DÉPOT
ANNEXE

1

000311686

COTE : Coll 8° 468 (1932)

14 JAN. 1983

Coll. 8°
468
-1932-

REPUBLICAIN RADICAL
ADICAL-SOCIALISTE

1

29E CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN

RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A TOULOUSE

LES 3, 4, 5 & 6 NOVEMBRE 1932

Coll. 8° 468 (19

Prix : 15 francs

A Paris, au Siège du Comité Exécutif

17, Rue de Valois, 17

DON
DE
JACQUES KAYSER

0000 379769

PARTI REPUBLICAIN RADICAL
ET RADICAL-SOCIALISTE

157.342

29E CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN
RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A TOULOUSE

LES 3, 4, 5 & 6 NOVEMBRE 1932

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Coll. 8° 468 (1932

Prix : 15 francs

A Paris, au Siège du Comité Exécutif

17, Rue de Valois, 17

29e CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN

RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A TOULOUSE

LES 3, 4, 5 & 6 NOVEMBRE 1932

SEANCE DU JEUDI 3 NOVEMBRE, MATIN

Présidence de M. DELTHIL

La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence de M. Delthil, Sénateur de Tarn-et-Garonne, assisté de MM. Morain (Vienne), Ricou (Seine), Rigollet (S.-et-M.), Paul Denise (Nord), Fabius de Champville, Curinier et de MM. Albert Milhaud, secrétaire général, et Louis Besse, trésorier général.

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. le Président. — Je déclare ouvert le 29e Congrès du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste.

Je ne vous imposerai pas un long discours. Je me bornerai à vous remercier, au nom du Bureau, du très grand honneur que vous nous avez fait en nous appelant à présider la séance d'ouverture de ce grand Congrès.

Sans anticiper sur les discours que prononceront devant vous les plus grands orateurs du Parti, il me sera bien permis de rappeler que ce Congrès vient après l'une des plus éclatantes victoires qu'aient connues le Parti radical et radical-socialiste ; je puis même parler d'une double victoire, celle des élections de mai, qui ont été triomphantes, et celle des élections sénatoriales qui ont répondu à tous nos espoirs.

Ainsi, nous sommes redevenus le grand parti de la démocratie. Il nous faut maintenant savoir mériter l'honneur que nous a fait la France. Pour cela, au cours de nos discussions qui seront, comme toujours, ardentes, mais courtoises, nous devrons avoir pour constant souci de maintenir intacte l'union du Parti, union plus que jamais nécessaire à la grandeur de la France et de la République, de cette République dont les anciens que nous sommes, et qu'on traite parfois d'hommes de 1848, ont depuis longtemps défini le caractère en le symbolisant dans ces trois mots : laïque, démocratique et sociale. (*Applaudissements.*)

NOMINATION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Il est procédé au tirage au sort de quinze membres destinés à constituer la Commission de vérification des pouvoirs.

Cette Commission se réunit immédiatement, sous la présidence de M. Fabius de Champville,

LES FINANCES DU PARTI

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Curinier, pour présenter un rapport au nom de la Commission de gestion des finances du Parti.

M. CURINIER, *rapporteur*. — Mes chers camarades, je ne cesserai de le répéter à chaque Congrès, pour préparer la voie au relèvement de la carte du Parti au taux normal de 5 francs, notre budget est tout à fait insuffisant. Il est, en réalité, indigne du grand Parti qui, à une heure particulièrement grave pour la France et pour l'Europe entière, conduit les destinées de notre pays.

L'insuffisance de ce budget rend difficile une organisation moderne et méthodique de nos services administratifs et une rémunération normale du personenl dirigeant de la rue de Valois en proportion du travail fourni, des services rendus et de la qualité des collaborations qui s'y emploient.

Certains partis politiques ont pu, aux élections législatives dernières, répandre à profusion des tracts et des affiches dans toute la France et faire passer, grâce à des concours financiers, des candidats qui, sans cela, seraient restés dans l'ombre.

Il a fallu à notre Parti toute la force de rayonnement de son chef, la puissance de sa doctrine et l'attrait de son programme, le dévouement désintéressé de ses militants et toute la science aussi de ses candidats pour arriver à de tels succès avec d'aussi piètres ressources. (*Très bien ! très bien !*)

Malgré cela, la Commission de gestion des finances du Parti a pensé, après diverses discussions, qu'il était inopportun de vous demander, cette année, un relèvement du taux de la carte et des cotisations, alors que tant d'entre nous souffrent d'une crise économique sans précédent qui les atteint dans leur situation matérielle. Nous reprendrons cette question dans un prochain congrès, en exprimant l'espoir d'un avenir meilleur et d'un proche rétablissement de la situation économique. (*Très bien ! très bien !*)

En attendant, permettez-moi de me faire l'écho de certaines observations que ne manque pas de formuler souvent la commission que j'ai l'honneur de présider, et dont les membres, parmi lesquels je rappelle les noms d'Albert et Etienne Kahn, de Chaligné, de Salomon Hirsch et de Coste, apportent un concours dévoué à la gestion de nos finances.

Tout d'abord, dans beaucoup de départements, le nombre des cartes prises rue de Valois est notoirement insuffisant par rapport à la propagande faite et à l'importance de la représentation parlementaire dans ces mêmes départements.

Le Parti radical et radical-socialiste, qui compte à l'heure actuelle le plus grand nombre d'adhérents régulièrement inscrits et cotisants, devrait pouvoir grouper largement le double de militants si l'on pense à tous ceux qui se trouvent portés vers notre Parti, qui en épousent les idées, qui nous le témoignent au moment voulu, mais qui manquent, il est vrai, souvent des loisirs nécessaires pour fréquenter régulièrement nos organisations de base.

Ma seconde remarque concerne le trop grand nombre de comités qui ne cotisent pas régulièrement, quoique officiellement constitués et adhérents à la rue de Valois. (*Mouvements divers.*)

Nous demandons très instamment aux fédérations départementales de nous envoyer d'une façon régulière et très exacte, la liste de leurs comités de base, en les invitant à cotiser régulièrement. (*Applaudissements.*)

Ces deux observations faites, nous pouvons enregistrer, par contre, une double satisfaction que nous signale notre distingué trésorier général Besse.

La première est que, contrairement à ce qui se passe dans certains partis politiques, nos parlementaires, montrant l'exemple, sont exactement en règle avec le trésor ; 250 députés ou sénateurs sont donc cotisants et inscrits rue de Valois ; qu'il nous soit permis de les féliciter et de nous en féliciter.

La seconde raison que nous avons de nous réjouir

est de savoir que si le nombre de nos militants régulièrement inscrits est passé de 34.000, en 1925, à 77.000 en 1930, il s'élève aujourd'hui à 110.000. (*Applaudissements.*)

C'est vous dire tout de même, et ceci est ma conclusion, que nos finances, si modestes et insuffisantes qu'elles soient, sont prospères. Et si nous constatons à la fois une telle progression dans nos effectifs et, par voie de conséquence, une agréable prospérité dans nos finances, nous devons un tribut de reconnaissance à ceux qui en sont les véritables artisans :

A vous, militants, qui faites d'une façon continue, souvent au détriment de vos affaires et de votre santé, du recrutement et de la propagande ;

A vos délégués qui, au sein des commissions, se penchent avec soin et compétence sur les problèmes délicats de l'heure présente pour chercher et discuter les remèdes possibles ;

Au si dévoué trésorier général Besse qui veille, tâche ingrate, avec un soin jaloux et quotidien et une rare énergie sur les fonds que vous contribuez à recueillir (*Applaudissements*) ;

A notre éminent secrétaire général Albert Milhaud dont le talent modeste, mais profond, vaut à la rue de Valois un éclat qu'elle a rarement atteint jusqu'à ce jour (*Applaudissements*), aidé dans sa tâche par nos amis Colledebœuf, Robert-Louis et Fabius de Champville ;

A nos parlementaires, parmi lesquels tant de jeunes et brillants espoirs ont été les vainqueurs des élections de mai dernier ;

Enfin à notre si merveilleux président Edouard Herriot dont il serait puéril et déplacé de ma part de vanter les qualités incomparables, reconnues même de ses adversaires politiques, le Congrès qui se prépare, et dont l'ampleur sera sans doute exceptionnelle, étant dès maintenant la manifestation et la consécration renouvelées de l'immense popularité du chef de notre Parti. (*Vifs applaudissements.*)

M. Vénard (Vosges). — M. Curinier a fait allusion dans son rapport à la nécessité de relever à 5 francs le prix de la carte du Parti.

M. Curinier, *rapporteur*. — Il ne s'agit que d'un projet d'avenir que je me réserve de reprendre éventuellement dans un prochain Congrès.

M. Vénard (Vosges). — Je demande qu'avant de prendre quelque décision que ce soit touchant au prix de la carte, on consulte les présidents et secrétaires généraux de fédérations.

M. Albert Milhaud, *secrétaire général*. — La question figurera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion des présidents et secrétaires généraux de fédérations.

M. Weinmann (Algérie). — D'ailleurs, il n'aurait pas été mauvais, si l'on nous présente un bilan, qu'on apporte des chiffres à l'appui.

M. Wittecoq (Seine-Inférieure). — Un délégué vient de demander des chiffres. Nous voudrions savoir, en effet, le nombre des Comités de base inscrits et nous voudrions connaître le nombre de ceux qui ne cotisent pas. A Grenoble, nous avions déjà été surpris du nombre considérable des Comités de base qui n'apportent pas au Parti leur concours financier. Nous voudrions savoir si, à cet égard, il y a progression ou régression. (*Très bien !*)

M. Albert Milhaud, *secrétaire général*. — L'observation de notre camarade de la Seine-Inférieure est très intéressante. Mais je lui demande de bien vouloir réserver à des hommes en qui il a toute confiance, je veux dire à la Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations, le soin de recueillir l'ensemble des communications qui peuvent être faites sur le chapitre financier. Il ne lui échappera pas qu'il est préférable de confier l'examen de ces délicates questions à la Conférence dont je viens

de parler plutôt que de les soumettre à la discussion d'une assemblée aussi large qu'un Congrès. (*Très bien ! très bien !*)

M. Wittecoq (Seine-Inférieure). — C'est entendu.

M. le Président. — Sous réserve de ces observations, je soumets le rapport de M. Curinier à l'approbation du Congrès.

(Le Congrès, consulté, approuve ce rapport à l'unanimité.)

* * *

M. le Président. — La parole est à M. le Secrétaire général pour une communication.

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — Mes chers amis, l'ordre du jour des travaux du Congrès que vous avez reçu avait fixé à 14 heures l'ouverture de la séance de cet après-midi.

Au moment où le Bureau du Comité exécutif avait arrêté cet ordre du jour, nous ignorions que M. le Président Herriot se rendrait en Espagne et nous ne pouvions prévoir que l'horaire de notre ordre du jour en subirait un léger retard.

Nous sommes informés, en effet, que M. le Président Herriot qui, venant de Madrid, est arrivé ce matin à 9 heures par le train à Irun, en est reparti par la route et qu'il ne sera très vraisemblablement pas à Toulouse avant 15 heures.

Dans ces conditions, nous avons pensé qu'il y aurait lieu de remettre à 14 heures 45 l'heure d'ouverture de notre séance de cet après-midi. Nous entendrions tout d'abord les discours de M. Beluel, Président de la Fédération de la Haute-Garonne, et de M. Maurice Sarraut, Président d'honneur du Parti, en attendant la venue de M. le Président Herriot. Il est à présumer que notre Président arrivera ainsi à

temps au Congrès pour assister au très important débat de politique générale qui figure à l'ordre du jour de la séance de cet après-midi. (*Assentiment général.*)

M. le Président. — Il n'y a pas d'opposition?...

La séance de cet après-midi aura donc lieu à 14 heures 45.

L'ordre du jour de la séance de ce matin est épuisé. La séance est levée.

(La séance est levée à 10 heures 55 minutes.)

SEANCE DU JEUDI 3 NOVEMBRE APRES-MIDI

Présidence de M. Maurice SARRAUT
Président d'honneur du Parti

La séance est ouverte à 14 heures 45, sous la présidence de M. MAURICE SARRAUT, président d'honneur du Parti, assisté de M. Beluel, président de la Fédération de la Haute-Garonne, de MM. les Membres du Bureau du Comité exécutif en exercice, de M. ALBERT MILHAUD, secrétaire général, et de M. Louis Besse, trésorier général.

(Au moment où M. Maurice SARRAUT prend place au fauteuil de la présidence, il est accueilli par les chaleureux applaudissements de l'Assemblée.)

M. LE PRÉSIDENT. — Mes chers amis, notre ordre du jour est très chargé. Aussi vous demandé-je de ne pas perdre notre temps en préliminaires superflus et, après vous avoir adressé très brièvement l'expression sincère et émue de la reconnaissance du Bureau, mon premier soin sera de donner la parole au dévoué Président de la Fédération radicale et radicale-socialiste de la Haute-Garonne, mon vieil ami, mon compagnon de lutte, M. Beluel. (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. BELUEL
Président de la Fédération de la Haute-Garonne

M. BELUEL. — Au nom des militants radicaux et radicaux-socialistes de la Haute-Garonne, tous dres-

sés dans la légitime fierté de l'honneur que vous leur faites, je vous souhaite une très cordiale bienvenue.

Je vous remercie d'être venus si nombreux à ces grandes assises de notre Parti, qui empruntent aux circonstances un caractère exceptionnellement important.

Je remercie également les représentants de la presse qui s'apprêtent à donner à nos débats l'ample écho dont ils tiennent la clé.

Notre joie de vous recevoir ne va pas sans la gravité qu'impose l'heure où notre Congrès se réunit.

Notre président Edouard Herriot a dit, ces jours derniers, à Poitiers, que le Congrès de Toulouse aurait pour objet essentiel de dire si le parti radical, porté au pouvoir par le suffrage universel en mai dernier, avait tenu ses engagments et répondu aux espérances qu'il avait fait naître.

Question redoutable, en effet, mais tranchée sans incertitude par nos militants provinciaux, qui sont plus sensibles aux difficultés inouïes de la tâche des gouvernants qu'aux controverses doctrinales.

Nous sentons combien il est dur de construire la paix des peuples. Et nous suivons avec admiration les efforts surhumains de notre chef dans le travail qu'il a entrepris d'unir les peuples sans exposer la France. (*Applaudissements.*)

Nous acceptons aussi, même quand sur tel ou tel point nous nous sentons atteints par la nécessité du sacrifice, l'action économique et financière du gouvernement, qui groupe une grande partie de nos chefs.

Non par docilité résignée et obéissance aveugle. Nous tenons de nos origines un penchant à la critique qui fait de nous parfois des juges sévères.

Mais nous savons aussi que l'esprit critique lâché sans frein compromet tout et paralyse l'action.

Quant à l'attitude politique du gouvernement, comment ne l'approuverions-nous pas? Il a mis en œuvre le programme de notre parti avec des hommes de notre parti. Courageusement, il a voulu affirmer la force de l'idée radicale.

Les radicaux-socialistes de la Haute-Garonne vivent, luttent avec des alternatives diverses dans les mêmes conditions. Ils affirment le programme du parti, leur volonté d'action. Ils continueront, soutenus par l'inappréciable témoignage de sympathie que vous leur donnez.

Leur volonté a produit des résultats. Aux dernières élections sénatoriales, la liste entière radicale et radicale-socialiste a remporté la victoire, sans alliances ni accords, par le mérite des candidats et par la force propre de la pensée radicale qu'ils ont déployée toute large. (*Applaudissements.*)

Ce succès, le plus complet des élections sénatoriales, c'est notre offrande à nos visiteurs et au parti.

C'est aussi un gage, le plus beau à nos yeux, de notre attachement à notre grand président, à qui nous avons donné de nouveaux collaborateurs pour son œuvre de paix entre les peuples, de justice entre les hommes, de salut pour le pays. (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. MAURICE SARRAUT

M. le Président. — Mesdames et citoyens, notre ami Béluel vient de vous apporter, avec la juste autorité que lui confèrent ses services constants et désintéressés à notre cause et sa qualité de président éminent et dévoué de la Fédération locale, l'éloquent et cordial souhait de bienvenue de ces républicains garonnais qui, dans des conditions souvent difficiles, et par cela même méritoires, luttent pour notre grand Parti et propagent son idéal. Je crois pouvoir vous dire qu'il a traduit avec exactitude le sentiment de tous nos amis de la région et qu'il n'est pas un des départements de cette partie de la France, si vivante, si attachée aux principes démocratiques, si prompte, en toutes circonstances, à défendre la République, qui n'apprécie hautement toute la joie de vous accueillir dans cette noble cité toulousaine, considérée à juste

titre par eux comme leur capitale intellectuelle et morale. (*Applaudissemnts.*)

Nous avons longtemps attendu la grande satisfaction de vous retrouver. Le dernier Congrès qui s'est tenu ici remonte à 1904. Vingt-huit ans se sont donc écoulés depuis ces assises, qui marquèrent dans l'histoire de notre Parti une date importante.

Que de disparus parmi les assistants ! Henri Brisson, Berteaux, Arthur Huc, Ferdinand Buisson, Raymond Leygue, Ournac, Bepmale, Cazassus, étaient parmi nous et d'autres, et tant d'autres qui, leur tâche de bons ouvriers remplie, se sont endormis du dernier sommeil. Il est juste que nous saluions leur mémoire. Peut-être le meilleur moyen de l'honorer est-il de rappeler ici certains des souvenirs auxquels leur action et leur nom restent attachés. (*Applaudissements.*)

Nous vivions à ce moment-là — écoutez-moi, les jeunes du Parti radical, les cadets du radicalisme, que je salue avec une affection paternelle (*Applaudissements*) —, nous vivions à ce moment-là des heures de bataille républicaine. Les circonstances s'avéraient particulièrement difficiles. Celui que nous appelions avec un respect affectueux « le père Combes » (*Vifs applaudissements*) tenait d'une main ferme le gouvernail. Deux ans auparavant, ici même, Waldeck-Rousseau, dont notre cher président et ami Joseph Caillaux était le collaborateur lumineux et fidèle, avait tracé, dans un immortel discours, au milieu de l'ardente lutte qui mettait aux prises l'esprit clérical et l'esprit démocratique et laïque, le plan d'action républicaine hardie et féconde, que s'efforçait de suivre, en l'amplifiant encore, Émile Combes (*Applaudissements.*)

C'est dans ces conditions émouvantes que se réunit le Congrès de 1904. Son premier soin fut de voter une adresse de félicitations à Emile Combes. Il y répondit en ces termes :

« Je suis *tout fier* de constater que mon œuvre gouvernementale reçoit l'approbation sans réserve du Parti radical-socialiste.

« *Je compte* — ajoutait-il — *sur tous les radicaux et radicaux-socialistes pour m'aider dans ma tâche et j'ai d'autant plus ce droit de compter sur eux que j'ai toujours marché d'accord avec mon parti et que j'ai conscience de n'avoir jamais démérité de son estime.* Fidèle à mes principes qui sont les vôtres, j'ai pu, sans les déserter, faire appel à tous les républicains sincères et réunir, de la sorte, une majorité résolue contre le cléricalisme et la réaction; cette majorité ne se désagrégera pas, j'en suis certain, au moment d'aborder les quatre grandes réformes indiquées dans mon discours d'Auxerre.

« La réaction, toujours aux aguets, essaiera inutilement de provoquer des défections dans nos rangs. Le parti radical et radical-socialiste *ne laissera pas entamer le bloc*, car c'est le *bloc seul qui peut faire triompher* l'impôt sur les revenus, le service militaire de deux ans, les retraites ouvrières et la séparation des Eglises et de l'Etat. » (*Vifs applaudissements.*)

Paroles vieilles de plus d'un quart de siècle, mais paroles qui, dans une situation transposée, demeurent encore vraies aujourd'hui. (*Nouveaux applaudissements.*)

C'est dans cette ville que fut scellée autour de l'intrépide républicain qui menait le dur et ardent combat, le rassemblement des énergies démocratiques. Le Congrès de Toulouse de 1904, par la sagesse hardie de ses décisions, par la netteté de son allure, contribua puissamment à orienter le régime vers la politique de réformes politiques, sociales, morales, dont la réalisation est aujourd'hui son honneur. L'œuvre de Combes, grâce au bloc, grâce à l'entente de tous les vrais démocrates, put être accomplie. (*Applaudissements.*)

Ce parti radical, dont on ne cesse de proclamer la faillite et de prophétiser la disparition, a tenu les promesses qu'en son nom le vénéré « père Combes » paressait solennellement au pays. Le programme du Je cours d'Auxerre non seulement a été intégré dans

la loi française mais on peut même dire qu'il est largement dépassé.

Mon souhait profond, le vôtre, j'en suis sûr, c'est que le Congrès de 1932 connaisse le même destin, utile et beau, et qu'il galvanise, en une même volonté forte et bienfaisante, notre grand Parti afin que, guidé par des chefs en qui il a toute confiance, il puisse accomplir dans l'union des gauches solidement maintenue la rude tâche qui lui incombe. (*Vifs applaudissements répétés. — Cris : « Vive la République! »*)

Cette union de toutes les bonnes volontés sincèrement républicaines en vue de l'action, les événements si graves qui, depuis cette époque lointaine, ont jalonné l'histoire nous l'imposent inéluctablement.

Jamais plus qu'à ces heures troubles, nous n'avons eu besoin de faire appel à tout notre sang-froid, à toute notre ferme résolution d'attacher notre inlassable effort à cette grande cause de la pacification humaine servie par Aristide Briand, jusqu'à son dernier souffle, et à laquelle notre ami et notre chef Edouard Herriot, qui a recueilli des mains défaillantes de l'apôtre expirant le flambeau rayonnant, consacre — et nous ne lui en aurons jamais trop de gratitude — le meilleur de son dévouement et toute la force de son énergie. (*Vifs applaudissements.*)

Et ce n'est là, d'ailleurs, qu'une partie — à vrai dire la plus essentielle — de l'œuvre qui attend nos amis du gouvernement et du Parlement. Les problèmes intérieurs qu'il leur faut régler sont aussi graves et aussi préoccupants. Qu'il s'agisse de la situation financière ou de l'état économique, de la crise agricole qui inquiète et qui émeut nos paysans, force de la République, le pays a conscience que les échéances inéluctables sont là, auxquelles il est impossible de se soustraire en se réfugiant dans une politique d'attente et de courte vue.

C'est vers le parti radical qu'il se tourne, une fois de plus, dans le malaise indéniable qui l'étreint. Il sait que notre Parti n'est pas responsable de [illegible] actuelles. Il sait qu'elles résultent des fau[illegible]

lées par une majorité qu'il a chassée. (*Applaudissements.*)

Il sait tout cela : mais ce qu'il demande, c'est que le Parti, le nôtre, puisant dans son patriotisme profond, dans son abnégation même tout le courage nécessaire, sache se montrer, sur cette mer démontée, le bon pilote qui mènera l'esquif au port de paix, de raison et de salut. (*Vifs applaudissements.*)

Soyons justes et efforçons-nous de voir clair. La question qui se pose dépasse les personnalités si hautes qu'elles soient. Nul ne peut méconnaître la crise politique infiniment grave qui se produirait si le parti radical échouait dans son effort. Cette crise, il faut à tout prix l'éviter. Nous le pouvons, si nous le voulons. Il nous suffit d'écarter tout ce qui divise pour ne pas perdre de vue une minute le noble but à atteindre. Il suffit aussi de réfléchir que changer d'attelage au moment de traverser le gué dangreux, c'est la faute à ne pas commettre. (*Applaudissements.*)

Que peut, en effet, la volonté d'un chef, quelque grand qu'il soit, si elle ne trouve, aux heures dures et décevantes, le soutien moral de ses amis, de ses compagnons de lutte, qui lui est si nécessaire, ce soutien qu'Emile Combes réclamait en 1904 et qui lui fut si heureusement donné et maintenu ? Et c'est ici que l'union du Parti radical devient une pressante obligation. C'est cette union qui a fait sa force hier. C'est elle qui doit assurer demain à notre parti, selon les directives qui sortiront de ce Congrès, la possibilité de remplir pleinement sa mission et d'exalter du même coup la résolution de ses dirigeants. Pas plus qu'il n'a fléchi dans les tourmentes politiques de 1896 à 1905, pas plus qu'il n'a faibli dans les heures angoissantes de la catastrophe mondiale, pas davantage le Parti radical ne s'abandonnera dans les épreuves qui l'attendent demain. Il sent le poids si lourd des responsabilités qui pèsent sur ses épaules. L'affirmation qu'il attend de ce Congrès, c'est qu'il est prêt à les assumer d'un élan unanime, en n'ayant pour guide que le bien du pays et celui de l'humanité. (*Vifs applaudissements.*)

Je ne crois pas traduire avec infidélité, en m'expri-

mant ainsi, le sentiment de cette région qui vous accueille aujourd'hui de tout son cœur affectueux. Habituée, depuis les temps les plus anciens, par sa civilisation fortement imprégnée de la tradition romaine, par le développement de ses franchises communales, par ses luttes incessantes contre tous les despotismes et contre toutes les tyrannies, au culte de la libre discussion et à l'amour de l'indépendance, elle est pénétrée profondément de l'esprit radical, qui satisfait sa passion de justice et son besoin de clarté. Le dogme, de quelque côté qu'on le promulgue, ne suffit pas à sa soif de connaître. Elle veut, avant d'agir, savoir pour quoi, dans quel but, pour quel résultat on l'appelle à l'action. A la fois idéaliste et positive, mettant le développement de la personnalité humaine et la liberté au premier plan de ses préoccupations, elle écarte les chimères pour aller droit à la réalité. Elle n'en est que plus déterminée, le moment venu, et surtout quand les préoccupations sont les plus lourdes, à donner au parti auquel elle est justement attachée, si elle sent qu'il a raison, son soutien et son appui les plus vigoureux. (*Applaudissements.*)

J'ai la conviction profonde que notre Congrès dissipera toutes les ombres, s'il en existe, et montrera clairement à notre Parti uni et groupé la voie droite qu'il lui convient de suivre, en ces heures difficiles, pour que soient sauvegardés, par son action vigilante, les grands intérêts du pays dont il est comptable, de même que nos aspirations communes vers une République meilleure. De ses assises doivent sortir et sortiront la confiance et l'accord sans lesquels il est impossible de rien entreprendre. (*Vifs applaudissements.*)

Le pays qui, dans un magnifique élan aux élections de mai dernier, et récemment encore au scrutin sénatorial, comme le rappelait Beluel, a manifesté la ferveur de son espérance dans la doctrine radicale nous conservera cette confiance si, à ses yeux, nous remplissons la condition maîtresse à laquelle il l'a subordonnée : demeurer nous-mêmes, maintenir résolument et développer les conquêtes laïques et sociales si difficilement obtenues, et le servir aussi de toute

notre âme, sans jamais cesser de demeurer fidèles à notre idéal de justice et de progrès.

Si d'autres partis, qui eurent leurs heures de puissance, ont fini par s'anémier et par disparaître, c'est parce que l'affection populaire s'est détournée d'eux, le jour où elle les vit déserter les principes ou ruser avec eux. Notre force à nous, ce doit être la loyauté (*Applaudissements.*), et ce doit être aussi la hardiesse, non pas impulsive mais réfléchie. Nous pouvons nous retourner avec quelque fierté vers les réalisations de tous ordres que le Parti radical a su accomplir. Ne nous arrêtons pas en chemin par lassitude ou par scepticisme.

Nous n'en avons pas le droit. Elevons donc nos cœurs à la hauteur des circonstances; et, amicalement, fraternellement, recherchons ensemble les moyens les plus propres à faire face résolument aux nécessités de l'heure, de telle sorte que notre Parti, compact et fort, sorte de ces assises prêt à guider la démocratie dans son action bienfaisante et tutélaire.

Citoyens, aux heures graves où il se réunit, ce magnifique Congrès saura, j'en ai la conviction profonde, servir de son mieux, dans l'union et la discipline librement consentie, ces deux grandes causes auxquelles jusqu'à notre dernier souffle nous resterons immuablement attachés : la République démocratique et sociale et la paix. (*Vifs applaudissements répétés. — L'Assemblée, debout, fait une longue ovation au Président Maurice Sarraut.*)

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

M. le Président. — La parole est à M. Fabius de Champville, pour soumettre au Congrès le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

M. Fabius de Champville, *rapporteur*. — Notre Commission de vérification des pouvoirs a été constituée ce matin, grâce au concours de MM. Albert Kahn

(Seine), Malardeau (Aude), Bonnafous (Tarn-et-Garonne), Dupeyroux (Tarn-et-Garonne), Madurel (Aude), Suard (Indre), Mazars Sylvain (Seine-Inférieure), Kalis (Seine), Maquerlot (Marne), Gross (Aude), Ugo (Alpes-Maritimes), Morel (Seine), Bouchard (Oise), Paul Roger (Seine), G. Fabius de Champville (Orne).

Deux vice-présidents, MM. Albert Kahn et Malardeau, furent nommés. M. Bonnafous fut désigné comme secrétaire, et M. Fabius de Champville fut chargé de la présidence et du rapport.

Tous les dossiers furent examinés.

La Commission déplore la carence de nombreuses fédérations départementales qui avaient oublié de transmettre la liste de leurs délégués au Congrès et de leurs candidats comme délégués au Comité exécutif.

Les documents dont dispose le Bureau permirent heureusement de rétablir les noms des délégués précédemment désignés, et pour lesquels la mention « les mêmes que l'année dernière » était le seul renseignement fourni.

Mais la Commission appelle l'attention des groupements du Parti pour qu'il soit répondu d'une façon plus complète au questionnaire et aux feuilles envoyées en temps utile.

Si notre Commission, formée de membres connaissant bien leurs collègues, n'avait une expérience des Congrès, il pourrait se glisser des erreurs.

Les erreurs ne se produisirent pas et nous sommes heureux de retrouver dans les délégués de droit et les délégués élus par les Fédérations une foule de nos collègues militants de toujours.

L'attention de la Commission a été retenue par des propositions faites sur une lettre non signée pour des délégués au Comité exécutif. Elle a seulement conservé la liste valablement et officiellement envoyée ne tenant pas compte de la proposition incomplète et irrégulière.

Pour le reste, la Commission est heureuse de vous informer que tous les mandats sont réguliers et que les membres du Congrès qui siègent dans cette salle voient leurs pouvoirs validés.

Avant de terminer, en remerciant nos collègues de la Commission, je suis très satisfait d'avoir à souligner que les membres de droit, présentés au Comité exécutif, à jour de leurs cotisations au comité de base, pourront, dès à présent, retirer leur carte de délégué au Comité exécutif de 1932-33.

Persuadé que le Congrès de Toulouse comptera dans les plus beaux du Parti, je salue la ville et la Fédération qui nous reçoivent, les congressistes, le Parti et son chef aimé et vénéré, le citoyen Edouard Herriot. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

(Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.)

M. le Président. — En conséquence, je déclare le Congrès constitué et ses délibérations valables.

Citoyens, deux des présidents d'honneur du parti radical sont absents de notre séance. Je n'ai pas besoin de dire combien nous le regrettons. Mais tous deux ont des motifs légitimes et impérieux.

D'une part, c'est notre ami Joseph Caillaux, qui a été légèrement souffrant et qui ne pourra venir que vendredi si sa santé est rétablie.

D'autre part, c'est notre cher ami et ancien président que nous aimons tous, Edouard Daladier, qui est retenu par les préoccupations de famille les plus douloureuses.

Permettez-moi de me faire votre interprète, sûr que je suis en communion d'esprit avec vous, pour leur adresser, et pour leur témoigner par un télégramme, toute notre sympathie (*Applaudissements.*) et notre désir de les voir venir à Toulouse dans des conditions morales et physiques qui leur donnent et nous donnent toute satisfaction. (*Applaudissements.*)

LA POLITIQUE GENERALE

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport du citoyen Yvon Delbos sur la politique générale.

En attendant le président Herriot, nous remercions Yvon Delbos, qui arrive d'Espagne, de l'effort physique qu'il a accompli pour être, au début même de cette discussion, présent au Congrès. (*Applaudissements.*)

La parole est au rapporteur.

M. YVON DELBOS, *rapporteur.* — Mesdames, citoyens, en me confiant le rapport sur la politique générale, le bureau du Comité exécutif et la commission de propagande m'ont chargé d'une tâche dont je sens tout l'honneur, mais dont je sens aussi qu'elle pèse lourdement sur mes épaules.

En effet, à la difficulté d'être le digne interprète de notre grand parti s'ajoute la tâche particulièrement délicate de succéder en cette matière à Camille Chautemps (*Applaudissements*) qui, par son autorité, par la fermeté de sa doctrine, par son sens des nuances et par son beau talent oratoire, a toujours réalisé dans nos congrès l'unanimité dans l'enthousiasme.

Aussi c'est sans fausse modestie que je déclare éprouver une certaine appréhension en prenant la parole. Ma seule ambition est d'être l'interprète aussi fidèle que possible de vos aspirations et de vos volontés.

Le Congrès de l'an dernier, tenu à la veille des élections, a eu des lendemains qui ont dépassé les plus magnifiques espérances.

Deux consultations électorales, l'une devant le suffrage universel en mai, l'autre devant le suffrage restreint en octobre : deux victoires républicaines, deux victoires radicales-socialistes qui ont été tellement nettes que nul n'a pu en contester l'ampleur et la signification.

De ces deux victoires, la plus importante est celle

que nous avons remportée devant le suffrage universel, puisqu'elle a eu lieu sur l'ensemble du territoire. Elle atteste la popularité de notre parti dans les masses républicaines, dans ce pays si profondément démocrate vers lequel nous avons le devoir de nous tourner en ce moment avec reconnaissance pour lui dire en même temps que notre gratitude et notre légitime fierté, notre ferme volonté d'être dignes de la confiance qu'il a mise en nous par notre dévouement à la démocratie et au bien public. (*Applaudissements.*)

Cette popularité — je m'excuse de me citer moi-même, car j'ai employé cette expression il y a plus de douze ans, au lendemain de la guerre — elle est due à ce que le radicalisme est quelque chose de plus large et de plus profond qu'un parti simplement organisé, avec une doctrine, avec un programme, avec des militants ; le radicalisme incarne vraiment l'âme de la démocratie française. C'est un état d'âme, l'état d'âme de cette démocratie qui allie le sens des possibilités à sa volonté de réformes, qui se tourne vers l'idéal sans perdre le sens du réel et qui, par sa haute raison, par sa lucidité, par son génie d'universalité a fait la grandeur de la France au cours de toute son Histoire. Cet état d'âme qualifie notre parti, comme la démocratie française elle-même, pour un grand rôle pacifique et civilisateur auquel il ne sera pas inférieur.

Pour toutes ces raisons, la confiance que le suffrage universel nous accorde de préférence à nos adversaires ou à nos rivaux se comprend fort bien : c'est que le radicalisme apporte, outre des garanties essentielles, l'attrait impondérable qui consiste dans l'affinité avec les électeurs.

C'est cette affinité avec la démocratie qui fait la force et la jeunesse de notre parti, de ce parti qui, comme le rappelait magnifiquement Maurice Sarraut, a été si souvent attaqué, qu'on enterre à chaque difficulté qu'il rencontre et qui, après chacune de ses funérailles, apparaît plus jeune et plus vivant que jamais, parce que la jeunesse n'est pas faite de théo-

ries abstraites. (*Applaudissements.*) Elle n'est pas faite non plus de paradoxes en apparence impressionnants et en réalité assez faciles. Elle est faite de la sève qui monte du sol et qui donne sa force à un parti comme la sève qui monte de la terre nourricière permet à l'arbre de porter ses fruits. (*Applaudissements.*)

C'est aussi pour cette raison que notre parti, malgré cette ancienneté que certains représentent parfois comme la caducité, est, en réalité, le parti le plus avancé.

Je n'aime pas beaucoup cette conception kilométrique de la politique (*Vifs applaudissements*) qui consiste à déclarer que celui-ci est 500 mètres plus à droite ou 375 mètres plus à gauche que celui-là.

Ce n'est pas au décamètre qu'on mesure le potentiel d'un parti et son ardeur démocratique. Mais si l'on veut maintenant se placer sur ce terrain, je prétends que nous sommes réellement les plus avancés. (*Applaudissements*) par rapport aux partis de conservation sociale — et ici la démonstration serait superflue — et par rapport aussi — je le dis sans aucune intention désobligeante — à d'autres partis, dont je ne conteste pas la sincérité ni l'ardeur démocratique, mais qui, lorsqu'ils vont chercher le progrès dans des doctrines et des dogmes qui remontent à quelque soixante ans (*Applaudissements*) n'apparraissent pas par là même plus avancés que nous, d'autant plus que les dogmes des prophètes, quels que soient ces prophètes, sont souvent démentis et dépassés par les faits. (*Applaudissements.*)

A côté de ces raisons profondes et je dirais, si le mot n'était peut-être un peu prétentieux, philosophiques des succès du parti radical, il y a eu l'excellence, la précision et la loyauté d'un programme s'inspirant de cette doctrine et sachant l'adapter aux réalités les plus actuelles, et ce programme avait été porté devant les électeurs bien avant les élections mêmes.

Le mérite en revient, d'abord, à nos chefs.

Je n'aime pas la démagogie qui oublie les chefs et

qui veut noyer les mérites individuels dans l'anonymat collectif.... Je n'essaierai pas de les nommer tous, parce que je risquerais ainsi d'être fort injuste à l'égard de ceux que je pourrais oublier. J'en retiendrai trois seulement, nos trois présidents successifs.

Maurice Sarraut (*Applaudissements*) auquel, tout à l'heure, par vos acclamations enthousiastes, vous manifestiez la reconnaissance profonde de notre parti tout entier. Maurice Sarraut: haute raison et haute conscience. (*Applaudissements.*) Tous ceux qui le connaissent, et tous vous le connaissez ce vieux chef — qu'il m'excuse d'employer ce mot ; je dis « vieux » dans le sens ancien, mais il a cette divine jeunesse du cœur qui fait qu'il est peut-être le plus jeune d'entre nous — tous ceux qui le connaissent l'aiment pour la délicatesse de son cœur généreux. Nous le remercions profondément pour l'activité réalisatrice et le profond désintéressement qu'il a toujours mis au service du parti.

Edouard Daladier (*Applaudissements*) auquel votre rapporteur envoie, lui aussi, l'expression de sa sympathie émue dans les circonstances où il se trouve; Edouard Daladier dont la flamme jacobine et la volonté évoquent nos grands ancêtres conventionnels de 93 (*Applaudissements*) et qui, par son intelligence à la fois si curieuse et si hardie, a eu sur notre doctrine et sur notre programmme des effets de rénovation. (*Applaudissements.*)

Enfin, celui qui n'est pas encore arrivé, mais que vous acclamerez tout à l'heure, Edouard Herriot (*Applaudissements*), notre philosophe, notre tribun, notre homme d'Etat (*Applaudissements*), qui est bien à nous, qui nous appartient, que nous aimons de cet amour un peu exclusif et jaloux, seule forme véritable de l'amour, mais qui, nous le savons bien, tout en nous appartenant à nous-mêmes, appartient à la démocratie tout entière dont il est le meilleur et le plus grand animateur. (*Vifs applaudissements.*)

Mais, après avoir rendu ainsi hommage à nos chefs, après avoir salué aussi l'activité si clairvoyante et si vigilante de notre secrétaire général Albert Milhaud

(*Vifs applaudissements*), je salue aussi les héros modestes de nos combats, ceux qui coupent les lauriers pour en ceindre d'autres fronts, nos vaillants militants qui, souvent, en proie aux pires difficultés dans nos petites campagnes lointaines (*Applaudissements*), sans crainte d'exposer la prospérité de leurs affaires et quelquefois même leur situation, — ils l'ont prouvé pendant ces quatre années de réaction — ne ménagent ni leur temps ni leur peine. (*Applaudissements.*)

Et avec eux je salue et je remercie en votre nom à tous nos charmantes militantes qui ont donné à notre parti cette atmosphère familiale, cette atmosphère d'intimité, qui en sont comme les ménagères et les gardiennes vigilantes et qui, en même temps qu'elles nous rendent tant de services, notamment au point de vue de l'action sociale, de l'action pour l'enfance et de l'action pacifique, travaillent à l'émancipation de la femme par le moyen le plus sûr et le meilleur qui est de faire son éducation politique. (*Applaudissements.*)

Voilà les meilleures causes de nos victoires. Comme vous le voyez, elles sont en nous -mêmes et c'est ce qui nous autorise à en avoir quelque fierté.

Mais elles sont dues aussi, et je le souligne sans esprit de polémique et surtout sans joie, car c'est le pays qui en a fait les frais — elles sont dues aussi aux fautes de nos adversaires, au mouvement de répulsion, au sursaut de révolte qu'a provoqué dans le pays cette prédominance de la droite dont on sait bien où elle commence, mais dont on n'aperçoit jamais assez jusqu'où elle pourait mener. (*Applaudissements.*)

Elles sont dues aussi à l'union des forces de gauche (*Applaudissements*) que Maurice Sarraut saluait tout à l'heure avec l'autorité d'un homme qui, toute sa vie, y est resté fidèle, et à cette discipline républicaine que nous avons pratiquée loyalement. Nous avons le droit de le dire, mais nous avons aussi le devoir de reconnaître que les grands partis de gauche qui sont à nos côtés ont pratiqué cette disci-

pline avec la même sincérité et avec la même loyauté. (*Applaudissements.*)

Quels sont les résultats consécutifs à toutes ces causes ?

Ces résultats, il faut les analyser à la lumière des décisions à prendre, qui en exigeant de l'autorité nous invitent à ne laisser aucun doute sur la validité de nos mandats à prouver que nous sommes habilités pour la grande tâche qu'il faut assumer.

Les résultats ? Plus de deux millions de suffrages, cinquante nouveaux élus, c'est-à-dire 50 % de gain, avec cette circonstance que je ne cesserai jamais de souligner que lorsqu'on fait la comparaison des suffrages et des forces numériques des divers partis, on oublie toujours que nous avons eu seulement — par notre faute, peut-être, mais c'est un fait — 320 candidats. Pour faire une comparaison exacte, il ne faut donc pas comparer les suffrages de 600 candidats contre les suffrages des nôtres qui n'ont été que 320, parce que nous avons fait preuve en maintes circonscriptions d'un sentiment de discipline républicaine préalable. (*Appludissements.*)

Si l'on tient compte de ce fait important, il faut donc reconnaître que notre force numérique est de beaucoup la plus grande, par rapport aux autres organisations politiques de ce pays.

Nous devons souligner aussi que notre parti a remporté un grand nombre de victoires spécifiquement radicales dès le premier tour, ce qui donne à notre groupe parlementaire d'autant plus d'indépendance et d'autorité.

Il faut ajouter que les pertes douloureuses certes que nous avons subies, mais minimes par la quantité, témoignent que vos élus dans la précédente législature, en faisant résolument cette cure d'opposition que vous avez voulue (*Applaudissements*) en pensant qu'on doit exercer le pouvoir non point par des combinaisons de couloirs, mais par le mandat du pays (*Vifs applaudissements*) ont bien rempli leur mission.

Parmi les élus, à côté des anciens revenus pour la

presque totalité, il y a un grand nombre de jeunes collègues que vous me permettrez, en ma qualité d'ancien, de saluer, de jeunes collègues qui collaborent avec la plus parfaite cordialité dans le respect mutuel des convictions, des nuances qui existent et qui ont toujours existé entre nous, sous la direction de l'homme de grand talent et de ferme caractère qu'est notre étincelant et spirituel ami François Albert. (*Applaudissements.*)

Ces résultats démontrent l'efficacité de notre action et de notre propagande et nous incitent à continuer dans le même sens.

Nous devons poursuivre inlassablement cette propagande pour la conquête des circonscriptions en nous souvenant que c'est une œuvre de longue haleine et qu'une circonscription ne se conquiert pas comme l'enjeu que l'on met au sommet d'un mât de cocagne ou dans un tourniquet de foire.

Notre parti a le devoir de lutter dans toutes les circonscriptions même s'il n'espère pas la victoire (*Applaudissements*) parce que ce qui importe essentiellement, ce n'est pas tel ou tel résultat local, mais le rayonnement de nos idées, la victoire devant venir par surcroît. Ayant le devoir d'être partout présents, nous devons nous souvenir que l'expérience a démontré que l'action d'un militant, même modeste, qui sait à la fois faire connaître la doctrine et faire aimer sa personne, peut réaliser des miracles que nous avons souvent constatés. (*Applaudissements.*)

Quels sont le sens et la portée de notre victoire ?

La première signification de cette victoire c'est la condamnation et l'effondrement du bloc national tombé du haut de ses espérances, de ses millions qui auraient pu sans doute trouver un meilleur usage, tombé du haut de la politique d'illusionnisme qu'il avait si soigneusement entretenue dans le pays par sa propagande et par sa presse.

C'est en même temps la condamnation des extrêmes, car vous pouvez constater que les groupes qui ont le plus perdu, non seulement dans leur effectif parlementaire, mais dans les suffrages obtenus, ce

sont ceux d'extrême droite, tel que le groupe Marin, et le groupe communiste, à l'autre extrémité, et vous pouvez constater aussi que chez nos voisins socialistes, les gains réalisés se manifestent plus particulièrement dans les formations réformatrices de ce grand parti qui milite à nos côtés.

Cela, c'est une constatation réconfortante.

Une autre signification capitale, qu'on ne saurait méconnaître, de la consultation de mai, c'est — Maurice Sarraut vous le disait tout à l'heure — le mandat donné par le pays à l'union des gauches (*Applaudissements*), mandat qui résulte de la logique de la situation et de la probité politique qui ne saurait concevoir qu'on préconise pour être élu une formation devant le suffrage universel et qu'on lui préfère pour gouverner une formation différente. (*Applaudissements.*)

En même temps, le suffrage universel a mandaté sans aucune contestation possible, notre chef Edouard Herriot, pour prendre le pouvoir.

La participation socialiste n'a malheureusement pas pu se faire, et je le regrette pour les raisons que je viens d'indiquer d'abord, et aussi parce qu'une majorité pour être vraiment sûre et vraiment solide a besoin de partager les responsabilités non seulement des votes, mais des initiatives et des difficultés du pouvoir. (*Applaudissements.*)

Mais, à défaut de cette participation, nous avons eu le soutien du grand parti voisin. Nous avons eu un ministère fortement constitué au point de vue technique comme au point de vue politique par la compétence et la sincérité de la pléiade de ministres radicaux qu'il compte en même temps que par la collaboration d'hommes de nuances différentes de l'opinion républicaine, de Paul-Boncour à Georges Leygues, mais qui représentent, aux yeux du pays comme aux nôtres, n'est-il pas vrai ? la même sincérité et la même loyauté républicaines. (*Applaudissements.*)

La victoire d'octobre est venue confirmer l'investiture que nous avait donnée le pays au mois de mai dernier, et avec quel éclat ! puisque, dans des dépar-

tements comme celui-ci — la Haute-Garonne — vieille citadelle radicale-socialiste que l'on disait ou que l'on feignait de croire à jamais démantelée, nous avons eu quatre élus, l'unanimité des élus ; et dans la France entière, nous avons eu des succès si évidents que les statistiques du ministère de l'Intérieur, généralement sujettes à tant de contestations, ne l'ont pas été cette fois puisque nous avons été le seul groupe qui ait réalisé des bénéfices, alors que tous les autres enregistraient des pertes. (*Applaudissements.*)

Que faut-il retenir de cette deuxième victoire ? C'est qu'elle atteste à la fois la confiance persistante du pays et le fait que nous ayant déjà vus à l'œuvre, nous jugeant non seulement sur des promesses, mais sur des actes déjà accomplis, il nous engage à poursuivre la tâche que nous avons entreprise avec la même énergie et sans aucune défaillance.

Pour poursuivre cette tâche, nous savons bien — et vos applaudissements tout à l'heure ont montré que vous ne l'aviez pas oublié — que nous avons impérieusement besoin de la continuation de la collaboration de toutes les forces de gauche. (*Applaudissements.*)

Elle est nécessaire pour accomplir l'œuvre de réformes, car ce n'est qu'avec des réformateurs qu'on peut accomplir des réformes.

Elle est nécessaire aussi pour poursuivre la politique de paix que nous avons entreprise, car ce n'est pas avec les partis nationalistes que l'on peut poursuivre une telle politique.

Elle est nécessaire encore pour les sacrifices que nous aurons peut-être à demander à l'ensemble des citoyens, sacrifices qui ont besoin, pour être acceptés, d'enthousiasme patriotique, républicain. Il est difficile de rogner sur le superflu. C'est plus difficile dans la réalité que dans la doctrine. Mais lorsqu'on risque d'entamer le nécessaire, c'est là qu'il faut être le plus attentif (*Très bien ! très bien !*) et qu'il faut se souvenir que si l'on veut obtenir ces sacrifices des masses populaires, il ne faut pas commencer à

briser leur élan en divisant les forces de gauche. (*Applaudissements.*)

Nous savons aussi que pour faire face à toutes les difficultés intérieures et extérieures, que je n'exagérerai pas en disant qu'elles sont au moins préoccupantes, il faut, et non pas dans un intérêt égoïste de gouvernement ou de parti, mais dans l'intérêt de la nation elle-même, il faut le maximum de collaboration républicaine, le maximum de bonnes volontés à la condition qu'elles soient sincères.

Pour résoudre ces difficultés, il faut en apercevoir les causes. Quelles sont-elles ?

Les causes de ces difficultés, nos candidats ont su en faire état pendant les élections, mais nous ne les avons pas assez signalées depuis lors.

Dans l'ordre intérieur, les difficultés viennent de cette politique de faste, d'imprévoyance, de timidité conservatrice, alors que plus que jamais il faut de la hardiesse dans les pensées et dans les actes, et de cette politique d'asservissement aux grands intérêts capitalistes alors que plus que jamais il faudrait secouer leur tutelle. (*Applaudissements.*)

Dans l'ordre extérieur, je n'oublie pas que les grands intérêts nationaux doivent dominer les querelles des partis. Aussi je pèserai mes mots et je m'efforcerai de garder la mesure nécessaire. Je ne lancerai pas contre la majorité et les gouvernements d'hier des accusations qui, par ricochet, risqueraient d'éclabousser le pays lui-même. Mais j'ai bien le droit de dire que, par son attitude hésitante et incertaine, cette majorité n'a pas pu donner à l'étranger une confiance suffisante, et à l'intérieur l'élan indispensable, parce qu'elle était divisée en deux éléments : une partie de cette majorité votait pour le grand citoyen que Maurice Sarraut saluait tout à l'heure avec émotion : pour Aristide Briand, mais votait pour lui sans oser le soutenir à fond ; tandis que l'autre partie votait contre lui, et en cela elle agissait selon ses convictions, mais, par machiavélisme politique, elle ne voulait pas aller jusqu'à le renverser.

dans mon rôle et interpréter exactement votre pensée en déclarant que nous demandons d'abord une politique méthodique et vigoureuse d'économies (*Applaudissements*), économies sur les budgets les plus importants surtout, car ce n'est pas sur des budgets minimes qu'on peut réaliser des économies intéressantes.

Bien entendu nous réclamons ces économies sans qu'il soit porté atteinte à cette sécurité nationale à laquelle nous tenons tous et qu'en particulier ceux qui ont combattu peuvent moins que tous autres oublier. Mais nous pensons que ce n'est pas compromettre la sécurité nationale, que c'est, au contraire, l'assurer.

Nous réclamons en même temps une politique de fiscalité démocratique et juste, une juste répartition des charges sur les générations futures, non pas que nous méconnaissions les principes tutélaires auxquels sont soumis nos budgets, mais parce que nous pensons que les générations présentes qui ont connu les souffrances de la guerre, qui ont subi le poids des réparations, qui ont connu aussi la vie chère, les impôts de 1926, la stabilisation du franc au cinquième de sa valeur, qui connaissent la crise économique et la crise agricole, ont le droit de se dire qu'il y a un juste milieu entre la politique de facilité que nous condamnons et une politique de fiscalité doctrinaire, juste milieu qu'il convient de trouver afin de ne pas accabler ces générations, car ce n'est pas en les accablant qu'on libérera les suivantes. (*Applaudissements.*)

Une première conséquence de ces idées doit être l'établissement d'un plan effectif d'outillage national qui, en même temps qu'il allégera le budget, donnera à notre industrie, à notre commerce et à notre agriculture l'essor dont ils ont besoin et augmentera par là même le rendement des impôts.

Le Gouvernement a le devoir de se pencher de préférence sur ces problèmes urgents et immédiats. Mais nous, qui ne sommes pas attelés exactement à la même tâche, nous avons le devoir, quelles que

soient les difficultés actuelles, de ne pas perdre de vue le chemin à parcourir et ce programme d'action démocratique, d'organisation nationale, que le suffrage universel a sanctionné.

J'ai parlé tout à l'heure d'outillage national, j'entends par là la mise en valeur des richesses du pays selon les formules de cette économie dirigée dont on a si souvent parlé. Et, à ce propos, je me rappelle cette phrase de La Rochefoucauld : « L'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu. » L'hommage qu'en la circonstance on a rendu à ce plan d'économie dirigée a été bien souvent platonique, alors que dans certains pays d'Europe, dont nous réprouvons par ailleurs les doctrines, nous constatons que, grâce à une économie dirigée, ces pays arrivent à faire peser sur l'Europe une menace que les moins clairvoyants sont obligés d'apercevoir déjà.

En même temps, nous devons contrôler ces grandes organisations capitalistes dont j'ai parlé (*Applaudissements*), que le bloc national, pour des raisons qu'il est trop facile d'apercevoir, a eu le tort d'ignorer, du moins pour leur appliquer le juste contrôle des lois. Il faut les surveiller, les contrôler avec les méthodes d'un Etat adapté aux réalités modernes.

Il faut en même temps aussi lutter contre la vie chère, parce que c'est une nécessité en soi et parce que c'est un scandale de constater les différences énormes entre les prix de production et les prix de vente au détail. (*Vifs applaudissements.*) D'ailleurs cette lutte contre la vie chère est le moyen de préparer cet équilibre du budget auquel on ne peut aboutir sans un ajustement des prix.

Notre ami Chautemps s'est déjà attaché à cette lutte avec une vigueur à laquelle je suis heureux de rendre hommage. (*Applaudissements.*)

Nous devons défendre l'épargne comme nous l'avons promis, en reprenant le projet Daladier déposé dans l'ancienne législature.

Nous devons poursuivre l'œuvre de solidarité sociale et d'émancipation ouvrière de la IIIe République.

Nous devons défendre, élargir, développer la laïcité par la réalisation de l'école unique. (*Applaudissements.*)

Nous devons poursuivre notre action en faveur de la paix sans nous laisser décourager par les difficultés considérables que j'ai essayé de vous indiquer brièvement.

Ces difficultés, bien loin d'être pour nous un sujet de découragement, doivent, au contraire, nous stimuler à travailler à ce désarmement moral qui est à mes yeux, et aux vôtres, le plus indispensable. Le moyen, je vous le demande, de réaliser le désarmement matériel si le désarmement n'est pas dans les esprits et dans les cœurs ! (*Applaudissements.*)

Si les esprits et les cœurs n'ont pas désarmé, vous serez en butte à toutes les arrière-pensées, à toutes les dissimulations, à tous les camouflages et les hommes se battront quand même. A l'abri des forces, si minimes soient-elles, qu'ils pourront lancer au début les uns contre les autres, ils forgeront des armes nouvelles qui rendront la lutte aussi atroce que dans la dernière guerre.

En même temps que le désarmement moral, notre parti apporte ce qu'on a appelé un plan constructif, le plan qu'Edouard Herriot a développé l'autre jour et qui a eu les suffrages de toute la gauche parlementaire et l'approbation de toutes les bonnes volontés de tous les pays.

Ce plan consiste à réclamer non pas l'égalité complète des types d'armée, mais une égalité dans la conception d'une armée purement défensive. Il prévoit un désarmement matériel par la suppression de la fabrication privée des armes (*Applaudissements*), avec le contrôle de la fabrication par les Etats, et le contrôle des budgets, bien que ce soit plus difficile qu'il ne le paraît, car il y a des évasions militaires comme il y a des évasions fiscales. Il prévoit aussi le contrôle des effectifs sous quelque forme qu'ils apparaissent ou qu'ils se dissimulent, car notre loyauté dans la politique extérieure comme dans la politique intérieure nous autorise à exiger la réciproque.

A quoi servirait-il, je vous le demande, de réduire les armées régulières et traditionnelles, ou de les remplacer soit par des milices, soit par des organisations de métier, si nous aboutissions à ce paradoxe que les peuples de bonne foi, ceux qui auraient désarmé dans toute la mesure du possible, se trouveraient en proie aux attaques des peuples qui auraient désarmé sur le papier, mais qui n'auraient pas désarmé dans la réalité des faits? (*Applaudissements.*)

C'est cela que notre Parti demande, en même temps qu'il demande que soit fait un grand effort qui mette la Société des Nations en mesure d'exercer son arbitrage et d'imposer la paix. C'est là, en effet, n'est-il pas vrai, qu'est le nœud des difficultés, en même temps que le point de départ de toutes les solutions. Quand on fait le tour des problèmes européens, on peut mesurer le chemin accompli et les espoirs de réussite par l'efficacité de l'action de la Société des Nations. Tant que celle-ci sera faible, la paix ne sera point assurée. De sa force dépend la solidité de la paix. (*Applaudissements.*)

En même temps que nous demandons le renforcement de la Société des Nations pour le maintien de la paix, nous nous tournons vers une autre initiative que la France a prise dans le domaine économique, et qu'elle a confiée, à Stresa, à notre ami Georges Bonnet.

Nous demandons qu'à cet état précaire et passif de non-guerre, cette non-guerre qui n'est pas la paix véritable, qui consiste simplement dans le fait qu'on ne se bat pas tout en gardant trop souvent l'arrière-pensée de se battre, succède un état actif de collaboration et d'entente rationnelle, sous l'égide de la Société des Nations. (*Applaudissements.*)

Tel est notre programme.

Pour réaliser ce programme, nous faisons confiance au Gouvernement, que dirige notre chef, Edouard Herriot. (*Vifs applaudissements.*)

Il serait étrange, en vérité, qu'il en fût autrement, à l'heure où la confiance de la démocratie française redouble, où la confiance de la démocratie européenne

se manifeste avec un éclat dont j'ai été hier soir le témoin à la gare de Madrid, où j'ai senti battre dans des milliers de poitrines le cœur de cette République espagnole si ardente et si généreuse, qui ressemble comme une sœur à la nôtre; où j'ai entendu l'hommage fervent de toutes les classes et de tous les âges confondus, ouvriers et bourgeois, jeunes et vieux, femmes et enfants, rangés sous les plis du drapeau espagnol et du drapeau français, et manifestant leur amour de la France et de la République aux accents de la « Marseillaise » dont leur bouche ne savait dire les paroles, mais dont leur cœur comprenait tout le sens. (*Applaudissements.*)

Puisque l'homme qui est à notre tête, et à la tête du Gouvernement, est un symbole de démocratie et de paix, au dehors comme au dedans, comment ne lui manifesterions-nous pas une confiance et un dévouement qui n'excluent d'ailleurs nullement — il nous en voudrait, j'en suis sûr, de pousser la confiance jusqu'à la servilité (*Applaudissements*) — la libre expression de nos opinions, et même de nos critiques vigilantes, car la meilleure manière de montrer son dévouement à ses amis, c'est, n'est-il pas vrai, de les servir dans la sincérité et dans la vérité. (*Nouveaux applaudissements.*)

Cette confiance, vous la lui donnerez, comme le pays la lui a deux fois donnée, en mai et en octobre derniers.

Mais notre action ne doit pas se confondre avec celle du Gouvernement. Aussi unis que nous soyons avec lui, aussi solidaires que lui que nous soyons, notre action est à la fois plus restreinte, parce que le domaine des réalisations nous échappe davantage, et plus large parce que, n'étant pas penchés comme lui sur les difficultés quotidiennes, nous avons le pouvoir et le devoir d'embrasser tout l'horizon de notre doctrine et de notre programme, comme tout l'avenir de notre Parti qui se confond avec l'avenir même de la République.

C'est pour cela que, parallèlement à l'action parlementaire et à l'action gouvernementale, nos mili-

tants ont leur tâche à accomplir, tâche d'une utilité immédiate moins visible, mais qui n'est pas moins féconde pour l'avenir.

Cette tâche, nous la poursuivrons avec la conscience de notre rôle, avec le sentiment des devoirs et des droits que nous donne la confiance du pays.

Mandaté par deux fois par le suffrage librement exprimé des citoyens de ce pays, occupant à la Chambre comme au Sénat le plus grand nombre de sièges, un Parti digne de ce nom doit-il, scrutant l'avenir avec inquiétude au point de se disqualifier lui-même, chercher à qui, le cas échéant, il serait appelé à passer la main? Non! de cela il n'est pas question. Nous ne pouvons songer à abdiquer entre les mains d'un parti qui n'a ni nos effectifs, ni la situation qui nous permet d'être l'armature d'une organisation démocratique de gauche. Nous ne songeons pas davantage à abdiquer en faveur de ces formations que l'on ressusciterait de l'ancienne législature, où d'ailleurs elles n'ont jamais réussi à soulever la dalle du tombeau, de ces formations dites d'union et d'élargissement, mais dont on oublie toujours de nous préciser les frontières sur la droite. (*Applaudissements.*)

C'est dans cet axe et dans cet esprit que nous poursuivrons notre œuvre d'éducation populaire, notre œuvre de propagande pacifique et démocratique. Nous la poursuivrons sans douter de nous-mêmes. La plus grande faute que puisse commettre un parti, et cette faute nous l'avons souvent commise, faisons notre *mea culpa* sur ce point, c'est de se sous-estimer, c'est de faire croire, à force d'implorer des appuis, qu'il ne se sent pas capable de marcher tout seul. (*Applaudissements.*)

Si le doute est une excellente méthode en philosophie (*Sourires*), rien n'est plus désastreux en politique, parce que rien n'est plus contraire à l'action.

Ainsi donc, pas de doute! pas d'hésitation! En avant, dans la fierté de notre indépendance, dans la certitude de la confiance que nous inspirons au dedans comme au dehors, pour réaliser, et nous pourrons la réaliser d'autant mieux que nous serons da-

vantage nous-mêmes, l'union de toutes les bonnes volontés pacifiques dans le monde et de toutes les forces républicaines dans la nation. (*Vifs applaudissements répétés.*)

En conclusion, voici l'ordre du jour qu'au nom de la commission de politique générale j'ai l'honneur de soumettre au Congrès :

« Le Parti républicain radical et radical-socialiste adresse à la démocratie française, qui dans deux grandes consultations successives vient de lui manifester une éclatante confiance, l'expression de sa gratitude et de son dévouement.

Le mandat du pays

« La victoire de mai, due à la netteté et à la vigueur du programme intérieur et extérieur du Parti radical, ainsi qu'à la franchise de son attitude, et aux fautes d'une majorité et d'un gouvernement dominés par la droite, a mandaté son chef incontesté, M. Edouard Herriot, pour prendre le pouvoir.

« La victoire sénatoriale d'octobre a confirmé cette investiture en montrant que le pays républicain, l'ayant vu à l'œuvre, lui maintient sa confiance et l'invite à poursuivre sans défaillance les tâches qu'il a entreprises.

« Ces deux victoires sont dues aussi à l'union et à la discipline des forces de gauche, que le Parti radical a la ferme volonté de maintenir dans l'action gouvernementale et parlementaire, comme dans l'action électorale, avec le souci patriotique de grouper autour de lui le maximum possible de bonnes volontés républicaines, pour faire face à des difficultés intérieures et extérieures qui ne sont que trop évidentes.

« Ces difficultés résultent, dans l'ordre financier et économique, de la politique de facilité, de faste et d'imprévoyance, de la timidité conservatrice et de la prédominance des grands intérêts égoïstes, qui ont caractérisé la précédente législature. Dans l'ordre extérieur, elles sont dues à l'attitude incertaine de l'an-

cienne majorité divisée sur la politique à suivre, et à l'éclipse de l'idéal démocratique et pacifique dans une trop grande partie de l'Europe.

« Le Parti républicain radical et radical-socialiste veut réformer ces méthodes et éclaircir cette atmosphère, en appliquant au pouvoir le programme qu'il préconisait dans l'opposition et qu'a sanctionné le pays.

Une œuvre de salut public

« Ce programme comporte essentiellement :

« Le retour à l'équilibre budgétaire, en écartant les expédients faciles, mais funestes, de l'inflation, de l'emprunt abusivement introduit dans le budget, ainsi que des surcharges d'impôts qui accableraient les contribuables et aggraveraient encore la crise économique. L'équilibre doit être assuré notamment par des économies rigoureuses et méthodiques; par une politique d'organisation de la paix permettant de réduire les dépenses militaires sans compromettre la défense nationale ; par des aménagements fiscaux à la fois démocratiques et productifs; par le renforcement du contrôle et la répression de la fraude; par une équitable répartition des charges sur les générations successives; par un plan, effectif cette fois, d'outillage national, basé sur l'appel à l'épargne, et dont les effets doivent être d'alléger le budget et d'accroître, par l'essor de l'industrie et du commerce ainsi stimulés, le rendement des impôts. Cette politique de franchise et de courage a déjà abouti à une première étape de déflation budgétaire, puis à la conversion des rentes, acceptée par le pays avec un sang-froid et une sagesse qui démontrent qu'il est prêt aux sacrifices nécessaires, pourvu qu'il en aperçoive la justice et l'efficacité.

Une action démocratique et d'organisation économique

« La mise en valeur des richesses du pays selon les règles d'une économie dirigée; le contrôle des

grandes organisations capitalistes par un Etat modernisé; la lutte contre la vie chère; la protection de l'épargne; la défense de l'agriculture, qu'il faut d'abord assurer contre ses risques et défendre contre la spéculation et l'anarchie des marchés, dont souffre également le petit commerce; la continuation de l'œuvre d'émancipation ouvrière et de solidarité sociale de la République; le développement de l'école laïque par la réalisation de l'école unique.

L'organisation de la paix

« Dans l'ordre extérieur, un appel inlassable à la raison de tous, une organisation de la paix assurant la sécurité à toutes les nations sur les bases et dans l'esprit de l'institution de Genève. Le désarmement moral et matériel, sans duperie et sans subterfuges, sous le contrôle efficace d'une S.D.N. mise en mesure de faire prévaloir le droit sur la violence, et organisant rationnellement la collaboration économique des peuples.

Le Parti et le Gouvernement

« Pour réaliser ce programme de salut public, d'action démocratique et économique de concorde et d'organisation internationales, le Parti républicain radical et radical-socialiste fait pleinement confiance au Gouvernement que dirige le chef dont il est fier, et dont le nom si populaire est un symbole de démocratie et de paix.

Propagande et tactique

« Parallèlement à l'action gouvernementale, il poursuivra sans relâche son œuvre d'éducation populaire, de propagande démocratique et pacifique, avec le sentiment du rôle et des responsabilités que lui assigne la confiance du pays, comme avec la volonté loyale de collaborer, pour le bien public, avec toutes les forces républicaines. » (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je suis certain d'être l'interprète fidèle de vos sentiments en adressant à notre ami Delbos les félicitations unanimes de ce Congrès.

De Delbos, je ne dirai pas tout ce que je pense, car je ne pourrais exprimer à quel point l'affection que je lui ai vouée est sincère et profonde. Mais je dirai de lui avec justice que, parmi les jeunes hommes dont s'honore notre Parti et dont s'enrichit la République, Delbos, par la haute culture de son intelligence, par la noblesse et la simplicité de son âme, par la vaillance et la droiture de son action, est un de ceux qui se sont placés aux premiers rangs. (*Vifs applaudissements.*)

Son discours d'aujourd'hui n'est pas seulement un beau discours; c'est un acte politique important, et nous devons tous l'en remercier et l'en féliciter. (*Nouveaux applaudissements.*)

Citoyens, j'aperçois dans ce Congrès si nombreux et si vibrant un homme qui honore grandement notre Parti, qui a pris courageusement, à une heure difficile, des responsabilités redoutables à la tête du Gouvernement, j'ai nommé M. Steeg. Je lui demande de nous faire le grand honneur de venir s'asseoir à nos côtés.

(*M. Steeg monte prendre place au Bureau, aux vifs applaudissements de l'Assemblée.*)

M. le Président. — Notre ami, M. Jacques Kayser, vice-président du Comité exécutif, s'est fait inscrire dans le débat de politique générale. Si vous le permettez, je lui donne la parole.

M. Jacques Kayser. — Le lucide rapport et le puissant discours de notre ami Yvon Delbos offrent à notre Congrès une excellente base de discussion. Ils mettent fort bien en relief les deux faits essentiels qui doivent s'imposer à nos assises : l'exceptionnelle gravité des circonstances, la présence à la direction des affaires d'un gouvernement radical; et je voudrais de ces deux faits tirer, dans l'ordre de la tactique,

comme dans l'ordre de la doctrine, des conclusions que j'espère montrer concordantes.

Jamais autant qu'à la veille de cet hiver, lourd de menaces, situation n'a paru plus compromise. Equilibres économiques rompus, misère croissante des masses, chômage grandissant, délabrement des finances publiques et privées, exaltation des nationalismes antagonistes, montée des dictatures, recul des démocraties, toutes les crises surgissent ensemble et, réagissant les unes sur les autres, s'amplifient du seul fait de leur coexistence. Crise économique et financière, crise sociale et internationale, crise morale aussi : aux hommes chargés de la responsabilité du pouvoir tous les problèmes se posent à la fois, aussi impérieux les uns que les autres, exigeant les uns comme les autres des solutions immédiates.

A cet instant crucial de la vie du monde, c'est notre Parti, dans la personne de notre chef, qui a la responsabilité de diriger la politique française.

La clairvoyance et le bon sens du pays ont voulu qu'en face d'événements dont, en avril dernier, il mesurait déjà la gravité, la tâche de redressement et d'organisation fût confiée à notre Parti, parce que sa doctrine lui a semblé répondre le mieux aux nécessités de l'heure et être la plus capable de maîtriser les crises. Devant le danger, raisonnablement et instinctivement, le pays a voulu trouver en nous une protection, et cette protection nous la lui avons promise. A nous donc de tenir notre promesse, nos engagements, de justifier nos appels à sa confiance.

Pourquoi notre doctrine a-t-elle éveillé tant de sympathies, recueilli tant d'adhésions ? C'est parce qu'elle a été renouvelée, adaptée, précisée et très largement diffusée.

Ce travail d'ajustement doctrinal et de développement de la propagande, nous en sommes redevables, M. Yvon Delbos le disait tout à l'heure, à nos présidents successifs. Mais je crois qu'il convient à un militant de dire après lui toute notre gratitude à Maurice Sarraut qui, dans des heures politiquement bien difficiles, et au cours d'une présidence que lui seul a

voulu trop courte (*Applaudissements*), a su, grâce à sa rectitude, son tact et sa fermeté, relever le Parti déprimé par les aventures de 1926 (*Vifs applaudissements*) ; à Edouard Daladier qui, au cours de quatre années d'un effort sans défaillance, a donné aux militants confiance en eux-mêmes (*Applaudissements*) et qui, en organisant solidement le Parti, l'a rapproché de la compréhension des grandes réalités internationales tout en renforçant puissamment ses assises locales (*Applaudissements*) ; à Edouard Herriot qui, par toute la France a sonné le ralliement des forces républicaines pour l'assaut suprême contre la réaction au pouvoir et qui, en ordonnant et en dirigeant cet assaut, a été le meilleur artisan de la victoire commune. (*Vifs applaudissements.*)

Mais ces victoires auraient-elles été possibles si notre Parti, au cours des quatre dernières années, n'était pas demeuré dans l'opposition ?

L'opposition, en face de la majorité de droite, comme cela paraît simple, comme cela paraît logique, comme cela paraît naturel aujourd'hui ! Mais rappelez-vous les quatre années passées ? Rappelez-vous le scepticisme des uns, les résistances des autres ?

Le Parti, disaient-ils, ne peut vivre que s'il est au Gouvernement. Et nos adversaires d'ajouter que notre clientèle avait besoin des profits du pouvoir.

Eh bien ! non, les faits ont démenti les prévisions de ceux qui mésestimaient tout ce qu'il y a de probité et de désintéressement chez les radicaux. Loin de nous anémier, il faut bien le reconnaître, l'opposition nous a fortifiés et a été pour notre Parti la meilleure introduction à la vie gouvernementale. Sans elle, il ne serait pas aujourd'hui au Pouvoir. (*Applaudissements.*)

Il n'y serait pas davantage si, dans la plupart des circonscriptions, il n'avait pas appliqué la tactique de l'union des gauches et si le jeu de la discipline républicaine n'avait pas assuré, partout, la défaite de la droite.

Enfin, comme nous avons toujours exigé que les vainqueurs se montrent justes à l'égard des vaincus,

il convient de ne pas oublier, dans le palmarès des précieux auxiliaires de notre victoire, la majorité de droite et ses chefs qui, par leur politique insensée, ont provoqué dans le pays cette vague de fond qui les a balayés. En dépit du bluff, du chantage à la panique, l'électeur, avec clairvoyance, a jugé les méfaits d'une politique que depuis, sur tous les terrains, les événements ont définitivement condamnée.

Ainsi, toutes ces raisons ont provoqué l'effondrement des droites, le triomphe des gauches, la formation d'une incontestable et cohérente majorité de gauche.

Pourquoi, et c'est ici l'expression d'un regret qui ne m'est pas exclusivement personnel, n'avoir pas eu à ce moment l'audace de suivre le chemin dans lequel nous poussait le suffrage universel ? Alors, la formation d'un gouvernement des gauches eût brusquement marqué la rupture nécessaire avec le passé et provoqué un redressement psychologique et politique qui aurait imposé une action plus immédiate et plus audacieuse. (*Applaudissements.*)

Le Gouvernement d'union des gauches eût été porté par une majorité vivace et enthousiaste, tandis que trop souvent l'actuel Gouvernement de gauche, pour reprendre un mot à la mode, trouve une partie de sa majorité « gelée ». C'est avec réserves, hésitations, que les éléments de cette majorité qui ne sont pas spécifiquement radicaux apportent au Gouvernement un soutien réticent.

Mais à quoi bon revenir sur le passé ? L'avenir présente trop de sujets d'inquiétude pour qu'on s'y attarde.

Aussi bien, les problèmes de tactique ne se posent-ils pas pour aujourd'hui. Ils ne se poseraient que si la majorité de gauche ou le Gouvernement de gauche, n'étaient pas fidèles à la leçon des élections, leçon claire qui tient dans une seule phrase : à majorité de gauche, Gouvernement de gauche pour une politique de gauche. (*Vifs applaudissements.*)

D'ailleurs, de même que sous la législature précédente, la seule majorité possible était une majorité de

droite, — nous l'avons répété pendant quatre ans, — sous cette législature-ci la seule majorité possible est une majorité de gauche.

Mais, sans que les circonstances parlementaires le justifient, deux formules ont réapparu, dans les discussions récentes, qu'il faut bien citer ici puisqu'elles ont été citées ailleurs : ce sont les formules d'union nationale et de concentration.

L'union nationale, dont une certaine presse a parlé et parle encore avec une si abondante monotonie, a été si souvent condamnée par nous tous qu'il suffira de rappeler, pour en écarter l'éventualité, le jugement que, dans son discours de La-Tour-du-Pin, deux semaines avant les élections, le président Herriot portait sur elle, quand il disait :

« J'ai pu croire, à tort ou à raison, à des ententes limitées, loyalement acceptées de part et d'autre dans l'intérêt du pays. J'y ai cru sincèrement. Je n'y crois plus depuis que j'ai vu le fanatisme des droites s'acharner contre certains membres de cette union nationale et, plus tard, non seulement ne garder aucun souvenir de leurs efforts, mais les interpréter de la façon la plus désobligeante pour des hommes d'honneur. » (*Vifs applaudissements.*)

A défaut d'union nationale, d'autres hommes, non moins tenaces, offrent la panacée de la concentration. (*Non ! non !*)

Non ! J'en suis d'accord avec vous ! Mais, du moment qu'on en parle, qu'il y a des radicaux qui la préconisent, il est nécessaire d'aborder ici ce sujet. Puisque dans la presse on émet des opinions pour ou contre la concentration, il est normal que, dans le Congrès qui suit la publication de ces articles, on vienne ici la condamner ou la défendre.

Et tout d'abord, la formule de concentration vaut-elle la peine qu'on s'y arrête ? Voyons !

Notre Parti s'y est opposé pendant quatre ans, alors que la Chambre était à droite. Pourquoi ? Parce qu'il l'a considérée comme une formation trop à droite. Comment voudrait-on faire admettre par le pays qu'après des élections victorieuses on se resigne à ac-

cepter, sous une législature de gauche, ce qui fut justement condamné comme insuffisamment républicain sous une législature de droite ? (*Vifs applaudissements.*)

De plus, au début de juin, libre de choisir sa formule gouvernementale, le président Herriot n'a pas penché vers la concentration. C'est donc la preuve qu'elle ne lui semblait pas répondre au vœu du pays.

Mais avant même que le pays se soit prononcé, entre les deux tours de scrutin, dans son discours de Lyon, le président Herriot répondait aux invitations de Tardieu :

« Qu'arriverait-il si par impossible les radicaux admettaient avec la droite une collaboration que toute leur tradition condamne ?... Si nous nous rendions à l'appel de Tardieu, pense-t-il que toutes nos troupes nous suivraient ? Non, certes !... Tous ces éléments populaires, qui nous font justement confiance, se rejetteraient, désespérés par nons, vers des formules violentes... La démocratie en serait comme démoralisée. » (*Vifs applaudissements.*)

Ainsi, les faits et les déclarations de nos chefs ont résolu, me semble-t-il, dans sa simplicité et sa logique, le problème tactique.

Ce problème, dont Yvon Delbos a parlé au cours de son discours, son ordre du jour le règle par prétérition en affirmant sa fidélité à l'union des gauches. En ne parlant ni de la concentration ni de l'union nationale, il les exclut toutes les deux. (*Vifs applaudissements. M. Yvon Delbos fait un signe d'assentiment.*)

C'est pourquoi, sans insister sur ce point, mais en disant que nous serions prêts à livrer ici la bataille de la concentration si celle-ci devait y être réclamée — et il ne semble pas qu'elle doive l'être, car les ordres du jour des fédérations départementales n'en font pas mention, — je tiens tout de même, par un simple devoir de loyauté, à demander au citoyen Proust qui, dans la presse, a défendu la concentration avec véhémence et qui, ce faisant à affirmé traduire la pensée secrète de nos chefs, de

venir ici la défendre et de déposer en sa faveur un ordre du jour. (*Vifs applaudissements.*)

Le Congrès pourrait ainsi se prononcer, car c'est lui qui est souverain pour prendre une décision. C'est devant lui qu'il faut tenter de faire triompher son point de vue, parce que c'est le premier congrès qui suit les élections et que ses décisions peuvent dominer toute la législature. C'est maintenant, devant ce Congrès, qu'il faudra soutenir qu'au lendemain de la victoire des gauches et de l'écrasement du cartel des droites, de la condamnation de Tardieu et de ses lieutenants (*Applaudissements*), de leur abstention massive aux côtés du nationaliste Franklin-Bouillon dans le récent et décisif scrutin sur le désarmement (*Applaudissements*), on souhaiterait l'avènement d'un gouvernement où se trouveraient solidaires, — ce qui paraît impossible — Herriot et Flandin, ou Herriot et Paul Reynaud, ou Herriot et Tardieu. (*Vifs applaudissements.*)

Comme c'est cela la concentration, n'ai-je pas le droit de dire que la concentration, hier espérance des droites pour compromettre les radicaux, aujourd'hui espérance des droites pour retrouver une place dans les conseils du gouvernement, est une impossibilité. (*Nouveaux applaudissements.*)

Au demeurant, je n'ai pas l'intention de m'appesantir sur ces questions de tactique formelle. La tactique est secondaire. Elle n'importe que dans la mesure où elle est la conséquence naturelle de la doctrine, du programme. Et, dans la dernière partie de mon exposé je vais tenter de montrer que des considérations de doctrine et de programme viennent renforcer cette argumentation tactique et ne laissent aucune place à une majorité autre que la majorité de gauche.

Car en somme, de quoi s'agit-il ? Quel est le problème qui se pose à nous ?

D'un léger colmatage à opérer sur certains points plus spécialement menacés ?

D'expédients à appliquer pour franchir un passage difficile ?

De gagner un jour, un mois, une année ?

Allons donc !

Il s'agit, tout simplement, de sauver à la fois la démocratie en péril et la paix menacée ; et ce ne sont pas ceux qui ont toujours cherché à étrangler la démocratie, qui ont toujours compromis la paix, qui pourraient maintenant collaborer à leur salut. (*Applaudissements.*)

Pour réhabiliter la démocratie, il ne faut pas commencer par la livrer aux forces de réaction ou de conservation qui la négligent, la combattent, ou cherchent à l'asservir.

La paix, elle aussi, est à sauver. Ce n'est pas en pactisant avec le nationalisme d'esprit ou le nationalisme d'intérêt qu'on y parviendra, car toutes les formes de nationalisme compromettent la paix.

Déjà, dans des circonstances moins tragiques, la même tâche s'était présentée au Gouvernement radical en 1924. Malgré bien des apparences, ce qui se passe aujourd'hui est la continuation de ce qui se passait hier. 1932 continue 1924 et ne le dément pas. Nous ne déchirons pas les pages de gloire écrites alors. Seules les apparences dues à la nouvelle tactique de nos adversaires peuvent faire illusion.

En 1924, la défaite de nos adversaires était moins entière, et en employant la force, ils ont pu nous vaincre. Aujourd'hui, ils se sentent les plus faibles ; aussi procèdent-ils par encerclement !

Eh bien ! nous ne nous laisserons pas manœuvrer. Nous n'écouterons pas les chants des séducteurs. Nous savons que l'application de nos doctrines doit provoquer une résistance véhémente et que l'acharnement même de cette résistance sera la pierre de touche de notre fermeté.

Faire des concessions serait légitimer la défection de ceux qui, associés dans le combat d'hier, associés à notre victoire, sont encore nos associés dans la majorité d'aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

On parle couramment de la crise de la démocratie. C'est un sujet d'enquête pour journaux ou de concours pour prix académique. C'est un problème qui n'est pas simplement théorique ; il est inscrit dans la réalité.

Les idées et les institutions démocratiques traversent une crise dangereuse, au moment même où, en présence des difficultés qui assaillent le monde, il leur incombe d'apporter la preuve de leur préexcellence.

Voyez comme la démocratie est en recul !

Dans trois grands pays, leviers d'action, Italie, Russie, Allemagne, elle a disparu, et ces pays subissent, chacun selon un rythme propre, l'emprise de conceptions nettement antidémocratiques. A Berlin, retour aux conceptions du passé, dictature pesante de ce qu'on croyait aboli ; à Rome et à Moscou, tentatives virulentes par leur nouveauté et leur hardiesse.

En face de cet assaut dont, dans son récent discours de Turin, Mussolini disait « qu'il marquait la lutte entre les principes qui naissent et ceux qui déclinent », la démocratie doit prouver qu'elle ne décline pas, qu'elle ne faillit pas à sa mission.

Or, en nous limitant à la France, il faut bien reconnaître que la démocratie y a abandonné sa forme militante. Elle s'est lentement dissoute en s'épuisant dans des rouages où elle a pénétré, et, telle qu'on la pratique aujourd'hui, elle apparaît plus comme une procédure de contentieux que comme une action continue et créatrice.

La République, conservatrice en 1875, demeure conservatrice en 1932, en dépit des modifications fragmentaires qu'on lui a apportées. Et je crois pouvoir dire, d'accord avec un grand nombre d'amis, que la démocratie doit se ressaisir, qu'elle doit supprimer tous les expédients qui peuvent paralyser les initiatives et démoraliser les volontés. Elle doit organiser sans délai une réforme profonde des méthodes administratives de direction et de contrôle en imposant la suprématie du politique sur tous les autres pouvoirs qu'ils soient ceux que s'est octroyée l'oligarchie économique, ou ceux que prétend maintenir un Etat-major dant on a trop longtemps supporté l'omnipotence. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements.*)

La démocratie doit provoquer une refonte générale de notre système d'éducation. Elle doit réaliser cette

suppression du salariat dont parlait Maurice Sarraut au Congrès de Bordeaux de 1926.

Elle doit imposer à tous l'autorité rétablie et souveraine de l'Etat, de cet Etat dont la carence actuelle fait parfois penser à la décadence du pouvoir royal aux époques de transition.

Elle doit, au nom de l'intérêt général, coordonner tous les intérêts particuliers dont la puissance s'érige en rivale de celle de la Nation et empêcher qu'il leur soit sacrifié au détriment de la collectivité.

La liberté d'action de l'Etat ne saurait être compromise par les exigences de ces intérêts. Rétablir l'autorité de l'Etat en face de ceux qui, sur tous les terrains, la menacent et, selon le mot de Wagram qui reste notre charte, « *assurer le contrôle de la Nation sur son économie* », voilà un des moyens des plus sûrs de sauver la démocratie.

Un autre, selon moi, est de procéder à la réforme du parlementarisme, d'adapter aux nécessités du monde moderne cette admirable machine conçue il y a plus de cinquante ans par des hommes qui avaient alors déjà plus de cinquante ans ! C'est l'expérience du siècle dernier qui imprègne nos coutumes parlementaires. Qu'on ne voie pas dans ces paroles une critique fondamentale du régime ! mais, pour assurer le maintien de ce régime auquel tous ici nous sommes attachés, ne sent-on pas qu'il faut y apporter des modifications profondes sans attendre qu'imposées par les événements ces modifications prennent l'aspect d'un véritable bouleversement (*Applaudissements.*)

En tous cas, et sur un autre terrain, il ne faut plus associer nos conceptions démocratiques à un régime économique qui s'écroule et qui provoquerait leur débâcle si elles persistaient à s'attacher à lui.

L'idée démocratique, antérieure au régime capitaliste, doit lui survivre et, puisque le capitalisme, victime de ses propres excès, s'effondre, la démocratie doit résolument s'orienter vers des formes nouvelles de vie économique. (*Applaudissements.*)

Sur le plan international, la démocratie doit trouver les moyens de s'accommoder vaille que vaille avec les

Etats qui n'acceptent pas son idéologie, car la démocratie ne serait plus la démocratie si elle prétendait exiger l'adhésion des autres à ses principes essentiels comme gage des nécessaires ententes internationals. (*Applaudissements.*)

Elle doit contraindre à la collaboration par la hardiesse et par la générosité de son programme. Elle doit faire un grand geste. Et puisque j'emploie ce mot, je ne peux pas oublier que c'est à Toulouse, dans cet admirable laboratoire d'idées, dans cet incomparable centre de propagande qu'est la *Dépêche de Toulouse* qu'a été concrétisée pour la première fois la pensée que plusieurs d'entre nous avaient déjà exprimée : qu'il fallait savoir accomplir un grand geste, ce grand geste préconisé naguère par Arthur Huc, ce nom qu'on ne peut prononcer qu'avec respect. (*Vifs applaudissements.*) Si, à l'appel de « Pierre et Paul », le Gouvernement français avait proposé ce que six mois plus tard nous fûmes obligés de concéder, on a le droit de dire que la face du monde aurait peut-être été changée.

En ce moment, le Gouvernement français accomplit un grand geste à Genève. Nous espérons que l'idée sensationnelle qu'est l'institution d'un régime européen de milices purement défensives servira de base, et non de couronnement, à la future convention du désarmement et apportera à tous les Etats une égale sécurité par un désarmement général, massif et contrôlé. (*Très bien !*)

Au lieu de prendre ces initiatives, dans l'ordre intérieur comme dans l'ordre extérieur, la démocratie peut verser dans l'opportunisme, ce serait, à mon sens, comme une désertion en face du péril. Sa place vide serait vite conquise par les forces que nous combattons. Car le plus mortel danger pour la démocratie serait de tromper les espoirs qu'elle a mis au cœur de ceux qui la défendent et qui croient en elle comme seule capable de les mener à la justice et à la paix.

Sans doute, la revalorisation rapide de la démocratie ne peut-elle se concevoir que sous un aspect

quelque peu révolutionnaire. Peut-être ! Mais la plus haute possibilité qui s'offre à notre Parti, héritier direct de la Révolution de 1789, n'est-ce pas de réaliser, par l'application de méthodes sages et réformistes, tout ce qu'il y a de révolutionnaire dans les exigences et les impatiences légitimes du monde moderne ? et si le Parti venait à faillir à sa grande mission, il est évident qu'il n'y aurait plus, pour les hommes qui ont été enflammés par l'idéal démocratique et qui demeurent fidèles à eux-mêmes, qu'à admettre des solutions purement révolutionnaires. Ne doit-on pas, par un suprême effort de sagesse, épargner au monde malade les nouveaux bouleversements de la violence ?

Je suis convaincu, et nous le sommes tous, que le Parti et le Gouvernement de notre Parti ne failliront pas à leur tâche et demeureront dans leur ligne traditionnelle.

Bien plus même qu'en 1924, il nous faut aboutir.

Ecoutez bien ceci, mesurez bien notre responsabilité : Pour la première fois, dans l'histoire de la République, les partis de gauche, les vrais, les authentiques, forment à eux seuls la majorité absolue de la Chambre. Cette majorité absolue leur impose des devoirs.

Une voix. — Allez dire cela aux socialistes !

M. Jacques Kayser. — En jouant leur destin, ils jouent le destin du monde. Donneront-ils le spectacle de leur impuissance ? S'épuiseront-ils en de ridicules dissensions ? L'histoire infligera-t-elle une sévère condamnation à cette majorité et dira-t-elle qu'en face des pires éventualités, les partis qui la composent n'ont pas eu la force de s'unir, et qu'ayant eu la claire vision de ce que préparait l'avenir, ils n'ont pas pu ou pas voulu agir ?

Nous avons été vaincus en 1924 parce que, dès les premiers jours, nous avions exagéré l'ampleur... (*Exclamations et interruptions.*)

M. le Président. — Ce débat est assez grave pour que l'orateur puisse s'exprimer en pleine liberté. (*Très bien ! très bien !*)

M. Jacques Kayser. — Je n'ai pas la prétention de traduire à cette tribune l'opinion unanime du Congrès, et je prie ceux dont les thèses sont différentes de la mienne de venir ici les soutenir après moi. Au reste, je crois que, sur la conclusion du débat, nous pourrons tous être d'accord.

Pourquoi avons-nous été vaincus en 1924 ? Parce que, dans l'enthousiasme des premiers jours, nous avions exagérés l'ampleur et la solidité de notre victoire et essayé de pratiquer, sans la force et la cohésion du nombre, un programme très hardi. Il ne faudrait pas qu'aujourd'hui nous perdions une partie décisive pour nous, ce qui est peu de chose, mais décisive pour la paix du monde parce que nous aurions sous-estimé la force de notre victoire et méconnu les devoirs qu'elle nous impose.

Or, à défaut de cette fidélité ardente de l'action de la gauche gouvernementale à la doctrine de la gauche parlementaire, à défaut de la hardiesse qu'impose cette solidarité, tout est compromis !

Non ! La victoire de mai n'a pas été trop complète. Son ampleur a pu déjouer certaines combinaisons, mais elle n'a pas dépassé nos espérances. Aucun d'entre nous ne la tient pour un boulet lourd à traîner. Chacun de nous désire qu'elle soit un tremplin pour l'action. (*Applaudissements.*)

J'ai le sentiment que, depuis quelques mois, la route que suit le monde a franchi la ligne des crêtes et changé de versant. Nous délibérons sous un autre climat.

Avant, on pouvait dire : « A quoi sert de se hâter? Examinons et mesurons chaque donnée du problème avant de passer à l'action. Le temps travaille pour nous. »

Aujourd'hui, la conjoncture est autre. Le temps travaille contre nous. Il travaille contre la paix. Chaque jour qui passe, au cours duquel les hommes de paix sont demeurés muets ou inertes, rapproche des catastrophes auxquelles pendant des années le souvenir des promesses faites avait permis de ne plus songer.

On nous dira : « Avec vos théories, vous vous

hasardez dans l'inconnu » et on nous incitera à revenir en arrière et à suivre les sentiers battus qui ramènent vers les solutions du passé, de ce passé que nous ne voulons pas revoir parce qu'il est lourd de guerres et lourd de misères.

Vers l'avenir, il n'y a pas de chemin, nous dira-t-on.

Soit ! Nous acceptons tout de même d'aller vers l'avenir et nous répondrons par la phrase de celui qui conquit la montagne inviolée : « Où il y a une volonté, il y a aussi un chemin. » (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Bergery. (*Applaudissements sur divers bancs. — Mouvements divers.*)

M. BERGERY. — Citoyens, au moment de prononcer devant le congrès de mon Parti des paroles qui auront au moins pour certains d'entre nous, une signification politique grave, je tiens à préciser que je parle, non pas en mon nom personnel, mais au non des militants d'un département tout entier, celui de Seine-et-Oise.

Sur divers bancs. — Non ! non !

Un militant. — Vous parlez au nom des socialistes de Seine-et-Oise.

Une voix. — Mettez-vous d'accord !

M. BERGERY. — C'est fait, car c'est la Fédération de mon département qui m'a demandé de défendre ici son ordre du jour.

M. CUDENET. — Je dois déclarer, en effet, que M. Bergery parle au nom de la Fédération de Seine-et-Oise qui, dans une Assemblée générale, lui a donné à l'unanimité ce mandat. (*Applaudissements sur divers bancs. Bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. — M. Cudenet vient de faire une déclaration. Je prie le Congrès d'écouter maintenant la réponse de M. Bergery.

M. Bergery. — La déclaration que vient de faire M. Cudenet, président de ma Fédération départementale, me dispense de répondre aux interrupteurs.

Certains d'entre vous paraissent s'étonner de l'importance que j'attache à cette remarque préliminaire. Mais, pour moi, le contrôle des militants sur les élus est l'essentiel de ce qu'on désigne par un mot qui, à force d'être employé, a perdu quelque peu de sa signification première, j'entends la démocratie (*Applaudissements sur divers bancs.*) et, au moment même de parler, je ressens profondément la différence qu'il y a entre le parlementaire qui prononce des paroles en son nom personnel et celui qui porte ici un message au nom des hommes qui ont été l'infanterie de la victoire de mai.

Certains d'entre vous se souviennent que depuis quatre ans, sans me lasser, à chaque congrès, j'ai combattu sur le terrain de la tactique parlementaire et électorale : d'abord à Angers, pour rompre l'union nationale et rejeter le parti dans l'opposition, puis à Reims, à Grenoble et à Paris pour tâcher de l'y maintenir tant que de nouvelles élections n'auraient pas amené à la Chambre une majorité capable de nous soutenir dans l'exécution de notre programme.

Je me souviens des protestations véhémentes d'Angers, lorsque j'annonçais que le Parti rentrait dans l'opposition pour quatre ans. J'aurais beau jeu aujourd'hui de triompher et de montrer comment ce sont ces quatre années d'oppposition qui nous ont valu la victoire de 1932. (*Très bien ! très bien !*)

Cependant je n'insisterai pas aujourd'hui sur le problème tactique, et c'est sur un autre terrain, sur le terrain même de l'action gouvernementale et du programme gouvernemental que je vais me placer.

La raison en est simple : les années précédentes, nous étions dans l'opposition, tandis que cette année, le congrès, comme l'a dit Milhaud, est le congrès d'un parti au pouvoir.

Ainsi l'essentiel, cette année, est de savoir ce qu'a fait le Gouvernement, ce qu'il va faire, c'est de savoir si la politique qu'il a faite et qu'il va faire donnera aux

militants — dont certains s'interrogent déjà anxieusement à ce sujet — l'impression qu'en mai ils se sont véritablement battus pour quelque chose. (*Applaudissements.*)

Telle est la question à laquelle je vais essayer de répondre. Je tâcherai de mettre dans mes paroles toute la gravité que le moment exige.

Des décisions du plus grand parti français peut dépendre non seulement son propre destin mais le sort de la paix elle-même.

Son propre destin, d'abord. Car c'est la seconde fois depuis la guerre qu'il détient le pouvoir et la démocratie française, si elle a pu admettre qu'il se soit brisé en 1924 sur le mur d'argent, n'admettrait pas, huit ans plus tard, qu'il renonce à affronter cet obstacle symbolique, ou, pis encore, qu'il s'en accommode au point d'en faire le mur d'assise de sa propre maison. (*Applaudissements.*)

Le destin de la paix aussi. Malgré les pacifismes officiels, malgré les conférences qui se multiplient des bords de la Manche à ceux de la Méditerranée, berçant de promesses qu'on ne voudrait pas croire fallacieuses une humanité déchirée par la crise, malgré les notes, les pactes, les messages et les plans, qui de nous ne sent que chaque année qui nous éloigne de la dernière tragédie nous rapproche de la suivante ?

Je parlerai donc avec gravité de ces choses graves. J'essayerai aussi d'en parler avec ce que notre président appelle et pratique si volontiers : la sérénité.

Rien ne serait plus odieux que de ravaler un tel débat au niveau de je ne sais quelle manœuvre parlementaire ; rien ne serait plus odieux que de trouver dans l'examen de ces problèmes qui angoissent tout un peuple l'occasion de satisfaire je ne sais quelles rancunes, je ne sais quelle ambition déçue, ou, inversement, d'étaler des enthousiasmes de commande qui, le plus souvent, sont un moyen trop commode d'apaiser sa conscience (*Applaudissements*) et parfois même cachent une conception servile de la fidélité.

Nous prendrons donc successivement les points les

plus saillants de la politique gouvernementale, politique extérieure, puis politique intérieure.

Sans doute, serai-je forcé d'empiéter sur des sujets dont la discussion approfondie figure à l'ordre du jour de nos prochaines séances, mais il est impossible de procéder autrement du moment que la discussion de politique générale a lieu le premier jour du congrès, si l'on veut suivre dans son ensemble la ligne politique du Gouvernement.

Tout d'abord, premier chapitre, chronologiquement, de la politique gouvernementale : la politique des réparations et des dettes, telle qu'elle s'est affirmée par la conférence de Lausanne et telle qu'elle s'affirmera à nouveau à la fin de l'année en cours.

Deux thèses se sont affrontées : la thèse britannique impliquant l'annulation de toutes les dettes internationales aussi bien des dettes de réparations que des dettes interalliées ; la thèse française, impliquant qu'après compensation d'une partie de la dette allemande avec les dettes interalliées, il reste pour des pays, notamment pour la France, un solde positif au titre des réparations.

Depuis quatre ou cinq ans déjà, je suis convaincu de la sagesse profonde de la thèse britannique. Laissez-moi vous dire pourquoi.

Plaçons-nous non pas dans un concept abstrait de justice, mais devant cette dure réalité que nous enseigne l'Histoire.

Pour qu'elle puisse être réglée, une dette exige deux conditions :

La première, c'est que cette dette soit déterminée et qu'elle soit déterminée à un chiffre raisonnable. Car si elle ne l'est pas, immanquablement le peuple débiteur se dit que plus il paye, plus il aura à payer, comme l'a dit Edouard Herriot à la tribune de la Chambre, « les payements n'ont pas alors de caractère libératoire ».

Seconde condition : il faut que le payement apparaisse comme le moindre mal.

Oui, c'est peut-être cynique, mais c'est vrai ; il faut qu'il y ait une contrainte ou économique ou

morale ou militaire qui fasse apparaître le payement comme étant le moindre mal.

Maintenant vous allez comprendre pourquoi j'étais pour l'annulation totale des dettes depuis plusieurs années.

Le drame des réparations, c'est qu'au lendemain de Versailles, au moment où la possibilité de contrainte était à son maximum, à ce moment, sous l'influence de Klotz, de Tardieu, d'autres hommes encore qui se disaient réalistes, on a d'abord différé jusqu'en mai 1921 la fixation de la dette allemande, en disant aux Allemands : Payez toujours, on verra bien ce qu'on vous réclamera après.

Puis on a fixé la dette à des chiffres astronomiques.

J'entends bien que, depuis, la dette a diminué, que nous avons eu ensuite l'état des payements, le plan Dawes, puis le plan Young. Mais, en même temps que diminuait le total de la dette, diminuait la possibilité de contrainte parce que la victoire s'éloignait de plus en plus. C'est cela le drame des réparations. (*Applaudissements.*)

Tant qu'on disposait de la contrainte, la dette allemande était indéterminée ou fixée à un chiffre absurde, et du jour où l'on a ramené la dette allemande à un chiffre élevé, mais raisonnable, la possibilité de contrainte avait disparu.

Ce que je viens de vous dire m'a convaincu dès 1928 de la nécessité de l'annulation totale des dettes, et vous pensez bien que la crise mondiale n'a fait que me confirmer dans cette opinion.

Etais-je seul de cet avis ?

Je me souviens du premier congrès de ce parti, auquel j'assistais, congrès de Bordeaux, il y a déjà pas mal d'années, et je me rappelle le président Caillaux soutenant avec courage cette thèse à laquelle alors personne ne croyait.

Je me souviens aussi de la *Dépêche de Toulouse* qui a soutenu cette thèse avec courage quelques mois avant les élections, ce qui prouve qu'on peut quelquefois allier le courage et la sagesse.

Voilà donc cette thèse de l'éponge sur l'ardoise qui était la nôtre et celle de l'Angleterre.

En face, monsieur le président du Conseil, vous avez dressé la thèse du solde. Nous la connaissons.

Vous avez assuré par là la continuité de la politique française. C'est exact. C'est la thèse que soutenaient déjà M. Poincaré, M. Tardieu et M. Laval sous des noms différents, car ce solde est affecté d'adjectifs variables. Nous avons eu le solde substantiel, puis le solde bénéficiaire, ensuite le solde net, enfin le solde positif, en attendant, quelque jour, le solde négatif que certains indices nous font pressentir déjà. (*Mouvements divers.*)

Je viens, peut-être un peu brutalement, mais loyalement, de poser la thèse soutenue par notre délégation à Genève et celle que j'aurais voulu voir soutenir. Mais, pour continuer à être loyal, il faut reconnaître que rien dans les décisions de nos congrès n'obligeait le président Herriot à soutenir à Lausanne la thèse de l'annulation générale.

Jamais — et c'est peut-être une faute que nous avons commise — jamais nos congrès n'ont affirmé la thèse de l'éponge sur l'ardoise...

Un congressiste. — Et notre dette envers l'Amérique ?...

M. Bergery. — Croyez bien que je ne l'oublie pas et que je vais vous en parler.

C'est donc au point de vue qui a été celui de la délégation française et de notre président que je vais me placer pour analyser et critiquer le résultat de Lausanne.

Ce résultat tient en deux textes : l'accord général, et ce qu'on a appelé le *gentlemen's agreement.*

L'accord général, qui est assez long, peut se résumer ainsi : l'Allemagne doit payer trois milliards de marks-or représentés par des bons ; ces bons pourront être émis par la Banque des règlements internationaux, mais pas avant l'expiration d'un délai de trois ans et ceux qui n'auraient pas été émis dans un nouveau délai de quinze ans seraient annulés.

Quant au *gentlemen's agreement*, engagement d'honneur, c'est un engagement en vertu duquel il est entendu que si un règlement satisfaisant des dettes interalliées n'est pas obtenu, l'accord de Lausanne ne sera pas ratifié.

Voilà l'ensemble des textes de Lausanne qui ont déchaîné dans la grande presse, vraiment très rapide dans ses évolutions, un enthousiasme extraordinaire.

Regardons comment on peut justifier cet enthousiasme.

On a dit d'abord : Nos délégués à Lausanne ont sauvé le solde des réparations. Contre toute l'Europe, ils se sont opposés à l'éponge sur l'ardoise.

Pour soutenir une thèse pareille, il faut ne pas s'apercevoir qu'on joue sur le mot « solde ».

Le « solde », dans l'ancienne acception du terme, celle de M. Poincaré quand il parlait d'un solde substantiel et de notre président lorsqu'il parlait d'un solde bénéficiaire, ce solde c'est une certaine somme qu'on demande à l'Allemagne pour les réparations proprement dites, en plus des sommes nécessaires pour faire face aux payements des dettes interalliées.

Au contraire, dans l'acception définitive du terme telle qu'elle ressort des accords de Lausanne, le « solde » est un paiement pour solde qu'on demande à l'Allemagne et dont la totalité ira à l'Amérique en règlement des dettes interalliées, avec l'espoir que cela suffira, et, si je suis bien informé, avec la promesse officieuse que s'il y avait un excédent, cet excédent serait ristourné à l'Allemagne elle-même.

Si donc il y a un solde au départ, il n'y en a plus à l'arrivée.

On a dit aussi que c'était au moins trois milliards qui rentraient dans nos caisses et qu'à tout prendre c'étaient des milliards que nous ne payerions pas à l'Amérique.

Mais cela non plus n'est pas exact, car personne à Lausanne, pas même la délégation britannique, n'avait jamais prétendu qu'on allait annuler la dette allemande sans réserver l'annulation de la dette amé-

ricaine. J'ai le texte de la délégation britannique sous les yeux ; je ne le lis pas pour raccourcir le débat.

Lorsque je lui disais cela à la commission des affaires étrangères — je pense qu'il me permettra une petite indiscrétion qui ne porte pas préjudice aux intérêts du pays — M. le président du Conseil me répondait : Comment pouvions-nous réserver la possibilité d'annuler la dette américaine. L'Allemagne nous disait : Cela ne nous regarde pas.

A cela, je vous réponds de la même façon que vous-même à la fin de Lausanne, par cet artifice extrêmement ingénieux qui a consisté à faire, à côté de l'accord, le *gentlemen's agreement*, en vertu duquel on ne ratifie que si le règlement est satisfaisant. Cet accord pouvait jouer aussi bien pour l'annulation totale que pour le solde.

Enfin, dernier point, et qui vous touche de très près parce qu'il vise non seulement le passé, mais un avenir très prochain. On a dit que le fait de maintenir le solde était agréable à l'Amérique, que c'était l'Amérique elle-même qui, plus ou moins officieusement, avait fait savoir qu'il était opportun de ne pas annuler totalement les dettes.

En réponse à ces bruits qui courent avec persistance et dont certains journaux se sont fait l'écho, je me contenterai de dire ceci : le président Hoover lui-même, interrogé à cet égard par le sénateur Borah, a répondu par écrit :

« Je tiens à ce qu'il soit bien établi que les Etats-
« Unis n'ont été consultés sur aucun des accords
« dont la presse nous apprend la conclusion récente
« à Lausanne, et que, bien entendu, nous ne sommes
« liés en rien par eux. »

D'ailleurs, monsieur le président du Conseil, permettez-moi de vous le dire, personne, à l'heure actuelle, ni en France, ni en Angleterre, ne pense que le règlement des dettes interalliées va devenir une réalité.

Laissez-moi profiter de ce que je ne suis pas ministre (*Interruption — Bruit*) pour dire qu'il n'y a pas en Angleterre ni en France un seul député

qui votera jamais les payements à l'Amérique s'ils ne correspondent pas à des sommes reçues de l'Allemagne. (*Applaudissements. — Bruit.*)

Alors rendons-nous compte de ce qu'aujourd'hui, quand on parle de dettes interalliées, on parle de fantômes. (*Mouvements divers.*)

Les dettes interalliées, elles sont mortes en même temps que les réparations, tuées d'ailleurs par le même acte : la proposition de moratoire Hoover. (*Applaudissements.*)

Depuis ce jour, les réparations et les dettes sont des cadavres économiques et la seule question est de savoir à quel moment tel peuple ou tel autre délivrera ce qu'on appelle le permis d'inhumer. (*Mouvements divers.*)

Ayant exposé ainsi une partie des problèmes soulevés par Lausanne, je conclus en vous demandant pourquoi pendant trois semaines notre délégation s'est battue contre la théorie de l'annulation générale.

C'était pour obtenir trois milliards sur 43 ; c'est-à-dire une annulation des 13/14.

Certains esprits simplistes penseront que lorsqu'on annule 13/14 d'une dette, on peut avoir le bénéfice du beau geste en annulant 14/14.

Ainsi on s'est battu pour avoir trois milliards sur 43 !

Trois milliards à terme, puisque payables en trois ans !

Trois milliards sous condition, puisque leur émission dépend de la Banque des règlements internationaux.

Enfin, trois milliards à terme et sous condition qui, si jamais ils sont payés, ne seront pas pour nous !

Pourquoi alors avoir lutté trois semaines ?

Je vous le demande, monsieur le président du Conseil : au nom de quelle doctrine pouvons-nous justifier le résultat qui a été obtenu ?

Au nom de la doctrine du solde ? Non, à coup sûr, puisqu'il n'y a plus de solde.

Au nom de notre doctrine de l'annulation des

dettes? Peut-on nous dire : Vous avez satisfaction. Pourquoi criez-vous puisque tout est annulé ?

Pas davantage, car la solution qu'on a adoptée n'a aucun des avantages que notre solution eût procurés.

Il y a ceci de curieux et d'extraordinaire que, finalement, la France a consenti à Lausanne tous les sacrifices qu'on pouvait attendre d'elle. Mais elle les a consentis après s'être, pendant trois semaines, donné l'apparence d'un pays qui s'oppose à l'annulation pour des raisons égoïstes, alors que notre délégation travaillait... (*Vives interruptions. — Tumulte.*)

M. le Président. — Je demande à ceux-là mêmes que le langage de l'orateur peut choquer de respecter la liberté de parole. (*Applaudissements.*)

Il sera répondu tout à l'heure au citoyen Bergery. Je vous prie donc de faire silence et de laisser continuer l'orateur. (*Applaudissements.*)

M. Bergery. — J'ai entendu tout à l'heure notre ami Delbos, à l'approbation de toute cette salle et aux applaudissements du président du Conseil lui-même, déclarer que l'affection que nous avions pour lui nous laissait le droit de critique le plus absolu.

Il ne suffit pas d'applaudir de telles opinions, il faut les mettre en pratique. (*Applaudissements. — Bruit.*)

...Je disais que si, dès le début de la conférence, nous avions pris l'attitude inverse, si nous avions, solidairement avec l'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne, revendiqué, proclamé même la nécessité de l'annulation de toutes les dettes internationales, nous aurions fait un geste qui aurait eu dans le monde, et particulièrement en Allemagne, un retentissement profond. (*Vives protestations.*)

Je suis convaincu que vous êtes la majorité contre moi...

Un congressiste. — Vous pouvez exprimer les mêmes idées, mais sous d'autres formes.

M. Bergery. — Je prie le citoyen qui vient de m'interrompre de bien vouloir citer un seul mot que j'ai prononcé qui ne soit pas exactement sur la question politique et qui soit choquant pour qui que ce soit.

Je vous demande, devant un exposé qui semble vous choquer, mais qui est sérieux, de ne pas me forcer à prendre une attitude de réunion publique, alors que nous sommes dans un congrès.

...Le second aspect de la politique gouvernementale, au point de vue de la politique extérieure, c'est la non-acceptation à Genève du plan américain de désarmement connu sous le nom de plan Hoover.

Je sais bien qu'aujourd'hui on conteste que nous n'ayons pas accepté le plan Hoover.

Mais j'ai devant moi les textes et je vous dis qu'avec beaucoup de politesse nous avons refusé le plan.

Il y a d'abord le témoignage de l'honorable M. Gibson, qui a dressé, dès le mois de juillet, un état des pays qui ont accepté et de ceux qui ont refusé le plan, et qui dit : « Il y a trente-quatre Etats, à Genève, qui ont adopté, au moins en principe, le plan ; six qui n'ont émis aucun avis et six qui ont réservé leur position — voyez combien l'expression est diplomatique — la France, la Roumanie, la Yougoslavie, le Portugal, l'Argentine et le Japon. »

Nous sommes donc la seule grande puissance européenne qui, pour reprendre les termes de M. Gibson, a réservé son opinion.

Il y a le témoignage de M. Paul-Boncour lui-même. Dans un discours prononcé après la réception du plan Hoover, il a dit :

« Je ne pense pas forcer l'interprétation des pro-
« positions qui nous sont apportées en disant qu'elles
« nous transportent sur le plan de ces réductions
« massives, celles-là mêmes qui répondent aux
« espoirs des peuples, mais qui, pour nous, demeu-
« rent indissolublement liées à l'organisation de la
« sécurité internationale. » (*Applaudissements.*)

On ne peut donc pas le nier : c'était, dans l'état

actuel de la sécurité internationale, le refus de la proposition Hoover.

Voix nombreuses. — Non ! non !

M. Bergery. — J'entends dire : non. Nous sommes tous ici de bonne foi. Je viens de vous lire un texte qui dit qu'on « est transporté sur le plan des réductions massives... qui, pour nous, demeurent liées indissolublement à l'organisation de la sécurité internationale ».

Je répète que c'est un refus du plan Hoover dans l'état actuel de la sécurité internationale.

Il y a une troisième référence qui est la presse française, dont tous les organes, non seulement ceux de l'opposition, mais aussi ces organes de gauche qui peuvent être bien renseignés puisqu'ils passent chaque mois et même chaque jour dans les ministères (*Bruit*), ont été unanimes à représenter le plan Hoover comme quelque chose d'inacceptable. Ils ont été unanimes à le présenter je dirai presque comme une offense à la délégation française. (*Interruptions.*)

Au regard des documents américains, comme au regard de la déclaration Paul-Boncour, comme de la presse française : réception hostile, refus du plan Hoover.

Alors je vous demande la permission d'examiner les arguments par lesquels on l'a refusé. Car c'est très grave, car cela, ce n'est pas du passé, c'est l'avenir, je vais vous le montrer.

Il y avait d'abord l'argument utilisé par la presse en général. On disait : C'est une proposition démagogique, car elle vient quelques mois avant les élections américaines.

Ce n'est guère sérieux comme argument.

Il faut se rappeler qu'un plan français, le plan Tardieu, dont notre président disait à ce moment qu'il était beau, qu'il l'admirait, est sorti lui aussi avant les élections.

Par conséquent ce genre d'argument ne me paraît pas devoir être retenu.

Il y a l'argument de Paul-Boncour lui-même qui dit : Il s'agit là de réductions massives.

Je n'ai pas le temps, et surtout l'humeur du congrès ne me le permet pas... (*Interruptions et protestations.*)

Est-ce que je vous ai aussi froissés en disant cela ?... (*Bruit.*)

Si vous êtes décidés à épier mes paroles pour tâcher de trouver un mot qui puisse justifier des protestations, vous n'aurez aucun mal à cela, car vous pourrez en trouver dans le discours de n'importe qui.

Si vous voulez m'empêcher de parler, faites-le au moins franchement.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a une demi-heure que M. Bergery parle. Le congrès a eu certains mouvements, mais l'a écouté avec attention.

Il n'y a aucune animosité contre vous, monsieur Bergery. Vous pouvez continuer en toute tranquillité.

M. BERGERY. — Pour ne pas lasser la bienveillance que n'a cessé de me témoigner le congrès (*Rires*), je n'entrerai pas dans toutes les considérations que j'aurais voulu apporter, pour montrer que les réductions au point de vue des effectifs en vertu du plan Hoover ne sont en rien des réductions massives, qu'à aucun moment elles ne justifiaient l'expression dont s'est servi M. Paul-Boncour.

Je pourrais vous montrer que, tout compte fait, ces réductions étaient de l'ordre de 70.000 à 100.000 hommes pour l'armée française.

M. EDOUARD HERRIOT, *président du Conseil.* — Mais non !

M. BERGERY. — Si vous dites : « Mais non ! », vous m'autorisez à faire la démonstration.

M. EDOUARD HERRIOT, *président du Conseil.* — Je dis : Mais non ! (*Applaudissements.*)

M. Bergery. — Si le président dit : « Mais non ! », je suppose que non seulement il m'autorise à faire la démonstration, mais qu'il demande au congrès de l'écouter.

M. Edouard Herriot, *président du Conseil*. — Bien entendu !

M. Bergery. — Vous connaissez le système Hoover. Il consiste : 1° à prendre pour base l'armée allemande telle qu'elle est autorisée par le traité, soit 100.000 hommes ; 2° à y ajouter les effectifs nécessaires pour maintenir l'ordre dans les colonies; 3° quand on a fait la somme de ces deux effectifs, à la retrancher des effectifs réels ; 4° enfin à supprimer le tiers de la différence.

Voilà la formule Hoover. Appliquons-la chez nous.

D'abord, je commence par remarquer qu'il y a une erreur de chiffre au début du plan Hoover, car l'armée allemande n'est pas de 100.000 hommes. Elle est, à cause d'autorisations données par M. Millerand en 1921, de 250.000 hommes environ. Il y a là une rectification à faire à laquelle les Américains avaient d'ailleurs consenti à Genève : ces 250.000 hommes correspondent pour la France, compte tenu de l'indice démographique, à environ 200.000 hommes.

A ces 200.000 hommes, il faut ajouter les hommes nécessaires à la garde de notre empire colonial.

A cet égard, il y avait des divergences de vues parmi les experts américains. Cela allait de 100.000 à 200.000 hommes.

Je prends le chiffre le plus favorable pour vous et je compte un total de 200+200=400.000 hommes.

Faisons la différence avec nos effectifs actuels, soit 630.000 hommes : nous obtenons 630—400=230.000 hommes. La suppression doit porter sur le tiers de cette différence, soit 75.000 hommes.

Or, dans notre armée, nous avons 30.000 militaires de carrière en trop. D'autre part, du fait de la dénatalité, notre armée va subir une diminution de 40.000 hommes par classe. Donc, par an, cela fait déjà

70.000 hommes sur les 75.000 dont le plan Hoover demandait la suppression. (*Mouvements divers.*)

Si ces chiffres avaient été adoptés, nous n'avions, en réalité, aucune réduction à opérer.

On ne peut donc pas parler de réductions massives.

Je passe maintenant aux derniers arguments, ceux qu'a fait valoir le président Herriot.

Le président du Parti a fait trois objections.

Il a dit d'abord : il faudrait tenir compte des organisations clandestines.

Là, nous sommes tout à fait d'accord. C'est la tâche essentielle du contrôle. Et nous avons toujours dit : le plan Hoover, mais complété par le contrôle.

Deuxième objection du président : le plan se base sur l'indice démographique et cet indice démographique peut renforcer l' « impérialisme des masses ».

Mais cet indice est la base de toutes les armées pour des raisons de recrutement et aussi pour des raisons financières.

Qu'on l'affecte d'un contre-indice dégressif si l'on veut, d'accord. Mais la base ne peut être que l'indice démographique.

Troisième objection. Le président a dit : le plan Hoover ne tient pas compte des possibilités de coalition et par là il est dangereux. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Est-ce que cela veut dire que chaque pays doit avoir une armée assez forte pour résister aux coalitions qui peuvent se former contre lui ?

Vous voyez à quelle course d'armements cela conduirait.

Est-ce que cela veut dire qu'on n'acceptera le plan Hoover que lorsqu'on aura créé une armée destinée à faire face aux coalitions ?

Nous retombons dans l'objection Boncour, objection touchant la sécurité. L'objection était valable s'il y avait des réductions massives. Mais j'ai prouvé qu'il n'en était pas ainsi.

Vous n'avez donc pas le droit de faire cette objection, à moins que vous ne soyez le tenant de la poli-

tique de gouvernements précédents qui disaient : Aucune diminution, si minime soit-elle, tant que nous n'aurons pas l'organisation internationale de la sécurité.

J'ai essayé de vous montrer quelles étaient les objections contre le plan Hoover. Il me serait beaucoup plus facile de vous montrer ce qu'on a perdu en ne l'acceptant pas.

Qu'on ait perdu de refaire en Amérique une opinion publique tout à fait favorable à la France, il suffirait de relire la presse américaine pour que vous vous en rendissiez compte.

Qu'on ait perdu un élément favorable au règlement des dettes, ce n'est pas douteux non plus.

Mais ce qui est encore moins douteux et plus grave, c'est que si l'on avait adopté le plan Hoover, c'étaient les Etats-Unis eux-mêmes qui se portaient garants du désarmement de l'Allemagne et du maintien de l'Allemagne dans l'état de désarmement. (*Mouvements divers.*)

Je ne comprends pas les murmures que j'entends. Je ne vois pas comment on peut contester un instant ce que je viens de dire, puisque les Etats-Unis signaient un accord qui avait pour base le maintien de l'Allemagne dans l'état de désarmement prévu par le traité de Versailles.

Si quelqu'un prétend que ce que je dis n'est pas vrai, qu'il le déclare. Mais pas de ces murmures anonymes qui n'ont aucune signification. (*Applaudissements.*)

J'arrive au plan constructif qui constitue le dernier élément de la politique extérieure.

Là, je serai beaucoup plus prudent, d'abord, parce que je n'en connais pas le texte intégral — il ne nous a pas encore été communiqué ; et puis, parce que je ne voudrais qu'une de mes paroles risquât de faire échec à ce désarmement qui demeure notre but à tous.

M. Edouard Herriot, *président du Conseil.* — C'est votre devoir.

M. Bergery. — Le plan constructif contient deux idées : la première, c'est la forme même du désarmement ; la seconde, ce sont les conditions du désarmement.

Sur la forme du désarmement, je n'ai rien à dire, sinon à féliciter le Gouvernement... (*Rires et applaudissements.*)

Croyez-vous qu'il m'en coûte de le féliciter ? C'est le contraire qui me peine. (*Applaudissements.*)

... car, pour la première fois, nous avons dans un document le principe de cette égalité des droits qui est évidemment à la base de la vie future des peuples.

Donc, sur la forme, rien à dire. Mais il y a les conditions, et vous comprenez bien que c'est l'essentiel.

Le président du Conseil disait un jour que le verbe désarmer ne se conjuguait qu'au futur. Il ne faudrait pas le conjuguer seulement au conditionnel.

Voyons donc les conditions.

D'abord, l'organisation du contrôle avec droit d'investigation : je suis d'accord, pleinement.

Deuxième condition : des garanties de sécurité telles qu'elles seraient envisagées par les Etats-Unis d'Amérique.

Je sais bien à quoi cela fait allusion. C'est au discours Stimson que vos services ont eu l'amabilité de me communiquer.

C'est là que je ferai preuve de prudence. Je ne suis pas tout à fait d'accord sur l'interprétation qu'il faut donner à ce discours, mais j'ai tellement le désir que mon interprétation soit fausse et que ce soit la vôtre qui soit la bonne que je vais m'abstenir d'expliquer pourquoi je crois que c'est la mienne qui est vraie et la vôtre inexacte.

Troisième condition : le pacte d'assistance mutuelle. Voici le texte :

« ...que, pour compléter Locarno, un pacte d'assistance mutuelle soit conclu de façon telle que chaque nation européenne puisse y prendre part et que les forces collectives ainsi prévues soient suffisantes pour réprimer l'agression. Ces forces devraient comprendre

un premier contingent de nationaux spécialisés immédiatement disponibles et disposant de matériel puissant... »

Cela, c'est la condition essentielle.

Le protocole de 1924 qui ni vous ni moi n'avons oublié ; le plan Tardieu et le plan constructif, sont basés sur le même principe. La seule différence, c'est que dans le plan Tardieu, il y a une armée internationale préconstituée alors que dans le plan d'assistance ou le protocole il y a une armée internationale dont les éléments sont épars dans les différentes nations jusqu'au moment du danger.

On subordonne donc le désarmement à la sécurité c'est-à-dire à la constitution d'une armée internationale.

Vous pensez sans doute comme moi qu'il est impossible que ce congrès se sépare sans avoir dit son sentiment là-dessus.

Il est impossible que nous continuions les uns à penser qu'il faut le désarmement général d'abord et les autres à estimer que tout désarmement doit être conditionné par la constitution de l'armée internationale...

M. Edouard Herriot, *président du Conseil.* — Très bien causé !

M. Bergery. — Je sais que vous n'êtes probablement d'accord sur aucun des mots que j'ai prononcés...

M. Edouard Herriot, *président du Conseil.* — Aucun ! (*Applaudissements.*)

M. Bergery. — ...mais j'ai un espoir : c'est que, lorsque j'aurai fini, vous me disiez : Je ne suis d'accord avec aucune des paroles que vous avez prononcées, mais je vous rends cet hommage que quand tant de gens trafiquent et manœuvrent dans les couloirs, il y a au moins quelqu'un qui, lorsqu'il a quelque chose à dire, vient le dire en face. (*Applaudissements.*)

Prenons corps à corps le problème des relations de la sécurité et du désarmement.

Sur l'idée même d'armée internationale ou de sécurité avec une force de contrainte, mais il n'y a aucune divergence entre nous. Nous en sommes tous partisans.

Mais la question qui se pose est de savoir s'il faut faire de cette création de l'armée internationale la condition de tout désarmement.

Les raisons pour lesquelles on ne peut pas à l'heure actuelle faire l'armée internationale sous l'une ou l'autre forme sont ignorées de l'opinion française, alors que tous ceux qui sont à Genève les connaissent.

Il y a deux grandes objections : l'objection anglaise ou anglo-saxonne et l'objection des pays vaincus dans la dernière guerre.

Je le dis tout de suite comme je le pense : je n'approuve pas la première et je comprends et j'approuve la seconde.

La première. Il apparaît aux Anglo-Saxons qu'en créant une armée internationale on porte une grave atteinte au principe de la souveraineté. Ils ne peuvent pas comprendre qu'un jour les bateaux de Sa Majesté pourront partir en guerre sans que Sa Majesté et le Gouvernement britannique les y aient autorisés.

Laissez-moi vous lire quelques lignes du journal *The Times*, du 30 septembre :

« La France, notamment, a déclaré une fois de « plus que nulle réduction des armements n'est pos- « sible sans une augmentation correspondante des « garanties de sécurité.

« Sous ce rapport, il serait insensé de donner au « Gouvernement et au peuple français l'idée erronée « que la Grande-Bretagne est disposée à prendre de « nouveaux engagements sur le continent d'Europe. »

Cette objection tient à une conception périmée de la souveraineté : mais elle existe.

Je vous demande non pas de parler de ce que vous souhaitez, mais de parler de ce qui est et d'en tenir compte comme d'un des éléments de la géographie humaine actuelle. (*Applaudissements.*)

Si je n'approuve pas l'objection anglaise, je la comprends, car, au fond, l'armée internationale sous l'une ou l'autre forme, c'est — disons-le bien net — la fin de la notion de souveraineté. Depuis toujours en effet, les attributs de la souveraineté sont : battre monnaie et avoir des soldats.

Ce sera peut-être le couronnement de l'œuvre de paix. Mais, pour le moment, les Anglais considèrent que ce qu'on veut faire actuellement revient à dire : Nous refusons de construire l'entresol et le premier étage de la maison tant que vous n'aurez pas construit le cinquième étage.

J'arrive à l'objection des pays vaincus de la dernière guerre.

L'armée internationale sous l'une ou l'autre de ses formes, présuppose l'arbitrage — personne ne le niera et je crois que le président du Conseil est d'accord — car il faut bien que cette armée internationale soit mise en route par quelque chose. Il faut bien qu'il y ait une autorité, un principe de souveraineté qui désigne l'agresseur et qui, par conséquent, puisse donner l'ordre à l'armée internationale de marcher.

Il faut donc organiser l'arbitrage, mais — je vous conjure de le comprendre — toute l'Allemagne, tous les pays vaincus sans exception, considèrent que si l'arbitrage n'est pas accompagné d'un organisme juridique destiné, au besoin, à reviser les traités, c'est-à-dire si l'arbitrage s'inscrit à l'intérieur des traités, tous pensent que cela constitue une sorte de momification de l'Europe dans l'ordre de Versailles.

Un sénateur américain qui, depuis, est revenu à de très bons sentiments pour la France — le sénateur Borah — avait employé une expression plus malsonnante encore. Il avait dit : « C'est la camisole de force passée sur l'Europe pour maintenir Versailles. »

C'est clair et c'est net : vous n'aurez pas votre sécurité, votre armée internationale sans l'arbitrage et vous n'aurez jamais l'assentiment de l'Allemagne à l'arbitrage si vous n'instituez pas l'arbitrage au-dessus des traités.

C'est un fait. Je viens de vous en montrer la nécessité diplomatique ; je voudrais vous en montrer la nécessité philosophique.

Monsieur le président, vous aimez beaucoup les philosophes. Je vous ai entendu souvent citer pour les opposer l'un à l'autre, Descartes et Hegel. Laissez-moi vous en citer un autre : Leibnitz. Leibnitz disait que pour persévérer dans l'être il fallait la même force que pour créer l'être.

C'est peut-être contestable au point de vue philosophique et métaphysique, mais non au point de vue diplomatique ; pour exécuter un traité, il faut autant de force que pour le faire signer.

Un traité comme le traité de Versailles qui est un traité de vainqueurs assez divisés, assez incertains, mais de vainqueurs tout de même, un tel traité, dis-je, pour être exécuté dans toutes ses clauses, exige le maintien de la même supériorité militaire qui a été nécessaire pour le faire signer.

Alors le jour où vous aurez fait le désarmement, le traité de Versailles aura vécu. C'est un fait qui est proclamé aussi bien par la gauche que par certains hommes d'extrême-droite.

Le traité de Versailles suppose pour être maintenu la supériorité militaire. Si vous voulez faire le désarmement la question de la revision des traités se posera. Au lieu d'attendre qu'elle se pose dans des conditions catastrophiques, ne doit-on pas en rechercher la solution dès maintenant ?

Comment peut-on la poser?

Je dois malheureusement me contenter d'indications rapides.

D'abord, nous réprouvons la revision des traités par la force. Nous la réprouvons de toute notre âme. Mais c'est précisément parce que nous ne voulons pas de revision par la force — tous les traités ont été revisés, selon le système ancien, par des guerres nouvelles — que nous demanderons la revision par le droit.

Là encore, plusieurs conceptions s'opposent.

Il y a, d'abord, la conception allemande qui vou-

drait qu'on « chambardât » tout d'un seul coup, qu'on abattît Versailles.

Je suis d'accord avec vous pour dire que, dans l'état actuel de l'Europe, si l'on remettait sur le tapis, du jour au lendemain, tout le traité de Versailles, cela finirait au son des mitrailleuses.

Je réprouve donc cette thèse, mais alors je vous demande de ne pas aller à la thèse inverse qui consiste à dire qu'on ne revisera que le jour où l'on sera d'accord pour reviser : nous savons bien que, sur certains sujets, l'accord bénévole est impossible.

Voici ce que je suggère : il y a des points sur lesquels vous êtes d'accord. Revisez cela. Puis, pour le reste, remettez-vous-en à l'arbitrage, arbitrage pour lequel je comprends que vous vouliez prendre toutes précautions.

Ces précautions, elles peuvent être celles qu'on trouve dans les sociétés civiles, n'est-ce pas, Cot ? La majorité ordinaire pour les questions ordinaires, et une majorité d'exception pour des questions importantes comme la revision des statuts.

C'est dans cette voie qu'il faut que vous vous organisiez. C'est la seule qui permettra l'arbitrage et qui, à travers l'arbitrage, permettra la sanction de la sécurité.

Seulement, tout cela ne peut pas être immédiat. Tout cela suppose une préparation de l'opinion publique.

Lier le désarmement au règlement des questions que je viens d'indiquer, c'est rendre tout désarmement impossible pour un an, deux ans... Le délai est difficile à indiquer avec précision. Entre temps, vous savez ce qui se passera en Allemagne.

C'est pourquoi je vous dis — et c'est la solution constructive que j'apporte — que vous devriez être d'accord pour réaliser dès maintenant le désarmement Hoover, le désarmement de 1/3, qui vous permettra d'être sûrs que l'Allemagne n'armera plus, sous la seule condition du contrôle. Puis, vous profiterez du répit qui vous sera ainsi laissé pour aller vers les solutions définitives qui sont celles que j'indiquais

tout à l'heure, c'est-à-dire le désarmement des deux autres tiers, accompagné de l'arbitrage et de la revision des traités. Voilà, pour moi, la seule voix de la paix. (*Interruptions.*)

M. le Président. — L'orateur touche presque à la fin de son discours. Vous l'avez écouté. Je vous demande de faire preuve de tolérance et de lui laisser la liberté de s'exprimer jusqu'au bout. (*Applaudissements.*)

M. Bergery. — Est-ce que vous ne voyez pas, citoyens, ce qui est en jeu ? Ne sentez-vous pas que si, par l'exigence de l'armée internationale, le Gouvernement échoue... (*Vives interruptions. — Tumulte.*)

M. le Président. — Je comprends la fatigue que vous imposent ces longs débats. Mais à quoi servirait-il qu'ils soulèvent tant de trouble ? Il sera répondu au citoyen Bergery. Laissez-le achever.

M. Bergery. — Nous voulons la paix, dites-vous. Mais certaines gens ne proclament-ils pas déjà : La guerre, nous ne la craignons pas ? (*Interruptions.*)

Deux grands journaux parisiens ont imprimé cette phrase qu'on a déjà entendue à une époque tragique ; c'est, en effet, la phrase prononcée par un homme d'Etat responsable, cinq mois avant la guerre de 1914 !

Et votre propre discours à la Chambre, monsieur le président Herriot ! Ce discours qu'un jour nous avons été angoissés d'entendre, car ce n'était déjà plus le discours d'un homme qui tient la paix et qui y croit, c'était le discours de quelqu'un qui dit : « Si jamais une catastrophe arrive, je veux que mon pays l'aborde avec le maximum d'innocence. » (*Mouvements divers.*) Oui, nous avons entendu cela avec anxiété. Tel était le ton de votre discours. (*Applaudissements sur divers bancs. — Bruit. — Voix nombreuses* : « Assez ! ») La catastrophe est de nouveau devant vous comme elle l'a été en 1914.

Eh bien, oui ! voilà ce qui est en jeu. Et mainte-

nant je voudrais... (*Vives protestations. — Applaudissements sur divers bancs. — Bruit prolongé. — Voix nombreuses* : Concluez !)

Citoyens, j'ai reçu un mandat de mes commettants de Seine-et-Oise, et j'entends l'exercer. Ceux d'entre vous qui ne sont pas d'accord avec moi auront toute liberté pour le dire tout à l'heure, et je vous avertis que, malgré le bruit, j'accomplirai mon devoir jusqu'au bout. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je prie M. Bergery de ne pas s'émouvoir de ces mouvements de séance, et je vous demande à tous, dans ce grand débat où s'affrontent des thèses opposées, où celle de M. Bergery ne restera pas sans une réponse que le pays doit connaître, de garder votre sang-froid et d'écouter en silence. Puisque ce débat a été soulevé, il faut maintenant qu'il soit vidé comme il doit l'être. (*Vifs applaudissements.*

M. Bergery. — Je n'aborderai plus qu'un point, parce qu'il est capital, la politique d'équilibre du budget. (*Protestations.*)

M. le Président. — L'orateur m'a dit tout à l'heure au milieu du bruit qu'il n'en avait plus que pour dix minutes. Je vous supplie de l'entendre. Votre devoir est de l'écouter. (*Applaudissements.*)

M. Bergery. — Un premier fait est évident, et il faut que nous le proclamions : notre Gouvernement n'est en rien responsable du déficit creusé dans le budget de l'Etat. On l'a assez dit, je n'y insisterai pas autrement.

Mais il est responsable des moyens qu'il emploie pour combler le déficit, et cette responsabilité, non seulement il l'accepte, mais je suppose qu'il la revendique.

Pour le combler, il a eu recours à trois moyens : le projet de juillet, la conversion, et le projet que le Parlement va discuter pendant la session d'automne.

Sur le projet de juillet — c'est le passé — un mot suffira.

Il y avait dans ce projet treize dispositions. Sur ces treize dispositions, dix à mon sens — et je vous demande de tolérer l'expression d'une opinion libre — avaient un caractère antidémocratique. Elles concernaient, soit des diminutions de salaires, soit des diminutions de pensions, soit des diminutions d'allocations, soit des augmentations d'impôts indirects comme la taxe sur le chiffre d'affaires ou le droit sur les cafés. (*Interruptions.*)

Il est singulier que certains militants puissent se froisser quand je dis que ces dispositions avaient un caractère antidémocratique, car, si elles n'avaient pas été antidémocratiques, je vous demande pourquoi la majorité elle-même, qui est gouvernementale, qui respecte le président du Parti, s'est vue obligée, aussi bien dans la Commission des Finances que devant la Chambre, de les disjoindre sans l'aide du Gouvernement, et même contre le Gouvernement ! (*Mouvements divers.*) Enfin ! ce que je vous dis, c'est de l'histoire ! (*Applaudissements sur un certain nombre de bancs.*)

En vérité, le Gouvernement s'est battu pour ce projet. En vérité, il a même demandé une deuxième délibération de la commission des finances ; et il n'a cessé de se battre que lorsqu'il a vu qu'il n'était pas possible de maintenir les dix dispositions en question.

Je dirai même plus ; dans un vote de nuit, sur la question des réserves, le Gouvernement a recueilli, et accepté, la question de confiance étant posée, c'est-à-dire le vote ayant une signification politique, toutes les voix de la droite sans exception, pratiquement sans exception, avec l'opposition ou l'abstention de toute l'extrême-gauche et de 44 députés radicaux-socialistes. (*Mouvements divers.*)

Qu'y a-t-il dans ces conditions d'extraordinaire ou de choquant à ce que je vienne vous dire que ce projet contenait dix dispositions sur treize qui étaient profondément antidémocratiques ?

Le deuxième temps de l'action gouvernementale a

été la conversion. Je n'en dirai que ceci : c'était une opération nécessaire. Mais nous n'oublions pas qu'elle aurait dû s'inscrire, à notre sens, dans un programme général démocratique. Nous reconnaissons toutefois que la conversion, possible un jour, peut être impossible la veille ou le lendemain ; nous l'avons donc votée. Mais, en la votant, nous avons pris vis-à-vis des électeurs l'engagement d'aborder, aussitôt après, les projets qui doivent suivre, ces projets que le Parlement aura à voter bientôt, et dans le cadre desquels aurait dû s'inscrire la conversion déjà votée.

Ces projets, nous ne les connaissons pas encore en détail. Je sais qu'ils contiennent des dispositions excellentes, telles que la caisse autonome des pensions, et les emprunts d'outillage national qui tendent à faire porter sur un plus grand nombre de générations l'effort maximum à consentir aujourd'hui.

Mais, à côté de ces dispositions, je crois savoir — si je me trompe, je vous demande de me le dire, monsieur le Président — que le projet prévoit une diminution des traitements des fonctionnaires et des pensions des retraités. Cette diminution a, à mes yeux, la plus grosse importance, car vous pensez bien que, si la droite demande dans tous ses organes qu'on diminue les traitements des fonctionnaires, ce n'est pas pour les quelques centaines de millions que pourra produire cette réforme qu'elle la réclame. (*Applaudissements.*)

M. Edouard Herriot. — L'ensemble des diminutions dépassera un milliard.

M. Bergery. — En tenant compte des répercussions diverses de ces mesures, en particulier des moins rentrées d'impôts sur les contributions directes et indirectes, il n'est pas douteux que ces diminutions donneront à peine quelques centaines de millions. (*Applaudissements sur divers bancs.*) Cela ne nous fera pas récupérer plus d'argent que ne nous en fera dépenser la construction du croiseur *Dunkerque*, décidée récemment.

Ce n'est pas pour l'économie à réaliser que la droite se dresse en faveur de la diminution des traitements des fonctionnaires. Vous savez pourquoi elle demande cette diminution : c'est que la diminution des traitements des fonctionnaires signifie, d'une façon inéluctable, la diminution de l'ensemble des salaires dans ce pays. (*Mouvements divers.*)

C'est une question qu'il faut que vous résolviez avec autant de courage et de netteté que je vous ai demandé de résoudre celle des armements et de la sécurité. (*Applaudissements sur divers bancs. — Protestations. — Bruit.*)

Je vous en supplie ! ne croyez pas que vous aurez résolu la question parce que vous aurez crié : « Vive Herriot ! » Ce n'est pas cela qui vous tirera de l'affaire où vous êtes engagés. Il faut que vous preniez votre parti là-dessus, comme sur la question du désarmement.

Pour moi, toute la question est de savoir qui va payer les frais de la crise, et aussi les libéralités des Gouvernements précédents, libéralités faites à des établissements en déconfiture (*Applaudissements*), ou aux trésoreries de certains Etats qui sont, comme vous le savez, les meilleurs clients de Schneider (*Mouvements divers.*)

C'est cela, la question : qui va payer la casse? Nous avons sur cette question une opinion; vous direz si c'est la vôtre.

Pour notre part, nous nous refusons à faire porter une part quelconque de la charge en question sur les classes laborieuses de ce pays (*Applaudissements sur de nombreux bancs*), parce que nous pensons qu'elles sont innocentes des gaspillages du dernier Gouvernement. Nous disons que nous nous refusons à leur faire porter une part quelconque de cette charge tant qu'on n'aura pas réprimé la fraude. (*Nouveaux applaudissements.*)

Mais réprimer la fraude, dites-vous bien que c'est plus difficile à faire qu'à dire. (*Mouvements divers.*)

S'il s'agit d'un vague renforcement des contrôles actuels, vous l'obtiendrez facilement. Mais si vous vou-

lez instaurer un régime de répression de la fraude qui soit vraiment efficace comme le système anglais du précompte, ou comme le système français de 1925 du bordereau de coupons qui comporte une déclaration mécanique, mathématique, excluant toute inquisition — dites-vous bien que vous posez une grave question politique : vous posez la question de la confiance, car la confiance exige qu'on ne poursuive pas les fraudeurs. (*Mouvements divers.*)

S'il n'était pas si tard, je vous aurais montré la bataille qu'a dû livrer Pelletan pour établir la justice fiscale au moment où il y avait au pouvoir un Gouvernement qui portait le nom de Gouvernement d'apaisement. Il disait déjà à cette époque : « L'apaisement est incompatible avec la justice fiscale. Du jour où vous faites la justice fiscale, il n'y a plus d'apaisement possible. » (*Applaudissements sur divers bancs. — Protestations.*)

Il disait encore à ce propos, parlant des « possédants ». « Entre les deux religions qui se disputent leur cœur, celle du Sacré-Cœur et celle du porte-monnaie, ils n'hésitent pas. » (*Applaudissements.*)

Donc, aucune charge sur les classes laborieuses, et répression de la fraude. J'ajoute aussi : aucune charge sur les classes laborieuses, tant qu'on n'aura pas effectué la reprise ou le contrôle de ces monopoles de fait qui ont drainé depuis des années plusieurs milliards de l'économie nationale, contre lesquels notre doctrine s'est dressée depuis notre fondation, et contre lesquels on ne fait absolument rien. (*Applaudissements sur divers bancs. — Exclamations.*)

J'ajoute enfin : aucune charge sur les classes laborieuses tant qu'on n'aura pas accepté le désarmement. Ce désarmement, qui est si nécessaire au point de vue de la paix... (*Protestations.*)

M. le Président. — Je prie l'Assemblée de ne pas créer d'incidents inutiles.

Sur divers bancs. — Continuez, Bergery !

M. Bergery. — Oh ! je vais continuer; vous pouvez en être assurés. (*Bruit.*)

Je reprends ma phrase : Ce désarmement, dont je vous ai montré la nécessité, qui est indispensable au point de vue de la paix, il ne l'est pas moins au point de vue du budget. (*Vives protestations. — Bruit.*)

M. le Président. — Citoyens, c'est vous-mêmes qui prolongez le débat! Je vous supplie de faire silence.

M. Bergery. — Si vous vous figurez que vous m'empêcherez de parler, vous vous trompez ! (*Vives protestations. — Cris :* Assez ! — *Tumulte.*)

M. Edouard Herriot. — Le citoyen Bergery vient de soulever un certain nombre de questions tout à fait graves sur lesquelles je vous demanderai tout à l'heure de me permettre de m'expliquer à fond. Mais, pour que je puisse réclamer de cette Assembléee qu'elle me laisse exercer comme je l'entends mon droit de réponse, il est indispensable que la critique de Bergery puisse se poursuivre jusqu'au bout. Je vous prie donc instamment de l'écouter. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Et maintenant, silence !

M. Bergery. — Il ne me reste d'ailleurs, avant de conclure, qu'à dire quelques mots sur ce que j'appellerai les présences symboliques. (*Interruptions.*)

Ainsi, il sera dit qu'on ne peut plus parler dans ce Congrès, si ce n'est pour chanter les louanges du Gouvernement ! C'est cela, le Parti radical? (*Applaudissements sur un certain nombre de bancs.*)

Je viens de montrer cette continuité que je réprouve entre la politique qu'on a faite après les élections et celle qu'on faisait avant. Laissez-moi vous dire... (*Nouvelles interruptions.*)

Vraiment ! je croyais être dans un parti de libre discussion ! (*Applaudissements. — Bruit.*)

M. le Président. — La séance actuelle en est la preuve ! (*Très bien ! très bien !*)

M. Bergery. — Je disais donc que je venais de dé-

plorer une certaine continuité dans la politique faite avant et après les élections. Mais, ce qu'il y a de plus grave, c'est que cette continuité n'est pas seulement dans les actes, elle est aussi dans les personnes. A Genève, au début, nous avons vu notre chef entouré de tous les chefs de cabinet des ministères précédents.

Je ne voudrais pas, vous le pensez bien, réduire tout à coup le débat à une sordide discussion de personnes.

Une voix. — Vous y étiez, à Genève !

M. Bergery. — Non, je n'y étais pas.

Mais, en dehors même de cette délégation de Genève, il y a les grands fonctionnaires, ceux qui sont encore aujourd'hui à la tête de l'armée, à la tête de la police.

Plusieurs voix. — Chiappe !

M. Bergery. — Privez-vous du plaisir de prononcer des noms. Je m'en prive moi-même, parce que je ne veux pas, je le répète, ravaler cette discussion à de sordides questions de personnes. Ce n'est pas dans mes habitudes. Mais si je soulève ce débat, c'est parce que les hommes que je viens d'indiquer, qui sont encore à la tête de la police et à la tête de l'armée, contre lesquels je n'ai aucune raison de rancune personnelle, ont une valeur symbolique.

Cette valeur symbolique, ce n'est pas moi qui la leur ai donnée. C'est toute notre opinion, c'est toute notre presse qui, pendant des années, sous le Ministère Tardieu comme sous le Ministère Laval, ont dit que l'un était le symbole même de la dictature policière, et que l'autre était le symbole de ces états-majors antidreyfusards contre lesquels combat depuis quarante ans ce Parti.

Voilà ce que sont des présences symboliques. Et quand je me demande pourquoi on les maintient, j'ai peur de trouver l'explication.

L'explication, elle touche directement à la politique

générale : c'est que le Gouvernement considère ces hommes comme des gages donnés à certaines fractions de l'opinion parlementaire sans lesquelles, et surtout contre lesquelles on n'a pas le courage de gouverner. (*Vifs applaudissements.*)

Si demain vous abattez les hommes que je viens de désigner, soyez-en sûrs, vous vous apercevrez de ce qu'ils sont les éléments de la confiance, au même titre que l'évasion fiscale ou les monopoles de fait.

Et maintenant, je n'ai plus qu'à conclure.

J'ai terminé ce dur examen de ce qu'a fait depuis mai notre Parti au pouvoir. Je le résume.

A Lausanne, vous avez commencé par assurer la continuité de la politique précédente. Puis, sous la pression de l'opinion européenne, vous en êtes venu aux solutions nécessaires. Mais, encore là, vous avez maintenu une tradition de quinze années, car voilà quinze ans que la France fait les sacrifices nécessaires trop tard, alors qu'ils ont perdu toute valeur de contre-partie, et, ce qui est infiniment plus grave, toute leur valeur morale de pacification européenne.

Vous avez repoussé le plan Hoover et, par là, confirmé en fait la position du Gouvernement précédent qui se refusait à tout désarmement tant que ne seraient pas créés les moyens nouveaux de la sécurité. Par là, aussi, vous avez perdu l'occasion inespérée de faire reconnaître et garantir par les Etats-Unis le désarmement de l'Allemagne.

Dans notre plan constructif, vous liez une fois de plus, comme votre prédécesseur, le désarmement à un nouveau système de sécurité. Tout ce qu'il nous reste à espérer, et tout ce que j'espère, monsieur le Président du Conseil, c'est qu'une fois encore, après plusieurs semaines d'une lutte sans espoir, vous vous contenterez d'un semblant de pacte, de même qu'à Lausanne vous vous êtes contenté d'un semblant de solde positif.

Dans vos projets financiers, vous accumulez les dispositions contraires à nos engagements électoraux les plus directs (*Applaudissements*), à notre doctrine la plus constante. C'est sur le peuple, une fois de

plus, que semble devoir retomber le poids d'une crise dont il est innocent. C'était hier, et ce sera sans doute demain à la majorité parlementaire qu'incombait et qu'incombera le devoir véritablement paradoxal de disjoindre ces textes sans l'aide de son propre gouvernement, contre son propre gouvernement.

Monsieur le Président du Conseil, je me demande si vous apercevez toutes les répercussions de cette politique contraire à la volonté des vainqueurs de mai. Ce sont nos meilleurs militants découragés, au moins chez moi. (*Applaudissements sur divers bancs. — Protestations.*)

Si je vous disais que, depuis plusieurs jours, je reçois de nombreuses lettres de gens, que je ne connais pas, et qui me font part de leur désappointement à cet égard !

D'autre part, ce qui est pire, nos adversaires, dans leur presse, vous couvrent de fleurs. Je n'aurai pas la cruauté de lire ici les éloges qu'ils vous décernent. Je veux croire d'ailleurs que vous les considérez comme autant d'injures.

Une voix. — Ils se servent de vous.

M. Bergery. — Je vous adjure de me comprendre alors qu'il n'est pas encore trop tard. Je vous adjure de vous souvenir que vous avez porté en mai dernier les espoirs de tout un peuple vers la démocratie et de tout un continent vers la paix.

Et s'il vous faut, pour vous convaincre, une voix autre que la mienne, j'évoquerai en terminant, pour la seconde fois, celle de Pelletan.

Par une ironie de l'histoire, c'est dans la *Dépêche de Toulouse* du 29 décembre 1900, mon cher Sarraut...

M. le Président. — J'étais l'ami de Pelletan et je l'ai défendu jusqu'au bout.

M. Bergery. — ... C'est dans la *Dépêche de Tou-*

louse du 29 décembre 1900 que Pelletan écrivait au sujet du cabinet Waldeck-Rousseau :

« Il s'agit de savoir si un Gouvernement est là pour servir les idées du parti qui le soutient, ou bien pour entraîner le parti à abandonner ses idées. Or, les hommes que nous maintenons au pouvoir ne nous gâtent pas. A part deux ou trois ministres, tous gouvernent à peu près comme Méline pourrait le faire, et les partis qui, dans leur propre intérêt, devraient s'insurger contre lui sont couchés à ses pieds. »

Et plus loin, s'adressant aux socialistes, il disait : « Il suffit au Président du Conseil de sortir de sa poche l'épouvantail de la crise ministérielle pour obtenir l'obéissance. Faites attention ! la politique du pays perdra beaucoup lorsqu'on aura fait des nôtres et des vôtres une espèce de sous-opportunisme. »

A la pensée de Pelletan, je n'ajouterai qu'une chose : ce n'est pas seulement la politique du pays qui est en cause, c'est aussi la politique de l'Europe. Citoyens, dans ce Congrès, aujourd'hui, vous tenez entre vos mains les destins du parti et les destins de la Paix. (*Vifs applaudissements sur un certain nombre de bancs. — Mouvements divers.*)

M. le Président. — La parole est à M. Edouard Herriot, Président du Parti radical et radical-socialiste. (*Vifs applaudissements répétés.*)

M. Edouard Herriot. — Mesdames et citoyens, j'accepte le dilemme tel qu'il vient d'être posé à cette tribune par le dernier orateur. « Vous avez, a-t-il dit, à choisir entre le Gouvernement et la République. » Eh bien, nous allons voir ! (*Applaudissements.*)

A vrai dire, et je m'en excuse — car cette séance a été déjà longue et je vais la prolonger encore —, je ne pensais pas parler devant vous ce soir. L'examen de la politique financière est inscrit à l'ordre du jour de demain matin, celui de la politique extérieure à la séance de samedi après-midi, et je comptais vous demander la permission d'intervenir dans ces deux débats d'une façon peut-être un peu plus détaillée

que je ne pourrai le faire ce soir. Mais chacun de vous sent que si je ne répondais pas immédiatement aux paroles qui viennent d'être prononcées, j'aurais l'air de me dérober. Ce n'est pas dans mon caractère. (*Très bien ! et applaudissements.*)

Au reste, je profiterai de l'occasion qui m'est ainsi donnée pour adresser mes remerciements et mes félicitations d'abord au président et aux membres de la Fédération radicale et radicale-socialiste de ce Département qui nous a réservé un si cordial accueil, ensuite à mon vieil et cher ami Maurice Sarraut avec lequel j'ai conduit tant de luttes sans que jamais l'amitié profonde qui nous unit ait été troublée par le moindre incident et, j'en suis sûr, par le moindre soupçon. (*Vifs applaudissements.*)

Vous venez d'entendre deux orateurs qui, tour à tour, ont exposé des idées qui ne sont pas celles du Gouvernement. Je dois cependant faire entre leurs discours une différence.

Si ces deux discours, parfaitement légitimes, et d'ailleurs parfaitement conformes à l'idée que je me fais de la liberté de discussion dont je vais user, ont eu tous deux un caractère critique, il est de mon devoir, en effet, de faire une différence entre certaines critiques émises par M. Kayser, qui visaient la doctrine, et d'autres qui risquaient par moments d'atteindre même ma personne. Car enfin, lorsqu'on discute ici de mes relations avec certaines personnalités de l'ordre administratif, comme on l'a fait tout à l'heure, lorsqu'on suppose que je suis un homme qui cherche à donner des gages en dehors de son parti (Non, non ! *sur divers bancs*)... vous avez cependant entendu l'accusation ! (*Vifs applaudissements*)... vous avouerez, Mesdames et citoyens, qu'on prononce alors des paroles que nous ne sommes pas habitués à entendre dans nos Congrès et qui risqueraient d'être désobligeantes si elles avaient été exactement mesurées.

Je ne connais, quant à moi, qu'un chef de la police, qui est le citoyen Chautemps. Je ne connais qu'un chef de l'armée, qui est le citoyen Paul-Boncour. (*Ap-*

plaudissements.) J'ai prouvé dans le passé que je savais su garder au Gouvernement son indépendance. Cette indépendance, je la lui garderai encore. Je le dis nettement, car je ne veux pas qu'on fasse intervenir dans ce débat des questions de personnes, alors qu'une seule personne est en cause, qui est la mienne. (*Vifs applaudissements.*)

J'aurai à m'expliquer sur bien des points. Mais je veux tout d'abord relever l'argumentation, qui n'est pas uniquement logique, par laquelle le citoyen Bergery a terminé son discours.

Il a invoqué contre moi le témoignage d'un homme qu'il a sans doute peu connu, que j'ai pour ma part beaucoup fréquenté, de Camille Pelletan. Camille Pelletan était en termes si peu désobligeants avec le grand citoyen Waldeck-Rousseau, que c'est Waldeck-Rousseau qui l'a fait entrer dans le Ministère qui a succédé au sien. C'est Waldeck-Rousseau, en effet, permettez-moi de vous rappeler ce détail d'histoire, qui a fait entrer Camille Pelletan comme Ministre de la Marine dans le Cabinet Combes. En tous cas, si l'on a voulu m'être désagréable en me comparant à Waldeck-Rousseau, c'est une analogie que j'accepte assez volontiers. (*Rires et vifs applaudissements.*)

On ne nous a pas dit d'ailleurs qu'avec des procédés qui n'avaient rien de ceux d'une répugnante démagogie, Waldeck-Rousseau est un homme qui a défendu la République. Il l'a défendue dans des heures difficiles, en prenant les concours qu'il jugeait utiles, en gardant pour lui la responsabilité. Et il est d'usage, dans les partis tels que le nôtre, de ne laisser jamais planer sur ce grand nom, comme celui-ci, sur cette grande voix républicaine, comme celle-ci, un soupçon du genre de celui que tout à l'heure nous avons entendu introduire dans cette Assemblée.

Au reste, et sans avoir même besoin de cette référence, je ne sais pas quelles sont les lettres auxquelles Bergery a fait allusion. Sont-ce des lettres d'électeurs radicaux, ou des lettres d'électeurs communistes? (*Rires et vifs applaudissements.*)

Ce que je peux rappeler devant cette Assemblée, au

moment où l'on parle de ce qu'on a nommé le découragement des républicains, ce sont deux faits qui ont eu un certain degré de généralité et de publicité. Ce sont d'abord les récentes élections sénatoriales dont on voudra bien s'accorder à reconnaître qu'elles ont été un succès pour le Gouvernement, et ce sont d'autre part ces délibérations des Conseils Généraux qui, sous la signature des meilleurs républicains, d'un bout à l'autre de ce pays, nous sont arrivées pendant les vacances parlementaires, tellement nombreuses et concordantes, tellement nettes que j'ai bien le droit, devant le Congrès de mon Parti, de les retenir et de les invoquer comme la plus éloquente des protestations contre les paroles que vous venez d'entendre. (*Vifs applaudissements.*)

Si, sur certains points, une argumentation dirigée contre moi dans les premiers jours de mon Cabinet a pu détourner du Gouvernement actuel et de son chef un certain nombre de républicains radicaux, je le regrette. Je suis sûr que, si je pouvais m'en expliquer devant eux, j'arriverais à les convaincre. Mais on me permettra de ne pas m'arrêter à ces critiques, et, puisque la France républicaine tout entière a adressé son encouragement au Gouvernement, j'entends le retenir et ne le laisser diminuer par personne. (*Applaudissements.*)

On a parlé tour à tour ici de tactique et de programme. Avec cette netteté que j'aime, et pour arriver à des conclusions qui, vous le verrez, seront catégoriques, je vais reprendre ces différents points des discours des deux orateurs qui m'ont précédé.

Sur la tactique, je ne m'étendrai pas longuement.

J'entre ce soir dans le sixième mois de mon ministère. Je ne sais pas si j'aurai encore de nombreux mois de présence au Gouvernement. Mais je vous assure que ce que j'ai connu jusqu'à présent de l'exercice des fonctions ministérielles n'avait rien d'agréable, et peut-être, avec plus de justice dans un débat sur la politique générale, aurait-on pu, après mon excellent et très cher ami Delbos, montrer un peu des difficultés formidables devant lesquelles un Gou-

vernement comme le mien s'est trouvé. (*Applaudissements.*) Peut-être vous eût-on mis vous-mêmes mieux en état de juger si, au lieu de critiquer toujours, de critiquer à fond, de critiquer violemment, de critiquer publiquement les hommes de notre Parti, sans que je demande pour eux des éloges, on avait essayé tout au moins, de placer leur action dans le cadre qui convient, comme j'essaierai de le faire tout à l'heure. (*Vifs applaudissements.*)

On a regretté les conditions dans lesquelles s'est formé mon ministère. Je m'en suis expliqué à l'heure voulue. Je me rappelle, certain soir, certaine réunion à Paris, avant la formation même du cabinet, où je vous ai demandé si vous me donniez votre approbation.

Quelle était la situation?

Je crois être un homme qui respecte ses engagements.

En 1924, nous avions fait, sous l'empire d'une loi électorale, que tous nous jugions mauvaise, mais que nous avions voulu utiliser au mieux des intérêts de la République, une coalition qui, tout naturellement, s'est prolongée au pouvoir.

Ai-je à ce moment manqué à ma parole, et mes états de service, dans ces heures difficiles, ne sont-ils pas à certains égards suffisants pour me garantir déjà contre certaines insinuations, contre certaines attaques ? (*Applaudissements.*)

Mais, cette fois-ci, je le dis sans rancune, sans rien de malveillant pour quelque parti ou quelque personne que ce soit, les conditions électorales étaient autres. Nous avions le scrutin d'arrondissement. Nous étions allés à la bataille libres, sur notre programme.

Sans doute, nous avions fait au deuxième tour les alliances nécessaires. Mais j'ai pensé que, s'il convenait de rechercher, et je l'ai recherché, un moyen d'associer le plus possible les forces de gauche au Gouvernement — et nul ne peut me reprocher de n'avoir pas fait dans cet ordre d'idées devant le Comité du Bureau du Parti tous les efforts possibles

— j'avais ensuite une tâche essentielle, et c'est cette tâche qu'en ce moment j'essaie de remplir au grand scandale de certains. (*Rires et applaudissements.*)

Que fais-je donc ?

Radical, vieux radical, vétéran de vos Congrès depuis près de trente ans, appelé au Pouvoir, ne l'ayant pas désiré, vous le savez bien, car j'en avais gardé un bien mauvais souvenir, j'essaie de faire au Pouvoir la politique du Parti Radical. J'essaie de démontrer que le Parti Radical est un Parti à la fois nécessaire et suffisant, comme disent les gens de mathématiques. J'essaie de démontrer que ce Parti-là peut servir l'intérêt général. (*Applaudissements.*)

Et vraiment, il ne manque pas de gens qui, sans que j'aie sollicité leur adhésion, vous pouvez m'en croire, veulent bien reconnaître à certains moments que le Parti Radical a obtenu, dans l'ordre extérieur, ou sur des matières comme celles de la conversion, des résultats appréciables ; et je ne comprends pas comment ce grand Parti, s'il est resté fidèle à ses idées, pourrait en vouloir à son chef d'avoir attiré sur son programme, sur sa doctrine, sur ses avis mêmes, l'adhésion d'une partie importante de la population. (*Applaudissements.*)

Ainsi donc et tant que je serai au Pouvoir, je continuerai dans cette voie, je ferai la politique du Parti Radical et Radical-Socialiste.

Je sais bien que le ministère que je préside n'aura qu'un temps. J'y suis, croyez-le, parfaitement résigné. Tout à l'heure, je ne me rappelle plus dans quels termes on l'a dit, on a fait allusion à des crises ministérielles que je chercherais à éviter. Je veux donner à ce Congrès et à tous ceux que cela peut intéresser, une assurance : étant parvenu, comment dirai-je pour être poli envers moi-même, à la deuxième ou à la troisième jeunesse (*Rires*) je n'ai qu'une ambition, celle de montrer au peuple de France que le Parti Radical et Radical-Socialiste peut bien gouverner, peut bien administrer.

J'essaie de vous faire traverser un défilé spécialement difficile, comme je vous l'expliquerai. Je n'ai

pas, à beaucoup près, toute ma liberté de manœuvre ; les circonstances s'y opposent singulièrement. Mais mon ambition, si je réussis l'œuvre que j'ai tentée, est de vous permettre d'avoir une vie plus libre dans la plaine ouverte, lorsque j'aurai résolu, à mon propre péril, un certain nombre de difficultés qu'on m'a léguées, dont je pourrais me borner à me plaindre, mais que je travaille à résoudre, ce qui me paraît beaucoup plus courageux. (*Vifs applaudissements.*)

Mes amis, que ceux qui, dans cette salle, me connaissent : je n'y mets aucune ambition personnelle, garants de mon caractère près des jeunes, le reconnaissent : je n'y mets aucune ambition personnelle, et ce sera pour moi une grande joie que de voir arriver le jour où, déchargé de mon fardeau, je pourrai revenir m'asseoir dans vos rangs comme un simple militant que, moi aussi, je n'ai cessé d'être ! car militer, ce n'est le monopole de personne ! je puis le dire, car je milite d'une façon disciplinée dans les rangs de mon Parti depuis bien longtemps. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà pour la tactique. Si l'on trouve à faire d'autres combinaisons parlementaires, si l'on peut réaliser des unions que je n'ai pas pu réaliser, si l'on peut, ces unions réalisées, accomplir les programmes qui sont actuellement nécessaires, je n'en serai pas le moins du monde fâché. Si je viens à tomber, sous la seule réserve qu'on me rendra ma liberté complète, je serai le premier soutien du Gouvernement qui cherche à faire mieux que moi. J'en prends l'engagement. Et je pense que, de cette façon, la question de tactique est réglée et que vous me dispenserez de vous en dire davantage, puisque indéfiniment je ne pourrais que répéter : je suis un radical-socialiste, je fais la politique du Parti Radical et Radical-Socialiste, un point, c'est tout ! (*Applaudissements.*)

Je ne louche pas d'un côté ou de l'autre. Je regarde droit devant moi. J'affirme mes doctrines dans mes actes. Les parlementaires votent comme ils le

veulent. Ils votent tantôt pour moi, tantôt contre moi. Il arrive même que, dans mon propre Parti, malgré les décisions de discipline, certains parlementaires m'abandonnent. Je ne m'en suis jamais plaint, je ne m'en plains pas. Je fais mon devoir, que chacun fasse le sien ! car ce que je cherche, c'est à remplir mon devoir, et non pas même à obtenir le succès. (*Vifs applaudissements.*)

J'arrive maintenant au programme.

J'aurai surtout à insister, je vous le déclare, sur la politique extérieure ; mais je voudrais tout d'abord vous parler de ma politique financière, puisque aussi bien l'on n'a pas cru pouvoir attendre le moment où s'instituera devant le Congrès le débat financier pour mettre en cause les décisions prises par le Gouvernement et les résultats obtenus par lui, résultats qui étaient, paraît-il, de caractère « antidémocratique », vous avez entendu le mot.

Citoyens, pour me juger, veuillez considérer la situation que j'ai trouvée.

On m'avait annoncé 8 milliards de déficit. Il n'y en a pas 8, il y en a 12. Je dirai même qu'il y en a plus de 12, car le chiffre de 12 est optimiste.

Il est impossible de discuter des questions financières sans chiffres précis. Il n'est pas admissible d'apporter des chiffres, que d'ailleurs je contesterai, en matière de politique extérieure et de n'en produire aucun quand il s'agit de la politique financière. Dans l'ordre financier, on se meut entre les limites sévères des chiffres.

Eh bien, en voici un : déficit, 12 milliards.

De plus, comme j'ai eu l'occasion de le dire déjà dimanche dernier à Poitiers, excusez-moi de le répéter, mais vous aurez de graves décisions à prendre, ces 12 milliards, sur quoi portent-ils ? Sur l'ensemble du budget, c'est-à-dire sur une somme d'environ 55 milliards ?

Mais non !

De cette somme de 55 milliards, il faut retrancher ce qu'on appelle la partie incompressible du budget, cette partie qui n'a pu être comprimée que par l'opé-

ration récente de conversion sur laquelle je reviendrai et qui représente plus de 20 milliards.

Si j'ajoute que, dans la partie dite compressible, il y a des dépenses de sécurité sur lesquelles je m'expliquerai, qu'il y a des dépenses d'instruction, qu'il y a des dépenses d'assistance sociale, imaginez le drame pour un président du Conseil, surtout pour un président du Conseil qui a connu les événements de 1925 et 1926, lorsqu'il se voit enfermé dans une difficulté de cette grandeur : 12 milliards d'économies à trouver, comme on dit, ou en tout cas de déficit à combler, sur une partie compressible du budget qui est d'environ 33 milliards, alors que dans cette partie même il y a des dépenses auxquelles on ne peut pas toucher. Et n'est-ce pas pour moi un deuil, par exemple, non seulement d'avoir à ajourner certaines constructions scolaires, mais même de ne pas pouvoir en augmenter le nombre ? J'entends parfois qu'on m'a fait des reproches à ce sujet. Comment ! C'est à moi qui, toute ma vie, ai lutté pour l'école laïque, qui me suis battu pour elle, qu'on adresse le reproche d'envisager le report des dépenses scolaires sur un plan d'outillage national ? (*Vifs applaudissements répétés.*)

Quel est celui d'entre vous qui, rentrant dans sa conscience, comme il faut y rentrer dans cet instant, ne comprendrait pas que, pour le vieil universitaire, le vieil ami de l'école laïque que je suis, il n'est rien de plus douloureux que de ne pouvoir donner à l'école unique dont il est le père, le fondateur, tout l'essor qu'il voudrait lui donner ?

Qu'on m'épargne donc sur ce sujet des leçons vraiment trop faciles ! (*Nouveaux applaudissements.*)

Eh bien! oui, il y a 12 milliards de déficit. Alors, serrons la discussion.

Quand je suis arrivé aux affaires, en juin, je pouvais me contenter de faire des discours — bons ou mauvais, ou médiocres, je sais les faire (*Sourires*), — et j'aurais pu m'en aller à travers le pays, clamant : « Cette crise n'est pas de notre faute. Il faut faire rendre gorge aux spéculateurs, aux profiteurs. Le

capitalisme agonise. Le vieux monde croule. » (*Vifs aplaudissements.*)

Je pouvais faire cela. Les orateurs ont à leur disposition plus de clichés encore que les photographes. (*Rires.*) Je ne l'ai pas fait, et je n'ai même pas voulu attendre le budget de 1933, dont j'ai à prendre la responsabilité, pour opérer un premier redressement.

Bien que je fusse, comme vous le savez, car vous n'avez pas été sans suivre mon calendrier de travail, bien que je fusse appelé à Genève et à Lausanne pour y faire une besogne sur laquelle nous discuterons tout à l'heure, je suis revenu devant le Parlement, malgré ce qu'on me disait du danger que j'y courrais, malgré le fait que la Chambre nouvelle qui n'avait pas encore pris le contact avec le Gouvernement pouvait ne pas se rendre un compte exact de la situation réelle. Le représentant de votre Parti, de ce Parti qui n'était pas responsable du déficit, a voulu l'atténuer le plus possible.

Il paraît que j'ai proposé treize réformes — c'est bien imprudent ! ce chiffre aurait pu me porter malheur (*Rires*) — treize réformes qui, me dit-on, étaient des réformes antidémocratiques.

Oui, peut-être, à certains égards. Et sûrement même n'étaient-ce point les réformes que moi-même j'aurais rêvées. Mais je demande qu'on dise tout. Au moment où l'on me déclare que je fais besogne antidémocratique, je demande si, par exemple, les mesures que j'ai proposée touchant à l'impôt sur le revenu ne sont pas non seulement des mesures de caractère démocratique, mais aussi conformes au programme de notre Parti.

Et puis, au sujet du désarmement, on oublie de rappeler que j'ai opéré une compression de 1.500 millions sur les dépenses militaires. Croyez-vous que j'ai fait cela à la demande des chefs militaires ? (*Rires.*) Croyez-vous que j'ai fait cela sur l'insistance de ceux que tout à l'heure on désignait comme mes complices ?

Sans faire tant d'éclat, sans mettre en cause le monde entier, au mois de juillet, j'ai réduit nos ef-

fectifs de 43.000 hommes, opérant ainsi une diminution de 1.500 millions sur les crédits militaires.

Ce qu'il y a de grave, je vais vous le dire comme un homme qui n'a aucun souci de son intérêt personnel, veuillez le croire, c'est que, dans notre parti, on s'acharne trop souvent à fournir au dehors des arguments contre ceux qui le servent si vaillamment dans des moments aussi difficiles (*Applaudissements*), et sans de douter du mal que l'on peut faire. C'est ainsi qu'on fait croire chez certain peuple voisin que des hommes comme celui qui vous parle sont, comme on l'a dit, des bellicistes, parce qu'ils n'acceptent pas intégralement le programme du Congrès d'Amsterdam qui, je crois, n'est pas précisément un programme radical. (*Sourires.*)

Et puis, ce venin, il pénètre dans ce peuple. (*Non ! non !*) Mais si ! je viens de le voir. Et il faut alors que ces hommes se présentent pour ainsi dire cœur à cœur devant les jeunes démocrates qu'on essaie de tromper, pour leur montrer ce qu'est en réalité la République Française, et pour les convaincre à ce point, que dans la gare de Madrid, ainsi qu'un certain nombre d'entre nous ont pu le voir hier soir, 10.000 Républicains espagnols acclamaient la République Française dans la personne modeste de son chef, d'un homme qui se réjouissait, non pas pour lui, mais pour le régime, de cette manifestation qui n'eût pas été possible huit jours plus tôt; car à force de dire que nous ne voulons rien faire pour le désarmement — et nous allons y venir —, on finit par faire de ces calomnies corrosives des dogmes qui se répandent ensuite dans l'ensemble des nations. (*Vifs applaudissements.*)

Ainsi, au mois de juillet, et depuis par la conversion, nous avons réalisé plus de quatre milliards d'économies.

Veut-on nous en donner acte, sans plus, sans même qu'on y ajoute le moindre mot de compliment ?

Comment ! on met en cause même la conversion ?...

Mais un radical peut répondre qu'alors que les gouvernements antérieurs n'avaient pas voulu faire cette

opération le Gouvernement actuel, lui, l'a osée, il l'a risquée et dans des conditions vraiment difficiles. Il en a obtenu pour le budget une économie de 1.800 millions environ.

Si le peuple français a fait confiance au vieux démocrate qui, en ce moment, est à la tête du Gouvernement, croyez-vous que je vais me refuser le droit de l'en remercier et de lui en dire ma reconnaissance ? Mais non ! (*Applaudissements.*)

Maintenant, je suis un homme qui a huit milliards à trouver pour équilibrer le budget. (*Hilarité.*)

Faisons attention. Comment peut-on arriver à ce résultat ?

Je ne veux pas entrer dans le détail. J'y entrerai, si l'on m'y invite, ces jours prochains.

D'abord, on nous dit qu'il faut réprimer la fraude.

Mais il suffirait de s'être référé à mon discours de Poitiers de dimanche dernier, pour avoir remarqué que c'est le premier article de notre programme et que nous commençons par demander un milliard aux fraudeurs de l'impôt général sur le revenu.

Ai-je attendu l'invitation de qui que ce fût pour dire que le mauvais contribuable fait tort au bon contribuable en obligeant ce deuxième à se charger d'un fardeau dont le premier devrait avoir gardé sa part ?

Alors, pour le reste, comment vais-je faire ?

Croyez-vous que je serai assez faible ou, pour employer le mot, assez lâche pour venir dire ici que dans le sacrifice j'exempterai l'une ou l'autre des parties de la nation ? (*Applaudissements.*)

Je ferai tout mon possible pour que les classes de citoyens que j'ai soutenues toute ma vie soient atteintes le moins possible. Mais — vraiment ! — ici encore, qu'on élimine du débat un certain nombre d'arguments qui ne devraient pas avoir place dans une assemblée politique !

On dit : On va réduire certains traitements.

Mais vous savez bien que, dans nos hypothèses même les plus sévères, nous avons toujours affranchi le traitement de base de 10.000 francs.

On déclare que c'est une menace pour les salaires des ouvriers.

Hélas ! que l'on regarde la vérité, que l'on interroge ceux qui, dans cette assemblée, sont au courant : on saura qu'il y a bien longtemps que la classe ouvrière a vu ses salaires diminuer. (*Applaudissements.*)

C'est la vérité, et il n'y a rien de plus démocratique que la vérité. (*Applaudissements.*)

En tout cas, il y a un engagement que je veux prendre : je veux rétablir l'équilibre budgétaire de ce pays.

Je viendrai devant le Parlement avec un plan. Jusqu'au jour où je l'aurai déposé, j'écouterai tous les avis, j'admettrai tous les conseils, j'entendrai toutes les suggestions avec une bonne foi, une bonne volonté parfaites, avec le désir d'épargner le plus possible le travail, conformément à ce qui a été la loi de ma vie. Mais quand j'aurai arrêté mon plan et quand je le soutiendrai devant le Parlement, j'y attacherai, j'y lierai le sort même de mon Gouvernement. (*Applaudissements.*)

Car je me rappelle le passé. Je me rappelle ce qui arrive lorsque l'on attend de l'avenir des solutions qu'on ne trouve pas dans la voie qu'on avait choisie.

Lorsque, ayant entendu tout ce qu'on voudra bien me dire, j'aurai clos mon travail, je prendrai bien facilement mon parti et je veux, vous m'entendez bien — gouverner, c'est autant une affaire de volonté qu'une affaire d'intelligence — je veux que ce soit le parti radical qui fasse cette fois-ci le rétablissement financier de ce pays. (*Applaudissements.*)

Alors que vous avez entendu les appels aux solutions faciles — nous allons voir d'ailleurs ce que sont ces solutions, — alors que vous avez entendu des paroles qui tendent à diviser les différentes catégories de citoyens, moi, je vous dis : Elevez vos esprits ; élevez vos courages, élevez vos résolutions. Vous-mêmes, sachez vouloir !

Voulez-vous qu'à une période de désordre, de gas-

pillage succède le redressement de ce pays afin d'avoir plus tard ces libertés que je vous ai promises et pour lesquelles, au besoin, je veux me sacrifier ? Si vous dites oui, aidez-moi. Vous rendrez ainsi un immense service à ce pays, à la République, car la vraie façon pour un républicain de remplir son devoir ce n'est pas de flatter, c'est de servir. (*Vifs applaudissements.*)

On combattra mes projets. Dites à ceux qui les combattrons : Que proposez-vous ? non pas pour l'avenir, non pas en supposant réalisée une révolution dont tout le monde parle, mais dont personne ne veut (*Applaudissements*), mais pour tout de suite. Quelles sont vos formules à échéance immédiate ? Si elles sont réalisables, si elles peuvent être incorporées dans le budget de 1933, nous demanderons au Gouvernement de les y intégrer. Mais si ce ne sont que des mots, de ces mots avec lesquels — hélas ! — on peut pervertir l'imagination des foules et surtout des pauvres gens qui ne sentent, qui ne perçoivent que leur misère, alors, nous, assemblée politique, condamnons cet usage mauvais de la parole, condamnons ces hypothèques sur l'incertain, condamnons ces solutions paradisiaques, condamnons ces rêves et soutenons les hommes qui ont le courage de se tenir dans la réalité. (*Vifs applaudissements.*)

Je viens de prendre une responsabilité et de vous dire sur ce premier point mon avis. Je vais en aborder un autre sur lequel je ne serai pas moins catégorique.

Venons à la politique extérieure.

Le citoyen Bergery a pris dans mon passé trois actes qu'il a critiqués : Lausanne, le plan Hoover, le plan actuel de désarmement.

Dans ma conclusion, j'opposerai ma doctrine à la sienne.

Lausanne. Voulez-vous vous rappeler dans quelles conditions le Gouvernement actuel se trouvait au mois de juin de l'an de grâce — si je puis parler ainsi — 1932 ? Des engagements avaient été pris par d'autres. C'est celui qui est ici qui a eu à les tenir.

Si j'ai bien compris le citoyen Bergery, il me reproche de ne pas avoir consenti à l'annulation absolue de la dette de l'Allemagne et d'avoir rapporté trois milliards de reichsmark or, c'est-à-dire 18 milliards de francs, et il me dit qu'il fallait proclamer la nécessité d'annuler à la fois la dette de l'Allemagne à notre égard et notre propre dette à l'égard des Etats-Unis.

J'ai sur ce sujet un certain nombre d'observations à présenter. Je ne veux pas tout reprendre, je ne veux pas être trop long. Si l'on m'interroge de nouveau, je répondrai. Il y a cependant des mots et des idées que je veux relever.

Le citoyen Bergery a fondé son argumentation sur ce fait que la dette de l'Allemagne jusque-là n'avait pas été déterminée.

Ah ! vraiment ! Mais je me rappelle un certain plan Young, qui avait été accepté librement par l'Allemagne, en échange de quoi ? De l'opération qui avait — nous le voyons bien aujourd'hui — sa petite importance : l'évacuation de la rive gauche du Rhin.

J'ai cité à la Chambre des documents officiels par lesquels le gouvernement allemand disait, lorsqu'on lui parlait d'une évocation de l'affaire devant la Cour de La Haye au cas d'un défaut de payement de la part de l'Allemagne : Vous nous soupçonnez de pouvoir manquer à notre signature. Mais quel affront nous fait-on !

Et cependant, cette année même, peut-être les mêmes hommes qui avaient tenu ce langage nous disaient : Nous ne voulons plus rien payer.

On a parlé de toutes sortes de solutions possibles, éventuelles, de mesures de contrainte. On nous a dit que les traités ne pouvaient être maintenus que par la force, et si j'ai le temps, je reviendrai là-dessus.

Moi je vous dis, de tout mon esprit, de toute ma conviction de républicain : Si les signatures n'ont pas de valeur, si les contrats n'ont pas de force lorsqu'ils ont été librement conclus, pour l'évolution de la société future il faut tout craindre.

Et j'ai d'abord défendu les contrats pour le simple

honneur de les défendre et parce que je suis convaincu que c'est le principe de tout l'ordre nouveau. (*Applaudissements.*)

Au fond et dans la réalité, je suis coupable parce que j'ai rapporté 18 milliards de francs alors qu'on ne voulait rien nous donner.

Je suis coupable parce que j'ai converti à cette idée la Grande-Bretagne, l'Italie et la Belgique.

Je suis coupable parce que, sur ce sujet, j'ai réalisé un accord parfait avec les puissances qui étaient à Lausanne au même titre que la France.

Et l'on me dit : Il fallait déclarer que l'Allemagne ne nous payerait rien, mais que la France ne payerait rien aux Etats-Unis.

Vous comprendrez pourquoi, sur cette deuxième partie de l'exposé qui concerne Lausanne, je suis réservé, mais je puis et je dois dire quelque chose.

Vous avez l'impression, d'après ce que vous lisez, que cette thèse est déjà complètement admise, qu'il n'y a plus, comme on vous l'a dit tout à l'heure, une seule personne qui admette une thèse contraire ?...

Mais vous ne lisez donc pas les discours, la presse ?

J'ai dit — et Bergery a contesté tout à l'heure l'exactitude de ce dire ; mais il ne le peut pas puisque je l'ai dit sur ma parole et que cette parole je la redonne — j'ai dit que nous étions prévenus que si les Allemands ne nous payaient pas un solde, on ne nous tiendrait pas compte de notre renonciation totale.

Alors, représentant du peuple français, c'était sa part dans ces trois milliards de reichsmark que je réclamais, que j'imputais par avance sur le budget.

C'est très beau de consentir des sacrifices pour la France. Il faut ensuite les payer et quand il faut les payer, on n'a pas toujours les votes de ceux qui les ont conseillés. (*Vifs applaudissements.*)

On me fait un deuxième reproche : Vous avez eu tort, me dit-on, de ne pas accepter le plan Hoover.

Je n'ai pas eu tort et je vais vous le démontrer, car je n'ai pas refusé le plan Hoover. La formule qu'a

employée M. Gibson est exacte : la France s'est réservée.

Pour quelles raisons ? Je vais vous en donner deux séries.

Dans quelles conditions le plan Hoover a-t-il été produit ?

J'étais à Lausanne, au milieu de la négociation la plus difficile — il y a ici des confrères de la presse qui s'en souviennent et qui savent que je ne dis pas le contraire de la vérité, — j'apprends qu'une proposition va venir d'Amérique. On m'appelle une certaine nuit pour me l'annoncer. On me demande si je n'ai pas d'observation à présenter. Je fais observer qu'il est peut-être inopportun, alors que nous avons d'autre part une série de tâches, de nous mettre à Genève en présence d'un fait nouveau de cette importance.

La proposition arrive le lendemain.

Je suis responsable de l'Etat français. Quelle aurait été ma légèreté si, étant à Lausanne quand j'ai su que la proposition était arrivée à Genève ne connaissant le sens général de cette proposition que par un coup de téléphone, je l'avais en une seconde, au bout du fil, acceptée! Comment alors me jugeriez-vous? (*Applaudissements.*)

J'ai réservé pour la France le droit d'examiner cette proposition. Ai-je eu tort ? Vous allez voir.

Je ne veux pas commenter longuement cette proposition. Mais on en parle beaucoup et souvent sans l'avoir lue. La voici donc.

Je fais observer que, d'un seul coup, cette proposition supprimait toute l'artillerie lourde, tous les tanks. Elle contient la phrase suivante :

« Je propose l'adoption des projets déjà soumis à la conférence de Genève et visant à l'abolition totale des chars d'assaut et de toute artillerie lourde mobile. »

Je ne suis pas guerrier fanatique, mais c'est un problème de savoir dans quelle mesure on doit renoncer à ce que l'on a appelé parfois la politique de matériel qui est une politique d'économie d'hommes.

Et si un malheur doit se produire — j'espère qu'il ne se produira pas ; encore une fois, qu'il me soit permis de discuter sans qu'on me fasse un procès de tendance en incriminant non pas mes paroles, mais le ton sur lequel je les prononce ; il n'est pas possible d'incriminer ainsi un homme qui vous parle à peine arrivé d'un voyage fatigant — c'est une question qui nous préoccupe que celle de savoir si nous pouvons renoncer à une politique de matériel dont le passé nous a montré la nécessité.

Rappelez-vous ce qui est arrivé à Morhange ; à Charleroi, lorsque nos malheureux hommes ont été obligés de faire à l'invasion un rempart de leurs poitrines parce qu'on n'avait pas pris la précaution de les protéger. (*Applaudissements.*)

Il y a dans cette salle des jeunes gens peut-être prévenus contre moi. Je les prie de réfléchir profondément à ce que je vais dire.

Les angoisses que j'ai connues à Lausanne ne sont rien comparées à celles que j'ai connues quand il s'est agi non plus d'argent, mais de vies humaines, alors qu'une erreur peut compromettre la sécurité de ces vies.

La sécurité, est-ce un mot abstrait ? Non, car ce sont les vies de vos enfants, de vos frères, de vos pères, de votre propre personne que je porte dans mes bras, c'est cela dont je suis responsable ! (*Vifs applaudissements.*)

Ne suis-je donc pas un pacifiste éprouvé, chevronné ? Au moment où je l'ai pu, en 1924, n'ai-je pas fait tout le possible ?

Vous devez me faire confiance quand je vous dis que je ne céderai jamais au plaisir de me faire applaudir, même dans des conseils internationaux avec de belles formules, de belles paroles, de belles anticipations, car je me rappelle le passé et je songe qu'une erreur de l'homme qui est au gouvernail au moment où j'y suis peut mettre en péril l'existence des êtres qui vous sont les plus chers.

Et, citoyens, quel est celui d'entre vous qui m'en voudrait si la gravité de ce souci donnait quelquefois

de la lourdeur et de la lenteur à une méditation constamment retenue par cette tragique angoisse ? (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas entrer dans ces calculs dont on parlait tout à l'heure. Je vais encore vous lire une ou deux phrases — car rien ne vaut les textes — de la proposition Hoover.

Cette proposition dit :

« En vertu du traité de Versailles et des autres traités de paix, les armées de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie et de la Bulgarie ont été réduites à des proportions considérées comme adéquates pour le maintien de l'ordre intérieur.

« Ainsi, on a alloué à l'Allemagne, qui possède une population d'environ 65 millions d'habitants, une force armée de 100.000 hommes. Je propose que nous acceptions pour toutes les nations, comme force de police de base, une force armée proportionnelle à la moyenne qui a été ainsi allouée à l'Allemagne et aux autres Etats susmentionnés. »

Je ne veux pas faire de calcul, mais si le président Hoover admettait comme constante 100.000 hommes pour une population de 65 millions d'habitants, cette constante donnerait à la France une force de 62.000 hommes pour ses 40 millions d'habitants. Voilà le point de départ.

C'est sur ce chiffre que l'on opérait la réduction d'un tiers. Vous voyez pourquoi j'ai protesté lorsque j'ai entendu faire certains calculs bien précipités.

Alors n'ai-je pas bien fait de me réserver au lieu d'accepter en quelques instants avec une légèreté qui eût été indigne d'un homme de gouvernement, une formule peut-être excellente dans les intentions de son promoteur et sur laquelle je n'ai pas cessé de travailler, mais qui risquait de causer au pays, aux familles, un dommage irréparable ? (*Applaudissements.*)

Au lieu d'une acceptation immédiate, j'ai choisi une autre méthode. J'ai dit aux Américains : Travaillons ensemble. J'admets le principe de votre pro-

position. Je la trouve noble, généreuse, mais il faut en discuter.

Les Américains l'ont parfaitement admis. La meilleure preuve qu'ils l'ont admis, c'est non seulement le discours de M. Gibson sur la proposition Hoover et le pacte Briand-Kellogg, qui, de l'avis de l'ensemble des personnes qui ont été mêlées à cette discussion, affirme l'abandon de la neutralité en cas de guerre, c'est aussi que nous avons pu travailler en plein accord avec les Américains, et, si vous avez suivi les travaux de la conférence du désarmement, vous savez que c'est grâce à ces travaux franco-anglo-italo-américains que nous sommes arrivés à faire sortir de cette conférence des résultats.

Sur les procédés que j'emploie à l'égard de l'Amérique, je vous demande de me permettre de me contenter du jugement des Américains sans solliciter ensuite celui des Français. (*Applaudissements.*)

On m'a reproché ensuite l'effort que je viens de faire pour trouver une formule d'organisation de la paix.

Cependant, il semblait que, dans ces derniers mois si traversés d'orages, j'avais bien montré — ne fût-ce que par ma note du 10 septembre — ma volonté de conciliation, si j'avais par contre affirmé aussi, et non pas seul, la nécessité de ne pas laisser certains pays se réarmer.

Pour montrer la volonté pacifiste de la France, j'ai apporté un plan. Est-il parfait ? qui oserait le dire ? Pas celui qui l'a conçu, certes. Mais il est dur d'entendre accuser d'égoïsme la France qui, elle, pour la troisième fois, propose un plan dans l'intérêt de tous.

Où allons-nous, je vous le demande, si nous décrions ainsi constamment l'effort constamment fait par ce pays en vue d'arriver à une organisation raisonnable de la paix !

Que me reproche-t-on ?

J'admets que j'ai conçu des armées du type défensif. Je crois, en effet, que c'est une grande nouveauté. Mais — c'était l'idée que Léon Bourgeois a si sou-

vent défendue autrefois — ces armées de type purement défensif ne sont possibles que si, au service de la Société des Nations, il y a des moyens de réprimer les violations du pacte, de réprimer les agressions, de réprimer les coups de force qui peuvent être tentés je ne dis même pas par tel peuple, mais par telle partie d'un peuple.

On vous a dit qu'il fallait choisir. Moi, je vous déclare nettement que je ne consentirai pas à dissocier le désarmement et la sécurité. (*Applaudissements.*)

Comme j'ai eu l'occasion de le dire, il est vraiment extraordinaire que l'on paraisse soutenir une doctrine rétrograde lorsqu'on affirme cette nécessité de la sécurité.

Mais c'est la formule du pacte !...

Mais l'article 8 du pacte a promis cette sécurité aux peuples s'ils consentaient à désarmer !

Donc, la thèse de la France, c'est la thèse de la Société des Nations ; c'est la thèse du pacte, c'est la thèse qui, une fois de plus, associe les trois termes : arbitrage, désarmement, sécurité.

Je ne veux pas reprendre la discussion du citoyen Bergery sur l'arbitrage. Je ne veux pas lui dire longuement que, pour moi, ce tribunal d'arbitrage qu'il demande, c'est la Société des Nations, puisque le traité de Versailles dont on parle toujours est assorti du pacte de la Société des Nations.

Et moi, responsable, moi à qui il est interdit de faire de la fantaisie, de la métaphysique ou de commettre une imprudence, je vous le dis et vous en êtes maintenant bien prévenus : je ne consens pas à dissocier le désarmement et la sécurité. (*Applaudissements.*)

Il est pénible dans l'assemblée d'un grand parti comme celui-ci, qui est à la fois un parti d'idéal et un parti de gouvernement, de n'entendre jamais mettre en cause que la France. (*Vifs applaudissements.*)

Ecoutez un homme qui prend ses responsabilités, qui ne se soucie pas du pouvoir, mais qui veut l'exercer correctement en homme conscient de ses obligations envers le pays.

On nous dit : Pourquoi faites-vous ce plan ? L'Angleterre vous a indiqué des conditions qui sont irrecevables et vos propositions se heurtent aux intentions d'un autre pays qui vous a adressé ses propres sommations.

Voici où le débat s'élève pour atteindre aux sommets. Je ne parle pas seulement de ce qu'il y a de grave à fournir de tels arguments à ceux avec qui je discuterai peut-être demain encore, mais je vais plus loin. Alors quoi ! la République française est le seul pays qui n'ait pas ses conditions à poser quand elles sont raisonnables et tirées de l'intérêt de tous ? (*Applaudissements.*)

Le rôle d'un négociateur français, d'un diplomate français, d'un ministre français, c'est d'aller dire aux autres nations : Ayez donc la bonté de me faire connaître quels sont les points sur lesquels vous êtes irréductibles, j'essayerai de vous donner satisfaction ?

Est-ce que, déjà, nous ne sommes pas dans une posture bien difficile, nous qui constamment sommes invités à fournir des plans à des Etats ou à des gouvernements qui se réservent le droit de les examiner chez eux en nous disant : « Le jour où cela ne vous conviendra pas, nous vous préviendrons, nous vous inviterons à en faire d'autres » ?

C'est cela la société future, la mutualité des peuples, le régime nouveau que nous voulons instituer ?... Mais non !

J'ai prouvé partout, à Londres en 1924, à Lausanne, que j'étais un homme capable d'entendre les raisons des autres. Mais je veux pouvoir donner aussi les raisons de la France, car les raisons de la France sont légitimes et parfaitement sûres.

C'est parce que je suis républicain, c'est parce que je suis un vieux jacobin, c'est parce que je crois être dans la tradition de 1792 et 1793 que je proteste contre l'injustice dont la France est constamment victime.

Puisqu'on a soulevé le débat, réglons-le !

Est-ce que, chef du gouvernement d'un pays qui, pendant quatre ans, a subi la guerre la plus dure,

la plus atroce, qui, pendant quatre ans, a été envahi, je n'ai pas le droit de demander des garanties?

La guerre se termine. Que fait la France? Il est étrange que j'aie besoin de le rappeler.

La France, enfin tirée de la situation terrible où elle avait risqué sa propre vie, grâce à l'héroïsme de ses fils et le concours de ses alliés, est maîtresse de la situation. Elle a derrière elle des armées presque indéfinies. Elle peut faire connaître à d'autres les souffrances qu'elle a elle-même endurées. Elle peut faire peser à son tour sur ces populations le poids terrible de l'invasion. Elle ne le fait pas.

A la première minute que la paix est demandée, elle dépose les armes, oubliant pour ainsi dire ses propres douleurs pour ne chercher que des solutions de paix et de justice. (*Applaudissements.*)

On l'a oublié. N'est-ce pas la vérité?

Puis, elle fait un traité. Elle cherche sa sécurité. C'est son droit; son devoir. Elle croit trouver cette sécurité dans des garanties qui lui sont promises. Ces garanties n'ont pas été retenues. Et veuillez observer que c'est depuis ce temps que la France cherche obstinément une solution à un problème que ces conditions initiales avaient rendu difficile à résoudre et peut-être même insoluble.

Est-elle coupable de cela, la France? Est-ce de sa part, comme on le dit si souvent et notamment en un certain endroit, une preuve d'impérialisme? Non.

Elle a offert le protocole de 1924: il a été refusé.

Elle a offert depuis des solutions dont on a dit avec malice que je les avais admirées. Je ne les ai pas combattues parce que, du moment qu'il y avait un gouvernement français qui travaillait à Genève et que je ne pouvais pas utilement lui opposer mes idées, je me réservais pour le jour où je pourrais à mon tour proposer mes propres idées. (*Applaudissements.*)

Nous venons avec une proposition dont on nous dit de différents côtés, même du côté où il est le plus étrange qu'on ait eu cette impression, qu'elle peut servir de base à une discussion et à l'organisation de la paix. Et voici que des Français nous disent:

Prenez garde ! votre proposition est très difficile à admettre, même pour des Français.

Dans quelle situation vais-je me trouver demain ?

Telles sont les raisons qui font que si vous n'avez pas devant vous un homme qui plaise à tous, vous avez du moins un homme qui sait prendre ses responsabilités de chef de gouvernement.

Ainsi donc, on s'autorise de certaines adhésions ou de certains silences dans des milieux où l'on continue à admettre la guerre, pourvu que ce ne soit pas la guerre impérialiste, alors que nous condamnons toutes les guerres quelles qu'elles soient, surtout, bien entendu, la guerre civile (*Applaudissements*), pour dire : la France n'a pas voulu désarmer.

Elle n'a pas voulu désarmer, la France? Mais, au lendemain de la guerre n'a-t-elle pas supprimé la loi de trois ans ? n'a-t-elle pas fait la loi de dix-huit mois, puis la loi d'un an ? ne vient-elle pas de faire sa proposition ?

Alors, et c'est ma conclusion tout à fait nette et ferme, je reprends une formule que j'ai déjà employée : je suis pour l'organisation internationale, mais je veux pour la République française sa part de justice, et je considérerais comme une forme de servilité de donner par avance mon adhésion à certaines objections ou à certains préjugés que je me réserve le droit de discuter, non pas au nom de telle ou telle conception égoïste, mais au nom de ce que je crois la raison.

C'est la tradition de la Ire République. Ce n'est pas son intérêt égoïste que la France a défendu. Quand il a fallu protéger ses propres frontières, la France a toujours entendu défendre l'intérêt de tous les peuples. Ainsi fit-elle jadis pour la Déclaration des Droits. Ainsi fait-elle aujourd'hui pour l'organisation de la paix. Voilà ma doctrine. Je vous la dis une fois encore. Vous aurez à choisir. Mais, pour moi, je n'accepterai pas de capitulation sur les différentes parties que je considère comme solidaires de mon devoir. (*Applaudissements.*)

Ne consentons pas à des solutions de facilité, à

des solutions de paresse ou à des solutions de complaisance.

D'autres viendront vous dire : Par des moyens différents de ceux que le Gouvernement emploie, la solution serait plus facile à l'intérieur ou à l'extérieur.

Moi, je ne vous dis pas cela. Je vous demande de me suivre dans la voie rude et douloureuse du devoir. Je vous le demande si, me critiquant peut-être aujourd'hui ou demain, vous voulez plus tard, dans dix ans, dans quinze ans, ne pas avoir à rougir de l'homme qui vous aura représentés dans les dures années où nous sommes.

Kayser, dans ce magnifique discours où tout à l'heure vous exprimiez vos sentiments dans lesquels il y a tant de jeunesse, vous disiez : Nous sommes montés vers des sommets, et maintenant nous descendons de l'autre côté, vers la vallée.

Non, mon ami, ce n'est pas exact.

Depuis la guerre, nous avons déjà gravi de rudes sentiers. Il en faut gravir encore.

Et je me rappelais en vous écoutant cette image magnifique d'un grand poète anglais :

« Nous avons vécu longtemps dans les heureuses vallées. Puissent, sur l'autre versant, nos enfants les connaître de nouveau un jour ! »

Pour nous, il nous faut gravir encore, monter, monter plus haut, avec un courage de plus en plus grand, monter, comme dit le poète, jusqu'à ce point élevé où l'on voit l'arête du sacrifice se dresser comme un doigt rugueux vers le ciel. (*Vifs applaudissements prolongés. Tous les congressistes, debout, acclament l'orateur.*)

M. le Président. — La parole est à M. Delbos, rapporteur.

M. Yvon Delbos. — Le rapport et l'ordre du jour que j'ai eu l'honneur de défendre devant vous n'ont pas été attaqués, du moins directement.

En écoutant le beau discours de Kayser, j'ai cons-

taté qu'il était d'accord avec moi. Mais le discours du citoyen Bergery m'a montré que sur la confiance au Gouvernement, il y avait quelques divergences sérieuses.

Je crois pouvoir dire que l'ordre du jour que j'ai déposé donne confiance à tous les éléments de l'assemblée et qu'il ne constitue pas un blanc-seing préalable et absolu pour tous les actes du Gouvernement.

Il ne faut pas être plus royaliste que le roi. Il ne faut pas que Bergery soit plus difficile que nos adversaires eux-mêmes.

C'est pourquoi je demande au Congrès, dans un sentiment d'union des gauches, de voter l'ordre du jour.

Comment voulez-vous faire l'union des gauches dans le pays, l'union des volontés pacifiques dans le monde, si vous ne pouvez faire l'union dans le parti ?

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix l'ordre du jour présenté par M. Yvon Delbos.

L'ordre du jour, mis aux voix, est adopté.

La séance est levée à 20 heures 20 minutes.

SEANCE DU VENDREDI 4 NOVEMBRE

Matinée

La séance est ouverte à 9 heures 45, sous la présidence de M. PEYTRAL, ancien ministre, assisté de MM. ARNAUD (Var), SIMONNET (Basses-Pyrénées), AMOUROUX (Lot), MARTIN (Lot-et-Garonne), VARENNE, JULLIEN, député, et DOMERGUE (Hérault).

M. LE PRÉSIDENT. — Citoyens, après la séance d'hier, j'estime inutile de vous faire un discours. Notre ordre du jour est assez chargé. Nous allons nous mettre tout de suite au travail.

La parole est au secrétaire général pour une communication.

M. Albert MILHAUD, *secrétaire général*. — Je vous informe que la commission de déclaration du parti doit se réunir à 10 heures. Je rappelle qu'elle est composée des présidents d'honneur, des anciens présidents du parti, des précédents auteurs de déclaration, du bureau du groupe radical-socialiste et du bureau du comité exécutif et des rapporteurs généraux des diverses questions inscrites à l'ordre du jour du Congrès.

MOTION D'ORDRE

M. LE PRÉSIDENT. — Je reçois une proposition de résolution ainsi conçue :

« La durée du temps de parole des orateurs répondant au rapporteur est réduite à trente minutes. » (*Applaudissements.*)

Je mets aux voix cette proposition.

(La proposition est adoptée.)

L'ACTIVITE DU GROUPE PARLEMENTAIRE DU PARTI

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Jammy Schmidt, rapporteur, sur l'activité du groupe parlementaire du parti.

M. JAMMY SCHMIDT, *rapporteur*. — L'année radicale 1931-1932 qui vient de s'écouler a été une année de batailles électorales : élections cantonales d'octobre 1931, élections législatives de mai 1932, renouvellement sénatorial de 1932.

Ces grandes consultations ont toutes été favorables à notre parti qui a vu grossir le nombre de ses représentants dans toutes les assemblées délibérantes et augmenter considérablement le nombre de ses suffrages dans le pays.

Et, sur ce point, il est bon de remarquer qu'on ne peut tirer argument, comme l'a fait récemment un des chefs socialistes, de la constatation qu'un plus grand nombre de votes s'est porté, en mai 1932, sur les candidats socialistes que sur les candidats radicaux.

En effet, nous n'avons pas présenté dans toutes les circonscriptions de France des hommes pour compter nos suffrages et faire de la statistique, et, d'autre part, un grand nombre de députés républicains so-

cialistes ont été, dès le premier tour, soutenus par nos Comités.

Si l'on compare le nombre des voix recueillies par les élus socialistes et celles recueillies par les élus radicaux, on voit que nos 160 députés dominent en suffrages et de beaucoup les 131 députés socialistes. D'ailleurs, le fait que les radicaux aux élections cantonales ont réuni près de trois millions de suffrages montre bien que nous constituons en France le parti populaire le plus nombreux et le plus nettement en progrès.

Nous n'avions présenté sous nos propres couleurs, en mai 1932, que 320 candidats ; la moitié d'entre eux ont été élus et constituent à l'heure présente la majorité de la majorité des gauches à la Chambre.

Au Sénat, nos effectifs se sont augmentés de treize unités, et le parti radical et radical-socialiste est plus puissant au Luxembourg qu'au Palais-Bourbon.

Si nous ajoutons que nous avons la majorité dans plus de la moitié des conseils généraux et des conseils municipaux, nous aurons établi à la fois que le pays est avant tout radical et qu'il est impossible de concevoir actuellement un gouvernement et une administration générale qui ne s'appuieraient point sur cette plus grande force de l'opinion publique. La province nous reste acquise, nous faisons des progrès dans les villes et nous venons de reprendre pied à Paris même. Ces fortes positions vont donner plus d'importance à l'activité parlementaire de nos groupes en même temps qu'elles permettront à notre Gouvernement une sécurité et une durée particulièrement souhaitables dans les temps difficiles que nous traversons.

Le tableau de l'activité parlementaire du parti radical pour l'année politique qui s'est écoulée entre les deux congrès est difficile à établir pour cette période qui comprend une fin de législature occupée par la préparation électorale et les débuts d'une autre législature où s'est poursuivie l'organisation du groupe, cependant que se dénouait la crise ministérielle entraînée par le renouvellement législatif.

LE GROUPE DE LA CHAMBRE D'OCTOBRE 1931 A MAI 1932

Je n'insisterai point sur les travaux, propositions de loi, rapports, interventions dans les commissions et à la tribune de nos députés dans les mois qui précédèrent les élections : le Secrétariat Administratif du Groupe avait publié, la veille des élections, avec la collaboration de Mme Wolsky et le concours du Comité Exécutif, une brochure relatant tous les travaux de la législature 1928-1932. Cette brochure a été fort utile à nos candidats. (Le Secrétariat Administratif du Groupe créé sur l'initiative de MM. Chautemps et Berthod par M. Jacques Kayser, revenu aujourd'hui à ses fonctions primitives, publie régulièrement des bulletins.)

Je rappellerai seulement les luttes soutenues contre le cabinet Laval, que nos amis du Sénat renversèrent en janvier 1932, et le ministère Tardieu, que le pays remercia au mois de mai suivant.

Ces luttes furent d'ordre financier, d'ordre économique, et d'ordre international.

C'est pour protester contre la dilapidation de notre trésorerie, dispersée dans les prêts que vous savez, contre les mesures agricoles dont tous nos orateurs annonçaient, avec notre ami Queuille, les funestes conséquences, contre une politique extérieure contraire à celle suivie par Aristide Briand, que M. Tardieu avait écarté des affaires, que nos élus menèrent de durs combats dans l'opposition. (*Applaudissements.*)

Leur discipline fut admirable. Le pays les approuva, puisque presque tous nos députés sortants furent réélus. Partis au nombre de 108, ils revenaient au nombre de 160 le 8 mai 1932.

Mais il nous faut revenir, cette année, sur la nouvelle composition du Groupe des députés radicaux-socialistes, puisque aussi bien, depuis six mois, malgré des débats déjà très importants, la Chambre a eu

surtout à procéder à son installation et à son organisation. Cette tâche elle-même n'est pas achevée, puisque 13 députés ne sont pas encore validés.

Sans fausse modestie, il est permis de constater que le Groupe radical-socialiste de la Chambre s'est renforcé non seulement en nombre, mais en jeunesse et en valeur. Nombre de nos nouveaux élus comptent parmi les illustrations des lettres, des sciences, du barreau. Nous y trouvons aussi beaucoup d'agriculteurs, de commerçants, de travailleurs de toutes conditions particulièrement compétents en matière agricole, économique et sociale. (*Aplaudissements.*)

Dans les premières réunions du Groupe où il fallut désigner les membres des commissions, l'embarras fut grand quand on constata combien de députés étaient dignes par leurs talents déjà reconnus de tenir leur place parmi les plus importantes organisations intérieures.

Le président Herriot lui-même éprouva semblable difficulté pour choisir ses collaborateurs. Il y a, dans les groupes radicaux des deux Assemblées, assez de personnalités éclatantes et qualifiées pour constituer au moins trois équipes ministérielles radicales au complet. (*Applaudissements.*)

Vous avez pu lire la composition des commissions, qui a paru dans la *France Radicale*, et vous avez pu juger déjà d'après les comptes rendus qui ont été publiés de l'activité compétente de nos élus.

Le bureau du Groupe est actuellement présidé par M. François Albert. (*Applaudissements.*) Il compte comme vice-présidents MM. André Hesse, Georges Bonnet, Pierre Cot et Gaston Bergery, et comme secrétaires MM. Jouffrault, Jaubert, Ferrand, Rucart, Martinaud-Déplat et Brachart.

Je rappellerai que, pour être inscrit au Groupe, il faut nécessairement appartenir à des comités régulièrement constitués, dépendant d'une Fédération adhérant au Parti et cotisant au Comité exécutif de la rue de Valois. Ces conditions ont été un obstacle, lors de la dernière rentrée, à l'inscription de plu-

sieurs députés qui sollicitaient leur admission dans le Groupe.

Une cotisation importante, complétée par une subvention du Parti, a permis l'installation d'un secrétariat administratif qui dispose d'un bureau composé de deux salles dans le couloir F du Palais-Bourbon. Ce sont M. Jacques Kayser et Mme Wolsky qui assurent tout le travail de documentation, d'archives, de correspondance, de rédaction de procès-verbaux, de convocations, d'inscriptions comme orateurs, de dépôts de propositions de loi, d'ordres du jour, etc... que comportent les décisions du Groupe et de son bureau.

D'autres groupes ont un personnel beaucoup plus considérable. Il n'en est pas qui fournissent un labeur plus complet et plus fécond, et c'est au nom du Bureau que je tiens à remercier nos collaborateurs qui nous apportent le plus précieux dévouement dans nos travaux parlementaires. (*Applaudissements.*)

En dehors des réunions quasi-régulières du mardi matin, le Groupe, sous la présidence de François Albert, tient des séances chaque fois qu'une grave question est à l'ordre du jour de la Chambre.

Il délibère sur les votes, indique ceux pour lesquels la discipline sera exigée. Et souvent s'élèvent de belles et fortes discussions, qui éclairent singulièrement les débats du Palais-Bourbon.

Le Groupe ou son Bureau reçoivent de nombreuses délégations syndicales ouvrières et économiques.

Il désigne les membres des grandes commissions. Son président et son secrétaire général font partie de la fameuse Conférence des présidents qui tous les jeudis en temps de session fixe, d'accord avec le Président de la Chambre et le Président du Conseil, l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée.

Aux heures de crise ministérielle, le Groupe des députés se renforce de la présence des sénateurs adhérents au Parti et des membres du Bureau du Comité exécutif. C'est là une procédure exceptionnelle, et trop rare. Il serait désirable que ces sortes de réunions aient lieu plus souvent et à l'occasion

d'autres circonstances que celles prévues par la motion de Cadillac. Notamment, à la veille des grands débats qui mettent en cause le sort de la législature ou les destinées ministérielles, cette assemblée extraordinaire, qui représente l'ensemble du Parti, devrait être convoquée par les soins du Bureau du Comité exécutif. La présence des sénateurs est infiniment précieuse. Il est nécessaire de connaître l'avis des hommes expérimentés qui ont commencé souvent leur carrière politique au Palais-Bourbon. Et notre Parti sera sérieusement renforcé quand, au lieu de se fondre dans le groupe un peu hétérogène de la gauche démocratique, nos amis sénateurs se constitueront en un groupe fermé analogue à celui de la Chambre. (*Applaudissements.*) Ce jour-là, tous les éléments du Parti auront leur place dans un ensemble harmonieux et solide, où l'esprit d'union ne manquera pas de se développer.

Si j'ai dû, en raison des circonstances exceptionnelles de cette année, indiquer surtout au Congrès les modifications apportées dans notre Groupe parlementaire par les élections, je dois rappeler que le secrétariat a déjà publié les travaux de juin et de juillet, et qu'il prépare une vue d'ensemble sur l'activité parlementaire qui paraîtra en brochure séparée. Nos militants trouveront dans les nombreuses questions qui y seront relevées, les éléments d'information qui peuvent servir à la propagande. (*Applaudissements.*)

Je voudrais, en manière de conclusion, indiquer seulement que, prêt dans tous les débats à faire prévaloir les solutions radicales, le Groupe, après chaque discussion sérieuse, a déposé un ordre du jour final qui a permis à la majorité de se rassembler derrière le Gouvernement.

Le 8 juin 1932 lors de la présentation du ministère, c'est sur l'ordre du jour suivant d'André Hesse et Jammy Schmidt que se comptèrent 390 voix de gauche contre 152 opposants :

« La Chambre,

« Approuvant les déclarations du Gouvernement,

« Confiante en lui pour pratiquer une politique conforme aux volontés récemment exprimées par la majorité du pays,

« Et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Il n'y eut pas un seul vote divergent dans l'ensemble du Parti radical.

Dans le scrutin sur l'ensemble du projet financier, le Gouvernement avait posé la question de confiance. Les résultats furent les suivants :

Pour l'adoption	305
Contre	173

Tous les députés radicaux, sauf un qui vota contre, et un autre qui s'abstint (*Exclamations*), votèrent pour l'ordre du jour ainsi présenté.

Le 7 juillet, la clôture de la discussion sur le chômage étant prononcée, M. Grisoni et tous les membres du Groupe déposèrent l'ordre du jour suivant :

« La Chambre,

« Devant les cruautés du chômage prolongé dans des professions et des régions où la main-d'œuvre étrangère occupe abondamment des emplois réclamés par des familles françaises,

« Demande au Gouvernement de hâter la mise à l'ordre du jour la plus prochaine, par le Sénat, du projet de loi qu'elle a voté, le 23 décembre 1931, en vue de protéger le travail national,

« Et passe à l'ordre du jour. »

A la majorité de 485 voix contre 13 sur 498 votants, l'ordre du jour de M. Grisoni fut adopté. Tous les députés radicaux avaient voté pour.

Enfin, pour le grand débat sur le désarmement qui se termina le samedi matin 29 octobre, le Groupe avait élaboré, sous la présidence de M. François Albert qui le déposa sur le bureau de la Chambre, l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, consciente de la gravité de la crise économique, politique et morale que traverse le monde

et convaincue que cette crise ne peut être surmontée que par un grand effort de coopération internationale, considérant qu'il est urgent pour la défense de la civilisation menacée de substituer dans tous les domaines la collaboration à la concurrence, que, notamment, tous les différends pouvant exister actuellement entre la France et d'autres Etats doivent être abordés dans un esprit de conciliation et avec le désir de faire triompher des solutions d'équité,

« Approuve les déclarations du Gouvernement et lui fait confiance pour pratiquer une politique fondée sur les principes suivants :

« 1° respect des principes posés par le Pacte de la Société des Nations, notamment en ce qui concerne la condamnation de toute agression; 2° réduction générale des armements efficacement contrôlée et extension des pouvoirs de la Société des Nations pour assurer l'égalité des peuples dans la sécurité internationale; 3° suppression dans tous les pays de la fabrication privée des armes, contrôle de toutes les fabrications et du commerce des armes et engins de guerre; et, repoussant toute addition, passe à d'ordre du jour. »

Cet ordre du jour, préalablement accepté par le ministère, fut adopté par 425 voix contre 25. Tous les radicaux, moins deux abstentions. (*Exclamations.*) dont l'une par mise en congé, avaient voté pour.

Ces trois exemples ont montré à la fois le soin apporté aux travaux parlementaires par le Groupe radical-socialiste, son attachement aux principes fixés et débattus dans nos Congrès, son sens de la discipline, discipline d'accord, de bonne volonté et de sagesse qui règne dans nos rangs.

Comme secrétaire général du Groupe et au nom du Bureau, après accord avec le président François Albert, j'avais à apporter cet hommage à nos anciens comme à nos nouveaux élus.

J'ajouterai, en terminant, que l'activité de nos parlementaires, et nous en tenons registre, ne s'arrête pas aux besognes législatives. Quoique la plupart

d'entre eux soient maires et conseilers généraux, ils trouvent encore le temps de travailler à notre propagande, en prenant part à des conférences, à des réunions, à des assemblées générales, à des manifestations, à des banquets qui leur font sacrifier de nombreux dimanches, des soirées, des journées entières.

Je vous demande donc, en nous donnant acte de ce rapport, de vouloir bien approuver l'activité et l'action de vos parlementaires pendant l'année qui vient de s'écouler. Votre approbation sera pour eux un encouragement dans les mois de lourds travaux et de luttes difficiles qui s'ouvrent devant le Gouvernement et le Parti radical à la suite du lourd héritage d'erreurs et de fautes qu'ils ont recueilli des ministères et des majorités précédentes, et dans la période angoissante que traversent toutes les nations d'Europe. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — En votre nom, je remercie M. Jammy Schmidt de son intéressant rapport.

Sur ce rapport, M. Bellaïs, président de la Fédération des Bouches-du-Rhône, s'est fait inscrire. Je lui donne la parole.

M. Bellais (Bouches-du-Rhône). — Je n'ai pas l'intention de mettre en cause, dans mon intervention, l'objectivité et la netteté du rapport de notre ami Jammy Schmidt. Si je prends la parole, au nom de beaucoup de militants non seulement des Bouches-du-Rhône, mais même du Sud-Est, c'est pour dire au Groupe parlementaire, à qui nous faisons confiance, quelles sont les vues des militants.

C'est avec satisfaction que nous constatons que les efforts conjugués de tous les militants du Parti radical-socialiste et de son chef Edouard Herriot ont pu, à la suite des élections dernières, donner un regain d'activité et aussi, disons-le, de quantité à nos groupes parlementaires.

Notre ami Jammy Schmidt a rappelé qu'il y avait 160 députés inscrits au Groupe radical-socialiste. Le nombre des sénateurs inscrits à la gauche démocra-

tique et régulièrement adhérents à la rue de Valois s'est trouvé accru aux élections sénatoriales dernières, ce qui est incontestablement, de la part du pays, une homologation, une approbation sans réserves de la politique gouvernementale d'Edouard Herriot. (*Applaudissements.*)

Nous avons donc — nous pouvons le dire avec fierté — un groupe parlementaire fort dans chacune de nos deux assemblées législatives, et nous venons dire à nos parlementaires : « Vous avez tout le Parti avec vous. Si la cohésion de votre action parlementaire seconde celle du gouvernement, nous avons la certitude qu'aux élections prochaines vous retournerez plus nombreux encore à la Chambre et au Sénat. Vous pouvez compter sur nous, militants, pour vous y aider. » (*Applaudissements.*)

Permettez cependant à des militants de dire au Groupe parlementaire qu'il est indispensable que deux questions soient nettement vidées dans ce Congrès pour que les parlementaires soient le reflet exact de la volonté clairement exprimée hier par tous les militants.

Hier, en effet, vous avez dit à l'unanimité que le ministère présidé par le citoyen Edouard Herriot, animateur du Parti républicain est la représentation nette et absolue du Parti radical-socialiste et de tout le pays républicain. (*Vifs applaudissements.*)

Alors deux questions se posent et très rapidement, si vous le voulez bien, je vais vous indiquer les réflexions qu'elles amènent parmi les militants.

La première est celle de l'unité de vote parmi les parlementaires (*Très bien !*), la seconde est relative à la représentation du Parti radical-socialiste au sein des diverses commissions et au Bureau de la Chambre des Députés. (*Très bien ! très bien !*)

Examinons d'abord la question de l'unité de vote.

Vous avez entendu le rapport de notre ami Jammy Schmidt : à la quasi-unanimité, le groupe parlementaire a secondé l'action gouvernementale d'Edouard Herriot et de nos amis qui sont au Gouvernement. Il a dit « à la quasi-unanimité » parce qu'il faut déplo-

rer que la déclaration ministérielle, qui est le reflet exact de l'unanimité de nos Congrès, vous l'avez dit hier, ait été cependant votée à l'unanimité moins une voix. Eh bien, nous disons : une voix, c'est trop ! (*Applaudissements.*)

Un Congressiste. — Qu'il s'en aille !

M. Bellais (Bouches-du-Rhône). — Au sein de ce Congrès, comme au sein de nos Congrès précédents...

Une voix. — Vous cherchez une scission !

M. Bellais (Bouches-du-Rhône). — Au contraire, c'est pour l'unité du Parti que je travaille. Pas un mot ne sortira de ma bouche qui puisse être considéré comme une attaque à l'égard de quiconque. Je crois parler dans l'axe de la volonté si nettement exprimée hier dans cette salle. (*Applaudissements.*)

J'ai déploré avec vous hier que, devant la longueur de certaines explications, la nervosité du Congrès se soit manifestée. Je vous demande de bien vouloir écouter des paroles qui, je vous en donne l'assurance, ne pourront atteindre aucune susceptibilité. Si vous n'êtes pas de mon avis, vous le ferez connaître et le Congrès choisira entre nous. (*Très bien ! très bien !*)

Malgré les efforts déployés par notre ami Edouard Daladier, lorsqu'il était président du groupe parlementaire, pour faire respecter l'unité de vote du Parti, nos parlementaires ont donné l'exemple d'une discipline trop souvent transgressée et rien n'est plus dangereux, dans les campagnes électorales, que d'entendre des adversaires vous reprocher avec raison que, dans telles circonstances, les radicaux ont été divisés et que certains d'entre eux ont voté contre leur propre gouvernement. (*Applaudissements.*)

On nous a fait ce reproche — rappelons cet exemple — à propos du vote intervenu au Sénat lorsque, courageusement, M. Herriot est tombé sur la question de l'impôt sur la richesse acquise.

Si nous voulons vivre et nous développper, il faut que notre groupe parlementaire respecte absolument

la discipline instaurée sous la présidence de notre ami Daladier. J'espère que le groupe parlementaire, tel qu'il est composé, sous l'énergique impulsion de son bureau, suivra cette tradition et maintiendra à cet égard la loi du Parti. (*Applaudissements.*)

Cette unité de vote est indispensable pour maintenir la solidité de notre groupement. Il suffit qu'une pierre se détache d'un édifice pour que des lézardes apparaissent et que l'édifice s'écroule. Ce ne serait par la faute des militants s'il en était ainsi. Mais j'ajoute tout de suite que nous faisons confiance au groupe parlementaire, en lui recommandant d'observer une discipline absolue et de se grouper avec cohésion et fermeté derrière Edouard Herriot. (*Vifs applaudissements.*)

Pour que notre Parti reste fort et que notre Gouvernement radical puisse poursuivre avec fruit son action, ce n'est pas seulement au moment où peuvent surgir des crises ministérielles que nos parlementaires doivent se souvenir de leurs obligations c'est dans les moindres circonstances où le Gouvernement a besoin d'être soutenu. (*Nouveaux applaudissements.*)

J'arrive à la seconde question que je désire soulever devant le Congrès, celle de la représentation du Parti au sein des commissions et du Bureau de la Chambre.

Les renseignements portés à notre connaissance par la *Tribune radicale socialiste* indiquent que si notre Parti est largement représenté dans certaines commissions, et même à la tête de plusieurs d'entre elles, il ne l'est pas dans les commissions où il serait le plus qualifié pour prendre la direction des débats.

Nous ne pouvons oublier que notre Parti, par sa doctrine, est spécifiquement un Parti agricole. Notre groupe parlementaire qui compte 160 députés à la Chambre et qui contient en matière agricole des compétences indiscutables ne doit pas laisser à d'autres le soin de diriger la commission de l'Agriculture. (*Applaudissements.*)

Je le dis avec netteté, On a dit qu'il fallait pour un

Parti de Gouvernement avoir les postes de commande. Nous estimons que si certains de ces postes de commande se trouvent à n'en pas douter dans les ministères, il en est d'autres qui ont une influence plus considérable encore ; ce sont les postes de direction dans les grandes commissions parlementaires. (*Applaudissements.*)

Enfin, il est une question qui nous tient particulièrement à cœur.

Notre ami Bergery a hier indiqué, et je l'approuve, qu'il y a encore en marge des ministères et à la tête des grandes administrations de hauts fonctionnaires qui ont été, sous la dernière législature, les suppôts de la réaction et de Tardieu. (*Applaudissements.*)

Je dois dire aux parlementaires que le principal allié de Tardieu, celui dont la technicité confine quelquefois à la magie, celui qui sait escamoter certains scrutins, celui qui a su faire tomber nos amis Chautemps et Steeg, celui qui a soutenu les ministères Tardieu et Laval, celui qui a été élu par une Chambre qui n'avait pas la majorité de gauche, ne peut pas aujourd'hui présider aux débats d'une Chambre qui est l'émanation du pays Républicain. (*Applaudissements.*)

Je parle ici, je le répète, comme représentant d'une fédération du Midi, d'un département qui a été autrefois la circonscription de Camille Pelletan. Si les radicaux-socialistes n'ont pas dans ce département la représentation qu'ils devraient y avoir, c'est parce qu'on y a livré des postes de commande qui donnent à leurs détenteurs une influence ressemblant à une véritable féodalité, féodalité qui est en réalité la caricature de la République. (*Nouveaux applaudissements.*)

La question a été posée avec netteté par notre ami Dominique au dernier Comité exécutif du mois de juin. Le succès considérable qu'il a obtenu a marqué quelle était à cet égard la volonté des délégués du Comité exécutif, et nous venons dire au Groupe de la Chambre que si, au dernier renouvellement du Bureau, il a pu être difficile de se concerter à temps

pour en modifier la composition, il serait inadmissible qu'il ne trouve pas dans les 160 membres du Parti, pour le prochain renouvellement du Bureau de la Chambre, celui qui doit présider aux débats parlementaires. (*Applaudissements.*)

M. JAMMY SCHMIDT, *rapporteur.* — Les observations que vient de présenter notre camarade des Bouches-du-Rhône sortent un peu des attributions du rapporteur technique du Groupe parlementaire. Je dois cependant, au sujet de ces observations, donner au Congrès quelques éclaircissements.

Sur la question de discipline, nous sommes d'accord. Il est à remarquer que, depuis le passage de notre ami Daladier à la tête du Parti et du Groupe la discipline a toujours été observée, à une ou deux abstentions près. Le groupe socialiste a compté jusqu'à cinq, six et dix dissidences dans les derniers scrutins.

Mais cette question de discipline c'est à vos organisations elles-mêmes de la régler. Que peut le groupe ?

Une voix. — La sanctionner !

M. JAMMY SCHMIDT, *rapporteur.* — Nous sommes d'abord un groupe de liberté. Nous ne posons pas nous-mêmes au sein du Groupe la question de discipline dans chaque débat. Elle serait impossible à observer. Tel représentant du Midi et de la vigne ne peut pas toujours mêler son bulletin de vote à celui de tel ou tel autre représentant du Nord et de la betterave, quand il s'agit de questions économiques. La discipline ne s'impose pour les parlementaires que le jour où le Groupe a décidé que la question de discipline doit jouer.

Voilà ma première explication et je passe à la seconde.

Vous n'avez pas pris, nous dit-on, tous les leviers de commande.

C'est vrai. Mais nos commissions comptent 44 membres. Notre Parti, qui rassemble 160 membres n'a

droit qu'à 9 ou 10 sièges par commission, et, pour nommer les présidents de commissions, il faut que nous trouvions, dans les 30 autres membres, un concours qui nous échappe d'autant plus facilement que le vote a lieu par bulletins secrets.

C'est également le vote à bulletins secrets qui motive le choix, dont notre camarade s'est plaint, du président de la Chambre. Il n'en serait pas ainsi, sans doute si nous avions continué de mettre en pratique le système de votation que nous n'avons institué qu'une fois et qui avait désigné M. Painlevé comme président de la Chambre.

Une voix. — Rétablissez-le.

M. Jammy Schmidt, *rapporteur.* — Ce jour-là, nous avons eu la majorité parce que nous avions décidé que l'élection présidentielle aurait lieu à bulletins ouverts et signés.

Mais, avec le système actuel, il est impossible à nos 160 députés radicaux d'avoir la majorité dans une Chambre qui compte 612 membres.

Je donne ces explications au Congrès pour qu'il puisse se rendre compte des difficultés matérielles au milieu desquelles nous avons parfois à lutter dans la Chambre. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La conclusion qui me semble se dégager de ce débat doit être, en premier lieu, de donner acte à M. Jammy Schmidt de son intéressant rapport, et, d'autre part, de renvoyer les observations qui viennent d'être présentées par M. Bellaïs à l'examen du Bureau du Comité exécutif, et même du Groupe parlementaire qui voudra bien en tirer les conclusions pratiques qu'elles comportent et donner ainsi satisfaction aux sentiments qui se sont manifestés au sein de ce Congrès.

Une voix. — En somme, c'est un enterrement de première classe !

M. le Président. — Non ! Je ne peux pas vous laisser dire cela.

M. Danty-Lafrance (Basses-Pyrénées). — Nous demandons tout au moins que la discipline du Groupe parlementaire joue de façon absolue quand le Gouvernement Herriot pose la question de confiance. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Il est bien entendu que la question de discipline doit jouer dans ce cas.

M. Danty-Lafrance (Basses-Pyrénées). — Et nous demandons que des sanctions soient prises en cas d'infraction.

Un militant de la Seine. — Je ne voudrais tout de même pas se laisser terminer ce débat sans parler du trouble qui s'est emparé de nos militants de Paris quand ils ont appris que le colonel Fabry, chef des fascistes français et des Croix de feu — c'est un représentant de la 2e circonscription qui vous parle en connaissance de cause — avait été porté à la présidence de la commission de l'armée de la Chambre, alors que 27 membres de cette commission ou se réclament de notre Parti, ou se flattent d'être des républicains avancés.

Lorsque vous parlez de cette affaire à des socialistes unifiés, ils vous disent que ce sont des radicaux qui ont voté contre M. Sénac. Lorsque vous en parlez à des radicaux, ils vous répondent que c'est par jalousie ou par ressentiment des socialistes unifiés qu'on a voté pour Fabry.

Quoi qu'il en soit, il est pénible de constater que des hommes de gauche, qui se réclament de la paix, au lendemain d'une bataille difficile, ont pu voter pour Fabry, le chef du fascisme à Paris, le représentant des Croix de Feu et du nationalisme organisé. (*Applaudissements.*)

Un congressiste. — Je crois traduire l'impression du Congrès en proposant à cet état de choses la solution suivante : ce serait de mandater le Groupe parlementaire à l'effet de présenter à la Chambre une proposition de loi, ou une proposition de règlement

— j'ignore la formule — afin que les désignations dans les commissions comme à la présidence de l'Assemblée, soient faites dorénavant non plus au scrutin secret, mais au scrutin public. C'est l'expression même du suffrage universel qui se trouverait ainsi introduite au Parlement. Les parlementaires sont des mandants du suffrage universel et, à ce titre, ils doivent un compte public, et non privé de leurs actes. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Lefranc.

M. Lefranc (Alpes-Maritimes). — La question a été posée de la façon la plus nette, et je suis convaincu que le Congrès entend lui donner la réponse qui convient, celle qui sera la conséquence de notre vote d'hier soir.

Pour les nominations dans les commissions et à la présidence de la Chambre, nous faisons pleine confiance à nos amis du Groupe parlementaire en vue de régler ce détail. (*Dénégations sur divers bancs.*) Notre ami Jammy Schmidt nous a fait entrevoir les difficultés que soulève le règlement de cette question. Il est entendu qu'on tiendra compte des volontés qui se sont manifestées dans le Congrès, mais ce n'est pas séance tenante que ce règlement pourra intervenir.

Par contre, ce que nous pouvons, ce que nous devons faire dès maintenant, c'est de décider qu'au sein du Groupe parlementaire doit être observée la même discipline que nous savons, le cas échéant, nous imposer à nous-mêmes.

Tous ceux qui font de la propagande dans le pays, qui essaient de grouper autour d'eux des militants sincères, dévoués et désintéressés doivent leur dire dès le premier jour : « Dans notre groupe, toutes les opinions sont libres. Mais, quand de la discussion se sont dégagées une majorité et une minorité, celle-ci doit s'incliner devant les décisions de la majorité. Sinon, nous avons les recours ordinaires de la discipline, dont nous usons le moins possible, dont nous

n'abusons jamais, mais que nous appliquons quand il le faut avec fermeté. »

Nous avons ainsi toujours fait respecter nos décisions et donnons au public plus que l'apparence que le Parti radical-socialiste sait ce qu'il veut, et qu'il ne connaît qu'une loi, celle de ses congrès.

Il doit en être de même dans le Groupe parlementaire.

Oui, mon cher Jammy Schmidt, c'est un argument fort désagréable à entendre, et auquel il n'est pas toujours facile de répondre que celui dont usent nos adversaires lorsqu'ils nous reprochent de ne pas savoir faire observer la discipline dans notre Groupe parlementaire comme nous la faisons respecter dans nos groupes de militants.

Puisque nous avons au pouvoir des hommes que nous respectons, que nous admirons, que nous aimons, il faut, ainsi que l'a demandé tout à l'heure un de nos amis, que chaque fois où le Gouvernement pourra être en danger, l'unanimité s'établisse au sein du Groupe parlementaire. (*Applaudissements*).

Nous ne voulons plus de scissions ; et si par hasard certains hommes estiment que sur tel point de la politique générale ils croient devoir se séparer du Gouvernement, nous n'en sommes pas à une unité près ! (*Applaudissements.*)

Nous avons jusqu'à présent suivi avec la plus grande sympathie le travail de nos amis du Groupe parlementaire. Nous leur demandons de compléter leur œuvre en nous donnant l'exemple de la discipline. Ce jour-là, l'accord sera total entre le Groupe parlementaire et les militants.

Nous devons faire la plus absolue confiance au grand honnête homme qui parlait hier à cette place et dire bien haut que, tant qu'il sera à la tête du Gouvernement, la République sera défendue. Quant à nous, notre devoir est de nous grouper autour de lui comme autour du porte-drapeau de la République. (*Applaudissements.*)

M. Weimann (Algérie). — Ce que nous demandons,

c'est l'unité de vote sur les questions de principe. Voilà tout !

M. le Président. — Deux questions sont très nettement posées, que je devrai soumettre à l'approbation du Congrès.

Dans un premier ordre d'idées, M. Bellaïs a fait un certain nombre d'observations que j'ai déjà proposé au Congrès de renvoyer à l'examen du Bureau du Comité exécutif et du Groupe parlementaire.

On a ensuite posé une question beaucoup plus précise, que je devrai mettre aux voix : chaque fois que le Gouvernement actuel posera devant la Chambre la question de confiance, automatiquement la question de discipline se posera devant le Groupe parlementaire.

M. Zay (Loiret). — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Zay.

M. Jean Zay (Loiret). — Permettez à un jeune militant qui se trouve en même temps être un jeune élu, et qui, par conséquent, n'est pas encore très endurci dans le crime, je veux dire dans la pratique des habitudes parlementaires, de vous faire part de ses impressions.

(*A ce moment, M. Edouard Herriot pénètre dans la salle du Congrès et prend place au Bureau, salué par les applaudissements unanimes de l'Assemblée.*)

M. le Président. — Je m'excuse d'interrompre un instant M. Zay. Mais on me fait observer de divers côtés que la discussion risque de s'égarer. Afin de ne pas prolonger indéfiniment ce débat, je propose au Congrès de décider que seule la question spéciale que je viens de dénoncer, à savoir que la question de discipline doit se poser automatiquement devant le groupe radical-socialiste de la Chambre chaque fois que le Gouvernement posera la question de confiance, est en ce moment en discussion. (*Assentiment.*)

M. Danty-Lafrance (Basses-Pyrénées). — Une deuxième question se posera, celle des sanctions.

M. le Président. — Et maintenant, je prie M. Zay de poursuivre son exposé.

M. Jean Zay. — Je n'ai d'ailleurs que quelques mots à dire dans ce débat, dont vous sentez qu'il est grave et décisif, et je le ferai en ma double qualité de jeune militant du Parti et de tout récent parlementaire.

Hier, le Congrès a manifesté unanimement son enthousiasme sur le nom du président Herriot, et je suis heureux qu'au moment où j'allais prendre la parole aujourd'hui, une nouvelle manifestation soit venue confirmer la confiance que nous avons tous dans notre Président et montrer que personne ici ne peut être soupçonné de nourrir contre lui aucune pensée qui ne soit de déférence et d'attachement. (*Applaudissements.*)

Une voix. — Vous avez raison, mais cela n'a rien à voir dans le présent débat.

M. Jean Zay. — Le Président Herriot, les militants ne doivent pas l'oublier, préfère, j'en suis sûr, en toutes circonstances, ainsi que notre ami Delbos l'a dit hier, l'adhésion réfléchie à l'action de commande. Je demande au Congrès, au nom de ce que je crois être la doctrine même du Parti, de ne pas, sous une inspiration noble, mais imprudente, se laisser aller à une improvisation. Alors que nous n'avons été saisis à l'avance d'aucun texte précis qui nous aurait permis de consulter nos Fédérations, je le supplie de ne pas instituer, au sein du Groupe parlementaire, une procédure qui serait, je le dis comme je le pense, en contradiction directe avec la doctrine essentielle du Parti radical et radical-socialiste, qui est opposée au mandat impératif. (*Applaudissements. — Mouvements divers.*)

Voix diverses. — Il ne s'agit pas de cela ! Il s'agit de la discipline.

M. Jean Zay. — Je demande au Congrès de me comprendre à demi-mot et d'excuser les paroles que je vais prononcer dans une pensée qui me semble respectable et qui ne peut choquer personne ici.

Quel que soit le Gouvernement radical au pouvoir, quelle que soit l'impulsion démocratique à laquelle il obéisse, il peut arriver, à certains moments, dans l'évolution d'un débat parlementaire, que, pour des raisons imprévues, il soit obligé de mettre le Groupe parlementaire et la Chambre en présence de votes imprévisibles, sur lesquels vous ne pouvez pas donner un mandat impératif à vos commettants. Permettez-moi, très loyalement, de vous en donner un exemple.

Il y a un instant, un de nos camarades, parlant du Colonel Fabry, prononcait à son égard des paroles qui me paraissaient à moi-même presque trop sévères. Pourtant, et quoi qu'il en soit, il est arrivé un jour au Gouvernement, dans un grand débat — je ne le blâme, ni ne l'approuve en ce moment; je constate simplement un fait — de poser la question de confiance en faveur d'un amendement déposé par M. Fabry.

M. Edouard Herriot. — Vous me permettez un mot ?

M. Jean Zay. — Je vous en prie !

M. Edouard Herriot. — Si un membre de mon groupe avait déposé cet amendement, il m'aurait mis dans la même situation. (*Rires et applaudissements.*)

M. Jean Zay. — Le Congrès constatera que la remarque de M. le Président Herriot confirme ma thèse ! Elle démontre absolument qu'aucun Gouvernement et aucun Groupe ne sont libres de décider qu'à un moment donné, on votera sur le texte qu'on aurait souhaité et qu'on est parfois obligé de voter sur des propositions que les circonstances font surgir, sans qu'on ait pu en choisir l'auteur. (*Applaudissements.*)

Une voix. — Il n'en reste pas moins que le Président Herriot avait posé la question de confiance.

M. Jean Zay. — Nos parlementaires — et je suis certain de leur adhésion, sans les avoir consultés — sont prêts, comme l'exige la doctrine, et je dirai même comme le demande la procédure réglementaire et normale, à répondre, le cas échéant, de ce qu'on peut leur reprocher à tort ou à raison, devant leurs Fédérations départementales (*Non, non!*) Mais, au nom des principes que vous avez cent fois proclamés dans tous vos Congrès, et que le président Herriot a si souvent rappelés lui-même, à savoir que le Parti radical est par essence — c'est sa supériorité sur d'autres — celui qui ne proclame jamais d'avance aucune vérité, si sympathique puisse-t-elle lui paraître, je vous demande de laisser aux parlementaires du Parti leur liberté sur ce point. (*Oui, oui! — Non, non!*)

Vous déciderez! Je suis de ceux qui ont soutenu dans leur circonscription une lutte assez dure contre la réaction pour que vous me permettiez d'exprimer ici ma pensée de militant, qui coïncide avec celle du parlementaire.

J'adjure le Congrès de ne pas dicter à l'avance leur devoir aux parlementaires du Parti, même sur les noms qui nous sont les plus chers. Je l'adjure de comprendre que les 160 députés du Parti radical — c'est la vérité politique — ont le devoir, je ne dis pas le droit, mais le devoir, à certaines heures, de se souvenir qu'ils n'ont pas été élus seulement avec des voix spécifiquement radicales. (*Mouvements divers. — Bruit.*) Que serait une Démocratie où l'élu n'aurait plus pour premier souci de représenter fidèlement ses mandants? (*Applaudissements.*)

M. Bellaïs (Bouches-du-Rhône). — Non! Nous ne pouvons pas vous laissez dire cela!

M. le Président. — Laissez l'orateur expliquer sa pensée.

M. Jean Zay. — Quand le Congrès aura pris sa décision, vous vous inclinerez devant elle, et moi aussi. C'est pourquoi vous devez me permettre de me laisser m'exprimer en toute liberte.

Au moment de définir sa volonté dans ce Congrès, le Parti radical ne doit pas oublier qu'il lui est impossible de prévoir ce qui se passera demain dans les débats parlementaires. Pas plus le Gouvernement d'aujourd'hui que celui de demain ne peuvent mesurer l'imprévu des discussions de la Chambre.

La manifestation qui s'est produite hier sur le nom du Président Herriot a témoigné des sentiments loyaux du Congrès. C'est cela, le principal. Pour le reste, prenez garde, si vous admettez le mandat impératif, de porter atteinte aux doctrines mêmes du Parti et à la tradition républicaine constante. (*Applaudissements.*)

M. Lefranc (Alpes-Maritimes). — Il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de la discipline.

M. Fabius de Champville. — Il est intolérable qu'il y ait à un moment donné un saxon dans le parti.

M. le Président. — La parole est à M. Grisoni.

M. Grisoni. — C'est un deuxième abcès qu'il faut vider.

Je ne suis pas d'accord avec notre ami Zay. C'est un jeune militant, dit-il, et moi je suis déjà un vieux ! avec vingt-cinq ans de services dans le parti.

Je ne comprends pas la position des parlementaires comme il la comprend lui-même.

Il est nécessaire de s'expliquer une fois pour toutes. Il ne doit pas y avoir chez nous d'état de servilité. Nous sommes responsables d'abord devant notre conscience, et, en ce qui concerne l'homme qui est au gouvernement, lorsque nous avons à discuter des propositions devant le groupe parlementaire, il faut, dans un parti de raison et de libre critique, que le président vienne s'expliquer avec nous.

Mais ce que je ne comprends pas, c'est qu'en dif-

férentes circonstances, alors que le président Herriot, président du parti, avait à défendre les intérêts non pas seulement du parti, mais de la République et de la France, il y ait eu des attitudes équivoques au sein du groupe parlementaire.

Sur le cas de l'amendement Fabry, je suis d'accord avec Zay.

Mais voulez-vous me permettre de rappeler ici aux militants qui doivent savoir ce qui se passe chez nous que le président Herriot avait suggéré l'intervention d'un membre du parti pour déposer un amendement sur lequel les radicaux sans exception et ceux qui votent avec nous auraient pu voter d'une façon massive en donnant satisfaction à toutes les consciences nettement républicaines ?

M. Robert Lange. — Pourquoi ne l'as-tu pas déposé ?

M. Grisoni. — Je ne l'ai pas déposé parce que j'étais trop jeune parlementaire. (*Exclamations.*)

M. Jean Zay. — Vous savez tellement bien que nous ne sommes pas maîtres des surprises parlementaires que c'est vous — et nous avons voté ensemble dans la nuit du 11 juillet — qui avez invité la Chambre à mettre en échec plusieurs propositions du Gouvernement ! (*Mouvements divers.*)

M. Grisoni. — Je ne suis pas un débutant et j'attendais votre observation.

Je vous réponds que j'avais mis le président du Conseil au courant de mon intervention et qu'il n'a pas posé la question de confiance.

J'avais aussi prévenu le Ministre des Finances et le Ministre du Budget. C'est l'interruption de Lamoureux qui m'a fait prendre l'attitude que j'ai prise.

Mais ne discutons pas sur des « si » et des « mais ».

En ce qui concerne l'amendement Fabry, nous avons été gênés. J'ai été gêné comme vous. Nous l'avons voté parce que le chef du Gouvernement avait posé la question de confiance.

A l'heure actuelle, le parti radical a tous ses représentants à la tête du Gouvernement. Il importe donc que les parlementaires du parti, même quand ils se trouvent devant un cas de conscience, n'oublient jamais, quand il s'agit du gouvernement actuel, que ce gouvernement est un gouvernement radical et radical-socialiste. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je vais mettre aux voix l'ordre du jour présenté par M. Danty-Lafrance, délégué des Basses-Pyrénées, qui est ainsi conçu :

« Le Congrès décide que chaque fois que la question de confiance sera posée par le Gouvernement, la discipline sera... »

Plusieurs congressistes. — Par le Gouvernement actuel.

M. LE PRÉSIDENT. — Bien entendu !

« Le Congrès décide que chaque fois que la question de confiance sera posée par le Gouvernement radical-socialiste qui est actuellement au pouvoir, la discipline sera obligatoirement et automatiquement imposée au groupe radical-socialiste. »

M. GUERNUT. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Guernut.

M. GUERNUT. — Monsieur le Président, vous imposez à notre conscience un cruel embarras.

Vous avez posé la question de deux façons différentes.

Vous avez dit la première fois : Chaque fois que la question de confiance sera posée, le groupe parlementaire se saisira de la question et il aura à décider si la discipline sera ou non imposée...

M. LE PRÉSIDENT. — Je n'ai jamais dit cela.

M. GUERNUT. — Cela, nous sommes prêts à le voter. Mais vous avez posé la question d'une autre façon.

Chaque fois que le président actuel du gouvernement posera la question de confiance, automatiquement la discipline sera appliquée.

Je me garderai de discuter la question au fond. Je demande simplement au président de nous dire ce qu'il met aux voix : la première forme ou la seconde ?

Autrement dit : quand la question de confiance sera posée par le président, cette question sera-t-elle posée devant le groupe parlementaire ou lui sera-t-elle imposée ? (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Sennac.

M. SENNAC. — La question n'a pas été posée sur son véritable terrain.

Je le dis sans porter aucune critique sur le Gouvernement actuel : ce qui fait la charte du parti, ce ne sont pas les décisions du gouvernement, mais les décisions de nos Congrès.

Et lorsqu'en raison de circonstances spéciales, un gouvernement radical est obligé d'abandonner une partie des décisions antérieures de nos Congrès...

M. EDOUARD HERRIOT, *président du Conseil.* — Comment !

M. SENNAC. — ...La question de confiance peut se poser à ce moment du point de vue gouvernemental, et, pour l'élu, la question peut se poser au point de vue de la discipline et du respect de la charte du parti que constituent les décisions du Congrès.

Allez-vous, par une disposition absolue, imposer une discipline gouvernementale ?

Voix nombreuses. — Oui ! oui !

M. SENNAC. — Sans vouloir atteindre la personne du président du gouvernement actuel, je puis dire qu'à certains moments, il sera obligé de poser la question de confiance sur des faits qui forceront peut-être les élus à oublier une partie des décisions des Congrès.

Je prends un exemple précis. Nous considérons que la paix est intimement liée, de façon indissoluble, à la suppression du commerce libre des armes. Je dis que le président Herriot, momentanément, en raison des difficultés gouvernementales, ne peut pas réaliser cette réforme pour des motifs qu'il lui appartient de déterminer. S'il pose la question de confiance sur ce fait précis, excluriez-vous les élus qui auraient voté conformément aux décisions de vos Congrès contre le Gouvernement ? (*Applaudissements.*)

Et le président Herriot lui-même, à l'avant-dernière séance du comité exécutif, avant les élections; n'a-t-il pas plaidé en faveur du citoyen Gratien qui cependant avait toujours voté contre les gouvernements radicaux ?

Alors il faut comprendre qu'il y a deux choses : la discipline des Congrès et l'appui que l'on peut accorder à un gouvernement...

Une voix. — ... Que l'on doit accorder.

M. Sennac. — Si vous voulez que la discipline joue d'une façon absolue, il faudra exiger que le gouvernement suive aussi d'une façon absolue, les décisions de nos Congrès.

M. le Président. — La parole est au président Herriot. (*Vifs applaudissements.*)

M. Edouard Herriot, *président du Conseil.* — Je ne veux dire que quelques mots. Je trouve étonnant qu'on imagine qu'un Gouvernement radical puisse aller à l'encontre de la doctrine du parti. (*Applaudissements.*)

Un Gouvernement qui se trouve dans le cas de conscience auquel vous faites allusion, a une ressource : c'est de s'en aller. (*Vifs applaudissements.*)

Et vous avez aussi vos responsabilités à prendre...

Vous ne devez pas mettre un gouvernement dans une situation telle qu'à certain moment, il se trouve dans l'impossibilité de gouverner et de passer la main à un autre gouvernement qui, cette fois, pourra ne pas être de votre parti.

Je vous demande de réfléchir.

J'ai mes responsabilités, je les prends, je vous l'ai montré hier. Vous avez les vôtres aussi, je vous demande la permission de vous le rappeler dans ce Congrès où il sera beaucoup parlé de devoir.

Si je me lève, c'est pour protester contre cette idée qu'un gouvernement pourrait, à cause de je ne sais quelle nécessité, violer la doctrine.

Ce gouvernement, ce ne sera pas le mien. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je donne lecture de nouveau du texte de M. Danty-Lafrance :

« Le Congrès décide que chaque fois que la question de confiance sera posée, la discipline la plus absolue sera exigée du groupe parlementaire. »

Un congressiste. — Il manque quelque chose à l'ordre du jour. Il ne s'agit pas de n'importe quel gouvernement...

Voix nombreuses. — Il y a d'autres textes.

M. le Président. — Je suis, en effet, saisi d'un ordre du jour de M. Guernut, ainsi rédigé :

« *Chaque fois que le Gouvernement engagera sa responsabilité devant la Chambre, le groupe parlementaire devra décider s'il entend poser la question de discipline pour les membres du parti.* »

Je mets aux voix le premier texte qui a la priorité ayant été déposé le premier.

(L'épreuve est déclarée douteuse.)

M. Grisoni. — Je demande au Congrès d'émettre un vote d'unanimité. *Je crois que la proposition Guer-*

nut répond au sentiment de tous. Je prie le Congrès de faire confiance à ses parlementaires. (*Mouvements divers.*)

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour de M. Guernut.

(L'ordre du jour est adopté.)

(*Exclamations. — Bruit.*)

M. Willard. — Comme militant de la fédération des Alpes-Maritimes qui lutte dans des conditions difficiles, je vous demande de ne pas émettre un vote aussi grave dans des conditions pareilles.

M. le Président. — Le vote est régulier et acquis.

M. Willard. — Je reste persuadé que vous ne pouvez avoir la conviction qu'une majorité nette vient de se dégager de ce Congrès en faveur de la proposition Guernut.

Le groupe parlementaire est et doit rester à la disposition du Congrès. Les militants ont parfaitement le droit et le devoir d'imposer ici leur façon de voir et je demande que le vote soit d'une netteté suffisante pour que, dans cette question de la plus haute gravité, nous y voyions clair. (*Applaudissements. — Protestations. — Bruit.*)

M. le Président. — Le vote est acquis. Et le sentiment qui se dégage, en tout cas, de ces débats, c'est l'attachement de tout le parti radical-socialiste non seulement à la personnalité d'Edouard Herriot, mais aussi à la politique qu'il a le courage de soutenir et qu'il soutiendra au nom du parti. Nous sommes tous persuadés que nos représentants au Parlement ne manqueront pas de s'inspirer de cette volonté exprimée par le parti et de soutenir le Gouvernement en toutes circonstances. (*Applaudissements.*)

QUESTIONS FINANCIERES

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Georges Bonnet, pour faire son rapport[e] sur les questions financières.

M. GEORGES BONNET, *rapporteur*. — Appelé à prendre la parole au nom de votre commission des finances, sur les problèmes financiers, j'évoque un souvenir, celui du Congrès de Boulogne de 1924.

A ce moment, comme aujourd'hui, j'ai été votre rapporteur des questions financières. Huit ans se sont écoulés et le parti radical-socialiste se trouve prendre le pouvoir dans des circonstances qui rappellent singulièrement celles de 1924.

Si j'évoque ce souvenir, c'est parce qu'il témoigne tout d'abord de la confiance que manifeste le pays pour notre parti, puisque, toutes les fois qu'il sent des heures difficiles, c'est, à nos amis, à nos chefs, qu'il fait appel pour assurer le redressement nécessaire.

D'abord, un devoir s'impose, celui de dresser le bilan de la situation financière exacte que nos amis ont trouvée en arrivant au pouvoir. (*Applaudissements.*)

Cette situation dramatique dont je vais vous exposer les grandes lignes, nos amis l'ont assumée, et je pense que mon premier devoir est de rendre hommage au président de notre parti, Edouard Herriot, à M. Germain-Martin et à Palmade, qui, tous les trois, avec une admirable conscience, avec un courage incomparable et une compétence hors de pair, n'ont pas hésité à prendre corps à corps le problème, le plus difficile, le plus redoutable qui se soit jamais posé à un gouvernement.

Le bilan que nous avons le devoir de tracer tient en quelques mots.

D'abord le problème des dettes qu'on évoquait hier. Il faut rappeler qu'aux heures difficiles où s'est présentée la ratification des accords sur les dettes, nos

amis ont demandé qu'on ne ratifie pas les accords sans qu'y soient insérées des clauses de réserve ou de sauvegarde prévoyant que la France ne serait tenue de payer que dans la mesure où elle serait payée elle-même.

Si cette clause n'a pas été insérée dans les accords, ce n'est pas la faute du parti radical, ce n'est pas la faute, en particulier, de notre ami Malvy, président de la Commission des finances, qui, avec son autorité, a soutenu cette thèse à la tribune. (*Applaudissements.*)

Puis, lorsque le président Hoover présenta son moratoire, qui donc, avec plus d'autorité et plus de courage que le président Herriot, a soutenu à la tribune que la demande de moratoire formulée par le président Hoover mettant fin pour une année aux réparations dues par l'Allemagne à la France, portait un coup mortel à nos réparations ?

Et lorsque la France est allée à Lausanne, lorsqu'elle a fait décider que les accords ne seraient ratifiés que lorsqu'un règlement raisonnable aurait été obtenu soit de l'Angleterre, soit des Etats-Unis d'Amérique, qui, mieux que le Gouvernement actuel, a essayé d'assurer dans la mesure du possible cette liaison des dettes et des réparations toujours demandée et jamais obtenue jusqu'ici ?

Quant au problème budgétaire, comment se pose-t-il ? Je donnerai simplement quelques chiffres.

En 1929, l'excédent budgétaire était d'environ cinq milliards, alors que l'amortissement jouait à plein.

Aujourd'hui, en 1932, à la veille du budget de 1933, quelle est la situation ?

Alors que l'amortissement a été considérablement réduit, c'est un déficit suérieur à 12 milliards que le gouvernement actuel a à combler.

Mon ami Lamoureux que je vois devant moi et à qui je veux rendre hommage (*Applaudissements*) pour le talent, l'autorité dont il fait preuve chaque jour dans ses délicates fonctions de rapporteur général de la Commission des finances, mon ami Lamoureux

confirmerait sans aucun doute les chiffres que j'apporte à cette tribune.

Et si, indépendamment du budget, j'aborde maintenant les problèmes de la trésorerie, quelle est la situation ?

En 1929, il y avait dans les caisses du Trésor, 18 milliards et demi dont M. Chéron, ministre des Finances de l'époque, faisait état avec ostentation.

Aujourd'hui, les caisses du Trésor sont une fois de plus vidées.

Quand, en 1924, le président Herriot prenait le pouvoir, le directeur du mouvement général des fonds devait lui signaler, dans un rapport bien souvent cité à la tribune, mais qu'il est bon de rappeler, la situation désespérée du Trésor qui, depuis six mois, devait faire constamment appel soit aux avances indirectes des banques, soit aux avances occultes de la Banque de France.

1932. Huit ans ont passé. Le président Herriot et nos amis arrivent au pouvoir, et voici qu'au point de vue financier ils retrouvent la même situation : les caisses sont à nouveau vides quand ils arrivent au gouvernement.

Je vous ai dit ces chiffres parce qu'il importe que vous sachiez quelles étaient les disponibilités du budget et du Trésor en 1929 et ce qu'ils sont après trois années de gouvernements soutenus par la droite.

Le Parti radical a le droit d'évoquer ces souvenirs car il n'a pas attendu pour signaler les dangers de cette situation d'être, avec le gouvernement, au pouvoir. C'est dès 1930 qu'à la tribune du Parlement nous avons dénoncé la véritable situation, et, parmi les batailles que j'ai été appelé à livrer, mandaté par le groupe parlemantaire du Parti radical, il en est deux que je veux rappeler ici.

D'abord, celle de juin 1931, lorsque, montant à la tribune, j'ai dénoncé, en face du ministre des finances, M. Pierre-Etienne Flandin, la situation très grave dans laquelle se trouvait notre Trésorerie.

Je lui disais : Prenez garde ! Si vous ne mettez pas fin à cette politique qui consiste à renflouer des ban-

ques ou à prêter sans compter à des Etats étrangers, demain, le Trésor sera vide et vous ne pourrez pas équilibrer votre budget et faire le plan d'outillage national sans émettre des bons du Trésor.

M. Pierre-Etienne Flandin me répondait : C'est un défi, je le relève. Je n'aurai pas à émettre de bons si jusqu'aux élections je suis ministre des Finances.

Qui avait raison ?

En réalité, dès le mois de juin 1931, avant même qu'il soit question du plan d'outillage national, il avait fallu, avant les élections, clandestinement, émettre un milliard de bons du Trésor prévus par la loi de stabilisation.

Au point de vue budgétaire, vous vous rappelez aussi comment, en février dernier, en face du gouvernement de M. Pierre Laval, j'ai déposé et soutenu à la tribune, dans une bataille dont la plupart de mes amis du Parlement n'ont pas perdu le souvenir, une demande de renvoi du budget à la commission des finances.

Je disais alors : Ce budget n'est équilibré que par des ressources exceptionnelles qui ne se retrouveront pas l'an prochain, et c'est, si nous prenons le pouvoir, sur nos amis que retombera demain la lourde tâche d'équilibrer le budget. (*Applaudissements.*)

Vous vous rappelez ce que fut cette bataille. Elle entraîna la démission de nos amis Malvy et Lamoureux de leur poste respectif de président et de rapporteur général de la commission des finances. (*Applaudissements.*) Ce jour-là, on a compris que le gouvernement, craignant, à la veille des élections, de faire apparaître le déficit et les mesures graves qu'une telle situation pouvait comporter, nous apportait un budget qui, en vérité, n'était pas en équilibre sincère.

Ce n'est pas dans un but de polémique stérile que j'évoque ces faits, mais parce qu'à l'heure où il va falloir demander un effort grave au pays, à l'heure où nos amis arrivent au pouvoir, nous avons le devoir de rappeler l'attitude de notre Parti, l'attitude de vos élus dans les discussions précédentes et de dire

la véritable situation de notre budget et de notre Trésorerie. (*Applaudissements.*)

Et maintenant que j'ai dressé ce bilan en demandant qu'il soit diffusé le plus largement possible à travers le pays pour bien faire comprendre à tous la situation exacte de nos finances, je voudrais essayer de préciser le péril.

J'ai évoqué une date, celle de 1924. Comme en 1924, la situation de nos finances est grave, mais le péril immédiat n'est pas le même. En 1924, le péril immédiat menaçait notre monnaie. Aujourd'hui, les difficultés sont autres.

Pourquoi, en 1924, le péril était-il un péril monétaire ? Parce que, depuis dix ans, on était installé dans le déficit des budgets.

En 1914 et 1924, les budgets n'avaient été équilibrés que par des emprunts ou par des émissions de bons. Le budget de 1918 était équilibré pour 80 % par des emprunts, le budget de 1919 était encore équilibré pour 40 % par des emprunts, le budget de 1923-1924 était équilibré pour 25 % par des emprunts. Ainsi vous voyez comment, depuis dix ans, la France n'avait, en quelque sorte, équilibré ses finances que par un formidable appel au crédit ou par une énorme inflation.

Alors se posait le problème de la dette publique, dette qu'on exprimait en francs or, qui devenait insupportable pour les forces productives de la nation. Certains pensaient qu'il faudrait convertir d'une manière forcée cette dette publique, faire un vaste prélèvement sur le capital. Vous vous souvenez que les circonstances amenèrent à procéder par une autre méthode : la déflation des quatre cinquièmes, et la stabilisation de notre monnaie qui fut la conséquence à la fois des déficits budgétaires et de la charge énorme de la dette.

Hier, le président Herriot vous rappelait que la charge de cette dette, exprimée en francs papier, représente encore le tiers de notre budget. Que serait-ce si, au lieu d'être exprimée en francs-papier, elle était exprimée en francs-or, c'est-à-dire avec une

valeur cinq fois plus grande ? Vous sentez bien qu'une pareille charge n'était pas supportable.

La stabilisation, qui l'a réclamée avec plus d'ardeur que nos amis, que le président Caillaux, que nos collègues Nogaro, Jacques Duboin, Emile Borel, que moi-même, qui n'avons, pendant ces années 1924 et 1925, cessé de répéter que le problème était avant tout monétaire et qu'il fallait arriver à cette stabilisation de notre monnaie sans laquelle aucun équilibre du budget n'était possible ?

Il faut regretter qu'entre la stabilisation de droit et la stabilisation de fait se soit écoulé un si long intervalle de temps, qui a permis de faire cette formidable inflation, laquelle, pour être gagée, n'en est pas moins dangereuse et pèse actuellement si lourdement sur les prix. (*Applaudissements.*)

Je voudrais essayer de vous démontrer maintenant que la situation de 1932 n'a plus de rapport avec celle de 1924.

Jusqu'à l'an dernier, les budgets ont été en équilibre. La situation de la Banque de France apparaît brillante, presque trop brillante. Le chiffre des billets en circulation est plus que couvert par l'encaisse or en devises de la Banque de France. Enfin, la situation économique de la France, comparée à celle des autres pays, fait qu'on ne voit pas où les capitaux pourraient se placer dans l'état actuel des choses avec plus de sécurité qu'en France. Alors qu'en Angleterre, la livre sterling est sujette à de lourdes fluctuations, alors que le président Hoover vient d'indiquer, dans un discours retentissant, ses inquiétudes sur le dollar, alors que l'Allemagne est menacée de troubles politiques graves, il apparaît que la France, malgré ses difficultés, est le pays où les capitaux peuvent trouver le refuge le plus sûr.

Voilà les éléments réconfortants de la situation.

Je ne pense donc pas — et il faut condamner cette erreur — qu'un déficit budgétaire puisse à lui seul provoquer un danger monétaire.

Mon ami M. Piétri, dans un remarquable écrit sur les déficits budgétaires, indique que les onze budgets

de 1875 à 1885 ont été en déficit et que le déficit total s'élevait à 5 milliards de francs-or, c'est-à-dire dépassait largement 35 à 40 milliards de francs-papier pour cette période de dix ans.

Pour l'Angleterre, on voit qu'après l'amirable effort fait par le chancelier de l'Echiquier, la livre connaît encore des soubresauts, tandis qu'aux Etats-Unis où le déficit de l'an dernier atteint 45 %, le dollar paraît encore une monnaie solide.

Si je fais ces observations rassurantes pour montrer que dans les mois qui viennent il n'y a pas de danger pour notre franc, vous entendez bien que je ne viens pas conseiller au pays de s'installer tranquillement dans le déficit budgétaire, que je ne viens pas demander au congrès de dire que le déficit connu à plusieurs reprises par le pays doit devenir une habitude.

Non, il ne le faut pas, et pour deux raisons.

D'abord, si vous n'équilibrez pas le budget, que ferez-vous ? A quoi aboutirez-vous ? A des emprunts, premier danger dont vous devez tenir compte au lendemain des conversions.

Si l'on jette dans le public, comme parfois le font certains techniciens avec trop de facilité, des chiffres fantastiques d'emprunts qui seront émis demain, le public fera un raisonnement très simple. Il se dira que s'il a tant d'emprunts à émettre l'Etat sera forcé d'augmenter le taux d'émission. La conséquence, c'est que les cours de l'emprunt de conversion baisseront et que vous ne pourrez pas le maintenir au pair.

Déjà, on voit apparaître certains symptômes. Si vous n'entrez pas dans une politique de redressement financier sérieux, vous verrez incontestablement l'emprunt converti qui représente plus de 80 milliards de francs baisser dans des proportions regrettables. (*Applaudissements.*) Et, vraiment, après que les rentiers ont consenti les sacrifices...

M. Edouard Herriot, *président du Conseil.* — Très bien, Bonnet !

M. Georges Bonnet. — ...dus, d'une part, à la stabilisation du franc et, d'autre part, à la réduction qu'ils ont librement et généreusement consentie, vous n'avez pas le droit, par une politique d'emprunts répétés, de leur faire subir un nouveau sacrifice par une baisse importante de leur capital. (*Applaudissements.*)

Voilà la première considération. Il en est une autre: on empruntera, c'est bien ! mais dans quelle mesure trouvera-t-on toujours à emprunter ?

Incontestablement, si vous lancez des quantités d'emprunts sur le marché, les taux seront de plus en plus élevés. Un jour viendra, comme cela s'est produit en 1925 et 1926, où il ne sera plus possible d'emprunter. Il faudra alors avoir recours aux avances de la Banque de France, à l'inflation.

Alors apparaîtra ce danger dont je vous disais tout à l'heure qu'il n'était pas immédiat, mais qu'il pourrait survenir plus tard si vous ne faisiez pas le redressement nécessaire ; c'est le danger de l'inflation qui compromettrait notre monnaie.

Le président Herriot a évoqué hier certaines journées de 1926. J'ai eu le grand honneur à ce moment de vivre comme collaborateur auprès de lui pendant trois journées. Je me les rappelle. Elles m'ont permis de mesurer la grandeur de son caractère et l'étendue de son patriotisme, mais je pense qu'aucun d'entre nous envisage que de telles heures pourraient être à nouveau vécues par nos amis au gouvernement. (*Applaudissements.*)

Donc, si je vous ai démontré qu'il n'y avait pas dans le déséquilibre d'un budget une menace immédiate pour le franc, j'affirme que si l'on s'installe dans le déséquilibre des budgets, si l'on se lance dans une politique d'emprunts inconsidérés, on connaîtra de nouveau les mêmes périls qu'il y a quelques années.

La conséquence, c'est par conséquent, dans toute la mesure où on le pourra, d'équilibrer le budget.

Déjà, trois milliards environ ont pu être trouvés par la loi de redressement financier votée par la Chambre en juillet dernier.

Il faut arriver à se procurer d'autres ressources. Comment ?

Tout à l'heure, Mendès-France parlera d'une manière plus spéciale de ces problèmes de fiscalité qu'il connaît parfaitement. Mais je peux tout de même vous dire qu'en matière d'équilibre budgétaire, on reproche toujours au ministre des Finances de manquer d'imagination. C'est qu'à la vérité, depuis qu'il y a des Etats et qu'ils s'efforcent d'équilibrer leurs budgets, on n'a jamais trouvé que deux moyens pour en assurer l'équilibre sincère : ou réduire les dépenses ou faire de nouveaux impôts.

Alors, réduction des dépenses, économies, administration meilleure des services publics, administration peut-être plus moderne et moins coûteuse, réduction des dépenses de défense nationale, répression de l'évasion fiscale, peut-être recours à de nouveaux impôts, tel doit être le programme, et je reviendrai tout à l'heure sur ce point, car il faut avoir le courage de dire que, sans doute, le budget de 1933 ne pourra pas être équilibré sans un nouvel appel à la fiscalité.

Cependant, je voudrais citer quelques chiffres. Alors que la cédule des bénéfices industriels et commerciaux et celle des traitements et salaires rapportent largement plus d'un milliard, tandis que la cédule des bénéfices agricoles et celle des professions libérales rapportent à peine 150 millions (*Applaudissements*), il est incontestable qu'il y a un effort de justice fiscale à faire, et nous nous en remettons à nos techniciens pour l'accomplir.

En matière d'impôt général sur le revenu, il suffit de regarder le nombre des assujettis dans certaines villes pour comprendre qu'il y a d'incontestables fraudes.

On peut penser aussi qu'une réforme de la taxe sur le chiffre d'affaires en remplaçant cette taxe par une taxe à l'origine (*Applaudissements*) pourrait donner un plus grand rendement, ce qui permettrait aussi au petit commerçant qui n'a pas toujours les facilités pour tenir une comptabilité (*Applaudissements*) de ne pas être constamment tracassé par le fisc. (*Applaudis-*

sements.) Car, si on doit, demain, demander un effort nouveau au contribuable, on doit lui donner quelque chose en contre-partie. (*Applaudissements.*)

Ce quelque chose, c'est un certain nombre de lois qu'il réclame depuis longtemps, qui peuvent parfaitement être mises rapidement au point et qui lui donneront des satisfactions essentielles.

Par exemple, notre système d'amendes est désuet. Les contribuables, commerçants et industriels, en particulier, se voient parfois, même quand ils sont de bonne foi, frappés d'amendes formidables. Ils n'ont que la ressource de s'adresser à leur représentant pour obtenir une réduction de ces amendes. C'est un régime lamentable. (*Applaudissements.*) Il est possible de l'amender.

De même pour les réclamations en matière de contributions directes ou indirectes. Comme commissaire du gouvernement au conseil d'Etat, j'ai vu juger des réclamations vieilles de six ans. Il faudrait une justice plus rapide, et peu coûteuse. (*Applaudissements.*)

De même il faut voter cette loi sur la protection de l'épargne que nous avons demandée avec le président Daladier au lendemain de notre interpellation sur l'affaire Oustric qui nous a montré, par exemple, que la vérification faite par les commissaires aux comptes ne devait pas être une formalité sans importance, qu'il y avait lieu de réglementer sévèrement la nomination des administrateurs et qu'il convenait de prendre des dispositions pour qu'une même personne ne puisse pas être administrateur d'un très grand nombre de sociétés (*Applaudissements*), car, malgré toute sa bonne volonté, un tel administrateur ne peut pas remplir convenablement sa fonction.

Il faut aussi réglementer sérieusement les assemblées générales et refondre entièrement la loi de 1867. (*Applaudissements.*)

Toutes ces mesures pratiques à réaliser seront la contre-partie de l'effort que nous serons peut-être obligés de demander aux contribuables et aux épargnants.

Ce que nous demandons au ministre des Finances

et à son administration, dont nous connaissons la compétence et le dévouement, c'est qu'on ne considère pas le contribuable comme un adversaire qu'il faut traquer, mais, au contraire, comme un collaborateur dont le concours est nécessaire et dont la bonne foi doit être présumée. (*Applaudissements.*)

Mais j'affirme qu'aucune de ces réformes essentielles ne pourra être réalisée si elle n'est pas en harmonie avec la politique économique du pays.

Voilà le point important et sur lequel je voudrais insister.

On a parlé abondamment de déflation budgétaire. Le mot est devenu à la mode. Il a une certaine vogue même dans certains groupements économiques. C'est avec enthousiasme qu'on parle de la déflation budgétaire.

Prenez garde ! les mêmes gens qui disent : « Pas d'impôts », « une surchage est impossible », disent en même temps : « Déflation budgétaire ».

D'abord, il est une remarque qu'on doit honnêtement faire : c'est que pour le fonctionnaire ou le pensionné qui sera l'objet d'une retenue sur son traitement ou sur sa pension, la mesure aura exactement l'effet d'un impôt.

Que l'on dise à un fonctionnaire qui touche 20.000 francs : « Nous vous retiendrons 10 %, soit 2.000 francs » ; ou que l'on dise : « Nous ne vous verserons plus que 18.000 francs », c'est-à-dire ou nous imposons votre traitement de 10 %, ou nous diminuons votre salaire, cela revient au même. Le fonctionnaire touchera 2.000 francs de moins.

Mais vous allez voir, je dirai l'astuce qui justifie l'enthousiasme pour la déflation ainsi comprise : si le sacrifice est demandé sous la forme d'impôt, il est évident qu'on ne peut pas le demander uniquement aux salariés de l'Etat, il faudra que le sacrifice soit plus général et s'étende à d'autres catégories de citoyens ; tandis que beaucoup de gens, beaucoup de groupements s'imaginent que sous la forme d'une réduction de traitement ou de salaire, cela suffira, et

que le nombre de gens touchant de l'Etat étant limité, les autres pourront échapper au sacrifice.

C'est là une vue tout à fait fausse et qu'il importe de dissiper.

C'est, en vérité, une erreur colossale de croire que demain, après avoir opéré les réductions qui pourraient être nécessaires, les commerçants, les industriels, les agriculteurs mêmes seront fondés à avoir la prétention de vendre leurs produits au même prix que la veille. La politique de déflation budgétaire doit, pour être efficiente, s'accompagner d'une politique de déflation des prix. (*Applaudissements.*)

Voilà ce qu'il importe de dire. Toutes ces questions forment un ensemble, et c'est à tort qu'on néglige de les apercevoir dans leur ensemble. La vérité est que, si l'on n'essaie pas d'opérer cette politique de déflation des prix, la politique de déflation budgétaire sera inefficace, elle ne donnera aucun résultat appréciable. Et voilà pourquoi j'indiquais tout à l'heure avec force à quel point la politique financière est liée à la politique économique. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je vois certains groupements économiques indiquer que la crise se terminera quand les prix remonteront, qu'il faut que les prix remontent, en particulier les prix de gros. Mais vous savez que les prix de détail suivent toujours, quoiqu'avec un certain retard, le mouvement des prix de gros. Si l'on veut à la fois souhaiter une hausse des prix de gros et pratiquer une politique de déflation budgétaire, on commet une erreur grave.

Voilà pourquoi, de même que je disais en 1924 : « Avant tout, le problème est monétaire ; il sera impossible d'équilibrer le budget tant que le franc sera variable, tant qu'on inscrira au budget des dépenses, dont le volume variera fatalement chaque jour », de même je dis aujourd'hui que la politique financière est tout entière commandée et dominée par la politique économique ; et, s'il n'y a pas harmonie entre l'une et l'autre, c'est en vain, quelle que soit leur technicité, que nos ministres des finances et du budget

essaieront de faire le redressement. (*Applaudissements.*)

S'il me fallait en donner un exemple, je rappellerais simplement la démission retentissante de sir Walter Layton, expert à la Conférence économique mondiale, avec qui j'ai eu l'honneur de m'entretenir. Vous avez sans doute lu les termes de sa lettre, qui a été publiée en partie dans les journaux français. Il a écrit au ministre des Finances de son pays qu'il ne pouvait pas être son expert à la conférence préparatoire économique, pas plus qu'à la conférence définitive. Pourquoi ? Parce, a-t-il dit, « nous sommes en désaccord sur la politique protectionniste de l'Angleterre et que toute politique monétaire ou financière qui ne sera pas appuyée sur une politique économiqque, et en harmonie avec elle, est vouée tôt ou tard à l'échec. » (*Applaudissements.*)

Mais regardons plus loin. Ce n'est pas seulement à l'intérieur du pays que les problèmes économiques dominent les problèmes financiers. Il faut avoir le courage de dire que notre redressement financier ne sera définitif que lorsque la crise aura pris fin. Les moins-values constantes dans nos budgets, préoccupation si vive de notre gouvernement, ne prendront pas fin si l'on n'arrive pas à établir l'entente économique des peuples, et c'est alors qu'apparaissent les grandes considérations de politique économique internationale. Si l'on ne parvient pas à dresser un plan d'économie européenne, je ne pense pas qu'un redressement financier durable puisse être instauré dans aucun pays.

Notre habile président Caillaux, dont la clairvoyance perce si loin dans l'avenir, écrivait dernièrement cettre phrase : « L'Europe, si elle n'arrive pas à unir ses méthodes, est vouée prochainement à la barbarie. »

Méditez ces paroles. Je pense quant à moi — et c'est par cette pensée que je veux terminer cet exposé que je m'excuse d'avoir peut-être rendu trop aride (*Non, non !*) — que, pour établir un redressement économique et financier durable, définitif, nous devons

continuer à travailler, comme le font actuellement nos amis au gouvernement, pour l'entente des peuples et pour la paix. (*Vifs applaudissements répétés.*)

M. le Président. — Par ses applaudissements nourris, le congrès vient d'adresser à notre ami Georges Bonnet les félicitations que mérite son lumineux discours sur la politique financière.

Je propose au congrès d'interrompre maintenant ce débat et d'en renvoyer la suite à la séance de cet après-midi. (*Assentiment.*)

(La séance est levée à midi 5 minutes.)

SEANCE DU VENDREDI 4 NOVEMBRE

(après-midi)

Présidence de M. STEEG

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Théodore STEEG, sénateur de la Seine, ancien président du Conseil, assisté de MM. TANGUY (Finistère), MORDRET (Eure), GAVAUDAN (Bouches-du-Rhône), OUDIN (Seine), NOGARO (Basses-Pyrénées) et BONNAURE (Seine) comme vice-présidents, et de MM. CURINIER (Sarthe), SALVAING (Hérault) et DEYRIS (Sénégal) comme secrétaires.

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. LE PRÉSIDENT. — Dès le début de cette séance, permettez-moi d'adresser publiquement l'expression de ma gratitude à notre président Maurice Sarraut, l'ami au cœur fidèle et généreux, à l'esprit prompt et sûr, pour les paroles qu'il m'a dites hier. Je vous remercie également de l'accueil de sympathie que vous leur avez fait.

La meilleure manière de vous en montrer ma reconnaissance est d'assurer une rapide exécution des nombreuses et importantes questions qui vous sont soumises. Je vous éviterai donc tout discours superflu et j'aborde sans plus tarder notre ordre du jour.

MOTION RELATIVE AUX ELECTIONS DU BUREAU DU COMITE EXECUTIF

M. le Président. — Je donne tout d'abord la parole à M. Mordret, pour une motion d'ordre.

M. Mordret (Eure). — Vous serez invités demain à renouveler le Bureau du Comité exécutif, et il me semble utile d'intervenir à cette occasion.

Nous nous trouvons, en effet, nous autres militants, dans une situation assez difficile pour faire notre choix.

Je ne parlerai pas des candidats parlementaires, qui se présentent en nombre égal à celui des sièges à pourvoir, ce qui est fort bien, et ce qui nous évite parfois de faire des impairs, car tout est possible ! Mais il n'en est pas de même, à beaucoup près, pour les candidats non parlementaires.

Comment la situation se présentera-t-elle demain ? Il y a 14 candidats non parlementaires pour 4 sièges de vice-président; il y a 17 candidats non parlementaires pour 4 sièges de secrétaire. Malgré toute notre bonne volonté, il nous est impossible de nous faire une opinion réfléchie sur des candidats aussi nombreux.

J'ai parlé de la question à plusieurs de mes amis dans ce Congrès. Ils ont renforcé mon désir d'intervenir pour que, dans les prochains Congrès, non pas pour celui-ci car il est trop tard, les militants s'organisent, comme le font les parlementaires, et voici ce que je vous propose à cet effet.

Les candidats non parlementaires feront, comme précédemment, parvenir leur candidature au secrétariat général du Parti. Préalablement au vote, les candidats se réuniront, par exemple le premier jour du Congrès, avec leurs présidents et secrétaires généraux de fédérations et procéderont entre eux, en

tenant compte de leurs qualités ainsi que des services par eux rendus ou susceptibles d'être rendus, à une première élimination. Le Congrès se trouvera ainsi en présence d'un nombre limité de candidats, qui pourrait être égal au double du nombre des sièges à pourvoir.

J'ai pensé que, ancien vice-président du Parti, ayant été candidat moi-même, je pouvais vous faire cette proposition, dont l'adoption mettrait fin à bien des susceptibilités dangereuses, car très souvent des candidats sont des amis, et éviterait cette sorte de « carnage dans les fleurs » que nous voyons aujourd'hui.

Voici donc la motion que je vous soumets, dont l'action, je le répète, ne serait pas immédiate, et qui ne serait applicable que l'année prochaine :

« *Le Congrès,*

« *Considérant que, dans l'intérêt du Parti, il y a lieu de permettre aux congressistes de mieux connaître les candidats non parlementaires qui se présentent à leurs suffrages en vue de leur nomination à l'une des fonctions vacantes au Bureau du Comité exécutif, décide :*

« *Qu'une réunion se tiendra dès le premier jour de l'ouverture de chaque Congrès, et dans tous les cas avant l'impression des bulletins de vote;*

« *Cette réunion sera composée des candidats et de leurs présidents et secrétaires généraux de fédération qui devront se mettre d'accord sur une liste « d'entente », laquelle comprendra un nombre de candidats qui ne pourra dépasser le double des sièges à pourvoir.*

« *La réunion sera présidée par le doyen d'âge, obligatoirement non candidat.* »

M. le Président. — Le Congrès sera d'accord, je pense, pour renvoyer la proposition de M. Mordret à l'examen du Bureau du Comité exécutif. (*Assentiment.*)

LES QUESTIONS FINANCIERES

SUITE DU DEBAT

M. LE PRÉSIDENT. — Nous reprenons la suite du débat sur les questions financières.

La parole est à M. Mendès-France, rapporteur.

(A ce moment, M. Edouard Daladier, qui entre dans la salle du Congrès est salué par les vifs applaudissements de l'Assemblée. — Sur l'estrade, M. le Président Herriot et M. le Président Daladier se serrent cordialement la main, aux applaudissements des Congressistes.)

M. STEEG, *ancien président du Conseil, président.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des problèmes financiers. La parole est à M. Pierre Mendès-France, député, rapporteur des questions budgétaires.

M. MENDÈS-FRANCE, *rapporteur.* — Le rapport dont je suis chargé se présente à vous comme un complément du rapport si documenté qui vous a été soumis ce matin par notre ami Georges Bonnet. Parmi les questions dont il vous a entretenus, il en est une, en effet, sur laquelle il m'a été donné mandat de m'arrêter plus longuement, parce qu'elle est d'une actualité plus grande : c'est la question de l'équilibre budgétaire.

Je n'ai pas l'intention, l'ordre du jour de ce Congrès étant déjà légèrement en retard, de retenir très longtemps votre attention sur ce point. Je vous demande seulement la permission de vous en rappeler les caractéristiques générales, et de vous dire quelles sont les idées de base dont nous devons nous inspirer en face de ce problème qui se trouve posé à la fois devant le Parlement et devant l'opinion.

LE DEFICIT

Je vous rappelle tout d'abord un fait aujourd'hui notoire : c'est que, depuis trois ans, le déficit s'est à nouveau installé dans nos finances publiques.

Ce déficit budgétaire s'élevait en 1930-1931 à 2 milliards et demi de francs. En 1931-1932, il a atteint 4 milliards et demi. Pour les neuf mois de l'exercice 1931, on estime dès maintenant qu'il sera de plus de 5 milliards. Sans aller plus loin, vous voyez à quel point l'existence de ce déficit et sa persistance apportent une confirmation à l'argumentation si complète et si serrée de M. Georges Bonnet.

Si les précédents Gouvernements avaient fait leur devoir aux heures où c'était plus facile qu'aujourd'hui, s'ils avaient eu à cœur, comme certains de nos amis les y engageaient, d'apporter dans le précédent budget, jusqu'à concurrence de 5 milliards, l'effort d'équilibre que nous sommes obligés de faire aujourd'hui, le problème qui se pose à nous serait déjà en grande partie résolu et les difficultés que nous rencontrons seraient grandement aplanies. (*Applaudissements.*)

Pour cette année, le déficit est évalué, au départ, à une somme approximative de 12 milliards, compte non tenu, je m'empresse de le dire, des votes qui sont intervenus à la Chambre lors de la loi d'économies du 16 juillet portant sur 2 milliards et demi, et lors de la loi de conversion portant approximativement sur 1 milliard et demi. Nous avons donc à rechercher un redressement budgétaire de l'ordre de 8 milliards, auxquels il y aurait peut-être lieu d'ajouter les lacunes à combler en matière d'exploitation des réseaux de chemins de fer, ainsi qu'en ce qui concerne les budgets départementaux et communaux ; mais ceci n'est pas l'objet de mon rapport, je n'y insiste donc pas.

Pour parer à ce déficit de 8 milliards dans le budget de l'Etat, le Gouvernement propose : des économies

jusqu'à concurrence de 1.500 millions, une surcharge fiscale de 2.800 millions, et des emprunts s'élevant globalement à 3.700 millions environ.

Je dis tout de suite qu'il me paraît tout à fait correct et normal d'avoir recours concurremment à ces trois méthodes. Il serait stupide de demander à un budget déjà embarrassé de supporter 8 milliards d'économies pour en rétablir l'équilibre. Il serait également stupide de se contenter de demander les 8 milliards à l'emprunt, alors que nous devons surveiller le marché monétaire en vue de diverses opérations actuellement envisagées. Il serait plus stupide encore d'imposer aux contribuables déjà écrasés 8 millards de nouvelles charges fiscales.

Par contre, il est naturel qu'aux heures de crise l'Etat réduise, comme on a dit, son train de vie. Il est donc naturel et normal qu'au premier plan de nos préoccupations nous placions la recherche nécessaire des économies, en ayant soin, bien entendu, d'opérer de telle manière que ces économies portent sur des dépenses non productives, et non pas sur des dépenses productives, ce qui pourrait avoir une incidence fâcheuse sur l'économie nationale. (*Applaudissements.*)

En second lieu, on nous propose de demander à certains contribuables d'accepter une nouvelle surcharge fiscale. Je crois également qu'il est normal d'avoir recours à cette technique — qui est d'ailleurs conforme à nos traditions démocratiques — et de demander, aux heures de péril, à ceux dont la situation est plus favorisée une cotisation supplémentaire destinée à sauver la collectivité.

Enfin, j'estime également naturel que, dans une certaine mesure que je vais préciser, on procède à des emprunts Je connais la théorie classique d'après laquelle on ne peut pas équilibrer par l'emprunt un déficit permanent installé dans le budget. Mais, dans la mesure où ce déficit est quelque chose non de permanent, mais d'occasionnel, résultant des circonstances, des moins-values fiscales dues à la crise économique actuelle, on peut très bien concevoir qu'on

ait recours à l'emprunt pour étaler sur plusieurs années les conséquences budgétaires de cette crise. (*Applaudissements.*)

Je vous demande maintenant la permission d'examiner successivement ces trois techniques auxquelles nous allons avoir recours : économies, impôts, emprunts.

LES ECONOMIES

Tout d'abord, en ce qui concerne les économies, l'opinion publique nous demande, à juste titre et avec insistance, de réduire les dépenses de l'Etat.

Chacun a été frappé par l'augmentation du volume de ces dépenses depuis quelques années. En 1927, le montant des dépenses publiques était de 39 milliards et demi ; en 1928, il était de 42 milliards, en 1929 de 45 milliards, en 1930 de 50 milliards, en 1932 de 52 milliards. L'opinion publique s'inquiète à juste titre du gonflement constant de ces dépenses dont elle demande la réduction.

Selon nous, d'ailleurs, les pouvoirs publics ont le devoir de profiter de cette circonstance pour amorcer toute une série de réformes déjà réclamées depuis longtemps soit dans l'ordre administratif, soit dans l'ordre militaire. (*Très bien.*)

LES DEPENSES MILITAIRES

C'est dans cet état d'esprit que le législateur s'est placé, au mois de juillet 1932, lors du vote de cette loi d'économies à laquelle j'ai déjà fait allusion, loi qui a porté sur les crédits militaires jusqu'à concurrence d'une somme de 1 milliard et demi. Certains d'entre nous pensent que l'on pourrait dans ce domaine des dépenses militaires aller plus loin encore, précisément parce qu'elles font évidemment partie de ce qu'on appelle les dépenses non productives. Il est incontestable que, trop souvent encore, les services des ministères militaires dépensent sans compter,

parce qu'ils veulent épuiser les crédits inscrits aux chapitres, qui les concernent, pour éviter de les voir réduire l'année suivante. (*Applaudissements.*)

Ajoutons aussi que nous sommes en présence de ministères qui sont des ministères consommateurs. L'administration de la guerre, celle de la marine, achètent des produits d'alimentation, d'habillement, des tissus, des chaussures, du matériel, toute une série de produits qui depuis quelques années ont été affectés par la baisse massive des prix de gros, baisse qui doit se traduire par des économies dans les dépenses des intendances et des services de ces ministères.

Vous comprenez qu'au moment où j'appelle votre attention sur cet aspect de la question, je ne parle pas de la transformation organique de nos dépenses miiltaires. Ce n'est pas là mon affaire, ce n'est pas l'objet du rapport qui m'a été confié. Lorsque le moment sera venu, par suite de l'adoption des mesures de désarmement que nous souhaitons voir instaurer dans l'ordre international, de nouvelles économies apparaîtront peut-être. Pour le moment, je m'en tiens simplement sur le terrain des économies strictes, c'est-à-dire de celles qui ne comportent pas une refonte organique de notre administration, et je dis que, soit dans le contrôle des dépenses, soit dans la réforme de certains services, il y a toute une série d'améliorations à apporter qui permettront au Gouvernement de réaliser un certain nombre d'économies de nature à alléger le budget. (*Applaudissements.*)

LES DEPENSES ADMINISTRATIVES

Si je passe maintenant aux dépenses civiles et administratives, je vous demande la permission de marquer tout de suite un barrage. Nous ne pouvons, semble-t-il, donner en aucun cas notre approbation à des diminutions de dépenses qui porteraient soit sur des travaux d'ordre économique, soit sur des œuvres d'ordre social : sur des travaux d'ordre économique parce qu'ils comportent du travail pour un certain

nombre de citoyens qui seraient menacés de chômage si les chantiers étaient fermés, sur des œuvres d'ordre social parce que nous ne pouvons songer à diminuer leur dotation à l'heure où les classes laborieuses sont atteintes par le chômage et la diminution des salaires. (*Approbation.*)

Ces dépenses mises à part, nous en venons aux dépenses administratives proprement dites, celles qui d'ailleurs ont été déjà, jusqu'à concurrence de 1 milliard, visées par la loi de juillet dernier.

Vous vous souvenez que cette loi avait décidé que les dépenses de matériel et d'administration seraient réduites à concurrence de 5 % des dépenses correspondantes de personnel. Je m'excuse de vous donner ici un aperçu aussi compliqué de cette disposition législative, mais la loi a été ainsi faite. Et vous voyez dans quelle mesure il est empirique de vouloir réduire les dépenses de matériel et d'administration en proportion des dépenses de personnel. Il y a des administrations qui comportent beaucoup de matériel et peu de personnel : il y en a d'autres qui comportent beaucoup de personnel et peu de matériel. Demander aux divers départements ministériels d'établir un équilibre entre les deux sortes de dépenses paraît être une méthode technique défectueuse.

D'ailleurs, pour autant que des renseignements peuvent être obtenus sur ce point, il semble, — et si je me trompe, notre ami Palmade nous le dira peut-être tout à l'heure — que les économies prévues par la loi de juillet dernier n'ont pas été réalisées entièrement.

Pour s'en rendre compte, il n'est besoin que de viser la mise en chantier du croiseur *Dunkerque*, dont la construction avait été arrêtée par le Gouvernement, et qui paraît avoir été autorisée ces jours derniers ; il n'est que de signaler aussi, sans vouloir envenimer le débat, les économies attendues dans le cadre du ministère de l'Instruction publique, qui font l'objet du rapport spécial de Mme Schwab, économies absorbées, et même au delà, par les créations scolaires

nécessitées par l'augmentation des effectifs dans les écoles.

Je ne cite ces faits qu'à titre d'exemple, non pour critiquer le ministre de la Marine ou le ministre de l'Instruction publique, ce qui n'est pas mon affaire, mais pour signaler qu'il peut paraître empirique et défectueux au point de vue de la méthode, de décider, au petit bonheur et à tâtons, des économies qui ne paraissent pas adaptées aux besoins de la situation. Il y a des économies qui coûtent plus cher que les dépenses correspondantes et, au moment où nous proclamons nettement notre volonté de voir introduire dans le budget des économies, nous voulons dire aussi qu'il est certaines économies qu'il serait bon d'éviter. (*Applaudissements.*)

M. Joseph Caillaux, *ancien président du Conseil.* — Très bien ! Très bien !

M. Mendès-France. — Je le note en passant sans vouloir y insister et en demandant au Parlement d'opérer sur ce point, comme la Commission des Finances l'a déjà commencé, un contrôle très minutieux, chapitre par chapitre. D'après ce que j'ai compris des travaux parlementaires, la Commission des finances de la Chambre s'est saisie du budget, dans le désir d'examiner en détail toutes les dépenses, en prenant en considération la situation technique des divers chapitres, pour voir si des économies peuvent y être introduites.

Je sais que ce contrôle parlementaire est actuellement entravé par certaines difficultés. Je n'en donne qu'un exemple. On a créé, depuis la guerre, une trentaine d'offices qui ont leurs charges et qui ont leurs recettes autonomes : Office des combustibles liquides, Office du Tourisme, Office de la potasse, Office de l'azote, et tant d'autres sur lesquels pratiquement le Parlement ne peut exercer aucun contrôle. Tout ce qu'on sait, c'est que ces offices coûtent chaque année des centaines de millions aux contribuables. (*Mouvements divers.*) Nous sommes par conséquent bien

venus, dans un souci d'économies, et même dans un souci de démocratie introduite dans les finances publiques, de demander la réglementation, et, au besoin la suppression de ces offices autonomes. (*Applaudissements.*)

M. LAMOUREUX, *rapporteur général de la Commission des Finances de la Chambre.* — Ce sera fait. (*Très bien, très bien !*)

M. MENDÈS-FRANCE, *rapporteur.* — Dans le domaine des marchés et des achats, il y a aussi des réformes que nous pouvons réclamer. J'y ai déjà fait allusion en parlant des marchés de l'intendance. Ici encore, sur le terrain administratif, nous devons dire qu'une coordination des divers chapitres et des divers organismes d'achat permettrait de faire disparaître des doubles emplois et, pour tout dire, des gaspillages qui n'ont que trop duré. (*Applaudissements.*)

LES CREANCIERS DE L'ETAT

Enfin, je vous demande la permission d'envisager des suggestions discutées dans la presse depuis un certain temps et sur lesquelles nous avons le devoir de nous concerter, je veux dire la réduction des traitements des fonctionnaires, la révision de certaines pensions de guerre, la révision du régime de l'allocation du combattant, la réduction de l'indemnité parlementaire, toute une série de problèmes dont je crois utile de vous parler en même temps, car, dans mon esprit, ils se situent exactement sur le même plan.

Ces problèmes sont tout particulièrement irritants parce qu'ils paraissent, pour nous démocrates, mettre en opposition une doctrine traditionnelle à laquelle nous sommes attachés et une situation de fait dont vous connaissez la difficulté.

Nous avons toujours soutenu que les serviteurs de l'Etat doivent être bien payés, parce qu'on leur demande des services d'une nature particulièrement

lourde. Nous avons fait remarquer que les fonctionnaires étaient en France moins bien payés que dans la plupart des pays étrangers. Nous avons, à plusieurs reprises, fait remarquer l'insuffisance des revalorisations successives qui ont porté les traitements des fonctionnaires aux niveaux actuels. (*Applaudissements.*)

Sur un autre terrain, et je suis ici tenu à une modération particulière parce que je ne suis pas de la génération du feu, c'est nous aussi qui avons toujours soutenu que l'Etat doit à ceux qui se sont sacrifiés pour son salut des réparations privilégiées, même lorsqu'elles ne pouvaient prendre qu'une forme symbolique. (*Applaudissements.*)

Nous avons toujours dit également que les parlementaires devaient être bien rémunérés, parce que la seule manière d'assurer leur indépendance morale et politique est de les mettre à l'abri du besoin. (*Applaudissements.*)

Sans discuter en ce moment le bien-fondé de ces principes, on nous fait remarquer que les circonstances actuelles ne permettent pas de les appliquer en totalité. On nous dit que la situation présente appelle des sacrifices tels, qu'ils doivent être dans la même mesure demandés à toutes les catégories de la Nation.

Déjà, dit-on, les rentiers ont été atteints par la conversion. Déjà, ouvriers, commerçants, industriels, cultivateurs ont été tour à tour et sous des aspects divers directement atteints dans leur gagne-pain par la crise. Retournez-vous, ajoute-t-on, vers ceux qui sont les créanciers de l'Etat et qui jusqu'à ce jour n'ont pas encore vu leurs revenus diminués de ce chef ; on peut leur demander le sacrifice civique que comporte l'équité démocratique que nous voulons voir régner dans notre système social.

On fait aussi remarquer que, contrairement à ce que pense l'opinion publique, une légère détente s'est déjà fait sentir dans le prix de la vie et que, si elle n'a pas apporté un bienfait immédiatement sensible, dans nos budgets personnels, c'est qu'elle s'est éche-

lonnée sur un certain nombre de mois depuis deux ans environ. Néanmoins, la baisse des prix est commencée, et il est du devoir du Gouvernement, — il l'a d'ailleurs déjà compris — de poursuivre sur ce point une politique particulièrement vigilante. Dans ces conditions, dit-on en conclusion, l'heure est venue, toutes les autres classes sociales ayant déjà été atteintes, de faire appel à ceux qui sont les créanciers de l'Etat.

En ce qui nous concerne, il nous paraîtrait singulièrement injuste de frapper soit les fonctionnaires, soit les anciens combattants, si nous ne demandions pas au même moment à tous les autres citoyens des sacrifices correspondants. (*Applaudissements.*)

Ce qu'il importe de provoquer dans ce pays, c'est un effort collectif, et, pour emprunter un mot à certaine législation étrangère, « un effort de détresse » par lequel nous demanderons à tous les travailleurs, sans autre distinction que leur situation et leur force économique, d'apporter, dans une mesure équitable que je vais essayer de préciser, leur quote-part et leur contribution à l'œuvre collective de sauvetage de notre pays.

Certes, dans un pareil effort il y a des situations que nous aurons pour devoir de maintenir intangibles. Nous devrons agir de manière à ne pas frapper les revenus les plus modestes et à n'atteindre que le superflu. Nous frapperons tout ce qui n'est pas indispensable, pour essayer de respecter autant que nous le pourrons, ce qui constitue le strict minimum nécessaire à l'existence d'un travailleur. Par conséquent, la considération du revenu de chacun sera primordiale dans nos décisions, de même que nous devrons faire intervenir la situation de chacun au regard du régime économique et du régime social. C'est ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, que ceux qui sont chargés de famille pourront être en droit de demander des avantages particuliers, parce qu'ils supportent des charges sociales d'un poids indéniable. (*Applaudissements.*)

Quant aux autres citoyens, nous estimons que nous

pourrons leur demander de contribuer à l'œuvre de redressement de l'Etat, à condition, bien entendu, qu'ils se rendent compte que le prélèvement qu'on attend d'eux est en réalité la traduction du sort commun et non pas une brimade particulière.

C'est assez dire qu'il nous paraîtrait inique de faire ainsi appel à eux si l'amputation exercée sur leurs revenus — à titre exceptionnel, bien entendu, — n'était complétée par un effort plus grand d'amélioration dans l'ordre social et dans l'ordre fiscal. Et ceci m'amène tout naturellement à considérer certaines réformes de l'ordre fiscal auquel nous sommes attachés, et à envisager maintenant non plus des économies, mais les accroissements de recettes auxquels tout à l'heure j'ai fait allusion.

LA SITUATION EN MATIERE FISCALE

C'est un lieu commun de dire que notre situation économique présente est telle que nous ne pouvons songer à créer aucun impôt nouveau. Mais c'est également un lieu commun de reconnaître que l'Etat ne reçoit pas les contributions qu'il serait en droit d'attendre de certaines catégories de contribuables. (*Applaudissements.*)

C'est ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, que, depuis plusieurs années, les diverses lois fiscales qui sont intervenues n'ont eu à aucun moment pour résultat d'améliorer cette fiscalité démocratique à laquelle nous sommes attachés depuis le triomphe de l'impôt sur le revenu.

Rappelez-vous, je le dis simplement pour mémoire, la loi du 3 août 1926 créant 9 milliards de ressources pour le budget, ces 9 milliards faisant appel jusqu'à concurrence de 7 milliards 1/2 à la production, à la consommation et au travail, et jusqu'à concurrence de 1 milliard 1/2 seulement à la richesse acquise. Ainsi, on a été loin de demander l'effort que nous aurions désiré à la fortune acquise, à la richesse cristallisée. (*Applaudissements.*)

Mais, lorsque dans les années suivantes, par une

série de lois dont vous avez entendu parler beaucoup plus que vous n'en avez ressenti les effets, on a réalisé ce qu'on a appelé les dégrèvements, c'est à rebours de ce qui avait été fait en 1926 qu'on a opéré. Et c'est ainsi que toutes les lois dites de dégrèvements ont profité à la fortune cristallisée jusqu'à concurrence de 3 milliards 1/2, alors que l'activité économique n'a été dégrevée que de 2 milliards.

Si, par conséquent, nous combinons la loi d'accroissement de recettes de 1926 et les lois de dégrèvements successives, nous voyons que dans l'ensemble, depuis 1926, la production et le travail ont été chargés de plus de 5 milliards 1/2, tandis que la fortune acquise a été dégrevée de 2 milliards environ.

Ces simples constatations nous indiquent, je crois, clairement notre devoir.

D'une part, s'il est nécessaire, dans une certaine mesure, de créer de nouvelles surcharges fiscales, elles devront être établies, pour employer une formule simple, de manière à ne pas avoir d'incidence antiéconomique ou antidémocratique. D'autre part, notre premier devoir devra être d'assurer, par une meilleure organisation du contrôle et de la répression de la fraude, l'exécution équitable de lois qui trop souvent ne donnent pas à l'Etat les ressources qu'il serait en droit d'escompter.

Ici, je vous demande la permission de faire une revue rapide des principales sources de notre système fiscal, en considérant une à une les diverses cédules et les différentes catégories de contribuables, afin de distinguer celles auxquelles nous pouvons demander une augmentation de recettes, et celles sur lesquelles, au contraire, nous croyons impossible de faire peser une charge fiscale supplémentaire.

IMPOT FONCIER
ET IMPOT SUR LES BENEFICES AGRICOLES

Je ne parlerai pas, je le dis tout de suite, de deux cédules, cependant importantes au point de vue de notre système d'impôts — sinon au point de vue de leur

rapport, tout au moins au point de vue de leur place dans l'ensemble de la législation — je veux dire l'impôt foncier et l'impôt des bénéfices agricoles : ces deux impôts ne pourront être réformés que lorsqu'aura abouti la réforme cadastrale qui ne sera terminée qu'en 1936. Ainsi, nous sommes obligés de patienter sur ce chapitre, bien que dans ces deux cédules d'importantes inégalités aient été constatées. Je me permettrai de vous en indiquer un exemple.

Au moment de l'élaboration des lois dites de dégrèvements, des dispositions ont été votées par lesquelles une petite exploitation agricole, inférieure dans ma région à 20 hectares, ne paie pas pratiquement d'impôt cédulaire. Seules les exploitations supérieures à 20 hectares paient cet impôt. On leur laisse la possibilité de payer ou bien d'après un régime forfaitaire, ou bien d'après la comptabilité qu'elles pourront tenir. Tiennent une comptabilité, vous le savez comme moi, non pas les petits exploitants qui sont restés rebelles à cette formule, mais seulement les grandes exploitations, les propriétaires de grandes fermes de plusieurs centaines d'hectares, dont le mode d'activité ressemble d'ailleurs beaucoup plus à une industrie qu'à une entreprise agricole. Et ces grandes entreprises, par une comptabilité habilement présentée, s'inspirant de toutes les dispositions légales, et même de certains moyens extra-légaux (*Rires*) arrivent à éluder le paiement intégral de l'impôt cédulaire auquel sont astreintes des entreprises plus modestes de 30 hectares, par exemple. (*Mouvements divrs.*)

Ainsi nous avons ici une réforme à réaliser, mais nous ne pourrons techniquement la mettre au point que lorsqu'aura abouti cette réforme cadastrale dont je parlais tout à l'heure. Pour le moment, nous ne pouvons pas demander au gouvernement d'aller chercher dans cet ordre d'idées de nouvelles ressources.

IMPOT SUR LES BENEFICES COMMERCIAUX

J'en dirai autant d'une cédule qui, elle aussi, donne lieu à la fraude : la cédule des bénéfices commerciaux et industriels.

Ce n'est pas en effet que dans cet ordre d'idées tout soit pour le mieux, ce n'est pas qu'il ne soit possible de trouver des injustices dans notre système, mais à l'heure où le commerce et l'industrie sont frappés durement par la crise, nous ne pouvons pas leur demander de nouvelles prestations sous peine d'accroître le poids de leurs embarras. Par conséquent, pour une raison qui n'est pas de stricte équité, pour une raison de défense sociale et de nécessité économique, nous sommes obligés de dire que, là encore, l'Etat ne peut pas pour le moment — c'est, du moins, mon point de vue — demander à la cédule des bénéfices industriels et commerciaux un surcroît de recettes.

TRAITEMENTS ET SALAIRES

Enfin, pour terminer cette énumération négative, je signale en passant la cédule des traitements et salaires. Ici, je n'insisterai pas. Ce n'est pas au moment où les classes ouvrières du pays sont atteintes non seulement dans le montant de leur salaire, mais dans le quantum du travail qui leur est donné, que nous pourrions songer à leur demander d'apporter à l'Etat des contributions fiscales nouvelles.

Ainsi sur les diverses cédules qui frappent les producteurs agricoles, ouvriers et commerçants, je crois que le Gouvernement a été bien inspiré en ne leur demandant, d'après ce que je sais, dans le projet de budget, aucune surcharge, en tout cas dans l'ordre des cédules.

PROFESSIONS LIBERALES

Je n'en dirai pas autant des deux cédules dont il me reste à parler, qui donnent lieu à une fraude très vaste : la cédule des professions non commerciales et la cédule des valeurs mobilières.

D'abord, en ce qui concerne la cédule des professions non commerciales, professions libérales (sous réserve d'un certain contrôle, d'ailleurs insuffisant; qui s'exerce à l'égard des notaires, lesquels ne représentent qu'une infime partie des contribuables assujettis à cette cédule), nous pouvons dire qu'il n'existe là aucun contrôle véritable. Le contribuable déclare un revenu qui ne donne lieu à aucune vérification sérieuse, et c'est sur ce revenu déclaré qu'est calculé l'impôt, de sorte qu'on peut dire que c'est le contribuable lui-même qui fixe sa quote-part d'impôt. (*Applaudissements.*)

Je sais qu'ici il y a de grandes difficultés à vaincre si l'on veut apporter un peu plus d'équité dans le système.

Nous nous heurtons particulièrement, pour ce qui est des médecins, des chirurgiens, des avocats, à ce principe auquel nous devons rester attachés du secret professionnel.

Je n'ai pas à vous apporter des articles de loi mis au point — je ne suis ni ministre des Finances ni membre de la Commission des finances — mais, comme militant, j'ai le désir d'apporter ici des directions. J'indiquerai donc que, dans un pays voisin, qui, au point de vue civilisation, est absolument comparable au nôtre, la Belgique, on a adopté un système fiscal qui, tout en respectant le principe du secret professionnel, demande cependant aux contribuables dont je parle un effort plus loyal, plus honnête et plus complet. (*Applaudissements.*)

J'espère que le Gouvernement et les Chambres voudront bien s'inspirer de ce système ou de tout autre

qui pourrait demander à la cédule en question une surcharge fiscale au demeurant sans inconvénient puisqu'elle est à peu près sans incidence.

IMPOTS SUR LES REVENUS DES CAPITAUX MOBILIERS

J'en dirai autant d'une autre cédule qui donne lieu aussi à une fraude très large : la cédule des capitaux mobiliers et des valeurs mobilières.

En 1925, alors que nous étions déjà dans une situation financière périlleuse, nos amis avaient publié une statistique de laquelle il résultait que sur 25 milliards de revenus des capitaux mobiliers investis en France, seulement 5 milliards étaient déclarés au fisc. Je dois d'ailleurs dire, par loyauté, que l'écart entre 5 milliards et 25 milliards doit être légèrement diminué, car il y a des valeurs qui ne sont pas soumises à l'impôt, mais le nombre de ces valeurs ne légitime pas la marge importante signalée.

Cette marge est probablement la même aujourd'hui qu'en 1925, car aucune mesure n'a été réellement prise en cette matière. Il y a plus : l'administration des finances a toujours éprouvé une véritable répugnance à user des différents modes de contrôle qu'elle possède. (*Applaudissements.*)

C'est ainsi qu'en vertu d'une loi que nos amis ont fait voter, l'administration de l'enregistrement est en droit de se faire communiquer la comptabilité des banques non seulement pour contrôler la fiscalité relative à ces banques, mais encore pour contrôler les déclarations de leurs clients. Il semble que cette technique n'a jamais été mise à exécution.

Or, du fait qu'en 1926 on a fusionné l'administration des contributions directes et celle de l'enregistrement, il semble que les agents de ces deux catégories de services auraient pu se servir de la comptabilité des banques. Du même ils auraient pu consulter avec fruit — encore que, sur ce point, il ne leur ait pas été donné

de droits suffisants — la comptabilité des notaires. Aucun de ces moyens de contrôle n'a été jusqu'à présent employé.

Je m'empresse d'ailleurs de reconnaître que si l'administration avait eu recours à ces techniques, elles n'auraient peut-être pas encore été suffisantes. Il faut aller plus loin.

A cet égard, les moyens qui ont été préconisés sont nombreux et divers. Je ne me prononcerai pas entre eux. Je veux simplement les énumérer pour vous montrer qu'ils existent.

Il y a, d'abord, une proposition déposée par certains des nôtres, tendant à rendre obligatoirement nominatifs tous les titres en circulation, de manière à éviter la fraude. Je sais que cela peut paraître au premier abord malaisé à réaliser. Mais le système des titres exclusivement nominatifs fonctionne fort bien en Amérique et en Angleterre.

Il y a le système du bordereau de coupons, le système du carnet de coupons, qui ne me paraissent pas avoir fait l'objet en France d'une expérience décisive.

On peut envisager le stoppage de l'impôt à la source du revenu.

Il y a encore le système d'une carte fiscale, proposé par un parlementaire au cours de la dernière législature.

Il y a enfin le projet qui consiste à faire établir par les banques intermédiaires un contrôle dont les résultats seraient centralisés par l'Administration fiscale (1).

Vous voyez que les moyens techniques ne manquent pas et qu'il suffit de choisir parmi eux. Aussi je demande au congrès d'exprimer sa volonté de voir réduire dans une proportion considérable la fraude colossale constatée dans cette cédule. (*Applaudissements.*)

Je sais bien que lorsqu'on parle ainsi on trouve tou-

---

(1) C'est à cette formule que s'est rallié le gouvernement dans son projet de budget pour 1933.

jours quelqu'un pour vous dire : « Si vous augmentez la fiscalité établie sur les valeurs mobilières, vous aurez une fuite de capitaux vers l'étranger. »

Nous devons sur ce point nous expliquer, car il ne nous suffit pas de faire connaître des vœux et des souhaits. Nous devons aussi voir dans quelle mesure ils peuvent s'adapter aux réalités techniques.

Les capitaux peuvent fuir à l'étranger ?... Certes, la menace pouvait exister il y a quelques années, au moment où notre monnaie était en péril et où, en contraste, certaines monnaies étrangères apparaissaient plus solides que la nôtre. Mais, aujourd'hui, tous les techniciens reconnaissent — et j'en ai trouvé l'aveu dans *Le Temps* il y a quelques jours encore — qu'un exode des capitaux est impossible, parce que, depuis deux ans environ, les capitaux déferlent chez nous, leurs possesseurs considérant que notre monnaie est saine et leur offre le maximum de sécurité.

Où voulez-vous que fuient les capitaux ?

Est-ce vers l'Allemagne, où le système monétaire est tout à fait empirique et ne peut donner de sécurité à personne ?

Est-ce vers l'Angleterre dont la devise, il y a quelques mois, s'est détachée de l'étalon-or et fait encore l'objet d'oscillations de nature à inspirer des inquiétudes aux capitalistes ?

Est-ce, enfin, vers les Etats-Unis où le dollar, dont Georges Bonnet parlait ce matin, a fait l'objet, il y a quelques jours, d'une communication retentissante du président de la République américaine ?

Vers aucun de ces pays, les capitaux ne peuvent s'enfuir. Ils sont à l'heure actuelle, en vertu même de leur intérêt, arrimés dans notre pays et dans les pays qui, comme le nôtre, jouissent d'un régime monétaire à peu près sûr, je veux dire : la Suisse, la Hollande...

Hormis celle qui pourrait se produire dans ces pays, vous n'avez à craindre aucune exportation de capitaux. Et, contrairement à ce qu'on peut croire, si des exportations de capitaux se faisaient durant les prochains mois, ce ne serait pas, je vous l'assure, un désastre, ce serait, dans une large mesure, une décongestion de

notre marché monétaire sursaturé (*Applaudissements*), ce serait une diminution de cette circulation monétaire pléthorique qui pèse sur les prix et qui entrave toute lutte contre la vie chère. (*Applaudissements*).

Ainsi, par un curieux paradoxe, les capitaux qui ne voudraient pas faire leur devoir fiscal se trouveraient au même moment remplir leur devoir monétaire. (*Vifs applaudissements*).

Vous voyez donc que rien ne s'oppose à l'adoption de disciplines fiscales plus sévères en ce qui concerne cette cédule des valeurs mobilières sur laquelle je me suis arrêté plus longuement parce qu'il s'agit de capitaux qui jusqu'à présent n'ont pas fait la totalité de leur devoir fiscal, à l'encontre de certaines autres catégories fiscales.

IMPOT GENERAL SUR LE REVENU

IMPOTS SUR LES SUCCESSIONS

J'en dirai autant d'une augmentation qu'on peut demander soit à l'impôt général sur le revenu, soit à l'impôt sur les successions. Souvenons-nous qu'en 1926, les hautes cotes afférentes à ces impôts ont été dégrevées dans une mesure très sensible au moment même où l'impôt allait peser plus lourdement sur les petits revenus et les petites successions.

Ainsi pouvons-nous aujourd'hui demander à ceux que la crise a atteints moins que d'autres, à ceux dont on peut dire sans être taxé de démagogie qu'ils sont moins atteints par les circonstances, de vouloir bien supporter une surcharge dont, au demeurant, ils seront les premiers bénéficiaires. Tout ce que nous faisons aujourd'hui pour le redressement financier, assurera plus solidement notre monnaie et rétablira nos finances, sauvant en quelque sorte l'ensemble de notre économie. Quels seront alors les premiers bénéficiaires d'un pareil sauvetage, sinon ceux qui se sont déjà, dans la crise, trouvés favorisés ?

Lorsque nous demandons à certains titulaires de revenus importants une surcharge fiscale, c'est comme

si nous leur demandions de payer une prime d'assurance mettant à l'abri leur propre situation. (*Applaudissements.*)

IMPOTS DE CONSOMMATION

Pour en terminer sur le terrain fiscal, permettez-moi d'exprimer une fois de plus — et je pense bien traduire votre pensée — notre hostilité formelle à tout impôt de consommation, c'est-à-dire, à tout impôt de nature à empêcher la diminution du prix de la vie ou peut-être même à faire monter encore ce prix à l'heure où les revenus de chacun se trouvent amenuisés.

Puisque nous sommes entre militants, permettez-moi de m'exprimer en toute franchise sur deux suggestions que j'ai trouvées dans les projets gouvernementaux et qui me paraissent entrer dans cet ordre d'idées : l'augmentation de l'impôt sur le café et la création d'un impôt sur les transports routiers (ou plutôt la suppression de l'exonération de la taxe sur le chiffre d'affaires pour les transports routiers).

Nous avons le devoir de nous prononcer ici clairement.

En ce qui concerne le café, on nous dit : En 1926, on a augmenté tous les impôts de consommation, et, par suite d'une erreur matérielle, par suite d'un simple oubli — je dirai : d'un heureux oubli — cette augmentation n'a pas porté sur le café. Il s'agit donc de remettre l'équilibre dans ces impôts de consommation en mettant l'impôt sur le café à la parité des autres impôts de consommation.

Je me permets de répondre — peut-être nous donnera-t-on tout à l'heure des éclaircissements qui montreront que je me suis trompé, et je m'en excuserai — que si, par suite d'un simple oubli, l'impôt sur le cafe ne s'est pas trouvé augmenté il y a quelques années, je ne vois pas en quoi cela nous permet aujourd'hui de commettre la faute qu'on n'a pas faite antérieurement. (*Applaudissements*).

Je ne vois pas pourquoi, au moment où l'on parle de déflation des revenus, de déflation budgétaire, et, comme Georges Bonnet, ce matin, de déflation des prix, on créerait un impôt qui aurait cette conséquence — inconciliable avec nos vues — de faire augmenter, ne serait-ce que dans une faible mesure, le prix d'un produit de consommation courante.

Il en est de même de l'impôt sur les transports routiers à propos duquel on nous oppose un argument qui me paraît également fallacieux.

On dit : les chemins de fer sont surchargés d'impôts. Il faut rétablir l'équilibre en surchargeant de la même manière les transports routiers qui leur font concurrence.

C'est un raisonnement que nous ne pouvons pas accepter, parce qu'un impôt sur les transports routiers augmentera tout naturellement les frais généraux et par conséquent, le prix de la vie que nous voudrions voir diminuer. (*Mouvements divers.*)

Je demande au congrès de confirmer l'attitude traditionnelle de notre parti, de dire que les créations de ressources, que les augmentations de recettes doivent être établies de telle manière qu'elles ne puissent en aucun cas se répercuter sur le prix de la vie, c'est-à-dire, sur le budget de ceux dont les revenus sont déjà diminués.

TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

M. Georges Bonnet vous a parlé, ce matin, une fois de plus — cela devient un rite dans nos congrès ! — de la transformation de la taxe sur le chiffre d'affaires, en un impôt unique à la production qui pourrait avoir pour effet, sans diminuer les ressources de l'Etat, de réduire le poids de l'inquisition fiscale que supporte le petit commerçant, de réduire les frais de recouvrement de l'impôt et par conséquent d'améliorer l'assiette et par là le rendement d'un des impôts les plus importants de notre fiscalité.

Vous savez qu'en 1926 la Chambre a demandé au

gouvernement d'étudier la transformation de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Depuis cette époque, toute une série de produits ont vu leur fiscalité remaniée comme nous l'avions désiré : vins, alcools, cidres, corps gras... J'ajoute que pour d'autres produits — bières, eaux minérales, eaux gazéifiées, sirops — un projet est actuellement en instance devant la Chambre, qui comporte les améliorations dont je viens de parler.

Mais je crois que le parti devrait demander au gouvernement d'aller plus loin et de s'attaquer aux deux grandes catégories de produits très importants dans le budget familial : tout ce qui touche à l'habillement et à l'épicerie.

Je pense qu'à ce sujet le parti voudra bien confirmer ce qui a toujours été son programme. (*Appplaudissements.*)

Après avoir indiqué dans quel ordre d'idées nous pouvons rechercher des économies, d'une part, et, d'autre part, des augmentations de ressources fiscales qui n'aient pas d'incidence antidémocratique ou antiéconomique, j'en viens — et ce sera plus rapide — à la troisième technique d'équilibre, à savoir le recours à l'emprunt.

L'EMPRUNT POUR EQUILIBRER LE BUDGET ?

J'indiquais tout à l'heure que dans la mesure où le déficit actuel est un déficit résultant de circonstances occasionnelles, nous pouvons, sans craindre de nous mettre en contradiction avec les principes d'une saine gestion des finances publiques, demander à l'emprunt d'alléger la situation.

Mais il y a plusieurs manières de recourir à l'emprunt, et, étant donné que le Trésor est dans une situation qui ne permet pas d'avoir recours à lui, que la caisse d'amortissement paraît être arrivée au plafond des sacrifices qu'on peut lui demander, je voudrais qu'en cette matière on opérât avec la plus grande prudence pour que les emprunts qui vont être émis

ne puissent en aucune manière menacer la tenue de notre monnaie.

On dit — je ne sais pas si c'est vrai — que, depuis plus d'un an déjà, les gouvernements ont eu recours à un vieux système bien connu dans les années passées d'inflation et qui avait été condamné à cette époque, consistant à créer des bons du Trésor au nom de certains établissements de crédit qui les réescomptent immédiatement à la Banque de France, ce qui a pour effet de faire avancer par la Banque de France des sommes importantes à l'Etat en plus du maximum légal.

Une pareille pratique doit être condamnée de la manière la plus expresse par notre congrès parce qu'elle pourrait avoir pour effet d'accroître dans une mesure plus lourde cette circulation fiduciaire dont j'ai déjà parlé et, par conséquent, de nous remettre plus vite que nous ne le croyons dans une situation comparable à celle que nous avons eu à déplorer dans le passé.

Evitons aussi d'avoir recours aux emprunts qui ne sont pas autorisés, contrôlés par le Parlement.

Je comprends parfaitement qu'on veuille financer par l'emprunt un nouveau plan d'outillage national — et je me réjouis que le gouvernement ait songé à demander au Parlement le vote d'une tranche de ce plan avant même le vote du budget — pour apporter dans une certaine mesure un remède au chômage pendant l'hiver.

Je demande aussi que, dans ce cahier d'outillage national, on fasse entrer non seulement des dépenses déjà engagées, en vue d'une simple régularisation, mais aussi des travaux nouveaux comportant l'ouverture de chantiers nouveaux afin de donner du travail à ceux qui n'en ont pas actuellement. (*Applaudissements.*)

Si, sur tous ces points, je comprends et j'admets le recours à l'emprunt, permettez-moi de faire certaines réserves, sachant qu'ici j'exprime la pensée des hommes les plus éminents de notre parti, sur la tech-

nique de la caisse des pensions dont on parle repuis plusieurs semaines. (*Mouvements divers.*)

LA CAISSE DES PENSIONS

Ce sera le dernier point dont je veux vous entretenir. J'ai donc à vous demander un peu de patience pour traiter devant vous une question qui me paraît d'une extrême gravité...

M. Lucien LAMOUREUX. — Très bien !

M. MENDÈS-FRANCE. — ...car elle affecte non seulement l'équilibre du budget qui vient — ce qui est, après tout, peu de chose — mais l'équilibre budgétaire de soixante-dix années peut-être, sans compter l'équilibre monétaire qui y est attaché. (*Mouvements divers.*)

Comment se pose cette question de la caisse des pensions ?

A l'heure actuelle, l'ensemble des dépenses de pensions et d'allocations aux anciens combattants représente une dépense annuelle de 8 milliards.

De plus, à moins que certaines lois ne viennent modifier le nombre des ayants droit, le fardeau augmente chaque année du fait que, chaque année, il y a des hommes qui arrivent à cinquante ou cinquante-cinq ans, et il atteindra dans quelques années le maximum de 11 milliards. (*Protestations et mouvements divers.*)

Une voix. — Et ceux qui meurent avant cinquante-cinq ans ?

M. MENDÈS-FRANCE. — Je voudrais qu'il n'y eût point de méprise dans votre esprit.

Dans ce que je dis, il ne peut y avoir rien d'offensant pour les anciens combattants. Mais les associations d'anciens combattants, dont le devoir est de défendre les intérêts de leurs membres et dont la mission n'est pas de rechercher des techniques monétaires

ou financières, ont fait une proposition que nous avons le droit de discuter.

Les associations d'anciens combattants disent : les dépenses de pensions et de retraites des combattants, au lieu d'être assumées par le budget comme il en est actuellement, le seront par une caisse spéciale. Cette caisse va être alimentée, d'abord, par une prestation annuelle du budget s'élevant, par exemple, à 4 milliards, et, pour le surplus, par des emprunts. On arrivera, à un certain moment, au maximum de 11 milliards, mais les besoins diminueront ensuite puisque des hommes disparaîtront chaque année. Le budget continuera à donner 4 milliards par an, pendant peut-être soixante, soixante-dix, quatre-vingts ans... (*Protestations*). ...Vous continuerez à donner 4 milliards par an et il arrivera un moment où cette somme sera suffisante pour payer toutes les pensions et même elle deviendra, bientôt après, supérieure au total des pensions à régler. A ce moment, avec ce qui restera, vous pourrez commencer à amortir les emprunts que vous aurez émis.

Telle est la proposition qui nous est faite. Elle paraît séduisante au premier abord parce qu'elle semble répartir sur une longue suite d'années et de budgets une charge très lourde aujourd'hui, et qui le serait moins si elle était supportée par deux ou trois générations. Il est naturel, dit-on, de faire supporter par les générations qui nous suivent un fardeau dont la génération présente a pris déjà sa part.

Si nous étions uniquement sur le terrain moral, je ne formulerais pas ici d'objections. Mais je vous demande la permission d'appeler votre attention sur le danger qu'il peut y avoir à créer un organisme qui, chaque année, pendant plus de deux générations peut-être va émettre pour des milliards et des milliards d'emprunts (*mouvements divers*) qui auront pour conséquence de faire concurrence aux emprunts émis par les communes, par les départements, par l'Etat et par les entreprises privées, et qui entraîneront, par là même, une augmentation du taux de l'intérêt en usage sur le marché. Ce qui nous mettra inévitablement

dans une situation difficile en ce qui concerne la concurrence internationale.

Et si, pour répondre à ces objections, on nous invite à avoir recours pour trouver les sommes nécessaires non plus au marché libre en raison de ces dangers, mais à la Caisse des Dépôts et Consignations, comme on l'a déjà suggéré, je dirais qu'on va à un danger plus grand encore. Car on projette dans ce cas, pour employer un terme un peu moderne, la congélation des fonds qui sont à la Caisse des dépôts et consignations pendant une soixantaine d'années alors que ces fonds sont indispensables aux opérations des caisses d'épargne, par exemple, et doivent par conséquent être toujours liquides et disponibles au gré des prêteurs. (*Applaudissements.*)

Un congressiste. — Il y a 142 milliards inutilisés dans la fortune publique.

M. Mendès-France. — Ainsi, sans vouloir y insister, je demande à nos amis de réfléchir sur le danger que peut présenter — permettez-moi une expression qui ne me paraît pas trop forte — une pareille aventure financière.

Il vaudrait mieux avoir ouvertement et loyalement recours à l'emprunt pour une somme à déterminer, inscrire carrément, si c'est nécessaire, cette somme au budget, car cela ne concerne que le présent, plutôt que de risquer de compromettre l'avenir et même un avenir très éloigné. (*Mouvements divers.*)

EN RESUME...

J'en ai terminé. J'ai tour à tour appelé votre attention sur les diverses modalités auxquelles on peut avoir recours pour parer aux difficultés budgétaires : diminution des dépenses, à condition qu'elles ne soient pas productives ; augmentation des recettes, à condition qu'elles ne soient pas de nature antiéconomique ou antidémocratique ; recours à l'emprunt, si c'est nécessaire.

Je voudrais reprendre, en conclusion, ce qu'a dit ce matin notre ami Georges Bonnet et sur quoi Henri Clerc a insisté dans de nombreux articles, je voudrais faire remarquer que cette question budgétaire n'est pas une question majeure, mais une question mineure, une question dépendante, subordonnée au problème économique qui est le problème de fond, de base, celui où se situe la maladie dont nous souffrons. (*Applaudissements.*)

Essayer de guérir la maladie budgétaire, c'est bien. Mais ne nous illusionnons pas. Georges Bonnet le disait ce matin : en vérité, la maladie est une maladie économique et c'est là qu'il faut appliquer les véritables remèdes organiques.

De toutes les mesures financières auxquelles un gouvernement peut avoir recours, il n'en est pas une qui doive être adoptée, aussi séduisante soit-elle, aussi grand que soit son rendement financier, si elle peut entraver le redressement économique. (*Très bien! très bien!*)

Les pouvoirs publics ont le devoir d'envisager tous les moyens de nature à diminuer la gêne de ceux dont les revenus se trouvent atteints soit du fait de la crise, soit par un acte d'Etat, de tous ceux aussi dont les charges fiscales pourront être accrues. Les uns et les autres doivent être considérés par les pouvoirs publics comme des hommes dont les charges sociales ont besoin d'être atténuées le plus possible ; vous comprenez que je touche ici à la question de la vie chère dont a parlé aussi Georges Bonnet.

LA VIE CHERE

La lutte contre la vie chère est un article qui a figuré dans les déclarations de tous les gouvernements et de tous les hommes d'Etat depuis la guerre.

La lutte contre la vie chère, c'était, en réalité, un programme illusoire tant que les prix augmentaient à l'étranger. Tant que les prix de gros augmentaient, il était inutile de rechercher la diminution des prix de détail en France. Mais maintenant que, dans tous

les pays du monde, les prix ont diminué, que, dans notre propre pays, les prix de gros se sont abaissés, nous avons le devoir de nous attaquer à cette question de la vie chère en considérant que, cette fois-ci, il ne s'agit pas de réclamations illusoires, mais d'un programme réaliste qui peut être exigé par les travailleurs atteints par la crise dans leur gagne-pain.

Je ne vise pas, en ce moment, des techniques qu'on a employées pendant et au lendemain de la guerre, et qui n'avaient pour objet que de traquer, inefficacement d'ailleurs, le petit commerce, encore que, peut-être, certaine législation sur la spéculation illicite pourrait être utilement exhumée à l'heure actuelle.

Je vise surtout l'action que l'Etat peut avoir vis-à-vis de certains grands trusts, de certaines grandes affaires qui détiennent des produits cartellisés, des produits sur lesquels ne s'exerce plus la concurrence, des matières premières qui sont à la base d'autres produits ouvrés, qui en gouvernent par conséquent les prix, et sur lesquels une déflation salutaire devrait être opérée.

L'Etat ne devrait-il pas, par exemple, ordonner la révision du prix de l'électricité (*Applaudissements*) qui permet aux concessionnaires de réaliser des bénéfices substantiels ?

L'Etat ne devrait-il pas contraindre les compagnies d'assurances à réduire le taux de leurs primes (*applaudissements*), alors qu'elles réalisent encore des milliards de bénéfices annuels ?

L'Etat ne devrait-il pas — et notre ami Daladier a pris ici une initiative excellente dont nous devons le féliciter (*Vifs applaudissements*) — exiger des grands réseaux une politique de centralisation et de stricte économie leur permettant d'équilibrer leur budget sans augmentation des tarifs ? (*Applaudissements.*)

L'Etat ne devrait-il pas réprimer certains trafics bien connus qui se font entre ces compagnies de chemins de fer et certaines entreprises filiales ? (*Applaudissements.*)

L'Etat ne devrait-il pas s'opposer aux abus des charbonnages qui, sous le prétexte d'une protection

des charbons industriels, ont obtenu un contingentement qui paralyse le ravitaillement du pays en charbons domestiques, et maintiennent des prix supérieurs aux prix pratiqués pour les charbons étrangers ? (*Applaudissements.*)

L'Etat ne devrait-il pas aussi intervenir sur le marché des essences et pétroles, qui donne lieu aux abus que l'on sait ? (*Applaudissements.*)

L'Etat ne devrait-il pas se préoccuper de la situation du marché des engrais (*Applaudissements*) détenus, eux aussi, par un cartel dont les participants trouvent le moyen d'exporter leurs produits à des prix inférieurs à ceux qu'ils imposent sur notre propre marché ?

L'Etat ne devrait-il pas surveiller certaines entreprises qui vivent trop souvent de la spéculation, certaines raffineries, distilleries, féculeries, dont l'activité aboutit à ce singulier paradoxe que le producteur agricole se plaint de vendre ses produits à perte sans que le consommateur en ressente les effets ? (*Applaudissements.*)

En un mot, l'Etat n'a-t-il pas le devoir de faire disparaître toutes les charges parasitaires qui pèsent sur les frais généraux de la nation ?

Au moment où les travailleurs de tous ordres sont atteints, serait-il admissible que des entreprises intermédiaires profitassent de leur coalition pour échapper au sort général et aurions-nous la force de demander à certaines classes sociales si souvent éprouvées de nouveaux sacrifices s'ils n'avaient pour contre-partie ce que nous devons obtenir d'une féodalité moderne que notre parti a toujours combattue ? (*Vifs applaudissements.*)

Certains de ses représentants n'ont pas craint dans les années passées de s'adresser au Trésor pour lui demander une aide financière qui s'avéra coûteuse. Bien que nous ayons des réserves à formuler sur la technique de ces renflouements, nous pouvons dans certaines circonstances les comprendre non pas dans l'intérêt des administrateurs responsables, mais dans l'intérêt des travailleurs menacés de chômage et des

épargnants menacés de ruine. (*Applaudissements.*) Tout de même, c'est bien le moins que les entreprises qui ont le mieux supporté la crise parce qu'elles étaient mieux organisées ou mieux cartellisées, qui réalisent encore aujourd'hui des bénéfices substantiels, portent leur part du fardeau collectif.

Ajoutons, enfin, que la crise actuelle, comme il a été dit justement hier, résulte essentiellement des erreurs du grand capitalisme moderne. Cependant, les masses laborieuses de la ville et des champs qui n'y ont aucune part de responsabilité en supportent, les premières, les cruelles conséquences. Nous n'aurions pas le droit de leur demander aujourd'hui un effort nouveau pour sauvegarder un régime dont elles ne sont pas les profiteurs (*Applaudissements*) si nous n'entreprenions pas, en même temps, l'assainissement économique qu'appellent à la fois la nécessité de la situation technique et le programme démocratique auquel nous devons rester fidèles.

Laissons à nos adversaires le monopole de la politique de facilité et de paresse, Il était aisé d'annoncer partout la prospérité, il était facile de préconiser le « laissez-faire, laissez-passer ».

Nos hommes d'Etat ont tenu un autre langage, plus viril, plus loyal, plus courageux.

C'est notre président d'honneur Joseph Caillaux (*Vifs applaudissements*) qui, le premier, a annoncé cette cruelle pénitence qui, effectivement, s'est réalisée et se développe à l'heure même où nous prenons le pouvoir.

Nous devons montrer au pays qui nous a confié le gouvernail que nous ne sommes pas incapables de répondre à sa confiance. Au moment où il a balayé des hommes auxquels précisément il reprochait d'être trop faibles vis-à-vis de grands intérêts égoïstes incompatibles avec l'intérêt collectif, nous devons nous inspirer de la volonté populaire souveraine et faire appel à ces grands intérêts afin qu'ils apportent leur part dans l'effort que nous sollicitons de tous et auquel l'heure est venue de les faire participer.

Demain, nous aurons à demander à certaines des

classes les plus laborieuses de ce pays de supporter des charges nouvelles, nous aurons à leur demander « des sacrifices ». Je suis persuadé qu'elles les accepteront, si elles comprennent que ces sacrifices sont demandés à tous, sans autre distinction que la puissance économique de chacun. (*Applaudissements.*)

Nous devons, enfin, traduisant le désir du pays, imposer à chacun, quelles que soient sa force et sa puissance en face d'un Etat que d'autres ont laissé affaiblir, quelles que soient les immunités qui ont trop duré, la discipline nécessaire pour réaliser l'assainissement économique exigé par le pays et pour préparer la République sociale de demain qui ne peut être réalisée que par nous. (*Longs applaudissements unanimes.*)

M. le Président. — Vos applaudissements ont apporté au citoyen Mendès-France les remerciements qui lui étaient dus.

Mais je veux le remercier aussi d'avoir été, lors des élections dernières, un de ceux qui ont valu à notre parti une des victoires les plus difficiles et, par conséquent, les plus méritoires.

Je veux vous rappeler aussi que Mendès-France est secrétaire d'âge de la Chambre des Députés. Il a vingt-cinq, mais il prouve, n'est-il pas vrai, qu'il sait allier la foi, la conviction et le courage — et la documentation, l'étude et la science. Il fait honneur au parti qui sait s'attacher des hommes de son talent et de son mérite. (*Approbation unanime et longs applaudissements.*)

Douze orateurs sont encore inscrits dans cette discussion. Vous estimerez sans doute qu'il convient de demander à chacun d'eux de réduire le plus possible leurs observations.

La parole est à M. Martinaud-Déplat.

M. Martinaud-Déplat. — Mesdames, citoyens, en plaçant le débat sur les questions fiscales comme préface de celui que nous aurons tout à l'heure sur la crise économique, les organisateurs du Congrès ont assurément voulu marquer ce que dans son magnifique rapport, ce matin, Georges Bonnet soutenait devant vous, je veux dire l'interdépendance étroite des questions budgétaires avec la situation économique du pays.

J'ai, comme vous, applaudi le discours si substantiel et si complet de ce grand futur ministre des finances qu'est mon collègue et ami Mendès-France (*Applaudissements*), mais je dois, sur un point tout au moins, me déclarer en désaccord avec lui. A ce propos, je prie tous ceux dont je pourrai discuter les initiatives ou les projets de croire que, dans les circonstances difficiles que nous traversons, je n'apporte dans mon intervention aucune volonté de critique systématique. Nous sommes ici entre coreligionnaires politiques. Nous pouvons opposer nos tendances avec l'esprit amical qui convient. Ce faisant, nous rendons service à notre parti et à la République.

Ces circonstances difficiles que nous traversons et que le président Herriot a soulignées, ont créé dans le pays une mystique, celle de la déflation budgétaire.

Cette politique de déflation s'oppose à une autre politique. Il faut choisir entre la déflation et l'inflation, comme le Président Herriot l'a dit avant les élections.

Cette déflation, nous l'avons réalisée déjà dans une certaine mesure.

Par l'article 6 de la loi de juillet 1932, nous avons décidé que 5 % des dépenses administratives de matériel en dehors des dépenses relatives au traitement des fonctionnaires devraient être déduites des crédits affectés à ces administrations.

Nous l'avons encore réalisée quand nous avons voté

les projets du Gouvernement qui nous ont amenés à cette résorption si heureuse des dépenses militaires pour une somme de 1.500 millions.

Nous avons encore pratiqué cette politique de déflation, lorsque, convoqués en session extraordinaire au mois de septembre, nous avons voté la conversion des rentes et réalisé ainsi une économie au profit du budget d'environ 1.800 millions.

Mais cette déflation peut-elle se poursuivre jusqu'à résorption totale du déséquilibre ?

Nous nous trouvons devant un déficit que M. Abel Gardey, rapporteur général du budget au Sénat, en avril dernier, avait estimé à 7 milliards environ, qui a atteint ensuite 8 milliards et qui, selon les déclarations faites à la commission des finances, s'est trouvé, quand le gouvernement radical a pris le pouvoir, atteindre 12 milliards.

Pour y remédier, les propositions actuelles du Gouvernement ne semblent pas nous conduire vers la déflation budgétaire. Elles prévoient des rentrées d'environ un milliard par un contrôle fiscal plus sévère. Elles font pour 3.700 millions appel à l'emprunt au profit de la caisse des pensions, et pour les travaux à comprendre dans le futur plan d'outillage. Enfin, elles prévoient 1.800 millions de taxes directes et indirectes.

Je me suis demandé de quel nom il fallait appeler cette partie de la politique financière du Gouvernement.

Ayant choisi la déflation, allait-il néanmoins pratiquer l'inflation ?

Pour résorber le déficit, il enfle notre budget de recettes par l'impôt et notre budget de dépenses par l'emprunt, entraînant ainsi des frais supplémentaires pour l'Etat. Nous faisons donc à la fois une politique d'inflation et de déflation.

Je me rappelle aussi ce que Georges Bonnet nous a dit : La politique de déflation budgétaire, vous ne

pouvez la pratiquer réellement qu'à une condition, c'est qu'elle soit accompagnée d'une politique de déflation des prix.

Il l'a dit, mais il ne l'a guère souligné, et il a marqué, sans peut-être aller jusqu'au bout de sa pensée, qu'il n'y aurait pas de déflation budgétaire possible s il n'y avait pas en même temps une politique de déflation des prix.

Mais quelle est la conséquence de cette politique de déflation des prix ?

C'est l'abandon de la défense de nos cultivateurs pour certaines denrées dont ils sont les producteurs, plus particulièrement pour le blé et le vin.

La déflation ne pourrait donc laisser subsister l'intégralité de notre activité économique qu'à la condition que la baisse des prix rende à certaines de nos industries aujourd'hui totalement paralysées, la vie qu'elles avaient autrefois. Les prix de revient de l'industrie exportatrice française se mettant à la parité des prix mondiaux, un mouvement puissant se dessinerait qui, en laissant les campagnes peut-être plus malheureuses, amènerait plus de prospérité dans les villes et maintiendrait, par conséquent, au même niveau l'activité économique de notre pays.

Voilà ce que serait la politique de déflation.

Mais, je vous le demande, êtes-vous en mesure de la pratiquer à l'heure où la Chambre, par une majorité massive, vient de donner la priorité aux questions agricoles sur les questions extérieures, à l'heure où — les députés ruraux le savent — gronde dans les campagnes un sourd mécontentement contre la baisse brutale du blé qui tend cependant à ramener le prix du blé français à la parité du prix des blés étrangers ? Etes-vous en mesure d'abandonner la défense agricole, de cette partie si importante de votre production nationale ? Et êtes-vous sûrs, si vous le faisiez, que votre déflation budgétaire et votre abaissement du coût de la vie seraient suffisants pour rendre la prospérité à vos industries d'exportation ? Voilà le dilemme devant lequel vous êtes placés !

Pour mon compte, je pense que le Gouvernement a

dû renoncer à la politique de déflation. La déflation ne figure plus dans ses projets, quand on les examine avec attention, que pour une part relativement minime puisque, sur les 8 milliards d'économies proposés, elle ne représente que 1.400 millions, 1.400 millions dont M. Palmade a dit devant la commission des finances qu'ils constituaient le sacrifice demandé aux personnes, 1.400 millions qui représentent, ainsi que M. Mendès-France l'a expliqué, la partie du sacrifice que les intéressés visés par ces mesures devaient subir pour se trouver à égalité avec les autres classes de la nation éprouvées par la crise économique.

Mais, à la tribune de nos Congrès, ou à celle du Parlement, à l'époque où ce n'étaient pas les classes de la nation aujourd'hui touchées qui avaient à se plaindre, car elles bénéficiaient de la prospérité des affaires, quelqu'un a-t-il demandé que sur elles fût fait un prélèvement destiné à alléger les charges de ceux dont on voudrait aujourd'hui réduire les pensions ou les traitements ? (*Applaudissements.*)

Cependant, ce n'est là sans doute qu'un argument d'ordre moral qui ne me paraîtrait pas suffisant pour entraîner votre opinion, ou le sentiment de ceux qui demain nous demanderont de voter des mesures qu'on nous réclamera peut-être, mais qui doivent être avant tout des mesures d'intérêt général. Et comme c'est le seul angle sous lequel j'entends examiner cette question, je veux dire au gouvernement que je crois qu'il commet une erreur en nous proposant la diminution des traitements dans la proportion de 2 à 10 %, dans l'espérance, dit M. le Ministre du Budget, de réaliser une économie de 700 millions sur les débours que fait l'Etat pour payer son personnel.

Je ne parle pas de la diminution des pensions, car, après le discours que M. le Ministre des Pensions a prononcé à Amiens devant la Fédération Nationale des Combattants Républicains, il semble bien que les craintes qu'on pouvait avoir de ce côté sont singulièrement limitées. (*Applaudisements.*)

Parlons donc des fonctionnaires.

M. Georges Bonnet a souligné ce matin quel était le caractère d'une certaine opinion publique qui réclame la diminution de leurs traitements. On préfère dire qu'on va les diminuer que de déclarer qu'on va les frapper d'un impôt spécial. (*Nouveaux applaudissements.*)

Cette diminution correspond au désir de certaines grandes industries, de notre commerce d'exportation, dont a parlé M. le Président du Conseil à Poitiers, et qui ont déjà pratiqué, comme vous le rappeliez hier, monsieur le Président du Conseil, une diminution de leurs frais généraux. Ces grands commerces ont bien fait de réaliser des économies. Mais prenez-y garde ! dans ces industries — et sur ce point je suis en plein accord avec ce qui a été dit hier à cette tribune, car j'ai des renseignements qui me permettent de l'affirmer — on n'attend que le moment où vous sonnerez la cloche de la déflation des traitements des fonctionnaires pour imposer une nouvelle réduction du prix de la main-d'œuvre dans les entreprises privées. (*Applaudissements.*)

Il semble qu'on veuille commencer, non point sans doute par la voie brutale des décrets, mais moins directement par la voie législative, une politique que successivement l'Allemagne et l'Italie ont pratiquée sans en obtenir de résultats.

Car enfin, devant vous qui tout à l'heure aurez à prendre vos responsabilités, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que M. Brüning, au temps où il était chancelier du Reich, a pris toute une série de décrets pour diminuer, non seulement les traitements des fonctionnaires — et il faisait ainsi de la déflation budgétaire —, mais aussi les prix de certaines denrées, les prix des loyers. De réduction en réduction, on est ainsi arrivé à une baisse de 25 % sur les traitements des fonctionnaires, qui sont cependant à l'heure actuelle encore plus payés que nos fonctionnaires français, et à une baisse analogue sur tous les prix pratiqués en Allemagne. (*Applaudissements.*)

Le résultat ? L'Allemagne n'est pas en passe de sortir des difficultés budgétaires où elle est engagée.

En Italie, ce sont les ordonnances de 1930 qui ont commencé à créer la déflation budgétaire pour parer au déficit constant du budget italien. On a réduit de 12 % tous les traitements. La même mesure s'est appliquée aux prix des loyers et à tous les salaires. En 1931 et en 1932, d'autres diminutions ont été pratiquées.

Résultat ? Le déficit du budget italien de l'exercice 1931-1932 est de 4.270 millions de lire, soit 5.700 millions de francs.

Voilà, messieurs, les résultats de cette politique de déflation, qui est au surplus contradictoire avec les espérances qu'a fait concevoir l'arrêt de la baisse des prix et avec les souhaits de reprise de la vie économique. C'est M. le Président du Conseil qui dimanche dernier, à Poitiers, constatait que les prix de gros ont remonté entre janvier et septembre 1932 de l'indice 300 à l'indice 309. Ce sont les mêmes chiffres que, quelques jours auparavant, M. le ministre du commerce donnait lui-même dans un autre discours. Il constatait ainsi le ralentissement de la crise économique, la tendance à un raffermissement des prix de gros sans lequel il n'y a pas d'espérance de reprise de la vie économique. Où donc est alors cette relation nécessaire, mon cher Georges Bonnet, entre la déflation du budget et la déflation des prix ? (*Applaudissements.*)

Le malaise dont nous souffrons n'est point tant dans le déséquilibre budgétaire. Il ne réside point tant dans cette constatation brutale que, lorsqu'on veut équilibrer sur le papier le budget de l'Etat, il convient d'aligner des sommes égales au bas des deux colonnes de « doit » et « avoir ». Nos budgets de 1930, de 1931, de 1932 ont été établis en équilibre. Ils ont même tous plus ou moins comporté des plus-values budgétaires. M. Mendès-France a pu cependant vous dire que, en fin d'exercice, ces trois budgets se sont trouvés en déficit, un déficit dont il vous a indiqué les chiffres grandissants. Pourquoi ? Parce que, bien que le Parlement ait fait son devoir en votant les recettes et en réduisant les dépenses, les impôts ne sont pas rentrés; parce que, la vie écono-

mique étant au ralenti, les prélèvements à faire par l'Etat sur le capital circulant n'ont pas pu être effectués dans la mesure où ceux qui avaient préparé le budget avaient pu le croire. (*Applaudissements.*)

Cette déflation, cette anémie dont j'ai parlé tout à l'heure, quel peut en être l'effet ? D'accroître les difficultés de notre vie économique.

Je connais l'argument qu'on peut m'opposer. On m'a objecté : « Votre raisonnement serait juste si nous vivions sous un régime d'économie fermée et que nous fussions obligés de compter uniquement sur la puissance d'achat de notre pays. »

Eh bien, je vous le demande, est-il possible de croire qu'il en est autrement, dans l'état de guerre économique que nous subissons, alors que nos frontières se hérissent de cordons douaniers et de contingentements ? Alors que vous êtes dans l'incapacité momentanée, pour vous défendre et tenir, de renoncer aux contingentements et aux cordons douaniers, êtes-vous en mesure de dire que vous pouvez compter sur une clientèle étrangère ? Le principal caractère de votre économie n'est-il pas d'être une économie, sinon totalement fermée, du moins semi-fermée ? et par conséquent les principaux clients de votre industrie et de votre commerce ne sont-ils pas des consommateurs vivant en France ? (*Applaudissements.*)

Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Vos 700 millions d'économies, prélevés ainsi sur les fonctionnaires que vous aurez sacrifiés sur l'autel des revendications populaires, si injustes parfois ! ce reniement que vous aurez fait de la solidarité qui vous unit à des gens qui ont toujours partagé votre idéal ! cette injustice (*Applaudissements et interruptions*), oui, cette injustice que vous risquez de commettre réalisera-t-elle l'espérance que vous avez mise en elle ? ou plutôt ne vous rendrez-vous pas compte qu'à vouloir sonner l'heure d'une déflation générale nouvelle du prix de la main-d'œuvre, vous allez retirer de tous ces ménages qui n'ont que de petites ressources, ces ménages d'ouvriers, d'employés, de salariés de tous ordres, qu'ils soient sala-

riés de l'Etat ou salariés des entreprises privées, une masse de milliards, sur lesquels je pense bien que ce n'est pas trop de dire que le montant des prélèvements de l'Etat, par le jeu des taxes directes ou indirectes, est de plus de 700 millions, de sorte que, si vous rayez cette dépense sur votre colonne « doit », vous serez obligés de rayer une recette pour un chiffre peut-être plus élevé encore dans les espérances de votre colonne « avoir » ? (*Applaudissements.*)

Je m'excuse de mettre dans mes paroles un peu de passion, peut-être ! Mais n'est-ce pas M. le Président du Conseil qui a dit que la jeunesse est un mal dont malheureusement on se guérit tous les jours ? (*Sourires.*) Je suis simplement venu à la tribune du Congrès, dans l'intérêt de notre Parti, dans l'intérêt du Gouvernement, apporter à ceux qui ont la responsabilité des projets déposés et à ceux qui auront la responsabilité de les approuver, un élément de discussion et de décision.

Si j'ai ainsi pu servir tout à la fois mon Parti et le pays, mon intervention a assez duré. (*Vifs applaudissements.*)

M. Henri Clerc (Haute-Savoie). — Les orateurs qui m'ont précédé ont discuté devant vous une situation dont il semblerait que les gouvernements précédents l'ont préparée volontairement pour mettre dans l'embarras notre grand Parti radical.

Il est incontestable que la situation pose une série de problèmes qui ne peuvent être résolus que par des procédés en apparence contradictoires.

M. Mendès-France, après M. Georges Bonnet, vous a dit qu'on ne comble pas un déficit de 12 milliards avec une augmentation de recettes ou une compression de dépenses. Alors que les charges des contribuables, pour l'Etat, les départements et les communes, dépassent 83 milliards, on ne peut songer à accroître sensiblement les impôts. Et, d'autre part, il ne faut pas oublier qu'il faudrait faire une compression des dépenses telle qu'elle devrait atteindre environ 40 % des dépenses « compressibles » du budget pour en réta-

blir l'équilibre. Il faut donc obligatoirement recourir à l'emprunt.

Mais alors, et c'est sur ce point que je voudrais attirer l'attention du Congrès, la situation du gouvernement en matière financière devient particulièrement difficile, car autant un parti comme le nôtre, dont certaines doctrines vont à l'encontre des tendances des classes privilégiées, aurait une position solide s'il était en mesure de faire l'équilibre intégral du budget par une compression des dépenses ou un accroissement des recettes, autant sa position est rendue difficile par la nécessité de recourir à l'emprunt, parce que le succès de l'emprunt suppose la confiance, et que la manœuvre contre cette dernière est le procédé le plus efficace de bataille de la réaction contre le radicalisme.

M. Mendès-France et M. Martinaud-Déplat ont abordé toutes les questions qui peuvent être présentes à l'esprit de ceux que la question intéresse. Je ne veux ajouter qu'un mot qui concerne une partie de l'ordre du jour qui vous sera soumis tout à l'heure.

Il y est dit que le problème budgétaire français ne sera résolu d'une façon complète et définitive que par des ententes internationales.

C'est vrai. Le problème de la remise en marche de l'activité économique, qui est à la base de l'équilibre budgétaire parce que c'est la reprise de l'activité qui seule fera rentrer les impôts, ne sera pas résolu tant que la situation internationale monétaire et économique sera ce qu'elle est.

Vous entendrez tout à l'heure les exposés économiques de M. Salomon Hirsch et de M. Bertrand de Jouvenel. Vous vous rendrez compte que la France souffre d'un état d'inflation monétaire considérable. Alors que nous avions 58 milliards de moyens de paiement en 1926, nous avons à l'heure actuelle 82 milliards de billets et 24 milliards de comptes courants. Ce système est en contradiction avec celui de tout le reste de l'Europe qui, bon gré, mal gré, a pratiqué la déflation monétaire. C'est l'existence de ce volume

immense des moyens de paiement qui rend difficile une politique de compression des prix.

Je crois que la discussion de l'équilibre budgétaire que nous aurons bientôt à la Chambre ne sera que le prélude des mesures de redressement que nous devrons prendre. La solution véritable du problème sera à Genève et à Londres.

Elle sera d'abord à Genève, à la Conférence du désarmement, parce que tant que les dépenses militaires resteront à leur étiage, il n'y a pas d'équilibre réel, solide, possible ni en France, ni ailleurs. (*Applaudissements.*)

Pour le reste, il faut remettre en ordre le mécanisme des monnaies perturbé dans le monde entier. Pour la première fois dans l'histoire du monde civilisé, toutes les monnaies du monde ont été ravagées. Il n'y a plus aucune base monétaire stable sur laquelle on puisse construire l'édifice du crédit. Tant qu'il en sera ainsi, tant que les monnaies ne seront que des fictions, ce qu'on appelle la crise de confiance subsistera. C'est dans une autre Conférence que se traitera cette question : c'est à Londres, dans la Conférence économique et monétaire, que s'achèvera l'équilibre du budget français commencé à Genève. (*Applaudissements.*)

M. Bonnaure (Seine). — Permettez à un militant, qui a davantage l'habitude des tribunes de militants que de celle du Parlement, de venir vous dire quelques mots, pour répondre à l'appel qu'hier lançait M. le Président Herriot.

Il a dit : « Dans ce débat financier, qu'on m'apporte des suggestions, je suis prêt à les écouter. Si elles ont votre accord, je suis prêt à les faire miennes ». Je voudrais donc, en quelques paroles très simples, monsieur le Président, vous apporter quelques suggestions telles qu'elles me sont dictées par le bon sens et la pratique constante des industriels et de tous les électeurs de mon arrondissement.

Ces suggestions ne manquent pas.

Tout d'abord, en ce qui concerne les économies, peut-être y a-t-il mieux à faire.

On a dit qu'il fallait faire des économies féroces pour essayer de mettre le budget en équilibre. Ces économies féroces n'ont pas encore été toutes réalisées. Lorsqu'il s'est agi de faire dans les ministères les compressions nécessaires, M. Malvy, Président de la Commission des finances, avait demandé qu'on voulût bien faire appel au personnel même des ministères pour rechercher les économies. (*Très bien !*) On y a fait appel, mais ce ne sont pas les suggestions du personnel qui ont triomphé, ce sont le plus souvent, il faut bien le dire, les suggestions de MM. les Grands directeurs. (*Applaudissements.*)

S'il me fallait en citer un exemple, je n'aurais qu'à prendre le ministère que préside avec une haute autorité M. Julien Durand que j'aperçois au bureau de cette séance. La Commission des finances réclamait sur ce ministère une économie de 2.300.000 francs. Deux projets ont été présentés, celui du personnel qui dépassait les 2.300.000 francs demandés, et celui des Grands directeurs qui ont proposé 1.300.000 fr. C'est bien entendu le projet des Grands directeurs qui a été accepté.

Si, un peu partout, on collaborait avec le personnel, en lui demandant où sont les économies à faire, on allégerait la situation financière. Ceux qui veulent les économies sont ceux qui sont en bas de l'échelle, et non ceux qui craignent de voir diminuer leur budget. (*Applaudissements.*)

M. Mendès-France, dont vous avez applaudi le beau talent et la haute compétence, vous a dit qu'il y avait un peu partout embusqués dans le budget des offices de tous ordres au nombre d'une trentaine. A-t-on fait le tour de tous ces offices ?

Le Parlement a bien voulu me déléguer à l'un d'eux, l'Office des biens et intérêts privés. Si la Commission des finances le veut, je lui apporterai quelques millions d'économies...

M. Lamoureux, *rapporteur général de la Commission des Finances de la Chambre* — Tout de suite !

M. Bonnaure (Seine). — ... sur un budget qui n'était même pas soumis au contrôle du Parlement. (*Mouvements divers. — Applaudissements.*)

Il y a d'autres économies à faire. Je ne veux rien dire sur ce qui a été fait avec tant de sagesse par le Gouvernement en ce qui concerne les traitements, car il est nécessaire de parer à une situation immédiate, et ce ne sont pas les meilleurs militants qui lui créeront des difficultés quand le moment sera venu de faire front. Mais nous avons le droit de dire qu'à côté des traitements, il y a des indemnités de tous ordres qui sont le plus souvent données à la faveur et non pas au mérite, indemnités de technicité, indemnité de fonctions accordées à quelques privilégiés, et dont la suppression procurera à l'Etat des sommes considérables. (*Applaudissements.*)

Dans un autre ordre d'idées, il y a peut-être quelques fautes à ne pas commettre et, très discrètement, permettez-moi d'y faire allusion. J'ai été frappé, en lisant les journaux ce matin, de voir que le nouveau titre de rente s'inscrit à 96,50. Peut-être le taux de la conversion n'a-t-il pas été celui qu'il aurait dû être. De plus, je suis obligé de constater qu'il a fallu verser aux banques plus de 800 millions de francs de courtage, c'est-à-dire un chiffre plus important que la réduction que l'on compte réaliser sur les traitements des fonctionnaires. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président Herriot nous a dit qu'en ce qui le concerne — je rappelle cette formule — il n'aurait peut-être pas fait la conversion de cette manière. Je l'approuve hautement. Mais permettez-moi de vous dire que si l'on veut chercher des économies un peu partout et porter le phare lumineux sur tous les points qu'il faut éclairer, on trouvera encore un certain nombre de millions à faire entrer dans les caisses du trésor. (*Applaudissements.*)

Mais, comme on vous l'a dit il y a un instant, il y a une autre face du problème, la face économique. Je désire l'évoquer d'un mot pour ne pas revenir à cette tribune.

Pour parer au déficit budgétaire, il faut donner à

ce pays le redressement de la vie économique dont il a besoin.

Pourquoi avons-nous été élus il y a six mois ? Sans doute, c'est parce que le pays sait que nous ne sommes pas de ceux qui laisseront toucher aux progrès intellectuels de notre civilisation laïque et démocratique. Mais c'est aussi pour faire face à une autre besogne. Nous avons trouvé une France désemparée où l'épargne était apeurée par les rafles successives qu'elle avait subies, où le commerce était anémié et exténué ; où les consommateurs étaient rançonnés par la vie chère. C'est pour porter remède à tous ces maux que le pays a placé en nous sa confiance. C'est au redressement de l'économie nationale que, pour mériter cette confiance, nous devons maintenant consacrer tous nos efforts. (*Applaudissements.*)

Il est indispensable d'insuffler à la vie économique du pays un regain d'activité. M. le Président du Conseil l'a compris, M. Daladier l'a compris également, quand ils ont dit que très prochainement ils déposeraient un projet de loi permettant de doter d'un crédit considérable de grands travaux d'ordre national.

Mais, quelle est la répercussion de ces grands travaux au point de vue budgétaire ? Pour 10 milliards de travaux nouveaux ainsi lancés dans la circulation, il y a quatre milliards qui, sous une forme ou sous une autre, rentrent à titre d'impôts dans la caisse de l'Etat. Voilà donc des recettes budgétaires trouvées, les moins-values terminées. Et si nous considérons qu'on thésaurise dans ce pays une quantité considérable de capitaux, on peut en conclure qu'il est du devoir du Gouvernement républicain — dont ce sera l'honneur d'avoir regagné la confiance du pays — de faire sortir ces capitaux de leur cachette et de les punir, comme on punissait les déserteurs pendant la guerre. (*Applaudissements.*)

J'entends dire dans la presse que c'est sous forme d'emprunts que se fera le financement de ces travaux. Permettez-moi, monsieur le Président du Conseil, de faire une légère réserve. S'il s'agit d'emprunts, nous serons encore obligés de gager les arrérages de ces em-

prunts. Pourquoi ne pas commencer par faire des travaux rentables auxquels on pourrait demander l'amortissement des sommes engagées ? Il y a des travaux d'adduction d'eau, des travaux d'électrification qu'on pourrait faire ainsi, sans qu'il en coûte un centime à l'Etat.

Enfin, il n'y a pas, pour remédier à notre économie, que des solutions nationales. Il y a surtout des solutions internationales que je veux maintenant envisager.

Pour sa solution de notre programme économique français, il est indispensable de commencer dès maintenant à établir un grand programme économique international. Il faut faire l'entente économique internationale, et je dis tout de suite que, si l'entente politique est difficile à faire, l'entente économique internationale est plus facile à réaliser. (*Mouvements divers.*)

Je n'en veux pour preuve que les résultats déjà obtenus par M. Georges Bonnet à Stresa. Ils sont la démonstration que cette entente économique est possible. On y a vu, réunis autour de la même table, les adversaires d'hier et d'aujourd'hui cherchant la vérité nouvelle et essayant d'organiser économiquement l'Europe.

J'ai applaudi de tout cœur aux résultats obtenus par M. Georges Bonnet. Cela ne veut pas dire cependant que je les approuve entièrement. Il y a peut-être d'autres procédés pour alimenter le fonds commun. Mais ce sont là des questions de détail. L'essentiel est que cette entente économique est possible et qu'il faut la réaliser. On arrivera ainsi à redresser les monnaies d'échange de l'Europe centrale, et peut-être aussi à régler ces graves questions qui restent pendantes entre les Etats, comme celles des dettes et des réparations.

Peut-être est-ce une idée nouvelle que je vais lancer dans le débat. J'entendais hier M. Bergery dire à cette tribune qu'il ne devait plus être question des réparations. Je pense, sur ce sujet, comme M. Herriot : est-ce la moralité du monde nouveau que les dommages aux biens et aux personnes doivent être subitement éteints par un coup de baguette magique et qu'on passe

l'éponge sur les ruines de tous ceux qui ont souffert ? Que deviendraient alors les dommages aux personnes et aux combattants ?

Si les réparations sont sacrées, pour les pays qui y ont droit, il est nécessaire de trouver un modus économique qui permette de résoudre le problème sans dommage pour les personnes.

Les Etats-Unis eux-mêmes ont le plus grand intérêt à cette entente économique. N'oublions pas qu'ils produisent 30 % des matières premières employées dans le monde entier. Ils représentent 8 % de la population mondiale, et 50 % de la consommation mondiale. Comment voulez-vous qu'ils se tiennent dans un splendide isolement ?

Si nous voulons cette entente économique si nécessaire pour établir la paix définitive, je suis sûr que nous pouvons la faire en nous plaçant sur le plan d'une économie internationale.

Dans quelque temps va se tenir à Londres une grande conférence économique mondiale. Nous devons être prêts à l'aborder, car son échec serait infiniment grave pour l'économie européenne. On a déjà fait assez de conférences, on ne peut pas recommencer indéfiniment à en tenir. L'heure viendra où les peuples en seront lassés et où ils se diront qu'ils n'ont plus rien à en attendre. Il faut donc que de cette conférence économique mondiale sorte un résultat positif.

Je me tourne vers monsieur le Président du Conseil que nous aimons tant, et je lui demande : serons-nous prêts pour cette conférence économique ?

De même que, dans sa superbe volonté d'établir la paix universelle, M. Herriot a offert à Genève un plan de désarmement au monde, il faut qu'à Londres il offre au monde entier un plan de désarmement économique. Ce faisant, il aura bien travaillé dans la voie des traditions anciennes.

Ceux qui ont fondé la République ont donné, non seulement à la France, mais au monde une doctrine politique. Ce sera l'honneur des Républicains de ces temps difficiles de donner au monde une doctrine économique qui assurera le redressement mondial et per-

mettra, en facilitant la vie économique de tous les pays, d'établir enfin la paix. Nous ne devons pas hésiter à y consacrer tous nos efforts, en suivant notre Président Herriot sur cette route rugueuse dont hier, dans un langage si émouvant, il nous a montré le chemin qui conduit jusqu'aux cimes. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est maintenant à M. Gaston Martin. Mais je rappelle aux orateurs qu'ils ont pour devoir d'être brefs.

M. GASTON MARTIN (Lot-et-Garonne). — Après les paroles éloquentes que nous avons entendues, et considérant que nous n'avons pas encore abordé l'ordre du jour de la présente séance, je renonce à la parole. (*Applaudissements.*)

Voix nombreuses. — La clôture.

D'autres voix. — Caillaux ! Caillaux !

M. LE PRÉSIDENT. — J'entends demander la clôture. La parole est à M. Laur contre la clôture. (*Protestations.*)

M. WEINMANN (Algérie). — Je fais remarquer que, dans ce débat, il n'y a que des parlementaires qui ont parlé jusqu'ici. Les militants n'auront-ils pas le droit de se faire entendre aussi ?

M. LE PRÉSIDENT. — Je fais remarquer au Congrès, comme l'a rappelé M. Gaston Martin, que nous n'avons pas encore entamé l'ordre du jour de la séance de cet après-midi. Ecoutons silencieusement les orateurs, je vous prie. C'est encore la meilleure manière de gagner du temps.

M. LAUR (Pas-de-Calais). — Je suis en effet le premier militant non parlementaire inscrit dans ce débat, et je demande au Congrès de me permettre d'exercer mon droit de parole. (*Très bien, très bien !*)

On a exposé à cette tribune, sur les questions financières, des idées générales magnifiques auxquelles je

me rallie bien volontiers. Mais vous me permettrez de me cantonner sur un plan un peu plus terre à terre, qui intéresse les droits acquis des anciens combattants mutilés, et en général de toutes les victimes de la guerre, qui n'a pas été traité à mon sens avec l'ampleur et la netteté qu'il convenait de lui donner dans de semblables assises. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

C'est ce sujet que je veux maintenant aborder.

M. Coreil. — Le rapport sur les anciens combattants n'est pas encore fait, il viendra à son heure.

M. Laur (Pas-de-Calais). — Il s'agit, entendons-nous bien, de traiter cette question sur le plan économique. J'anticipe donc quelque peu sur le rapport qui sera présenté au Congrès par notre camarade combattant, M. Coreil, je m'en excuse.

Si j'aborde cette question, c'est qu'elle a, à mon avis, comme de l'avis de très nombreux anciens combattants, une importance considérable.

Je sais que M. le Président Herriot n'y attache qu'une importance secondaire. Elle pourrait cependant mettre en péril, avec la question des fonctionnaires, l'avenir même du ministère. (*Mouvements divers. — Protestations.*)

Nous savons que des manœuvres louches (*Exclamations et rires.*) ont été tentées pour faire croire que la majorité actuelle était contre les anciens combattants. C'est pour dissiper ce malentendu que j'interviens. J'espère ainsi rendre service à mon Parti, et à ceux qui ont le grand honneur de nous représenter.

Dimanche dernier, à Reims, se sont réunis les représentants de 610 sections d'anciens combattants. Ils ont émis à ce sujet un vœu qui a été transmis aux pouvoirs publics. Dans toutes les grandes villes de France la même manifestation a eu lieu. 3 millions de citoyens français anciens combattants sont intéressés à la solution de cette importante question. Vous n'avez donc pas le droit d'en empêcher la libre discussion à cette tribune. (*Très bien ! très bien ! — Protestations.*)

Qu'il me soit permis de rappeler les intentions bienveillantes de M. le Président Herriot. Il a dit à Lyon : « Tous les partis de ce pays ont un égal attachement pour les anciens combattants. Nous les respectons d'autant mieux que nous ne cesserons pas de nous prévaloir de ce qui, à diverses époques, fut réalisé pour eux au nom de toute la Nation reconnaissante. »

On pourrait croire que la question des victimes de la guerre ne sera pas mise en jeu. Ce que nous demandons, c'est d'avoir des apaisements suffisants qui donnent aux anciens combattants, en particulier aux victimes de la guerre, la certitude de conserver sur leurs vieux jours quelques allégements au fardeau de la guerre.

Si l'on devait mettre en cause la question des anciens combattants, il suffirait de rappeler ce qu'ils ont fait pour la Nation et de demander ce que la Nation fait pour eux, et surtout ce qu'elle compte continuer à faire. Poser la question, c'est la résoudre.

Un congressiste. — Il y a cependant des anciens combattants même qui demandent la révision des pensions.

M. Laur (Pas-de-Calais). — La Confédération nationale des anciens combattants a fait une proposition concernant la création d'une caisse des pensions. A cet égard, le rapport de M. Coreil s'exprime ainsi, reproduisant l'exposé sommaire d'un amendement au projet de loi tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire :

« Pour le fonctionnement de la caisse des pensions qui sera gérée par la Caisse des dépôts et consignations, nous chargeons cette dernière d'assurer l'avance nécessaire pour combler la différence entre le total des sommes à servir aux victimes de la guerre et aux combattants et l'annuité budgétaire.

« La Caisse des dépôts peut aisément se prêter à cette opération qui ne comporte pour elle aucun risque, puisque l'amortissement des avances est assuré par le budget.

« D'autre part, elle a disposé, ces dernières années, de tels capitaux que nous avons dû lui permettre de faire des investissements immobiliers un peu trop importants et de prendre des participations dans les affaires industrielles soumises aux conséquences de la crise. »

J'ai eu l'honneur d'entendre il y a quelques semaines M. le Président Herriot à Lens. Il a rappelé les sacrifices de ceux qui ont fait la guerre, il a montré l'attachement tout paternel qu'il porte aux anciens combattants. Il a évoqué d'une façon poignante les sacrifices de ceux qui dorment sur la colline de Lorette et il a dit que les anciens combattants pouvaient compter sur lui.

Je demande à notre Parti de donner mandat à nos parlementaires de défendre les droits acquis des anciens combattants et des victimes de la guerre. Tant que le coût de la vie n'aura pas diminué, ces droits acquis doivent être intangibles. Je le demande au nom de la justice et de la fraternité qui sont à la base même de la République. *Applaudissements.*)

M. le Président. — Plusieurs de nos collègues m'ont encore demandé la parole. Je pense que le Congrès ne refusera pas de les entendre, étant entendu qu'ils résumeront leurs observations dans toute la mesure du possible. (*Assentiment.*)

La parole est à M. André.

M. André (Seine-Inférieure). — Le lourd héritage laissé à notre Parti par ceux qui l'ont précédé au pouvoir se fait surtout sentir sur la situation budgétaire : 12 milliards de déficit...

Une des mesures préconisées pour résorber ce déficit consiste dans une diminution des salaires des fonctionnaires et employés des Services publics.

Or, vous savez tous quelle émotion cette nouvelle a causée parmi les intéressés, émotion qui se traduit par des meetings de protestation dans tout le pays, dont le Parti radical-socialiste fait les frais.

Je sais que beaucoup prétendent avec un semblant

de raison que la stabilité d'emploi et certains avantages dont jouissent les fonctionnaires font d'eux, tout au moins en ce moment, des favorisés ; que, partant, ils doivent comme les autres se sacrifier sur l'autel de la Patrie.

Mais les intéressés vous répondront, non sans raison, que lorsque tous ceux qui touchaient à la mercante faisaient en quelques années, et parfois en quelques mois, des fortunes scandaleuses, alors que les maigres salaires des fonctionnaires s'essoufflaient de très loin, et sans jamais pouvoir l'atteindre, à suivre la hausse du coût de la vie, on ne demandait pas aux profiteurs du moment de faire quelques sacrifices sur leur superflu pour permettre aux salariés des services publics de supporter sans trop de peine cette hausse qu'une insatiable rapacité faisait toujours plus vertigineuse. Connaissez-vous de ces profiteurs qui, à ce moment, et même maintenant encore, aient bénévolement offert une toute petite partie de leurs bénéfices ? Nous n'en connaissons pas d'exemple. (*Mouvements divers.*)

L'augmentation des traitements des fonctionnaires a toujours suivi le coût de la vie, mais ne l'a jamais précédé.

Cette augmentation a toujours été fixée à un pourcentage inférieur à celui enregistré pour l'indice de cherté de la vie : soit 5 à 6 % par exemple, alors que l'indice montait à 8 ou 10 %.

L'établissement de l'indice a, de plus, été fait sur des bases pour le moins discutables. Cet indice ne correspond donc, en tant que comparaison des moyens d'existence par rapport à l'avant-guerre, qu'à quelque chose d'approchant. (*Très bien ! très bien !*)

Il est d'ailleurs d'observation courante qu'un budget particulier d'avant-guerre, multiplié par le coefficient déterminant l'indice actuel, ne permet plus à la personne considérée de se procurer des moyens d'existence comparables à ceux d'autrefois, même si l'on fait état des dépenses supplémentaires que l'évolution des conditions d'existence impose aux personnes à l'heure actuelle.

Toute mesure envisagée pour réduire les salaires autrement que par la voie suivie lors de leur augmentation serait parfaitement injuste, et il importe donc que la vie diminue préalablement à toute réduction de traitement. Car il ne faut tout de même pas perdre de vue que les conditions d'existence de certains commerçants (pas les petits bien entendu) se sont fortement améliorées : vie large, autos, fortunes acquises après quelques années de travail, alors qu'aucun salarié ne peut y prétendre, même après une vie complète bien employée. (*Applaudissements.*)

Il semble en ce moment qu'on revienne avec plus de force que jamais à la vieille conception si souvent exposée : résoudre la crise en imposant des restrictions à ceux qui n'ont pour vivre que le produit de leur travail. D'un côté, en effet, défense des privilèges de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, par des contingentements de toutes sortes qui ne peuvent que maintenir la vie chère, de l'autre, projets de diminution des salaires qui, en réduisant le pouvoir d'achat des masses, ne peuvent que réduire la consommation et, en définitive, aggraver la crise. Les réductions de salaires atteindront également les ressources de l'Etat. Ce n'est un secret pour personne, en effet, que les seuls impôts qui rendent et qui rentrent bien sont ceux payés par les salariés des services publics qui, eux, ne peuvent dissimuler aucune part de leurs revenus. Ceux-ci sont cependant fortement taxés puisqu'ils paient deux fois l'impôt : impôt sur le salaire d'abord, impôt sur le revenu ensuite, leur salaire étant considéré comme un revenu et par suite imposé une deuxième fois, ce qui n'est pas, on voudra bien l'avouer, une conception très démocratique de l'intérêt que l'on porte au monde du travail. (*Très bien ! — Mouvements divers. — Bruit.*)

J'ajouterai que l'impôt sur le revenu allant être augmenté, les fonctionnaires et agents des services publics, diminués dans leurs salaires, vont voir leurs charges augmentées du fait du supplément d'impôt sur le revenu. Ceux qui les jalousent pourront donc, je l'espère, être satisfaits et accorder, par la suite,

toute leur confiance à ceux dont les conceptions auront amené un pareil résultat. (*Exclamations !*)

Nous donnions sans arrière-pensée notre adhésion au désir des gouvernants d'arriver à un équilibre parfait du budget, générateur d'une situation saine, mais nous estimions que les trois moyens essentiels pour y arriver étaient : les réformes, les économies et, pour terminer, les sacrifices. L'ère des réformes et des économies aurait dû être ouverte depuis longtemps, et c'est ensuite seulement, si la nécessité s'en était fait sentir, que l'on aurait été en droit d'imposer les sacrifices. Or, nous constatons que l'on commence par les sacrifices. On ne peut pas n'être pas frappé par ce qu'il y a de paradoxal, d'illogique et d'injuste dans un tel processeus.

Certains s'ingénient à présenter la diminution des salaires sous le même angle que la récente conversion des rentes, estimant qu'elle doit marcher de pair avec celle-ci. Il n'est un secret pour personne que, logiquement, la conversion aurait dû se placer comme couronnement du redressement financier, et non comme son point de départ. Ce qui est vrai pour la conversion l'est encore davantage pour les salaires. (*Très bien !*)

Le rentier avait prêté une somme à l'Etat moyennant un intérêt qu'il a touché, mais, comme tout débiteur, l'Etat a le droit de rembourser son créancier, lequel peut fort bien trouver ailleurs, et parfois à un taux plus rémunérateur, l'emploi de l'argent qu'il lui est possible de réaliser : il se trouve intégralement dans la situation qu'il avait au moment du prêt.

Pour les salaires des services publics, au contraire, il y a un contrat bilatéral, en vertu duquel des fonctions déterminées correspondent, non pas à quelques feuilles de papier sortant de la Monnaie, mais à un train de vie permettant de tenir un rang déterminé dans la société. Si le salarié ne remplit pas complètement les fonctions qui lui incombent, il est puni, et au besoin, révoqué ; mais, par voie de réciprocité, tant qu'il les assure normalement, il a le droit à une situation matérielle non diminuée. Il ne peut y avoir, à son

égard, aucune clause de remboursement qui vienne compenser une amputation de cette situation contrairement à ce qui se passe pour l'argent du rentier. Le capital intelligence et activité que le salarié a mis au service de son administration ne saurait, en effet, lui être restitué intégralement pour qu'il s'en serve ailleurs, vu que pas un employeur n'a, dans le pays, l'utilisation des connaissances qu'il a dû acquérir.

Supposez un instant qu'à l'époque où les salaires lamentables des fonctionnaires en faisaient des parias de la société, ils aient décidé unilatéralement de réduire leur rendement dans une proportion donnée ? De quels blâmes, de quel opprobre n'auraient-ils pas été chargés ! Quelles sanctions n'auraient-ils pas subies, au nom de ce fameux contrat moral ! Public et Gouvernement auraient été d'accord pour déclarer que les fonctionnaires n'avaient pas le droit d'agir ainsi et on le leur eût fait bien sentir.

Depuis longtemps, il est vrai, commence à poindre cette théorie, confirmée au cours des débats parlementaires, que les prix avaient baissé et qu'une réduction de salaires devant forcément entraîner une diminution du coût de la vie, le sacrifice serait, sinon inexistant, du moins tout à fait passager, puisque, en réalité, chacun se retrouverait rapidement dans sa situation normale.

En ce qui concerne le premier point, il est à remarquer que notre argentier lui-même a déclaré « qu'en dépit d'une baisse relativement importante des prix (on devrait bien nous dire lesquels) survenue depuis quelques années, le niveau des prix demeurait trop élevé dans le pays » et que précisément, ce qui n'a pas baissé, notamment les aliments, constitue les éléments indispensables à l'existence et, par suite, la dépense de beaucoup la plus importante dans les budgets familiaux.

Et d'ailleurs, à ce sujet, le rapport de M. Abel Gardey sur le budget de 1932 nous indique que la vie a baissé

en Angleterre de.....	16 %
en Allemagne de.....	17 %
aux Etats-Unis de.....	21 %

tandis qu'en France elle a augmenté de 10 % pendant la même période, ce qui a fait dire, avec juste raison, que la France est dans le monde le seul pays où la vie ait augmenté depuis la crise mondiale.

Quant à l'affirmation optimiste relative à l'avenir, venant quelques jours après un nouveau bond des loyers moyens, après une aggravation des impôts et l'annonce de perspectives peu rassurantes, ce qui ne laisse pas de rendre très problématique le miracle annoncé, elle ferait franchement sourire si elle n'émanait pas de personnages aussi importants. On est d'autant plus fondé à rester sceptique que l'on se demande quelle peut être l'incidence du taux plus ou moins élevé des salaires, dans un état de chose où l'on voit des scandales comme celui signalé récemment par un journal du matin, d'un chou-fleur vendu 0 fr. 25 par le producteur et que la ménagère a dû payer 4 fr. 50. A moins qu'on ne fasse rentrer dans la catégorie de salariés d'administration les intermédiaires qui ont acheté et revendu ledit chou-fleur, sans l'avoir jamais eu entre les mains, et que l'administration ne soit décidée à supprimer leurs emplois ou du moins à amputer sérieusement leurs « traitements bénéfices », on ne voit pas comment la situation pourra se modifier par une réduction des salaires des cheminots par exemple, si l'on songe que pour traverser la France entière de Roscoff à Cannes, ce chou-fleur n'a peut-être pas payé 0 fr. 20 de transport ! (*Très bien !*)

Peut-on croire, vraiment, à l'efficacité, sur le coût de la vie, de la diminution du pouvoir d'achat, chez une partie seulement de la population, alors qu'il restera suffisamment de gens fortunés et d'intermédiaires, protégés par des barrières douanières et des contingentements, à qui leurs ressources (le plus souvent non connues du fisc) permettront de payer au prix fort les objets de première nécessité ? On en vendra moins, mais on maintiendra les cours par des mesures appropriées, sans se préoccuper des malheureux qui n'auront pas l'argent nécessaire. Ceci est l'évidence même : en l'occurrence, les réformes, les économies, la diminution du coût de la vie doivent ouvrir la mar-

che, et ensuite viendra tout naturellement le rajustement des traitements à ce nouveau taux de vie : à ce moment-là, mais là seulement, il sera équitable et ne soulèvera aucune protestation. (*Applaudissements.*)

Regardons d'ailleurs autour de nous, et écoutons d'autres voix autorisées sur la matière.

L'opinion réclame des « sacrifices » à toute la Nation, dit-on. Les ouvriers, les employés, les commerçants, les rentiers ont été atteints dans leurs ressources ou leurs revenus ; il est juste que les fonctionnaires, qui ne sont soumis à aucun aléa, subissent la même loi. Mais le chômage sévit intensément : va-t-on, au nom de cette conception de la justice, licencier des ouvriers qui ont la chance de travailler encore ? Cette opinion publique, qui fait impression sur quelques-uns de nos dirigeants, elle est forgée par le grand patronat (lisez les articles de son organe « Le Temps »), lequel désire comprimer encore les salaires des ouvriers et abaisser les traitements des employés ; elle est actuellement travaillée par la réaction qui prépare une arme contre le Parti radical. Quand des milliers d'hommes seront moins payés, par quel paradoxe espère-t-on les faire dépenser davantage ? Que devient alors cette reprise économique réputée nécessaire ? (*Applaudissements. — Mouvements divers.*)

En Belgique, les mineurs, de l'aveu des patrons eux-mêmes, ont subi, depuis le 1er janvier 1931, cinq diminutions conventionnelles de 5 %, mais d'autres réductions qui ont suivi ont porté à 40 % les diminutions des salaires des mineurs belges. Or, toutes ces réductions n'ont pas empêché la crise de se développer, au contraire.

Dans la *Dépêche de Toulouse* du 20 septembre dernier on pouvait lire : « Des économies, c'est un mot qui sonne bien à l'oreille des contribuables. Mais il n'y a pas beaucoup de contribuables qui le soient à l'état pur, si je puis dire ainsi. Le contribuable, fût-il rentier, a d'autres intérêts à défendre. Et le rentier précisément, qui aime plus que tout la politique des économies, eût préféré n'y pas voir figurer cette opération financière qui s'appelle la conversion. »

Les fonctionnaires, de leur côté, ne sont pas en peine d'arguments. « La réduction des traitements, disent-ils, alors qu'on ne saurait invoquer une baisse du coût de la vie, c'est une faillite. Que diraient nos fournisseurs si nous leur réduisions d'office le prix de leurs factures ? » Ils objectent, au surplus, qu'ils ont attendu plusieurs années la revalorisation de leurs traitements, et que la différence entre le traitement qu'ils auraient dû recevoir et celui qu'ils ont reçu effectivement a constitué, à une époque où d'autres contribuables jouissaient d'une exceptionnelle prospérité, une sorte de prélèvement sur leurs revenus.

Pendant ce temps, d'ailleurs, d'autres salariés qui souffrent du chômage ou de salaires réduits, les cultivateurs dont les produits sont atteints par la mévente, les commerçants qui pâtissent du ralentissement des affaires, font entendre eux aussi leurs doléances. Ils protestent avec les meilleurs arguments contre tout relèvement des impôts. Mais ils protestent eux aussi, et avec raison, contre les économies qui nuiraient au bon fonctionnement des services publics. Supprimer des écoles, réduire le nombre de distributions postales, ce n'est pas assurément faire œuvre de progrès démocratique et social.

Ainsi la politique des économies, populaire à première vue, devient impopulaire dès qu'on menace de passer à l'application.

La publicité des bons journaux représente le fonctionnaire comme une personne ayant un tout petit travail, dans la douce quiétude de se savoir garanti contre tous ennuis de changement. C'est peut-être partiellement exact, si l'on considère les hauts personnages qui règlent son travail. Il ne peut y avoir de mauvais exécuteurs s'il n'y a pas de mauvais commandeurs. Il faut donc rechercher dans la réorganisation des emplois publics beaucoup plus la valeur et la compétence des chefs que celle des employés ; ceux-ci suivront ceux-là. (*Très bien !*)

Au moment où se pose la question de la réduction des salaires, il serait peut-être intéressant de savoir le bilan exact de la charge qu'ils créent à l'Etat, en

détachant les traitements payés aux grands chefs, au personnel de maîtrise, et à celui d'exécution.

La détermination de l'emploi du temps de certains très hauts fonctionnaires, aussi bien civils que militaires, permettrait sans doute d'envisager leur mise en chômage, sans aucun préjudice pour la bonne marche des services, et à ce sujet, je suis de l'avis de Jean de Pierrefeu, qui, dans son *Anti-Plutarque*, écrit : « La France a trop d'états-majors, mais elle n'a plus assez de peuple. » (*Applaudissements.*)

La lutte contre ces abus dont sont bourrés les petits journaux à potins — chacun tirant sur ceux d'en face — n'est-elle pas de nature à intéresser ceux qui veulent lutter contre l'injustice sociale, ou faut-il seulement enregistrer que chaque groupe a ses petits amis et connaissances à caser dans de bons postes, exempts de tout travail, et très largement rétribués ? Voilà des économies intéressantes à rechercher.

De tout ce qui précède, il appert que la diminution des salaires des fonctionnaires et employés des services publics, indépendamment de l'agitation qui pourra s'ensuivre, à un moment où notre pays a besoin de tout son calme, marquera le point de départ d'un nouvel abaissement des salaires des ouvriers de la part du grand patronat. (*Très bien ! — Mouvements divers.*)

La diminution des salaires, ai-je dit, réduit la matière imposable. C'est si vrai que, si l'on regarde autour de nous, et en prenant par exemple l'Italie, on y voit que les résultats de la déflation dans ce pays sont les suivants :

Avant la clôture de l'exercice 1930-31 qui allait se solder par un déficit de 504 millions de lire, on décidait en novembre 1930 une réduction de 12 % sur les traitements, indemnités et salaires de tous les employés de l'Etat. En décembre 1930, décembre 1931 et février 1932, des mesures complémentaires de déflation concernant les indemnités et salaires étaient prises à nouveau.

Et voici maintenant les résultats.

On vient d'annoncer que le déficit de l'exercice 1931-32 atteint 4.270 millions de lire, soit environ

5.700 millions de francs. Les mêmes mesures prises en Angleterre et en Allemagne ont produit les mêmes effets.

Mais alors, dira-t-on, comment en sortir ? On se trouve devant un budget accusant un déficit de 12 milliards.

Certains spécialistes des questions financières auxquels je me réfère vous répondent que la crise du déficit budgétaire a pour cause principale la crise mondiale, que la raison commande que, lorsqu'on veut s'attaquer à la cause, il faut un programme d'action contre cette crise même ; que c'est là le remède spécifique, l'unique remède à la crise budgétaire française.

Il n'est, en effet, que de considérer les exemples données par d'autres pays, de l'Angleterre à la Pologne, de l'Allemagne à l'Italie, pour s'assurer qu'en dépit de tous les efforts le déficit budgétaire persistera aussi longtemps que durera la crise. Il faut donc, en attendant qu'agissent les remèdes d'ordre international à appliquer à la crise mondiale, recourir à des opérations de trésorerie, c'est-à-dire à l'emprunt. C'est évidemment grave et inquiétant d'accroître la dette publique, mais quand cela serait, on n'y peut rien ! (*Protestations.*) Au surplus, il ne faut rien exagérer. La dette actuelle est d'environ 280 milliards. Que le niveau en remonte à 300 ou 310 milliards, il n'y a pas là de quoi s'épouvanter. (*Exclamations.*) Léon Say, qui n'était pas un apôtre du désordre, ni du gaspillage, affirmait l'inexorable nécessité pour l'Etat, pendant le temps des vaches maigres, de contracter des dettes, dont il s'acquitterait au retour des vaches grasses.

On a tort de comparer la situation actuelle à celle de 1924-25. Il y a sept ans, c'était un impérieux devoir d'ajuster les recettes et les dépenses publiques pour combattre une inflation monétaire qui allait s'accélérant. Mais c'était aussi une tâche aisée, puisque la prospérité vraie ou fausse qui régnait alors développait la matière imposable. Aujourd'hui, le mal général est tout le contraire de l'inflation et la matière

imposable s'amenuise et disparaît ; on ne la fera pas renaître à coup de taxes ou d'économies, bien au contraire.

On répète aussi que l'Etat doit imiter les particuliers : quand les revenus baissent, restreindre les dépenses, mettre la maison en ordre, etc...

De toutes les fausses analogies, c'est la plus dangereuse, parce qu'elle paraît avoir la valeur d'une démonstration rigoureuse. Il faut pourtant comprendre que l'Etat n'est point le particulier, bien que souvent leurs devoirs ne coïncident pas, de même que leurs intérêts s'opposent parfois. Il arrive que l'Etat ait à retenir les activités privées, mais il advient aussi qu'il doive les soutenir et les exciter. D'où la notion d'une tâche très haute et qui consiste, en période de prospérité ou d'inflation, à freiner certains développements excessifs par le jeu des impôts et de l'amortissement, et en temps de crise ou de déflation, à octroyer des facilités compensatrices. Le rôle de l'Etat est celui d'un contrepoids qui empêche les ascensions brusques et les descentes précipitées, et non d'un moteur qui les accélère.

Notamment, ce n'est pas à l'instant où les particuliers font preuve d'un esprit d'économie excessif et se rendent coupables d'une thésaurisation désastreuse, que l'Etat doit suivre leur exemple. A l'opposé, il lui faut suppléer aux entreprises et aux dépenses privées par des entreprises et des dépenses publiques.

Certains députés de droite proposaient, pour parer au déficit, la suspension de la mise à la retraite des fonctionnaires, ainsi que la réduction des admissions nouvelles dans l'administration. Merveilleuse idée ! Le pays souffre d'une crise de chômage qui est à l'origine même du déficit budgétaire et ces députés n'imaginaient rien de mieux que de reculer l'âge de la retraite pour ceux qui travaillent et d'embaucher moins de jeunes gens dans les administrations publiques.

N'est-ce pas la démonstration par l'absurde de l'inanité de la thèse de la déflation budgétaire en temps de crise ?

Que l'on ne nous fasse pas dire que nous voulons

poursuivre une politique de facilités et d'emprunt ! Cette politique n'est possible que pendant un temps très court. Mais telle est la violence de la crise mondiale qu'on ne saurait plus lui prévoir une durée bien longue. L'issue en est proche, que ce soit la catastrophe (faillites et moratoires généraux) ou le relèvement. Dans le premier cas, il n'aurait servi de rien de courir après l'équilibre budgétaire, vain souci. Dans le second, la politique de facilité sera devenue sans objet, on pourra et on devra y mettre fin, dès que réapparaîtront les plus-values, et, au retour de la prospérité, pourra être inaugurée une politique d'économies, de super-équilibre, d'amortissement. Actuellement, l'opinion publique ayant été égarée, on veut, par le jeu d'une série de facteurs politiques et psychologiques, obtenir le vote de certaines mesures financières ; on a dit que ce vote était indispensable, non pour atteindre le but chimérique qui leur est officiellement attribué, mais pour rétablir la confiance d'une opinion mal informée.

Triomphe de la confusion, qui aboutira au point de vue politique à une situation pitoyable, car, pour nous résumer, on n'équilibre pas en période de crise, l'équilibre, en période de crise, étant une véritable chimère.

Les opinions que je viens d'émettre émanent de gens de gauche, rien que de gens de gauche, et je comprends mal que certains des nôtres semblent aller prendre leur mot d'ordre parmi ceux qui ont été les ennemis de toujours et de la République et du Parti radical et radical-socialiste. (*Mouvements divers. Bruit.*)

Aux élections de mai dernier, nos candidats ont fait des promesses ; les électeurs et les militants se demandent s'ils vont les tenir. (*Mouvements divers.*)

Ceux que l'on veut offrir en holocauste à une opinion publique mal avertie ont été dans leur presque totalité les ouvriers des belles victoires que nous avons remportées. Cette classe moyenne, toujours sage, toujours franchement républicaine a les yeux fixés sur vous. Elle se demande anxieusement ce qui

va sortir des délibérations du Congrès de Toulouse.

Au lendemain d'un succès où les fonctionnaires et agents des services ont eu leur grande part, en récompense des services rendus aux partis de gauche, allez-vous les remercier en les diminuant dans leurs situations ? Voilà la question qu'ils se posent !

Vos prédécesseurs au Pouvoir, qu'il ont pourtant toujours combattus par leurs votes, n'ont jamais voulu faire le geste que vous préparez.

En somme, si vous décidez, pour résorber le déficit, de procéder à l'emprunt, quels sont ceux qui vous critiqueront ? Ceux qui ont soutenu le Gouvernement d'hier, c'est-à-dire ceux qui sont responsables du déficit actuel. Que ce moyen ne leur agrée pas, c'est possible, mais devez-vous gouverner avec eux contre nous qui ne vous avons jamais ménagé notre attachement, ou avec nous contre eux ? Le Parti radical-socialiste n'est pas responsable de la situation présente. Il a donc les mains entièrement libres, il est le maître de ses décisions.

J'ose espérer que notre grand Parti, s'il ne veut pas sortir diminué, malgré la situation tragique à laquelle il a à faire face, saura s'arrêter sur la pente dangereuse où on voudrait le faire glisser.

Le pays a voté à gauche. Croyez-vous, sur cette question de réduction de salaires, en sortir avec le vote d'une majorité de gauche ? Je suis convaincu du contraire. Et alors ce sera une majorité de concentration de droite, c'est-à-dire une majorité d'union nationale ? S'il en était ainsi, c'en serait fini, et, aux prochaines élections, certains de nos élus pourraient se rendre compte une fois de plus que la roche Tarpéienne n'est pas loin du Capitole. (*Mouvements divers. Bruit.*)

Or, voilà ce qu'il ne faut pas. Les traitements, les pensions, vous les réduirez quand la vie aura diminué.

Par un aveuglement insensé, on voudrait faire commettre à notre Parti une injustice. Cela, il ne le faut pas, parce que cela ne doit pas être.

Avant d'émettre un vote définitif sur cette grave

question, j'adjure le Congrès, j'adjure les parlementaires, j'adjure le Gouvernement de ne pas laisser commettre cette injustice dont notre grand Parti seul porterait toute la responsabilité. Il faut l'éviter à tout prix pour l'honneur du Parti radical-socialiste d'abord, et aussi pour l'honneur de la République. (*Applaudissements. Mouvements divers.*)

M. le Président. — La parole est à M. Willard, de la Fédération des Alpes-Maritimes.

M. Willard. — Mesdames, citoyens, permettez à un modeste militant d'une fédération d'une région où les radicaux luttent au milieu de difficultés sans nombre, de faire entendre sa voix et celle de sa fédération.

Des paroles malheureuses ont été prononcées à cette tribune par notre camarade Laur, paroles qui ne peuvent être admises après les manifestations unanimes de sympathie et de confiance que ce congrès a prodiguées hier à notre chef et à son gouvernement.

M. Laur. — Je proteste énergiquement. J'ai parlé dans l'intérêt du Gouvernement... (*Bruit.*)

M. Willard. — Des opinions diverses ont été émises que le Congrès a bien voulu écouter avec toute l'attention désirable, car les décisions que nous avons à prendre sont d'une gravité exceptionnelle.

A l'heure où le problème se pose sous cet angle, j'ai le droit de vous dire, moi, engagé volontaire, ancien combattant, réformé n° 2 sans pension, que je ne conçois pas que les organisations d'anciens combattants puissent aujourd'hui, sous un prétexte futile et pour des motifs que je ne discerne pas entièrement, se dresser contre un gouvernement républicain. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

La confiance unanime que ce Congrès a manifestée, qu'il manifestera ce soir, et demain, et lors de sa clôture au chef du Parti, au chef vénéré et à ses collaborateurs qui assument la lourde tâche du redressement, ne peut pas être amoindrie du fait qu'on aura

laissé des associations d'anciens combattants ou des associations de fonctionnaires susciter dans ce pays une agitation malsaine. (*Vifs applaudissements.*) Au moment où, avec un courage auquel vous voudrez tous rendre hommage, ce Gouvernement cherche les solutions essentielles pour sauver la situation, où il estime que des sacrifices doivent être consentis par tous les Français, vous n'avez pas le droit de dire à cette tribune que des groupements d'anciens combattants ou de fonctionnaires peuvent s'opposer à l'action salvatrice et régénératrice du Gouvernement qui préside actuellement aux destinées du pays. (*Applaudissements.*)

On a discuté tout à l'heure de façon très utile des diverses mesures que le Gouvernement va soumettre au Parlement en vue de remédier à la situation désastreuse de nos finances.

Parmi ces mesures, la diminution du traitement des fonctionnaires comme une diminution équitable de toutes les pensions doit, à mon sens, figurer et doit être acceptée, et je vais vous en dire la raison.

Au point de vue de la diminution des traitements des fonctionnaires, je prétends que lorsqu'on exonère les traitements de 10.000 francs et qu'on ne commence à prélever que 2 % sur les modestes fonctionnaires, puis 5, puis 8, puis 10 % sur les traitements élevés, on se montre équitable, et je défie quiconque ici de prouver que le coût de la vie ne s'est pas abaissé dans ces dernières années dans une proportion sensiblement égale à celle des sacrifices demandés.

Si un fonctionnaire gagnant aujourd'hui 20.000 francs n'en reçoit plus demain que 19.000 et que, pour faire son marché, il lui faille mille francs de moins, il ne souffrira guère. En acceptant le sacrifice qui lui est demandé, il aura fait son devoir, et le Gouvernement en le proposant aura fait le sien. (*Applaudissements.*)

En ce qui concerne cette retraite du combattant, de 500 francs, qui est une iniquité (*Applaudissements*), qui a été le tremplin électoral de nos adversaires, qui n'a servi à rien, car les anciens combat-

tants de ce pays se sont remis courageusement au travail, je suis persuadé que, hormis les grands mutilés, auxquels je rends hommage, car je sais ce qu'ils ont souffert, il n'est pas un combattant qui, depuis la fin de la guerre jusqu'à l'heure où l'on a institué cette retraite, ne se soit pas refait une situation (*Mouvements divers*) et dont l'Etat l'ait obligé à accepter cette aumône.

Personne ne comptait plus sur cette aumône de 500 francs.

Puisqu'elle a été attribuée, je ne demande pas qu'on la supprime, mais je prétends qu'elle doit subir la même diminution que toutes les pensions, sauf celles des grands mutilés dont la capacité de travail a été réduite à néant.

Pour toutes les autres pensions civiles ou militaires, pour la retraite du combattant comme pour tous les traitements, un devoir civique s'impose aujourd'hui. Et quand le gouvernement républicain que nous acclamons en la personne de son chef vient faire des propositions de cet ordre, je dis qu'il n'est pas une fédération radicale digne de ce nom, qu'il n'est pas un militant radical qui puisse venir à cette tribune dire que personne ne s'inclinera ou qu'une agitation malsaine sera faite contre ces projets. (*Vifs applaudissements.*)

M. Eugène Laur. — Mes intentions ont été très mal interprétées...

C'est dans l'intérêt du parti que j'ai parlé... (*Vives interruptions. Bruit.*)

M. le Président. — J'ai donné la parole à tous les orateurs qui ont voulu parler sur cette question des anciens combattants, parce que cette question avait été soulevée dans le rapport de Mendès-France. Mais il n'y a maintenant aucun intérêt à prolonger ce débat, étant donné qu'un rapport spécial a été établi par le citoyen Coreil.

La parole est à M. Georges Bonnet.

M. Georges Bonnet. — Il me reste à vous donner lecture de l'ordre du jour déposé au nom de votre commission des finances.

Cet ordre du jour résume les grandes lignes de l'exposé que j'ai eu l'honneur de faire devant vous ce matin et qui a, semble-t-il, recueilli l'approbation unanime du congrès.

Je tiens, en ce qui concerne le débat qui a suivi, à faire une réserve à propos de l'impôt sur les transports automobiles que mon ami Mendès-France a condamné et qui, à mon sens, par l'énormité du déficit des chemins de fer et par ce fait qu'avant la guerre, le crédit inscrit pour l'entretien de nos routes était de 20 millions alors que cet entretien coûte aujourd'hui un milliard et demi, se trouve justifié.

Au surplus, je pense que dans une situation financière comme celle-ci, nous devons, ainsi que je me suis efforcé de le faire dans un exposé rapide, indiquer les grandes directives qui doivent, demain, être les guides de vos élus dans les grands débats parlementaires qui vont s'engager sur ces problèmes financiers.

Ce sont ces directives que nous avons consignées dans l'ordre du jour que voici :

« Le Congrès,

« Rappelle au pays la situation financière désas-
« treuse trouvée par le Gouvernement actuel après
« les élections des 1er et 8 mai 1932 : le déficit du
« budget de 1933 dépassant 12 milliards et les caisses
« du Trésor étant, comme en 1924, complètement vi-
« dées;

« Estime qu'il convient d'obtenir l'assainissement
« financier sans diminuer le pouvoir d'achat de la
« nation, notamment par la recherche d'économies
« et par des mesures fiscales, telles que la répression
« des fraudes et des réformes conçues dans un esprit
« nettement démocratique, indépendamment des dis-
« positions relatives à la protection de l'épargne, dont
« le vote rapide doit être demandé ;

« Déclare que ce programme doit être complété

« par une lutte contre la vie chère, particulièrement « difficile à combattre en raison de la politique d'in- « flation monétaire pratiquée par les gouvernements « précédents;

« Constate enfin qu'aucune politique financière de « déflation budgétaire et monétaire ne pourra être « heureusement réalisée que si elle s'appuie sur une « politique économique en harmonie avec elle ;

« Affirme enfin que tout redressement financier « durable est conditionné par une entente loyale avec « les peuples et le maintien de la paix. » (*Applaudissements.*)

Voici, d'autre part, une addition présentée par Jacques Kayser et plusieurs collègues :

« Le Congrès demande la publication du bilan de « la situation financière léguée au gouvernement « actuel par les gouvernements précédents ;

« Charge le bureau du Comité exécutif de procéder, « dans le plus bref délai possible, à l'affichage de ce « bilan dans toute la France. »

M. le Président. — La parole est à M. Weynmann, d'Alger.

M. Weynmann. — Le président Herriot a demandé, hier, qu'on lui fasse des suggestions.

J'ai l'habitude des déclarations fiscales. Je dis qu'il faut demander la publicité des déclarations fiscales si vous voulez avoir des justifications.

Nous demandons qu'il n'y ait pas d'abattement à la base ni d'abattement pour charges de famille pour les contribuables dont les revenus dépassent cent mille francs.

Alors qu'on constate un déficit budgétaire aussi grand que celui qui vous a été signalé, il est scandaleux qu'un millionnaire bénéficie d'un abattement à la base.

Il faut lutter aussi contre l'oligarchie foncière. Une loi exempte d'impôts certains immeubles pendant une durée de quinze ans. Aussi vous constatez que les

sociétés font passer tous les capitaux dont elles disposent dans des immeubles dégrevés d'impôts.

Je demande qu'on rétablisse cet impôt foncier. Car il est paradoxal que les vieux immeubles payent des impôts fonciers alors qu'ils sont occupés par des locataires payant de faibles loyers, tandis que les propriétaires de ces nouveaux immeubles dans lesquels un fonctionnaire locataire doit donner pour loyer parfois un tiers de son traitement, ne payent pas l'impôt foncier.

Quant à la question des fonctionnaires, je demande qu'il y ait une collaboration entre l'Union des fonctionnaires et le Gouvernement. (*Applaudissements.*) Les fonctionnaires vous signaleront eux-mêmes les parasites qui sont dans leurs administrations. Comme pour les arbres, c'est la cime qu'il faut élaguer. (*Applaudissements.*)

Les fonctionnaires vous diront qu'il ne faut plus faire d'examens pendant dix ans et opérer une ventilation entre les différents ministères.

M. le président Herriot, je vous demande de collaborer avec l'Union des fonctionnaires. Avec son aide, sans heurter cette catégorie de contribuables, vous arriverez à réaliser de sérieuses économies. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'ordre du jour déposé par M. Georges Bonnet et l'addition de M. Jacques Kayser.

(L'ordre du jour et l'addition sont adoptés.)

LA CRISE ECONOMIQUE

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Hirsch pour faire son rapport sur la crise économique.

M. SALOMON HIRSCH, *rapporteur*. — Mesdames, citoyens, mes collègues de la Commission du commerce et de l'industrie que j'ai l'honneur de présider m'ont chargé de vous présenter les doléances des commer-

çants et des industriels tant éprouvés par la gravité de la situation économique actuelle et par les charges qui les écrasent littéralement.

Je vous exposerai brièvement leurs revendications qu'ils renouvellent tous les ans, hélas! sans succès.

Les commerçants et les industriels qui engagent dans leurs entreprises leur avoir et souvent celui de leur famille, n'ont pas toujours la récompense qu'ils méritent.

Ils ne jouissent pas du bénéfice des assurances sociales, dont ils assument la charge ; ils ignorent aussi les avantages des retraites, celles-ci sont réservées aux fonctionnaire dont le payement des traitements est assuré grâce aux impôts multiples qui accablent l'industrie et le commerce.

Lorsque des circonstances indépendantes de leur volonté les obligent à abandonner la lutte, ils ne reçoivent rien en échange de leurs sacrifices en temps et en argent au profit du patrimoine national.

C'est la misène, la maladie, le poids des ans et parfois la faillite qui les attendent.

Les commerçants et les industriels ont le droit de pousser un cri d'alarme.

Ils sont à bout de souffle; leurs épaules ploient sous le poids des impôts ; la taxe sur le chiffre d'affaires, les assurances sociales, l'impôt sur le revenu, les accidents du travail, l'impôt sur les machines-outils, et j'en passe...

Toutes ces charges, qui entrent en ligne de compte dans l'établissement du prix de revient, placent le commerce français en état d'infériorité sur les marchés mondiaux.

Il est temps que le Parlement adopte un plan de justice fiscale.

Il est temps que l'Etat cesse de favoriser exclusivement les banques et les grandes compagnies concessionnaires de services publics pour songer aux commerçants et aux industriels.

Ceux-ci ne cessent de protester dans leurs congrès, dans leurs chambres syndicales, contre l'inégalité fiscale dont ils souffrent.

En juillet dernier, plus de 8.000 d'entre eux parcoururent en cortège les rues de la grande cité lyonnaise pour aller présenter leurs revendications auprès des pouvoirs publics.

Sur 90 milliards d'impôts payés par les contribuables français, 45 milliards sont supportés par les commerçants et les industriels; ils demandent que l'Etat procède à d'impérieuses économies. Ce n'est qu'en comprimant les dépenses que l'on pourra trouver le remède à la situation présente.

Il faut que chaque catégorie de citoyens supporte sa part de sacrifices.

Hier, c'étaient les porteurs de rentes françaises auxquels l'Etat demandait de faire l'abandon d'une fraction de leur revenu. Ils se sont inclinés patriotiquement.

Des mesures énergiques s'imposent pour qu'une égale répartition du fardeau fiscal soit appliquée à toutes les catégories de citoyens.

Des impôts nouveaux seraient inacceptables ; le monde des affaires ne pourrait tolérer aucune aggravation de ses charges fiscales. C'est, au contraire, un large dégrèvement qu'il attend des pouvoirs publics.

Il est indispensable que le Gouvernement, d'accord avec le Parlement, prenne en mains les intérêts vitaux du pays en adoptant d'urgence les mesures que comporte la gravité de la situation actuelle, en réalisant l'égalité fiscale dans un large esprit de justice.

Votre commission du commerce et de l'industrie m'a chargé de vous demander d'émettre un vote favorable aux réformes suivantes :

La patente

Suppression de la patente ou sa réforme.

Cette suppression fut promise en 1926, en compensation de l'impôt établi sur les bénéfices commerciaux et de l'augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaires.

La patente est virtuellement supprimée depuis

quinze ans. Il est temps que cette réforme ne soit plus différée.

La taxe sur le chiffre d'affaires

Réduction, suppression ou transformation de l'impopulaire taxe sur le chiffre d'affaires.

Cette taxe devait être supprimée en 1927, suivant l'article 60 de la loi du 4 avril 1926. Nous sommes en 1932 et elle subsiste toujours ; elle rapporte au Trésor des milliards.

Le législateur avait envisagé son remplacement par la taxe à la production. Celle-ci fut appliquée à la production du sucre. Le Trésor n'eut pas à s'en plaindre.

Faut-il généraliser le système de la taxe unique ?

Les avis sont très partagés. Quelle que soit la solution adoptée, la taxe, telle qu'elle fonctionne, doit être amendée.

De tous les impôts qui contribuent à la cherté de la vie, celui sur le chiffre d'affaires est le premier à supprimer ou à réduire.

En réduisant le taux de 2 % et en abolissant toutes les faveurs et tous les privilèges consentis aux coopérateurs et aux agriculteurs, on augmenterait son rendement actuel et on aiderait à l'abaissement du coût de la vie.

Coopératives et Syndicats agricoles

Abolition des privilèges fiscaux des coopératives et syndicats agricoles.

Il serait juste de faire rentrer les coopératives dans le droit commun, en supprimant les scandaleux privilèges dont elles bénéficient.

Votre commission du commerce et de l'industrie s'élève énergiquement contre la proposition de loi Ramadier déposée sur le bureau de la Chambre des députés le 11 juillet dernier.

Cette proposition renforce le privilège des coopé-

ratives. Elle constitue un véritable défi aux intérêts de la collectivité au profit d'intérêts privés.

Les coopératives doivent être soumises aux mêmes impôts que les commerçants, industriels ou agriculteurs, effectuant les mêmes opérations.

Assurances sociales

Refonte de la loi sur les assurances sociales.

Cette loi, qui impose aux commerçants des formalités excessives, a nécessité la création de 38.000 fonctionnaires nouveaux. Elle devra être modifiée et simplifiée en cessant d'être obligatoire pour devenir facultative.

Nos élus et notre ami Dalimier, ministre du Travail, se sont prononcés pour sa refonte complète. L'heure est venue d'y procéder.

La semaine de 40 heures

Examen attentif par le Parlement de l'opportunité de l'application de la semaine de 40 heures, en tenant compte des avantages que pourrait apporter cette loi sur la crise mondiale économique et sur l'abaissement du nombre des chômeurs, étant entendu que cette réduction de la durée du travail hebdomadaire ferait préalablement l'objet d'une convention internationale avec les pays qui nous concurrencent.

Contingentements

Atténuation de la politique des contingentements, dont l'application porte une grave atteinte au commerce national.

La politique de restriction est contraire à la prospérité d'un pays ; elle favorise la cherté de la vie.

Il conviendrait que les contingentements soient fixés largement et pour peu de temps.

Téléphones

Suppression des majorations sur les taxes téléphoniques contre lesquelles le monde des affaires proteste tout entier.

La politique douanière

Revision de notre politique douanière, les droits actuels ne pouvant assurer une protection suffisante que s'ils sont réadaptés aux conditions économiques nouvelles.

Billets de fonds

J'ai également à vous transmettre le vœu relatif aux billets de fonds émis par le Comité républicain-socialiste de Vincennes :

« Le Comité exécutif, considérant que les condi-
« tions économiques actuelles, sous peine d'une géné-
« ralisation des faillites et d'une paralysie absolue du
« moyen et du petit commerce, exigent un aménage-
« ment des conventions antérieures pour assurer leur
« respect tout en sauvegardant les intérêts légitimes
« des contractants.

« *Emet le vœu :*

« 1° *Que le Gouvernement fasse voter au plus*
« *tôt, si nécessaire par la procédure de l'extrême ur-*
« *gence, une modification législative permettant aux*
« *tribunaux, en matière de billets de fonds, d'accor-*
« *der, par application de l'article* 1244 *du Code civil*
« *et par dérogation aux articles* 157 *et* 187 *du Code de*
« *Commerce, les délais de grâce aux débiteurs de*
« *bonne foi ;*

« 2° *Que le respect des engagements pris soit faci-*
« *lité par l'instauration de mesures propres :*

« a) *A faciliter l'escompte et le réescompte des bil-*
« *lets de fonds ;*

« b) *A faciliter le relèvement du débiteur gêné de*
« *bonne foi.* »

Il appartient à un grand parti comme le nôtre de prendre en main les intérêts des commerçants et des industriels en donnant mission à nos élus d'obtenir du Parlement la suppression ou la réduction des impôts qui entravent l'essor de notre industrie nationale et perpétuent la vie chère.

Nous demandons pour nos commerçants et nos industriels plus de justice fiscale; ils payent, on ne saurait trop le répéter, plus de 50 % de la totalité des impôts et ils ne représentent que 6 % de la population de la France. Cette minorité permet à l'Etat d'entretenir tous ceux qui émargent à sa caisse.

Les producteurs ne peuvent plus supporter ce lourd fardeau.

Il faudrait que notre parti prenne l'initiative de créer un groupement économique agissant qui, parallèlement avec le Comité exécutif, étudierait tous les problèmes économiques de l'heure.

Ce groupement pourrait être ouvert à tous les commerçants et industriels, quelles que soient leurs opinions politiques.

Nous ne devrions pas laisser aux autres partis l'initiative du fonctionnement de groupements, tel celui des Intérêts économiques, qui inondent de tracts tous les commerçants, les industriels et leurs syndicats professionnels.

Inspirons-nous de cet exemple. Ce n'est pas imiter son voisin que de planter des choux.

Je terminerai ce rapport en reprenant une proposition que je fis à notre Congrès de Reims en 1929, en vous demandant de décider « que le Parti républicain radical et radical-socialiste tiendra chaque année un grand Congrès exclusivement réservé à l'examen des problèmes fiscaux intéressant le commerce, l'industrie et l'agriculture. »

Comme en 1929, j'estime qu'en prenant cette initiative, notre Parti donnerait au monde des affaires un gage sérieux de l'intérêt qu'il lui porte.

Il vous appartiendra, messieurs, d'en décider.

Avant de quitter cette tribune, je tiens à déclarer au nom de mes collègues de la commission du commerce et de l'industrie et au mien, que nous sommes assurés que le Gouvernement présidé par notre grand ami le président Edouard Herriot, prendra en considération les revendications que je viens d'exposer.

Nous n'ignorons pas, mon cher Président, qu'en

arrivant au pouvoir, vous avez trouvé une situation très difficile, léguée par vos prédécesseurs, situation plus grave et plus angoissante encore que celle de 1926.

Nous rendons un public et respectueux hommage à la tâche surhumaine que vous avez assumée.

Les industriels et les commerçants ne vous demandent pas de réaliser l'impossible à leur profit ; ils désirent simplement que vous reteniez favorablement leurs revendications dans les limites compatibles avec l'équilibre budgétaire.

Je termine, mon cher Président, en citant les paroles prononcées récemment à Toulouse par notre ami Dalimier, ministre du Travail, et en les faisant nôtres : Nous faisons confiance à votre esprit de justice et de sagesse. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Narodetzki.

M. Narodetzki. — Je remercie le rapporteur M. Salomon Hirsch d'avoir bien voulu réserver une mention particulière au vœu que j'ai présenté dans le but de demander pour le moyen et le petit commerce, les facilités, compatibles avec le respect des signatures données, que requiert la situation actuelle, et je suis heureux que le Congrès veuille bien accorder quelques minutes d'attention — je serai très bref, ayant moi-même la plus grande hâte d'entendre les orateurs éminents qui sont inscrits — à une situation extrêmement grave.

A l'heure actuelle, les tribunaux, en matière de billets de fonds, sont obligés d'appliquer les textes qui régissent les billets à ordre et les assimilent aux traites acceptées; contrairement à ce qui leur est loisible pour la fourniture de marchandises ou même pour le payement d'une traite non acceptée, ils ne peuvent accorder aucun délai de grâce au débiteur de bonne foi; sans aucune des considérations qui pourraient présentement jouer, il leur faut condamner à acquitter dans son intégralité une dette

qu'il ne leur est point permis non plus de répartir sur plusieurs échéances.

J'estime, fort d'une expérience quotidienne vieille de plusieurs années déjà, qu'il y a là une lacune extrêmement préjudiciable à des intérêts particuliers respectables comme à l'intérêt public tout entier.

Des excès inadmissibles se produisent parfois; on voit des vendeurs, en cas de non-payement, user de leurs droits avec une rigueur qui conduit à l'injustice lorsqu'ils invoquent, par exemple, la clause très courante de résolution qui leur assure le bénéfice des versements déjà faits par l'acquéreur et ordonne la mise en vente à vil prix d'un fonds momentanément déprécié; des termes et délais de payement que la sagesse des tribunaux réserverait aux seuls débiteurs de bonne foi, à ceux qui ne payent pas parce qu'ils ne le peuvent pas et non parce qu'ils ne le veulent pas, donneraient à ceux-là des facilités légitimes où le droit comme l'équité auraient leur part.

L'intérêt public y aurait également la sienne, car, dans mon esprit, il ne s'agit pas de proposer une solution qui soit de simple atermoiement, mais bien de total aménagement. Il s'agit de faire respecter des engagements pris et non pas, comme en certains projets contre lesquels je demande la permission de me prononcer, de le soumettre à une révision générale dont les effets seraient désastreux pour les vendeurs comme pour les acheteurs, et le seraient aussi, par surcroît, pour la moralité commerciale. Il faut ménager le respect des engagements pris en donnant du temps, rien que du temps, à ceux dont les efforts de libération attestent la bonne foi, en répartissant sur une plus longue durée les charges que des circonstances extérieures à la commune volonté des parties ont rendues trop lourdes pour les échéances primitivement envisagées; il ne servirait à rien de laisser la crise abattre de braves gens, comme la boule abat les quilles. Au contraire, en prenant les mesures propres à faciliter le relèvement du débiteur gêné de bonne foi, en organisant l'escompte et le réescompte des billets de fonds, on permettra au petit et au

moyen commerce de préparer au mieux et au plus vite la revision des prix de détail qui nous apparaît à tous comme l'indispensable corollaire des sacrifices commandés par le dur héritage qu'a recueilli le Gouvernement.

Je crois, pour ma part, que notre parti est mandaté par ses origines comme par ses tendances pour prendre en mains une cause dont certains de nos adversaires sont loin de méconnaître l'importance et je demande au Congrès de ne laisser à personne d'autre le soin et le mérite d'une action nécessaire et légitime. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Le Congrès entend sans doute remettre à demain la suite du débat ?...

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

(La séance est levée à 18 heures 30.

SEANCE DU SAMEDI 5 NOVEMBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 9 heures 25, sous la présidence de M. PERNEY, président de la fédération de la Seine, assisté de Mme BRAULT (Indre-et-Loire), et de MM. AMAT, député de la Haute-Garonne, BAUZIN (Seine), Alfred DOMINIQUE (Seine), Robert LANGE (Eure-et-Loire) BECKER (Bouches-du-Rhône) comme vice-présidents, et de MM. Michel DURAND (Bouches-du-Rhône) et CASTANIÉ, comme secrétaire.

M. LE PRÉSIDENT. — Citoyens, il y a un an, j'avais le plaisir de vous souhaiter la bienvenue. Aujourd'hui, je vous apporte le salut fraternel de la fédération de la Seine.

Je vous demande d'écouter avec discipline les discussions qui vont avoir lieu et de faciliter, comme vous l'avez fait l'an dernier, la lourde tâche d'un président de séance. (*Applaudissements.*)

La parole est au secrétaire général du parti.

M. Albert MILHAUD, secrétaire général. — Hier, l'assemblée a décidé de poursuivre le programme qui avait été tracé pour l'après-midi. S'il n'y a pas d'opposition c'est cet ordre du jour qui deviendra celui de la séance de ce matin. Si des objections doivent être soulevées, je prie ceux qui auraient à en présenter à le faire dès le début de la séance.

MOTION D'ORDRE

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu du citoyen Berlioz une motion d'ordre.

La parole est au citoyen Berlioz.

M. BERLIOZ. — Je proteste contre la suppression du mégaphone et du haut-parleur.

Lorsque le président ne dispose pas d'un organe puissant pour se faire entendre, le moindre mouvement de séance couvre sa voix et l'on voit, à certains moments, des hommes éminents comme M. Sarraut et M. Steeg dans l'impossibilité de se faire entendre. Il en est de même pour certains rapporteurs que nous n'avons pas pu entendre. C'est lamentable.

Je demande donc que le micro soit réinstallé si possible et, en tout cas, qu'il y en ait un au congrès de l'an prochain.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la motion.

(La motion est adoptée.)

M. ROSENTHAL. — Etant donné le grand nombre d'orateurs inscrits, je prie M. le président de limiter le temps de parole de chacun sinon nous n'épuiserons jamais notre ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous pourrions laisser aux rapporteurs le temps nécessaire pour développer leur rapport, puis nous accorderions dix minutes à chaque orateur inscrit.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

M. ANDRÉ HESSE. — Je demande la parole sur l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. André Hesse sur l'ordre du jour.

M. ANDRÉ HESSE. — Notre ami Albert Sarraut a obtenu qu'un débat soit institué sur la politique

coloniale. Vous n'ignorez pas quelle importance présente cette question dans les conditions économiques où nous sommes.

Je suis à la disposition du congrès pour faire cet exposé quand il le voudra. Je voudrais simplement être fixé sur mon sort et que vous disiez, par exemple, si la politique coloniale, qui est, du reste, inscrite à l'ordre du jour de ce matin, pourait être discutée à la suite du débat sur les questions économiques et sur la question du blé.

M. le Président. — La question se pose sous la forme suivante :

Allons-nous continuer la discussion des questions d'ordre économique, ou allons-nous passer à la discussion que veulent établir les anciens combattants et passerons-nous ensuite à la discussion de la politique coloniale, et, enfin, à la propagande ?

Il s'agit de décider dans quel ordre vous voulez discuter ces questions.

Mais la priorité appartient à l'ordre du jour qui avait été fixé pour aujourd'hui.

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — Il ne faut pas qu'il y ait de confusion. Un horaire a été fixé avant le congrès et qui place au samedi matin le débat sur la propagande. Hier, en fin de séance, pour des raisons que je n'ai pas à rappeler, le programme du vendredi soir n'a pas été épuisé et le congrès a décidé qu'il aborderait ce matin la suite du débat économique. La première question à régler est donc celle-ci : Voulez-vous maintenir, ce matin, la décision d'hier soir ?

Je prie M. le président de bien vouloir consulter le congrès sur le maintien de l'ordre du jour qui a été fixé hier.

M. le Président. — Je consulte le congrès sur le maintien de l'ordre du jour fixé hier soir, c'est-à-dire la continuation de la discussion sur la crise économique.

(Le congrès décide de maintenir l'ordre du jour ainsi fixé.)

M. Albert MILHAUD. — La deuxième question est la suivante : quand le débat sur la crise économique sera terminé, voulez-vous aborder aussitôt le débat sur la propagande ? et, après le débat sur la propagande, voulez-vous discuter les questions coloniales, puis les questions de politique extérieure qui doivent, de toute façon, être abordées ce soir ? et voulez-vous décider que si ce programme n'est pas épuisé ce soir, nous reprendrons demain matin la discussion de toutes les questions qui n'auront pas été traitées ?

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Aimé Berthod, ministre des pensions.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. AIMÉ BERTHOD, *ministre des pensions.* — Vous comprendrez que le ministre des pensions a vis-à-vis des anciens combattants et vis-à-vis de son parti des devoirs spéciaux.

Les anciens combattants sont actuellement un peu inquiets des mesures qui, leur dit-on, pourraient être prises contre eux par le Gouvernement.

J'ai déclaré, lundi dernier, à Amiens, quelles étaient les intentions du Gouvernement. J'ai la conviction que ces intentions sont à l'égard des anciens combattants aussi généreuses et aussi libérales que possible.

Si Coreil peut donner lecture de son rapport, je voudrais qu'on me donnât l'occasion, en cinq minutes, car il n'est pas d'usage que les membres du gouvernement prennent la parole dans les congrès en dehors du président du conseil, de rassurer les anciens combattants, car je ne me pardonnerais pas de voir se développer chez les quelque trois ou quatre millions d'anciens combattants, vis-à-vis de notre parti et de notre gouvernement, des sentiments que nous ne méritons pas. (*Applaudissements.*)

Dans les circonstances difficiles que nous traversons, le Gouvernement — non pas seulement le ministre des pensions, dont c'est le rôle naturel, mais

le président du conseil et tous ses collègues — a fait le maximum pour ménager les anciens combattants et pour tenir compte de la dette de reconnaissance de la nation envers eux.

Cela, je veux que les anciens combattants le sachent et je veux vous demander de me donner l'occasion de dire en quelques minutes les mesures que le gouvernement a retenues. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Voici donc l'ordre qu'on pourrait adopter :

1° suite de la discussion des questions économiques;
2° rapport de Coreil sur les anciens combattants;
3° la propagande ;
4° politique coloniale. (*Assentiment.*)

Une voix. — Et la politique sociale demain matin.

M. Willard. — Au nom d'un certain nombre de militants, qui doivent quitter Toulouse ce soir, je supplie le congrès de décider que le débat sur la propagande viendra avant la clôture de la séance d'aujourd'hui.

LE CHOMAGE

M. le Président. — Nous passons à la question du chômage, dont le rapport a été confié à notre camarade Grisoni. Je lui donne la parole.

M. Grisoni, *rapporteur.* — Je dois me cantonner, dans le rapport particulier qui m'a été confié, à la grave question du chômage. Les rapports qui vous seront présentés par d'autres collègues sur la crise économique devaient servir d'introduction au mien, et vous aurez l'occasion d'entendre bientôt des orateurs qualifiés sur l'ensemble de ces questions économiques qui doivent être pour nous aussi passionnantes que les questions politiques. En ce qui me concerne, je situerai le débat sur le plan social, puisque aussi bien le Parti radical, ainsi que l'a dit notre chef, cesserait d'être lui-même s'il n'était pas social.

Dès le début de ce rapport, je saluerai avec émo-

tion le souvenir d'un des nôtres, dont la vie fut toute de dévouement aux questions sociales et au sort des classes laborieuses : je veux parler de notre regretté collègue et ami M. Durafour (*Applaudissements*), qui s'est efforcé de résoudre avec tant de conscience les grands problèmes sociaux selon les conceptions du Parti radical, parti gouvernemental et national.

Nous sommes, je crois, unanimes à reconnaître que le chômage est la conséquence douloureuse de crises généralisées. Il n'y a pas, en effet, qu'une crise ; il y a une crise économique, il y a une crise agricole, il y a une crise industrielle, il y a une crise commerciale, il y a une crise budgétaire et monétaire. En fin de compte nous pouvons résumer la situation en disant qu'il y a des crises superposées qui font connaître à des centaines de mille de familles françaises des privations de toutes sortes, quand elles ne les plongent pas dans la misère.

Je voudrais que mon Parti, qui par sentiment comme par esprit de solidarité s'est toujours préoccupé du sort des classes laborieuses et de la misère du peuple, indique nettement sa doctrine au regard de ces malheureux ouvriers qui cherchent du travail et n'en trouvent pas.

Bien entendu, je ne parle pas de ceux que j'ai dénommés à la tribune de la Chambre « les resquilleurs », et qui sont une infime minorité. Il faut dire que, dans la proportion de 80 à 90 p. 100, le chômeur mérite qu'on s'intéresse à son sort. Aussi ai-je le devoir de mettre fin à cette légende, qu'on a su créer et entretenir, qui tend à représenter le chômeur comme un professionnel de la paresse. Une telle conception est indigne d'un parti démocratique comme le nôtre, qui ne s'associera pas à cette campagne contre laquelle déjà nous nous sommes élevés avec vigueur. (*Applaudissements.*)

Le Parti radical, qui a la prétention légitime d'être un parti de raison et de solidarité, doit envisager dans un esprit de justice et de fraternité un problème qui intéresse plus de 500.000 chômeurs complets.

Ce chiffre apparaîtra peut-être à certains comme exagéré. C'est que les statistiques qui ont été dressées jusqu'ici — je le dis sans vouloir critiquer personne — ne sont pas exactes. Cela se comprend aisément, si l'on songe qu'il y a des milliers de chômeurs qui, par dignité, se refusent à venir se faire inscrire dans nos mairies pour y recevoir ce que nous appelons un secours, ce qu'ils considèrent comme une aumône. Aussi y a-t-il certainement en France — retenez ces chiffres — plus de 500.000 chômeurs complets et plus de 2 millions de chômeurs partiels, dont les familles connaissent non pas la sous-consommation dont on vous parlera tout à l'heure, mais, ce qui est plus grave, la sous-alimentation, familles dont toutes nos œuvres d'assistance, de protection ou d'hygiène sociale, dont tous nos bureaux de bienfaisance n'arrivent pas à soulager les misères. (*Applaudissements.*)

J'ai préparé un projet de résolution que je vais soumettre à l'examen du Congrès. Ce projet de résolution indique avec précision quels sont les devoirs non seulement du Gouvernement, mais aussi des municipalités radicales à l'égard des chômeurs, car si le Gouvernement peut prendre les mesures générales qui s'imposent, c'est aux municipalités que revient la mission douloureuse de se pencher quotidiennement sur les misères de la classe ouvrière. C'est devant nos maires que défile le cortège lamentable et pénible de ces chômeurs non professionnels envers lesquels le Parti radical doit proclamer sa solidarité.

Faut-il, pour conclure sur ce point, avant de vous donner lecture de mon projet de résolution, et le commenter devant vous, vous rappeler la parole de Lamennais : « La société ne vit que de la résignation des pauvres » ? Je serai d'accord avec notre ami M. le Président Steeg pour dire que nous n'acceptons pas cette idée de résignation. Parti de réalisations démocratiques et sociales, nous nous dressons aussi contre la révolte. C'est par l'action méthodique, sérieuse et continue que nous voulons faire

aboutir les revendications des humbles. (*Applaudissements.*)

Ces brèves observations préalables étant faites, voici le texte de mon projet de résolution :

« Le Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste,

« Adresse son souvenir ému à la mémoire du regretté Durafour, qui se dévoua tant aux œuvres sociales et pour l'affranchissement du salariat,

« Félicite cordialement le citoyen Dalimier pour son action féconde et admirable au ministère du travail,

« Fait confiance à Dalimier et au Gouvernement qui mettent en œuvre les principes de la déclaration ministérielle et aux parlementaires du Parti pour les solutions efficaces et urgentes contre le chômage... » (*Applaudissements.*)

« Envisage avec faveur l'exécution d'un plan d'outillage national, départemental et communal...

Je veux ici indiquer d'un mot toute ma pensée. On parle communément du plan d'outillage national. On oublie que les départements et les communes ont besoin plus que tous les autres organismes de réaliser leur propre outillage. Il importe donc — c'est du moins la pensée du modeste administrateur que je suis — de viser à la fois dans l'exécution d'un plan d'outillage, l'outillage départemental et communal au même titre que l'outilage national.

« ... Insiste particulièrement :

« Pour une politique d'argent à bon marché,

« Pour la conversion des emprunts communaux, départementaux et des établissements publics... »

Pour ceux de nos camarades qui ne seraient pas exactement informés de la valeur des propositions que j'ai eu l'honneur de déposer sur le Bureau de la Chambre, qu'il me soit permis de rappeler ici les sacrifices financiers, qu'aux cours de la période 1924-1926 ont été obligés de consentir nombre de communes et de départements qui entendaient donner à

leurs concitoyens les bienfaits d'une administration éclairée.

J'y insiste, car je voudrais que mon Parti comprît toute l'importance qu'il faut attacher à l'administration municipale et à l'administration départementale. (*Applaudissements.*)

L'Etat, comme c'était son droit et son devoir, a procédé il y a un mois à la conversion des rentes. Il s'est engagé ainsi dans ce que j'appellerai le premier stade d'une politique d'argent à bon marché. La logique nous commande maintenant de persévérer dans cette voie et d'aller jusqu'au bout de cette politique. Laissez-moi, à cet égard, jeter quelques chiffres dans ce débat.

Au moment où le Gouvernement préparait la conversion des rentes, nous avons assisté à ce phénomène que certains établissements prêteurs élevaient leur taux d'intérêt : la Caisse des Dépôts et Consignations de 5 à 5,30 ; le Crédit Foncier de France de 5,05 à 5,35.

Or, dans la période de 1924 à 1925, des communes et des départements ont emprunté, pour leurs propres travaux d'hygiène et d'urbanisme, des sommes considérables à ces deux organismes, dont l'un est un organisme d'Etat, et dont l'autre peut être aussi considéré comme tel car il jouit en France d'un monopole de fait pour ses prêts aux établissements publics, aux départements et aux communes.

Savez-vous à quels taux ont été consentis ces prêts que je critique et dont je voudrais considérablement voir réduire les charges, car je considère — je le dis en pesant mes mots — que ce sont des taux d'usure ? Pendant cette période, le Crédit Foncier a prêté à 9,50, à 10,50, et même à 10,84. (*Exclamations.*)

Je demande au Congrès de dire, par un vote massif, que cette politique n'est pas la sienne, qu'il importe, à côté de bien d'autres crises, de remédier à celle dont souffrent ainsi nombre de communes et de départements, en réduisant le taux des emprunts contractés par eux.

Il n'est pas tolérable que la loi de 1918 suspende

plus longtemps les effets de la loi de 1807 en ce qui concerne les taux d'usure.

J'ai eu l'honneur de déposer sur le Bureau de la Chambre, au nom de notre Groupe, pour que le Parti fût associé à cette politique, une proposition de loi sur ce sujet. Je prie le Congrès de soutenir de son vote de sympathie et de confiance l'action entreprise par ses parlementaires.

« ... Pour les prêts nécessaires aux communes et aux départements atteints gravement par le chômage... »

Ces prêts me semblent nécessaires pour aider ces collectivités à sortir du marasme financier dans lequel elles se débattent.

Les questions d'ordre social ne devraient relever que de l'Etat. Or, je connais des communes qui ont dépensé près du quart de leurs recettes ordinaires et extraordinaires pour faire face aux dépenses extraordinaires que la crise fait peser sur leurs budgets. A l'heure où l'on parle d'équilibrer le budget national, on devrait songer aussi à l'équilibre des budgets départementaux et des budgets communaux. Le budget des communes industrielles, des communes ouvrières, est très lourdement grevé par la participation qu'elles prennent tout naturellement dans le soulagement des misères dues au chômage, au point que telle commune consacre 4.600.000 francs à des secours de diverses nature sur un budget de 21 millions de recettes.

Rien d'étonnant d'ailleurs à cette surcharge des budgets des municipalités urbaines, si l'on songe à la dépopulation des campagnes et à l'exode des travailleurs ruraux vers les villes. En 1846, la population paysanne s'élevait à 26.750.000 habitants ; elle est descendue à 24.800.000 en 1871, à 23.490.000 en 1896, à 22.700.000 en 1901, à 21 millions en 1920 et à 20 millions en 1931. Ainsi, en 85 ans, elle est tombée de 75 % à 50 % de la population totale de la France. Cette constatation suffirait déjà à expliquer le déséquilibre auquel il importe de remédier sans retard.

« ...Pour une organisation méthodique de l'orien-

tation professionnelle, pour la scolarité jusqu'à 18 ans.

« Pour une organisation rationnelle du marché du travail et du retour à la terre... »

Si notre ami Ducos, qui dirige avec tant d'activité l'enseignement technique, avait été présent en ce moment, je lui aurais demandé de mettre à la disposition des communes organisées pour l'enseignement professionnel quelques crédits en vue de retenir un peu plus longtemps à l'école, — afin d'y parfaire leur instruction et de leur donner un métier — un trop grand nombre de jeunes gens qui traînent dans les cafés à jouer à la belote et parmi lesquels le parti communiste recrute avec une facilité si bruyante les adeptes des méthodes de lutte de classes et de révolution sociale. Notre Parti, s'il fait une politique moins tapageuse, est plus humain.

Au reste, il n'est pas mauvais de souligner en passant que les ouvriers qualifiés qui connaissent leur métier trouvent encore du travail, alors que le chômage attend les autres.

« ...Pour une distribution de secours en nature à ajouter aux allocations actuelles insuffisantes dans certaines régions où la vie chère sévit durement... »

Sur ce chapitre, il y aurait peut-être lieu de discuter tout d'abord de la baisse des salaires, qu'on a invoquée à cette tribune sans insister suffisamment sur ce qu'ils ont déjà diminué dans la proportion de 15 à 30 %, en entraînant un déséquilibre incontestable entre la situation des ouvriers et celle des fonctionnaires. Je dois cependant rappeler à la classe ouvrière, pour être net et loyal, qu'à l'époque où ses salaires avaient été ajustés, les fonctionnaires n'avaient pas encore vu leur situation revalorisée et que, si la situation de ces derniers paraît un peu privilégiée, elle est encore à peine au pair du coefficient véritable de la vie. (*Applaudissements.*)

Cette remarque faite, je veux demander au ministre du Travail, avec qui je suis entièrement d'accord car c'est la force de notre Parti que les militants et les parlementaires travaillent en collaboration

étroite et confiante avec ceux des nôtres qui le représentent au Gouvernement — de s'intéresser à une certaine catégorie de citoyens atteints par la crise et qui se trouvent jusqu'ici en marge de la sollicitude de l'Etat.

C'est grâce à la collaboration confiante dont je viens de parler que nous avons obtenu que des allocations soient données aux chômeurs pour qu'ils ne crèvent pas de faim, pardonnez-moi cette expression vulgaire et malheureusement trop vraie. C'est encore grâce à elle que nous devons les décrets signés par M. Palmade pour les chômeurs partiels.

Mais il est des artisans qui ne sont ni fonctionnaires, ni ouvriers, et qui souffrent. Je vois défiler dans mon cabinet de travail des architectes, des industriels, des commerçants, des hommes appartenant aux classes dites libérales qui viennent solliciter mon aide parce que la loi a oublié de venir à leur secours.

Il n'est pas possible que le Parti radical, parti de petite bourgeoisie et de petite propriété, se désintéresse de ses plus fermes soutiens qui ne peuvent pas se réclamer, pour être secourus, de la qualité d'ouvriers.

Je demande donc qu'en plus des allocations d'argent, qui sont d'ailleurs insuffisantes, on mette à la disposition des communes lourdement frappées par le chômage et par la crise les crédits utiles en vue de distribuer des prestations en nature sous forme de charbon, de vêtements, et même au besoin d'un abri. Ceux qui vivent dans des appartements modestes, mais convenables et chauds et qui mangent à leur faim n'ont pas le droit d'oublier les femmes et les enfants qui ont faim et qui ont froid. (*Applaudissements.*)

J'insiste encore dans mon projet de résolution :

« ...Pour l'exonération des loyers, avec caisse de compensation pour les propriétaires, et des impôts dus par les chômeurs, proportionnellement à leur temps de chômage.

« Pour l'interdiction absolue d'expulsion des chô-

meurs selon notre accord avec le citoyen René Renoult, garde des Sceaux... »

J'en remercie notre ami M. René Renoult. (*Applaudissements.*)

« ...Enfin pour l'organisation de l'assurance-chômage quand les circonstances le permettront, du « short-time » là où ce sera possible, et pour la loi de 40 heures quand toutes les garanties internationales indispensables seront obtenues. »

Ces trois revendications sont en effet soulevées dans le monde du patronat et dans le monde du travail de tous les pays, et j'ai eu l'occasion de les étudier à fond depuis deux ans que me préoccupent les problèmes du chômage.

L'assurance-chômage, nous en sommes partisans. Mais notre Parti, qui entend rester dans le cadre des possibilités, pensera sans doute que la situation présente ne permet pas de l'instituer immédiatement à l'heure où la collectivité supporte déjà du fait du chômage des charges exceptionnellement lourdes. Quand la crise aura pris fin, ce qui ne tardera pas je l'espère, notre Parti devra s'efforcer de résoudre, dans le sens d'une solidarité fraternelle, le sort de ces malheureux travailleurs qui, à l'âge de 40 ou 45 ans, ne sont plus acceptés dans les usines parce qu'on les trouve trop vieux.

Le « short-time » est une formule anglaise séduisante par laquelle on tend à supprimer le chômage en utilisant tous les chômeurs pendant une durée plus courte de travail. Je souscris volontiers à l'application de cette formule partout où elle est possible, tout en faisant remarquer qu'on ne peut utiliser les chômeurs que dans le cadre de leurs aptitudes et qu'on ne pourrait songer, par exemple, à proposer à un architecte un emploi de terrassier et inversement !

Quant à la loi de 40 heures, l'esprit critique de nos amis apercevra sans peine qu'elle est subordonnée à des garanties essentielles de sécurité dans l'ordre des conditions internationales de travail. (*Applaudissements.*)

Je m'excuse de vous avoir retenus si longtemps sur

un aussi grave sujet et je vous remercie de m'avoir prêté une très bienveillante attention. En terminant je vous demande — si vous ne croyez pas utile d'ouvrir un débat — d'adopter maintenant ce projet de résolution qui concrétise l'essentiel de ce que doit être la doctrine du Parti radical en matière de solidarité nationale et d'assistance sociale. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Après vos applaudissements, j'ai à peine besoin de me faire votre interprète, pour remercier notre camarade Grisoni de son très intéressant rapport. Vos acclamations ont montré que vous rendez justice au militant sincère qui, dans la vie municipale comme dans la vie politique, a toujours tenu ses engagements. (*Applaudissements.*)

Si personne ne demande la parole, je mets aux voix les conclusions de son rapport.

(Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité).

SUITE DU DEBAT SUR LA CRISE ECONOMIQUE

M. le Président — Nous reprenons la suite du débat sur la crise économique.

La parole est à M. Craissac.

M. Craissac (Var). — La Fédération du Var m'a donné le mandat de défendre devant le Congrès un projet d'ordre du jour qu'elle a voté à l'unanimité dans son Congrès de Saint-Raphaël et qui tend au rétablissement des échanges internationaux.

La régression catastrophique du commerce international est dans une large mesure, le contre-coup de la formidable crise financière et monétaire de 1931 qui a abouti à l'abandon de l'étalon-or par la plupart des pays. Pour la combattre ou pour l'enrayer, les différents Etats se sont efforcés d'équilibrer leur balance économique par tout un système

de mesures protectionnistes telles que le contrôle de la sortie des devises, le contingentement des importations, le relèvement des droits de douane, etc...

Au lendemain du krach de la livre sterling, on a fait en Angleterre la campagne : « Achetez les produits britanniques » ; aussitôt le mot d'ordre a été en France : « Achetez les produits français » ; en Allemagne : « Achetez les produits allemands » ; en Suisse : « Achetez les produits suisses » : en Italie : « Achetez les produits italiens ». Il en a été de même dans toutes les nations

Aussi, en une année, le commerce des différents pays a-t-il diminué d'un quart, d'un tiers ou de moitié. La moyenne mensuelle des exportations françaises était en 1929 de 4.200 millions ; en 1930, de 3.600 millions ; en 1931, de 2.500 millions. La moyenne des trois derniers mois de 1932 (juillet-septembre) a été de 1.450 millions. Le recul est effrayant.

Mais l'étranglement du commerce extérieur aboutit dans chaque pays, par ses répercussions diverses, au recul de l'activité même des industries travaillant pour le marché intérieur. De là l'aggravation générale de la crise et l'extension du chômage dans le monde : 9 millions de chômeurs complets fin 1929, 25 millions fin 1931, 30 millions aujourd'hui.

Pour réagir contre les difficultés monétaires qui conditionnent cette crise dans la plupart des pays, des échanges directs de grandes masses de marchandises ont été organisés entre pays, et les opérations de ce genre se multiplient : blé des Etats-Unis contre café du Brésil, machines allemandes contre tabacs yougoslaves ; nitrates synthétiques allemands contre cotons égyptiens ; pétroles russes contre engins de pêche japonais et contre aluminium canadien, etc...

Sous des formes plus souples, différents pays, entre autres l'Italie dans ses rapports avec l'Union des Républiques Soviétiques et la Suisse dans ses rapports avec tous les pays, ont établi un « trafic de compensation », un volume déterminé d'achats de l'un étant lié à un volume corespondant d'achats de l'autre. Il semble que l'on s'oriente dans notre pays vers une politique semblable.

Mais l'emploi de ces méthodes ne peut avoir qu'une portée limitée vu l'absence d'une exacte correspondance et réciprocité entre les convenances des différents pays considérés deux à deux. Un pays peut être, vis-à-vis d'un autre, en raison de leurs structures économiques respectives, essentiellement vendeur, alors que vis-à-vis d'une troisième il peut être essentiellement acheteur. Il est donc exclu qu'on puisse établir entre eux, même approximativement, des compensations. Faut-il indiquer, par exemple, qu'en 1929, année prospère où les échanges avaient un caractère relativement normal, la France importait d'Allemagne 6.600 millions de marchandises, alors qu'elle n'y exportait que 4.700 millions. Elle importait de Grande-Bretagne 5.800 millions, alors qu'au contraire elle y exportait 7.600 millions. Elle importait de Suisse 1 milliard, alors qu'elle y exportait 3 milliards et demi, etc...

L'exacte réciprocité n'existe que si l'on considère chaque pays dans ses rapports avec l'ensemble des autres. Encore convient-il de faire intervenir à cet égard, à côté des importations et exportations de marchandises, les importations et exportations dites invisibles (assurances, prêts, tourisme, etc...) et surtout cet élément essentiel de la balance économique générale des pays, les intérêts dus à l'étranger ou par l'étranger et les mouvements de capitaux.

C'est en tenant compte de tous ces facteurs que le protagoniste de la solution que nous préconisons, notre éminent compatriote M. Edgard Milhaud, professeur d'économie politique à l'Université de Genève, a été conduit à l'idée d'une méthode générale à adopter par voie de convention internationale, et à titre de mesure temporaire, pour une période qui dépendra de la durée même de la crise.

Son objectif essentiel est de libérer les transactions internationales de toute préoccupation concernant les réserves d'or, la stabilité des monnaies, les changes. A cette fin, les parties contractantes conviennent que toutes les transactions extérieures effectuées entre personnes ou collectivités domiciliées sur

leur territoire, achats, paiements d'intérêts, ouvertures de crédits, seront réglées non par des envois d'or ou par des envois de devises, celles-ci réquisitionnant de l'or ou pesant sur le marché des changes, mais au moyen de bons spéciaux dont la fonction unique est de servir de véhicule aux transactions internationales et d'acheter dans le pays qui les émet des marchandises ou services. (*Très bien ! Très bien !*)

Les bons sont émis dans chaque pays par l'Office de Compensation existant ou par un office à créer. Ils sont convertibles, à cet office, par les commerçants qui les ont reçus de l'étranger, en monnaie nationale. Ils sont tenus par l'Office à la disposition des commerçants ou des touristes du pays qui ont à faire des achats ou des dépenses à l'étranger. Ils ont une validité limitée dans le temps (trois mois, six mois ou plus, suivant les besoins). Ils doivent donc nécessairement, avant un terme donné, être convertis en marchandises.

Plus de raison, par suite, désormais, de prohiber ou de limiter les achats à l'étranger, car acheter à l'étranger, c'est envoyer à l'étranger un bon d'achat sur le pays : donc, c'est, dans la même mesure, vendre à l'étranger.

Cet instrument de paiement est transmissible de pays à pays. Il peut circuler internationalement, comme en temps normal une lettre de change, et, par suite, il peut être utilisé comme moyen de faire des achats dans le pays émetteur par celui des pays étrangers qui a le plus grand intérêt à le faire.

Le commerce international peut donc retrouver ses courants naturels. (*Très bien ! Très bien !*)

De même, les pays débiteurs ne seront plus contraints, pour s'acquitter de leurs obligations financières, de se procurer des devises-or, à tout prix, et pour cela, d'exercer une pression exagérée et pernicieuse sur leurs coûts de production et de faire au reste du monde une concurrence sans merci qui abaisse les conditions du travail et les niveaux de la vie des masses dans tous les pays. Ils livreront

à l'étranger, contre les bons qu'ils lui auront remis en paiement de leurs intérêts, des marchandises au prix normal. Ainsi une cause essentielle de perturbation de l'économie mondiale et d'antagonisme violent entre les peuples sera supprimée. (*Applaudissements.*)

Il est une autre conséquence de ce mode de règlement appliqué aux dettes. La balance générale de tous les pays se trouvera automatiquement en équilibre, celle des pays débiteurs avec un excédent d'exportation ; celle des pays créanciers avec un excédent d'importation ; cela conformément à une vérité économique universellement reconnue aujourd'hui. Ils échapperont donc, les uns comme les autres, à cette incitation si forte au protectionnisme : la peur d'une balance économique passive et de ses conséquences monétaires néfastes. Par suite, le besoin universellement ressenti aujourd'hui d'un abaissement des barrières douanières et d'une plus grande liberté du commerce rencontrera des conditions éminemment favorables à sa satisfaction. (*Très bien ! Très bien !*)

Enfin, dans ce système, les ouvertures de crédits de pays à pays se faisant, elles aussi, en bons d'achats, les pays créditeurs deviennent, mais toujours avec les facilités de substitution que comporte la circulation internationale des bons, fournisseurs des pays crédités. Ouvrir un crédit à l'étranger, ce ne sera donc plus lui livrer de l'or ou des devises convertibles en or, et utilisables comme l'or, n'importe comment et n'importe où ; ce sera lui vendre des marchandises. On peut imaginer l'action que cette méthode, appliquée actuellement à notre pays exercerait dans le sens du relèvement de son industrie et de toutes les branches de son économie nationale.

Cette méthode entraînerait donc, non seulement le débloquage du commerce international et le dégel des crédits gelés, mais la restauration du crédit international. Elle provoquerait, par contre-coup, un immense appel aux stocks de marchandises dans le monde, la remise en marche des machines, la remobilisation d'un grand nombre de chômeurs et le

rétablissement d'une coopération économique générale qui favoriserait, par l'adoption d'une série d'autres mesures allant jusqu'aux racines mêmes de la crise, le retour à la prospérité.

Pour ces motifs, la Fédération du Var unanime demande, de la façon la plus pressante, au Congrès national du Parti radical et radical-socialiste de prendre en considération cette proposition et de la renvoyer au Comité Exécutif pour l'examen de ses modalités techniques et en vue d'une demande au Gouvernement tendant à ce que cette proposition soit soumise, au nom de la France, à la prochaine Conférence économique mondiale.

Voici le texte de l'ordre du jour qu'au nom de cette Fédération j'ai l'honneur de soumettre au Congrès :

« Le Congrès national du Parti radical et radical-socialiste, réuni à Toulouse en novembre 1932.

« Considérant qu'au stade actuel la crise économique mondiale est dominée par la paralysie des échanges internationaux ;

« Considérant que la situation catastrophique du commerce international est, dans une large mesure, la conséquence des excès du protectionnisme dans tous les pays, et que ceux-ci ont été provoqués tant par les bouleversements financiers de l'année 1931 que par les préoccupations de défense monétaire et de protection du change, ainsi que, et surtout, par la lutte pour l'or qui en est résultée ;

« Considérant que différents Etats ont fait effort pour surmonter les difficultés monétaires par des opérations basées sur la compensation ;

« Considérant que le principe de la compensation est fécond, mais que cette méthode ne peut donner de résultats véritablement satisfaisants aussi longtemps qu'elle est restreinte à des arrangements particuliers et bilatéraux, et qu'il importe d'étendre la compensation à l'ensemble des échanges et des règlements financiers internationaux ;

« Demande que les Etats assainissent la situation en concluant, pour une période correspondant à la crise elle-même, une convention internationale repo-

sant sur le principe de la compensation appliquée à l'ensemble de leurs transactions ;

« Et renvoie la question au Comité Exécutif pour l'étude des modalités techniques, en vue d'une proposition que le Gouvernement présenterait au nom de la France à la prochaine Conférence économique mondiale. » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je propose au Congrès de renvoyer au Bureau du Comité Exécutif, pour examen, les suggestions que M. Craissac vient de lui soumettre.

(Cette proposition est adoptée).

RECEPTION DE M. SALMERON

Député aux Cortès

M. le Président. — Je suis heureux de saluer ici M. Salmeron député aux Cortès, qui nous fait le très grand honneur de venir assister à nos assises. (*Vifs applaudissements.*)

M. Salmeron. — Vive la République ! (*Acclamations.* — Bravo ! Bravo !)

M. le Président. — Je me fais à cette occasion votre interprète, et l'interprète de tous les républicains, pour saluer une fois de plus la République espagnole et l'assurer de notre affectueux concours et de tout notre dévouement. (*Vifs applaudissements.*)

Il m'est agréable de rappeler en passant que c'est la Fédération de la Seine qui, la première en France, a organisé à Paris un grand congrès pour fêter l'avènement de la République espagnole.

Monsieur Salmeron, vous êtes ici au milieu d'amis. Votre place est à côté de nous, et je vous demande de prendre part à nos travaux. (*Vifs applaudissements.*)

M. Salmeron. — Monsieur le Président, je suis heureux que vous me donniez la parole.

M. le Président. — C'est avec joie que je vous la donne, en présence de M. le Président Herriot. (*Applaudissements répétés.*)

M. Salmeron. — Citoyens radicaux et radicaux-socialistes de France, le groupe parlementaire radical-socialiste d'Espagne m'a fait l'honneur de me désigner pour porter à ce magnifique congrès le salut de la jeune république espagnole, qui a beaucoup à apprendre de la République française, son aînée. (*Applaudissements.*)

Nous pensons, mes chers camarades, que la République espagnole doit suivre pas à pas la route qu'a suivie la République française.

Le parti républicain radical-socialiste espagnol n'est que le frère cadet du vôtre. Il est né quelques mois avant notre révolution. Notre programme est votre programme. Nos idées sont vos idées. Nos deux partis sont de la même famille. (*Vifs applaudissements.*)

Faisons donc, nous rappelant un souvenir historique de la dynastie des Bourbons, un pacte de famille, pour arriver au triomphe de la paix, à la consolidation de la démocratie laïque, et à l'établissement, chaque jour plus assuré, de la justice sociale. (*Vifs applaudissements.*)

Citoyens radicaux-socialistes, vive la République ! (*Acclamations répétées.*)

M. le Président. — La parole est à M. le Président Herriot. (*Vifs applaudissements.*)

M. Edouard Herriot. — Je me réjouis des paroles que vient de prononcer à cette tribune notre ami Salmeron, qui porte un nom illustre dans l'histoire du développement des idées libérales en Espagne. (*Vifs applaudissements.*)

J'ai été d'autant plus heureux de l'entendre et de l'applaudir comme vous que, ainsi que vous le savez, je viens d'être, pendant quelques jours, l'hôte de la République espagnole.

Lorsque j'ai annoncé mon intention d'aller porter

un salut amical à la jeune République au nom de sa sœur aînée la République française, la mauvaise foi s'est naturellement déchaînée et la violence a essayé de réaliser son œuvre. Et, par une conjonction bien naturelle du cléricalisme réactionnaire et du communisme, on a essayé de persuader le peuple espagnol que le voyage du républicain que je suis était destiné à troubler sa vie, et peut-être à l'entraîner dans des aventures.

Ce qu'il y a d'admirable, ce que je n'oublierai jamais, ce que je veux vous faire savoir, c'est qu'en dépit de toutes ces manœuvres, de toutes ces pressions, de toutes ces calomnies, de toutes ces fausses informations, le peuple républicain espagnol a parfaitement vu la vérité.

Il s'est insurgé contre ceux qui voulaient lui imposer la domination de l'hypocrisie et du mensonge, et, mercredi soir, c'est-à-dire la veille du jour où j'ai parlé ici devant vous, nous avons assisté dans la gare de Madrid à une manifestation formidable, comme je n'en ai peut-être jamais vu de ma vie. La population entière acclamait la République française aux accents de la *Marseillaise* qui a servi, elle aussi, à célébrer la naissance de la République espagnole. (*Vifs applaudissements.*)

Durant ces quelques jours, j'ai pu constater que la République espagnole était parfaitement solide et sûre de son destin. (*Vifs applaudissements.*)

J'ai constaté qu'elle a à sa tête des hommes d'Etat clairvoyants et courageux, comme ce président du conseil Azaña qui se tenait au balcon du ministère de la Guerre, fumant tranquillement son cigare sous la menace du feu des insurgés, pendant qu'avec quelques hommes loyaux et fidèles il défendait le nouveau régime et la Constitution. (*Vifs applaudissements.*)

A ces hommes, au président Azaña, à ses collaborateurs, au Parlement espagnol, au peuple lui-même, à ce peuple qui m'a fait un inoubliable accueil, j'envoie notre salut et je leur dis qu'ils peuvent compter sur l'appui résolu, décidé, clairvoyant de la Républi-

que française, non pas — je n'ai plus besoin de le dire maintenant, je pense — pour provoquer entre deux nations aucune de ces combinaisons que l'Histoire ancienne à connues et que l'expérience a condamnées (*Applaudissements*), mais pour réaliser avec eux, sous la lumière du soleil, en plein jour, la fraternelle amitié qui doit nous conduire ensemble sur les chemins de la liberté et de la paix. (*Vifs applaudissements. — MM. Salmeron et Herriot se donnent l'accolade sous la longue ovation des congressistes debout et aux cris de : « Vive la République espagnole. »*)

Une voix. — Cette ovation est la réplique aux attaques socialistes. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je prie le président Caillaux qui est dans la salle de prendre place à la tribune.

(*M. le président Caillaux prend place à la tribune. — Vifs applaudissements.*)

LA CRISE AGRICOLE

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la discussion sur la crise agricole.

La parole est à M. Chevrier, rapporteur.

M. CHEVRIER, *rapporteur.* — Fidèle à ses principes, respectueux des décisions du Congrès, le Groupe parlementaire radical-socialiste a pris, dans l'année qui vient de s'écouler, une part active dans toutes les discussions qui se sont déroulées au sujet de la crise agricole.

Crise mondiale qui devient de plus en plus dangereuse pour la tranquillité des peuples, crise nationale qui depuis la dernière récolte a pris une acuité telle qu'elle a par contre-coup atteint toutes les autres branches de l'industrie et du commerce.

Crise de surproduction dans certains pays, de

sous-consommation dans d'autres, toutes deux occasionnées par les erreurs du Traité de Versailles qui a créé de nouvelles nationalités dont l'équilibre économique n'a pas été recherché, et par les barrières douanières établies à chaque frontière. En un mot, crises qui, malgré les efforts nationaux, ne pourront vraiment s'atténuer, ni disparaître, que par les ententes économiques internationales permettant la reprise des échanges et la revalorisation des produits agricoles de toutes sortes.

Après Stresa, il faut que la coopération européenne devienne une réalité

Le blé

La récolte mondiale de blé oscille toujours aux environs de 950 millions de quintaux. Celle de l'Europe (Russie exceptée), aux environs de 250 millions.

En France, celle de 1931 était de 71 millions de quintaux. Une vingtaine de millions ont été importés. Ils ont permis les hauts cours à la fin de la campagne. Etant donné le maigre rendement à l'hectare, les cultivateurs français n'en ont point profité.

La récolte de 1932, d'après la statistique fournie par le ministère de l'Agriculture, est d'un peu plus de 90 millions de quintaux. Nos besoins étant de 86 à 87 millions, nous aurons cette année un excédent, excédent — il est nécessaire de le signaler — dont le volume peut croître de 6 à 10 millions de quintaux et devenir gênant en 1933, si la moisson est précoce, réduisant ainsi l'année de consommation à onze mois, peut-être même à dix mois et demi.

Avec des cours normaux, les cultivateurs étaient en droit d'espérer quelques satisfactions, une atténuation des pertes subies les années précédentes. Beaucoup d'entre eux avaient des dettes. Ils avaient hâte de battre leur récolte, de vendre leur blé à un prix qu'ils escomptaient de 125 à 130 francs.

La spéculation veillait, aidée dans ses projets par le manque de prévoyance des producteurs de certaines régions, où chaque année, malgré le conseil

qui leur est donné d'échelonner les ventes, la récolte est battue, le grain livré au sortir de la moisson sans faire aucune réserve. Cet apport important facilite les spéculateurs, qui affirment partout qu'ils ont des offres trop abondantes.

D'ailleurs, dès le courant de juillet, certains journaux annoncent une récolte dépassant cent millions de quintaux. Dès les premiers jours du mois d'août, malgré la moisson tardive, avant même que le battage soit réellement commencé, des milliers et des milliers de quintaux *de blé pavier* passaient de main en main à la Bourse de Commerce de Paris.

En quelques séances, le prix du quintal baissait de 140 francs à 110 francs, pour reprendre légèrement, puis redescendre à moins de 100 francs sur certains marchés, pour remonter (17 octobre) à 115 francs (disponible) à la Bourse du Commerce de Paris, c'est-à-dire 105-108 départ province.

Ce prix n'est pas rémunérateur pour le cultivateur, qui *subit les prix*, et c'est là le tragique de la situation.

L'action gouvernementale

Cependant le Gouvernement radical a fait son devoir. Arrivé au pouvoir en juin, il faisait, avant la fin de la session, voter :

— La modification de l'article premier de la loi du 1er décembre 1929 pour lui permettre de réprimer certaines fraudes sur les farines ;

— Deux projets de loi facilitant par de nouvelles avances de l'Etat l'attribution de prêts à moyen terme et à long terme aux cultivateurs.

Par des décrets successifs, il ramenait à 3 % le pourcentage autorisé de blé exotique à incorporer dans la mouture ;

— Il donnait ordre à l'Intendance de procéder directement à des achats assez considérables de blé ;

— Il réduisait le taux d'extraction de la farine ;

— Il encourageait et facilitait les prêts de crédit agricole ;

— Il encourageait le stockage corporatif et individuel et poussait au report sur 1933 de six millions de quintaux en accordant des primes de conservation ;

— Il relevait les droits de douane sur les céréales secondaires.

Les remèdes

Quels sont les remèdes que nous pouvons envisager ?

Nous ne voulons de prime abord en repousser aucun, mais présenter quelques observations.

La taxation ? Elle joue difficilement en période de baisse intensive. Elle ne fait pas absorber un quintal de blé en plus. Pour que son application soit parfaite, il faut en plus admettre que les offres de vente correspondent toujours aux demandes d'achat.

Est-ce bien certain ? Lorsqu'un minotier ou un négociant aura assez de marchandises, pourquoi voulez-vous qu'il s'en embarrasse d'une plus grande quantité ? Ne diminuera-t-il pas le prix d'achat ? Comment et par qui contrôler ces opérations qui, depuis toujours, sont faites sans convention écrite et dont le paiement est effectué sans reçu sur les marchés ?

L'Office ? En admettant qu'on puisse le créer, il est indispensable de lui donner les ressources correspondant aux opérations qu'il aura à accomplir.

En année excédentaire, il devra disposer d'une somme de 600 à 1.200 millions. Son but sera de stocker. Aura-t-il d'abord les magasins nécessaires pour le personnel et pour la surveillance ? Aura-t-il les silos dont les frais de premier établissement montent, nous a-t-on dit, jusqu'à 200 et 250 francs par quintal ? Qui fournira les fonds ?

Et devant le stockage exagéré, ne devons-nous pas nous souvenir de la faillite du stockage canadien et des ruines qu'il a entraînées ?

En année déficitaire, l'Office contrôlera les im-

portations et jouera là une partie relativement facile.

Mais nous sommes prêts à l'accepter pour le contrôle et même pour le monopole du commerce extérieur : importation et exportation.

Les remèdes, et nous les proposons au Congrès, nous les voyons surtout dans le renforcement des mesures déjà prises.

— La réduction à 1 % ou à 0,50 % si possible du pourcentage d'incorporation de blé exotique dans la farine. Quoi qu'on dise, les blés indigènes ont, cette année, assez de gluten, assez de qualités boulangères, sans avoir besoin d'être soutenus par des blés « de force ».

La réduction du taux de blutage à 66 % a été un premier pas. Ennemi des lois d'exception, nous demandons au Gouvernement d'examiner le retour à la liberté complète du commerce des farines : avoir du bon pain, c'est en augmenter la consommation.

— Les achats directs par l'Intendance, sur des marchés de province, de quantités de blé vraiment importantes, avec majoration sur les prix pratiqués par les négociants et les minotiers. La dépense supplémentaire est, au point de vue budgétaire, insignifiante par rapport aux heureux résultats qui en découleraient pour l'intérêt général de l'agriculture.

— La répression impitoyable des fraudes, aussi bien pour le blé que pour la farine.

— La suppression de l'admission temporaire si le contrôle est impuissant à arrêter les fraudes, comme il a été signalé ces derniers jours encore.

— Le stockage, avec report sur la récolte prochaine de six millions de quintaux, en accordant aux cultivateurs les primes nécessaires, en relevant au besoin celles promises.

— La déclaration d'emblavures, qui n'attenterait en rien à la liberté du cultivateur et qui, reçue à la mairie de chaque commune, permettrait, au moment de la moisson, une évaluation plus réelle parce

que plus restreinte. La statistique du ministère de l'Agriculture serait ainsi plus proche de la vérité.

— La protection constante des céréales secondaires, dont le prix élevé assurerait la continuité des assolements indispensables dans les régions de culture intensive. (Pour l'orge, les nouveaux droits ne joueront réellement qu'à la fin de l'année.)

— Le vote de la loi sur la révision des baux à ferme.

— Le vote de la loi sur l'indemnité au fermier sortant.

— Enfin le devoir du Gouvernement est d'assurer l'ordre public. Ne peut-il penser au pire ? Guerre ou troubles économiques ? Défense nationale ou mauvaise volonté de la grosse meunerie concentrée en quelques mains ?

Pour y parer, ne pourrait-on créer, à côté du stock de farine (?) qu'on nous a dit exister, un stock important de blé qui assurerait à la fois la liberté d'action du Gouvernement et l'approvisionnement général, en particulier celui de quelques grandes villes dont la nourriture en pain dépend uniquement de quelques grands moulins ?

La betterave et le sucre

Le rendement de la culture betteravière est, cette année, assez irrégulier, suivant que la pluie bienfaisante est ou non tombée en tel ou tel endroit. Les emblavements sont sensiblement égaux à ceux de 1931 (230.000 au lieu de 226.000 hectares).

Mais la densité sucrière étant relativement faible, la production sera inférieure à celle de l'année précédente qui a atteint 875.000 tonnes.

On peut admettre qu'elle ne dépassera pas 800.000 tonnes.

La situation intérieure se présente donc ainsi :

Stock disponible 1er septembre ..	194.000 tonnes
Production 1932-33	780.000 —
Contingent des Colonies	110.000 —
	1.084.000 tonnes
La consommation, qui s'est élevée jusqu'à 980.000 tonnes, n'a été pour 1931-32 que de 916.000 tonnes, admettons	920.000 tonnes
Il resterait un report de ..... au maximum.	164.000 tonnes

Grâce aux droits de douane, les cours ont été assez stables. Nous avons vu le fléchissement habituel au moment du commencement de la fabrication. Un essai de spéculation à la baisse semble n'avoir pas continué.

Suivant la région, le prix de la betterave s'établira vraisemblablement entre 150 et 160 francs.

Mais un gros problème se pose. Dans les régions de culture intensive, dans les terres à blé, la culture de la betterave est indispensable à l'assolement. Nulle plante sarclée n'a pu la remplacer. Devant l'augmentation de la production, une restriction volontaire (et mondiale, accord Chadbourne) a déjà été acceptée par les producteurs et les fabricants de sucre.

Le surplus de la production s'en va vers la distillerie. Une quantité importante d'alcool en est résultée, pour laquelle joue l'accord de Béziers.

Cet alcool, l'Etat s'est engagé à le prendre en totalité et à le payer à la parité du cours du sucre. C'est pourquoi, lors de l'établissement du dernier budget, nous avons protesté contre le prélèvement fait par le précédent Gouvernement à l'Office de l'Alcool. (Et nous nous demandons si, dans la si-

tuation financière actuelle, les engagements pris par M. Flandin, ministre des Finances, pourront être tenus.)

Aujourd'hui, l'Etat est embarrassé de cette quantité énorme d'alcool. Afin de l'écouler, le Parlement a bien rendu obligatoire, pour les poids lourds, l'emploi du carburant national (mélange d'essence et d'alcool), mais les importateurs d'essence semblent peu disposés à en favoriser le développement, et la consommation est loin d'atteindre le chiffre d'hectolitres qui devraient être absorbés.

Les essais pratiqués dans différents endroits, à Montreuil et à Béziers par exemple, ont cependant démontré les qualités du nouveau carburant (25 % d'alcool), qui donne d'excellents résultats.

Sans s'étendre davantage sur ce problème si complexe, il semble que le Congrès pourrait émettre le vœu suivant :

« *Que le Gouvernement maintienne, au point de vue du sucre, la protection douanière actuelle et prenne toutes mesures, au besoin de contrainte, pour mettre les importateurs de pétrole et d'essence dans l'obligation de respecter la loi en développant régulièrement l'emploi du carburant national.* »

POMMES DE TERRE

Par suite de la fermeture de certains marchés extérieurs et de la récolte qui s'annonce favorable, les cours de la pomme de terre sont en baisse appréciable pour toutes les variétés.

Comme conclusion nous demandons au Congrès de prier le Gouvernement, en ce qui concerne l'importation des pommes de terre.

« *De continuer la politique de contingentement avec l'application des règlements sanitaires* ». (Vifs applaudissements.)

Mais en terminant, il faut toujours le répéter, ce dont se plaignent les cultivateurs, c'est moins de la baisse indéniable du prix de vente de l'ensemble des produits de la terre que du maintien des cours des

appareils agricoles dont ils se servent et des marchandises dont journellement ils ont besoin.

L'équilibre n'est plus respecté. Nous demandons au Congrès d'appeler sur ce point l'attention du Gouvernement. Que ce dernier agisse, il en sera remercié par toute l'Agriculture française.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Raoul Aubaud, pour présenter son rapport.

M. RAOUL AUBAUD, *rapporteur*. — Désireux d'épargner le temps de l'assemblée, j'aurais voulu la laisser sous l'impression du rapport de notre ami Chevrier. Cependant, j'ai la conviction que la crise agricole a pris dans notre pays une telle ampleur qu'il est nécessaire qu'un grand parti comme le nôtre lui accorde encore quelques instants d'attention pour épuiser le problème.

Ai-je besoin de répéter ce que nous avons dit souvent : que le parti radical est le parti, par excellence, des paysans ? Ai-je besoin de rappeler que le paysan, qui a mis longtemps à venir à la République, lui a donné une adhésion réfléchie, une adhésion raisonnée. Ce maître silencieux, comme disait un jour le président Edouard Herriot, qui est chaque jour en tête à tête avec la nature, qui, elle, ne procède pas par bonds, mais qui suit la lente évolution des choses, le paysan a donné sa confiance totale à la République, car il sait que la République en retour lui a donné tous les instruments de libération et d'émancipation sociale.

De cette terre qui, autrefois, était une terre de misère et de féodalité, elle en a fait une terre où le citoyen, libre, a la légitime ambition de trouver dans son travail la juste rémunération de ses efforts.

Or, que se passe-t-il ?

Après quelques années mauvaises, voici qu'une agitation provoquée, soutenue, encouragée aussi parfois par des éléments de démagogie intéressés, se produit dans certaines régions du pays.

Il est juste cependant de reconnaître que le mécontentemment profond que l'on constate et qui, dans cer-

taines régions, est allé jusqu'à la révolte, a des causes légitimes.

Le blé, les céréales, le bétail lui-même — car la crise a touché tous les genres d'activité rurale — ne trouvent plus actuellement des prix de vente qui puissent faire vivre honorablement le cultivateur et l'herbager :

J'ai le sentiment que la crise agricole actuelle doit se rattacher à la crise économique mondiale dont elle n'est qu'un des aspects.

C'est encore une des conséquences de la guerre. Il est facile de retrouver, après chaque grande guerre, les mêmes phénomènes économiques, les mêmes bouleversements sociaux : après 1815, crise agricole ; après 1871, crise agricole, après la guerre de 1914-1918, nouvelle crise agricole.

Avant la guerre, la production répondait à peu près à la consommation mondiale. Il y avait de grands pays exportateurs, Etats-Unis, Australie, Canada, Argentine, Russie, qui fournissaient les quantités de céréales dont l'Europe avait besoin.

Pendant la guerre, qui a été la plus grande cause d'anarchie économique, qui a mis l'Europe dans l'obligation de pousser sa consommation alors qu'elle ne produisait plus, les Etats-Unis, l'Australie, le Canada, ont étendu à l'extrême leurs emblavements pour suffire à la consommation de l'Europe.

C'est là la rupture d'équilibre entre la production et les besoins de la consommation.

C'est alors que nous avons connu toutes ces crises qui constituent de véritables drames. On a pu parler du « drame agricole ». N'est-ce pas le titre d'un livre de notre ami Queuille qui a laissé dans le monde rural le souvenir d'un excellent ministre de l'Agriculture. Oui, c'est un véritable drame qui s'est déroulé dans les années 1928, 1929, 1930 et 1931.

Qu'avons-nous vu, en effet ?

Le Canada, les Etats-Unis, ne croyant pas à la reconstitution aussi rapide de l'Europe, continuèrent à produire et à envoyer leur blé, et nous avons alors assisté à ce phénomène vraiment déconcertant qu'alors

que les ports européens regorgeaient de blé, notamment de blé argentin, alors que les entrepôts de Liverpool et d'ailleurs étaient combles de la production américaine, en France et dans le reste de l'Europe, on reconstituait également la production, grâce à la technique moderne, grâce à l'emploi de machines agricoles perfectionnées et des engrais.

Quelles sont les mesures qui ont été prises par le gouvernement pour soutenir la production française? Je ne les critiquerai pas, bien que certaines aient favorisé parfois la spéculation. (*Applaudissements.*)

Notre ami Chevrier a dit d'ailleurs sur ce point tout ce qu'il y avait à dire.

On a eu raison de mettre un verrou à la porte de notre pays. Mais on ne peut pas vivre éternellement dans une maison verrouillée. Un jour vient où il faut reprendre contact avec le monde.

Les mesures qu'on a prises pour protéger momentanément la culture, pour la sauver d'un désastre plus complet encore, ne sont, il faut le reconnaître et tous les agriculteurs le disent, que des solutions provisoires, que des palliatifs insuffisants.

Que faut-il faire alors? Je vais essayer de vous le montrer rapidement.

Il faut s'engager dans la voie, essentiellement radicale, de l'économie dirigée. Je crois que la collaboration confiante, loyale de l'Etat, des producteurs et des consommateurs peut apporter une solution raisonnable à la crise actuelle.

Certes, vous avez entendu et vous entendrez encore des orateurs apporter ici des solutions excellentes. Chevrier a parlé de cet office du blé, dont l'idée a fait des progrès considérables dans le pays parce que le paysan, découragé, est prêt à accepter les solutions les plus extrémistes pourvu qu'ils puissent trouver une juste rémunération de leur travail.

Entre le vieux libéralisme qui a fait faillite et les formules étroitement étatistes, le parti radical pourrait trouver une solution intermédiaire, qui est celle de l'économie dirigée.

Ce n'est pas le rôle d'un congrès d'improviser en séance des solutions et de demander au gouvernement

des formules trop rigides. Nous sommes là surtout pour fixer une doctrine, pour dresser les grandes lignes de notre programme.

D'abord, nous devons tourner les yeux vers la création d'un organisme spécial avec une représentation tripartite : de l'Etat, des producteurs, des consommateurs.

Puis, il faut se tourner vers les solutions européennes en attendant les solutions mondiales.

J'ai lu, comme vous tous, les études du président Caillaux à ce sujet, qui croit avec juste raison que le salut de la France, de l'Europe et du monde n'est que dans la cohésion, dans l'union. (*Applaudissements.*)

Je résumerai ma pensée dans un ordre du jour qui, je vous préviens loyalement, n'a pas pu être soumis à la commission d'agriculture du Parti. C'est donc un ordre du jour personnel que je soumets à votre approbation :

« Le Congrès, ému par les variations brusques et « rapides des cours des céréales, qui déroutent et dé- « couragent les producteurs sans aucun profit pour « les consommateurs ;

« Proclame la nécessité d'assurer aux cultivateurs « la vente de leurs produits à un prix équitable et « rémunérateur et de garantir les consommateurs « contre les manœuvres intolérables de la spécula- « tion ;

« Tout en approuvant les mesures prises par le mi- « nistre de l'Agriculture en faveur des producteurs « de blé qui ont évité au marché français un boule- « versement total dont les conséquences économiques « et sociales auraient été incalculables ;

« Déclare que ces mesures ne constituent malheu- « reusement que des palliatifs insuffisants à résoudre « la crise agricole, le prix de vente actuels de la cul- « ture étant insuffisants pour couvrir les frais de la « production ;

« Réclame la création et le fonctionnement d'un « organisme à représentation tripartite qui serait « chargé de régulariser le prix de vente du blé ; d'ins- « tituer un service statistique complet, de coordonner « les mesures prises pour le stockage et la vente « coopérative des céréales et en particulier de déve- « lopper l'attribution d'avances aux cultivateurs qui, « par l'intermédiaire de groupements agricoles, veu- « lent stocker et warranter leur récolte en meules ou « en magasin ;

« Cet organisme aurait charge de fixer le contingent « mensuel de blé exotique à importer, le taux maxi- « mum d'incorporation dudit blé dans les blés indi- « gènes et d'assurer le contrôle du commerce exté- « rieur des céréales ;

« Le congrès insiste, enfin, sur la nécessité du vote « du statut juridique et fiscal des coopératives agri- « coles, du vote par le Sénat de la revision des baux « à ferme, adoptée par la Chambre des députés ; de « la proposition de loi concernant les calamités at- « mosphériques ;

« Et formule le vœu de voir le Gouvernement s'en- « gager dans la voie de l'économie dirigée et pour- « suivre l'étude des solutions européennes qui peu- « vent seules apporter un remède efficace à la crise « actuelle. » (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Liautey, député de la Haute-Saône, pour présenter son rapport.

M. LIAUTEY. — Dans ce rapport que nous entendons consacrer à la revalorisation des produits forestiers, nous avons été guidé par cette double considération que notre parti a des affinités essentiellement rurales et qu'il occupe dans la majorité de gouvernement une position dominante. Ainsi, pour la prompte

solution de la crise forestière, nous avons ressenti que les devoirs de l'affection rejoignaient ceux que nous inspirait notre responsabilité politique.

Une étude complète de la question nous a convaincu que la dépréciation des produits forestiers en France résultait non seulement de la crise économique mondiale, mais aussi des importations abusivement tolérées par les pouvoirs publics. Cette observation générale nous conduit donc, avant de proposer les remèdes qui s'imposent, à montrer d'abord que la crise forestière en France rentre dans les conséquences de la dépression économique générale, à souligner ensuite l'insuffisance des mesures prises pour protéger tous ceux qui, dans notre pays, vivent de la production et de la transformation des produits forestiers.

LE PROBLEME DU BOIS EN EUROPE

Nous n'ignorons pas que le problème du bois revêt un caractère mondial et qu'il est un des aspects de la dépression économique générale. Le Conseil national économique a publié récemment sur la question, un rapport réduit à l'Europe. La constatation essentielle de ses experts est précisément que la sylviculture n'échappe pas au problème général de la surproduction agricole. La situation financière précaire de l'après-guerre a poussé les pays à exporter intensivement leurs ressources forestières. La production du bois, intensifiée outre mesure, a fini par dépasser de beaucoup la faculté de consommation.

Jusqu'en 1930, la consommation a augmenté en Europe avec l'accroissement de la population, la restauration des régions dévastées, les exigences nouvelles du confort, l'augmentation de la consommation de papier de cellulose. Mais depuis trois ans que la crise économique étend ses ravages, les emplois du bois ont été considérablement diminués du fait du ralentissement de l'industrie du bâtiment, de l'industrie du meuble, de l'industrie de l'emballage, des industries de constructions navales, des chemins de fer,

des mines, du fait aussi de la concurrence dans la construction, d'autres matières telles que le ciment, le fer, l'acier, le plâtre, les briques, de l'usage des mobiliers métalliques, de l'emploi des placages et contre-plaqués qui donnent, à volume inférieur, une résistance égale, de la diminution aussi de l'importance du bois en tant que combustible.

La réapparition de la Russie dans le commerce international des bois a été une cause de déséquilibre, en quelque sorte double, car, pendant la décade qu'avait duré son abstention, à peu près absolue, sur le marché exportateur, les pays baltiques avaient, pour occuper sa place, considérablement développé leurs productions.

Il résulte du jeu convergent de ces divers facteurs de baisse, que les prix européens qui dépassaient en 1928 et 1929 de 50 à 60 % le niveau d'avant-guerre, sont tombés à des niveaux, où, dans l'ensemble, ils ne représentent plus que la moitié où encore moins, de ce qu'ils étaient il y a trois ou quatre ans. Dans bien des cas, ils sont inférieurs aux prix de transport, de transformation et de livraison des grumes prises en forêt. La valeur marchande du bois sur pied, dans le domaine forestier, se trouve ainsi considérablement réduite et la forêt a perdu, dans beaucoup de pays, sa rentabilité. La crise qui atteint la propriété forestière, frappe la fortune nationale de presque tous les Etats.

Le Conseil économique qui préconise sagement, à titre de remède, la réduction des coupes et la réduction des offres d'exportation, a toutefois reconnu que l'amélioration d'ensemble de la situation, grâce aux deux correctifs proposés, est bien malaisée à poursuivre sur le plan international car les différents Etats n'ont pas attendu des solutions internationales problématiques, et ont recouru à diverses parades appropriées à leurs situations respectives. En général, ils ont accru les mesures restrictrices de leur législation douanière, pressés qu'ils étaient d'endiguer au plus vite des importations excessives et d'essayer de protéger leur production nationale contre la dépréciation des prix.

LA CRISE DU BOIS EN FRANCE

Les facteurs généraux que nous venons d'énoncer, ont naturellement développé leur influence déprimante à l'égard du marché du bois en France mais, comme nous allons le montrer, grâce à quelques précisions chiffrées d'une authenticité indiscutable et d'une valeur d'information pleinement actuelle, la crise du bois français doit également à des causes particulières le caractère aigu, que nous déplorons. A cette situation d'une gravité exceptionnelle, nous dirons tout de suite qu'il convient d'apporter des remèdes particulièrement énergiques.

a) LA SITUATION DU MARCHE FRANÇAIS

1° Les cours actuels et leur tendance :

Quelques chiffres extraits du « Bulletin de la statistique générale de la France » montrent à quel point la situation du marché des bois en France est devenue catastrophique. En prenant pour base le coefficient 100 pour les prix de 1914, l'indice des prix de gros était :

	en 1929	en 1930	en 1931	en 1932
Pour le chêne	1159	1250	1175	373
Et pour le sapin.....	768	687	503	469

Les cours des principales essences, ne sont plus payants. Tous les producteurs vendent à perte et l'on se demande quels sont les moins malheureux, des détenteurs de stocks ou des propriétaires de bois sur pied.

Depuis deux ans, en effet, le prix des bois rendus à la scierie a baissé d'environ 50 % en moyenne et au minimum, dans ces conditions, et étant donné les prix de l'abatage et de la sortie des bois, les arbres sur pied ont, dans un grand nombre de nos forêts,

une valeur à peu près nulle. D'autre part, les scieurs qui ont acheté des bois aux prix forts, se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité de les vendre sans perte dans les grands centres de consommation.

Il résulte de cette situation que les sapins des Vosges, du Jura, des Alpes et des Pyrénées ne peuvent être vendus qu'à des prix déficitaires et qu'à part quelques marchés pour utilisation locale ou régionale, aucune exploitation ne peut plus être utilement entreprise.

La situation est tout aussi critique pour le chêne français et tous les autres feuillus tels que le hêtre, le frêne, l'orme, sans oublier le peuplier et les autres bois blancs. La région des Landes est particulièrement touchée. Ses débouchés naturels, et l'Angleterre en particulier, lui sont actuellement fermés, du fait de l'afflux des bois du Nord, à des cours invraisemblablement bas.

Les 800.000 tonnes de bois de mines qu'elle expédiait chaque année, sont sans preneurs et les exportations de résine, qui étaient son autre source de richesse, sont également arrêtées, du fait de la concurrence américaine et portugaise: ce dernier pays se révèle un concurrent particulièrement dangereux en raison de l'extrême bon marché de sa main-d'œuvre.

La mévente des produits forestiers des Landes crée un malaise particulièrement vif dans tout le Sud-Ouest. L'exportation des poteaux de mines par le port de Bordeaux était passée de 394.998 tonnes pour les sept premiers mois de 1930 à 243.289 tonnes pour la période correspondante de 1931. Depuis le fléchissement s'est encore aggravé et il a été toujours pire pour le port de Bayonne.

Funeste au trafic maritime, la mévente de la production landaise accroît le chômage notamment pendant la période d'hiver.

Les représentants de l'Algérie nous apportent les mêmes doléances de la part de leurs compatriotes qui tirent leurs moyens de subsistance de l'exploitation des forêts de chêne-liège : le commerce de ce produit étant également très affligé par les circons-

tances, en raison notamment de la concurrence espagnole et portugaise.

Si nous n'allons pas plus loin dans cette énonciation des misères communes à tous ceux qui vivent de la production forestière, c'est que nous laissons volontairement de côté la question des bois coloniaux qui rentre dans les attributions du rapporteur de la politique coloniale et nous abandonnons à notre collègue, M. Robert Lassalle, le soin de traiter la question de la résine qu'il connaît particulièrement.

Quelques chiffres fixeront l'étendue et les répercussions de la baisse excessive des bois et de la dévalorisation consécutive de la propriété forestière.

Sur les 10.350.000 hectares de forêts françaises, les collectivités possèdent un bon tiers : l'Etat 1.460.000 hectares, les communes 2.455.000 hectares.

En 1929, le revenu annuel de ces divers domaines atteignait les chiffres suivants : forêts domaniales, 329.097.000 francs ; forêts communales, 371.023.000 francs.

Ce revenu tombe les années suivantes :

Pour les forêts domaniales, en 1930, à 290.192.000 francs ; en 1931, à 177.982.000 fr. en 1932, à 149 millions de francs environ.

Pour les forêts communales, en 1930, à 310.895.000 francs; en 1931, à 219.344.000 francs; en 1932, à 170 millions de francs environ.

Ces chiffres prouvent que les collectivités participent à la misère commune. Sur tout le territoire, Etat, communes et particuliers subissent respectivement un amoindrissement de leurs revenus. En raison des multiples incidences de la vie sociale, il en résulte une aggravation continue de la crise qui se traduit par le chômage et l'exode vers les villes des travailleurs agricoles, la fermeture ou la faillite de nombreuses scieries, le licenciement du personnel, la régression des impôts, etc.

2° Le malaise et les réclamations

L'effondrement du marché des bois suscite des réclamations de plus en plus vives, à mesure que les

intéressés s'organisent et donnent à leurs protestations un caractère de plus en plus national. Si un sentiment de très étroite solidarité rejoint encore tous les représentants des diverses branches de la production agricole, ce qui permet d'éviter entre elles de pénibles rivalités, nous devons toutefois constater que les représentants des intérêts forestiers se font d'autant plus pressants qu'ils n'ignorent pas que d'autres produits de la terre menacés par la concurrence étrangère, ont pu être efficacement protégés.

La plus insistante des demandes d'intervention adressées au Gouvernement en faveur du patrimoine forestier est celle qui émane de la Fédération des Associations des Communes Forestières de France, dont la création remonte à l'été dernier et qui est présidée par M. Georges Dangon, maire de Lathuille (Haute-Savoie) qui appartient à notre parti et qui participe aux travaux de notre Comité exécutif depuis 1908. Cette Fédération groupe à l'heure actuelle plus de 2.000 communes et, il n'est pas douteux que l'appel qu'elle adresse aux municipalités affligées du non-rendement de leurs forêts, sera unanimement entendu. Nous aurons dans la suite de ce rapport à faire notre profit des travaux et des conclusions du Congrès du Bois national qui a précisément donné naissance à la Fédération des Associations des Communes Forestières.

b) LES CAUSES DE LA CRISE

1° Les causes principales

Dans toute crise économique, il convient de mettre en cause la sous-consommation et la surproduction.

La sous-consommation ne se décèle que dans des phénomènes généraux que nous avons déjà signalés, et qui valent davantage pour l'Europe et le monde entier que pour tel ou tel pays déterminé. Cette difficulté de contrôler la sous-consommation du bois en France, l'a fait nier longtemps par certains groupements professionnels. Il semble qu'aujourd'hui

leurs affirmations soient véritablement démenties. Le fléchissement de 40 % constaté dans la construction, établit qu'en France on consomme certainement beaucoup moins de bois qu'il y a 3 ans. D'ailleurs, le fait est certain en Amérique et en Europe Centrale, pour la même raison et par suite du remplacement du bois par d'autres matériaux moins coûteux.

La surproduction, elle, est indiscutable et universellement reconnue non pas du fait de la France qui produit moins de bois qu'elle n'en consomme, mais du fait des pays étrangers exportateurs.

Nous avons déjà dit que la longue abstention de la Russie avait déterminé une exploitation intensifiée des forêts polonaises, finlandaises, lettones et lithuaniennes.

a) *Les importations de bois russes.*

Leur cadence est très vive dans le sens de l'augmentation :

1928	94.799	tonnes.
1929	149.988	—
1930	270.807	—

Le total de 1930 eût certainement été plus élevé s'il n'était intervenu le 30 octobre 1930 un décret restrictif des importations russes. Cette réaction contre l'invasion des bois russes a été possible grâce à l'emploi de la loi du 29 mars 1910. Nous aurons à revenir sur ce texte et sur l'utilisation qui en a été faite.

b) *Les importations des autres bois étrangers.*

De 1908 à 1929, les importations des bois communs en France ont été relativement stables aux environs de 1.900.000 tonnes; brusquement, en 1930, ces importations augmentent de près de 1.000.000 de tonnes, atteignant un total de 2.882.678 tonnes et créant un déséquilibre générateur de baisse.

En 1931, sauf de la part de la Russie, les importations massives s'intensifient, aggravant la situation jusqu'au désarroi que nous déplorons actuellement. De la comparaison des chiffres d'importations par pays, et par année, nous voyons que c'est de beau-

coup l'Allemagne qui, après la Russie est responsable de l'effondrement des prix sur notre marché. Elle a importé 678.740 tonnes en 1930, contre 435.179 tonnes en 1929, 323.751 tonnes en 1928, 103.742 tonnes en 1913.

Quand on observe l'augmentation des exportations de bois russes dans tous les pays limitrophes de la France, on est amené à constater que, si l'invasion directe des bois soviétiques est arrêtée, notre pays subit encore leur concurrence par certaines interpositions. Nous sommes à cet égard tout à fait d'accord avec M. Dangon quand il écrivait dans un récent rapport : « Nous payons, ce qu'on a appelé dans l'histoire « le tribut aux Barbares », par le truchement d'intermédiaires ! »

Voici les faits. L'Italie n'a pas de bois à exporter, mais elle bénéficie d'un contingentement. Pour ne pas perdre cette source de profits, elle assure l'entrée sur son territoire par l'intermédiaire d'importateurs corinthiens de bois soviétique, qu'elle achemine en France. La Belgique importe un gros tonnage de bois russes. Ce tonnage est si important, qu'on se rend compte, sans erreurs possibles, qu'elle ne l'absorbe pas tout entier. Le trop-plein passe en France, sous le couvert du contingentement belge.

c) *Le scandale des traverses de chemins de fer.*

Parmi les importations excessives, il est une cause de marasme sur laquelle on a peu insisté en raison des responsabilités politiques qu'elle soulève. Ce sont les importations de traverses destinées aux grands réseaux. Nous n'avons pu évidemment nous procurer le montant exact des commandes des Compagnies de chemins de fer à l'étranger. Le secret est bien gardé. Nous sommes toutefois parvenus à connaître les chiffres d'entrée et de sortie de la douane, qui sont déjà très expressifs si l'on veut bien considérer que les grands réseaux sont à peu près les seuls consommateurs de grosses quantités de traverses.

Voici l'édifiant tableau que nous avons dressé :

Traverses de chemins de fer

(en tonnes)

Années	Importations	Exportations	Excédents
1907	7.901	40.712	+ 32.811
1913	18.942	63.665	+ 44.723
1929	18.185	86.518	+ 68.337
1930	68.148	57.698	— 10.450
1931	163.257	29.363	— 133.894

Ces chiffres déconcertent en prouvant combien le gouvernement a été faible à l'égard des grands réseaux qui ont été laissés libres de bouleverser de fond en comble le marché national des traverses.

Il faut bien comprendre que de 1907 à 1929, quelle que soit l'année, la France était exportatrice de traverses. Elle faisait donc mieux que satisfaire à ses propres besoins. Insistons sur ce fait que la consommation des traverses de bois en Europe est très stable, aussi constante que le sont les besoins des chemins de fer, ce qui explique que ce domaine de la production forestière est exempt des fluctuations et des à-coups que nous constatons dans d'autres catégories de productions.

Brusquement, à partir de 1930, par suite de l'impéritie des gouvernements, qui ont précédé les élections républicaines de mai 1932, la France subit des importations massives de traverses. Nous avons à déplorer un excédent de 10.450 tonnes en 1930 et surtout un véritable écrasement avec 133.894 tonnes en 1931.

Ces chiffres et ces quelques commentaires amènent à comprendre la légitime protestation élevée par M. Detroye, dans son intervention au Congrès national du Bois lors de la constitution de la Fédération des Associations des Communes forestières, quand il s'écriait :

« Le 18 décembre 1931, à la suite de l'interpellation au Sénat de M. le sénateur Néron, M. Laval, président du Conseil, promit de la façon la plus for-

melle que plus une seule traverse de chemins de fer n'entrerait en France à partir de cette date. »

« Or la frontière n'a été fermée aux traverses que le 24 juin 1932, ce qui constitue un véritable scandale et montre un beau sans-gêne vis-à-vis de la Haute Assemblée comme aussi le très sincère mépris du commerce des bois et surtout des intérêts généraux de la nation.

« Pendant ces six grands mois, il est entré en France des centaines et des centaines de milliers de traverses, alors que plus d'un million — mais des françaises, celles-là — pourrissaient sur le parterre des coupes, où du reste elles pourrissent encore... »

2° Les causes secondaires

On ne peut négliger de mettre en cause, vis-à-vis de la concurrence étrangère, l'effet néfaste des *tarifs de transports*, par voies ferrées.

Le faible taux de la *surtaxe d'origine* (pour les bois, 1 fr. par 100 kilos, comme avant-guerre) facilite aussi l'entrée en France notamment des bois du Nord pénétrant par la frontière belge.

Enfin, les bois étrangers, bénéficient en France *d'emplois préférentiels injustifiés*. Manque de propagande, habitudes déplorables, parfois même, spécifications routinières des cahiers des charges des administrations publiques les imposant aux entrepreneurs.

c) LES REMEDES

1° Ce qui a pu être fait

Le meilleur moyen de remédier à la crise, était de s'attaquer tout d'abord, aux deux causes principales: dumping russe et importations étrangères, puis aux causes secondaires.

a) CONTRE LE DUMPING RUSSE

Nous avons vu que les importations de bois venant directement de Russie, étaient efficacement arrêtées par des mesures prohibitives, ajoutons quelles sont

tempérées par certains contingentements. Il en résulte que, le tarif général applicable aux importations russes se trouve de la sorte considérablement renforcé.

Il subsiste, dans la mémoire des initiés, le souvenir de l'inefficacité relative des mesures de protection prises, par le décret du 3 octobre 1930. On avait, à l'époque, non sans raisons, signalé que cette réglementation donnait lieu d'une part, à des fraudes et, d'autre part, à diverses manœuvres tendant à faire perdre aux bois soviétiques leur nationalité d'origine, en leur faisant subir diverses transformations à l'étranger.

Des sciages de grumes russes avaient lieu dans ce but à Memel, à Riga, à Dantzig, en Allemagne et en Belgique. Tout cela, c'est maintenant du passé, l'établissement généralisé de contingentements a découragé les importations indirectes de bois russes sous divers pavillons étrangers. Il se peut qu'il y ait encore quelques entrées en France ainsi détournées, mais ces quantités figurent parmi les contingentements des divers pays importateurs, et en définitive, ils ne représentent plus aujourd'hui une aggravation des conditions de la concurrence étrangère. Nous estimons même qu'il ne peut s'agir désormais que de l'épuisement de stocks anciennement constitués, car, à l'avenir, les exportateurs lithuaniens, lettons, baltes, etc., serviront, de toute évidence, leurs exportations contingentées avec les produits de leurs forêts nationales, trop heureux de bénéficier exclusivement de tolérances que nous voulons d'ailleurs de plus en plus parcimonieuses.

b) CONTRE LES IMPORTATIONS ETRANGERES EN GENERAL

Il importe pour examiner la question dans son ensemble, de jeter ici un vaste coup d'œil sur toute la législation douanière concernant les produits forestiers.

Nous avons vu dans la documentation qui précède, que la production et l'industrie du bois en France

avaient été brusquement assaillies par les exportations massives de l'étranger; il en est résulté que les mesures de protection prises, pendant les dix-huit derniers mois, ont été constamment insuffisantes. Elles ont toutes représenté des parades hors de proportion avec l'attaque. Le mal n'a été, à vrai dire, effectivement combattu que depuis l'arrêté du 24 juin 1932 fixant à des niveaux appropriés les contingents du deuxième trimestre 1932. Le gouvernement s'est ainsi rendu maître de la situation en imposant des licences d'importations dans tous les cas.

Il est facile de montrer pourquoi les mesures précédemment prises étaient incomplètes ou trop libérales.

Une loi du 4 juillet 1931 inscrit les produits forestiers dans la loi dite « de cadenas », mais elle omet d'y comprendre les bois ouvrés, d'où une large fissure dans la protection.

Une majoration du tarif général, visant notamment les bois est décidée par la loi du 11 juillet 1931. On lève par cela même la prohibition d'entrée des bois russes et l'on s'expose à encourager le dumping.

Le contingentement des importations de bois est institué par le décret du 27 août 1931, mais l'inefficacité de la mesure est vite démontrée car, fin août, les 100 % de la moyenne des importations 1925-29 sont déjà entrés.

Un arrêté du 30 décembre 1931 reconnaît l'erreur des 100 % précédemment institués. On abaisse pour le premier trimestre 1932 la faculté d'importation à 66 % de la moyenne 1925-29. Malheureusement on néglige encore d'imposer des licences d'importations.

Un nouvel arrêté du 26 mars suivant s'inquiète d'aboutir à un régime mieux contrôlé pour le deuxième trimestre de l'année. On réduit les contingents à 50 % de la même moyenne et l'on institue des licences mais, pour ménager des situations acquises, on accepte l'admission sans licence des bois expédiés des scieries avant le 5 avril 1932. Nous avons eu l'occasion de signaler à quelles fraudes cette facilité, même passagère, avait donné lieu.

A la veille des élections, un décret du 26 mars 1932

procède au relèvement du tarif minimum sur les bois communs. Les droits antérieurs sont majorés de 5 à 7 fois, mais ce renforcement de la protection se heurte à l'étranger à des bases monétaires nouvelles et à des facilités de vendre proportionnellement accrues.

Ainsi, compte tenu d'une fixation plus prudente des contingentements pour le deuxième semestre, que nous devons à un arrêté ministériel du 24 juin dernier, postérieur par conséquent à l'arrivée du gouvernement Herriot au pouvoir, la situation de la production et de l'industrie du bois en France à ce jour est loin d'être protégée comme l'exigent les finances de l'Etat, celles des communes et les multiples intérêts de tous ceux qui, à titre quelconque, vivent de l'exploitation des forêts, ou du commerce ou de la transformation de leurs produits.

c) CONTRE LES CAUSES SECONDAIRES DE LA CRISE

Diverses mesures ont été prises, représentant, soit des correctifs de détail, soit encore des parades de circonstances à l'égard d'événements fortuits.

Nous passerons très vite sur les abaissements de transport ferroviaire qui sont venus corriger des situations que la crise rendait intolérables, du fait de la baisse des produits forestiers. Notre avis est que pour l'instant, on doit se contenter des quelques avantages obtenus sur ce point. Le moment viendra bientôt où il sera possible de reprendre dans l'ensemble, la question des transports par chemin de fer. Nous sommes à cet égard, dans l'attente des grandes résolutions.

Nous signalons, aussi, une surtaxe compensatrice des changes de 15 % applicable à la Suède, Norvège et Finlande, destinée à remédier au bouleversement que cause la chute des devises anglaises et scandinaves.

Enfin, la taxe à l'importation a été portée à 2 %

pour les bois ronds, à 4 % pour les bois mi-ouvrés, à 6 % pour les bois ouvrés.

2° Ce qu'il faut faire d'urgence

Notre devoir est dicté sur ce point par la nécessité de rendre au marché national du bois, et, par voies de conséquences, à la production et à l'industrie du bois la vie qui s'en échappe un peu plus tous les jours. Il importe donc de dégager l'encombrement résultant d'importations excédentaires. Pour cela, il faut, du moins passagèrement, recourir à des mesures énergiques.

I. Prohibition et réforme des contingentements

Nous n'hésitons pas à préconiser la prohibition d'entrée de façon absolue pour une période, suivant les cas, de trois à six mois. Ne subsisteraient donc que très exceptionnellement quelques licences d'importations couvrant des besoins particuliers, en bois du Nord, notamment, par contre l'importation des traverses devrait être interdite pour une année au moins.

Par ailleurs, il y a lieu de faire intervenir désormais, dans la délivrance des licences d'importations, les représentants des communes forestières, qui, au même titre que les usagers du bois, ont leur mot à dire à l'égard des tolérances à accorder à la concurrence étrangère.

Dans une des motions qui servent de conclusion pratique à ce rapport, nous mentionnons la large part qu'il faut dès maintenant réserver aux représentants des communes forestières, dans le contrôle du marché national du bois, en sachant demander à leurs interventions, un caractère sagement régulateur.

II. Relèvement des droits de douane

L'intention qui nous guide sur ce point, puisque aussi bien la prohibition d'entrée ne doit être que

passagère, c'est d'arriver à décourager les importations des bois ayant leurs équivalents dans la sylviculture française. L'établissement du droit spécifique que nous préconisons reviendrait à frapper de façon à peu près prohibitive, les essences et les dimensions qui concurrencent directement notre forêt, car ce sont des bois relativement bon marché. En revanche, les bois pour lesquels notre sol ne peut couvrir les besoins de la consommation, tels que les bois rouges du Nord, étant d'un prix élevé, supporteront aisément le même droit spécifique, dont l'incidence sera comparativement moins élevée étant donné leurs prix.

Le président de la Fédération des Communes forestières déclarait récemment que le ministre de l'Agriculture serait d'avis d'adopter ces suggestions, et qu'il a, dès maintenant, fait étudier, par les services compétents, un relèvement de tarifs, doublant presque les droits existants, étant spécifié que cette majoration n'atteint que les bois tels que les bois bruts, les traverses et les sciages, seules catégories qui soient comprises dans « la loi de cadenas », à l'exception des bois ouvrés.

Il n'y a aucun excès à craindre, de cette taxation, tout le temps que dureront les perturbations des changes et les crises de chômage étendu, dans certaines régions d'Europe. De tels accidents économiques et sociaux rendent inévitables des précautions exceptionnelles. La France ne saurait négliger de les prendre, sous peine de perdre sa situation économique, relativement privilégiée.

Afin de bien établir nos bases de revendications, il nous paraît intéressant d'énoncer à cette place les droits de douane frappant les bois aux 100 kilos à fin octobre 1932 et de faire précéder cette énumération des tarifs antérieurs, c'est-à-dire celui existant en 1913 et le tarif résultant de la majoration insuffisante remontant au mois de janvier 1932 :

Droits de douane par 100 kilos appliqués aux bois à fin octobre 1932

	1913	J. 1932	Oct. 1932
Bois rond	0,65	1,11	3,25
Traverses	1 »	1,90	6 »
Selon grosseur	1,25	2,25	7 »
Sciages	1 »	3,25	7,50
Selon grosseur	1,25	3,50	8,75
Selon grosseur	1,75	4,50	12 »
Pièces de charpente :			
Dur	2,50	13 »	sans
Tendre	2 »	10,40	changem.
Planches	5 »	18,50	—
—	3,50	12,95	—
Portes, fenêtres	20 »		—
— —	12,50	55 »	—
Boissellerie .....7,50 à	30 »	36-120 »	—
Tournerie	20 »	100 »	—
—	15 »	62 »	—

III. Nécessité de ne pas laisser plus longtemps les bois ouvrés en dehors du relèvement des droits protecteurs sur les autres catégories.

En prévision d'une aggravation possible des conditions du marché de la main-d'œuvre, le Gouvernement ne peut négliger plus longtemps de demander au Parlement, de voter une loi relevant les droits sur les bois ouvrés ou les faisant rentrer dans le champ d'application de la « loi de cadenas ». Il y va de l'intérêt général de cette industrie si ramifiée du bois, qui n'occupe en France, avec les exploitants forestiers et leurs bûcherons, pas moins de 700.000 personnes.

IV. Obligation pour les services publics et les soumissionnaires de contrats de travaux publics d'utiliser des bois français.

V. Création d'une caisse de compensation en faveur des communes forestières

Pour aider les communes à traverser la période difficile où elles se trouvent, nous aimerions que le Gouvernement se servît des majorations des droits de douane pour alimenter une caisse de compensation en faveur des communes forestières les plus pauvres et les plus frappées, par la mévente de leurs coupes. Il ne saurait s'agir d'instituer à leur profit des subventions permanentes, qui les mettraient, par rapport aux communes non-forestières, dans une situation privilégiée, mais de venir, de façon transitoire, au secours des budgets communaux bouleversés par la crise des bois. Ainsi, les finances locales pourraient réaliser une réadaptation progressive, et revenir à l'équilibre détruit par la dépréciation des produits forestiers.

VI. Réforme des droits de régie et de garderie.

Beaucoup de communes rurales, surtout celles qui sont pauvres en forêts, ou dont les forêts sont en voie de constitution, sont écrasées par les redevances qu'elles doivent payer à l'Etat pour la garderie et la régie de leurs bois.

Le droit de garderie est calculé pour chaque commune d'après les dépenses qu'elle effectuait pour payer sa garde avant que les gardes communaux aient été domanialisés.

Le droit de régie représente la contribution des communes aux frais des cadres supérieurs de l'administration des forêts. Il ne peut dépasser au cours de chaque décemne, ou chaque période de dix ans, huit francs par hectare et par an, soit 80 francs par décemne. Il en résulte que lorsque ce maximum de 80 francs par hectare est atteint, certaines communes restent plusieurs années sans payer des droits de régie et sont toutes étonnées lorsqu'il faut reprendre

les payements. Nous pensons qu'il y a lieu de modifier ces perceptions compliquées et inéquitables pour les remplacer par une taxe unique perçue sur le produit des ventes des forêts communales.

En demandant au Gouvernement de secourir d'urgence les communes rurales, privées par la dévalorisation des bois de leur principale source de revenus, notre Parti ne fera qu'obéir à ses directives traditionnelles et il s'affirmera une fois de plus comme le vrai Parti des paysans.

Au surplus, l'expérience pénible de la crise nous enseigne que la meilleure façon de maintenir un équilibre favorable entre la production et la consommation nationale, c'est de conserver aux habitants des campagnes l'intégralité de leur pouvoir d'achat.

En défendant la Démocratie rurale, le Parti Radical a conscience de servir la cause de tous les travailleurs de France.

CONCLUSIONS

Le Congrès du parti Républicain Radical et Radical Socialiste, considérant que la dépréciation des produits forestiers en France résulte non seulement de la crise économique mondiale, mais aussi des importations abusivement tolérées par les pouvoirs publics et notamment des importations de traverses effectuées par les grands réseaux de chemins de fer au détriment des producteurs nationaux ;

Constatant que cette dépréciation gravement préjudiciable aux propriétaires forestiers et aux sept cent mille travailleurs de l'industrie du bois, bouleverse des budgets d'un très grand nombre de communes rurales qui se trouvent ainsi paralysées dans l'exécution de leurs programmes de travaux publics,

Estime qu'il y a urgence à revaloriser les produits forestiers pour sauver de la ruine une des plus im-

portantes industries françaises et décide de demander au gouvernement de mettre à l'étude les mesures suivantes :

1° *Prohibition d'entrée pour une période de trois ou six mois de tous les produits forestiers dont la France possède sur son sol les qualités équivalentes en quantités suffisantes.*

2° *Relèvement des droits de douane au moins au double des droits actuels pour décourager l'importation des bois ayant leur équivalent dans la sylviculture française, sans empêcher l'introduction des bois qui comme certaines espèces du Nord sont indispensables à notre industrie* (1).

---

(1) *Moins de 15 jours après la clôture du Congrès de Toulouse,* nous relevons au *J. O.* du 20 novembre, le Décret dont la teneur suit :

Tarif des douanes

Le Président de la République Française,

Vu la loi du 11 janvier 1892 sur le tarif des douanes et les textes subséquents ;

Vu l'article 11 des lois de douanes codifiées, modifié par l'article unique de la loi du 4 juillet 1931 ;

Sur le rapport du président du conseil, ministre des affaires étrangères, du ministre de l'agriculture, du ministre du commerce et de l'industrie, du ministre des finances et du ministre du budget ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Article premier. — Le tableau A du tarif des douanes est, à titre provisoire, modifié ainsi qu'il suit :

Numéros du tarif.	Désignation des marchandises	Unité de perception.	Tarif minimum.	Tarif général.
128	Bois communs, ronds, bruts, non équarris avec ou sans écorce, de longueur quelconque et de circonférence au gros bout supérieure à 60 centimètres (*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*d*)	100 K. B.	20	5 c. 3 25

3° *Dépôt d'un projet de loi relevant les droits sur les bois ouvrés ou les faisant rentrer dans le champ d'application de la loi du cadenas.*

128 Bois communs équarris ou *bis*.						
sciés (*a*) (*b*) (*c*) :						
Traverses pour voies ferrées en bois tendre ou dur :						
80 millimètres et au-dessus...	Idem.	44	11	c.	6	»
Moins de 80 millimètres.....	Idem.	48	12	c.	7	»
Autres, ayant d'épaisseur :						
80 millimètres et plus.....	Idem.	48	12	c.	7	50
Ayant 35 millimètres exclus à 80 millimètres exclus.....	Idem.	56	14	c.	8	75
De 2 millimètres exclus à 35 millimètres inclus, non compris les feuillets et feuilles de placage.....	Idem.	72	18	c.	12	»
2 millimètres et moins.....	Voir le n° 603 *quater*.					
Bois communs (*a*) (*b*) :						
129 Pavés en bois débités en morceaux	Idem.	80	20	c.	10	»
131 Bois en éclisses (*f*).....	Idem.	64	16	c.	10	»
132 Bois feuillards (*g*) et échalas fabriqués	Idem.	80	20	c.	10	»
133 Perches, étançons et échalas bruts de plus de 1 m. 10 de longueur et de circonférence atteignant au maximum au gros bout 60 centimètres, fagots et bourrées	Idem.	8	2	c.	1	50
135 Bûches de 1 m. 10 de longueur et au-dessous, en quartiers refendus ou en rondins, de circonférence atteignant au maximum au gros bout 60 centimètres, fagots et bourrées	Idem.	8	2	c.	1	»

Renvois : (*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*f*) (*g*) (*h*) et (*i*) sans changement.

Art. 2. — Le présent décret sera exécuté immédiatement, conformément aux dispostions du décret du 5 novembre 1870.

Fait à Paris, le 19 novembre 1932.

Albert LEBRUN.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, ministre des affaires étrangères,
Edouard HERRIOT.

Le ministre de l'agriculture,
Abel GARDEY.

Le ministre du cimmerce et de l'industrie,
Julien DURAND.

Le ministre des finances,
GERMAIN-MARTIN.

Le ministre du budget,
Maurice PALMADE.

4° Obligation contrôlée pour les services publics concédés ou non, et notamment pour les Compagnies de Chemins de fer, de réserver la priorité de leurs fournitures aux bois nationaux.

5° Réforme du système des contingentements pour réprimer les fraudes et les manœuvres spéculatives et introduction des représentants des communes forestières dans les organismes qui participent à la fixation des contingents et à la répartition des licences.

6° Création d'une caisse de compensation alimentée par les plus-values résultant de l'augmentation des droits de douane et destinée à secourir temporairement les communes forestières les plus pauvres et les plus frappées par la mévente des coupes.

7° Modification des bases de participation des communes aux frais de régie et de garderie. Suppression du régime actuel intolérable pour les petites communes n'ayant que des forêts pauvres ou en voie de constitution, et établissement d'un pourcentage forfaitaire unique à prélever sur le produit des ventes de forêts communales.

Soucieux de protéger équitablement tous les intérêts en présence, mais désireux avant tout de venir en aide aux petites communes rurales durement éprouvées par la dépréciation de leur patrimoine forestier, le Congrès fait confiance au gouvernement pour une action rapide énergique et décisive.

M. le Président. — Je donne maintenant la parole aux orateurs inscrits, et tout d'abord à M. Amat, député de la troisième circonscription de Toulouse.

M. Amat (Haute-Garonne). — Je suis heureux de saisir l'occasion qui m'est offerte pour vous remercier d'être venus si nombreux à Toulouse. Je le fais non seulement en mon nom personnel, mais aussi au nom

de tous mes collègues du Département, y compris les sénateurs nouveaux, car vous savez que nous avons emporté tous les sièges de la Haute-Garonne aux dernières élections sénatoriales.

Les orateurs qui m'ont précédé ont dit sur la crise agricole, principalement sur la crise du blé, tout ce qu'il y a à dire, et je ne reviendrai sur aucun de leurs arguments. Je demande simplement au Congrès d'affirmer nettement dans un ordre du jour que le Parti reste le défenseur de la classe paysanne.

Je reconnais que des mesures excellentes ont déjà été prises par le Gouvernement pour protéger l'agriculture et le commerce du blé. Mais l'agriculteur est-il satisfait des cours ? N'attend-il pas des mesures concernant le relèvement des cours du blé qui lui assureraient une rémunération plus équitable de son travail ?

Ces mesures, d'ailleurs, devraient être immédiates. Ce n'est pas fin janvier qu'elles devraient être prises, c'est dès le mois de novembre ou de décembre qu'elles devraient intervenir afin de redonner courage aux cultivateurs et leur permettre de continuer la lutte.

Or, à mon sens, les mesures actuellement prises ne peuvent pas donner de résultats immédiats. Une seule serait efficace : ce serait la taxation.

Sans doute, la taxation a ses inconvénients. Cependant, elle ne m'effraie pas. Tout est préférable à la situation actuelle des bas prix.

Une voix. — Qui est due aux agioteurs de la Bourse de commerce.

M. Amat (Haute-Garonne). — Il faut donc agir contre la spéculation.

Certains économistes prétendent que l'avilissement des cours est dû à la loi de l'offre et la demande. En réalité, les cours se sont avilis avant que jouât l'offre, et ils ont été surtout influencés par la spéculation.

Si l'on tient compte que le prix du blé est d'environ 50 à 55 francs le quintal et que le droit de douane compensateur est de 80 à 82 francs, les cours devraient se mouvoir entre les prix-limite de 130 à 135 francs.

Il serait donc utile que le ministre de l'agriculture dépose un texte de loi ou prenne un règlement d'administration publique stipulant que toute opération de bourse qui serait faite au-dessous de ce prix serait nulle. Ce ne serait pas de la taxation, puisque la Bourse pourrait se mouvoir au-dessus de ce prix ; mais on rendrait ainsi impossible toute opération au-dessous d'un certain cours.

Il me semble que cette mesure serait des plus efficaces pour porter remède à la spéculation. (*Applaudissements.*)

M. Brachard (Aube). — On vous a dit que le Parti radical doit s'énorgueillir d'être un parti rural. Il faut s'en souvenir et le prouver.

Les circonstances ont fait que nos amis sont arrivés au pouvoir lors d'une récolte très excédentaire, ou tout au moins d'une récolte à laquelle l'organisation du marché intérieur n'était pas préparée. L'agitation que nous avons constatée dans un certain nombre de départements a pris prétexte d'un mécontentement justifié des producteurs pour conduire une action purement politique contre nos amis qui sont au Gouvernement.

Vous avez à vous prononcer entre deux rapports, entre les conclusions de M. Chevrier et celles de M. Aubaud. Ces conclusions ne sont pas contradictoires ; elles se complètent ; mais elles appellent des précisions. C'est pour vous apporter des solutions pratiques que j'ai pris la parole.

M. Aubaud a paru vouloir envelopper dans des considérations de forme une solution qui tendrait vers la création de l'Office national du blé. Je crois que nous pourrions nous arrêter à une solution intermédiaire. Notre Parti ne doit pas se croire obligé de recourir à une solution spécifiquement socialiste. Nous pouvons trouver dans notre doctrine et notre programme une solution radicale qui prouve à tous les producteurs de blé de ce pays, qui nous ont fait confiance, que nous sommes parfaitement capables de

comprendre leurs doléances, leurs protestations légitimes, et d'y porter un remède adéquat.

Quelles sont les considérations principales qui dominent tout le débat ?

Dans l'ordre de l'avenir, il est incontestable qu'il faut organiser la vente. En face d'une organisation puissante d'acheteurs, constituée par les chambres syndicales de la meunerie et des courtiers en grains, il faut reconnaître que les producteurs, par leur faute, sont dans un état d'inorganisation totale.

Comment organiser cette vente ? Sans entrer dans les détails, je dirai que, pour donner des résultats pratiques, cette organisation doit résider dans le stockage, non pas le stockage en silos, qui nécessite des frais considérables de premier établissement et des manutentions de grains, mais le stockage à domicile, chez le producteur même, ou, s'il n'est pas outillé pour cela, dans des meules qu'il devra au besoin apprendre à faire ; en second lieu dans l'échelonnement des ventes ; enfin dans l'organisation du crédit agricole qui, dans un grand nombre de départements, n'est qu'un mythe.

Jusqu'ici, cette organisation est enfermée dans des règlements trop rigides. Dans bien des communes rurales, lorsqu'un cultivateur a besoin d'avances, on lui objecte qu'il faut des répondants. Quelle plaisanterie ! Comment pourrait-on trouver des répondants parmi eux, puisqu'ils sont tous dans la même situation ? (*Très bien !*)

De plus, lorsque l'organisation départementale de crédit est dirigée par des hommes aux vues étroites et réactionnaires, comme c'est le cas dans beaucoup de départements, elle laisse l'organisation communale décider en dernier ressort et le cultivateur ne peut plus obtenir d'avances. C'est ici que le dicton : « On ne prête qu'aux riches » prend toute sa valeur.

Le Parti radical doit s'attacher à la réforme de cette organisation. Je m'en suis entretenu à différentes reprises avec le ministre de l'Agriculture, et, la

semaine prochaine, je compte, à la tribune de la Chambre, développer nos vues sur ce sujet.

Voilà pour nos préoccupations d'avenir. Mais, comme le disait tout à l'heure M. Amat avec beaucoup de raison, ce que demandent ces millions de producteurs qui nous ont fait confiance, ce sont des solutions immédiates.

Ici, je dois tout d'abord rendre hommage à la compétence et à la volonté d'action de M. Abel Gardey, ministre de l'Agriculture. Il se trouve devant une situation exceptionnelle.

C'est la loi du 1er décembre 1929 qui avait établi un système de protection contre le danger extérieur, et je rappelle que c'est à notre ami Queuille que nous devons la disposition principale qui réglemente l'importation des blés exotiques.

Mais, si cette loi garantit le producteur français contre le danger extérieur, elle est inopérante contre le danger intérieur de la situation actuelle qui est dû à notre excédent de récolte et à l'inorganisation du marché.

Il faut continuer, comme l'a dit M. Chevrier dans son rapport, à résorber l'excédent, de façon que le marché redevienne sain.

La quantité de 6 millions de quintaux dont le report a été envisagé par mesure de précaution sur l'année suivante est insuffisante ; elle doit être augmentée, et je sais que M. le ministre de l'Agriculture songe à l'augmenter.

Il faut également avoir le courage de dire que, dans la situation actuelle, on doit supprimer la faculté d'importation des blés exotiques, dont l'incorporation est aujourd'hui licite dans la proportion de 3 % ; car, sous le couvert de ces 3 %, ou même de 1 % comme on l'a suggéré, sous le couvert de l'introduction de blés étrangers qu'on aura destinés à la consommation des animaux, il se pratique sur une vaste échelle des fraudes considérables qui ont nui à l'absorption du blé indigène.

Je n'hésite donc pas à réclamer, en ce qui me con-

cerne, la suppression totale, au moins temporaire, de l'admission des blés étrangers.

Enfin — et je rejoins ici la suggestion de M. Amat — je crois qu'il faut renoncer à la taxation, dont on connaît les inconvénients et qui est incontestablement une hérésie économique, et qu'il est préférable de se rallier à la fixation d'un prix minimum, pour trois mois par exemple. J'appelle cette mesure « fixation » d'un prix ; on peut l'appeler autrement, pour ne pas effaroucher les producteurs et les empêcher d'aller, en désespoir de cause, à des solutions extrémistes.

En résumé, je propose au Congrès de réunir, en les complétant, les deux ordres du jour de M. Chevrier et de M. Aubaud...

M. le Président. — Je suis informé qu'ils n'en font plus qu'un seul.

M. Brachard (Aube). — ...Et d'y incorporer la suggestion de M. Amat à laquelle je me rallie en lui donnant une forme positive, à savoir que le Gouvernement doit s'attacher à résoudre immédiatement la question par la fixation d'un prix qui donne aux producteurs de blé la certitude qu'au dessous de ce prix ils ne seront pas exposés à voir s'accentuer les pertes qu'ils ont déjà subies.

La fixation de ce prix doit d'ailleurs, pour tenir pratiquement, être accompagnée de mesures d'ordre économique telles que la résorption de l'excédent du marché.

Cette fixation jointe à l'action que le Ministre de l'Agriculture peut exercer sur la bourse de commerce donnera aux producteurs la certitude que, pendant tout au moins les trois mois où elle jouera, le cours du blé ne sera pas à la discrétion des agissements des spéculateurs. J'ajoute qu'il est indispensable qu'à cet égard la volonté du Gouvernement se manifeste dans les jours qui vont suivre.

En terminant, j'adjure le Gouvernement de rechercher, en s'inspirant des observations échangées dans ces débats, une solution spécifiquement radicale qui

comporte des mesures d'organisation susceptibles de donner des résultats tels qu'entre les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs ne puissent plus s'intercaler les agissements d'intermédiaires spéculateurs qui sont toujours désastreux pour l'intérêt général. (*Applaudissements.*)

M. Pignet (Pyrénées Orientales). — Depuis que la prospérité a fui l'Europe, les peuples du vieux et du nouveau monde connaissent une des crises les plus redoutables des temps contemporains. Les conséquences n'ont, hélas, pas tardé à atteindre l'agriculture. La baisse des produits agricoles a été une des premières manifestations du ralentissement des échanges.

Il faut ici rendre hommage à notre race paysanne qui forme les deux tiers de la nation et qui, tenace, travailleuse et infatigable, poursuit sa tâche sans faiblir. Mais, cette continuité dans l'effort crée des devoirs d'autant plus impérieux aux grands partis comme le nôtre, *à ceux qui comprennent tout ce que la France et la République doivent à la fidélité paysanne.*

Les paysans du monde entier en ont lourdement supporté les conséquences et cependant le consommateur n'a pas bénéficié de la baisse des prix à la production.

La situation s'est donc révélée si grave en face de cet effondrement général des cours à la production que les nations d'Europe et d'ailleurs, déjà portées depuis la fin de la guerre à un protectionnisme larvé, ont accentué, sous l'empire de la nécessité, leurs mesures de défenses douanières.

Ces barrières, dont beaucoup réclament, non sans bonnes raisons, la suppression, paraissent être pourtant les seules armes que les gouvernements aient à leur disposition pour empêcher l'envahissement des marchés français, par des produits étrangers chassés de chez eux par la mévente.

On a cherché un *modus vivendi*, un procédé neuf, et on en a trouvé un dont on s'était déjà servi pen-

dant la guerre pour d'autres causes : le contingentement.

Cette protection, que d'aucuns disent outrancière, unie aux dispositions qui, dans certains pays, interdisent tous paiements à l'étranger pour sauvegarder les cours de leur devise nationale, amène peu à peu une sorte de paralysie du commerce international.

Pour ma part, comme Vice-Président de la Commission de l'Agriculture, je me suis borné à vous exposer la situation générale ; je tiens surtout à justifier devant vous le contingentement des fruits, des raisins et des légumes frais en provenance de pays étrangers, notamment d'Italie et d'Espagne.

En beaucoup d'endroits, on a blâmé l'application des contingentements ; en d'autres parties du pays, on a voulu en faire les éléments principaux d'une *doctrine économique. L'erreur est double.*

Le contingentement ne mérite ni les excès de blâme, ni les éloges dont on l'a accablé. Ce n'est pas lui la cause unique de la hausse de certaines denrées artificiellement raréfiées, et ce n'est pas lui, non plus, la panacée universelle, le talisman magique dans lequel l'agriculture et l'industrie avaient mis leurs derniers espoirs.

Pour tout dire, il faut bien le reconnaître, le contingentement ne peut avoir la prétention d'être un remède ; c'est tout au plus un palliatif, un expédient presque désespéré pour atténuer momentanément les effets d'une crise grave.

En effet, les contingentements représentent un élément d'échange qui n'est pas négligeable dans les discussions économiques internationales. Si nous avons récemment obtenu de l'Italie un accord commercial plus avantageux que le précédent, c'est en offrant comme contre-partie l'atténuation de certains contingents. Ce procédé nous permet de poser plus fermement le principe de réciprocité : *J'achète à qui m'achète. Enfin à des circonstances exceptionnelles doivent répondre des mesures de défense exceptionnelles.*

D'ailleurs, en face de trente nations qui ont instauré la réglementation de la sortie de leur monnaie, nous n'avions pas le choix des moyens, et, tout aussi extrême et arbitraire que soit le contingentement, *il nous faut le maintenir pour le moment*, si nous voulons sauvegarder notre agriculture en péril jusqu'au moment où, par une organisation plus rationnelle des échanges, ces mesures seront rendues inutiles.

Quels que soient les soucis que nous donne la situation générale agricole de la France, nous ne devons pas négliger certains aspects de la question du point de vue international, et nous applaudissons au succès de la Conférence de Stresa réunie dans le but d'aider à la renaissance économique et financière de l'Europe. Notre ami Georges Bonnet, comme représentant de la France et Président de la Conférence a pu concilier des intérêts qui, en apparence, semblaient divergents. Nous serons heureux, dans notre Midi, de souscrire à une solution qui, en sauvegardant les intérêts de nos producteurs, permettra de tendre la main à nos amis d'Espagne et d'Italie.

Ainsi, Georges Bonnet et ses négociateurs de Stresa, doivent être félicités pour un succès qui pourra être, dans l'avenir, plein d'heureuses conséquences pour nos agriculteurs.

Un des remèdes proposés par un certain nombre d'experts c'est l'organisation du Crédit Agricole International.

Dans la pratique, ce projet dont les modalités, les règlements, les garanties sont assez difficiles à fixer, rencontrera sans doute encore de sérieux obstacles. *Il faut cependant le saluer comme une grande espérance.*

Je laisse à mes amis Chevrier, député du Loiret, Aubaud, député de l'Oise, Liautey, député de la Haute-Saône, le soin de développer devant vous, avec leur compétence et leur talent, les questions sucrières, celles qui se rapportent au blé, au bétail, aux bois, aux engrais, etc...

Représentant du département des Pyrénées-Orien-

tales au Comité exécutif, on comprendra aisément qu'en terminant, j'attire l'attention du Congrès sur la viticulture.

L'émotion de nos régions productrices de vins de liqueurs a été soulevée par l'importation massive des vins du Portugal qui est passée de 76.000 hect. en 1929, à 108.109 en 1930, 126.000 en 1931 et 128.988 pour les 9 premiers mois de 1932.

Il y avait autrefois, au Portugal, une délimitation très sérieuse de la région viticole dont le produit avait droit à l'appellation d'origine (vin de Porto). Aujourd'hui, les bornes du territoire ont été agrandies au point que la fabrication moyenne de ces vins au Portugal atteint le demi-million d'hectolitres.

Au moment où les producteurs de vins doux naturels et de vins de liqueurs français se demandent comment écouler leurs produits, cette situation nous semble mériter de retenir votre attention particulière. Il paraît nécessaire d'intensifier dans tous les domaines, dans tous les pays et sur tous les terrains, *par une entente internationale, la répression des fraudes.*

Malgré toutes les mesures accessoires prises en ce moment pour la défendre, l'avenir de la viticulture est des plus inquiétants. Il est à craindre que si des débouchés nouveaux ne sont pas créés pour permettre d'augmenter la consommation, la production, toujours en progression, appelle une réorganisation impérieuse du marché des vins.

Notre éminent ami Maurice Sarraut, Président de la Commission interministérielle de la Viticulture est le plus qualifié pour suivre cette question, avec l'autorité qui s'attache à sa personne et à ses nombreux travaux. (*Applaudissements.*)

Nous dirons pour conclure, qu'à notre avis les intérêts de l'agriculture, du commerce et de l'industrie sont liés. Nous voudrions que grâce aux conversations de demain, l'agriculture soit assurée de trouver, dans les conditions nouvelles du marché, la juste rémunération de son travail.

Le problème a deux faces : l'une économique, l'autre politique. Au point de vue purement économique, les libre-échangistes peuvent avoir parfois raison, mais au point de vue politique, ils ont tort. Une diminution des mesures de protection agricoles réduirait à la misère une importante part de la population paysanne.

En dehors de la simple question d'humanité, n'est-ce pas cette population qui assure, en tout temps, l'approvisionnement national. « Le paysan, a dit Mistral, en son langage doré, est le *pilier de la Nation* ». Il représente l'ordre, la continuité, la sérénité dans l'effort.

Comme l'a dit si éloquemment mon ami Yvon Delbos, « il faut assurer l'agriculture d'abord contre ses risques et la défendre contre la spéculation et l'anarchie des marchés ».

En terminant je me permettrai simplement d'ajouter : Historiquement, socialement, nationalement, nos agriculteurs doivent être protégés. Ils forment l'armature de la France et de la République. (*Applaudissements.*)

M. Dupont (Aisne). — J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée les suggestions suivantes, ayant pour but de venir au secours des producteurs de blé aujourd'hui si légitimement affolés par l'effondrement des cours de cette céréale.

Lors de la session dernière du Conseil Général de l'Aisne auquel j'ai l'honneur d'appartenir, j'ai soumis à cette Assemblée un vœu par lequel je demandais à l'Etat de prendre les mesures nécessaires pour accorder, sous forme de warrant, des avances aux cultivateurs sur leur récolte de blé, battu ou non, et restant à la ferme.

A l'unanimité, mes collègues adoptèrent une proposition qui consistait à faire avancer par l'Etat aux cultivateurs, avec le concours des caisses de crédit agricole, et par paliers jusqu'à concurrence de 50 p. 100 de la valeur approximative de la récolte du

blé en bottes, et de 75 p. 100 pour le blé battu et conservé dans les greniers.

La valeur de la récolte ainsi warrantée serait établie approximativement par une commission municipale composée du maire, président, de deux conseillers municipaux désignés par leurs collègues et de deux cultivateurs désignés par les groupements agricoles du canton ou de la région. Cette commission serait chargée de surveiller la récolte, dont le cultivateur resterait responsable de la bonne conservation, aussi bien du blé battu que de celui resté en bottes, en meules, ou sous halles.

Ce système permettrait à la petite culture, et à la moyenne culture surtout, de conserver le blé pendant quelque temps au lieu de le jeter obligatoirement sur le marché afin de se procurer l'argent toujours indispensable au moment de la moisson.

Il a été démontré que les frais de culture d'un hectare de blé atteignent 2.500 francs. Or, la production moyenne pour cette année ayant été de 25 quintaux à l'hectare, le prix de revient du quintal ressort à 100 francs net. Mais le blé est vendu actuellement de 105 à 110 francs dans notre région du Nord, grande productrice de cette céréale, et le cultivateur ne peut se contenter d'un bénéfice illusoire de 10 francs par quintal, en courant les risques constants des intempéries qui peuvent, du jour au lendemain, anéantir tout ou partie de la récolte.

A l'heure actuelle, la spéculation — négoce ou grosse meunerie — est maîtresse du marché. Elle paie le blé au prix qui lui convient et, si des mesures efficaces ne sont pas prises bientôt afin d'enrayer définitivement ces manœuvres dolosives, ce sera la ruine de toute la culture à brève échéance, pour le plus grand profit d'insatiables accapareurs.

C'est là une question de salut public. A mon humble avis, un seul moyen peut détruire les déplorables effets de cette spéculation qui s'exerce sans merci : c'est la fixation, chaque année, d'un prix de base du blé avec barème mobile.

Ce prix de base pourrait être de 125 francs le quintal au poids spécifique de 72 kilog. à l'hectolitre, pour une récolte moyenne de 80 millions de quintaux.

Il serait assez facile au ministère de l'agriculture de se faire renseigner, entre le 15 juillet et le 1er août de chaque année, par ses Directions départementales des services agricoles sur la production probable du blé. En possession de ces renseignements, le ministère pourrait fixer le prix de base du quintal de blé en faisant jouer le barème mobile qui influerait sur la quantité de blé récolté et sur la qualité.

On se heurterait certes à des difficultés dans l'application de ce système. Mais il suffirait peut-être d'obliger les producteurs à faire une déclaration des emblavements à la mairie dès le mois d'avril, déclaration qui serait assez facilement contrôlable par la commission dont j'ai parlé tout à l'heure.

Au cours des dernières législatures, on a engagé par tous les moyens les cultivateurs à produire du blé en aussi grande quantité que possible, prétendant que « le blé sauverait le franc ». Cette invitation a produit un effet absolument contraire à celui qu'on en attendait : on a surproduit au blé, pour arriver où nous en sommes !

De plus, les blés à grand rendement qui ont été ensemencés produisent une farine de qualité inférieure et contenant beaucoup moins de principes nutritifs que les blés produits avant 1914, ce qui fait que le pain est, lui aussi, de qualité médiocre. Et aujourd'hui, nous assistons à ce phénomène assez curieux, que la grosse culture, qui a obtenu des rendements énorme en blé, se trouve dans une situation pécuniaire extrêmement critique.

Le ministère de l'Agriculture envisage la constitution d'un stock de 6 millions de quintaux de blé, en report sur l'année prochaine, avec une prime de 10 francs environ par quintal. Outre la dépense énorme que nécessitera ce stockage, je pense qu'une telle mesure donnera de graves mécomptes. Les producteurs de blé savent qu'il est difficile de conser-

ver intacte et dans de bonnes conditions cette céréale d'une année sur l'autre. Il y a à craindre, en effet, le mauvais goût, les souris, les charançons, etc. On ne peut faire avec le blé ce qui a été fait avec le sucre.

En résumé, si l'on veut que le producteur produise du blé à un prix rémunérateur auquel il est en droit de prétendre et le préserver des atteintes de la spéculation, il faut que les pouvoirs publics prennent les mesures nécessaires pour la fixation du prix du blé par le système du barème mobile que j'ai indiqué, et organisent le warrantage.

Avant de conclure, nous demandons également au Gouvernement, dans l'intérêt non seulement des producteurs de blé, mais aussi des consommateurs de pain, de supprimer radicalement les primes de fabrication et les taxes qui existent actuellement sur la farine et le pain. La concurrence, s'établissant aussitôt ces mesures prises, serait tout profit pour les consommateurs.

Telles sont, messieurs, les quelques idées que je tenais à vous soumettre, espérant qu'elles faciliteront les recherches auxquelles vous vous livrez dans une intention si louable, afin d'aider la culture à sortir du marasme dans lequel elle se débat actuellement et dont l'économie nationale souffre également. (*Applaudissements.*)

M. Goumard (Vienne). — Permettez à un simple militant de placer dans ce débat une courte observation.

Devant l'importance, d'ailleurs méritée, que notre Parti donne à la question du blé, nous paraissons trop laisser de côté la question de la viande, qui est cependant une question de premier plan. Au lieu de dire aujourd'hui « gagner son pain », ne dit-on pas « gagner son beefteack » ? (*Sourires.*)

Or, nous assistons à une sous-consommation de viande. Cette sous-consommation a une grosse répercussion sur le prix du bétail, et, vu le peu de demandes d'animaux de viande sur les champs de

foire, nous avons assisté depuis quelques mois à une baisse catastrophique des prix du bétail. Dans la plupart des domaines agricoles, le cheptel vivant a baissé de 40 p. 100.

Cette baisse, ajoutée à celle du blé, constitue la ruine de l'agriculture, et par répercussion celle du commerce et de l'industrie, car lorsque l'agriculture ne va pas, rien ne va.

Notre Parti, si attaché aux choses de la terre, doit s'occuper d'apporter des remèdes à cette lamentable situation. S'il ne le faisait pas, il manquerait au plus élémentaire de ses devoirs.

A quoi donc est due cette sous-consommation de viande ?

D'abord à la crise économique qui diminue la capacité d'achat du consommateur.

Ensuite et surtout aux prix pratiqués par les bouchers. Il faut avoir le courage de dire cette vérité, au risque de choquer des intérêts d'ailleurs mal compris. Si les prix chez les bouchers étaient en rapport avec les prix du bétail sur les champs de foire, beaucoup de gens auxquels leurs faibles ressources interdisent l'accès des boucheries y pénétreraient de temps en temps ; et beaucoup d'autres, au lieu d'acheter une livre de viande, en achèteraient deux ou trois. La consommation de la viande serait plus grande, le bénéfice des boucheries serait lui-même plus grand puisqu'ils vendraient une plus importante quantité de viande; il en résulterait une plus forte demande de bétail sur les champs de foire et, de ce fait, le prix des animaux augmenterait.

Ainsi, la capacité d'achat de 20 millions d'agriculteurs augmenterait aussi, et la crise économique serait atténuée. Quand l'agriculture va, tout va.

Il est scandaleux de faire les constatations suivantes. Le 12 septembre, de passage à Paris, j'ai vu acheter un gigot de mouton 83 francs ; l'avant-veille, à la foire de Larochefoucauld (Charente), j'avais vendu des moutons à gigots semblables 135 francs pièce. Quelques jours auparavant, dans la Vienne

dont je suis délégué, j'avais vu vendre des veaux de lait 1 fr. 75 et 2 francs la livre ; deux jours après, à Royan, j'achetai moi-même du veau 12 fr. 50 la livre. (*Exclamations.*) Sus aux mercantis qui, bien souvent, font croire aux gens mal renseignés que c'est le brave paysan qui est responsable de la vie chère.

Le scandale a trop duré, il faut qu'il cesse. (*Très bien !*)

Quels remèdes y apporter ? A mon avis, il n'y en a qu'un : la taxation du prix de la viande chez le boucher, taxation raisonnable, basée sur des chiffres fournis par une boucherie étalon fonctionnant dans chaque région économique, ou bien taxation établie par une commission composée d'agriculteurs compétents, de consommateurs et de bouchers. Cette taxation serait communiquée, chaque semaine, aux bouchers par MM. les préfets.

Le tableau de taxe, obligatoirement affiché bien en vue dans les boucheries, sera très détaillé. Pour chaque espèce d'animal, il devra porter un prix maximum pour les quatre qualités de viande.

Ces qualités de viande seront-elles fixées par le boucher ? Non. Elles seront déterminées par le vétérinaire inspecteur qui, en apposant son estampille de contrôle sur la viande, en apposera une seconde qui indiquera la qualité de la viande.

Si notre grand Parti fait adopter cette taxation urgente et nécessaire, il aura accompli une œuvre démocratique, car la viande ne va plus sur la table du pauvre, et il aura fait faire un grand pas dans la voie du redressement économique du pays. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Avant de consulter le Congrès sur la conclusion à donner au débat agricole, je donne la parole à M. Aubaud.

M. AUBAUD, *rapporteur*. — Le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter au Congrès a recueilli l'adhésion de mes collègues MM. Chevrier, Amat et Brachard, sous la réserve d'apporter à mon ordre du

jour deux légères modifications de rédaction que j'ai acceptées, et qui tendent à rédiger ainsi qu'il suit le cinquième paragraphe de cet ordre du jour :

« Réclame la création et le fonctionnement d'un organisme *à représentation tripartite* qui serait chargé de *régulariser* le prix de vente du blé, d'instituer un service statistique complet, etc... », le reste sans changement.

C'est cet ordre du jour ainsi modifié, que je prie le Congrès d'adopter.

M. Brachard (Aube). — Au nom de MM. Chevrier et Amat et en mon nom personnel, je déclare que nous acceptons l'ordre du jour ainsi modifié, étant entendu que, dans notre esprit, le mot « régulariser » comporte également de la part du Gouvernement une étude immédiate pour la fixation d'un cours minimum.

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour de M. Aubaud ainsi modifié.

(Cet ordre du jour est mis aux voix et adopté.)

Un Congressiste. — J'ai voté « contre » ces conclusions, parce que je considère que la question est liée à la lutte contre les puissances d'argent qui détiennent le commerce des engrais. Ce sont elles qui font augmenter le prix du blé, et par suite le coût de la vie, et c'est contre elles qu'il faudrait porter l'effort principal.

M. le Président. — D'autre part, je suis saisi, sur le problème agricole, du vœu suivant signé de MM. André Marie et Mendès-France :

« *Le Congrès émet le vœu que le Sénat discute et adopte sans retard le projet voté par la Chambre et autorisant, au profit du fermier, la revision des baux ruraux aux loyers excessifs.* »

Je mets aux voix ce vœu.

(Le vœu est adopté.)

MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR DU CONGRES

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu deux demandes d'intervention au sujet de l'ordre du jour du Congrès : l'une de M. Kayser, l'autre de M. André Hesse.

D'autre part, je dois indiquer à l'Assemblée que le ministre des pensions serait désireux d'entendre, dès ce matin, la lecture du rapport de M. Coreil sur les anciens combattants, à la suite duquel il aura à fournir quelques explications au Congrès. (*Très bien !*)

Je donne tout d'abord la parole à M. Kayser, pour une motion d'ordre.

M. JACQUES KAYSER (Seine). — Nous sommes quelque peu en retard sur l'ordre du jour prévu pour les travaux du Congrès.

L'ordre du jour d'aujourd'hui samedi, que nous n'avons pas encore entamé, que nous allons aborder seulement maintenant, prévoit les sujets suivants : la propagande sur laquelle de nombreux orateurs sont inscrits, les questions d'enseignement où nous devons entendre cinq orateurs, la politique coloniale sur laquelle désirent parler deux orateurs, enfin la politique extérieure. Aucun de ces sujets ne sera abordé dans cette fin de séance matinale.

Dans ces conditions, je demande au Congrès de modifier son ordre du jour. Il est indispensable que le débat de politique extérieure soit terminé ce soir. Si l'on reporte au début de la séance de cet après-midi tous les sujets qui sont inscrits avant la politique extérieure dans notre programme de travail, il est impossible de prévoir à quelle heure pourra venir le débat capital que nous attendons. Le Congrès serait bien avisé de décider qu'à l'ouverture de la séance de cet après-midi il prendra la discussion de la politique coloniale, qui est une excellente introduction à la politique extérieure, et qu'il abordera ensuite le débat de politique extérieure qu'en tout état de cause nous désirons voir terminer aujourd'hui. (*Très bien !*)

LA POLITIQUE COLONIALE

M. le Président. — La parole est à M. André Hesse.

M. André Hesse (Charente-Inférieure). — L'an dernier, le Congrès de Wagram avait décidé qu'un débat serait institué cette année sur les questions de politique coloniale, et j'ai été désigné comme rapporteur de ces questions.

Mais vous vous rendez compte, et je dois vous en prévenir loyalement, que les questions coloniales ne peuvent être discutées en quelques minutes. Il me faudrait à moi seul, en ne me plaçant que sur le terrain économique, au moins une heure, et je m'en voudrais d'infliger un aussi long discours à une Assemblée dont l'ordre du jour est, par ailleurs, si chargé. Il y a trente-six ans que je fais des discours, je suis capable d'en « rentrer » un. (*Rires.*) Je vous propose donc moi-même de retirer de l'ordre du jour le débat sur la politique coloniale (*Mouvements divers*), parce que je me rends compte, pris entre les questions de propagande, celles d'enseignement et celles de politique extérieure, il me sera impossible de développer mon sujet comme il convient.

Mais, puisque je le retire de vos travaux, vous me permettrez de faire la très courte déclaration que voici :

La partie de mon rapport à laquelle je tenais le plus aurait été de vous dire, dans cette cité de Toulouse, le devoir que nous avons d'exprimer à l'ancien et actuel ministre des colonies, toute notre reconnaissance pour l'œuvre accomplie par lui. (*Applaudissements.*)

Plusieurs fois titulaire de ce portefeuille, ancien gouverneur général de l'Indochine, auteur du livre admirable intitulé « Grandeur et décadence coloniales », Albert Sarraut a accompli, au point de vue colonial, une œuvre des plus importantes pour le prestige de la France, et je dois dire que je n'ai pas à me plaindre que vous ne m'entendiez pas puisque vous avez bien voulu entendre ce que j'avais à vous dire d'Albert Sarraut. (*Très bien! et applaudissements.*)

M. Weinmann (Algérie). — Il est impossible que le si important débat sur les questions coloniales soit enterré de cette manière, et nous insistons pour qu'il ait lieu à l'ouverture de la séance de cet après-midi.

M. le Président. — Le Congrès est libre de modifier son ordre du jour.

La parole est à notre Secrétaire général.

M. Albert Milhaud, *Secrétaire général.* — Un engagement moral a été pris par nous, à savoir que, si l'heure du débat sur la propagande était différée, le débat lui-même ne le serait pas. Il ne peut pas l'être, car il est essentiel à l'organisation et à la vie du Parti.

Au reste, ce débat ne peut certainement pas s'étendre à l'infini. Nous n'aurons que quelques orateurs à entendre, et quelques conclusions précises à tirer de leurs observations. Il semble qu'en abordant ce débat au début de la séance de cet après-midi, il sera terminé à 15 heures et demie au plus tard, et que nous pourrons alors rendre la parole à ceux des membres du Congrès qui entendent instituer une large discussion sur les questions de politique extérieure.

Je me résume. Après les conversations que j'ai eues avec un certain nombre de mes amis, je crois traduire l'opinion moyenne des militants en disant qu'au début de la prochaine séance un débat d'une heure devrait être consacré à la propagande, le reste de la séance étant pris par la politique extérieure.

Un Membre. — La question de propagande est primordiale. Il serait regrettable que ce débat fût écourté en le faisant venir avant le débat de politique extérieure. Ne pouvons-nous en discuter dès maintenant ?

M. le Président. — Je vous rappelle que M. le ministre des pensions désirerait pouvoir, ce matin même, prendre la parole sur la question des anciens combattants, et vous comprendrez que le Congrès at-

tend ses déclarations avec le plus grand intérêt. (*Très bien !*)

M. WEINMANN (Algérie). — La France est un grand pays colonial, et je déplore qu'on veuille escamoter un débat aussi important que le débat colonial.

M. ALBERT MILHAUD, *Secrétaire général.* — Ne dites pas cela ! Vous ne serez d'ailleurs pas forclos sur la politique coloniale. Le rapporteur a retiré son rapport, mais vous pourrez en reprendre les conclusions, par exemple au cours de la séance de demain matin dont l'ordre du jour n'est pas très chargé.

Je répète qu'un engagement moral a été pris envers la commission de propagande. Si j'insiste à ce sujet, c'est que j'ai fait des démarches auprès des principaux de ses membres en les priant de ne pas insister pour que le débat vienne ce matin. Ils ont tenu parole, j'entends tenir la mienne. (*Très bien !*)

M. LE PRÉSIDENT. — Il semble donc entendu qu'avant de lever la séance de ce matin nous liquiderons la question des anciens combattants, et que nous inscrirons à l'ordre du jour de la séance de cet après-midi, conformément à la proposition faite par M. le secrétaire général, tout d'abord la question de la propagande, ensuite la politique extérieure. (*Assentiment.*)

Il en est ainsi décidé.

LES REVENDICATIONS MORALES ET MATERIELLES DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Coreil, rapporteur de la commission des anciens combattants.

M. EMILE COREIL, *rapporteur.* — Je vous demande de me prêter quelques minutes d'attention, non pas pour vous donner lecture intégrale de mon rapport

— vous en avez, sans doute, déjà pris connaissance —, mais pour vous prier, en accord, j'en ai la conviction, avec ceux de nos amis qui sont à la tête du Gouvernement, de renouveler aux anciens combattants, mutilés et victimes de la guerre le vote d'unanimité que vous leur avez donné à Grenoble, à Reims, à Paris, et que vous ne leur refuserez pas aujourd'hui.

Aussi bien si des paroles regrettables n'avaient pas été prononcées hier par deux camarades, animés sans doute d'excellentes intentions, dont l'un a défendu les droits acquis des anciens combattants et victimes de la guerre, dont l'autre est venu les combattre, j'aurais pu vous donner uniquement lecture des conclusions de mon rapport et vous prier de les voter sans qu'il fût besoin d'aucun développement.

Je rappellerai tout d'abord que la lecture du rapport que j'ai eu l'honneur de faire au nom de la commission n'a inquiété ni le ministre des pensions, ni le chef du Gouvernement. Nous avons été particulièrement modérés et discrets. De ce rapport, je n'extrairai que quelques considérations.

Tous les anciens combattants ont conscience qu'il est indispensable de placer au-dessus de toutes autres préoccupations le souci du redressement économique et financier et aucun d'eux ne serait hostile, s'il le fallait impérieusement, à un sacrifice, si pénible puisse-t-il être. Mais, avant d'en arriver à cette extrémité, ils sont en droit d'exiger que toutes les autres ressources possibles soient recherchées et récupérées car, si pendant cinq ans ceux qui ont combattu ont été en première position, il parait juste que, maintenant d'autres paient avant eux et que les anciens combattants aient un peu à leur tour, sinon l'honneur, du moins l'avantage de ne pas être des premiers frappés.

Il vous apparaîtra également que si, aux heures difficiles de déséquilibre budgétaire que nous vivons, les anciens combattants seraient mal venus à réclamer avec insistance l'exécution des promesses que vous leur avez faites au cours de vos dernières assem-

blées annuelles et s'ils acceptent pour un temps de marquer le pas, il serait pour le moins aussi regrettable que vous reveniez aujourd'hui sur les décisions prises et sur les droits acquis, alors qu'il est de notoriété publique que les enrichis de la guerre n'ont pas payé honnêtement leur quote-part et que les responsables sont aujourd'hui légalement assurés de l'impunité. (*Applaudissements.*)

Voilà des considérations que j'ai fait valoir dans mon rapport. Mais je vous ai promis d'être bref, et je ne les développe pas plus longuement.

Laissez-moi vous demander de ne pas dresser les uns contre les autres, les anciens combattants de la génération du feu, et les jeunes à qui leur âge a évité de connaître les horreurs de la guerre.

J'entendais, hier, un de nos jeunes camarades vous indiquer les dangers que pourrait présenter la caisse des pensions. Mais quelle autre solution vous a-t-il proposée ? Je me suis senti plein d'admiration pour ses magnifiques développements. Mais je lui demande de faire crédit à ceux qui, avant lui, ont défendu le pays. (*Applaudissements.*)

Je n'insisterai pas sur nos revendications morales, qui sont celles de tous les républicains, ni même sur nos revendications matérielles au sujet desquelles nous n'avons pas eu jusqu'ici satisfaction intégrale. Je reconnais l'effort fait par les Gouvernements précédents, et je suis assuré que notre Gouvernement républicain saura sauvegarder nos droits.

Au reste, ces revendications matérielles pèsent assez peu dans nos préoccupations et nos soucis. J'ai souvenir d'un grand mutilé à 100 p. 100 qui disait : Si vous m'assurez la paix. je garderai mes béquilles et je vous abandonnerai ma pension. » (*Très bien !*) Nous faisons pleine confiance au Gouvernement pour l'aboutissement de ces revendications.

Je n'insisterai que sur la question de la caisse des pensions.

La caisse des pensions s'impose comme une solution immédiate.

On se plaint que l'institution d'une caisse des pen-

sions va créer de lourdes charges pour les générations à venir. A-t-on fait autre chose lorsqu'on a décidé d'amortir la dette de notre pays ? N'a-t-on pas réparti sur soixante-deux ans les charges contractées par la guerre ?

Au surplus, la caisse des pensions n'est pas une nouveauté, et nous n'en avons pas la paternité.

Mais je m'en voudrais de retarder les déclarations que vous attendez de M. Berthod, ministre des pensions, et je me bornerai, en terminant, à vous rappeler les termes de l'ordre du jour que je vous soumets dans mon rapport :

« LE CONGRES,

« *Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Commission des A. C. et Victimes de la Guerre de son Comité Exécutif,*

« *En approuve les termes,*

« *Confirme les décisions par lui prises aux Congrès de REIMS, GRENOBLE et PARIS,*

« *Proclame intangibles les droits des mutilés, anciens combattants et victimes de la guerre,*

« *Prend acte des sacrifices qu'eux-mêmes sont prêts à consentir dans l'ordre fiscal pour le rétablissement de l'équilibre budgétaire,*

« *Demande aux élus du parti, au Parlement d'obtenir la fusion des offices de mutilés et d'A. C. et d'exiger la création et la mise en œuvre de la Caisse autonome des Pensions.* »

Mes derniers mots, monsieur le ministre, seront pour vous demander de nous accorder satisfaction en présence du chef de notre Parti, afin de permettre au Congrès d'émettre un vote unanime, vote qui est le résultat moral qu'attendent tous les anciens combattants. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le ministre des pensions.

M. AIMÉ BERTHOD, *Ministre des Pensions.* — Mes chers camarades, je vous ai demandé l'autorisation

de vous présenter quelques courtes observations, parce que j'ai, comme ministre des pensions, le sentiment de mes lourds devoirs envers les anciens combattants et envers mon Parti.

Actuellement, le danger pour notre Parti serait que les anciens combattants pussent se méprendre sur les intentions de notre Gouvernement et sur ses actes.

Vous savez que, dans les semaines prochaines, à la veille du débat budgétaire, des meetings seront organisés par eux dans tout le pays. Il ne manquera peut-être pas, ici et là, d'agitateurs qui viendront les exciter contre nous en dénaturant nos actes.

Il est donc de mon devoir de dire quelles sont les décisions qui ont été prises par le Gouvernement.

J'ai le sentiment que M. le président du Conseil et mes collègues du Gouvernement, en particulier ceux qui ont la lourde charge de rétablir nos finances, ont fait pour les anciens combattants le maximum, et je me permets en leur nom de les en remercier.

Il était naturel — disons-le bien — que ceux qui, dans les deux assemblées, ont à s'occuper des questions budgétaires, pensent à demander des sacrifices aux combattants.

Je sais quelles sont leurs préoccupations et je n'ignore pas qu'un certain nombre d'entre eux adressent à l'homme qui est ici le reproche qu'après tout je suis bien obligé d'accepter d'avoir défendu ses camarades.

Je tiens à dire que jamais, à aucun moment, je n'ai défendu mes camarades — et je n'ai pas besoin d'y insister — pour me tailler une petite popularité personnelle. J'espère que vous me faites l'honneur de croire que je n'ai pas de préoccupations de cet ordre. Mais je les ai défendus en pensant à ce que je dois à notre pays et aux intérêts généraux de la nation.

Pour le redressement financier et économique — et même moral — que le Gouvernement a entrepris, il est nécessaire qu'il garde le concours affectueux et cordial de ces millions d'hommes qui ont fait la preuve qu'eux aussi savent se sacrifier pour le pays. (*Applaudissements.*)

Alors, qu'avons-nous fait ?

Nous avons examiné toutes les solutions proposées. Nos collègues des finances les ont chiffrées et il nous a paru qu'un certain nombre d'entre elles ne pouvaient pas être acceptées des anciens combattants et ne le seraient pas par la Chambre qui compte une importante majorité d'anciens combattants.

Faire un prélèvement de 5 % sur toutes les pensions, sur les pensions des mutilés, des aveugles, 5 % sur le bras, sur la jambe qui est restée là-bas ? Nous avons dit : Impossible. (*Vifs applaudissements.*)

Je remercie mon ami Palmade, chargé de la tâche ingrate d'équilibrer le budget, de l'avoir dit avec moi.

On a dit dans la presse que nous proposions cette mesure. Il n'en a pas été question dans les projets du Gouvernement. (*Applaudissements.*)

Le recul de l'âge de la retraite des combattants à 55, 60 ou 65 ans ?

Ce n'est pas à moi de prétendre qu'à cet âge on est un vieil homme qui n'a plus qu'à faire un retraité. Mais j'appelle l'attention de nos amis du Sénat sur ce fait qu'il y a dans ce pays des combattants de 35 ou 40 ans, pour lesquels l'âge de 50 ou 55 ans est l'âge d'un vieil homme. Ces combattants, dont les forces ont été gravement atteintes par la guerre, se disent : On ne nous donnera cette satisfaction que lorsque nous irons rejoindre les autres dans la terre.

Moi qui suis préoccupé de le tenue morale de ce pays, c'est à cela que j'ai demandé qu'on réfléchisse. C'est sur ces sentiments que j'ai appelé l'attention de mes collègues, qui ont bien voulu m'écouter et qui ont renoncé à proposer cette mesure.

Alors, direz-vous, vous ne faites rien ?... Vous ne demandez rien aux combattants ?....

Si.

Qu'avons-nous finalement retenu?

D'abord une mesure concernant les veuves remariées. Je n'insisterai pas sur un sujet un peu pénible. Je dois reconnaître que je n'ai pas rencontré beau-

coup de gens pour les défendre ni parmi les hommes ni parmi les femmes.

Nous proposons ensuite une mesure qui a déjà été acceptée par la Chambre. Nous demandons que ceux des anciens combattants bénéficiaires de la carte, qui ont des ressources importantes, qui sont inscrits à l'impôt sur le revenu dans les conditions fixées pour les ascendants touchant une pension, renoncent à leurs 500 francs ou à leurs 1.200 francs.

Et si les associations disent : « Ne faites pas de catégories. N'établissez pas de différence entre le combattant riche et le combattant pauvre ! » je demande à nos amis qui sont dans la situation que j'indique, d'inviter eux-mêmes les autres à voter cela. (*Applaudissements.*)

J'ai dit quelquefois que, pour un homme politique, le pire danger était les mots à effet. Je me suis risqué tout de même à en faire un : j'ai dit qu'il y avait des « resquilleurs » de l'arrière.

Il y a des gens qui touchent des pensions importantes et qui en jouiront jusqu'à leur dernier jour alors qu'ils n'ont participé en aucune manière à la grande aventure.

Nous ferons la chasse à ces « resquilleurs » et nous demanderons la révision de leur pension.

Et c'est tout.

Une voix. — Et les militaires de carrière?

M. Aimé Berthod. — Nous demanderons pour eux la suppression de la présomption d'origine.

J'ai le sentiment — je m'adresse aux combattants — que le Gouvernement du président Herriot, que les deux ministres chargés des questions financières ont fait, pour maintenir l'intégralité des droits auxquels vous tenez tant, tout ce que, dans les circonstances actuelles, il est possible de faire.

Je sais que le ministre des Pensions pour avoir défendu cela, que le gouvernemet pour avoir fait cela, subiront de dures attaques. Je sais qu'on nous repro-

chera — on nous le reproche déjà — de ne pas avoir demandé davantage aux anciens combattants.

Si nous ne leur demandons pas davantage, c'est parce que, pour réussir la grande œuvre de redressement économique, de redressement moral, que le Parti radical doit accomplir, il lui faut le concours cordial, chaleureux, affectueux de ces millions d'hommes qui ont fait la guerre, et, au nom de mes collègues du Gouvernement, qui ont bien voulu m'écouter, je demande à tous les combattants de nous suivre pour rétablir la situation de ce pays.

Je leur demande pour ce Gouvernement, pour la République, leur appui cordial et sans réticences. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je ne veux pas laisser notre ami Berthod regagner sa place sans l'avoir remercié de ses déclarations, non pas au titre de ministre des pensions, mais parce que c'est un militant que nous aimons, un ami dévoué qui s'acquitte à merveille de la tâche qui lui a été confiée et qui mérite nos éloges et nos sentiments affectueux. (*Applaudissements.*)

Plusieurs orateurs étaient inscrits qui avaient d'intéressantes suggestions à faire. Ils ont décidé de les transmettre directement au ministre et ils renoncent à la parole.

La parole est au citoyen Lafargue.

M. Lafargue. — Je demande aux anciens combattants d'accorder avec infiniment de gratitude à un Gouvernement qui nous fait courir le risque de paix ce qu'ils seraient contraints d'accorder à un gouvernement qui nous ferait courir le risque de guerre. (*Applaudissements.*)

Je serais bien ingrat si je ne disais pas à M. le ministre des Pensions les sentiments de reconnaissance des combattants de la France entière.

N'étant pas parlementaire, je ne puis suivre les travaux du Parlement et des membres du Gouvernement que par l'entremise de la presse. Mais j'ai toujours vu, dans toutes les occasions où nous avons été

en cause, M. Aimé Berthod se faire notre défenseur.

Qu'il en soit remercié par ma modeste voix, car il a acquis au Parti radical le concours de cette grande force morale que constituent, en France, les hommes de la guerre. (*Applaudissements.*)

M. Laur. — Je demande que la plus grande diffusion soit donnée à l'allocution de M. le ministre des Pensions. (*Applaudissements.*)

Un congressiste. — Il est anormal que l'Etat verse une retraite de 1.200 francs à des combattants riches qui peuvent se constituer personnellement une retraite de 6.000 francs. Il faut donc d'abord faire disparaître ce privilège accordé aux combattants riches, privilège qui a été voté par la Chambre dans un but démagogique.

M. le Président. — La parole est à M. le président Herriot.

M. Edouard Herriot, *président du Conseil.* — Je veux simplement remercier cette assemblée pour les paroles qui viennent d'être prononcées par un certain nombre de nos militants et qui ont reçu l'assentiment de tous.

Le chef du Gouvernement de la République vous en est profondément reconnaissant et il voit que ces mêmes hommes qui ont donné l'exemple du courage militaire sont aussi ceux qui, aujourd'hui, vont donner l'exemple du courage civique. (*Applaudissements.*)

Il n'y a rien de plus réconfortant pour l'avenir de la nation et du régime, rien qui honore davantage cette assemblée où l'on a vu s'élever au-dessus de cette basse déclamation si facile qui va peut-être déferler demain.

Je vous suis reconnaissant de ce que vous avez dit pour M. le ministre des Pensions qui, en effet, j'en ai été témoin, vous a défendu admirablement avec, lui aussi, le sens de l'intérêt national, mais, de la même

façon, avec le sens de tout ce qui est dû aux anciens combattants.

A ces anciens combattants, je fais confiance. Je suis convaincu qu'ils ne se laisseront pas prendre à certains propos, à certains appels.

Comment ne comprendraient-ils pas que leur devoir est d'aider des hommes qui vont essayer par tous les moyens dont ils disposent de mener à bien une œuvre de redressement exigée par des nécessités qu'eux-mêmes subissent. Car, après tout, nous ne sommes en rien responsables de la situation que nous trouvons et cependant nous y appliquons tout notre courage.

Ce risque, pour reprendre un mot que j'ai entendu tout à l'heure, ce risque que nous courons, nous l'acceptons bien volontiers et parce que d'anciens combattants viennent de faire entendre ici des paroles qui sont à leur honneur.

Je suis bien sûr que ces paroles domineront demain les débats qui se produiront et, parce que j'ai cette confiance, au nom du Gouvernement de la République, j'adresse à tous les anciens combattants de ce pays des paroles qui valent mieux que des flatteries ou de vaines promesses : l'expression de mes sentiments de profond et de sincère respect. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Coreil.

(Ces conclusions sont adoptées.)

La séance est levée à 13 heures.

SEANCE DU SAMEDI 5 NOVEMBRE

Après-midi.

La séance est ouverte à 14 heures 35, sous la présidence de M. GRISONI, député, assisté de MM. ORTEGA Y GASSET, délégué de la gauche radicale socialiste de la République espagnole, GASTON MARTIN, député, LUCIEN BAUZIN, vice-président du Parti, CH. SECQUEVILLE, secrétaire du Parti, comme vice-présidents, et de M. JACQUES SIMONET, comme secrétaire.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Ortega y Gasset, de la gauche radicale socialiste de la République espagnole, nous fait le très grand honneur de prendre place à nos côtés. (*Vifs applaudissements.*)

M. ORTEGA Y GASSET. — Vive la France démocratique !

(Les congressistes crient : Vive l'Espagne !)

M. LE PRÉSIDENT. — En votre nom à tous, je lui exprime non seulement nos sentiments de sympathie fraternelle, mais aussi l'assurance renouvelée de notre admiration pour la jeune République espagnole. (*Vifs applaudissements.*)

QUESTIONS SOCIALES

M. LE PRÉSIDENT. — En attendant les rapporteurs des questions de politique extérieure, le Congrès veut-il entendre le rapport du Dr Rosenthal sur les questions sociales? (*Assentiment.*)

La parole est au Dr Rosenthal.

M. le Dr Rosenthal, *rapporteur*. — Je vous demande la permission de vous parler d'une question sociale — la lutte contre la tuberculose — en dehors de toutes les controverses médicales.

Quelques chiffres vous montreront l'importance de cette question.

En France, sur 10.000 habitants, il y a, chaque année, 17,2 morts. Dans des pays comme l'Allemagne et le Danemark, sur 10.000 habitants, la mortalité est de 8,0 et 9,0, c'est-à-dire qu'il meurt deux fois plus de jeunes Français et Françaises que de jeunes Allemands ou Danois.

Pourquoi cette différence? L'Allemagne, le Danemark sont-ils des pays privilégiés par le climat, par les habitudes et les conditions sociales ? Non. Mais ces pays ont su faire l'effort nécessaire, alors que nous ne l'avons pas fait, malgré les réalisations des communes qui ont la chance d'avoir à leur tête des maires radicaux.

Il meurt par an, par la tuberculose, 80.000 Français. Si l'on arrivait à la proportion de l'Allemagne et du Danemark, il n'y en aurait que 40.000, c'est-à-dire, étant donnée la préférence de la tuberculose pour les hommes, qu'il meurt 25.000 Français de trop chaque année.

Il est très important de savoir qu'avec quelques efforts, les pourcentages s'abaissent rapidement. L'exemple de l'Allemagne est là pour le prouver.

A la suite de la guerre, la mortalité allemande avait atteint près de 25 pour 10.000, et, en quatre ou cinq ans, la mortalité allemande s'est abaissée au chiffre actuel : 0,9 pour 10.000.

L'effort d'hygiène porte donc rapidement ses fruits, et je ne parle pas des progrès scientifiques, car, pour le moment, nous ne pouvons tenir compte que des possibilités médicales que nous possédons.

Faisons donc l'effort nécessaire pour gagner 25.000 hommes et 15.000 jeunes filles chaque année. Cela en vaut la peine.

L'effort à faire est complexe. Je vous demande la permission de ne pas l'envisager dans son ensemble,

Il est évident que quand nous voudrons supprimer totalement la tuberculose, il faudra changer les conditions de travail, supprimer tous les taudis, etc. Malheureusement, nous n'en sommes pas là. Nous devons limiter notre effort à la lutte contre la tuberculose.

En France, où il meurt 80.000 personnes de la tuberculose, nous n'avons pas 15.000 lits. Nous sommes donc au-dessous de l'effort nécessaire.

En dehors de cet effort de création de lits, il faut reprendre le projet d'Edouard Herriot pour la surveillance de l'enfance, depuis la naissance et jusqu'à 25 ans, de façon à dépister aussitôt que possible la tuberculose pour être mieux en mesure de la guérir.

Pour que la lutte contre la tuberculose porte des fruits, il faut autant de lits qu'il y a de morts par an. Il faudrait donc 80.000 lits. Mais, étant donnée l'orientation scientifique, nous pouvons estimer que ces 80.000 lits peuvent se réduire de moitié et qu'avec par conséquent 30.000 ou 40.000 lits, nous en aurons suffisamment pour retrouver dans quelques années les 25.000 jeunes gens et les 15.000 jeunes filles qui meurent chaque année.

Un lit coûte, en moyenne, 50.000 et 55.000 francs à établir.

Si je vous demandais tout de suite 15.000 lits, vous pourriez me répondre que la dépense serait trop considérable et que vous n'êtes pas en mesure de la faire.

Aussi ne vous en demanderai-je que le dixième. Même pas : mille seulement, qui nous permettront de lutter.

Il faut, en outre, organiser l'inspection médicale à l'école, au cours de l'apprentissage, à la caserne, de façon que les jeunes gens et les jeunes filles soient surveillés jusqu'à 25 ans.

Voici le vœu que je soumets à l'approbation du Congrès :

« *Le Congrès radical et radical-socialiste,*

« *Considérant que le taux de la mortalité tubercu-*
« *leuse en France est beaucoup plus fort que la mor-*

« *talité d'autres pays européens, alors que cette dif-*
« *férence ne s'explique par aucune supériorité de race,*
« *de mœurs ou de climat ;*

« *Considérant que cette différence de taux de mor-*
« *talité provoque un excédent annuel de mortalité de*
« 40.000 *sujets, soit environ* 25.000 *jeunes adolescents*
« *et* 15.000 *jeunes filles ;*

« *Considérant que cette mortalité a régressé dans*
« *les pays où un plan d'ensemble a été apporté à la*
« *lutte antituberculeuse, comme au Danemark ;*

« *Considérant que la base de la lutte systématique*
« *réside dans la surveillance médicale des jeunes su-*
« *jets à l'école, à l'apprentissage, à l'atelier, au régi-*
« *ment, et doit s'exercer également sur les garçons et*
« *les filles de la naissance à* 25 *ans ;*

« *Que la lutte ne saurait être efficace sans qu'il y*
« *ait autant de lits en France qu'il y a de morts par*
« *an (loi établie pour tout pays par la mission Rock-*
« *feller) ;*

« *Félicite les organisations antituberculeuses de leur*
« *action continuelle ;*

« *Désireux de remédier au déplorable état de cho-*
« *ses actuel, demande que soit adopté le plan décen-*
« *nal proposé par la commission de P. S., plan qui,*
« *en dix années, ramènera la mortalité de* 17.2 *pour*
« 10.000 *au taux de* 9 *pour* 10.000 *de la nation la*
« *plus favorisée et donnera* 25.000 *soldats de plus en*
« *supprimant* 40.000 *deuils ;*

« *Réclame dès cette année la création de mille lits*
« *à répartir autour des agglomérations humaines les*
« *plus frappées, et l'organisation intégrale de l'ins-*
« *pection médicale des écoles;*

« *Demande un budget spécial antituberculeux basé*
« *au besoin sur une loterie nationale.* »

J'ai transmis ce vœu à M. Justin Godart, ministre de la Santé publique.

En vous remerciant de l'attention que vous m'avez prêtée, je vous demande de l'adopter. On évalue la valeur d'une vie humaine à 250.000 francs. En sauvant 40.000 Français par an, vous aurez sauvé un

chiffre supérieur à la dépense que je vous demande de faire. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. le Dr Rosenthal.

(Ces conclusions sont adoptées.)

M. le Président. — La parole est à Mme Brunschwicg pour présenter son rapport.

Mme Brunschvicg, *rapporteur*. — La question de principe que nous venons aujourd'hui d'exposer devant vous est celle du droit au travail pour tous dans les mêmes conditions quels que soient les opinions, la classe ou le sexe de l'individu.

Le président Herriot ne m'en voudra pas, j'en suis certaine, d'appuyer ce modeste exposé sur la réforme si justement préconisée et réalisée par lui : l'Ecole unique.

Quelle est, en effet, la base de l'Ecole unique ? C'est qu'aucun enfant, garçon ou fille, n'a le droit d'être privé des études supérieures si son intelligence et ses capacités le lui permettent.

Mais cette égalité devant l'instruction que notre parti a voulu sans restriction pour la préparation des élites, il faut maintenant, messieurs, la compléter au delà de l'école.

A quoi servirait, en effet, d'avoir permis à tous et à toutes les mêmes études, les mêmes droits d'acquérir des titres universitaires si, ensuite, arbitrairement, les postes auxquels ces titres donnent droit se trouvaient réservés à telle catégorie de citoyens aux dépens de telles autres.

Il y a encore, croyez-le bien, dans notre IIIe République, des situations d'Etat qui reviennent de droit ou de fait à certaines classes de la Société. Ainsi en est-il de l'inspection des finances. Il y a encore aussi dans les postes de nos administrations centrales et parmi nos fonctions publiques des situations réservées au sexe et non à la capacité.

C'est de celles-là surtout que je voudrais vous parler aujourd'hui, notre commission estimant qu'il

n'est pas digne d'une démocratie de consacrer des privilèges et que notre parti se doit d'affirmer hautement sa volonté à cet égard.

Mais, tout d'abord, messieurs, je vous demanderai de ne pas envisager le droit des femmes au travail comme une compétition de sexe : ce serait vraiment rabaisser la question et la présenter sous un aspect indigne de nous. N'avez-vous pas, en effet, des femmes, des filles, des sœurs dont vous avez les intérêts à défendre et nous, femmes, ne tenons-nous pas autant que vous à ne pas léser nos maris, nos fils et nos frères ?

Examinons donc la question objectivement, sans préjugés ni parti pris, avec le seul désir d'être juste et loyal.

Voici, d'après une enquête faite en 1930 par Mlle Juliette Tallandier, au nom de l'Association des Femmes juristes, quelle est la situation faite aux femmes dans nos administrations centrales :

1° Administrations centrales qui n'ont jamais été ouvertes aux femmes : Colonies, Finances, Intérieur, Justice, Marine de guerre.

2° Administrations centrales qui ont été ouvertes aux femmes, à titre exceptionnel, et qui leur sont actuellement fermées : Affaires étrangères, Ministère du Commerce et de l'Industrie.

3° Administrations ouvertes actuellement aux femmes dans les mêmes conditions qu'aux hommes : Aéronautique, Guerre, Instruction publique, Marine marchande, Pensions, Travaux publics, Préfecture de police.

4° Administrations ouvertes précédemment aux femmes dans les mêmes conditions qu'aux hommes et qui leur sont actuellement ouvertes, mais avec un régime différent : Travail, Préfecture de la Seine, Assistance publique, Caisse des Dépôts et Consignations.

5° Nouveau département ministériel ayant ouvert les concours aux femmes avec un régime différent de celui qui est appliqué aux hommes : Santé publique.

Ainsi donc, chaque ministère, selon son bon plaisir, peut décider s'il admettra ou non des femmes parmi

ses fonctionnaires ; s'il leur ouvrira toute grande la porte ou s'il l'entre-bâillera seulement, voire même si, après leur avoir ouvert la porte, il peut la leur fermer sans autre explication.

Pourquoi est-ce le ministère de la Guerre, puis celui de la Marine, qui ont ouvert les premiers leurs concours aux femmes ? Nous l'ignorons. Y eut-il là des ministres ou des chefs de personnel plus libéraux qu'ailleurs ? Mystère.

Pourquoi les femmes ne peuvent-elles pas concourir aux Colonies ou aux Finances, alors qu'elles le peuvent aux Travaux publics ?

N'essayons pas davantage de comprendre et demandons-nous plutôt s'il est bon, en République, de laisser ainsi décider... qui de droit... selon son bon plaisir.

Qui de droit, c'est, il est vrai, en principe, le ministre, mais en fait, nul n'ignore que c'est, s'abritant derrière la signature ministérielle, tantôt un chef du personnel, tantôt un conseil de personnel que le ministre harcelé d'affaires ne veut pas mécontenter. C'est ainsi que tant d'injustices et de passe-droits sont consacrés par des règlements ou par des lois dont on ignore trop souvent l'inspiration.

Si encore il était prouvé que, dans les postes actuellement réservés aux hommes ceux-ci rendent plus de services que ne le feraient les femmes, nous n'aurions qu'à nous incliner, mais nous sommes bien certaines que, dans la grande majorité des cas, disons même dans la presque totalité des cas, aucune preuve ne pourrait être apportée que le sexe du fonctionnaire puisse avoir une influence réelle sur le rendement du travail.

Et nous avons, au contraire, le droit de nous indigner que soient réservés aux seuls hommes (grâce à une clause facilement modifiable) certains postes qui sembleraient devoir être remplis avec infiniment plus de compétence par des femmes.

Voyez plutôt cette annonce de concours parue cet été dans les journaux :

« Sous-directeur d'agence d'enfants assistés du

« département de la Seine. Date : 13 octobre ; âge : « 25 et 35 ans, services militaires accomplis pour « satisfaire à la loi sur le recrutement et à la loi « de mobilisation. Traitement de début : 14.000 fr. « plus indemnités. B. E. ou B. S. ou baccalauréat « exigé. »

Cette clause du service militaire, qui paraît infranchissable au premier abord, a pourtant été facilement modifiée dans tous les réglements des concours mixtes. Il a suffi d'indiquer que « les jeunes gens » doivent avoir satisfait à la loi sur le recrutement et à la loi de mobilisation.

Seuls les ministères qui s'obstinent à fermer leurs emplois aux femmes maintiennent encore cette formule pour mieux maintenir un privilège.

Afin de répondre aux besoins des services, on pourrait évidemment prévoir, pour le recrutement, un certain contingentement des sexes — que ne contingente-t-on pas en ce moment. Mais, contingenter n'est pas exclure. Et encore faudrait-il que le contingentement réponde à des nécessités réelles et non pas à des partis pris ou à des fantaisies arbitraires.

Il y a encore bien des préjugés contre le travail féminin, messieurs, et ce sera l'honneur de notre parti que d'avoir contribué à les vaincre. (*Applaudissements.*)

Autrefois, la Société était organisée de telle sorte que l'homme gagnait suffisamment pour subvenir aux besoins du ménage. Aujourd'hui, qu'on le déplore ou qu'on s'en réjouisse, c'est un fait que la majorité des foyers ne pourraient pas se créer sans la participation de la femme au budget familial. Dans la bourgeoisie qui a vu son capital fondre et ses revenus diminuer, la dot n'existe plus guère. La jeune fille apporte à son mari, au lieu de la rançon d'argent, une valeur professionnelle et le revenu de son travail.

Là encore, chacun jugera s'il doit se réjouir du présent ou regretter le passé ; nous nous bornons seulement à constater ce qui est.

Et si, aux jeunes filles qui ont pu se marier grâce

à leur situation professionnelle, nous ajoutons toutes celles qui doivent subvenir à elles-mêmes en raison de la pénurie de maris (il y a, en France, comme on le sait, un excédent féminin d'environ deux millions), trouverez-vous juste, messieurs, de ne pas laisser à ces Françaises le droit de gagner leur vie en choisissant librement le métier ou la profession qui leur convient le mieux.

Certains hommes croient pouvoir sans remords limiter le droit des femmes à choisir leur travail, avec l'arrière-pensée, inconsciente parfois, que « la femme pourra toujours s'en tirer ». A tous les points de vue, messieurs, et au nom des femmes honnêtes et laborieuses qui sont la force de notre pays, c'est contre cet état d'esprit que je vous demande de réagir. Décrète-t-on quels sont les métiers qui conviennent au sexe fort ? Empêche-t-on des hommes jeunes et vigoureux de vendre des gants ou de la bonneterie ? Les empêche-t-on d'être coiffeurs de dames ou couturiers ? Non, et l'on a bien raison, chacun devant pouvoir choisir son métier selon ses goûts et ses capacités. Et c'est pour la même raison que nous vous demandons pour la femme le droit d'être statisticienne, huissier, avoué, notaire..., ou commis-greffier, si elle en a la vocation.

Que pensez-vous, messieurs, de cette séance du Sénat où l'on décréta qu'en France la femme ne pourrait pas être commis-greffier ? et croyez-vous qu'une assemblée s'honore en refusant aux Françaises, qui peuvent être avocates, professeur de Faculté, médecins des hôpitaux, architectes, ingénieurs, industrielles, d'aspirer au titre de commis-greffier ?

Espérons qu'il n'y a eu là qu'une erreur réparable et que l'on réparera.

La femme, dans un régime républicain, doit pouvoir comme l'homme tenter sa chance sans être boycottée. Si elle ne réussit pas dans telle profession, elle y renoncera d'elle-même et si elle peut y réussir, de quel droit la priver d'occuper un poste qui lui convient ?

C'est si vrai que le Pacte de la S. D. N., comme

les statuts du B. I. T. ont stipulé l'égalité des femmes devant la loi du travail ;

« Toutes les fonctions de la Société ou des services qui s'y rattachent, y compris le secrétariat, sont également accessibles aux hommes et aux femmes » déclare l'article 7 du Pacte (§ 3).

C'est si vrai que le président Herriot a fait appel cette année à une femme, Mme Malaterre-Sellier, pour faire partie de la délégation française à l'Assemblée de la Société des Nations.

Depuis longtemps déjà, les femmes faisaient partie des commissions permanentes de la S. D. N., mais c'est la première fois que l'une d'elle a été appelée par le gouvernement à faire partie de l'Assemblée. Nous tenons à en remercier ici bien profondément notre président.

Mais, messieurs, faudrait-il admettre que les femmes soient reconnues capables d'occuper les plus hautes fonctions internationales et que notre pays signataire du Pacte leur ferme cyniquement les emplois les plus modestes sous des prétextes fallacieux ?

C'est si vrai que la Confédération des travailleurs intellectuels, ainsi que la puissante Fédération des Associations de parents d'élèves ont demandé, elles aussi, dans leur congrès de 1931 « que le principe de l'ouverture des concours pour les postes des grandes administrations centrales soit basé non sur le sexe des candidats, mais sur leur compétence ».

Vous avez voté l'an dernier, à l'unanimité, les conclusions du rapport de Mme Kraemer-Bach tendant à la nomination des femmes dans la magistrature. Il y a quelques mois, le président René Renoult déposait lui-même un projet de loi dont l'application permettra de réaliser plus aisément encore le vœu que nous vous soumettons aujourd'hui.

En soutenant nos conclusions et notre vœu, le parti affirmera une fois de plus sa volonté de progrès et son désir de réaliser intégralement la justice pour tous.

Voici le vœu que nous vous demandons d'adopter :

« *Le Congrès de Toulouse, considérant qu'après avoir*

établi l'Ecole unique qui consacre le droit de tous et de toutes devant l'instruction, le Parti radical et radical-socialiste se doit de compléter son œuvre républicaine et démocratique en réalisant également pour tous et toutes — par le seul fait des capacités et des mérites — le droit au libre choix du travail.

« *Demande que des mesures législatives et administratives soient prises de telle sorte que les fonctions publiques soient rendues accessibles à tous, sans distinction de classe, de sexe et d'opinion.* »

Un congressiste. — Dans le dernier alinéa, il faut dire : « *accessibles à tous, avec les mêmes émoluments...* »

Mme Brunschvicg. — J'accepte volontiers cette addition.

M. le Président. — C'est notre formule : à travail égal, salaire égal.

Je mets aux voix le vœu de Mme Brunschvicg, avec l'addition acceptée par le rapporteur.

(Le vœu et l'addition sont adoptés).

M. le Président. — La parole est à M. Gaston Martin.

M. Gaston Martin. — Au nom de la fédération du Maroc, j'ai l'honneur de demander au Congrès d'adopter le vœu suivant :

« *Le 29e congrès national du Parti républicain radical et radical-socialiste, après examen de la demande de représentation des Français du Maroc au Parlement ;*

« *Considérant que la population de la zone française du Maroc pourrait former un corps électoral de trente mille votants environ ;*

« *Considérant que la valeur de ce corps électoral est nettement démontrée par la valeur civilisatrice remarquable qu'il a accomplie en ce pays ;*

« *Considérant qu'à première vue rien dans les accords internationaux ne s'oppose à cette réforme ;*

« *Considérant que le principe des élections de grande envergure dans ce protectorat est acquis depuis l'instauration par le président Steeg d'un collège électoral envoyant au conseil de gouvernement les élus de tous les citoyens français n'appartenant ni aux Chambres de commerce ni aux Chambres d'agriculture ;*

« *Considérant que cette mesure contribuerait à la formation et à la stabilité de l'armature française au Maroc ;*

« *Considérant qu'elle augmenterait le prestige du citoyen français vis-à-vis de l'indigène :*

« *Considérant que les événements qui ont marqué les relations économiques franco-marocaines au cours de ces dernières années démontrent de façon probante le rôle important que les députés des Français au Maroc auraient pu jouer pour le plus grand bien de la métropole et de la nation protégée,*

« *Emet le vœu :*

« *Que le groupe parlementaire radical-socialiste, en contact étroit avec les représentants de la Fédération du Maroc, étudie à fond le principe de cette revendication, si conforme à la doctrine d'évolution démocratique du Parti.* »

M. Tissier (*Vaucluse*). — Le Maroc est un protectorat. Par conséquent il ne peut pas y avoir d'élections françaises au Maroc.

M. Scemama (*Tunisie*). — La question a déjà été traitée par un congrès et renvoyée au comité exécutif, mais rien n'a encore été fait. Je prie le comité exécutif d'étudier cette question.

La fédération de Tunisie se rallie entièrement à la proposition de la fédération du Maroc afin que les Français ne soient pas diminués du fait qu'ils sont allés porter dans des pays de protectorat la civilisation française.

Les Français de Tunisie ou du Maroc doivent être représentés au Parlement français.

Je suis surpris de voir un parlementaire qui pré-

tend que les pays de protectorat ne peuvent pas intéresser la France... (*Vives protestations*).

Je ne veux pas prononcer des paroles injustes, et ce que je viens de dire a sans doute dépassé ma pensée. (*Applaudissements*). Je veux simplement dire que les Français, qu'ils soient en France ou dans des pays de protectorat, doivent avoir leur représentation.

Je demande au congrès de voter l'ordre du jour de la fédération du Maroc.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le sénateur Tissier.

M. TISSIER (*Vaucluse*). — Je suis confus d'être obligé de discuter une question si simple.

Il y a des Français en Amérique, en Espagne, il y en a partout. Ils ont autant de droits à être représentés que tous les autres Français. On ne peut cependant pas les faire voter en pays étranger.

J'ajoute qu'au point de vue national, il serait dangereux de faire ce qu'on nous demande au Maroc, si nous autorisions, en dehors des règles juridiques internationales. Les Français à avoir des représentants au Maroc, nous ne pourrions pas refuser le même droit aux Espagnols, aux Italiens, etc. (*Interruptions*). Et, par conséquent, vous créeriez au Maroc, protectorat français, comme en Tunisie également, des groupements reconnus comme groupements politiques ayant leurs élus. Il y aurait ainsi des groupements politiques italiens, d'autres espagnols. Vous créeriez par là-même dans ces pays la lutte la plus terrible contre l'influence française. (*Applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Carilla, de la fédération de Tunisie.

M. CARILLA (Tunisie). — La proposition qui vous a été faite par les représentants du Maroc et de la Tunisie est dans les vues du Congrès et de notre président Daladier.

Interrogé sur la question en 1928, le président Daladier répondait :

« Il me paraît profondément injuste que les Français domiciliés à l'étranger soient, en fait, déchus de leur droit de vote. Cet état de chose est, en outre, contraire aux intérêts de notre pays. Précisément parce qu'ils sont établis en dehors de nos frontières, nos compatriotes à l'étranger sont animés le plus souvent d'un patriotisme ardent et ont presque toujours une connaissance exacte et précise des problèmes de la politique mondiale.

« J'ajoute, dit le président Daladier, que, dans la pratique, la question est difficile à résoudre, mais il me paraît qu'une première étape pourrait être franchie aisément. Tous les Français qui résident dans les pays de protectorat devraient obtenir dès maintenant une représentation directe au Parlement français. » (*Applaudissements.*)

Rien ne s'oppose donc à l'établissement du droit de vote pour les Français des pays de protectorat.

Il ne s'agit pas d'envoyer au Parlement français des représentants de la Tunisie, des Tunisiens, il s'agit de dire que les Français qui se sont expatriés, mais qui n'en demeurent pas moins Français doivent avoir des représentants au sein du Parlement, non pas pour discuter des choses tunisiennes, mais pour s'occuper des affaires des Français. Il faut que vous sachiez que le budget tunisien s'élabore à Paris, dans les ministères. Et les Français ne peuvent rien avoir sans passer par le ministère des affaires étrangères et l'Office de la Tunisie. C'est pourquoi ils n'obtiennent jamais rien. Il y a dans les archives du ministère de la Justice un projet qui remonte à 1893, tendant à créer une cour d'appel à Tunis, pour les Tunisiens. Ce projet dort toujours. Pourquoi ? parce qu'il y a dix parlementaires qui ont intérêt à ce que les justiciables aillent plaider à Alger, c'est-à-dire que le monsieur qui est condamné à trois jours d'emprisonnement est obligé de faire 2.000 kilomètres pour aller à Alger. (*Applaudissements.*) Alors que les Italiens demandent, en votant à leur consulat, à envoyer des

représentants en Italie, cela nous est égal. Il s'agit pour nous d'envoyer des représentants chez nous.

Vous savez que les consulats constituent, en vertu du principe d'exterritorialité, une portion du territoire national. Les votes émis au consulat seraient considérés comme émis en France même et ainsi ne porteraient pas atteinte à la souveraineté du pays. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La question soulevée est très délicate. Le Congrès voudra sans doute la renvoyer à la commission des vœux. (*Assentiment.*)

La proposition est renvoyée à la commission des vœux.

LES ELECTIONS DU BUREAU DU COMITE EXECUTIF

M. le Président. — Voici le résultat des élections du Bureau du Comité exécutif :

Sont élus :

Vice-présidents parlementaires : MM. Aubaud (Oise), 550 voix; Roger Delthil (Tarn-et-Garonne), 542; Mounié (Seine), 542, et André Hesse (Charente-Inférieure), 532.

Secrétaires parlementaires : MM. Liautey (Haute-Saône), 551 voix ; Ravel (Loire), 551 ; Bousgarbiès (Aude), 545, et Zay (Loiret), 538.

Vice-présidents non parlementaires : MM. Alfred Dominique (Bouches-du-Rhône), 271 voix; Gaboriaud (Seine-et-Marne), directeur de l'*Ere Nouvelle*, 243 ; Edouard Pfeiffer (Indre-et-Loire), 239 et Mme Suzanne Schreiber (Gard), 187 voix.

Secrétaires non parlementaires : MM. Georges Ricou (Seine), 216 voix; Curinier (Sarthe), 191; Marcel Bloch (Isère), 186 et Mlle Odette Simon (Seine), 185.

(*Vifs applaudissements.*)

(*M. Joseph Caillaux remplace M. Grisoni au fauteuil de la Présidence. — Vifs applaudissements.*)

LA PROPAGANDE

Présidence de M. Joseph CAILLAUX

La parole est à M. JAMMY SCHMIDT.

M. JAMMY SCHMIDT (Oise). — J'ai une proposition à faire au Congrès, motivée par les élections qui ont eu lieu pour le Bureau du Comité exécutif.

Par suite des modifications introduites dans le Bureau par le scrutin de ce matin, j'aurai à assumer la première vice-présidence du Parti. Mais je ne peux oublier celui des nôtres qui, pendant toutes les difficultés de la bataille électorale dernière, a eu toutes les responsabilités de la vice-présidence. Sa présence est nécessaire parmi nous. Je vous demande donc, par une dérogation à nos règles, de maintenir au moins à titre de vice-président d'honneur, M. Perney dans les fonctions qu'il a si brillamment assumées l'année dernière. (*Applaudissements et assentiment.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Ces marques de sympathie à l'adresse de M. Perney me permettent de dire que le Congrès adopte la proposition de M. Jammy Schmidt.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle l'examen des questions touchant à la tactique et à la propagande.

La parole est tout d'abord à M. Robert-Louis, président de la commission de tactique et de propagande du Parti.

M. ROBERT-LOUIS, *rapporteur*. — C'est en évoquant un grand souvenir que je vous convierai aujourd'hui à suivre nos efforts pour faire de notre parti le maître de demain. Notre collaborateur et délégué général, Jean Labatut, nous a quittés. La surprise d'une mort qui n'a pas attendu le soir de la vie, laisse vide une place où, il n'y a pas un an encore, chacun d'entre nous pouvait sentir un ami. En sa parole et en sa plume, notre parti avait trouvé des armes de combat.

A la grande cause qui nous rassemble ici, il avait voué toutes les forces de son être. Qu'il me soit permis d'adresser à l'érudite inspectrice de l'Université, membre militante de notre Comité mixte, à Mme Labatut, et à sa charmante fille, en qui nous nous consolons à reconnaître déjà l'image et les talents du cher disparu, l'expression de notre respect et de notre sympathie. (*Vifs applaudissements.*)

NOS DIRECTIVES

L'an dernier, je concluais en annonçant que la nation allait remettre son destin aux mains de notre chef.

J'étais bon prophète et je n'en tire aucune vanité. Le bon sens de la race devait balayer les réclames tapageuses de mercantis en faillite. Ils auraient droit à la pitié du silence s'ils n'avaient laissé à l'épargne des travailleurs peu fortunés le soin d'acquitter les douze milliards de pertes où se résume pour leur patrie le bilan d'une *prospérité* un peu louche. Mais ce qui importe en cette crise où le pays et le régime vivent un tournant de leur histoire, ce ne sont point les ombres falotes ou criminelles qui se sont agitées derrière les coulisses où il nous répugne de pénétrer, même après leur départ, c'est l'homme que l'instinct du peuple a choisi pour être le maître de l'heure. Et cet homme, c'est notre Parti qui l'a proposé à la démocratie française. (*Applaudissements prolongés.*) Chef du gouvernement de la France, au poste où il perpétue sans trace d'effort ce titre lourd d'un beau passé, rien de ce qui touche le Parti ne lui est étranger et il sait rester l'apôtre de la doctrine dont il déclare avoir nourri son talent. Il n'a même pas oublié les amis de la première heure, ni la reconnaissance que ceux-ci lui gardent pour les émotions qu'ils ont vécues à ses côtés. Est-il si fréquent qu'un chef de gouvernement soit un homme encore plus qu'un homme d'Etat. Ce qui est sûr, c'est que notre Parti a le droit de s'enorgueillir du guide qu'il s'est choisi...

Sous l'impulsion d'un tel chef, le radicalisme peut tout entreprendre et tout espérer. Son récent triomphe n'est que l'aurore d'une destinée nouvelle. Croyons-en l'un de ceux qui ont le mieux soutenu l'organisateur de la victoire; croyons-en Albert Milhaud, l'historien remarquable qui, après avoir participé si dignement aux responsabilités du pouvoir, a su devenir, par abnégation, secrétaire général du parti.

« Est-ce à dire, a-t-il écrit, qu'avec ses 160 membres du groupe de la Chambre, le Parti radical ait fait son plein ? Je ne le pense pas...

« Dès la première consultation, nous avons manqué à gagner par insuffisance de Comités et de candidats. Nous n'avons pu engager la lutte que dans la moitié des collèges électoraux. Notre devoir est de tendre vers une majorité parlementaire radicale. Ce n'est pas un espoir déplacé, c'est une affaire d'organisation. Le radicalisme ne fait que commencer une vie nouvelle. »

Voilà le conseil d'un homme qui connaît nos ressources et la manière de les mettre en œuvre. Dès avant les journées de mai 1932, il regardait vers la bataille de 1936. En résumé, il a embrassé dans notre propagande, le but à poursuivre, le moyen d'y atteindre, les raisons d'espérer.

Le but, c'est une majorité parlementaire.

Le moyen, c'est l'organisation.

Les raisons d'espérer, c'est l'harmonie qui existe entre l'esprit de notre doctrine et les tendances ou les problèmes du temps présent, cette harmonie dont nous étudierons les avantages et les perspectives, cette harmonie qui fait de notre progamme, selon l'expression d'Emile Roche, directeur de la *République*, une *politique d'avenir*, cette harmonie qui attire tant de jeunes dans les rangs de notre vieux parti.

L'exposé de la tactique reviendra cette année à l'éminent rapporteur de la politique générale. Notre distingué confrère, Yvon Delbos, s'est fait déjà applaudir à la tribune de la presse et dans les conseils du gouvernement. Il vous parlera avec le même suc-

cès de la manœuvre, cet art savant et subtil s'il en fût...

Je me permettrai toutefois une remarque. A mon sens, la politique que préconise mon très cher ami Léo-Abel Gaboriaud, directeur de l'*Ere Nouvelle*, vaillant organe d'entente des gauches, la politique de *compensation*, la politique *de raison à gauche*, nous a menés à la victoire. C'est, en tout cas, de cette politique que notre propagande s'est inspirée... (*Applaudissements.*)

I. — L'EFFORT ACCOMPLI

Depuis que notre siècle a intensifié la grande industrie, la vérité, dans tous les domaines, a besoin de la publicité. En politique, l'évidence elle-même ne s'impose que par la propagande. L'organisation de la propagande, voilà donc dans la pratique, le premier souci d'un parti qui veut vaincre et durer.

Notre commission qui, l'an dernier, n'était qu'un laboratoire de libre discussion où s'affrontait sans contrôle la diversité des esprits est devenue, cette année, un *organisme d'exécution*. Le Bureau de notre Parti sur l'initiative du secrétariat général, lui a donné, selon, d'ailleurs, le désir exprimé par le Congrès de Paris, un caractère *officiel*.

M. le président René Renoult a bien voulu honorer de sa présence l'une de nos séances et M. le président Herriot nous a fait l'honneur de présider effectivement l'un de nos déjeuners mensuels, celui de mai 1932.

A. — Un témoignage

C'est surtout naturellement vers les élections que notre Commission a tendu ses efforts.

« J'ai été appelé, dans le courant de l'année, écrivait Albert Milhaud, dans l'*Ere Nouvelle*, à participer plusieurs fois aux travaux de la Commission de Propagande officielle du Parti, présidée par notre ami Robert-Louis. Cette Commission fonctionnait avec une admirable régularité. L'affluence même prouve l'in-

térêt des questions qui sont l'objet des débats. Elle est suivie par de vieux et de jeunes militants, par nos militantes les plus actives et les plus éclairées. On recrute sur place, les orateurs des deux sexes les plus qualifiés pour traduire la pensée du Parti avec une remarquable diversité de talent et d'imagination. Aucune contrainte ne pèse sur ce libre organisme officiel, aucune pression du Comité exécutif et de ses agents, mais une loyale exécution sans réserves. On y examine non seulement les thèses à défendre, les centres à créer, mais tous les moyens de publicité les plus modernes et ceux de la technicité la plus raffinée.

« Quant à son équipe de conférenciers, son inépuisable volonté n'avait d'égale que sa bonne volonté d'aider au succès de nos candidats... »

Notre secrétaire général ajoutait :

« Lorsqu'un parti bénéficie de tels concours, si généreux, si désintéressés, on est en droit de tout attendre dans l'avenir comme dans le passé. En l'occurrence, *expérience*, selon le dicton, *passe science* et d'ailleurs la *science y est.*

« Mes amis, concluait Albert Milhaud, mes amis s'ils ont confiance en mon témoignage, continueront à se grouper, avec discipline, avec empressement, sous le fanion du président de la Commission de Tactique et de Propagande du Parti.

B. — Les forces matérielles

a) *L'Imprimé.*

Cet hommage nous touche d'autant plus qu'il émane d'un chef qui nous a précédés à notre poste et dont l'activité au service du Parti a toujours été, je le répète, un modèle sans réserves d'abnégation. (*Vifs applaudissements.*)

Forte de ces encouragements officiels, notre Commission a sans bruit, poursuivi son apostolat. Elle a mis à la disposition de ses zélés propagandistes des affiches, des tracts, un manuel, des brochures spécialisées.

Et nous gardons une reconnaissance toute particu-

lière à mon vieux camarade Jammy Schmidt, vice-président du parti, secrétaire général du groupe de la Chambre, qui, sous le titre : *Les grandes thèses radicales*, a publié un véritable *vade-mecum* du radicalisme préface par Edouard Herriot. C'est également à son expérience et à son labeur que nous devons les *Fiches parlementaires*, qui ont rendu d'indiscutables services à nos candidats nouveaux et à nos députés sortants.

Enfin, à côté de la *Tribune Radicale*, de *La République*, de la *Semaine Radicale*, de l'*Ere Nouvelle*, confiée au président de votre Commission, la publication du *Bulletin Parlementaire* a été assurée par *La France Radicale*, revue mensuelle adhérente au Parti.

J'ajouterai qu'un modèle de conférence : *Le Radicalisme, pivot de la démocratie*, œuvre de Sableau, délégué de Foix, est, actuellement, en vue de l'impression, soumise à notre Comité de rédaction.

b) *Le disque.*

Je reviendrai, tout à l'heure, à propos d'un rapport qui fera l'objet d'une étude plus particulière sur la propagande par l'imprimé et notamment par le journal. Mais la lettre moulée dont la découverte, il y a quatre cents ans, fut la grande secousse qui en faisant jaillir à la portée de tous les esprits une source intarissable de libre pensée, créa la civilisation moderne, ces « dents noires » pour parler comme les contemporains de Rabelais, apparaissent des souvenirs d'un autre âge dans ces luttes parlementaires où le succès revient d'abord au Parti ou à l'homme qui sait empoigner le cœur d'une foule.

A être lue dans le silence du cabinet de travail, une harangue perd autant qu'un poème à passer dans une autre langue. Dès les temps antiques, le maître des orateurs avait proclamé cette vérité : la première partie de l'éloquence, c'est *l'action*, la seconde, c'est *l'action* et la troisième encore *l'action*.

De nos jours, comme à toutes les époques, le meilleur, le tout de la puissance persuasive, c'est l'accent de la parole vibrante. De tout temps, l'apostroche pa-

thétique ou indignée de l'avocat a été le sauvetage des causes demi-honnêtes. Nos adversaires le savent bien, catholiques ou communistes, et il y aurait la matière d'une étude assez curieuse sur leur misère et leur grandeur à comparer la pauvreté de leur prose avec l'ampleur souvent criarde de l'orchestre où ils la mettent en musique.

Nous utilisons naturellement ce féerique pouvoir d'écouter l'orateur dans le privé. Grâce à des disques nouveaux, nos militants peuvent faire retenir la parole de nos leaders dans l'intimité même du foyer. Mais l'action du disque ne peut dépasser l'enceinte du domicile particulier. Maîtresse de l'espace, la T. S. F. rayonne par delà les frontières. Sur ces ondes, l'orateur sans cesser de causer avec chacun, embrasse l'humanité.

c) *La T. S. F.*

L'an dernier, pour nous, tout au moins, les postes d'Etat étaient frappés d'interdit. Dans ce domaine de la publicité comme par ailleurs dans la plupart des domaines intéressant la gestion des deniers publics, les adversaires convaincus de tout monopole avaient su réaliser, au profit de leur clique, un étatisme farouche.

Le petit poste qui récemment encore, servait de porte-voix aux communiqués Kerillis, ne tardait pas à se voir menacé d'interdiction. Mais la situation étant ainsi rétablie, il a paru à notre Commission, que le Gouvernement pourrait donner aux différents partis, l'autorisation d'utiliser les grands postes d'émissions français. Ils ne sont guère plus de deux ou trois, pour répandre des conférences de vulgarisation. A la condition bien entendu, que ces conférences ne prennent à aucun moment un caractère électoral, mais se maintiennent d'un bout à l'autre de l'exposé, sur le terrain de la doctrine.

Sur la proposition de notre ami Michel, notre Commission a déposé en ce sens un vœu sur le Bureau du Parti, priant celui-ci d'intercéder pour réalisation auprès du gouvernement.

Signalons un autre projet installant la T. S. F. dans toutes les mairies de France! Il a été formulé par André Cerf et semble promettre des résultats tangibles pour un minimum de frais.

d) *L'image.*

Après avoir étudié les possibilités du disque et de l'antenne nous avons tenté un premier essai de propagande par l'image et nous aurons la joie de présenter à Toulouse, en collaboration avec le *Royal Pathé*, « Edouard Herriot, bon ouvrier de France », ainsi qu'un reportage filmé sur l'ouverture du 29e Congrès. (*Applaudissements.*)

D'autre part, en janvier 1932, nous avons rappelé aux initiateurs d'un ingénieux projet de diffusion radicale « relevant des techniques modernes de publicité », que nous attendions depuis le congrès national de 1931, leurs réalisations, « en vue des élections générales ».

Les élections étant passées, nous avons avec regret constaté que, de ce côté, on n'avait pas encore réalisé. Peu soucieux de chercher les responsabilités, uniquement préoccupés de ne pas laisser rompre les liens précieux de notre union, nous tenons les portes de notre Commission grandes ouvertes aux « porteurs d'idées neuves ». Nous leur rappelons toutefois, au risque de nous répéter, que nous ne laisserons pas porter atteinte à l'unité d'action et de discipline de notre parti.

Si nous avons marché au combat, parfois presque sans matériel, ce n'est pas que l'argent se soit désintéressé de nous, c'est parce que nous avons refusé certains concours, certaines complicités. Sans négliger l'organisation technique du Parti, nous n'avons jamais voulu lui sacrifier avec son idée, sa *force morale.* Il n'est pas possible d'accepter une obole sans serrer les mains qui vous la tendent. Ce n'est pas chez nous qu'on reprochera à notre chef d'avoir voulu garder les mains propres.

LES FORCES MORALES

a) Les militantes

Car, en dernier ressort, sur l'arène politique comme à la guerre, c'est avec le moral qu'on gagne les batailles. Et dans les luttes où le peuple est juge, la force morale, c'est l'ascendant d'une idée. Les propagateurs de l'idée, militants ou militantes, voilà en définitive les armes du parti.

De quel dévouement n'ont-elles pas fait preuve, nos militantes radicales, nos conférencières, membres du Comité mixte, dont notre éminente amie Mme Léon Brunschwicg est la distinguée animatrice et dont Fabius de Champville, vice-président de notre Commission, est le président dévoué. Nous éprouvons à quel point le Congrès de Boulogne avait raison de réclamer le concours éclairé et bienfaisant des femmes.

Nos compagnes ne donnent nullement l'impression de suffragettes exaltées, mais de citoyennes vraiment femmes, qui se tiennent sur les hauteurs de leurs destinées.

Elles devinent le malheur sans entendre sa plainte. La ténacité de leur sourire dissout les obstacles sans laisser trace de lutte. Elles concluent d'un coup d'œil quand nous argumentons sans issue. Dans le risque ou l'épreuve, la limpidité de leur regard nous est une promesse de succès ou une source d'espérance. Aux partis de réaction ou de révolution et à leurs ridicules accusations d'antiféminisme, elles nous permettent d'opposer sur-le-champ le démenti sans réplique des faits.

Partout se fondent à Paris, en province, des sections féminines. Eliane Brault, vice-présidente de notre comité mixte, militante ardente, n'a pas lancé en vain son *appel aux républicaines*... (*Bravos prolongés.*)

On connaît les idées de notre grande amie. On sait avec quelle ardeur et quelle persévérance elle veut rallier les hésitantes, les ignorantes de la politique ; attirer la masse des indifférentes en consacrant tout ou partie des réunions publiques aux questions qui tou-

chent plus spécialement les femmes; les comprendre enfin dans les collèges électoraux.

Beau programme politique que je veux à peine esquisser laissant à Eliane Brault le soin de vous l'exposer elle-même.

A ses côtés, notre vice-présidente, Marguerite Schwab montre ce que la femme peut faire dans le domaine de l'Enseignement et Marcelle Kraemer-Bach définit le devoir social de la citoyenne.

Au nom de ce Parti radical, qui a donné au pays le droit syndical, l'assistance obligatoire, les assurances sociales, etc., la femme entend développer les allocations familiales, détruire les taudis, rebâtir, créer, protéger l'enfant avant et après sa naissance, déclarer une guerre sans merci à l'alcoolisme, à la tuberculose, au cancer, aux maladies vénériennes protéger le travailleur et le défendre contre le chômage. Pour réaliser ce grand dessein on peut compter sur l'opiniâtreté de nos sœurs et aussi sur celle non moins ardente des jeunes, car rien de ce qui est social ne leur est étranger.

b) Les cadets

Nous comptons aussi sur nos « Cadets », sur ces jeunes radicaux qui, à l'appel de la Commission de tactique et de propagande, ont décidé de se mêler à leurs aînés dans un effort commun.

Nous avons créé pour eux une école d'orateurs, libre, vivant foyer dont il suffirait pour en définir l'esprit de nommer celui qui en est l'animateur : *Lucien Bauzin*, maître des Requêtes au Conseil d'Etat, homme éminent dont vous connaissez tous la haute culture et le grand cœur. (*Applaudissements.*)

Cette école où, en des joutes courtoises et des discussions d'idées, nos jeunes élites se sont armées pour les luttes sans égales de demain, est toujours restée ouverte dans un esprit de fraternité et d'intimité cordiale non seulement aux membres du Parti mais aux sympathisants, voire aux indécis.

Qui donc pourrait encore sérieusement prétendre

que nous avons repoussé les « porteurs d'idées neuves »; alors que toute idée saine a pu, au sein de notre Commission, librement faire entendre sa voix.

Albert Milhaud, en maintes occasions, a fait signe à ces colporteurs de l'idéal et, au nom de ses camarades, le secrétaire général des cadets du radicalisme, Jean-Jacques Pitres a répondu : présent !

Déjà ces chevaliers de l'idée se sont lancés dans l'action. On les a vus, aux élections dernières, vaillamment combattre pour leurs aînés, jouer la difficulter, s'attaquer aux places les plus dangereuses, rallier un nombre appréciable de voix dans les fiefs mêmes de la réaction. Ces premiers engagements sont de bon augure pour la campagne de 1936. En l'attendant, nos cadets poursuivent les plus utiles discussions d'idées, tant devant notre Commission qu'à la tribune des journaux qui leur sont librement ouverts. Discussions d'idées fidèles à la doctrine du Parti sans doute, mais discussions auxquelles un frais et pur enthousiame ouvre des horizons toujours nouveaux.

C'est ainsi que nos cadets veulent créer, toujours au sein de notre Commission, un groupe de défense municipale. C'est ainsi qu'ils souhaitent voir institué dans l'instruction publique, un enseignement de l'histoire, de la sciences et des grands hommes qui ont, par leurs découvertes, développé les œuvres de vie. Leur souci est encore de regarder... plus haut que nos frontières...

J.-Jacques Pitres, dont je résume les suggestions, vous dira où en est ce mouvement plein de promesses et ce qu'il pense, lui et les jeunes, de ce qu'il nomme : « *Notre réalisme humain et constructif.* »

c) Les Comités de base

C'est avec ces concours aussi compétents qu'empressés que nous comptons fortifier nos positions, les élargir et assurer au Parti « la vie nouvelle » qu'annonce Albert Milhaud.

Notre secrétaire général a raison de penser que pour rester dans ce domaine de l'action, la constitution des

comités basés sur l'unité des organismes départementaux et locaux est une garantie de succès plus certaine que les organisations fugaces de conférences, utiles sans doute, mais ne laissant derrière elles que le souvenir d'un orateur qui passe, d'une éloquence qui s'évapore.

Les délégués de notre Commission ont fait depuis les élections une bonne, une prodigieuse besogne. A Paris, en banlieue, dans les départements, aux colonies, nombre de groupements nouveaux ont été créés et des enquêtes sur place nous ont prouvé que les hommes placés à leur tête sont ceux que désiraient les militants.

Si, jusqu'ici, bien des gens ont hésité à accepter des candidatures parce qu'ils craignaient de risquer, en pure perte, leur temps et leur argent, ils trouveront désormais pour tenter leur chance des sécurités nouvelles : un terrain solide et un point d'appui; une armature et des cadres.

Le parti les aidera; ils n'auront plus à subir des personnalités falotes sinon tarées, dont, jusqu'à present le règne ne connaissait pas de contrôle et qui devront : « se soumettre ou se démettre ». *L'avenir du radicalisme est à ce prix!* (*Applaudissements.*)

II. — L'EFFORT A ACCOMPLIR

J'ai parlé d'action. On va voir qu'il n'y a pas seulement des théoriciens parmi nous. Notre secrétaire général a, en effet, été saisi par un Lyonnais, M. Guy Aroud, d'un plan complet de propagande qui lui paraît un chef-d'œuvre de méthode, de précision et de réalisme.

Ce qui caractérise ce projet, c'est qu'il est extrêmement fouillé. Moderne, riche en aperçus ingénieux, en méthodes nouvelles, il envisage les thèmes, les objectifs et enfin les formes de propagande.

1° *Propagande orale* qui parle à l'émotif par le fait

de l'humain en action et de l'éloquence mais peu à la raison.

2° *Propagande écrite* qui parle à la raison.

A. — Propagande orale

Le projet envisage notamment :

a) De grands meetings régionaux avec la collaboration du Président du Parti, du Président du Groupe parlementaire et d'orateurs de première valeur. Ces manifestations seraient radiodiffusées.

La division de la France en 15 secteurs géographiques avec organisation d'un meeting monstre dans chacun des centres de ces secteurs où seront convoqués tous les militants et les candidats de la région.

b) Dans chaque département, un grand meeting mensuel, au chef-lieu avec les parlementaires du département au complet et, dans les départements où le Parti ne compte pas de parlementaires, avec le concours d'orateurs délégués par le Comité Exécutif *en plein accord avec la Fédération.*

c) Enfin, partout où dans le département *ce serait possible*, des conférences hebdomadaires, assurées par les comités locaux avec des équipes de conférenciers se succédant sur un *itinéraire choisi* et parlant d'un *sujet spécial.*

Les frais seraient couverts par des subventions, par un droit d'entrée ou par une quête.

d) Dans chacune de ces réunions est prévue une distribution aux sympathisants de formules d'adhésion au Parti. 50 % des Français ne sont-ils pas d'accord avec le programme radical? S'ils n'ont pas sollicité leur admission rue de Valois c'est que jamais personne ne s'est soucié de les y faire inscrire.

B. — La propagande écrite

a) *Utilisation de la presse.*

La propagande écrite n'en continuerait pas moins, étant d'un autre ordre. Elle toucherait non seulement

la presse amie, aussi pauvre que courageuse, mais *toute une presse neutre* en s'outillant pour l'informer et la faciliter.

Une « correspondance » inspirée de notre doctrine serait expédiée gratuitement aux rédactions. Tirée sur recto seulement elle pourrait être facilement découpée pour transmission à la composition. La reproduction de ses articles serait autorisée sans citation d'origine et paiement de droits d'auteurs.

M. Guy Aroud précise ses vues dans *un rapport technique* offrant un intérêt tout particulier et méritant un examen approfondi. Vous comprendrez ici la discrétion qui m'empêche d'entrer *dans le détail*, vous privant de ce qui fait le plus grand prix de ce remarquable travail. Entendez, en quelques mots, qu'il s'agit uniquement d'une réorganisation de notre propagande par la presse. On livrerait aux groupements de province un journal qui, pour un prix *à peine double du papier blanc*, serait à la fois un journal de doctrine et un organe *local*. Dépendant d'une rédaction centralisée, reflétant constamment la même doctrine, il puiserait sa force dans son *unité* et aussi dans la *diversité* dont témoigneraient les titres multiples de ses pages locales.

Il serait également créé pour toutes les feuilles adhérentes au système un service de *clichés gratuits:*

a) dessins caricatures d'une énorme portée;

b) photographies de leaders radicaux, de militants ou de sympathisants avec notices biographiques.

A ces envois seraient jointes de *petites affiches* destinées à être apposées chez les marchands de journaux.

b) *L'annuaire et l'almanach.*

Mais il faut, en outre, assurer pour les idées et pour les hommes une propagande écrite plus durable que le journal éphémère. L'annuaire politique combinant ses efforts avec ceux de l'almanach donnerait des renseignements d'ordre pratique.

1) L'almanach contiendrait :

Les grandes dates de la politique et spécialement de la politique radicale.

Les grands faits envisagés du point de vue du Parti c'est-à-dire un exposé impartial des faits avec indication de la position prise par le radicalisme dans chacune de ces occasions.

La biographie de nos leaders, nos statuts, les déclarations de nos Congrès et un petit manuel du militant: *Pourquoi je suis républicain radical et radical-socialiste.*

2) *L'annuaire* publierait la liste des élus, conférenciers, principaux militants avec photographie et notice (bibliographique et politique) des journaux adhérents ou sympatisants, des organisations amies, etc., etc.

c) *Des tracts pour les Comités de base*

Conférences-type - Bibliothèques circulantes

Il faut aussi instruire les instructeurs, M. Guy Aroud ne l'oublie pas. Constatant que les Comités livrés à eux-mêmes sont parfois incapables dans leurs réunions de susciter l'intérêt des auditeurs, il veut leur préparer des *thèmes de réunions.* Il éditerait donc à leur usage des *conférences-type* où les grandes questions à l'ordre du jour seraient exposées avec une documentation détaillée, des dates et des chiffres.

Il prévoit des *bibliothèques* susceptibles ou non de circuler et l'enseignement aux secrétaires des groupements de l'art difficile du bibliothècaire.

d) *A l'usage de l'opinion publique, un instrument d'éducation à bon marché.*

Pensant à tout et, en particulier, à ces organes hebdomadaires de synthèse mondiale qui présentent à leurs lecteurs un tour entier d'horizon, mais non dans un esprit conforme au nôtre, M. Guy Aroud voudrait voir se fonder un journal de gauche orienté dans le sens de la reconstruction européenne.

Enfin, il souhaite un *instrument d'éducation à bon marché* qui instruise le peuple, trop enclin à se laisser gagner par les emballements, voire par la panique.

La lecture même attentive d'un quotidien ne permet pas à la majorité des électeurs de comprendre le sens

des événements politiques, parce qu'on *l'informe des faits* mais qu'ils ne saisissent pas les *enchaînements*.

Offrons-lui donc comme supplément indispensable aux quotidiens adhérents au Parti, un périodique, une revue qui, tirée sur 12, 16 ou 20 pages, expose un résumé des grands faits politiques avec illustrations, graphiques, etc...

Des numéros spéciaux sur le Traité de Versailles commenté, sur la Société des Nations, sur le B.I.T., etc., etc., seraient fort appréciés et pourraient se vendre, étant des livres sous forme de revue, aussi longtemps que des livres du fonds d'un éditeur. (*Vifs applaudissements.*)

C. — La propagande électorale

Les munitions. — Les hommes.

Il faut, d'ores et déjà, penser aux élections. La méthode de propagande que M. Guy Aroud destine spécialement à leur préparation n'est pas moins digne d'être retenue. Apportant dans la conduite d'une campagne les formes de publicité les plus modernes, il prévoit des plans-types pour les circonscriptions rurales et urbaines.

Comme je l'avais demandé dans mon rapport de l'an dernier, il préconise la centralisation de tout ce qui peut être exécuté en *série*, afin d'obtenir le prix de rendement le plus bas.

Ecoutons-le :

« Il convient tout d'abord de discriminer les deux éléments indispensables à tout campagne électorale : les *munitions*, les *hommes*. »

Les munitions, ce sont les affiches, les tracts, les journaux, etc., dont *certains sont communs à tous les candidats* du Parti et les autres *particuliers à chaque* candidat. Nous ne retiendrons que les premiers.

Les hommes ce sont les candidats et les militants, ceux-là commandant à ceux-ci suivant certaines règles de stratégie et de tactique que nous indiquerons rapidement.

1) Les affiches.

Les affiches « déclaration », toutes de doctrine générale seront imprimées en grande série pour les candidats ayant reçu l'investiture du Parti. Une place reste en blanc. Elle est réservée au nom, aux titres du candidat et à l'adresse de sa permanence. Ces renseignements sont ajoutés au moyen d'un papillon et le visa est apposé à la main.

Quant aux affiches de « propagande pour le Parti », elles se diviseront en :

1° Affiches d'*information* générale,

2° — de *persuasion* pour certains thèmes radicaux,

3° Affiches de *redressement* d'opinions fausses,

4° — d'*opposition* de doctrines.

Toutes ces affiches, comportant un texte seul ou accompagné d'illustrations commentées seront mises en vente *à très bon compte*, étant donné leur important tirage au siège même du Parti où les comités de base viendront s'approvisionner.

2) Les tracts.

Comme les affiches « déclaration », le Parti utilisera des tracts « profession de foi » passe-partout. Les trois premières pages seront éditées en grande série, la quatrième servant aux déclarations personnelles du candidat.

Double avantage : unité de doctrine dans tout le pays, économie considérable pour les Comités électoraux.

Les tracts de propagande générale s'établiront sur les mêmes thèmes que les affiches. Des journaux types seront édités par région, aux mêmes conditions économiques que les tracts « profession de foi ».

Enfin une notice indiquant comment les campagnes doivent être organisées, comme elles doivent être conduites, sera expédiée à tous les comités. (*Applaudissements.*)

3) L'organisation des militants.

Les indications devront porter principalement sur l'organisation des militants :

1° Equipes de scripteurs pour adresses,
2° — de colleurs d'affiches,
3° — de recherches de salles,
4° — de soutien de réunions publiques,
5° — de distributeurs de tracts et de journaux,
6° — de visiteurs pour récolement de souscriptions,
7° Equipes de propagandistes de quartier,
8° — de transport (autos),
9° — de surveillance des bureaux de vote, organisées par relève de deux heures en deux heures avec une permanence de remplacement.
10° Equipes de voltigeurs effectuant des rondes.
11° — de dépouillement (2 militants par table),
etc., etc...

Pour tant de suggestions profitables, M. Guy Aroud a droit à toute notre reconnaissance. Son travail ne sera pas vain. (*Applaudissements.*)

4) Les inspecteurs politiques.

De son côté, le citoyen Clément, secrétaire général de la Fédération du Var qui, par ailleurs, lutte techniquement contre la vie chère, a déposé sur le bureau de notre commission deux intéressantes propositions

Dans l'une, il souhaite la création d'un corps permanent d'inspecteurs politiques ayant essentiellement une fonction d'enquête générale dans nos divers groupements de partisans et de sympathisants. Ces inspecteurs devraient établir une statistique nous permettant de connaître avec minutie et en toute certitude le nombre et la qualité de nos troupes.

Foncièrement psychologues, étudiant chacun dans son milieu, leur diplomatie nous vaudrait sous peu un sensible accroissement d'effectifs. Leur curiosité de tous les intérêts ne devrait avoir d'égale que leur tact et les services qu'ils rendraient seraient sans borne.

5) Pour le respect de l'unité.

Une autre proposition de Clément vise à mettre un terme aux discussions se produisant trop souvent au sein des fédérations, soit à déjouer les manœuvres de l'intérêt personnel parfois susceptibles de dénaturer jusqu'à l'opinion politique de la Fédération.

Il propose, en premier lieu, que les représentants d'une circonscription au bureau des fédérations départementales soient au préalable élus par les sections de leur circonscription dans une assemblée *précédant le congrès départemental.* Il préconise ensuite un ensemble de mesures préventives qu'il serait trop long de vous exposer ici, mais qui sont des plus judicieuses et méritent de retenir toute notre attention.

C'est, en effet, sous la discipline républicaine classique, sans réserves, sans restriction, que nous convions les radicaux à servir l'intérêt de tous par la fidélité à leur propre doctrine, à l'heure même où face aux forces conservatrices, les socialistes, si je puis dire, parlent radical.

Pas de chefs imposés dans nos départements, mais des guides librement acceptés. Pas de groupements rivaux dans la même commune, dans la même ville, dans le même département. Nos formations ne sauraient progresser dans le désordre et dans le chaos. Nous réclamons, nous saurons imposer une forte discipline d'autant plus méritoire qu'elle implique souvent de la part de ceux qui l'acceptent, l'abnégation (*Bravos répétés.*)

III. — LA MAISON DU PARTI

L'action seule, une action quotidienne inlassable, tenace, permettra cette grande œuvre de réorganisation. Mais pour la mener à bien, pour assurer des résultats tangibles à l'administration générale du radicalisme qui étouffe rue de Valois dans des locaux de fortune, il faut sans retard que puisse s'ouvrir la Maison du Parti. Alors seulement nos moyens seront proportionnés à nos efforts, nous verrons clair et pourrons pleinement nous confronter avec les réalités.

Notre sous-commission technique où siègent non des assembleurs de nuées, mais des hommes de sens et d'expérience a, dans cette voie, bien travaillé. Elle travaillera encore. Elle aboutira dans l'effort patient, soutenu, qu'elle s'est courageusement imposé. Sans bruit, mais obstinément, elle le poursuivra jusqu'au succès final.

Un instant même, j'ai cru non au succès prochain, mais au succès *immédiat*. Un instant, j'ai pensé qu'Henri Lévy, notre premier vice-président, allait avoir la joie de vous dire que la Maison du Parti était édifiée et que ses portes vous étaient ouvertes. Il paraît que mon espoir fervent anticipait. Nous devons attendre encore un peu. Prenez patience, chers amis. Si nous vous le demandons c'est qu'avançant prudemment à travers le chantier, nous voulons éviter les chausse-trapes des affairistes, des combinards. Faites crédit quelque temps encore aux techniciens et bientôt, la joie au cœur, nous inaugurerons notre foyer d'idéal et de fraternité. (*Vifs applaudissements.*)

IV. — CONCLUSION : L'ESPRIT NECESSAIRE

Ainsi, la vitalité de notre cause se crée chaque jour à elle-même l'outillage qui lui permettra de façonner à l'image de notre idéal le mécanisme de la civilisation moderne. Les élections de mai ont manifesté que le peuple de France avait foi en nous. Les élections sénatoriales nous apportent la certitude que cet acte de foi n'a pas été un caprice. Faisons rayonner notre idée sur ces campagnes qui aspirent à la République sans encore bien la connaître et en 1936 peut-être, le radicalisme aura presque cessé d'être la doctrine d'un grand parti pour devenir celle d'un grand pays.

Mais malgré cette importance décisive de l'outillage, ce n'est pas sur lui que je vais conclure, c'est sur l'esprit qui doit animer chacun. Le secret de notre victoire, ne l'oublions pas, a été d'opposer une association de militants qui avaient confondu leurs vies dans une doctrine à l'éphémère syndicat de trafi-

quants rassemblés pour la garde d'un butin qu'on s'était parfois disputé à coup de faux. (*Bravos prolongés.*)

Esprit de liberté certes, puisque c'est avec l'idée, le mot même de liberté que la première étincelle de notre doctrine a jailli sur ce sol et que le désir de vivre libres en a été le ferment. Se gouverner soi-même dans la pensée, dans la vie personnelle, dans la vie publique, voilà son principe et presque son résumé. Elargir l'étreinte des dogmes où l'on emprisonne les esprits, des castes où l'on emprisonne les individus, voilà son programme de révolution intellectuelle et sociale. C'est dans cet esprit de liberté que nous appelons à nous des volontés autonomes et non des aveugles obéissant comme des cadavres au nom d'une mystique. C'est dans cet esprit de liberté que nous avons déclaré aux extrémistes de droite ou de gauche et aux féodalités qu'ils affichent ou qu'ils masquent une guerre sans merci.

Mais la liberté se détruirait elle-même si elle devait conduire à cette anarchie d'où finit toujours par sortir le despotisme. C'est rester libre envers les autres que de garder et de revendiquer son libre examen quand rien n'est encore décidé. C'est rester libre envers soi-même que de savoir obéir à la minute de l'action. L'existence d'un grand parti suppose une action commune et il n'y a pas d'action commune sans un esprit de fraternelle solidarité.

S'il en coûte à quelques amours-propres de rentrer dans le rang quand il faut agir, souvenons-nous que la grande cause dont nos cœurs ont subi l'aimant a toujours besoin de notre abnégation. Jamais peut-être l'affranchissement des misères sur lesquelles nous nous penchons n'a coalisé tant d'intérêts ni tant de haines.

D'aucuns inscrivent la liberté sur leur pancarte pour conspirer plus sûrement à en saboter les conquêtes. Il y a plus : certains n'hésitent point à mettre en balance la somme de leurs bénéfices ou de leurs rapines avec l'existence d'une génération. Nous vivons à une époque où la défense de la liberté se confond

presque avec la sauvegarde de l'humanité. (*Applaudissements.*)

Nous présidions aux destinées du pays lorsque tout un peuple s'est levé au cri de : « En avant pour la dernière des guerres ! » Depuis, ce peuple a connu d'autres bergers et déjà retentit un grand bruit d'armes autour de ces tombes sur lesquelles n'ont pas reverdi quinze étés. La voix de la nation nous rappelle pour conjurer la tempête qui de nouveau ensanglante l'horizon. Nous ne pouvons répondre du succès, mais à tout le moins nous devons rester unis pour rester forts et poursuivre cette union internationale des partis radicaux à laquelle se sont si vaillamment consacrés Emile Borel et Edouard Pfeiffer. Chacun d'entre nous doit sentir peser sur sa conscience l'honneur de son Parti et l'honneur de la France, car il ne faut pas que les historiens de l'avenir puissent écrire que tant de mères ont pleuré pour un mensonge. (*Applaudissements.*)

Et qui donc parmi vous se diminuerait à suivre la doctrine quand l'exemple nous est donné par Edouard Herriot ? C'est sans le chercher qu'il illustre son nom car ses pensées ne tendent qu'à fonder une œuvre et il sait que la fantaisie individuelle ne s'inscrit pas dans la durée. Aussi, est-ce sur la belle image évoquée par notre président à Vesoul que je veux en terminant arrêter votre pensée et votre espoir. Souvenons-nous de ce grand arbre tutélaire qui, à la différence des arbustes nés ou morts en une saison, étend partout les frondaisons de ses puissantes ramures. Oui, c'est bien là l'image de l'idée républicaine qui, ayant victorieusement résisté à toutes les tempêtes, veut dispenser à tous les hommes l'ombre propice de la justice et de la paix. (*Tonnerre d'applaudissements.*)

L'ORGANISATION DES FEMMES REPUBLICAINES

M. le Président. — La parole est à Mme Eliane Brault pour présenter son rapport sur l'organisation des femmes républicaines.

Mme ELIANE BRAULT, *rapporteur*. — Emus par l'activité incessante des groupements cléricaux féminins, nous avons entrepris une vaste campagne d'éducation républicaine des femmes. (*Très bien ! très bien.*)

En dépit des prévisions pessimistes de beaucoup de nos militants, nous avons obtenu déjà des résultats appréciables qui nous permettent de concevoir les plus grandes espérances.

En France, quoi que certains puissent dire, les femmes ont du bon sens et elles sont venues à nous parce que nous sommes un Parti de bon sens, de logique et de raison.

Les concours les plus utiles, les dévouements les plus émouvants nous ont été apportés. Grâce à eux, nous avons pu constituer dans plusieurs régions des sections féministes qui n'ont pas la prétention de travailler en dehors des fédérations, qui entendent au contraire collaborer avec le Parti sous l'égide des Fédérations.

Avant de conclure, j'ai un devoir à remplir. Je suis certaine de me faire l'interprète du Congrès en adressant des remerciements tout particuliers à deux femmes qui accomplissent leur devoir en toutes circonstances d'une façon courageuse et souriante... j'ai nommé Mme Maillard et Mlle Mathioux. (*Applaudissements.*)

Pour épargner les instants du Congrès, je vais, sans plus tarder, lui donner lecture des conclusions de mon rapport :

« *La propagande féminine la plus efficiente est celle faite par les femmes.*

« *Les républicaines doivent parer au péril réactionnaire comme au danger communiste.*

« *Elles ont le devoir de propager notre doctrine et de faire éclore, dans l'esprit des femmes, notre idéal de justice, de raison et de progrès social.*

« *Il appartient à notre Comité Exécutif, à nos dirigeants, à tous nos militants d'aider les républicaines dans cette tâche, et de réaliser le programme du Parti en accordant progressivement aux femmes l'accession aux droits civiques et politiques.*

« *Notre grand Parti qui s'honore du suffrage universel doit s'attacher les effectifs féminins qui le feront*

triompher, demain, avec la collaboration de tous. » (Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Raoul Willard.

M. Raoul Willard (Alpes-Maritimes). — Après le rapport de M. Robert-Louis, plein de suggestions excellentes, après celui de Mme Brault sur l'action des femmes, il me reste à faire entendre au Congrès la voix des militants de la Fédération des Alpes-Maritimes qui m'ont fait le grand honneur de me mandater pour exposer à cette tribune leurs desiderata. Ce faisant, j'exprimerai certainement aussi les sentiments de plusieurs fédérations qui, comme la nôtre, n'ont pas encore le plaisir d'être représentées au gouvernement par des députés ou des sénateurs radicaux, et qui, de ce fait, sont lourdement handicapées dans leur propagande. (*Applaudissements.*)

Une très large part du succès des dernières élections législatives et sénatoriales revient aux organisations militantes, et c'est avec raison qu'Albert Milhaud vous a dit hier que c'est un manque d'organisation qui était cause de certains insuccès, enregistrés dans quelques circonscriptions. Il n'est pas douteux que le mouvement d'opinion très général qui s'est manifesté dans ce pays nous aurait permis de remporter une victoire éclatante là où nous avons connu un insuccès, si notre organisation n'avait pas été insuffisante, ou inexistante.

Que le Bureau ne considère pas cette observation comme une critique acerbe ! Qu'il ne se figure pas que je suis monté à cette tribune pour faire son procès ou celui de la Commission de propagande ! Je reconnais que des efforts généreux se poursuivent pour essayer d'atteindre le but que nous visons nous-mêmes. Mais il est malheureusement permis de constater que les Fédérations auxquelles j'ai fait allusion font un peu, dans les sphères dirigeantes, figure de parentes pauvres, et je vais m'en expliquer.

Dans un département comme celui des Alpes-Maritimes, il s'est produit, au lendemain du succès des

élections des 1er et 8 mai, un très intéressant mouvement d'opinion favorable à nos idées, mouvement que nous avons le droit et le devoir d'exploiter. Notre Fédération, comme bien d'autres, je crois, a enregistré, depuis la victoire de mai, de nombreuses adhésions qui ont porté son effectif à un chiffre inespéré. Il reste à traduire cette augmentation d'effectif en des actes concrets, en des réalités pratiques.

Or, les militants qui, comme nous, luttent dans des conditions particulièrement difficiles contre une réaction fortement organisée, ont la douleur de constater que des tournées et des réunions nombreuses de propagande sont faites dans leur département par nos amis socialistes, réunions auxquelles se rendent les leaders du parti; il en est de même des dirigeants de la Fédération républicaine qui est puissamment outillée pour sa propagande. Ainsi, nos organisations se trouvent étranglées entre nos adversaires de gauche et ceux de droite. (*Applaudissements.*)

Et qu'on ne vienne pas nous dire que, dans les Alpes-Maritimes ou dans tel autre département, il n'y a rien à faire pour le radicalisme ! Ce n'est pas exact. M'autorisant des résultats déjà obtenus, je prétends que nous devons exploiter le mouvement favorable qui se manifeste en créant, dans ces circonscriptions déshéritées, des comités locaux.

Il convient surtout que les fédérations soient l'objet de la bienveillance particulière, non seulement du Bureau du Comité exécutif, mais encore de nos grands chefs.

Je sais qu'en parlant ainsi je suis d'accord avec M. Dalimier à qui je n'hésite pas à rendre hommage, car il nous a permis de faire une manifestation grandiose, qui nous a donné des résultats très appréciables. Je sais que notre vénéré président pense aussi que les militants qui luttent dans des conditions difficiles ont droit à toute la sollicitude du Bureau du Comité exécutif. (*Applaudissements.*)

J'adjure donc le Bureau du Comité Exécutif d'établir dès demain un vaste plan rationnel de propagande dans lequel ne seront pas oubliés des départements politiquement déshérités comme le nôtre. Il ne suffit pas de

porter la bonne parole radicale dans les départements qui sont considérés depuis longtemps comme les fiefs du Parti. C'est dans les régions où la lutte est la plus dure qu'il faut porter l'effort.

Sans doute, il est moins agréable pour les orateurs du Parti de se rendre dans des régions acquises à la réaction, où ne les attendront à la gare que quelques rares militants. Mais, si les délégués du Parti ne trouveront à leur arrivée ni fleurs, ni musique, ils seront accueillis par des hommes sincères dont le cœur bat à l'unisson du leur. (*Applaudissements.*)

Nous sommes persuadés, parce que nous l'entendons dire chaque jour, que la venue dans nos départements des parlementaires radicaux, des chefs de notre Parti serait d'un puissant secours pour notre propagande et pour rallier les hésitants à qui il faut donner l'impression que des organisations départementales comme les nôtres ont le soutien amical et fraternel de leur Parti et du Gouvernement au pouvoir. C'est pour ces raisons que je demande au Congrès d'adopter l'ordre du jour suivant que je lui présente au nom de la Fédération des Alpes-Maritimes :

« *Le Congrès constate la large part revenant aux militants dans le succès des récentes élections législatives et sénatoriales ; salue affectueusement et remercie le grand chef de la démocratie française, premier militant du Parti, et les membres de son brillant état-major où notre ami Albert Milhaud a joué le rôle d'organisateur de la victoire.*

« *Constatant, d'autre part, que les organisateurs militants et les Fédérations ont largement bénéficié des succès électoraux par une augmentation croissante de leurs effectifs.*

« *Mais regrettant qu'il n'ait pas été possible jusqu'à ce jour d'aider d'une manière effective lesdites organisations, le Congrès souhaite ardemment que le bureau du Comité exécutif étudie le plus tôt possible un vaste plan rationnel de progagande devant s'exercer particulièrement dans les départements n'ayant pas encore de représentation parlementaire radicale et où*

les militants luttent seuls parmi de nombreuses difficultés.

« *Souhaite que les Chefs et Personnalités éminentes du Parti apportent souvent et régulièrement le concours de leurs talents oratoires à ces organisations militantes.*

« *Le Congrès persuadé que l'avenir du Parti appartient en dehors des organisations militantes aux jeunes et aux femmes, les uns et les autres auxiliaires précieux de l'action radicale,*

« *Fait confiance au bureau du Comité exécutif pour traduire ses vœux par des actes dans le plus proche avenir.* » (Applaudissements.)

M. le Président. — Je mets aux voix cet ordre du jour.

(Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.)

LA MAISON DU PARTI

M. le Président. — La parole est à M. Henri Lévy, président de la sous-commission de la Maison du Parti.

M. Henri Lévi, *rapporteur*. — Après le rapport si complet présenté par M. Robert-Louis au nom de la Commission de tactique et de propagande, je n'ai pas l'intention d'intervenir longuement, et je réduirai mon rapport à une simple déclaration.

Cette déclaration vient d'ailleurs parfaitement à sa place après le remarquable discours de M. Willard. Je puis lui donner l'assurance que, dans le projet que nous comptons réaliser dans les jours les plus proches, les suggestions qu'il vient d'exposer n'ont pas été oubliées et recevront rapidement satisfaction.

J'ai à peine besoin de rappeler le travail acharné que nos Congrès ont fourni depuis huit ans pour mettre au point un projet de propagande générale s'étendant à toute la France. Cette œuvre indispensable de propagande a été symbolisée sous le nom

de « Maison du Parti ». La Commission de tactique et de propagande, après avoir étudié très longuement le projet que nous lui avons soumis, a rédigé, dans une réunion à laquelle assistait la presque totalité de ses membres, un projet de résolution dont je vais vous donner lecture. Si ce projet, ce dont je ne doute pas, rencontre l'unanimité du Congrès, je puis dire que, dès les semaines prochaines, nous entrerons dans la voie des réalisations définitives.

« *Le Congrès :*

« *Faisant siens les rapports de Robert-Louis et de Henri Lévy,*

« *Confirmant les décisions antérieures des Congrès de* 1925, 1926, 1930, 1931, *affirme sa volonté d'une réalisation immédiate des projets exposés dans ces rapports,*

« *Donne mandat au Bureau du Parti de procéder, en accord avec les citoyens Robert-Louis et Henri Lévy, représentant la Commission de Propagande et la Sous-Commission spéciale pour la Maison du Parti, aux actes nécessaires à la création de la Maison du Parti, à la constitution de la Société prévue à cet effet, à l'organisation et au fonctionnement des divers services dont l'existence a été votée par les quatre Congrès précédemment indiqués.* »

Ce projet de résolution a été adopté à l'unanimité par la Commission de Tactique et de Propagande, dans sa séance du jeudi 27 octobre 1932, sous la présidence de Mme Schwab, pour être soumis au Congrès de Toulouse. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix le projet de résolution.

(Ce projet de résolution est adopté.)

M. Scemama (Tunisie). — Permettez-moi de dire, au nom de la Fédération de Tunisie, l'attachement que celle-ci porte à notre Président Herriot. (*Applaudissements.*) Et, puisque M. Herriot tient avec raison à voir les idées démocratiques s'implanter,

non seulement en France, mais dans les pays de protectorat et dans les colonies, je suis persuadé que le Congrès adoptera favorablement la suggestion que je lui soumets, à savoir que la Commission de propagande devrait envoyer tous les ans des délégués en Tunisie. Il ne faut pas oublier que la lutte est encore plus dure en Tunisie qu'ailleurs. On y a grandement besoin du souffle démocratique et, surtout, on doit y pratiquer une politique française. Les puissances capitalistes et réactionnaires, en effet, font apparaître la France en Tunisie sous un autre visage que le sien, et nos adversaires politiques ne manœuvrent que trop bien pour étouffer notre politique généreuse internationale par une propagande nationaliste dangereuse.

Voilà pourquoi nous avons besoin d'avoir en Tunisie l'aide des parlementaires et des délégués du Comité exécutif. Je prie le Comité exécutif de ne pas nous oublier. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Le Congrès transmet, avec la plus grande sympathie, mon cher camarade, votre suggestion au Bureau du Comité exécutif.

La parole est à M. Sablot, qui désire adresser au Congrès un dernier mot sur la propagande.

M. Sabeau (Ariège). — J'interviens à cette tribune en représentant de cette jeunesse dont les qualités de cœur et d'esprit généreux la portent si facilement vers les extrêmes. C'est cependant surtout auprès de la jeunesse qu'il importe de faire une propagande active, parce qu'elle porte en elle le renouveau des forces républicaines.

La meilleure propagande à faire auprès de cette jeunesse est de lui donner en exemple les vieux militants du Parti ainsi que nos chefs vénérés, ceux qui l'ont précédée dans la bataille et qui ont fait la grandeur du Parti. C'est ainsi que les jeunes deviendront les meilleurs apôtres de la République et de la Paix. (*Applaudissements.*)

MOTION DE SYMPATHIE A L'ADRESSE DE M. FERNAND RABIER

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons épuisé le débat sur la propagande.

Avant de passer au débat de politique extérieure, je dois faire connaître au Congrès que je suis saisi de la motion suivante qui, j'en suis certain, rencontrera son approbation unanime.

« Le 29e Congrès du Parti radical et radical-socialiste exprime ses sentiments d'affection et ses souhaits de complet rétablissement au président Fernand Rabier, vice-président du Sénat, sénateur du Loiret. »

(Cette motion, mise aux voix, est adoptée.)

LA POLITIQUE EXTERIEURE

M. LE PRÉSIDENT. — Nous passons au débat sur la politique extérieure. La parole est à M. de Tessan, rapporteur.

M. FRANÇOIS DE TESSAN, *rapporteur*. — J'ai tenté de vous offrir d'une manière aussi synthétique et aussi complète que possible, une vue de la politique mondiale et de fixer notre doctrine en face des difficultés de l'heure. Dès les premières lignes de mon rapport, vous avez pu noter deux chiffres essentiels, deux chiffres symboliques qui, déjà, expliquent le malaise qui étreint la plupart des nations : 100 milliards de déficits budgétaires, 110 milliards de dépenses de guerre ! Encore, pour ce dernier chiffre, n'ai-je retenu que l'évaluation la plus basse, car, s'il faut en croire certaines statistiques genevoises, c'est à 125 milliards de francs de notre monnaie que s'élèveraient, actuellement, les sommes consacrées aux armements...

Il en résulte une défiance générale, qui aggrave singulièrement les conditions économiques dans les-

quelles nous vivons ! Pas un pays qui ne soit atteint par la crise. L'Amérique elle-même, l'Amérique des hauts salaires, l'Amérique du dollar, l'Amérique considérée, naguère, comme un nouvel Eldorado, connaît ce que le président Caillaux a appelé « la grande pénitence ». Ses épreuves sont loin d'être terminées. Les nôtres ne le sont pas davantage.

Mais je n'ai pas l'intention de me livrer au tour d'horizon qui me permettrait d'analyser en détail chaque conflit. Vous trouverez les indications nécessaires dans le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation et à votre approbation.

Cependant, il y a des difficultés qui nous touchent plus particulièrement, ce sont celles de l'Europe et, tout d'abord, celles qui ont trait aux rapports franco-allemands.

Voilà l'un des points névralgiques de la situation continentale ; voilà l'angoissant problème de l'heure ! Il ne faut se dissimuler aucune des graves complications vers lesquelles nous pouvons être entraînés, pas plus qu'il ne faut perdre courage devant ces épreuves.

Nous avons vu l'Allemagne évoluer de plus en plus vers l'autoritarisme. Ses institutions parlementaires se sont effritées ; la Constitution de Weimar a subi de rudes atteintes. Au Gouvernement, se sont installés des personnages qui puisent par trop dans l'ancien régime, leurs inspirations, leurs exemples et les directives de leur conduite. Derechef, l'Allemagne a été secouée par une sorte de passion pangermaniste et militariste. Les gens dont je parle sont toujours au pouvoir. Demain, doivent avoir lieu des élections. Qu'en sortira-t-il ?

L'état actuel des partis ne permet pas de croire qu'une grande vague démocratique délivrera l'Allemagne du « Gouvernement des Barons » qui, encore quelque peu hésitants à s'imposer par un coup de force, chercheront par un nouvel effort, à consolider le régime dictatorial.

Pourtant, l'Allemagne ne comprend pas que des éléments hostiles aux solutions démocratiques. Nous

voudrions, certes, que ces éléments-là fussent plus vigoureux. Il serait utile à la pacification de l'Europe que se dessinât Outre-Rhin, un puissant mouvement populaire.

Il reste, malheureusement, chez nos voisins en proie depuis de longues années à des troubles psychologiques et politiques, des sujets d'angoisse pour nous. Néanmoins, parce que certains clans militaristes allemands préconisent les solutions violentes, est-ce une raison pour que, sans réfléchir, nous envisagions, nous aussi, une politique de force ? Non ! écoutons la voix de la raison. Dans les batailles difficiles c'est celui qui ne perd pas le sens des réalités, celui qui garde son sang-froid, qui joue les règles du jeu normal, c'est celui-là qui doit triompher, quand tous les autres sont entraînés par le vertige et la folie !

Dans cette région méridionale, un souvenir vous est cher, celui du maréchal Joffre. Si le grand chef a gagné la première victoire de la guerre, c'est qu'au milieu du désarroi général, alors que tant d'autres avaient perdu la tête, ils réfléchissait à tout et donnait ses ordres avec calme. (*Applaudissements.*)

Il doit en être de même en politique extérieure. Ce n'est pas au moment où l'Europe est plongée dans la plus cruelle incertitude, où les peuples sont agités de mouvements divers, où certains de leurs Gouvernements perdent la notion de la prudence, que la France républicaine doit abdiquer son sang-froid ! Elle doit, au contraire, penser et prévoir pour les autres et donner l'exemple.

Notre rôle est celui que nous dictent les devoirs d'une nation victorieuse. Car une nation qui a triomphé a de lourdes responsabilités vis-à-vis des autres peuples. C'est à elle d'apporter au monde un plan d'assainissement et d'assagissement. C'est à elle de présenter les meilleures solutions de paix et de mériter, après la bataille qui lui fut imposée, le titre de nation civilisatrice. Un tel programme est conforme à la mission historique de notre pays. Il

répond profondément aux aspirations du Parti radical-socialiste. (*Applaudissements.*)

Tournons nos yeux vers cette Allemagne qui est, paraît-il, si troublée, — ou du moins qui paraît l'être — par la question de l'égalité des droits. Ses hommes politiques en tous cas, l'exploitent d'une façon sentimentale, pour essayer de créer une équivoque funeste au rapprochement avec la France.

Avons-nous, en vérité, jamais dénié à l'Allemagne, son titre de grande nation ? Avons-nous cherché à l'humilier ? Ne comprenons-nous pas, depuis surtout que nous-mêmes l'avons engagée à entrer dans la Société des Nations, qu'elle possède ce droit d'égalité et que nous ne pouvons pas le lui contester ? Il découle à la fois des principes essentiels de la S. D. N. et de notre conception française de l'égalité qui exige que les nations, comme les individus aient les mêmes droits, puissent invoquer les mêmes règles démocratiques et se sentent compris dans une même sécurité. (*Applaudissements.*)

Dans la presse germanique, comme au Reichstag, de longues discussions se sont instituées sur cette « gleichbereichtigung ». Je ne suis pas un juriste. Pour me guider, je me base uniquement sur cette considération que nous ne saurions laisser, en Europe, coexister deux groupes d'Etats ; les uns astreints à des obligations et à des interdictions précises, les autres ayant toute leur liberté. Cela est absolument contraire à l'égalité du droit fondamental, à l'égalité du droit humain. (*Applaudissements.*)

Aussi bien, s'il est exact que « l'égalité des droits » signifie l'égalité de se mouvoir dans une sécurité égale, nous ne concevons nullement une fausse égalité qui permettrait à l'Allemagne de réarmer, de surarmer et de devenir un danger pour la civilisation des autres peuples. (*Vifs applaudissements*).

Pour nous, l'égalité, c'est l'égalité dans la protection rationnellement et justement assurée à chaque Etat.

Après la guerre, quand on a conclu les traités de paix, une espérance immense s'est ancrée dans le

cœur de tous les peuples, les invitant à s'entendre pour empêcher le retour de pareilles calamités. Qu'a voulu le Traité de Versailles, avec ses imperfections qui furent dénoncées au Sénat par Maurice Sarraut, dont je m'honore d'être à la fois l'ami et le disciple ?

Ce qu'a voulu le Traité de Versailles, c'est précisément déterminer pendant un temps une marge de sécurité en faveur de ceux qui avaient été les victimes de la guerre afin que les passions s'apaisent et pour que nous puissions peu à peu, une fois les conditions de l'Europe redevenues plus saines, diminuer nos armements et retrouver un état normal de sécurité non seulement pour nous-mêmes mais pour tous.

Telle est l'étape qu'il s'agit de franchir ; telles sont les décisions qu'il convient d'adopter. Car, nous nous trouvons, maintenant, devant ce dilemme : ou bien voir l'Allemagne réarmer pour se libérer violemment de tous les traités, ou bien recourir à un nouveau système de sécurité.

La première hypothèse nous ramène fatalement à la politique d'équilibre, à la conception des coalitions militaires, à l'ancienne diplomatie, aux alliances d'avant-guerre. Nous avons à choisir entre les risques de deux méthodes. Il nous faut, soit offrir au monde un plan de désarmement qui nous permette, à nous, de respirer et, aux autres, d'alléger leur fardeau, soit nous laisser entraîner dans un regroupement de forces dont l'Allemagne serait éliminée, regroupement qui provoquerait une contre-partie hostile.

Comment ne pas mesurer tous les dangers d'une telle attitude ?

Tout dernièrement à la Chambre, M. le Président Herriot a dit toute son émotion devant cette pathétique alternative. Il a montré qu'il se trouvait au carrefour et qu'il n'y avait plus à tergiverser. Il a pesé le pour et le contre. Il s'est demandé ce qu'il devait faire pour protéger notre pays contre la renaissance de coalitions de nature à provoquer des réarmements

ruineux. Ce système, en effet, n'exigerait pas seulement de lourds sacrifices de la part des jeunes générations, il nous obligerait également à des sacrifices financiers formidables puisqu'il nous faudrait aider aux armements des peuples amis qui se rangeraient à nos côtés !

Aussi bien, après avoir judicieusement pesé les différents risques à prendre, M. Herriot a déclaré qu'il préférait les risques que comportait l'organisation méthodique de la paix, aux risques auxquels nous entraînerait la politique de force que certains nous conseillent et qui nous ramènerait à la guerre. (*Applaudissements.*)

Donc, le Président Herriot a fait son choix. Il nous a dit la nécessité d'en arriver à un statut international dans lequel chacun trouve avec la notion d'égalité l'assurance de sa propre sécurité.

C'est ce système qui a été étudié à Genève et qui a fait l'objet d'un magnifique discours de Paul-Boncour auquel je suis heureux de rendre ici un vibrant hommage. (*Applaudissements.*)

Le principe français de la sécurité, personne ne l'a jamais nié dans aucune fraction de notre Parti. Je puis dire que tous nous admettons sans conteste que les garanties internationales doivent remplacer les garanties qui existent à l'intérieur de chaque Etat. Aucun de nous n'a songé à abolir les sécurités intérieures sans recevoir aucune compensation.

Notre thèse de Genève consiste à lier les garanties qui existent dans les divers accords établis, à les ordonner logiquement, à en tirer toutes les conséquences bienfaisantes pour la paix. Comme l'a expliqué Paul-Boncour, nous partons du pacte Briand-Kellogg, pour passer par le pacte de la Société des Nations, nous nous appuyons sur les accords de Locarno dont la valeur a été parfois méconnue mais que nous ne devons pas laisser affaiblir parce qu'ils sont d'un poids considérable, dans la sécurité de l'Europe. Si, au lieu de les dénigrer comme on l'a fait dans certains partis de droite, on les avait mis soigneusement en lumière et si l'on avait cherché à

les mieux comprendre, nous aurions trouvé là une arme plus efficace pour défendre la sécurité française. (*Applaudissements.*) Enfin, il faut ajouter la série des pactes régionaux qu'il est possible de perfectionner et d'étendre. Nous ne nous présentons pas les mains vides devant l'Europe. Nous offrons au contraire un programme très complet d'assistance mutuelle, des règles de désarmement, des procédés de sécurité qui témoignent de notre bon vouloir, de notre effort créateur, de nos desseins formels pour l'organisation de la paix. Si par malheur les propositions de la France étaient rejetées, elle aurait pour elle, comme l'a dit le président Herriot « sa magnifique innocence et la blancheur de sa conscience », elle garderait l'estime de tous ; elle ne serait pas isolée ! (*Applaudissements.*)

Pour la réussite du plan français, de multiples problèmes techniques sont à vaincre. Il est indispensable, à cet effet, d'avoir les auxiliaires de cette politique. Il faut avoir un état-major qui comprenne et qui veuille réellement s'avancer sur le chemin du désarmement. (*Applaudissements.*)

Le président Herriot a fait son devoir de chef de gouvernement. A la Chambre, il nous a expliqué que toutes les discussions relatives au plan français n'avaient révélé aucun esprit d'indiscipline. Il a couvert ses collaborateurs comme doit normalement le faire un président du conseil qui se respecte.

Suis-je bien sûr, cependant, que cet état-major s'engage délibérément dans la voie qu'ont choisie les arbitres de la politique française ?

Si je lis une certaine presse, je réponds : non. Car dans les organes amis de l'état-major, dans les journaux qu'il inspire et qui défendent ses intérêts particuliers, je vois encore des campagnes se dessiner qui essayent de dissocier notre ami Paul-Boncour du Gouvernement dont il fait partie (*Applaudissements*) je lis des articles alarmistes tendant à jeter la suspicion sur le plan constructif français.

M. Edouard Herriot, *Président du Conseil.* — Non! ce ne serait pas juste. Il y a un chef de gouvernement responsable.

M. de Tessan, *rapporteur.* — Je ne fais pas de personnalité, mais j'insiste sur certains faits, du point de vue doctrinaire. Je dis que les contribuables français ont consenti les plus lourds sacrifices pour la sécurité. Le Parlement a accepté toutes les demandes de l'état-major. Il a accordé douze, quatorze, dix-huit milliards même par an, quand cet effort était réclamé. Aujourd'hui, cet état-major viendrait soutenir que nous ne sommes pas capables, avec les moyens qui lui ont été fournis, d'assurer notre sécurité ? (*Applaudissements.*)

Cet état-major serait-il inférieur en imagination à l'Etat-major allemand qui, à bien moins de frais, est arrivé à construire un instrument qu'on dit redoutable ?

Je ne peux pas le supposer, ni de la part des chefs militaires de mon pays, ni de la part de ceux qui nous ont précédemment gouvernés. Et j'ai aussi confiance dans les officiers de la jeune armée pour comprendre les nécessités d'une nouvelle politique militaire.

Je n'incrimine pas ce qui a été fait jusqu'ici. Il est, tout de même, permis de remarquer que nous avons toujours donné tout ce que l'état-major réclamait.

Or, devant l'accroissement incessant des dépenses militaires, c'est, maintenant, au Gouvernement de fixer les crédits qu'il est capable de mettre à la disposition de l'armée et c'est, ensuite, aux chefs de l'armée à avoir l'imagination assez hardie pour nous faire l'armée de la sécurité avec ce qu'on leur donnera. (*Applaudissements.*)

Je m'incline devant les chefs civils, devant le chef du Gouvernement et devant Paul-Boncour, qui sont associés dans cette besogne de mise au point et qui, pour l'accomplir, déploient beaucoup de courage civique.

Nous savons déjà que le Gouvernement a réduit les dépenses militaires de 10 %. Il s'achemine ainsi vers la réduction de 20 % qui avait été envisagée lors de notre congrès de Wagram, l'année dernière.

Ce chiffre peut et doit être atteint. Je ne doute pas qu'avec les dispositions nouvelles qui vont être prises, nous n'arrivions à ces allégements. Ils ne nuiront pas à notre sécurité parce que nous procédons, dans notre diplomatie, à de salutaires redressements. Notre action extérieure s'exerce, désormais, dans le monde entier et à Genève en particulier, dans un sens plus démocratique. Il y a vraiment quelque chose de changé, et, là-dessus encore, je puis apporter quelques précisions.

Il est possible que le plan Hoover n'ait pas été, tout d'abord, accueilli avec enthousiasme et qu'il ait, à l'origine, suscité quelques discussions dans la délégation française. Il n'en reste pas moins vrai que, dans ses éléments essentiels, et actifs, il a été retenu par notre gouvernement. Grâce aux conversations qu'il a provoquées, les relations entre la France et les Etats-Unis se sont améliorées. Elles sont autrement amicales qu'elles ne l'étaient avant et après le voyage de M. Laval qui a été une grande déception pour ceux qui suivent de près les affaires d'Amérique. (*Applaudissements.*)

Il est certain — j'en ai la preuve non seulement par les lettres personnelles que je reçois de là-bas, mais encore par l'étude des plus récents documents de source diplomatique — qu'un rapprochement franco-américain s'est opéré, ces temps derniers, qui nous permet de mieux augurer de l'avenir.

Quelle que soit l'élection présidentielle de demain, l'impulsion heureuse donnée par le Président Herriot à notre diplomatie du côté du Nouveau monde, produira sans dout encore ses effets.

L'Amérique peut faire beaucoup pour la sécurité générale, notamment perfectionner ce pacte Briand-Kellogg, qui, déjà, mettait hors la loi la nation coupable d'agression, mais qui ne disait pas ce qu'on ferait du coupable ainsi rejeté hors la loi. Il existe

des propositions nouvelles, comme la proposition Capper, qui visent à déterminer les mesures à prendre à cet égard. Si elles étaient adoptées, ce serait un progrès important et les négociations délicates qui se poursuivent dans le cadre de Genève en seraient facilitées. Nous verrions se dessiner plus fortement ce réseau de sécurité grâce auquel on opérera le désarmement dans des conditions que mon ami Pierre Cot vous décrira tout à l'heure avec son grand talent.

Je suis heureux de noter une amélioration dans la politique franco-italienne. Sans doute, les principes du Gouvernement fasciste ne correspondent pas à notre idéal démocratique. Il en est résulté une gêne et même des frictions avec nos voisins. Mais, dans les dernières réunions, nous avons pu constater, à Genève, des indices de rapprochement. Les Italiens ne voient pas d'un œil très favorable le réarmement de l'Allemagne et la renaissance des ambitions pangermanistes. Cela est contraire à leur intérêt fondamental.

Ils ont toujours lutté pour des théories égalitaires assurant le désarmement par en bas et les rapprochant de plus en plus de la parité navale avec la France. La course aux armements les épuiserait financièrement et les laisserait trop loin derrière les autres puissances. C'est pourquoi, leurs thèses à la Conférence du désarmement, sont opposées aux desseins des militaristes allemands. Il y a, sur ce point capital, des possibilités d'entente avec nous que nous ne devons pas négliger.

Qu'il me soit permis, puisque j'en suis aux nations méditerranéennes, de parler de l'Espagne et de souligner l'accueil que nous avons reçu — j'avais l'honneur de me trouver aux côtés du président Herriot — lors de ce voyage à Madrid.

Nous avons pu sentir là non seulement parmi les membres du gouvernement, qui a conclu avec nous un certain nombre de conventions dont notre ami Dalimier a été le préparateur et l'artisan (*Applaudissements*), mais dans les masses, dans la foule, dans

toutes les organisations politiques ayant un caractère démocratique et humanitaire brûler pour la France une flamme de fraternité à laquelle d'ailleurs, nos cœurs ont répondu et répondront encore chaque fois que l'Espagne sera en cause. (*Applaudissements.*)

Je suis heureux de saluer ici les représentants du Parti radical espagnol. Je les prie de transmettre à leurs compatriotes en notre nom à tous, l'assurance de notre fraternelle affection et de notre sollicitude totale. (*Vifs applaudissements.*)

Le Gouvernement français s'est appliqué, en toutes circonstances, à éclaircir la situation méditerranéenne et à renforcer les liens entre les peuples latins avec cet esprit d'entente universelle qui doit caractériser une politique vraiment démocratique. De même, il est juste de signaler, en ce qui touche la Russie, la préparation d'un pacte nouveau de non-agression. Nous avons également de ce côté des rapports commerciaux à rétablir sur des bases nouvelles, des questions financières à résoudre. Les pourparlers en cours s'annoncent bien et le gouvernement enregistrera sous peu une nouvelle réussite dans la lourde besogne diplomatique qu'il a assumée.

Il lui faut briser ainsi, non seulement le malaise qui a si longtemps pesé sur nos relations extérieures, mais aussi le malaise économique. A cet effet, une conférence s'est tenue à Stresa, sur laquelle vous avez déjà reçu des explications complètes. Cette conférence était présidée par Georges Bonnet qui s'y est distingué d'une façon toute particulière.

Elle sera bientôt complétée par la grande conférence mondiale. Après avoir lutté contre les nationalismes politiques, nous engagerons hardiment le combat contre les nationalismes économiques. Il est urgent d'opérer dans le monde la détente nécessaire aux échanges et aux bons rapports commerciaux entre les peuples. Ce programme est tout à fait conforme à l'esprit dans lequel veut travailler le Parti radical et radical-socialiste.

Sur le plan international, nous sommes prêts à aller

aussi loin que possible. Nous sommes un Parti d'initiatives démocratiques — ne l'oublions jamais — mais pour faire aboutir ces initiatives, il nous faut des hommes avertis et désireux de marcher de l'avant avec nous. C'est pourquoi, j'ai consacré une partie de mon rapport à notre personnel diplomatique.

De même que dans l'état-major nous éprouvons des résistances plus ou moins avouées contre la nouvelle politique militaire dont Paul-Boncour s'est fait l'animateur, de même, dans le personnel diplomatique, subsistent encore chez trop d'agents de vieilles habitudes, des conceptions qui ne correspondent pas à celles de la Société des Nations.

Et lorsque le président Herriot dit: « Je fais la politique de la Société des Nations », il n'est peut-être pas suivi avec l'ardeur désirable par tous ceux qui devraient l'aider.

« Je fais la politique de la Société des Nations », cela ne veut pas dire — comme sous le ministère Tardieu — je la fais en apparence.

Cela signifie : « J'apporte des propositions, je les soutiens loyalement, je mets tout en œuvre pour leur succès. »

Nous ne sommes pas convaincus que, par le monde, tous nos agents soient guidés par un tel idéal, et appliquent cette méthode. Nous ne sommes pas sûrs qu'il n'y ait point dans ce personnel, beaucoup de retardataires.

Je demande à M. le Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, avec autant de respect, que d'insistance, de surveiller ce personnel et de mettre aux grands postes d'expansion française, les hommes qu'il faut pour la politique qu'il faut... (*Applaudissements*) pour cette politique de la Société des Nations, dont il est non seulement un chaleureux et efficace partisan, mais dont il a été le champion le plus éclatant en 1924 et dont il est redevenu le champion universel en 1932. (*Vifs applaudissements.*)

Le radicalisme est nécessaire non seulement à la France du dedans, mais à la France de l'extérieur. On

ne saurait s'en passer dans les diverses reconstructions qui sollicitent notre activité.

Si l'on veut vraiment fonder la nouvelle Europe, il importe que nos représentants témoignent d'un minimum d'esprit européen ! Dans un récent discours, M. Benès, l'un des esprits les plus éclairés de ce temps, a montré tout ce que la France de la Révolution avait apporté au monde d'esprit constructif. Il a mis en relief les bienfaits du rationalisme — qu'il est impossible de séparer du radicalisme — au cours du XIXe siècle et au début du XXe. Le ministre de Tchécoslovaquie a insisté sur l'utilité fondamentale de notre doctrine qui, dans la société actuelle, a un rôle précieux en face des révoltes de sentiment, des déchaînements de passions, des poussées brutales d'instinct qui agitent tant d'autres peuples. M. Benès compte sur ce radicalisme réformateur — et nous partageons son espoir — pour dissiper le trouble du monde et redonner à la conscience humaine un rythme régulier. Il estime que ce « traditionnel rationalisme occidental » qui sait se renouveler, se réadapter, gagnera la partie contre ce qu'il appelle « l'instinctivisme oriental ». Il faut qu'un peuple reprenne la direction de l'Europe, redevienne le dépositaire de l'idéal de toute l'humanité, il faut que soit résolue la crise de l'homme d'après-guerre et que soit préparée la guérison de tout ce dont souffre l'Europe d'après-guerre...

Pour cette mission, où il y a tant d'audace intellectuelle et tant de générosité morale à déployer, M. Benès désigne la France. Cette grande mission, le Parti radical et radical-socialiste, le plus vigoureux des Partis démocratiques français, l'accepte pour sa part. Il a derrière lui un long et glorieux passé. Il ne faillira pas à sa tâche de demain. Mesdames et Citoyens, votre clairvoyance et votre ténacité ne se démentiront pas au cours des épreuves à venir. Animé par votre volonté le Parti radical et radical-socialiste prendra toutes ses responsabilités et accomplira tous ses devoirs, tant sur le plan national que sur le plan international ! (*Vifs applaudissements.*)

— Je vous prie de reporter vos applaudissements sur les militants de Seine-et-Marne qui m'ont élu et qui, bravant toutes les dissidences, ont envoyé quatre députés nettement de gauche, sur six à la Chambre. (*Applaudissements.*)

Voici, maintenant, les deux résolutions qui viennent en conclusion de mon rapport, résolutions qui ont été rédigées en collaboration avec nos amis Pierre Cot, Emile Roche, Edouard Pfeiffer et Jacques Kayser :

1° Résolution relative à la politique extérieure :

« *Le 29e Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste considère qu'à l'extérieur la France doit « faire la politique de la Société des Nations » et travailler sans cesse au rapprochement des peuples.*

« *Il estime que notre action, s'élevant au-dessus des considérations de politique intérieure des divers Etats, doit tendre, tant sur le plan politique que sur le plan économique, à la reprise de collaborations fécondes pour l'œuvre de paix.*

« *Il ne saurait, pour la consolidation de cette paix, envisager d'autre méthode que l'application stricte du pacte chaque fois qu'un conflit s'élève sur un point quelconque de l'univers.*

« *Il fait confiance au Gouvernement actuel pour mener à bonne fin la conférence du désarmement, qui doit créer une détente entre les nations, assurer avec l'égalité des droits la sécurité de chacune et préparer un avenir conforme aux vœux de la démocratie qui, tout entière, aspire à la paix.* » (Applaudissements.)

2° Résolution relative au désarmement :

« *Le 29e Congrès du Parti radical et radical-socialiste confirme, en matière de désarmement, les précédentes résolutions prises au Congrès de Paris et considère que le plus grave danger pour la sécurité française serait un échec de la conférence du désarmement, qui risquerait d'entraîner le réarmement de l'Allemagne.*

« *Il félicite le gouvernement d'avoir pris l'initiative*

de déposer, à Genève, un plan complet dont l'application aura pour résultat d'assurer à tous l'égalité des droits dans la sécurité ainsi que le désarmement général, progressif et contrôlé, propre à ramener la confiance entre les peuples.

« *Il juge la situation tellement grave et les nécessités d'un rapprochement tellement pressantes que la doctrine démocratique la plus élevée doit être appliquée et que les considérations d'ordre technique doivent être subordonnées au but essentiel : le maintien et l'organisation de la paix.*

« *Il affirme, une fois de plus, sa volonté de voir la conférence du désarmement aboutir : 1° à de nouvelles réductions des dépenses de guerre; 2° à l'organisation du désarmement, notamment par la limitation, la réduction et le contrôle; 3° à l'interdiction de la fabrication privée des armes; au contrôle de la fabrication d'Etat et du trafic de toutes armes et engins, y compris les produits chimiques susceptibles d'être utilisés pour la guerre.* » (Vifs applaudissements.)

M. le Président. — Je félicite notre collègue et ami, François de Tessan, de son remarquable rapport. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Cudenet.

M. Cudenet. — Le redressement diplomatique a permis à la France de retrouver son véritable visage et à sauver la paix. Il a permis au pays de prendre devant l'Europe une position qui, depuis, n'a jamais été entamée. Mais cette tradition a renoué avec courage une autre tradition que, bien des années avant et dans les circonstances les plus difficiles, avait inaugurée l'homme qui préside cette assemblée, le président Caillaux. (*Applaudissements.*)

Il faut dire aussi que si 1924 ne s'était pas produit, jamais Locarno ni ce qu'on est convenu d'appeler l'œuvre d'Aristide Briand, n'eût été possible. Il faut donc reconnaître que le président Herriot a été un précurseur et que les six années de politique Briand

ont continué la politique de notre parti. (*Applaudissements.*)

Cette politique avait tellement l'adhésion des masses populaires que depuis on n'a jamais osé en proclamer d'autre et que la droite, au lieu de venir devant le Pays et devant le Parlement avec son programme s'est bornée à prendre le nôtre, soit pour le paralyser, soit pour le dévaloriser. (*Applaudissements.*)

Alors que se produit-il aujourd'hui ? C'est que la seule politique française qui a eu quelque continuité que je connaisse, c'est, au fond, la nôtre, mais la nôtre avec les déviations que lui ont imposées les Gouvernements de droite.

M. Tardieu a pris certaines de nos idées, mais vous comprenez qu'il suffisait qu'elles fussent exprimées par lui pour perdre toute valeur morale devant le monde, car on avait l'impression qu'il spéculait sur la paix, non pas qu'il la réalisait. (*Applaudissements.*)

Aujourd'hui le malaise continue. Les organes de droite nous disent : « Vous continuez la politique de M. Tardieu. » Non ! nous continuons notre politique dont Tardieu avait pris l'essentiel et qu'il n'essayait de faire que pour mieux la torpiller.

Voilà pourquoi il y a ce malaise.

Mais, puisque ce malaise existe, nous avons le devoir de le dissiper.

Le président Herriot a posé le problème du désarmement allié à la sécurité. C'est, en effet, une façon excessivement claire d'avertir l'opinion.

Cette sécurité, comment pouvons-nous l'entendre ? Nous pouvons l'entendre par des contrats internationaux.

A cet égard, qu'on me permette d'observer qu'il existe déjà des contrats internationaux, qu'il existe Locarno, le pacte Briand-Kellogg et que tout ce que nous pourrons obtenir par des pactes ne sera jamais qu'une sécurité que nous donneront des signatures.

Aussi pour que ces pactes conservent toute leur valeur il faut mettre dans les premiers organismes de la paix la foi créatrice qui peut entraîner les autres nations.

Les campagnes des journaux de droite représentent ces pactes comme des instruments dérisoires. On n'ose pas en combattre le principe, mais on les dit sans effet. Sous les coups de la droite et de l'extrême-gauche, ces pactes peuvent succomber.

Ce qu'il faut, c'est que dans les chancelleries, chez les gouvernements étrangers, on ne puisse pas supposer que les pays qui se sont engagés à Locarno ou par le pacte Briand-Kellogg sont aujourd'hui moins engagés parce que nous n'avons plus la même foi dans les organismes normaux, dans les organismes de droit de la sécurité internationale.

Il n'y a pas que cet aspect de la sécurité diplomatique. Il y en a un autre : l'aspect intérieur.

M. de Tessan en a parlé tout à l'heure. Il l'a montré de deux manières :

D'abord, en faisant allusion à la politique souterraine, occulte, de résistance des états-majors.

A cet égard, le président Caillaux me permettra de citer un souvenir. En 1902, le Cabinet Poincaré, à la demande du haut état-major, fit supprimer du budget les crédits pour l'artillerie lourde que le ministère Caillaux y avait fait inscrire. C'était le civil Caillaux qui avait raison contre l'état-major. (*Applaudissements.*)

Aujourd'hui, il ne faut pas tomber dans une basse démagogie, il ne faut pas jeter des noms en pâture à l'opinion publique. Il faut dire : Défense nationale, oui, mais défense nationale entre les mains de chefs républicains.

C'est cela la tradition jacobine : les armées de la République entre les mains des chefs républicains.

On a parlé ensuite de l'« interdiction de la fabrication et du commerce privé des armes. C'est la séparation de la guerre et de l'intérêt. Cette séparation ne doit pas être confondue avec certaines mesures de nationalisation qui sont dans le programme d'un autre Parti.

Cette séparation procède d'une idée très simple de

la défense nationale : tous les moyens de défense de la nation entre les mains de la nation.

Il y a quelque chose qu'il ne faut plus voir, c'est que la guerre soit pour certains l'objet d'une spéculation. Il ne faut plus que des campagnes comme celles qui ont abattu Briand puissent être faites sous le masque patriotique alors qu'elles ne cherchent qu'à justifier certains bilans de conseils d'administration.

Je crois que si nous apportons au pays cette forme de la sécurité qui consiste à dire : désormais, il ne pourra plus y avoir association de la guerre et de l'intérêt, correspondance des dividendes et des massacres, le parti radical combattra ainsi certaine propagande extrémiste plus efficacement que par des discours.

Il y a un autre élément de la sécurité, qui ne peut échapper à personne : il n'y a pas de sécurité politique s'il n'y a pas en même temps de sécurité économique.

Car la paix n'est pas seulement une question d'intelligence entre les peuples, une question de psychologies concordantes, c'est aussi une question de stocks, d'économie. Et quand notre ami Dalimier se rend à Genève pour travailler à l'édification d'un statut international du travail il sert d'une façon effective la paix parce qu'il sert en même temps l'harmonie universelle des marchés du travail, et nous devons lui en rendre hommage. (*Applaudissements.*)

Mais, en ce qui concerne le dernier élément de la sécurité, c'est-à-dire les questions posées par les traités, il faut se rappeler que le traité de Versailles a été fait contre nous, pendant que celui qui préside cette séance était jeté en prison et sans que des hommes comme Briand aient été appelés à y travailler.

J'arrive à la dernière partie de mon exposé.

Depuis quelque temps, il y a, autour du problème de la paix, je ne sais quelle atmosphère particulièrement dangereuse. Il y a une dictature de la peur

que l'on cherche à instituer. Il y a une dévalorisation systématique de toutes les idées qui, depuis plusieurs années, sous l'égide d'Herriot d'abord, de Briand ensuite, semblaient avoir eu l'adhésion de la population française.

Gambetta a dit justement : « Une démocratie qui se laisse guider par la peur est une démocratie perdue. »

Les hommes qui ont lutté avant la guerre contre une Allemagne armée jusqu'aux dents et maîtresse de l'Alsace-Lorraine ne perdaient pas leur foi en la paix.

Quand le président Caillaux, en 1911, mène une négociation, qui reste un des chefs-d'œuvre de la diplomatie française, il négocie en face de l'Allemagne du kaiser et sans avoir derrière lui une puissance militaire aussi forte qu'est la nôtre en ce moment. Et cependant il a sauvé la paix du monde.

Est-ce que ce n'est pas quand la paix est en péril que nous devons avec le plus de ferveur faire un acte de foi en elle ?

Ne sommes-nous pas à l'une de ces heures où, comme dit le poète anglais : le destin change de camp ?

Parce que la paix est dans le brouillard alors qu'elle nous apparaissait auparavant lumineuse, nous ne devons plus chercher à la sauver ?

Briand disait : « Tant que je serai où je suis, il n'y aura pas la guerre.

Et le président Herriot disait : « Il chante dans du bleu. J'ai chanté dans du noir ».

Oui, à Genève, à Londres, il a chanté dans du noir, et c'est son honneur, car il a eu la foi.

Ce qu'il faut, c'est que l'acte de foi continue : c'est qu'on puisse dire, comme le disait Briand « Tant que le gouvernement radical sera au pouvoir, la grande paix humaine sera sauve. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

Le Président. — La parole est à M. Pierre Cot.

M. Pierre Cot. — Je m'excuse de prendre la pa-

role dans ce débat. J'ai à peine besoin de vous dire que je suis pleinement d'accord avec les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, avec le rapport écrit de M. de Tessan, avec son discours comme avec le discours de M. Cudenet.

Si je parle, c'est parce que je crois que c'est une force, et selon moi la meilleure, de la collaboration que nous nous devons tous dans un grand parti que d'exposer librement nos opinions dans un sentiment tout à la fois de déférence vis-à-vis de nos chefs que nous admirons et que nous aimons (*Très bien ! très bien !*) et de la liberté que nous conservons de nos opinions dans la recherche de notre doctrine. (*Applaudissements.*)

C'est aussi parce que je tiens, et je veux le dire dès le début, à remercier ici le président Herriot de m'avoir délégué à Genève ; à la Conférence du Désarmement comme à l'Assemblée de la Société des Nations.

J'aime à penser que, cette délégation, ce n'est pas seulement au modeste spécialiste du droit international, mais également au rapporteur de votre congrès de Wagram qu'il l'a donnée. Il m'a, en tout cas, permis de voir là-bas les difficultés avec lesquelles il était aux prises, de mieux comprendre et de mieux mesurer la gravité de la situation internationale qui pourrait devenir tragique et également d'aboutir à cette conclusion que je veux dire tout de suite et que je m'appliquerai ensuite à justifier : que la politique que nous voulons faire et que nous devons faire, qui tend à assurer dans l'égalité des droits de tous les peuples la sécurité, le désarmement progressif, général et contrôlé, que cette politique est possible.

Je crois qu'on peut la réaliser. Il faut que nous voulions la réaliser, parce que je crois que c'est le devoir et l'intérêt de la France de la réaliser, et que le grand avantage et le grand intérêt du succès électoral remporté par les gauches au mois de mai dernier, c'est de pouvoir au moment décisif faire

apparaître de nouveau, comme déjà en 1924, la France sous son véritable visage, son visage pacifique.

Je me suis rendu compte là-bas — et je veux être bref en rappelant simplement ce que disait Cudenet — du mal que nous avaient fait certaines propositions et plus encore certaines attitudes et qu'il était nécessaire que nous changions de politique si nous voulions préserver la paix du monde, assurer sa reconstruction économique et assurer la sécurité de notre pays. (*Applaudissements*).

Voilà pourquoi je vous demande la permission, en faisant un discours qui, je m'en excuse, sera surtout d'ordre technique, de vous parler de ce plan constructif que notre gouvernement vient de déposer à Genève.

J'en dirai simplement ce que tout le monde en sait, car il n'est pas encore public et qu'il ne nous est pas permis d'entrer dans les détails. Ce que tout le monde en sait est suffisamment pour le juger et l'approuver.

Ce que je veux dire, c'est que nous en sommes partisans non seulement dans ses grandes lignes, mais dans tous ses détails, d'abord parce que je le crois profondément et sincèrement utile et aussi parce que j'imagine qu'à l'heure où nous sommes, dans la négociation qui a commencé et qui va se poursuivre pendant des semaines et peut-être pendant des mois, il serait mal qu'une parole pût tomber de notre bouche qui vînt infirmer l'action que nous avons entreprise (*Applaudissements*), à amoindrir la portée d'un geste que, pour ma part, je veux élargir et que, tout à l'heure, j'espère bien, nous élargirons en votant à l'unanimité ces résolutions que M. de Tessan vous a lues et qui résument et confirment en tant que besoin — mais nous savons qu'il n'y a pas besoin — la doctrine que, l'année dernière, vous avez approuvée au congrès de Paris.

Je veux aussi que nous rendions hommage à l'homme qui en a été le bon ouvrier, qui en est encore le bon ouvrier, celui qui, hier, avec cette éloquence que vous connaissez, le défendait à Genève, notre ami

Paul-Boncour, ministre de la Guerre (*Applaudissements*) qui est tout à la fois le ministre de la Défense nationale et le ministre du Désarmement.

Je veux lui rendre cet hommage, bien qu'il n'appartienne pas à notre parti, parce qu'à propos de ce plan, dans une certaine presse, il a été attaqué et injurié. (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas rechercher les inspirateurs de ces grands journaux dont nous savons qu'ils ont entravé, essayé d'empêcher l'œuvre du désarmement pour des intérêts qui ne sont pas de l'ordre moral, mais de l'ordre matériel. (*Applaudissements*).

Vendredi dernier, à la Chambre, Paul-Boncour a été traité de traître à son pays. Pourquoi ? Parce qu'avec son patriotisme clairvoyant il s'est rendu compte qu'il n'y avait aucun autre moyen de préserver la sécurité de la France qu'en rendant cette sécurité commune à tous les Etats. Il s'est rendu compte que la France ne devait pas rechercher une sécurité égoïste, mais qu'elle devait, fidèle à sa tradition, transposant après plus d'un siècle, dans l'ordre international, cette déclaration des droits de l'homme et du citoyen, apporter au monde, en quelque sorte, la charge des droits de tous les peuples dans une sécurité égale pour tous et dans des règles internationales communes à tous. (*Applaudissements*).

Ainsi je viens de parler d'égalité de droits. Je sais qu'il y a des gens qui s'élèvent contre cette égalité des droits, qui n'admettent pas cette revendication.

Je pense, moi, que le Gouvernement, dans son plan, a bien fait d'accepter ce principe, parce qu'il ne se préoccupe pas seulement de le reconnaître, mais de l'organiser.

J'ai fait allusion tout à l'heure à la Révolution française. Elle a admis qu'il ne pouvait y avoir de société entre les hommes que sur la base de l'égalité, et nous renierons ce droit lorsqu'il s'agit de la Société des Nations !...

Il y a dans le rapport de notre ami de Tessan un

mot qui résume tout le débat, évite toute discussion : L'égalité des droits, dit-il, nous l'avons admise le jour où nous avons nous-mêmes proposé l'admission de l'Allemagne à la Société des Nations. (*Applaudissements*).

Et de Tessan disait, faisant peut-être allusion à moi : Je ne suis pas juriste.

Ce n'est pas sur ce plan que je me place parce que je crois que du point de vue purement légal la thèse des Allemands est discutable, à tout le moins. Mais l'égalité des droits est pour moi un principe de droit public en quelque sorte naturel. C'est un principe de moralité publique.

Je ne crois pas que nous ayons fait la dernière guerre pour arriver à créer une Société des Nations qui fût basée sur l'inégalité.

Nous ne voulons pas plus de féodalité au point de vue international que nous n'en voulons au point de vue intérieur.

Discutant de la sécurité, je reprends ce que disait avec tant d'émotion le président Herriot, vendredi dernier, à la Chambre, dans sa réponse à M. Franklin-Bouillon: « Si nous n'arrivons pas à réaliser l'égalité des droits dans le désarmement général, que se produira-t-il ? L'Allemagne réarmera au nom de ce principe d'égalité ». Alors, c'est la course aux armements ; c'est de nouveau l'Europe qui se divise en deux blocs rivaux, concurrents, antagonistes ; c'est de nouveau la vieille politique des alliances que nous avons connue ; c'est de nouveau les peuples qui vivent dans l'angoisse et dans l'attente de la guerre, et c'est, au bout de cette course aux armements, d'une façon fatale, cette catastrophe que nous ne voulons pas revoir, c'est l'Europe en proie à la guerre, cette pauvre Europe exsangue, meurtrie, qui semble avoir perdu non seulement le meilleur de son sang, de ses forces, mais encore la maîtrise de ses nerfs et de sa volonté, si nous ne venons pas lui montrer une autre route. Et cette route ne peut être que le prin-

cipe de l'égalité de tous dans la sécurité et le désarmement. (*Applaudissements*).

La sécurité, sur laquelle il est peut-être difficile de faire l'unanimité, car la sécurité dépend d'une quantité d'éléments et de facteurs. Ce n'est pas seulement une question militaire ou politique. Elle dépend, par exemple, des conditions économiques actuelles. De ce point de vue, le chômage peut avoir des conséquences importantes.

Si nous ne pouvons pas arriver à nous mettre d'accord sur une conception générale de la sécurité, il y a deux choses que nous pouvons dire.

La première, je l'emprunte au discours de Paul-Boncour, ou plutôt au résumé que j'en ai lu dans les journaux : c'est que le désarmement, en rappelant tous les textes relatifs à la sécurité, créerait une atmosphère de sécurité. Et si le résultat de la conférence du désarmement était de ramasser dans un document unique ces textes épars du pacte de la Société des Nations, les accords de Locarno, certains traités d'arbitrage, la sécurité générale serait grandement améliorée.

La deuxième chose dont je veux parler plus longuement, est, non plus la sécurité du monde, mais la sécurité française.

Il nous est beaucoup plus facile de savoir ce qu'elle est. Elle est fonction de trois facteurs : notre armée, les accords internationaux et notamment les accords de Locarno, le désarmement de l'Allemagne. (*Applaudissements*). Et si, sous prétexte de garder la prédominance d'un de ces facteurs, vous affaiblissez les deux autres, vous travaillez contre la sécurité. Si, voulant garder intacte votre armée, vous affaiblissez la valeur de vos accords internationaux et empêchez le désarmement de l'Allemagne ou si vous lui permettez de réarmer, vous allez à l'encontre de la sécurité.

Ceux qui, ne voyant qu'un côté du problème, feraient cette politique facile qui consiste à opposer les patriotes, les admirateurs de l'état-major et de l'ar-

mée, à ces hommes qui sont partisans de la Société des Nations, porteraient un coup peut-être mortel à la sécurité de la France et réserveraient à leur pays un avenir dont nous ne voulons pas. (*Applaudissements*).

Le général Brissaud-Desmaillet a consacré à l'organisation de l'armée un rapport des plus intéressants. Mais ce rapport sera, je crois, renvoyé pour une étude complémentaire à notre Comité exécutif parce que ce n'est pas le moment, alors que nous sommes en train à Genève d'essayer de construire de nouvelles formules de sécurité et de défense nationale, de mettre au point d'une façon définitive notre doctrine en ce qui touche l'armée.

M. le général Brissaud-Desmaillet me fait un signe d'assentiment dont je le remercie.

Mais ce que je puis dire, d'accord avec lui, c'est que, dans la contexture de notre armée, nous pouvons réaliser des économies. Il est possible de réaliser à moindres frais à la fois en hommes et en crédits notre sécurité nationale. Il est possible de pousser l'état-major à avoir plus d'imagination.

Je suis d'accord avec lui aussi pour dire que nous ne pouvons pas admettre qu'on instaure chez nous la préparation militaire de la jeunesse, car, ainsi que l'a déclaré le président Herriot, nous pensons que ce qu'il y a de plus mauvais dans l'ordre international, c'est de prendre des enfants (*Applaudissements*), des êtres jeunes, des êtres destinés à la vie, et au moment où ils n'ont encore ni sens critique, ni une éducation morale suffisante de les préparer déjà, et par là même de les vouer aux besognes de mort. (*Vifs applaudissements.*)

Autre élément de sécurité : c'est le désarmement de l'Allemgane.

Je sais bien que certains contestent que ce désarmement soit une réalité. Je sais que le désarmement de l'Allemagne ne donne pas à tous une confiance suffisante. Je partage, moi aussi, ces appréhensions. Mais je suis convaincu qu'il y a, dans certaines cam-

pagnes sur le désarmement de l'Allemagne, des exagérations. Je suis persuadé d'être d'accord avec le président Herriot en disant qu'il faut, sur ce point, être extrêmement prudent. Il n'en est pas moins sûr que nous avons le droit de nous méfier de certaines mesures qui sont prises par l'Allemagne.

Il est certain, en tout cas, — et c'est l'essentiel pour ma démonstration — que lorsque, en 1919, on a imposé à l'Allemagne des mesures de désarmement contre lesquelles elle proteste, on n'a pas, par cela même, créé cette atmosphère de confiance indispensable à la sécurité.

Le système de désarmement adopté en 1919 a des lacunes.

J'en vois trois principales. Ce sont celles-là sur lesquelles je voudrais m'expliquer rapidement devant vous pour que vous soyez bien convaincus les uns et les autres de la réalité des choses, à savoir que c'est seulement par le désarmement contrôlé et général que nous aboutirons à la sécurité.

Quelles sont ces lacunes ?

C'est l'absence de limitation budgétaire. C'est qu'on n'a pas limité les dépenses militaires de l'Allemagne et qu'alors nous risquons de voir se substituer peu à peu la course à la qualité des armements à la course à la quantité.

Nous en avons un exemple : le fameux cuirassé de poche, qui, du point de vue des traités, est régulier. Transposez la méthode sur d'autres armements, et vous comprendrez quel danger l'Allemagne peut constituer pour nos frontières et pour la paix du monde. (*Applaudissements*).

Le second point, c'est la question du contrôle. J'aurais voulu pouvoir vous donner ici des renseignements d'ordre technique ; je ne peux pas le faire. Je dirai simplement que le contrôle est possible. Il est réalisable, mais à deux conditions.

D'abord, c'est que vous ayez réalisé la limitation des dépenses par un contrôle efficace, non pas un contrôle budgétaire, mais le contrôle des dépenses.

Voici un exemple. Dans le Parti, nous sommes au moins deux, le président Daladier et moi, qui avons, au cours de la dernière législature, et avec un état d'esprit peu favorable aux divers gouvernements qui se sont succédé, passé au crible les dépenses militaires de la France. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour arriver à chiffrer exactement ces dépensees, et je ne dis pas que nous avions des complicités parmi les officiers, car il ne faut pas compromettre ses amis. Quand je suis arrivé à Genève, on m'a envoyé siéger à la commission des dépenses militaires. J'ai trouvé là les budgets de la France. Comme les experts de tous les autres Etats, je les ai examinés et je me suis aperçu que j'arrivais à des précisions infiniment plus grandes que celles auxquelles j'étais parvenu en France. C'est que le simple fait d'obliger les états-major, sous le contrôle les uns des autres, j'allais dire sous l'espionnage des uns des autres, à apporter leurs comptes définitifs, nous permet d'arriver à de très grandes précisions, que nous ne pouvons pas avoir en France.

M. le Président. — Il y a des années que nous demandons que la législation à cet égard soit modifiée.

M. Pierre Cot. — Alors il faudra, avec votre autorité, avec celle de Lamoureux, avec la vôtre, Monsieur le président du Conseil, que vous aidiez à faire cette réforme, car, chez nous, on contrôle le budget, mais on ne contrôle pas les dépenses. (*Applaudissements*).

M. le Président. — Ces idées me sont tellement familières qu'en 1914, j'ai déposé un projet tendant à instituer un contrôle *a posteriori* des dépenses, contrôle qui n'existe pas dans notre pays. J'ai demandé depuis et j'ai obtenu des ministres des Finances qui se sont succédé pendant ces dernières années la constitution d'une commission pour mettre sur pied les organes nécessaires, car, comme on vous le disait très justement tout à l'heure, notre contrôle parlementaire ne s'exerce que sur des chiffres hypo-

thétiques, au point de départ, mais n'atteint jamais les réalités. (*Applaudissements*).

J'ai donc obtenu la formation de cette commission. Je prie M. le président du Conseil d'insister auprès de M. le Ministre des Finances pour qu'elle se réunisse de temps à autre. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Cot. — Si j'ai été heureux de partir à Genève, c'est que j'ai pu y faire mon apprentissage, ce qui m'a permis, à moi qui ne connaissais rien de ces questions financières, d'arriver modestement par la voie internationale aux mêmes conclusions où avait abouti notre Président Caillaux, spécialiste des finances.

Sans doute, il y a le contrôle des dépenses sur place. Mais tout cela serait encore insuffisant si l'Allemagne pouvait commander à l'extérieur — je n'ose dire continuer à commander, car je n'aime pas les hypothèses — des armes qu'elle irait chercher le jour de la mobilisation pour doter soit la Reischwehr qu'elle a aujourd'hui, soit les milices défensives que nous lui permettrions demain.

Le contrôle des armes est donc indispensable.

Il y a un autre point sur lequel il faut que nous soyons intransigeants : c'est à la fois la suppression de la fabrication privée des armes et le contrôle de toutes les fabrications d'armes.

Sur la fabrication privée des armes, je puis vous citer un document significatif. Un des comités techniques de la Société des Nations, qui travaillent plus qu'on ne suppose, a rédigé un rapport où l'on expose que, des documents examinés par le comité il résulte que les fabricants d'armes ont trop souvent compliqué à plaisir les opérations diplomatiques pour obtenir des commandes, c'est-à-dire des bénéfices. Il résulte de ce rapport édifiant que les mêmes fabricants d'armes, notamment dans les pays étrangers ou dans les colonies, n'ont pas hésité à fomenter des troubles pour avoir des commandes, c'est-à-dire des bénéfices. (*Applaudissements.*)

C'est le droit, j'allais même dire c'est le devoir de

fabricants envers leurs actionnaires, de trouver de nouveaux débouchés ; les industriels et les commerçants qui sont ici ne me désavoueront pas de le dire. Mais les fabricants de canons et de munitions doivent leur prospérité aux périodes de troubles internationaux et il n'est pas surprenant que leur propagande aille vers ces œuvres nationalistes malsaines qui, dans tous les pays — je n'en excepte aucun — se réalisent suivant un même plan. Si nous avons toutes les peines du monde à créer dans la Société des Nations l'internationale du droit et de la sécurité, il y a longtemps que les fabricants d'armes ont réalisé l'internationale dorée et sanglante des bénéfices de guerre. (*Vifs applaudissements.*)

Je vous ai montré l'œuvre qui devrait être réalisée immédiatement afin de donner à l'Europe les garanties d'une sécurité nouvelle. Ne voyez-vous pas que si elle échoue jusqu'à présent, c'est par la mauvaise volonté des uns et l'incompréhension des autres, c'est parce qu'on ne tient pas assez compte — et c'est la raison pour laquelle je vous adressais cet appel au début de mes observations — de ce que, derrière le Gouvernement de gauche, il y a toute l'opinion des pacifistes de ce pays.

Si, par malheur, la Conférence échouait, nous conserverions nos armements, c'est entendu ; mais les autres peuples reprendraient leur liberté d'armements.

Et ici encore, tout en comprenant la nécessité de mesurer mes paroles, permettez-moi de faire une observation.

Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas, nous surtout, avec notre sens du général et de l'universel, ramener toute la question du désarmement aux rapports de la France et de l'Allemagne.

M. le Président. — Très bien !

M. Pierre Cot. — Il y a d'autres peuples qui ont leur liberté, derrière une chaîne de montagnes qui n'est pas les Pyrénées, ou derrière un fleuve qui n'est

pas le Rhin. Je ne veux pas les nommer. (*Sourires*). Ne croyez-vous pas que, dans l'intérêt même de la sécurité internationale, et par conséquent de la paix, le seul moyen d'imposer à ces peuples, qui ne sont pas des vaincus, des obligations est de réaliser le désarmement général, progressif et contrôlé ?

Il faut être sincère dans la vie internationale. Si nous voulons imposer à tous les peuples, aux anciens Etats vaincus, aux anciens Etats vainqueurs, à tous ces peuples dont le nationalisme — parce qu'il est jeune — est turbulent et inquiétant, ces règles de désarmement, il faut aussi que nous les appliquions nous-mêmes, que nous les adoptions. C'est là le principe de l'égalité des droits.

Voilà toute notre formule : l'égalité des droits dans une sécurité mieux organisée, l'égalité des droits dans un désarmement qui apparaisse, à condition d'être sincère et contrôlé, comme une des conditions de la sécurité.

Ce n'est pas tout. Je ne suis pas de ceux qui vous critiqueront, M. le Président du Conseil, bien au contraire, d'avoir demandé également que l'on améliore ces procédures d'assistance mutuelle, ces procédures de constatation de l'agression par la Société des Nations. Elles ont, à mon avis, un grand avantage : c'est qu'elles tendent à rappeler constamment aux peuples que, bien au-dessus du dogme périmé des souverainetés nationales et indépendantes, la grande loi de la solidarité internationale doit s'imposer à tous pour permettre de réaliser, comme l'a dit M. le Président du Conseil, non seulement l'égalité des droits, mais encore l'égalité des devoirs. (*Applaudissements.*)

Vous aurez bientôt l'occasion de le dire, M. le Président du Conseil, et je sais que vous n'y manquerez pas. Dans quelques jours, une Assemblée spéciale de la Société des Nations va se saisir d'un fait extrêmement grave ; si je ne m'étais pas promis de mesurer mes paroles, je dirais même d'un crime international. Elle s'occupera de cette question de Mandchourie dont

M. de Tessan a eu raison de parler dans son rapport, de la guerre sino-japonaise.

Je me garderai bien de prendre parti sur ce sujet. Je ne suis pas un spécialiste des questions orientales. Il me suffit de savoir que la Société des Nations a envoyé des enquêteurs sur place, qu'ils sont revenus, et qu'ils ont publié un rapport d'où il résulte qu'une agression a été commise.

Eh bien, une agression, sur quelque point du monde qu'elle se produise, intéresse la France, parce que la sécurité de la France, c'est de condamner toutes les agressions. (*Applaudissements.*)

Et qu'on ne vienne pas nous dire qu'il peut y avoir je ne sais quel intérêt mercantile ou industriel à défendre tel peuple contre tel autre. Je ne veux pas connaître cet intérêt. Il y a un agresseur. La Société des Nations doit prononcer contre lui la condamnation que vous savez. (*Applaudissements.*)

Messieurs, j'en ai terminé. Le plan, nous le défendrons tous ensemble. Nous le défendrons dans toutes ses parties.

Comme le disait M. le Président Herriot à la Chambre, la France ne se présentera pas à Genève en disant : « Il faut prendre mon plan en entier ». Ce plan constitue une base de discussion. Nous ne sommes pas des tranche-montagnes et nous n'entendons pas imposer notre volonté.

Ce que nous voulons, c'est fortifier la position de ce plan dans l'opinion publique, c'est lui faire comprendre que le plan est un grand pas sur la route de la paix et que, s'il ne suffit pas, nous en ferons d'autres.

Tous ensemble, nous voulons éviter le réarmement de l'Allemagne. Tous ensemble, nous sommes partisans de ce désarmement général et contrôlé qui est la condition même de notre sécurité. Tous ensemble, enfin, nous nous dresserons contre ce dogme de la souveraineté nationale qui a pu être bienfaisant dans le passé pour réaliser l'unité de la France, mais qui serait maintenant un ferment d'anarchie lorsque la

vie économique et la vie politique des Etats s'internationalisent.

Nous ferons cette politique, parce que c'est celle de la sagesse et de la prudence, parce que c'est celle de la raison et de la paix. (*Vifs applaudissements prolongés. L'orateur est félicité par le Bureau de l'Assemblée.*)

M. le Président. — M. le Président du Conseil, vous m'avez fait l'honneur de me demander la parole. Je vous l'accorde. (*Vifs applaudissements.*)

M. Edouard Herriot. — Mesdames et Citoyens, je remercie M. le Président Caillaux de bien vouloir me donner la parole. Il aurait pu me faire observer qu'avant hier déjà je me suis expliqué devant vous sur la politique extérieure. Mais je tiens à lui dire, à lui comme à vous-même, que, dans les explications que je vais avoir à vous fournir, ma position, forcément, ne sera plus tout à fait la même que celle que j'ai eu à prendre avant-hier.

En effet, dans le débat précédent, aussi légitime, je le répète, que l'est celui-ci, j'ai eu à défendre les principes généraux de ma politique extérieure. Aujourd'hui, nous venons d'entendre trois exposés, celui de M. de Tessan, celui de M. Cudenet, celui de M. Pierre Cot, qui ont eu ce caractère commun d'être animés envers le Gouvernement que je représente d'une bienveillance qui m'a été sensible et dont je veux leur dire à tous les trois ma gratitude. (*Applaudissements.*)

J'ai compris que leurs interventions avaient pour objet de nous aider, de m'aider moi spécialement, à clarifier une situation très compliquée, à élucider des problèmes infiniment difficiles. Rien n'est plus honorable, et pour les orateurs qui ont ainsi parlé, et pour le Congrès qui les a entendus. Et comme je voudrais que cette Asesmblée ne cessât de s'élever, ainsi qu'elle l'a fait tous ces derniers jours, heure par heure, jusqu'aux sommets les plus élevés de la discussion, comme je voudrais d'autre part que nos militants et

nos militantes rentrassent chez eux bien informés, ce sont des explications complémentaires que je vais vous donner sur certains points qui ont été abordés ; et pour preuve que je n'apporte ici que des explications complémentaires, j'ai relevé dans les discours que nous venons d'applaudir les points qui me paraissaient appeler ces précisions. Je suivrai donc dans mes réponses l'ordre même adopté par les orateurs par qui j'ai été précédé à cette tribune.

Tout d'abord, mon cher ami M. de Tessan, qui a parlé devant vous avec tant de vigueur sincère et loyale, a évoqué une question toujours délicate à traiter, parce qu'elle peut enfermer des questions de personnes. Sur ce premier point, je voudrais déjà m'expliquer bien nettement, bien franchement, avec cette droiture que nous aimons tous.

On m'a demandé, à moi, chef d'un Gouvernement démocratique, de ne pas tolérer que nos agents d'exécution eussent des aptitudes en contradiction avec les directions du Pouvoir central. Vous pensez bien que je suis infiniment attaché à la doctrine républicaine qui veut que le Gouvernement responsable ait une autorité égale à sa responsabilité.

M. le Président. — Très bien !

M. Edouard Herriot. — J'ai montré à certaines heures de ma vie publique, veuillez vous y référer dans votre mémoire, la sincérité de cette conviction et il est possible d'ailleurs que j'en aie éprouvé quelque dommage. (*Sourires*).

Mais il y a une première remarque que je veux faire et qui, j'en suis sûr, sera confirmée par tous ceux qui connaissent notre personnel dépendant du ministère des Affaires étrangères: c'est qu'à coup sûr, si l'on ne saurait avoir la prétention que ce personnel partage sur tous les sujets qui ont pu être abordés ici, par exemple, des opinions qui sont les miennes, c'est un personnel qui, placé à l'étranger dans une situation souvent difficile, applique, dans des conditions dont, pour ma part, je n'ai jamais eu à me plaindre,

les instructions du Gouvernement. Quand il en a été autrement dans le passé j'ai su marquer ma volonté. S'il en était ainsi dans l'avenir, je saurais faire mon devoir. (*Applaudissements.*) Mais je vous demande de bien vouloir comprendre la légitimité de l'hommage que j'adresse à l'ensemble d'un personnel d'agents qui, souvent mal défendus, mal rétribués au regard de leurs charges très lourdes, suivent avec une correction que je dois reconnaître, les instructions du Gouvernement.

Au reste, ce n'est pas, dans cette première partie de mes explications, le point le plus délicat. Il en est un autre qui a été visé.

Il n'est personne, j'en suis sûr, dans cette assemblée qui doute de la sincérité de mes déclarations et de la parfaite loyauté de ma parole. (*Non, non !*) Je ne veux pas laisser s'égarer même certains de mes amis qui pourraient, le cas échéant, se laisser entraîner par une ardeur démocratique que j'éprouve aussi mais qui est peut-être, ils m'excuseront de le dire, moins renseignée à certains égards que la mienne. (*Vifs applaudissements.*)

On a évoqué au lointain des noms et des hommes Je dois déclarer, parce que c'est la vérité, que, dans les discussions qui ont abouti à l'élaboration du plan dont j'aurai à vous parler tout à l'heure, je n'ai rien eu à reprocher à personne.

Je dois déclarer que certaines informations qui ont été répandues à plaisir, et j'en suis sûr avec une grande sincérité, relativement à certaines demandes de poursuites contre certains journaux sont pleinement inexactes ; et je dois reconnaître, car il faut qu'un chef sache prendre ses responsabilités, ou agir contre ses subordonnés, ou les couvrir, — c'est la première qualité d'un gouvernement, — je dois reconnaître que je me suis trouvé, dans des minutes très difficiles, et, pour des hommes consciencieux comme sont les membres du Gouvernement, vraiment émouvantes, en présence de techniciens qui ont réclamé et obtenu sans peine de moi le droit d'exprimer leur

pensée, mais qui m'ont donné des assurances d'obéissance auxquelles ils n'ont à aucun moment manqué. (*Vive sensation.*)

L'information que je vous donne quant à présent est incontestable, et je pense que je n'aurais pas été vraiment courageux, ni vraiment droit, si j'avais laissé traiter par prétérition un problème qui doit être abordé bien en face et sur lequel c'était déjà pour moi un devoir de vous éclairer. (*Vifs applaudissements.*)

J'arrive à la deuxième question. M. de Tessan a très justement déclaré, selon moi, et c'est de son discours une des pensées que je veux le plus fortement appuyer, que, dans son désir de paix, la volonté du Gouvernement de la République n'a pas à tenir compte des régimes politiques intérieurs des différents Etats. (*Applaudissements.*)

Nous avons le droit et le devoir d'avoir nos préférences. Je les ai marquées ce matin et je les marque encore maintenant, avec votre assentiment à tous, devant les représentants de la grande et jeune République Espagnole (*Applaudissements*) qui suit les mêmes chemins que nous et qui affirme avec quel courage, au milieu de quelles difficultés et de quels incidents, les idées qui nous sont chères de droit et de liberté publique et privée.

Mais ces préférences, ces amitiés pour employer le vrai mot, ne portent pas atteinte à notre volonté d'appliquer correctement les principes dont nous avons hérité de la Révolution Française, à savoir que les peuples sont libres de leur régime intérieur, que les Gouvernements ne sont responsables de leurs actes intérieurs que devant ces peuples eux-mêmes et qu'en ce domaine toutes les nations sont également majeures et libres. (*Applaudissements.*)

C'est en effet une des règles qui animent constamment mes actes. J'en ai donné et j'en donnerai plus d'une preuve.

Vous avez évoqué le nom de l'Italie. Rien ne pourrait être plus pénible que la persistance d'un malen-

tendu qui a paru à certaines heures nous séparer d'un très grand peuple qui est entré à nos côtés dans la guerre à un moment spécialement difficile (*Applaudissements.*) Et, puisque j'en parle avec franchise, et peut-être, c'est à vous de le dire, avec quelque courage, je déclare même que nous n'avons pas été justes moralement envers lui (*très bien !*) et qu'à l'origine de certaines difficultés, de certains malentendus, il y a peut-être eu de notre part certaines imprudences. Il est des paroles, légitimes entre citoyens d'un même pays, que l'on n'a pas le droit d'appliquer à un peuple qui a largement fait son devoir. Et il n'y a pas très longtemps que, traversant l'Italie du Nord, j'en avais la preuve en apercevant, dans tous les villages où je passais, des monuments aux morts hélas! aussi nombreux que ceux qui font de la France entière un véritable calvaire (*longs applaudissements.*)

J'applique la même règle à la Russie, que l'on a citée aussi. Je négocie actuellement, je n'ai aucune raison de le dissimuler, un pacte de non agression avec le Gouvernement de ce pays. (*Applaudissements.*) Nous sommes tombés d'accord sur toutes les lignes essentielles de ce pacte et je considérerais comme un fait heureux que, réserve faite de ses opinions et des nôtres, de son droit et du nôtre, nous puissions dans cette direction poursuivre résolument une œuvre de paix qui ne peut être efficace que si elle est conduite sous les lois de l'intelligence et dans l'esprit du respect mutuel de la liberté des peuples et de leurs droits intérieurs. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

Voilà déjà des déclarations précises, intéressantes pour vous, je l'espère, et en tous cas au moins utiles.

Et maintenant, je voudrais répondre à une observation présentée par notre ami Cudenet dans ce discours où, avec tant de flamme, il a montré la fidélité de sa conscience à cette doctrine de la paix pour laquelle je me rappelle l'avoir trouvé à mes côtés dans des heures difficiles que je n'oublie pas.

M. Cudenet. — Merci, monsieur le Président.

M. Edouard Herriot. — Il a dit : il ne faut pas que les formules nouvelles de ce projet — dont je vais parler et qui est maintenant au feu de la forge internationale — laissent croire que nous doutons si peu que ce soit de la valeur, de l'efficacité des accords déjà intervenus.

Le ministre des Affaires étrangères a le devoir de dire qu'il croit fortement à l'efficacité de ces pactes. (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas moi qui douterai jamais, si peu que ce soit, de la signature de la Grande-Bretagne. Quand on a vu un peuple faire ce qu'a fait le peuple anglais, quand on l'a vu en 1914 entrer dans la guerre — et dans quelle guerre ! — non pas comme on l'a dit en des paroles imprudentes, injustes, indignes, pour des raisons d'intérêts matériel, mais parce qu'il avait mis sa signature au bas d'un acte qui garantissait la neutralité de la Belgique (*vifs applaudissements*), quand un pays comme la Grande-Bretagne a consacré par le sang de ses enfants sa doctrine historique de la fidélité au contrat de l'ordre public ou de l'ordre privé, il n'est pas un Français qui a le droit de méconnaître la valeur d'une signature d'engagements longuement réfléchis avant que cette signature soit donnée ou ses engagements pris, valeur telle que je considère pour ma part que la paix du monde serait déjà largement assurée si tous les pactes signés, toutes les signatures données avaient la valeur que la moralité de l'Angleterre a donnée à la signature de son peuple. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Mais, mes chers amis, et vous le savez bien, vous Cudenet, le pacte de Locarno ne couvre pas tout. Il y a, dans l'œuvre historique et magnifique de Briand, des lacunes qu'il n'a pu combler et qui demeurent hélas, assez béantes et assez inquétantes pour que je vous demande la permission de ne pas les découvrir, et de vous les indiquer simplement d'un mot.

Il en est de même du pacte Briand-Kellogg, où nous trouvons, en particulier, la signature des Etats-Unis. Mais, remarquez-le, ce sont les représentants des Etats-Unis eux-mêmes qui éprouvent le besoin de

compléter par une interprétation ce qu'il y a encore de trop général, de trop abstrait dans le pacte Briand-Kellogg. Nous n'allons pas affaiblir la portée d'un effort dont ils ont eux-mêmes compris la nécessité, surtout lorsque cet effort est conduit par un homme que je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement, mais en qui de loin je reconnais tous les traits du plus beau courage : je veux parler du secrétaire d'Etat des Etas-Unis, M. Stimson qui, sans souci de sa situation personnelle et de son avenir, a poursuivi inlassablement, d'une façon telle que publiquement je l'en remercie, son œuvre de collaboration à la consolidation de la paix. (*Vifs appaudissements.*)

Lorsque le Gouvernement français, dans un acte dont je parlerai bientôt, retient le pacte de Locarno, retient le pacte Briand-Kellogg, mais demande que certaines lacunes soient comblées et que certaines précisions soient apportées, il ne fait rien qui ne soit dans la suite logique de l'œuvre antérieure. Et ici, en passant, regardons bien en face la vérité.

Nous sommes enveloppés de gens qui nous réclament pour le lendemain l'abolition définitive de la guerre. Quelle chimère de croire qu'il en sera ainsi et quelle folie de la promettre aux hommes ! Lorsque depuis des millénaires, non pas seulement depuis les origines les plus lointaines de l'histoire, mais dans les vestiges mêmes de la préhistoire, on voit inscrits dans les mœurs des hommes cette infâme barbarie qui s'appelle la guerre, lorsque l'on voit dans les fouilles les plus profondes les premières armes voisiner avec les premiers ustensiles, comment croire qu'il suffira de quelques mois, ou peut-être de quelques années, pour créer un statut nouveau ? Et n'est-il pas vrai que les meilleurs artisans de la paix sont ceux qui, se dressant au-dessus de la vanité des formules et les repoussant quand elles ne sont que des formules abstraites, cherchent résolument, pas à pas, jour par jour, élément par élément, à réaliser une œuvre dont ils ne verront pas eux-mêmes la consécration, mais qui demande, parmi beaucoup d'efforts,

avant tout et surtout une résolution de probité ? (*Vifs applaudissements répétés.*)

Je viens maintenant aux observations de M. Pierre Cot qui a collaboré avec quelques-uns de nos amis à la rédaction de deux ordres du jour que j'accepte bien volontiers, sous réserve, s'il le permet, de quelques petites retouches de texte que je leur demande la permission d'examiner avec eux, car il faut qu'on laisse à un négociateur que l'on sent sincère une certaine marge. S'il est d'accord avec eux sur la plupart des points, il a peut-être le droit de demander qu'on ne le découvre pas trop d'avance et qu'on lui laisse cette marge qui est si nécessaire dans la discussion des affaires privées et qui l'est, à plus forte raison, dans la discussion des affaires publiques de l'ordre international. (*Applaudissements.*)

Mais je veux tout d'abord remercier Pierre Cot de ce qu'il a dit de si justement obligeant pour Paul-Boncour. Comme il a eu raison ! C'est Paul-Boncour qui, aux côtés de Briand, a, dans les milieux de Genève, soutenu constamment, patiemment, difficilement la cause de la paix. Et pour ma part, avec vous, je lui sais gré, non pas seulement d'avoir si largement travaillé à résumer, dans le projet que le Gouvernement français vient de remettre, les conclusions de ses observations, mais d'avoir eu cette patience active, prudente, marquée au coin de l'honnêteté, qui lui a permis d'attendre le moment où il agirait d'une façon efficace, préférant lui aussi les réalités sincères à certaines illusions prestigieuses, mais décevantes. (*Applaudissements.*)

Je vous remercie, Pierre Cot, de l'avoir remercié. Et, avant de dire quelques mots du plan français dont hier à Genève il a fait un exposé, je voudrais m'expliquer avec beaucoup de franchise sur la question très délicate de l'égalité des droits.

C'est peut-être un peu hardi pour un ministre des Affaires étrangères. (*Sourires.*) Mais j'aime bien que l'on sache ce que je pense. Je suis un homme qui peut se tromper, mais j'aime à agir au grand jour. Et, remarquez-le, c'est la raison pour laquelle, n'étant

pas obligé du tout de soumettre à la Chambre le projet que je devais porter à Genève, pouvant imiter certain précédent, je suis allé devant la représentation nationale. Pourquoi ? Afin d'éliminer le plus possible des chances d'erreur, afin de rechercher le plus possible les arguments et les critiques. C'est dans cet état d'esprit que j'écoute toujours ce qu'on me dit, n'ayant pas d'autre exigence que de voir rendre à ma bonne foi un témoignage égal à celui que je rends à la bonne foi des autres. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — C'est peut-être beaucoup pour certains autres. (*Sourires.*)

M. Edouard Herriot. — Or, comment peut-on imaginer une Europe pacifiée — n'allons pas trop loin ! ne parlons pas trop facilement du monde ! — si, dans la sécurité commune, on n'a pas permis à toutes les nations de trouver un régime qui leur permette de traduire cette liberté qui correspond à la dignité nationale, et même, sous les réserves que l'on peut faire, à la souveraineté nationale ? Vous le comprenez bien !

J'appelle ici votre attention sur un fait, et, si vous le permettez, sur un texte. Pour que vous puissiez dire qu'ici on vous a renseignés exactement, pour que ce Congrès continue à donner l'exemple d'une magnifique assemblée où l'on discute les affaires du pays non pas sur des mots vagues, mais sur des réalités précises, laissez-moi vous citer quelques lignes d'un texte.

Quand j'ai reçu la note allemande, à la fin du mois d'août, qu'ai-je répondu ? Tout d'abord, oui, je le déclare, que je n'acceptais pas des négociations secrètes et confidentielles. (*Applaudissements.*)

Messieurs, et cela n'a rien de désobligeant pour qui que ce soit, c'est la conséquence d'un principe. Je crois que c'est cette politique de confidences — qui, en politique plus qu'en amour, n'est jamais que la politique « des fausses confidences » (*Rires et applau-*

dissements) — qui nous a valu dans le passé beaucoup de guerres, et peut-être en particulier la guerre de 1870.

M. le Président. — A coup sûr !

M. Edouard Herriot. — « A coup sûr », dit M. le Président Caillaux, et j'enregistre sa déclaration.

Et puis je ne l'accepte pas non plus parce qu'en diplomatie comme ailleurs, la confidence est la forme la plus certaine de la publicité. (*Rires.*)

J'ai donc, je le déclare, écarté l'idée de cette négociation à deux, de même que j'ai demandé à mes amis anglais, avec lesquels j'ai établi des relations dont vous voudrez bien reconnaître qu'elles sont cordiales et faciles, la permission de ne pas avoir un goût très prononcé pour des conférences entre des groupes de puissances, parce que pour ma part, et c'est le sens de toutes mes explications, je fais la politique de la Société des Nations. On ne peut pas faire deux politiques contraires. Je fais la politique de Genève, je fais la politique du Pacte, c'est le Pacte qui est mon point d'appui, et je répète ici ce que j'ai dit ailleurs pour marquer la concordance de mes opinions : Le Pacte, tout le Pacte, rien que le Pacte !

Je n'ai donc pas accepté ce duo. J'ai d'ailleurs, au moins pour chanter, une si vilaine voix ! (*Rires.*)

Et sur le fond, qu'ai-je répondu ? Je vais vous citer les termes de ma note, et le Parti aura à dire s'il trouve que ces termes ne sont pas exactement conformes à sa doctrine. Après avoir dit que la France ne consentirait pas à un duo, je me suis tout d'abord, quand il s'est agi de discuter le problème de l'égalité des droits, référé à mes déclarations de Genève le 22 juillet, et j'ai dit :

« Le Gouvernement ne désavoue rien de la déclaration qu'il a faite le 22 juillet dans les termes suivants : du jour où l'on aurait créé, selon l'esprit du Pacte et suivant ses prescriptions, une organisation internationale assurant à chacun sa sécurité et im-

posant à chacun des obligations identiques, le règlement de la question posée par M. Nadolny, par M. le comte Apponyi et par M. de Pflugl serait grandement facilité. »

Voilà déjà une réponse qui ressemble étrangement, je crois, à la doctrine qui est celle de notre Parti, et qui est résumée dans l'ordre du jour que l'on vous propose. Mais je continuais en disant encore :

« De récentes déclarations, qui empruntaient une autorité à la qualité officielle de leurs auteurs, indiquaient que la France cherchait à couvrir une volonté déguisée d'impérialisme. Rien n'est plus inexact. La France ne réclame pour elle aucun privilège. Elle ne demande que sa part légitime d'une sécurité étendue à tous. (*Vifs applaudissements.*)

« Elle a fait sur ce sujet des propositions positives, soit en 1924 avec le Protocole, soit récemment en préconisant l'organisation d'une force internationale. Sur ce sujet, comme sur tous ceux qui relèvent de la Conférence du désarmement, la discussion reste ouverte. Non seulement la France accepte d'étudier les suggestions éventuelles de l'Allemagne, mais elle les sollicite, comme celles des autres Etats, et rien ne lui paraîtrait plus utile à la pacification du monde qu'une collaboration de deux grands pays qui se réconcilieraient dans leurs recherches pour le bien de tous, et qu'unirait plus tard la reconnaissance des Nations. »

Voilà ce que j'ai écrit. Dans ces déclarations, vous reconnaîtrez nos doctrines. Il est vrai que plus loin j'ai déclaré que, si la formule couvrait une demande de réarmement, je ne l'acceptais pas.

Le malheur, c'est qu'on ne m'a pas répondu. Le malheur est qu'au lieu de donner à ces paroles leur véritable sens et de leur faire la réplique qui convenait, on s'est répandu contre le Gouvernement français et contre son chef en propos que je ne veux pas qualifier, mais dont je puis dire sans excès qu'ils manquaient singulièrement d'aménité. Et vous touchez ici sur un fait précis cette méthode que j'ai dé-

noncée, que je n'accepte pas, qui consiste à représenter toujours la France dans le monde comme une puissance d'agression et d'impérialisme, alors que l'on couvre par des injures ou par le silence des propositions écrites, réfléchies, qui démontrent à tous les esprits de bonne foi notre entière volonté de paix et la sincérité des Gouvernements.

Pour ma part, j'ai entendu certaines attaques dirigées à la fois contre mon pays et contre moi-même. Quand elles ne sont dirigées que contre moi, j'en cherche l'explication et je la trouve parfois assez facilement. (*Sourires.*) Mais, si elles sont dirigées contre mon pays, je ne les accepte pas. Au poste où je suis, je prends les responsabilités de ma charge, et ma charge est de défendre la France et, quand elle a raison, de montrer qu'elle a raison. (*Vifs applaudissements.*)

Mais expliquons-nous avec une entière netteté. Egalité des droits ? Oui, si cette formule, si séduisante au premier abord, puisqu'elle contient à la fois le mot « égalité » et le mot « droit », c'est-à-dire deux des plus beaux mots qui soient dans toutes les langues, recouvre un régime ultérieur de sécurité commune, de paix commune, de respect commun des différentes patries. Si, au contraire, et je m'explique nettement, franchement devant les consciences libres du monde, cette formule, en elle-même si séduisante, ne recouvre que des intentions de réarmement, que la volonté d'augmenter des forces d'agression, je réponds : non ! non ! (*Vifs applaudissements répétés.*)

Voilà, je pense, qui est parler franchement ! (*Oui ! Oui !*)

M. Delfieu (Gard). — Et le pays est derrière vous ! (*L'Assemblée unanime acclame longuement M. le Président du Conseil.*)

M. Edouard Herriot. — Je remercie, dans ce débat qui n'est pas sans solennité, le militant qui a lancé cette parole, car elle est ma plus belle récompense. Si j'ai connu bien des affres qu'on m'a reprochées

parfois, et que traduit l'ordre du jour qu'on va vous soumettre, si j'ai dans ces derniers mois éprouvé des impressions qui, certes, ne sont pas toutes rassurantes, ma consolation, si j'en avais eu besoin, ma consolation et ma force me sont venues de ce peuple admirable de France qui m'a soutenu de telle façon que je l'en remercie profondément en dehors de toute pensée de politique. Et je veux croire que, si je l'ai senti à ce point groupé derrière moi, c'est parce qu'il a compris qu'il avait dans ma personne un homme qui aimait la paix, certes, mais qui dans cette paix voulait donner la place qu'il mérite à un peuple qui s'est signalé surtout dans l'histoire, en particulier dans les années dernières, par l'étendue de ses sacrifices et, à certaines heures, de sa résignation. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

Et maintenant, mes chers amis, vais-je entrer dans des discussions qui seraient presque prématurées, puisqu'elles vont se développer en d'autres assises, sur les aspects du plan qui, selon moi, sont solidaires : désarmement, arbitrage, sécurité ?

N'exagérons pas le mystère de ce plan. A la Chambre, à deux reprises, sur une question posée en particulier à la fin du débat, j'ai donné des détails que vous retrouverez facilement. Les grandes lignes du projet sont connues ; elles le seront de plus en plus.

Nous nous sommes attachés à demander tout le nécessaire, sans rien demander d'irréalisable.

Il est donc préférable, je pense, de conclure, puisqu'entre nous maintenant l'intimité est si grande sur cette conciliation des matières de la paix et de l'intérêt français.

Maintenant, le problème est posé. Il l'a été hier par Paul-Boncour à Genève. Demain, nous connaîtrons les réponses. Il y en a qui sont déjà bien encourageantes ; il y en a d'autres qui sont agressives, ou qui menacent de l'être.

Chacun prendra son parti. J'invite seulement les peuples à réfléchir.

Celui qui vous parle ainsi, c'est l'homme qui, en 1924, avait certains collaborateurs qu'il n'a pas ou-

bliés. Laissez-moi citer surtout les plus grands d'entre eux, ceux qui sont disparus. Comment pourrais-je oublier que je me suis présenté devant l'Assemblée du Protocole entre Léon Bourgeois et Aristide Briand? (*Vifs applaudissements.*)

Aujourd'hui que leurs ombres m'accompagnent et m'encouragent, j'ai tenté de m'inspirer de leur esprit. Une fois de plus, la France a conçu et proposé librement. Elle a jeté dans le débat à la face du monde un projet où elle montre que, si elle veut pour elle la paix, elle la veut aussi pour les autres. Malheur à ceux qui désormais continueront à nous accuser d'impérialisme. D'abord, moi, je les pourchasserai ! (*Longues acclamations.*)

Je montrerai partout que ce sont les serviteurs infâmes du mensonge. (*Oui, oui! et vifs applaudissements.*) Il n'y a rien de supérieur à la vérité. Cette vérité, la France peut accepter d'être confrontée avec elle.

Hégémonie, dit-on ! Qui de nous souhaite l'hégémonie pour notre peuple ?

Pays militariste, ajoute-t-on. Allez donc demander à nos ouvriers, à nos employés s'ils sont partisans d'une reprise de la guerre ! Allez donc le demander à nos paysans, à ceux qui ont passé quatre années dans la boue et dans le sang des tranchées ! (*Longs applaudissements répétés.*)

La France est au-dessus de ces calomnies.

Elle vient de faire un geste auquel il faut que chacun réfléchisse.

Une fois de plus, j'ai le plaisir, après l'avoir dit à la Chambre, de le redire dans cette Assemblée, notre pays, suivant sa tradition, la tradition de la Révolution Française, la tradition de 1848, offre la paix à l'Europe et au monde. La France, je le répète, je le jure, n'a pas d'autre ambition que d'élever ce qui lui reste d'enfants, ce trésor douloureusement amoindri, dans le travail, dans la paix, et dans la liberté. (*Vifs applaudissements répétés. — L'Assem-*

blée entière se lève et fait à M. le Président Herriot une ovation enthousiaste.)

M. le Président. — Je suis persuadé que le Congrès voudra rester sous l'impression inoubliable du discours de M. le Président Herriot. (*Assentiment unanime.*)

Je mets donc aux voix avec la résolution de politique extérieure, celle présentée sur le désarmement par M. de Tessan en conclusion de son rapport, compte tenu des réserves que M. le Président Herriot a demandé d'y apporter, en ce qui concerne en particulier la suppression de la deuxième clause du dernier paragraphe de cette résolution touchant à la « suppression totale des armes offensives ».

(La résolution de politique extérieure et la résolution sur le désarmement ainsi modifiée sont adoptées à l'unanimité.)

La séance est levée à 18 heures 15 minutes.)

SÉANCE DU DIMANCHE 6 NOVEMBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 9 heures 20 minutes, sous la présidence de M. André Hesse, assisté de MM. Dominique (Bouches-du-Rhône), Varenne (Seine), Laffitte (Basses - Pyrénées) et Dulout (Basses - Pyrénées), comme vice présidents, et de MM. Crouançon (Bouches-du-Rhône), Amouroux (Lot) et Rosenthal (Seine), comme secrétaires.

M. le Président. — La parole est à M. le Secrétaire général, pour une communication.

M. Albert Milhaud, *secrétaire général*. — J'ai le plaisir d'annoncer au Congrès que, dans l'espace de six mois, nous sommes passés de 78.000 à 110.000 cartes d'adhérents. Nos finances en ont été réconfortées, d'autant plus que le nombre de nos élus s'est accru également. C'est la raison pour laquelle, ainsi que notre ami Curinier y a fait allusion à la première séance de ce Congrès, nous avons pu ne pas faire appel, pour cette année tout au moins, à la générosité de nos militants. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle tout d'abord l'examen des questions d'enseignement.

M. Weinmann (Algérie). — Monsieur le Président, il avait été entendu hier que nous pourrions aborder ce matin la question coloniale, et particulièrement le problème de l'Afrique du Nord. J'ai un court exposé à

présenter à ce sujet, et je demande au Congrès de me permettre de le faire maintenant.

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — Vous pourrez préciser quelques points de la question coloniale, mais non pas en faire un exposé détaillé, bien entendu.

M. Camille Briquet (Eure). — Je demande également au Congrès, avant d'examiner les questions d'enseignement, qui peuvent donner lieu à une longue discussion, de prendre mon rapport sur la marine marchande qui peut être liquidé en dix minutes. (*Très bien !*)

M. le Président. — Je propose au Congrès d'accorder cinq minutes à M. Weinmann, et dix minutes à M. Briquet. Nous aurons ainsi déblayé rapidement deux sujets de notre ordre du jour et nous aborderons ensuite l'important débat touchant à l'enseignement. (*Assentiment.*)

La parole est donc tout d'abord à M. Weinmann.

L'AFRIQUE DU NORD

M. Weinmann (Algérie). — J'ai été chargé par ma Fédération d'exposer à ce Congrès les vues de l'Algérie sur l'Afrique du Nord.

Hier, M. Hesse, qui préside ce matin notre séance, a bien voulu faire abandon de son rapport sur les questions coloniales. C'est cependant le devoir strict du Parti radical-socialiste de s'en occuper. La France est avant tout un grand pays colonial ; on parle toujours de son génie colonisateur. Il serait navrant qu'on ne fasse pas au moins une ébauche d'examen des questions coloniales dans un grand Congrès comme celui-ci.

En ce qui me concerne, je veux plus particulièrement dire quelques mots de l'Afrique du Nord, ce beau pays qui, sur l'autre bord de la Méditerranée, est à 40 heures de la France, avec ses 120 millions d'ha-

bitants qui seraient tous Français si les territoires qui le composent n'étaient pas un peu trop abandonnés à eux-mêmes.

L'Algérie dépend du ministère de l'Intérieur; la Tunisie et le Maroc, du ministère des Affaires étrangères; le Sénégal et le Dahomey, du ministère de l'Intérieur. Nous demandons qu'il y ait cohésion dans la direction de ces immenses provinces, et qu'un seul ministère préside aux destinées de l'Afrique du Nord.

Pour nous, nous allons essayer d'en prendre la direction politique, car nous allons former, avec nos amis de Constantine, du Maroc et de Tunisie, la Fédération radicale-socialiste de l'Afrique du Nord.

En ce qui concerne spécialement l'Algérie, la Fédération d'Alger demande que soient supprimées les Délégations financières, instituées en 1901 par le Gouverneur Laferrière à titre provisoire, bien qu'elles durent encore, qui jouent un rôle politique puisque ce sont elles qui votent le budget de l'Algérie, et qu'elles soient remplacées par un Conseil économique désigné par le suffrage universel, et où toutes les corporations seraient représentées, alors qu'aujourd'hui les Délégations financières sont élues au suffrage restreint et que certains colons sont élus par 60 ou 70 voix tandis que les représentants des villes le sont par 8.000 ou 10.000 voix.

Nous demandons aussi que l'Algérie ait une représentation parlementaire plus nombreuse. Alger, qui comptera bientôt un million d'habitants, n'a qu'un député, élu par près de 45.000 voix d'électeurs français. La population indigène, qui n'est pas représentée, est obligée de s'adresser à lui, et vous pouvez juger comment un député unique, s'il est réactionnaire, peut accueillir les doléances des républicains.

Au point de vue social, je demande dans tous les Congrès, depuis celui d'Angers, que les lois sociales votées pour la métropole soient applicables à l'Algérie. Nous montrerions ainsi aux populations indigènes l'intérêt que leur porte la France et nous nous les attacherions plus facilement. Cette extension serait éminemment favorable à la diffusion de la doctrine

radicale-socialiste en Algérie, parce que les œuvres d'assistance privée, par suite de la carence du Gouvernement, y jouent un rôle prédominant. A l'heure présente, la non application en Algérie des lois de la métropole nous y fait considérer comme des Français de seconde zone. Les ouvriers de la métropole qui viennent travailler en Algérie et qui y sont victimes d'accidents sont privés du bénéfice de l'application des lois métropolitaines. Il est nécessaire d'accomplir à cet égard la réforme que je préconise.

Nous demandons encore, et je m'associe à cet égard à une suggestion que j'ai relevée dans le rapport de M. André Hesse, qu'on fasse dans les colonies, et principalement dans les colonies, une politique de scolarité. Au lycée, j'ai eu des indigènes pour condisciples et j'ai pu me rendre compte que c'est par l'instruction que nous les rapprochons de nous. Il faut créer aussi des écoles de filles indigènes. Il est lamentable de constater, après cent ans d'occupation, le petit nombre d'écoles de filles indigènes existant en Algérie. (*Très bien !*)

Je signale encore qu'il faut unifier l'administration de la justice. En Algérie, il y a deux justices, une justice musulmane et une justice européenne. Or, quand il y a deux justices, il n'y a généralement pas de justice. (*Très bien !*)

En terminant, je rappelle que M. Hesse n'est pas partisan de donner aux indigènes de nos colonies l'instruction intégrale. Croyez-en l'avis d'un colon qui vous parle : c'est une question d'humanité que de donner à tous les indigènes dont le cerveau peut s'instruire, l'instruction intégrale. La France n'a pas conquis les colonies pour exploiter les indigènes, mais pour les civiliser. Chaque fois qu'elle en trouve l'occasion, elle doit le faire, dans la mesure des facultés des indigènes, et sans craindre d'encombrer les administrations. C'est seulement ainsi qu'elle fera œuvre utile. Je présente cette revendication, non seulement pour l'Algérie, mais pour toutes les colonies. (*Applaudissements.*)

LA MARINE MARCHANDE

M. le Président. — Nous passons à l'examen de notre marine marchande, au sujet duquel je donne la parole au rapporteur, M. Briquet.

M. Camille Briquet, *rapporteur*. — J'exprimerai tout d'abord le regret que le rapport sur notre marine marchande n'ai pas pu être confié à un de nos collègues plus qualifié que moi pour le faire, par exemple à M. William Bertrand, Président de la Commission de la Chambre, ou à M. Geistdoerfer.

Notre Parti a d'autant plus le devoir de ne pas négliger la très importante question de notre Marine marchande qu'on y compte en ce moment de très nombreux chômeurs.

Cette situation n'est d'ailleurs pas particulière à la Marine marchande française; on peut dire qu'elle est générale et qu'elle est celle de toutes les flottes étrangères. C'est en comparant leurs positions réciproques que l'on peut dégager les grandes lignes d'un programme susceptible de rétablir l'équilibre rompu.

Notre Marine marchande est en pleine crise. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'examiner les caractéristiques du marasme actuel, je veux dire le désarmement de nombreux navires, la diminution du tonnage construit, la diminution de trafic dans les ports, et la mauvaise situation financière des compagnies de construction et de navigation maritime.

En ce qui concerne le désarmement, il y avait, au mois de janvier 1930, 100.000 tonneaux désarmés. Ce tonnage est passé en octobre 1931 à 590.000 tonneaux, au 1er janvier 1932 à 922.000. et il était de 1 million de tonneaux au 15 avril dernier.

La diminution du tonnage construit a suivi une progression identique.

Tout naturellement, l'activité dans les ports s'est trouvée diminuée dans une proportion considérable. Si j'en excepte quelques ports comme Le Havre, qui a maintenu son trafic, et comme Dunkerque qui a main-

tenu en partie son activité, nos autres grands ports, Rouen, Marseille, Brest et Bordeaux sont en décroissance très marquée et accusent un déficit de marchandises dans l'entrée et la sortie des navires. Dans tous les ports où s'embarquent des passagers, le nombre total des entrées et des sorties a également sensiblement diminué.

Quant à la situation des compagnies de navigation, chacun de vous sait qu'elle est mauvaise, si l'on en juge par le krach retentissant d'une de nos plus grandes compagnies. Je ne vous citerai pas de chiffres à cet égard. Vous les trouverez dans mon rapport.

Cette crise de la marine marchande, vous ai-je dit, est mondiale. Le tonnage des navires désarmés, qui était de plus de 8 millions 1/2 de tonnes au 1er janvier 1931, atteignait 12 millions 1/2 au début de cette année. Sur ce chiffre, la Grande-Bretagne figure pour plus de 2 millions de tonnes, malgré la baisse de la livre sterling qui a donné à la marine britannique un sérieux avantage sur les flottes concurrentes.

Je pourrais vous montrer la construction au ralenti, le trafic dans les ports partout diminué, et vous citer en particulier les grands ports d'Anvers, de Rotterdam et d'Hambourg où les entrées et les sorties, aussi bien pour les marchandises que pour les voyageurs, sont en très sérieuse baisse.

La situation financière des Sociétés maritimes étrangères n'est pas meilleure que celle des Sociétés françaises.

Cette crise mondiale est due à la grande disproportion qui existe entre le tonnage mondial des flottes de commerce et les besoins du commerce lui-même. Ce tonnage s'est accru de 43 % depuis 1914 alors que dans la même période, le commerce n'a augmenté que de 10 %.

L'Italie a pris des mesures contre la crise en subventionnant les compagnies de navigation. Pour 1932, le Gouvernement italien leur a alloué des primes de fret calculées d'après le nombre de tonnes transportées et la distance parcourue. Cette aide du gouvernement entraîne dans le budget italien une charge assez lourde

qui se chiffre, pour 1932-33, à la somme de 565 millions de lire.

La même politique est pratiquée en Angleterre, en Allemagne et aux Etats-Unis.

Les remèdes qui peuvent être appliqués à la crise sont de deux sortes : les uns s'attaquent aux causes mêmes du mal pour le guérir, et les autres s'adressent aux complications pour les combattre.

La cause réelle du mal, je le répète, c'est la disproportion entre l'accroissement du tonnage mondial et celui du commerce. La solution n'est donc pas uniquement d'ordre national, elle est aussi internationale.

La protection douanière est parfois indispensable pour protéger certains de nos produits. Mais l'économie fermée ralentit les échanges entre nations et diminue par là même la quantité de produits susceptibles d'être transportés par notre marine.

Certains ont pensé qu'il y aurait lieu d'internationaliser la marine marchande. Je rappelle à ce sujet le beau discours qu'a prononcé il y a trois mois Henri de Jouvenel à Lavaur.

En ce qui me concerne, la situation m'apparaît comme posant un problème angoissant et tragique, car si la suppression des barrières douanières et le rétablissement de la liberté du commerce redonneraient à la marine marchande l'essor dont elle a besoin, il n'est pas douteux que certaines branches de notre commerce, de notre industrie et de notre agriculture en seraient les premières victimes. A cet égard, moi qui appartiens à un département agricole, je sens plus que tout autre l'anxiété que doivent éprouver nos cultivateurs. Tout au moins faudrait-il leur accorder des compensations leur permettant de résister au rétablissement de la liberté économique, sous peine de causer leur ruine. (*Très bien !*)

Le remède me paraît donc être d'employer, en attendant, les palliatifs qui s'imposent. Voici, dans cet ordre d'idées, ce que nous devons faire.

Il faut en premier lieu, améliorer la qualité de nos ports. Vous savez l'effort déjà fait pour développer l'activité de certains ports français, en particulier pour

Le Havre. Il faut renforcer cet effort et l'étendre à tous nos grands ports.

En second lieu, il est indispensable d'accorder à notre armement une compensation qui lui permette de lutter contre le protectionnisme universel. Sous quelle forme cette compensation pourra-t-elle lui être donnée? Sous forme de primes, ou de subventions? C'est une question que les services compétents des ministères de la Marine et des Finances peuvent seuls être appelés à trancher.

Il faut aussi, autant que possible, faire transporter par nos bateaux les produits dont nous avons besoin. Prenons à cet égard l'exemple de notre flotte charbonnière. 280.000 tonnes, soit 60 % de cette flotte, sont actuellement désarmés. Si cette flotte transportait toutes nos importations de charbons qui sont autorisées par contingentement, elle ne pourrait pas suffire à la besogne. Il faudrait pour cela une entente entre importateurs de charbon et consommateurs. Il serait nécessaire que les licences d'importation soient données aux armateurs s'engageant à faire transporter par pavillon national les quantités de marchandises entrant en France.

Je sais que des textes nous lient à l'Angleterre à ce point de vue et que nous ne pouvons pas, par mesure réglementaire ou législative, décider que le monopole du transport des charbons anglais sera réservé à la flotte charbonnière française. Il est cependant indispensable que nous puissions réserver, sinon la totalité, tout au moins une partie importante de ce transport à notre armement français.

Les textes diplomatiques ne sont pas seuls à jouer. L'Italie, qui est liée par une convention de même nature avec l'Angleterre, a passé dernièrement pour ses chemins de fer dans le Pays de Galles une commande de 1.200.000 tonnes, à condition de les faire transporter par armement italien. Nous devons pouvoir agir de même.

Les produits de nos colonies doivent aussi être transportés en France sur nos propres bateaux. Rappelons à cet égard l'exemple de la Hollande à qui ses

colonies rapportent non pas en les exploitant elle-même, mais en faisant assurer par la flotte hollandaise le transport de toutes les marchandises qui en sortent ou qui y entrent. Imitons-la et ne permettons plus désormais que ce soient des navires norvégiens qui transportent nos phosphates du Maroc, ou des navires anglais qui chargent notre riz d'Indo-Chine.

J'en aurai terminé lorsque je vous aurai dit que, pour garder à notre flotte de commerce la cinquième place qu'elle occupe dans le monde, il faut lui donner de bons bateaux, ayant un tonnage suffisant, un bon coefficient d'utilisation, et une vitesse d'au moins 18 nœuds.

De plus, il faut pousser activement les études actuellement en cours pour donner toute sécurité à notre marine et la protéger efficacement contre les incendies.

Telles sont les grandes lignes du programme que vous trouverez plus longuement développé dans mon rapport et que nous devons nous attacher à résoudre. Nous sommes certains que notre Ministre de la Marine marchande, qui est spécialement qualifié pour s'occuper de cette question, y consacrera tous ses efforts. Nombreux sont déjà les décrets utiles pris par lui, et nous savons avec quelle méthode il s'est attelé à un travail de réorganisation nécessaire. Nous pouvons lui faire confiance pour défendre notre Marine marchande, l'instrument d'échanges économiques dont la France a eu le plus grand besoin. (*Applaudissements.*)

L'ENSEIGNEMENT

M. le Président. — Nous abordons l'examen des questions d'enseignement.

La parole est tout d'abord à M. Varenne, rapporteur de l'organisation de l'Ecole unique.

I. — LA LIAISON DE L'ECOLE ET DE LA VIE
L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

La doctrine radicale socialiste

M. VARENNE, *rapporteur*. — Tous les Congrès du Parti ont réclamé la prolongation scolaire jusqu'à 14 ans au moins.

Le moment est venu de réaliser,
« pour assurer — comme le fait remarquer avec « tant d'à-propos Jammy-Schmidt dans un livre que « nous recommandons à l'attention de tous les mili- « tants : *Les Grandes Thèses Radicales* — cette li- « berté des vocations que le seul Parti radical a fait « figurer dans ses premiers programmes et pour do- « ter la France de l'outillage scolaire qui devrait tenir « la place la plus importante dans tout projet d'équi- « pement national ».

Avec Jammy-Schmidt, avec Ducos dans son livre « l'Ecole Unique » (Editions Nathan), une fois de plus, rappelons bien haut que c'est notre Parti qui, seul entre tous, a eu le premier l'idée de la création et de l'organisation de l'Enseignement professionnel, car ce sont les Radicaux qui ébauchèrent, par la *loi du 3 octobre* 1848, l'Enseignement professionnel élémentaire.

Cette loi de 1848, en effet, créa :

L'Enseignement professionnel élémentaire agricole au moyen des *Fermes-Ecoles;*

L'Enseignement secondaire, théorique et pratique, des *Ecoles Régionales d'Agriculture;*

Et l'Enseignement professionnel supérieur de l'Ecole Normale Technique Supérieure Agricole de l'*Institut National Agronomique.*

Ne sont-ce pas encore des Radicaux qui, dans leur

programme du 21 décembre 1870, demandaient *l'instruction libre, gratuite, universelle par l'Etat, avec des Ecoles professionnelles?*

Ne sont-ce pas encore eux qui, sous la Troisième République, développèrent cet enseignement *agricole technique* avec les Ecoles de *Grignan, Montpellier, Rennes, Versailles, Douai, Coëtlegon, Kerliver* et *Monastier?*

Quarante écoles pratiques, dix fermes-écoles, sept écoles d'agriculture d'hiver, des cours d'enseignement agricole postscolaire, des écoles temporaires fixes et ambulantes, ainsi qu'un enseignement forestier, hydraulique et vétérinaire, portent, au point de vue pratique, l'empreinte radicale.

Notre Parti ne saurait donc, sans faillir à l'honneur, demeurer impuissant devant l'œuvre à parfaire ni entraver le bon fonctionnement de la S. D. N., dont plusieurs conventions internationales demeurent inappliquées, ces conventions ayant pour base l'obligation scolaire jusqu'à 14 ans.

La crise économique actuelle, loin d'être un obstacle, est un stimulant.

La formation de travailleurs, chez qui la culture générale, l'aptitude au travail productif s'associent intimement à la gestion intelligente des affaires publiques, est un des éléments essentiels — avec le sens inné du goût propre à notre Nation — de notre situation économique, politique et morale, dans le concert des peuples laborieux.

Mais pour cela il faut lutter contre l'asservissement de l'homme à la machine.

Il faut que le manœuvre de demain la domine et qu'il prolonge la durée d'un matériel excessivement onéreux par des soins et une attention de médecin qui ne lui peuvent provenir que de la connaissance, par une formation professionnelle échappant au danger de la spécialisation prématurée et de la routine.

Le Parti Radical et Radical-Socialiste, qui n'est pas un Parti de classe, sait que la République, si elle a besoin de savants, de penseurs et d'artistes, n'a

pas moins besoin d'artisans capables, d'ouvriers et d'employés qualifiés qui, s'élevant en savoir et en dignité, contribueront au relèvement de la condition des travailleurs, et par là, de la Nation elle-même.

Or, cette prolongation de la scolarité pose des problèmes graves pour l'Etat, les départements et les villes qu'elle doit associer dans la construction des locaux scolaires adaptés aux besoins professionnels.

La République doit aussi veiller à ce que l'œuvre entreprise ne se retourne pas contre elle.

La réaction, en effet, si elle contribue actuellement au développement de l'Enseignement Technique, n'en travaille pas moins dans un but intéressé. Par la « Confédération des Travailleurs Chrétiens », la « Société Générale d'Education et d'Enseignement » et la « Bonne Presse », elle a pour but avoué de faire pièce au développement des institutions d'Etat ou contrôlées par lui, *l'action étant menée sous le couvert des Chambres de Commerce,* si nous en croyons le rapport d'un *M. Perrin,* vice-président de la « Confédération Française des Professions Commerciales, Industrielles et Libérales ».

Les adversaires de la République ne recherchent ses subventions qu'en vue d'encourager activement les établissements privés catholiques, ce qui, pour l'Ille-et-Vilaine (d'après le rapport précité), permet à dix-huit Ecoles d'Enseignement professionnel déclarées, de se développer contre *une seule à caractère officiel.*

D'autre part, le *chanoine Cordonnier,* dans une causerie radiophonique à « Paris-L-L », le 13 mars 1932 (j'étais à l'écoute), parlant au nom de la Fédération Nationale Catholique, non seulement protestait contre l'Enseignement Unique entre les mains de l'Etat, mais aussi contre la remise des Services de l'Orientation professionnelle et de l'Enseignement technique entre les mains des représentants qualifiés de la Nation.

Représentant l'Ecole Unique comme une arme dangereuse aux mains d'un Etat laïque, comme le

nôtre (et il ne s'agissait cependant que de celui de MM. Tardieu et Paul Reynaud), il nous prêtait calomnieusement cet aphorisme :

« Le droit des parents, nous le nions »,

pour avoir ainsi prétexte à condamner véhémentement la gratuité, qu'il appelait — ô ironie digne d'illustrer le christianisme des coffres-forts — : la plus pénétrante des tyrannies!

La conclusion du Chanoine était évidemment identique à celle de M. Perrin, tous deux s'accordant quant à la nécessité de la création d'un *Office National Autonome des Subventions*, chargé de soutirer à la « Gueuse » les fonds avec quoi on l'abattra : « Nous voulons — s'écriait-il — la liberté d'enseigner pour tous et l'égalité des subsides de l'Etat. »

Ainsi, vous le voyez, Citoyens :

L'Enseignement professionnel du premier degré, parce que la Nation ne l'a pas encore pris en mains, devient depuis 1926 une arme contre l'Enseignement même de la Troisième République.

Sous couvert de liberté, les puissances d'Argent et de Réaction veulent mettre la main sur l'Enseignement professionnel, dont l'importance morale et civique deviendra de plus en plus grande au fur et à mesure où il se développera en durée.

Je pose le problème devant vos consciences sûres d'elles-mêmes et de l'esprit de tolérance animant notre Enseignement républicain, respectueux de toutes les convictions sincères :

Que deviendrait l'esprit laïque s'il était placé sous l'éteignoir six ans durant, au moment le plus pathétique : celui de la puberté?

Vous ne voudrez pas, vous citoyens radicaux, être les complices inconscients d'une réaction antidémocratique.

Vous ne voudrez pas que, demain, sous l'apparence de je ne sais quelle logique, l'octroi de subventions à l'Enseignement Technique privé donne prétexte à l'application d'un système généralisé de répartition

scolaire des subsides qui, si l'on n'y prenait garde, détruirait les fondements mêmes de la République et de l'ordre républicain de paix et de fraternité.

Il vous faut donc, citoyens, demander à nos amis du Gouvernement et du Parlement de *développer, sous la direction et le contrôle de l'Etat laïque, cet enseignement pratique des métiers jusqu'à l'âge de 14 ans* d'abord, et plus même, si c'est possible.

Les grands travaux vous le permettent, tant au point de vue des constructions qu'au point de vue du matériel, dont l'achat donnera un élan de reprise à l'industrie.

Vous leur demanderez également de *reprendre l'amendement adopté par une ancienne Commission des Finances de la Chambre* qui tendait à exclure du bénéfice de la Taxe d'apprentissage les institutions libres faisant double emploi avec celles de l'Etat.

Tant que l'Etat ne prenait pas en mains l'Enseignement professionnel — partie du Tout que forme l'Enseignement Unique — la répartition de subsides pouvait s'expliquer.

Mais si, comme vous le voudrez, la République reprend un droit et accomplit un devoir qui lui appartient de nature, il sera dans l'ordre logique qu'elle n'utilise les fonds provenant de la Nation qu'en faveur de l'Enseignement qu'elle distribuera en application de la loi.

Qu'on ne se méprenne pas sur nos intentions : il ne s'agit pas de partir en guerre contre des organisations économiques dont la collaboration peut être utile, mais de les utiliser avec méthode, harmonieusement, et de coordonner leurs efforts, non dans un sens particulier et égoïste, mais dans celui des intérêts permanents de la Nation.

Ce qui est inadmissible, c'est que les œuvres dont le but avoué ou caché est de détruire l'assise politique économique ou sociale de la République puissent participer officiellement à son action : qu'elles aient été jusqu'ici tolérées, soit; mais qu'elles soient, à

l'avenir, favorisées, ce serait un scandale qui n'a que trop duré déjà.

Et, en attendant que soit votée par le Parlement la loi de réorganisation de notre Enseignement professionnel élémentaire, votre Commission demande que soit examinée, sans délai, et de très près, la situation de chacun des établissements mendiants créés sous le couvert de l'Enseignement professionnel.

Nous craignons, en effet, que les organisateurs y aient annexé des classes préparatoires dites professionnelles qui ne seraient en réalité que des illégaux d'enseignement primaire élémentaire et primaire supérieur.

Que les militants avertis veuillent donc saisir les autorités compétentes, leurs élus, leurs syndicats, leurs Fédérations et votre Commission de l'Enseignement, de leurs observations quant aux violations systématiques ou sournoises des lois régissant l'Enseignement libre ; nous saurons les uns et les autres faire tout notre devoir.

Ceci trop longuement dit (mais il était nécessaire de prouver tout d'abord l'urgence et l'intérêt de l'étude que vous présente la Commission de l'Enseignement du Parti), entrons dans les grandes lignes de l'organisation de l'Enseignement pratique du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture — *dans le cadre de l'Enseignement unique* — pour en déterminer les rapports avec les autres Enseignements.

***

Ainsi que s'exprime le préambule du rapport adopté par la *Commission Confédérale de l'Enseignement de la C. G. T.* en 1930 :

« *L'Orientation professionnelle n'est en réalité* « *qu'une partie du problème général de la sélection* « *envisagée dans le projet d'organisation de l'Ecole* « *Unique*. Elle a pour objet de *diriger et d'orienter* « chacun vers la profession où, en raison de ses

« aptitudes naturelles ou acquises, il est susceptible « de fournir le meilleur travail et de satisfaire plei- « nement à ses besoins. »

La C. G. T. est d'accord en cela avec les Maîtres qui, en France, se sont penchés sur ce grave problème et qui ont noms : *Labbé, Luc, Fontègne, François, Pieron et Madame, Lahy, Wallon, Heuyer, Dr Paul-Boncour, Laugier* et tous les collaborateurs de l'Institut National d'Orientation Professionnelle, comme elle est d'accord aussi avec *M. Lomont*, ancien Inspecteur primaire, ancien membre des Conseils supérieurs de l'Instruction publique et de l'Enseignement technique et Directeur général des Ateliers-Ecoles de la Chambre de Commerce de Paris.

Comme le dit ce dernier :

« La formation d'un homme est une tâche déli- « cate, de longue haleine et qui entraîne de lourdes « responsabilités. Elle commence avec l'enfant, elle « continue jusqu'à l'âge mûr par étapes successives « dont chacune a son caractère propre. »

La crise mondiale sans précédent que traverse le monde oblige toutes les nations à se pencher sur ce problème et à le résoudre dans le cadre du génie propre à chacune d'elles.

Parmi les Etats qui ont tenté d'y apporter une solution à la fois ample et pratique, nous avons le devoir de signaler l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques Russes, qui a su donner un développement remarquable à tous les ordres d'Enseignements et plus particulièrement au technique.

La France — qui s'honore de ses grands philosophes et qui a su puiser aux sources fécondes de la Première et de la Deuxième République, continuant la tradition des Condorcet, Ledru-Rollin, Hippolyte Carnot, Ferry et Buisson — s'est enfin engagée résolument dans la voie de l'établissement de l'Ecole unique.

Sans doute, des querelles d'écoles opposent des conceptions assez différentes lorsqu'il s'agit de l'or-

ganisation de l'Enseignement du Deuxième Degré Classique. Mais il est essentiel de remarquer que pour les autres Enseignements, intéressant les trois quarts des masses scolaires populaires, il y a, en fait, conformité de vues.

Ce conflit dans l'organisation de cet enseignement du deuxième degré classique est peu alarmant en ce sens qu'il groupe de chaque côté de la barricade, des formations essentiellement démocratiques et sociales, ce qui permet d'espérer, dans un avenir prochain, une conciliation relativement aisée.

Ce qui importe avant tout, c'est que la machine soit mise en marche sous la surveillance commune des techniciens de la pédagogie et de la psychophysiologie. Les progrès, chaque jour plus accusés de ces sciences, ainsi que les résultats atteints à l'Etranger, rendent improbable une défaite de la Raison, lorsque la science et l'expérience auront réalisé sans conteste.

A l'heure actuelle, la méthode de discrimination est encore trop subjective pour permettre une identité de vues entre les membres de l'Enseignement Secondaire et Supérieur d'une part, et les membres des Enseignements Primaire, Technique et des Corps Economiques, d'autre part.

Les observations suivantes permettent cependant de rapprocher considérablement les points de vue des uns et des autres et d'en tirer des conclusions donnant une relative satisfaction à tous les Républicains sociaux et laïques :

1. — L'*enseignement Secondaire et l'Enseignement Supérieur* comportent une *sélection trop souvent basée sur les connaissances et trop peu sur les aptitudes;*

2. — L'*Enseignement Primaire* n'établit, autant dire, *aucune liaison entre l'Ecole et la Vie.* L'Ecole, par méconnaissance des principes mêmes des fondateurs de notre Enseignement, ne sachant pas toujours déceler, ni les aptitudes professionnelles, ni les

qualités de caractères, a été jusqu'ici trop souvent malhabile dans l'Orientation Professionnelle ;

3. — L'*Apprentissage d'une profession ne saurait être retardé*, dans la plupart des cas, *au delà de* 14 *ou* 15 *ans*, car il faut, pour apprendre un métier, des muscles encore assez souples, un cerveau neuf et l'absence d'habitudes contrariant l'effort inhérent à la profession embrassée ;

4. — *Toute orientation* doit se faire par un *apprentissage direct précisant* les goûts et mesurant les forces, les moyens et les aptitudes;

5. — L'*orientation sérieuse* doit tenir compte de *la puberté* et des modifications profondes qu'elle imprime au comportement.

***

De ces considérations, il résulte que, jusqu'à 13 ans révolus, les enfants devraient recevoir la même culture générale et que les Enseignements ne devraient se différencier qu'après cet âge. *La culture professionnelle commençant à des âges différents, suivant la culture générale sur laquelle elle se doit appuyer.*

C'est sur cette base qu'est établie l'échelle de M. Luc, directeur-adjoint de l'Enseignement Technique.

Echelle de Luc

Elle a le mérite de la simplicité et de la logique et comprend trois grandes divisions :

1. — *Celle des ouvriers qualifiés et employés subalternes* dont la préparation professionnelle s'étage de 13 ans révolus jusqu'à 15 à 18 ans suivant la profession envisagée.

2. — *Celle des employés et cadres moyens*, dont la culture s'étend de 13 à 18 ans révolus et la culture professionnelle de 18 à 21 ans.

Ces emplois moyens se subdivisent logiquement, du point de vue professionnel, en :

a) *Cadres administratifs, commerciaux, avoués, etc., etc.;*

b) *Cadres industriels moyens;*

c) *Cadres des ingénieurs praticiens* (Arts et Métiers, Electriciens), *etc.*

11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	22/23	23/24	24/25	25/26	PROFESSIONS	
ÉTUDES PRIMAIRES			CULTURE GÉNÉRALE dite SECONDAIRE Classique dans la forme							PRÉPARATION PROFESSIONNELLE					MÉDECINS AVOCATS JUGES DIPLOMATES	Enseign & Recherches
1er STADE — Culture Générale ment. — Préorientation	2e STADE — Culture Générale Complém — Orientation et préapprentissage — Détermination des aptitudes		CULTURE GÉNÉRALE							PRÉPARATION PROFESSIONNELLE					INGÉNIEURS THÉORICIENS	Polytechn Ecole Centrale
			CULTURE GÉNÉRALE							PRÉPARAT. PROFESS					EMPLOIS MOYENS CADRES MOYENS COMMERCE AVOUÉS CADRES ADMINISTRATIFS	
										Do					EMPLOIS INDUSTRIELS CADRES MOYENS	
										Do					INGÉNIEURS PRATICIENS	Arts & Métiers Electricie
			PRÉPARATION PROFESSIONNELLE							Charrons Tourneur Ajusteur complet Techn					OUVRIERS QUALIFIÉS & EMPLOYÉS	

Tableau de LUC

3. — *Celle des cadres supérieurs*, dont la culture générale s'étend de 13 ans révolus à 20 ans et la culture professionnelle de 20 à 25 ans, avec trois subdivisions :

a) *Enseignement et recherche;*

b) *Fonctions libérales* (médecins, avocats, juges, diplomates, etc... La culture générale, préparant aux enseignements professionnels de ces deux subdivisions, est classique dans la forme; elle répond dans l'ensemble à la culture dite secondaire;

c) *Ingénieurs théoriciens* (Polytechnique, Ecole Centrale), *etc...*, réclamant une culture scientifique.

Les études primaires comprennent donc deux stades :

Le premier de *six à dix ans révolus*, avec une culture générale élémentaire et une préorientation.

Le second de *dix ans à treize ans révolus*, avec une culture générale complémentaire, orientation et préapprentissage, permettant la détermination des aptitudes.

II. — L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

Dans le conflit des deux écoles disputant de l'Enseignement Unique, quant à l'organisation de l'Enseignement du deuxième degré, classique, il nous faut cependant prendre parti.

Pour donner satisfaction à celle affirmant qu'il est indispensable d'apprendre le latin dès la onzième année, mais, pour répondre aussi à la nécessité de pouvoir réorienter vers 13-14 ans les élèves qui se révéleraient inaptes aux études latines, l'*accès de cet en-*

seignement devra être réservé aux enfants présentant une aptitude spéciale pour l'étude des langues mortes.

L'orientation devra donc être donnée en tenant compte de la nécessité d'une *sélection étagée* ne sacrifiant pas inutilement la *masse* à la formation des Elites.

La discrimination des aptitudes sera faite :

1. — En tenant compte : *a*) De la fiche scolaire; *b*) De la fiche médicale; *c*) De l'examen psychologique par un orienteur qualifié et, dans les cas difficiles, par un psycho-technicien, compte tenu des qualités intellectuelles demandées par l'étude des langues mortes, qualités qui devront être énoncées par les techniciens de cet enseignement pour permettre l'établissement de tests spéciaux.

2. — Par un examen des connaissances (pouvant être intégré dans ces tests à établir).

(Je dois dire d'ailleurs que certains membres de la Commission font d'expresses réserves touchant l'efficacité de tests sur ce point précis).

Après un an d'Enseignement de Latin, deux ans au plus, les enfants qui se seront révélés inaptes seront réorientés.

Pour permettre cette réorientation, il est nécessaire que l'ensemble des autres cours français, calcul, histoire, géographie, dessin, etc.) soit le même que dans l'enseignement du Premier degré.

L'enseignement du Travail Manuel sera également distribué. Moins étendu que dans les établissements d'enseignement du premier degré, il devra être suffisant cependant pour permettre une orientation manuelle, le cas échéant.

III. — ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DU PREMIER DEGRE. ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE ET POST-SCOLAIRE

L'Enseignement Primaire Elémentaire — s'il est dispensé en fonction d'une orientation rationnelle — doit amener l'enfant à préciser ses goûts, à mesurer ses forces, à déceler ses aptitudes et à développer sa personnalité.

Il faut que l'Enseignement à tous ses degrés, *ne se contente pas seulement de donner une instruction et une éducation générales nécessaires à la formation de l'homme et du citoyen*, il faut en outre qu'il prépare effectivement *l'enfant à la profession*, comme le voulait Ferry, afin pour employer la formule de notre ami H. Ducos, sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction Technique et ancien Rapporteur du Budget de l'I. P. dans sa brochure « *L'Ecole Unique* » :

Que « l'Ecole unique » soit vraiment « l'école égale, l'école organisée, l'école humaine », car, ainsi que le rappelle également notre ami, citant Ferry :

« *L'Ecole Primaire n'est rien si elle n'a pas de lendemain.* »

Ce lendemain : c'est cet enseignement premier des professions que les Radicaux de 1848 tentèrent de réaliser et qui doit être dispensé avec un complément substantiel de culture générale tant dans les cours complémentaires que dans les écoles techniques du premier degré.

Ainsi, suivant la volonté de la Commission de l'Ecole Unique :

« *Nul adolescent ne risquera plus d'être arrêté bru-*
« *talement en chemin, au fond d'une impasse, parce*
« *qu'il n'aura pas été aiguillé dans une direction con-*
« *forme à ses aptitudes.* »

Cet enseignement complémentaire professionnel établira ainsi la liaison entre l'école et l'atelier, entre la pédagogie et la vie.

Il doit constituer un apprentissage direct par des stages de plusieurs semaines dans des ateliers ou des bureaux successifs et différents chaque fois que cela sera possible, selon les goûts de l'enfant et ses aptitudes.

Suivant leur développement physique, les enfants se dirigeront vers des métiers de force ou ne demandant pas une grande dépense musculaire.

Au contact des réalités, au cours de la quatorzième année, les stages révéleront les vocations, de telle sorte que l'enfant ainsi orienté pratiquement, aura intérêt à parfaire un apprentissage désintéressé et méthodique auquel il ne peut accéder à l'atelier patronal, ce qui le portera à demeurer à l'école technique jusqu'à 15 et 16 ans.

La préparation professionnelle sera organisée, ainsi que le précise M. Lomont, de façon à donner — avec les aptitudes manuelles nécessaires — les connaissances techniques qui, avec la formation intellectuelle et morale, feront l'ouvrier complet, apte à comprendre et à se perfectionner.

***

La culture générale qu'il ne faut pas confondre avec les connaissances générales, devant être orientée, dans une certaine mesure, vers la profession, l'Enseignement Primaire Elémentaire devra donc créer,

suivant la formule de *M. Fontègne*, Inspecteur Général, « *une ambiance professionnelle* » pour développer chez l'adolescent, « *l'esprit professionnel* et *la conscience professionnelle* ».

L'Enseignement deviendra plus précis et plus vivant et l'application de la méthode active dans les exercices les plus divers facilitera grandement l'orientation professionnelle et le préapprentissage.

Les intelligences sourdes, comme les caractères difficiles, deviendront plus perméables pour le plus grand bien de la collectivité.

Sélections. — Pour les enfants ne recevant pas l'Enseignement du deuxième degré classique, qui pourrait mieux que l'Instituteur dispenser cet enseignement général et préprofessionnel ?

A l'âge de douze ans a lieu une première sélection. Les *élèves bien et moyennement doués*, sélectionnés, ayant parcouru avec satisfaction le cycle de leurs études primaires élémentaires, *recevront jusqu'à treize ans révolus, la même culture générale*, avec une accentuation marquée de leur orientation professionnelle, quel que soit l'Etablissement dans lequel ils entreront.

Les *enfants non sélectionnés, ayant réussi à l'examen du certificat d'études*, passeront alors, sans examen, au *cours complémentaire*, où ils recevront, autant que possible, les mêmes éléments de culture générale et d'orientation professionnelle que les sélectionnés, les autres, suivant l'enseignement correspondant à leur niveau mental.

A l'âge de treize ans a lieu une deuxième sélection pour ouvrir aux mieux doués d'entre les non-sélectionnés, les voies de l'enseignement réservé aux enfants qui ont été sélectionnés à douze ans.

***

A treize ans révolus, commencera pour la masse, non sélectionnée, l'*enseignement des employés et*

ouvriers qualifiés, s'étageant dans l'échelle de Luc de 13 à 18 ans.

Jusqu'à ces dernières années ne bénéficiaient de cet enseignement, *après examen,* que ceux qui devaient former les cadres subalternes de notre Economie, la masse étant totalement délaissée à sa sortie de l'Ecole primaire élémentaire.

C'est cette lacune de notre Enseignement qu'ont voulu combler les Ateliers-Ecoles de la Chambre de Commerce de Paris, qui, après bien des tâtonnements, sont devenus une œuvre dont l'exemple, au point de vue technique, est très intéressant.

C'est de cet enseignement pratique qu'il faut nous inspirer ; aussi, à 13 ans révolus, toute la jeunesse scolaire, non sélectionnée, bénéficiera-t-elle donc de Cours pratiques de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture, *dans le sens d'une orientation professionnelle expérimentale et d'une préparation rationnelle à l'apprentissage d'une profession.*

C'est assez dire que l'enseignement reçu à partir de 13 ans ne pourra plus être une répétition, dans la forme, d'exercices scolaires périmés.

Que l'enfant ait ou non son certificat d'études, il suivra les mêmes cours professionnels pratiques que les autres enfants de son âge, les cours d'enseignement général pouvant seuls différer.

L'expérience faite dans les Ateliers-Ecoles de la Chambre de Commerce de Paris, ainsi que dans d'autres établissements d'enseignement pratique, est concluante : 70 % (soixante-dix pour cent) des enfants sortant de l'Enseignement primaire élémentaire sans le Certificat d'études l'obtenant facilement dans l'année qui suit leur entrée aux Ateliers-Ecoles, après six mois d'enseignement général, à raison de trois heures par semaine.

Partout donc, l'Enseignement technique pénètre le primaire et l'Ecole de demain sera le laboratoire où instituteurs, professeurs de l'Enseignement technique

et de l'Enseignement général, industriels, commerçants, contremaîtres et bons ouvriers, tous connaissant les besoins des professions ainsi que la valeur d'une orientation judicieuse et d'une formation professionnelle méthodique, viendront conjuguer leurs efforts.

Une collaboration constante et amicale réunira les bons ouvriers de cette œuvre nécessaire, les instituteurs rejetant de leur enseignement tout ce qui ne concourrait pas à la formation de l'homme, du citoyen et du producteur, les contremaîtres adaptant leurs méthodes aux besoins d'une pédagogie éclairée.

Ainsi aura-t-on formé, par de bonnes habitudes d'esprit ce sens de l'observation, de la réflexion et rant quelque peu de celles des Ecoles Normales techniques et instituant des rapports étroits avec celles-ci est très désirable.

Cette réorganisation vivifiera l'Enseignement des du jugement indispensable à l'exercice de la plus humble profession.

***

Où sera donné l'enseignement technique de 13 *à* 14 *ans ?*

La prolongation scolaire oblige à de nouvelles constructions sur l'ensemble du territoire de la République. Dans beaucoup de villes, il y aura intérêt à créer de nombreux cours techniques permettant l'orientation vers un grand nombre de professions, et par conséquent à construire de grandes *écoles pratiques dotées d'un outillage varié.*

Partout où il ne sera pas possible de construire ou de grouper un grand nombre d'ateliers, des plans plus modestes seront adoptés, mais un minimum de trois ou quatre ateliers seront inclus dans chaque groupe technique, de façon à permettre ces stages dans des métiers variés.

Là où des constructions ne seraient pas nécessaires, les Ecoles primaires élémentaires devront être regroupées pour permettre le dégagement de l'une d'entre elles afin d'y organiser les *Cours complémentaires* dans lesquels serait distribué l'enseignement professionnel postscolaire.

Des ateliers y seraient créés, de telle sorte que les enfants bénéficieraient d'un enseignement général distribué par un instituteur ou un professeur et d'un enseignement technique pratique donné par des contremaîtres ou des ouvriers qualifiés ainsi que par des professeurs techniques pour l'enseignement commercial, industriel ou agricole.

Pour éviter l'arbitraire et l'anarchie, ces regroupements et créations d'ateliers seront faits d'après un *plan d'ensemble* permettant de pouvoir diriger facilement les enfants ayant 13 ans révolus sur les Ecoles ou groupes répondant le mieux à leurs goûts et à leurs aptitudes.

Ce plan tiendra compte des besoins régionaux et locaux pour permettre le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire au développement de la richesse collective régionale et locale par la perfection des qualités de fini et d'art qui se transmettent au sein des familles de producteurs.

***

Les cours complémentaires, dans l'enseignement technique pratique, seront donc sous la double autorité académique et technique.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE

L'orientation professionnelle rurale est plus délicate. L'enseignement agricole pratique doit s'inspirer des principes de la Deuxième République en la matière.

Malheureusement, le petit nombre d'élèves de nos Ecoles rurales ne permettra pas souvent la formation d'ateliers dans beaucoup de cas, d'autant plus que la tâche de l'instituteur est très lourde lorsqu'il lui faut assurer seul l'enseignement à tous les stades du Primaire.

Pour atteindre le but, nul doute qu'il ne faille augmenter dans beaucoup de villages le nombre des maîtres.

IV. — CONCLUSIONS

Le Parti Radical et Radical-Socialiste prouvera, comme par le passé, que la République sait réaliser.

En imposant aux droites hostiles la gratuité de l'Enseignement du deuxième degré, le Président Herriot a donné la preuve que la doctrine du Parti puise aux sources mêmes de la Révolution Française ;

En distribuant au peuple, avec un enseignement général humain, un enseignement professionnel ouvert à tous, le Parti Radical et Radical-Socialiste aura tenu la promesse des grands ancêtres et démontré une fois de plus qu'il se confond avec la République elle-même.

* * *

Pour aboutir à une formation et à une orientation rationnelles des enfants, commandées impérieusement par la réforme de l'Enseignement qu'entraîne la prolongation scolaire, il est indispensable de mettre sur pied, sans tarder :

1° *Des secrétariats départementaux* coordonnant les divers services d'Orientation Professionnelle épars et sans liens ;

2° *Un corps d'Orienteurs Professionnels qualifiés ;*

3° Des laboratoires de psycho-technie,

Les services de l'Enseignement technique ayant établi les plans de cette organisation, il appartient donc au Gouvernement et en particulier, à notre ami M. Ducos d'en créer d'urgence les premiers organes.

Votre Commission demande le maintien des Ecoles normales primaires (au moins dans leurs troisième et quatrième années) considérées comme des établissements techniques pédagogiques, en rapport étroit avec les autres établissements techniques du deuxième degré.

L'Enseignement Primaire, en effet, doit être adapté aux besoins régionaux sans favoriser le particularisme des régions.

L'Enseignement distribué aux Elèves-Maîtres n'est pas seulement un enseignement de Culture, mais il est aussi un enseignement technique au premier chef, puisqu'il forme, en propre, l'outillage de l'instituteur, outillage qui sera différent suivant les régions et les milieux. C'est assez dire que la distribution de l'Enseignement aux futurs Instituteurs exige elle-même une technique particulière qui ne peut être donnée que dans des Instituts Techniques spéciaux dont le nom actuel est : *L'Ecole Normale Primaire.*

Dans l'organisation rationnelle de l'Orientation Professionnelle, les Ecoles Normales Primaires ainsi que les autres établissements d'Enseignement technique du deuxième degré, devront faciliter le recrutement des Conseillers d'Orientation, tant parmi les membres de l'Enseignement ayant une connaissance suffisante des besoins économiques de leurs régions que parmi les techniciens ayant une aptitude pédagogique certaine.

Les Ecoles Normales devront distribuer les connaissances permettant aux instituteurs de fournir à l'Orientation les matériaux les plus essentiels à son bon fonctionnement.

Le maintien des Ecoles Normales primaires est, au surplus, commandé par la nécessité de réparer les effets du recrutement hétérogène des membres de l'Enseignement primaire élémentaire.

Les Ecoles Normales primaires devront donc être

organisées dans le sens professionnel et avoir des vues sur le Monde économique. Une organisation s'inspirant quelque peu de celles des Ecoles Normales techniques et instituant des rapports étroits avec celles-ci est hautement désirable.

Cette réorganisation vivifiera l'enseignement des Maîtres, sans tuer cette flamme de l'Idéal que possède l'Elève-Maître à son entrée à l'Ecole Normale primaire, mais qui pourrait, si facilement, s'éteindre au souffle des jeunes ambitions des facultés.

Cette rénovation de notre Enseignement primaire et professionnel devra permettre, en tous temps, l'admission gratuite des jeunes chômeurs et des inorientés, ainsi qu'il est fait actuellement en faveur des mutilés de guerre.

Notre Enseignement national, ainsi développé et valorisé par une Orientation professionnelle consciente de ses lourdes responsabilités, rendra moins angoissant, pour les familles, le choix d'une profession, « la chose la plus importante de la vie », selon Pascal.

Les problèmes posés par l'Education Nationale et les besoins de la Production seront ainsi résolus selon la Justice, car ainsi que s'exprime M. Labbé dans sa préface au livre « Du choix d'un métier » de MM. Gaillard et Lomont :

« La Justice veut que chacun soit à sa place, à « celle que lui assigne sa nature et par là son mérite. « Justice qui élimine le hasard, source de désordre, « l'arbitraire, source de révolte. Justice qui est en « même temps prudence, comme toute justice. Car « l'ordre moral ne condamne pas l'ordre des intérêts. « Il le fonde, au contraire. Mais le bon sens, selon la « vraie règle, chacun à sa place, c'est la garantie du « meilleur rendement. C'est l'individu réalisant sa « destinée. C'est la Société ordonnée et capable de « progrès sûr. »

* * *

En rappelant la doctrine constante du Parti radical et radical socialiste relative l'enseignement public, ses réalisations antérieures au gouvernement,

Rappelant l'action tenace, éclairée et méthodique de ses groupes parlementaires,

Rappelant également la place importante réservée dans tous les Congrès à l'éducation populaire,

Votre Commission tient à rendre un particulier hommage au président Herriot pour la réalisation enfin effective de l'Enseignement Unique et le félicite d'avoir placé à la tête du sous-secrétariat de l'enseignement technique notre ami Ducos *dont le rapport présenté au Congrès de Paris en* 1927 *marque l'amorce de la réorganisation de notre enseignement professionnel du premier degré.*

Elle vous propose donc les conclusions suivantes :

« Le Congrès de Toulouse, rappelant la doctrine constante du Parti relative à l'enseignement public, ses réalisations antérieures, les vœux des précédents Congrès, et notamment ceux du Congrès de Paris, en 1927,

« Demande

« *Que l'éducation nationale soit organisée :*

« A la fois *dans un sens démocratique* de façon à favoriser le libre développement intellectuel de chaque individu.

« Et *dans un esprit réaliste*, de façon à *mettre chacun à la place* que lui assignent ses aptitudes, par l'*Orientation professionnelle.*

« A *satisfaire les besoins de l'économie nationale*, par la répartition des travailleurs.

« Et *à préparer*, aussi bien que possible, *chacun à la tâche* qu'il doit remplir dans la société,

« Par :

« 1° *L'extension de l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de* 14 *ans ;*

« 2° L'institution d'un *organisme central* et de

secrétariats départementaux d'orientation professionnelle, coordonnant et stimulant l'action des services d'orientation professionnelle et de psychophysiologie ;

« 3° *L'utilisation des cours complémentaires* comme *centres d'éducation populaire, générale et professionnelle*, sous le double contrôle des directions de l'enseignement primaire et de l'enseignement technique ;

« 4° Par la *création*, dans les grands centres, d'*écoles techniques pratiques du premier degré*, permettant à la fois un préapprentissage, l'apprentissage et le perfectionnement professionnel diurnes jusqu'à 18 ans ;

« 5° Le *maintien d'écoles normales primaires* (d'un an au moins) comme *écoles de formation pédagogique*.

« Le Congrès demande en outre :

« Le *contrôle pédagogique de l'enseignement libre et l'égalité de titres* entre les membres de l'enseignement public,

« Ainsi que la *fermeture des établissements congréganistes illégaux*,

« Rappelant en outre le vœu adopté par le Congrès de Grenoble sur la proposition de la Fédération d'Aix-en-Provence, tendant à l'établissement d'un contrôle efficace en ce qui concerne l'exonération de la taxe d'apprentissage « pour qu'elle ne soit pas un moyen détourné de subventionner l'enseignement général libre »,

« Le Congrès demande que le *bénéfice des subventions soit refusé aux œuvres confessionnelles ou libres faisant double emploi avec les institutions publiques ou contrôlées par l'État.*

Rappelant que la loi Falloux a été adoptée le 16 mars 1859 *contre la volonté des représentants de l'Alsace. Elle demande au Congrès de prendre en considération l'adoption de la motion votée par le Congrès National du Syndicat National des Instituteurs de France à la demande même de* 2.000 *instituteurs alsaciens-lorrains :*

« Considérant que 14 ans après le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France, le régime confessionnel obligatoire institué par la loi Falloux, et aggravé par l'ordonnance de Bismarck-Bohlen de 1871, n'a encore subi aucune atténuation,

Que des faits récents semblent même témoigner de la nécessité absolue d'appartenir aussi bien pour les Français venus de l'Intérieur que pour ceux recrutés sur place, à l'une des trois confessions reconnues officiellement en Alsace et Lorraine pour pouvoir exercer des fonctions enseignantes dans l'Enseignement primaire,

« Que cet état de fait constitue non seulement une violation flagrante des droits de la conscience individuelle, mais qu'il a encore pour résultats de porter atteinte aux intérêts matériels d'une certaine catégorie de citoyens,

« Dénonce le scandale que constitue en Alsace le maintien d'un régime abrogé dans le reste de la France,

« Réclame pour tous les Français d'Alsace le respect absolu de la liberté de conscience avec tous les droits qui en découlent,

« Et demande l'abrogation d'un système scolaire imposé à l'Alsace et à la Lorraine en 1850, *malgré le vote de ses représentants.* (Vifs applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Gaston Martin.

M. Gaston Martin (Lot-et-Garonne). — Il est certain qu'il ne peut y avoir entre nous aucune divergence sur les principes et que le Parti radical-socialiste qui a été, comme l'a rappelé le rapporteur, un des créateurs et qui est encore probablement le plus ferme défenseur de l'école unique, est unanime dans sa volonté de la réaliser. Si j'apporte des réserves sur le rapport de M. Varenne, c'est parce que je crains que, dans la forme où il se présente, il mette, si j'ose dire, la charrue avant les bœufs, et qu'il fasse passer presque au premier plan de ses préoccupations deux choses qui, à mon sens, ne pourront venir que lorsque nous aurons renforcé notre formation de laïcité : je vise dans son rapport la demande de centres d'orientation professionnelle et d'instituts de psychotechnie, et la demande de création d'écoles techniques.

Vous savez comme moi que la situation budgétaire est telle qu'on opposera certainement à toute demande de création l'impossibilité de trouver des crédits nouveaux.

Mais il y a des choses que nous pouvons faire tout de suite, qui ne coûteront rien, et qui apporteraient un certain appui à l'école unique. Nous pourrions les réaliser dès demain pour peu que le Gouvernement nous prêtât son appui. Je les ai rencontrées, un peu éparses et diluées dans le rapport de M. Varenne, et je voudrais les mettre en évidence.

Il en est une sur laquelle nous sommes d'un avis unanime : c'est la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans.

Il reste à savoir s'il ne serait pas plus sage pour l'instant de décider que les établissements existants continueront à donner cette scolarité, étant entendu que le certificat d'études primaires élémentaires serait orienté dans un sens professionnel.

D'autre part, il est un point sur lequel le rapport est muet : c'est le statut du personnel.

Il n'est pas vrai que, dans notre pays de démocratie, nous ne soyons pas armés pour défendre les maîtres de l'enseignement public contre les attaques dont ils sont l'objet. Nos ministres, dans l'arsenal des textes dont ils disposent, ont des dispositions qu'ils peuvent appliquer, et nous demandons au Gouvernement de ne pas hésiter à le faire chaque fois qu'il y aura lieu de défendre nos maîtres.

Par voie de conséquence, nous lui demandons de ne pas traiter les membres de l'enseignement en citoyens diminués. Ils sont les seuls à qui l'on fait l'injure de penser que, si l'on n'accorde pas confiance à leurs mérites professionnels, ils n'accompliront pas leur devoir jusqu'à la fin de leur carrière. Un amendement de la loi de finances de l'an passé a subordonné l'arrivée à la première classe de l'enseignement à une sorte de déni de justice, parce qu'on craint que les maîtres ne fassent pas leur devoir jusqu'au bout. J'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un amendement tendant à la suppression de cette clause injuste, et je vous demanderai de consacrer par votre vote unanime, la nécessité de rendre aux maîtres leur pleine liberté de citoyens.

Enfin, il est une réforme que nous devons accomplir tout de suite. Il importe qu'il n'y ait plus dans notre pays des gens qui exercent leur profession sans diplôme et qui peuvent concurrencer notre enseignement dans des conditions que ceux qui se croient les champions du droit des familles devraient être les premiers à réprouver, car elles sont la négation pour les enfants de recevoir une instruction convenable.

On parle depuis longtemps de l'abrogation de la loi Falloux. Cette loi peut être supprimée du jour au lendemain si le Gouvernement est d'accord avec nous pour déposer un texte infiniment simple.

La disposition la plus grave pour l'enseignement secondaire n'est d'ailleurs pas la loi Falloux elle-même. C'est la loi de 1865 sur l'enseignement secondaire spécial.

Que dit cette loi ? Elle dit que, pour ouvrir un établissement d'enseignement secondaire, il faut et il

suffit que le Directeur, même s'il ne fait pas la classe, même s'il ne réside pas dans l'établissement, soit titulaire du baccalauréat, les membres exerçant sous son autorité n'ayant à faire la preuve d'aucun titre, fût-ce du certificat d'études primaires. (*Exclamations.*)

La conséquence est que, dans les départements où se tarit le recrutement de l'enseignement primaire libre, parce qu'on ne paie pas ceux qui en font partie et que même le zèle religieux a des limites, on voit s'ouvrir des établissements d'enseignement secondaire spéciaux.

De 110, le nombre en est passé à 132 en Loire-Inférieure. En Anjou, la proportion est la même. Partout, on voit se créer des écoles de ce genre. Près de Savenay, un général en retraite, bachelier, a pris la direction d'une école privée secondaire, où il va une fois tous les trois mois, et où l'enseignement est donné par une couturière sans travail qui sait tout juste lire et écrire.

Nous demandons que cesse cette caricature d'éducation. Nous présenterons dès la rentrée des Chambres un texte législatif destiné à mettre fin à cette anomalie, et nous espérons que, grâce à votre approbation, le Gouvernement pourra faire aboutir cette réforme avant trois mois.

J'ai mis en évidence ces différents desiderata dans l'ordre du jour suivant, que je prie le Congrès de bien vouloir adopter :

« Le Congrès radical-socialiste, réuni à Toulouse les 3-6 novembre,

« Rappelle son attachement au principe de l'Ecole unique et nationale,

« Et, considérant que, dans les circonstances actuelles, celle-ci ne peut se réaliser que par paliers,

« Demande au Gouvernement du Président Herriot, qu'il assure de toute sa confiance, d'en préparer la réalisation totale par l'adoption immédiate des mesures ci-après, sans incidence budgétaire et sans bouleversement profond de la réglementation scolaire :

« 1° La révision du statut du personnel de l'ensei-

gnement public, de manière à lui assurer de la façon la plus absolue les garanties morales, intellectuelles et matérielles auxquelles ont droit les éducateurs de la jeunesse,

« 2° La suppression immédiate, sur tout le territoire de la République, des vestiges de la loi Falloux et de la loi de 1865 sur l'enseignement secondaire spécial,

« 3° La prolongation jusqu'à 14 ans de la scolarité du premier degré dans le cadre des établissements existants, et en orientant au delà du C. P. E. les élèves dans les rudiments de l'enseignement professionnel. »

Je remercie le Congrès de sa bienveillante attention. Je m'excuse auprès de Mme Schwab d'avoir retardé quelques instants son tour de parole. Je n'ai pas dit un mot des suppressions de postes, sachant qu'elle va traiter ce sujet infiniment mieux que je n'aurais su le faire. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Schwab, pour présenter son rapport sur les suppressions de postes dans l'enseignement primaire.

Mme Schwab, *rapporteur*. — Si le titre de mon rapport est modeste, prenez-y garde : c'est une question très grave qui se pose, celle de la sauvegarde de l'école laïque.

Pour des raisons que je n'ai pas à discuter, un certain nombre de circulaires ont paru ces derniers temps. L'une décrète la suppression des cours complémentaires ne comptant pas 12 élèves, l'autre la substitution d'une école mixte à deux écoles, garçons et filles, quand l'effectif scolaire de la commune ne dépasse pas trente enfants.

De plus, la prochaine loi de finances prévoit la suppression des écoles primaires de moins de dix élèves lorsqu'elles sont situées à moins de trois kilomètres d'une autre école et l'application de la circulaire concernant l'école mixte aux communes de moins de 500 habitants.

Vues sous l'angle des économies à réaliser, ces me-

sures peuvent paraître légitimes, mais la question de principe reste entière, et un parti démocratique et social comme le nôtre ne peut se désintéresser de l'école laïque, seule base de l'école unique, elle-même base de toutes sélections ultérieures équitables.

Envisageons la question objectivement, préoccupés non pas même de notre intérêt de radicaux, mais de l'intérêt bien compris des petits Français.

Il y a d'autres objections, autres que celles du point de vue économique, contre nos écoles actuelles.

D'abord, les écoles peu fréquentées, perdues dans des villages dépeuplés, sont souvent des écoles déshéritées ; elles n'ont ni salles de classe claires et confortables, ni matériel d'enseignement, ni terrain de sport, ni rien de ce que nous souhaitons pour nos enfants.

Elles sont déshéritées encore parce que la vie y est triste et dure pour l'instituteur ou l'institutrice, isolés de tout. Ils n'aspirent qu'à en partir. Qui songerait à le leur reprocher ? Ils se succèdent à un rythme trop rapide. Ainsi il y a des petits enfants, en France, qui ne peuvent pas connaître le guide admirable qu'est l'instituteur.

L'autre face du problème est aussi grave ; le recrutement risque d'être tari par les difficultés que les instituteurs rencontrent souvent à leurs débuts dans ces communes déshéritées, et cependant ce recrutement est un des éléments essentiels de notre démocratie. (*Applaudissements.*)

Cette situation est tellement frappante qu'elle a créé une apparente unanimité dans des milieux très différents.

Par exemple, *Le Temps* fait une campagne méthodique périodiquement renouvelée en faveur de la suppression des écoles rurales mal entretenues parce qu'il espère bien que cette suppression entraînera la disparition de beaucoup d'instituteurs. Campagne aux fins politiques dont nous ne saurions être dupes.

Mais les syndicats d'instituteurs se sont préoccupés aussi de la situation.

Dans l'école rurale à une classe, il n'y a qu'un instituteur pour faire la classe à des enfants de cinq à

treize ans. Imaginez la situation de cet instituteur qui doit faire travailler en même temps des enfants qui apprennent à lire et ceux qui préparent le certificat d'études !

Etant donné ces difficultés, faut-il conclure à la suppression de ces écoles dépeuplées, déshéritées pour le matériel et le recrutement, handicapées par le fait de la classe unique ?

Nous ne le pensons pas, car nous ne saurions oublier ce qu'ont été les écoles publiques en France depuis Jules Ferry.

Nous ne saurions oublier qu'elles ont transformé les communes en véritables centres spirituels de la France.

Nous savons trop combien d'enfants sortis du peuple et parvenus aux sommets le doivent seulement à la ténacité et à la clairvoyance de leur instituteur. C'est lui qui a su les suivre de près, persuader les familles de la nécessité de demander une bourse et qui a fini par provoquer les démarches utiles, par aplanir toutes les objections et tous les obstacles.

J'irai plus loin : ce guide qu'est l'instituteur de village ne se met pas seulement au service des enfants, il est aussi le guide des parents. Combien d'adultes, riches de leur bonne volonté, ont trouvé auprès de l'instituteur les conseils judicieux, la parole libératrice qui traduisaient leurs aspirations obscures. et donnaient un sens à leur vie spirituelle ! Cela, c'est aussi la gloire de l'instituteur.

En supprimant ces écoles, c'est toute la vie spirituelle des communes que vous supprimeriez. Cela, vous ne le voudrez pas ! (*Applaudissements.*)

Supprimer le foyer spirituel qu'est une école laïque. supprimer ses maîtres, aucun congrès radical ne voudra jamais préconiser une pareille mesure. (*Applaudissements.*)

Alors il semblerait qu'une solution soit impossible en face de ces objections graves.

Mais, d'abord, si nous nous écartons des circonstances actuelles, nous sommes tous d'accord pour penser

que l'éducation, après le pain, est le premier besoin du peuple.

Quoi qu'en dise *Le Temps*, il n'y a pas trop d'instituteurs, il n'y a pas trop d'écoles primaires, et le maître qui doit diriger en même temps cinquante enfants de cinq à treize ans ne peut pas s'occuper d'eux comme il le voudrait.

Il n'y a pas assez d'écoles modernes en France, pas assez de jardins d'enfants, pas assez de classes accueillantes et claires. A l'encontre de ce qui se passe à l'étranger, je crois que pas une de nos communes n'a une école pourvue de piscine.

L'école nationale doit se préoccuper de tous les enfants de France.

Quand même il n'y aurait que huit enfants dans un village, ne peut-on pas penser qu'il s'en trouvera un pour faire plus tard partie de l'élite de la démocratie? (*Applaudissements.*)

Mais, puisque la question financière nous étreint, parlons des mesures immédiates et mettons-nous d'accord sur les points suivants :

1° Il ne doit être fait aucune suppression d'écoles de village ou de hameau ; le Ministre de l'Instruction Publique, dans sa lettre à M. Hulin, a fait connaître qu'il n'en envisageait aucune ; le Gouvernement doit s'en tenir à cette déclaration ; nous sommes le pays d'Europe occidentale où la fréquentation est déjà la moins assurée. Il faut nous garder de tout geste qui, pour des raisons d'économie, aggraverait cette situation ;

2° En ce qui concerne les écoles mixtes, nous ne sommes, bien entendu, aucunement hostiles au principe, mais nous attirons l'attention sur les inconvénients de la « classe unique », en raison de son très faible rendement pédagogique ;

3° Le principe : « Une seule école dans les communes de moins de 500 habitants », nous paraîtrait arbitraire et excessif ; il est des communes de 300, de 400 habitants, où l'Ecole compte 50 élèves, il ne serait pas admissible qu'on y supprimât un instituteur ou

une institutrice au détriment des enfants ; et nous avons la ferme conviction que ni le Président Herriot, ni M. de Monzie ne voudront s'engager dans cette voie ;

4° L'aménagement de la carte scolaire doit être fait non d'après des principes d'une rigueur arithmétique, mais en tenant compte de chaque situation particulière et des intérêts de l'idée laïque, qui ne doit, en aucun cas, abdiquer devant la concurrence confessionnelle. (*Applaudissements*) ;

5° Dans cette œuvre d'aménagement, nous demandons que le Gouvernement tienne le plus grand compte des avis exprimés par les délégués du personnel qui ne défendent pas seulement leurs intérêts professionnels, mais aussi et surtout les intérêts de l'école publique, trop souvent en butte à d'odieuses campagnes de calomnies.

Nous faisons pleine confiance au Gouvernement radical pour donner un nouvel essor à l'enseignement du premier degré au sein de cette Université rénovée, dont notre Parti veut doter la Démocratie française. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je pense être l'interprète du congrès en félicitant Mme Schwab du remarquable discours qu'elle vient de prononcer. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Paul Guinot, délégué de la Fédération des aveugles.

M. Paul Guinot. — Je veux parler d'un sujet exposé maintes fois par M. Marcel Bloch au cours de précédents congrès : l'instruction des enfants aveugles et sourds-muets.

Depuis 1882, l'article 4 de la loi qui a créé l'obligation et la gratuité scolaire ne s'applique ni aux uns ni aux autres parce que le règlement prévu par cet article n'a jamais été publié.

La situation qui se prolonge ainsi s'aggrave d'une autre disposition législative. En 1904, loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste. Dans cette

loi, une disposition dit textuellement : « Seront supprimées dans un délai de dix ans, toutes les classes congréganistes, sauf celles où sont reçus, pour des raisons de santé ou autres, les enfants qui ne peuvent pas fréquenter l'école publique. »

C'est donc un véritable monopole que la législation, qui a supprimé l'enseignement congréganiste, a laissé à cet enseignement en ce qui concerne les enfants anormaux sensoriels.

Je signale au Congrès ce scandale qui s'ajoute aux deux autres scandales que constituent les raisons pour lesquelles, depuis cinquante ans, l'enseignement des aveugles n'est pas rattaché à l'Instruction publique.

Tout le monde ignore, en dépit des bonnes volontés rencontrées dans les différents ministères, que c'est seulement parce que certains fonctionnaires du ministère de la Santé publique sont candidats aux postes administratifs de nos institutions nationales que ces institutions nationales restent figées sous le régime de l'assistance alors qu'elles devraient dépendre des services de l'Education nationale. (*Applaudissements.*)

Il est faux aussi de dire qu'en matière d'instruction des aveugles se pose une question d'argent. Il y a, en effet, en France, un certain nombre d'écoles qui donnent l'instruction gratuite aux aveugles par le jeu des bourses communales ou départementales.

Mais il y a environ 10.000 enfants en âge de scolarité et j'attire votre attention sur ce fait que ces enfants aveugles ou sourds-muets sont presque tous affectés à des établissements congréganistes. Ainsi nous devons recourir aux œuvres philanthropiques et de bienfaisance pour réaliser pour nos enfants aveugles ou sourds-muets l'œuvre que la République ne leur accorde pas.

Nous demandons aux parlementaires du Parti de faire cesser cette situation et d'agir pour que ces 10.000 petits Français rentrent dans le droit commun. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Notre ami Chautemps, ministre de l'Intérieur, est allé s'asseoir dans la salle. Si, comme

ministre de l'Intérieur, il a un peu le droit de faire ce qu'il veut, je lui rappelle que, comme militant, il doit être au bureau. (*Hilarité.*)

(*M. Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur, prend place au bureau. — Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. André Voirin, de la Seine.

M. André Voirin (Seine). — Il semble bien, malgré toutes les promesses que nous recevons, que des écoles primaires vont être supprimées. Il s'agirait d'en savoir la raison.

Elle est lointaine. L'idée a germé chez nos adversaires, et, par un paradoxe curieux, ce serait le Parti radical qui la mettrait à exécution.

En 1929, en Haute-Marne, on m'avait signalé cette tendance et on m'avait indiqué que, dans des conférences, on faisait appel à un sentiment qui trouve toujours des échos : le porte-monnaie du contribuable.

Les conférenciers disaient : Vous payez beaucoup d'impôts parce qu'il y a des maîtres à payer dans des écoles où il n'y a pas d'enfants.

J'ai dénoncé le danger, et j'ai fait remarquer que s'il y avait peu d'enfants dans les écoles c'est que la loi n'était pas appliquée.

On parle quelquefois de la nécessité de nouvelles lois. On oublie d'appliquer celles qui existent.

La loi sur l'enseignement primaire obligatoire n'est pas appliquée puisque, sur 36.000 communes, il n'y en a que 14.000 où les commissions scolaires ont été constituées. Le résultat, c'est que la fréquentation est mieux assurée dans les communes où il y a une commission que dans les autres.

Si la loi était appliquée, on pourrait dresser une carte scolaire exacte.

On peut prendre exemple ici sur un pays voisin, l'Allemagne. Là, des listes sont dressées comme pour le service militaire, et si les enfants ne vont pas à l'école, on peut agir.

Il faut que la loi soit appliquée, et, si elle a des

vices, il faut faire les réformes nécessaires. Ces réformes pourront être faites facilement puisque le ministre actuel est M. de Monzie qui, en 1907, dans un rapport intitulé « Les réformes scolaires », a indiqué comment la loi pouvait être modifiée.

Je demande au congrès de bien vouloir voter la motion suivante :

« *Le Congrès demande l'application de la loi sur l'enseignement primaire obligatoire et une réforme de ladite loi, là où ses dispositions rendent son application inefficace ou difficile, dans le sens où le prévoyait en 1907 l'actuel ministre de l'Education nationale.* » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix le vœu présenté par M. Voirin.

(Le vœu est adopté.)

M. le Président. — La parole est à M. Castanié, de la Seine.

M. Castanié (Seine). — Je rends hommage aux remarquables rapports de Mme Schwab et de M. Varenne.

Mme Schwab a parlé tout à l'heure de terrains de sport. On a l'habitude de laisser à nos adversaires de droite le monopole des terrains de sport et l'éducation de la jeunesse au point de vue sportif.

Le Gouvernement a fait certains efforts, mais ils n'atteignent pas leur but.

En effet, comment les subventions sont-elles affectées aux sociétés sportives ? Elles vont souvent à des sociétés qui s'occupent plus d'organiser des spectacles, des championnats, que de l'éducation sportive de la jeunesse.

S'il est difficile d'avoir des terrains de sport dans les communes rurales, il l'est encore plus dans les villes où les terrains disponibles sont presque toujours entre les mains de sociétés cléricales.

Si nous voulons que dans des corps sains soient des esprits sains, il nous faut organiser le sport pendant la scolarité, puis dans la postscolarité.

Je demande que l'éducation sportive de la jeunesse, rattachée en ce moment à la Défense nationale et sous une forme qui ne me plaît pas du tout — il n'est pas admissible qu'on fasse au lieu de sport de la préparation militaire ; c'était bon il y a une dizaine d'années lorsque nous étions encore sous le coup de la guerre, mais maintenant que nous avons un ministère de gauche qui nous permettra d'aboutir à la paix, il doit en être autrement — je demande que l'éducation sportive soit rattachée à l'Enseignement. (*Applaudissements.*)

En conséquence, je propose au congrès le vœu suivant :

« *Le Congrès demande au Gouvernement de rattacher à l'Enseignement national d'Education physique et les sports intégrés jusqu'à présent dans les services du Ministère de la Défense nationale ;*

« *La multiplication des terrains de sports par la distribution des allocations et indemnités nationales et départementales à toutes les communes de France et non aux grandes sociétés à but uniquement spectaculaire.* » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous remercions l'orateur et nous le prions de croire que le Parti radical se préoccupe beaucoup de la question du sport.

Je mets aux voix le vœu présenté par M. Castanié.

(Le vœu est adopté.)

M. le Président. — La parole est à M. Arnaud, du Var.

M. Arnaud (Var). — La Fédération du Var m'a donné mandat de demander le vote rapide du projet de loi sur la fréquentation scolaire et la prolongation de la scolarité.

Je n'énumérerai pas ici les raisons de cette demande et la nécessité de faire une législation qui permette d'assurer la fréquentation scolaire. Mais il est un point qui ne me paraît pas avoir été effleuré au cours de la discussion et c'est pourquoi je prends la parole.

Il y a une correspondance très exacte entre le retard

apporté au vote de ce projet de loi et la politique sociale de notre pays.

En effet, les gouvernements qui se sont succédé depuis 1919 ont été amenés à signer des grandes conventions internationales du travail en ce qui concerne l'âge d'admission des enfants aux divers travaux : maritimes, industriels, agricoles.

Que se produit-il ? C'est que ces grandes conventions internationales n'ont pas pu être soumises à la ratification du Parlement parce que, si elles étaient ratifiées, il se produirait cette situation vraiment dommageable pour l'enfance, à savoir que, pendant la période qui s'écoulerait entre la sortie de l'école et le moment où il pourrait travailler, l'enfant devrait rester inactif. Pendant un an ou un an et demi, l'enfant serait exposé à tous les dangers de la rue.

Voici le vœu que je propose au nom de la Fédération du Var :

« *Le Congrès,*

« *Considérant que les mesures pour assurer la fréquentation scolaire prévues dans la loi du 28 mars 1882, n'ont pas donné, pour de multiples raisons, les résultats que l'on pouvait en attendre,*

« *Regrettant que la France qui, l'une des premières, a lancé dans le monde l'idée de l'enseignement public gratuit et obligatoire n'ait pas encore, comme la plupart des autres nations, prolongé, au moins jusqu'à quatorze ans, la durée de la fréquentation scolaire,*

« *Déplorant que cette situation ait mis la France dans l'obligation de ne pas demander au Parlement la ratification des grandes conventions internationales du Travail sur l'âge d'admission des enfants aux travaux industriels, maritimes, agricoles et aux occupations non industrielles,*

« *Prie instamment le Gouvernement de hâter la discussion et de faire voter par la Chambre des députés le projet déjà voté par le Sénat, sur la fréquentation scolaire et sur la prolongation de l'obligation scolaire.* »

M. Ferrin, *député.* — Je suis rapporteur de cette question à la Chambre. La commission a statué favo-

rablement il y a une huitaine de jours. Nous en demanderons le vote par la Chambre.

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie mon collègue Ferrin de sa communication. Mais il n'est pas contradictoire de consulter le Congrès sur le vœu présenté.

Je mets aux voix le vœu présenté par M. Arnaud au nom de la Fédération du Var.

(Le vœu est adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Blancomier, de la Fédération de la Vendée.

M. BLANCOMIER (Vendée). — J'ai fait adopter par le congrès de Grenoble un vœu tendant à l'abrogation de la loi Falloux et de la loi du 21 juin 1865 sur l'enseignement secondaire spécial, car les deux lois combinées donnent lieu à des abus et permettent aux adversaires de la laïcité de brimer nos malheureuses populations de Vendée et de l'Ouest. J'ai maintenant satisfaction : le principe de l'égalité des titres a été proclamé par M. Varenne, et, d'autre part, l'excellent discours de M. Gaston Martin me satisfait. (*Applaudissements.*)

COMITE MIXTE

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à Mme Kraemer-Bach, pour présenter son rapport.

Mme KRAEMER-BACH, *rapporteur*. — Mesdames, citoyens, je tient avant tout à adresser, au nom des femmes radicales et radicales socialistes, nos remerciement à M. René Renoult. Lorsqu'il est arrivé au pouvoir, il n'a pas eu de gestes, ni de préoccupations plus urgentes, que de déposer, au nom du Gouvernement radical et radical socialiste, émanation du Parti qui venait de remporter une victoire triomphale aux dernières élections, un projet de loi supprimant du code civil l'incapacité de la femme mariée. (*Applaudissements.*)

Je m'en voudrais de ne pas associer à cet hommage

de gratitude émue le nom du président Chautemps. (*Applaudissements.*)

C'est lui qui après avoir reçu une délégation de femmes radicales, a décidé d'organiser la commission qui a étudié et élaboré, pendant plusieurs années, au ministère de la Justice, le projet dont M. Renoult s'est inspiré. Et M. Chautemps a ainsi transporté dans la réalité les belles paroles qu'il prononçait à l'un de nos derniers congrès lorsqu'il disait : Il n'est pas de bataille qui ait été livrée par les démocrates, soit pour la libération des consciences, soit pour les conquêtes de la justice sociale, à laquelle nous n'ayons été associés. (*Applaudissements.*)

Je ne vous redirai pas — vous les connaissez puisque nul n'est censé ignorer la loi — sur quels points nous entendons faire porter aujourd'hui la réforme qui doit parachever l'œuvre de M. René Renoult. Nous sommes en cela d'accord avec M. Renoult ; nous demandons l'égalisation de la puissance paternelle entre les deux parents.

Vous savez qu'il y a dans le Code des dispositions choquantes que je n'énumérerai pas. Pour l'enfant légitime, sa situation régulière est un frein régulateur. Mais cette disproportion entre les droits du père et ceux de la mère se retrouve chez les enfants naturels — puisqu'il faut, hélas ! qu'il y ait entre les enfants une hiérarchie imposée dès avant leur naissance pour des fautes qu'ils n'ont pas commises. Nous demandons l'égalisation de la puissance paternelle et, pour le cas où il surgirait des difficultés, nous demandons l'institution d'un juge de famille qui, habitué à ces questions délicates et complexes, trancherait le conflit.

La réforme que nous vous demandons aujourd'hui, nous la préconisons au nom des principes démocratiques. Nous vous la demandons parce que nous nous appuyons non seulement sur l'évolution des temps modernes, mais sur la raison éternelle, cette raison cartésienne dont notre président nous entretient toujours et qui inspire notre doctrine, alliée à la flamme jacobine.

Nous vous demandons cette réforme parce que nous

ne pensons plus que la puissance paternelle soit de droit divin et que le premier homme ait été investi de la puissance paternelle par Dieu. (*Applaudissements.*)

Pendant l'ancien régime, l'habitude des lettres de cachet a permis à la tyrannie royale de s'associer à la tyrannie paternelle. Nous demandons que soit changé un état de choses qui est, en réalité, une survivance des dictatures anciennes.

Dès lors qu'on supprime l'autorité maritale, comme le demande M. Renoult, on ne peut pas conserver la prééminence du père sur la mère au point de vue de l'autorité paternelle, et dès lors qu'on considère que la femme joue dans la nation un rôle que personne ne lui dénie, on ne peut pas contester qu'elle saurait administrer le patrimoine de ses enfants.

La mère doit avoir la plénitude de ses droits en ce qui concerne sa mission essentielle, la maternité. Nous voulons qu'elle ait le droit et le devoir de veiller dans toute la mesure de ses facultés sur le petit être qu'elle met au monde et nous pensons qu'elle peut apporter à l'éducation de son enfant cet élément de persuasion et de douceur dont parlait Montaigne :

« Je tiens que rien ne peut se faire de bien par la rigueur et par la contrainte. Ce qui est fait par raison et par persuasion ne se fera jamais par force. »

Et il ajoutait :

« Quand je pourrais me faire craindre, j'aimerais encore mieux me faire aimer. » (*Applaudissements.*)

Puisqu'il s'agit de l'enfant, il faut nous placer sur un plan très haut.

1789 a vu proclamer dans le monde une grande vérité : les droits de l'homme et du citoyen.

Notre époque — et c'est son honneur — a proclamé à Genève les droits souverains de l'enfant, charte des temps nouveaux.

Notre président Herriot, toujours si ému par l'enfance que nous y trouvons un motif de plus de vénération affectueuse, a dit un jour :

« Mon ambition est de consacrer ce qui me reste

d'existence à préserver les jours des petits enfants qui montent vers l'avenir. »

Il a dit aussi :

« Nous parlons toujours de ce que les enfants nous doivent, mais si nous parlions un peu de ce que nous leur devons ?... » (*Applaudissements.*)

C'est une grande parole dont il faut méditer le sens et la portée.

Acollas disait : « Les parents ne sont vis-à-vis de leurs enfants ni des créanciers, ni des propriétaires, ils sont des débiteurs. »

Naturellement, il ne s'agit pas de laisser libre cours à tous les instincts d'un enfant. Au contraire, plus que jamais dans ce monde emporté par les passions et les appétits matériels, il faut instituer auprès des intelligences qui s'ouvrent et des caractères qui se forment une direction sage et ferme. Mais la déchéance de la puissance paternelle et la loi sur l'instruction obligatoire apportent des limites à l'autorité paternelle, à ce dogme sacro-saint dont nous sommes éloignés comme nous sommes éloignés de tout dogme et de toute superstition.

Puisqu'il s'agit de l'enfant, essayons de concilier les droits des individus, qui passent, avec ceux de la race, qui demeure. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Mon cher confrère — je suis bien obligé de vous appeler ainsi puisque nous sommes tous deux avocats — vous avez, avec un talent que tout le monde connaît depuis longtemps, défendu une cause juste et noble.

Comme président de la commission de législation civile de la Chambre des députés, je vous promets de faire examiner dès la rentrée, avec la plus grande attention et le vif désir de seconder vos vues, le projet déposé par M. le garde des Sceaux Renoult. (*Applaudissements.*)

Je donne lecture du vœu présenté en conclusion du rapport de Mme Kraemer-Bach :

« *Le Congrès,*

« *Considérant que les dispositions législatives qui accordent au père seul, durant le mariage, l'exercice de la puissance paternelle, sont contraires au principe d'égalité entre tous les individus respecté par tous les vrais républicains ; qu'il n'est plus en harmonie avec les mœurs modernes ;*

« *Considérant, d'autre part, qu'il est injuste de donner l'exercice de la puissance paternelle sur les enfants naturels à celui des deux parents qui les a reconnus le premier, et au père si la reconnaissanve a été simultanée, alors que la mère naturelle supporte, en général, une si lourde charge ;*

« *Emet le vœu :*

« 1° *Que la puissance paternelle soit partagée, en principe, d'une manière égale entre les parents ;*

« 2° *Qu'en cas de désaccord, ils puissent s'adresser aux tribunaux et notamment à un juge de famille institué à cet effet ;*

« 3° *Qu'au cas où le père prédécéderait, serait déchu de la puissance paternelle, interdit, présumé absent ou aliéné, la puissance paternelle sans restriction passerait de plein droit entre les mains de la mère, sous la seule condition que celle-ci ne mésuse pas de ce droit ;*

« 4° *Qu'aucune restriction ne soit apportée aux droits pour les femmes d'être tutrices ;*

« 5° *Que l'exercice de la puissance paternelle sur les enfants naturels appartienne, en principe, à la mère, sous le contrôle du père qui conservera la possibilité en cas de difficulté de s'adresser aux tribunaux.* »

Je mets aux voix ce vœu.

(Le vœu est adopté.)

DEFENSE NATIONALE

M. le Président. — L'ordre du jour appellerait la discussion du rapport sur la défense nationale, mais étant donné qu'il ne nous reste pas assez de temps

pour une discussion sérieuse de ce sujet, le Comité exécutif a demandé qu'il lui soit renvoyé, décidant qu'une séance spéciale lui serait réservée.

FIXATION DU LIEU DU CONGRES DE 1933

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons à fixer le lieu de notre prochain congrès.

La parole est à M. Albert Milhaud, secrétaire général.

M. ALBERT MILHAUD, *secrétaire général.* — Je suis chargé par notre ami Lamoureux de vous lire la lettre qu'il m'a adressée en s'excusant de ne pouvoir venir lui-même défendre sa proposition de faire de la Ville de Vichy le siège de notre prochain congrès.

Voici sa lettre :

« Je suis obligé de partir ce soir...

D'autre part, la Fédération de Bayonne propose Biarritz, et la Fédération de la Seine-Inférieure propose Rouen.

La Fédération du Vaucluse demande que, pour 1934, soit pris en considération son vœu de faire le congrès à Avignon. Pour la même année, la Fédération de la Loire-Inférieure propose Nantes.

Donc, pour l'année prochaine : Rouen, Vichy et Biarritz.

Pour l'année suivante, si le congrès... (*Protestations.*)

Le congrès étant toujours libre de ses décisions peut les modifier. Mais il peut dès maintenant adopter un vœu qui donnera quelque autorité à la demande qui sera formulée l'année suivante.

Il y a lieu, en tout cas, de statuer pour l'année prochaine entre Vichy, Rouen et Biarritz.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Marie, député de Rouen.

M. MARIE (Seine-Inférieuse). — Je ne ferai pas ici l'éloge de ma ville, car j'en aurais pour plus de cinq minutes. Mais, comme député de Rouen et surtout

comme président de la Fédération radicale socialiste de la Seine-Inférieure, mandaté de la très agréable mission de vous inviter à fixer le siège de votre prochain congrès à Rouen, vous me permettrez d'invoquer, comme cela a été fait, des raisons politiques et des raisons sentimentales.

Des raisons politiques. N'en avons-nous pas entendu lorsque nous avons jadis fixé nos congrès à Angers, puis à Reims ? Pour Angers, c'était le président Caillaux, c'était mon ami Hérard qui faisaient savoir toute la nécessité de tenir nos assises dans l'Ouest de la France où l'idée républicaine était si ardemment combattue. Pour Reims, c'était notre ami Marchandeau qui disait la nécessité de s'en aller dans cette Champagne qui nous a accueillis avec tant de chaleureuse cordialité. (*Applaudissements.*)

Et nous sommes venus deux fois de suite dans ce Midi où l'idée républicaine est si heureusement et depuis si longtemps prospère.

Nous vous demandons de venir nous aider dans notre travail si difficile, dans ce travail républicain que nous avons — j'ai le droit de le dire — inauguré il y a quelques années seulement dans cette Normandie qui était jusque-là si attachée aux idées réactionnaires. (*Applaudissements.*) Il y a encore quelques années, il n'y avait pas chez nous un seul député républicain.

Par l'effort de Léon Meyer au Havre et par notre propre effort à Rouen, nous sommes arrivés à créer une Fédération. Il y a deux ou trois ans, nous n'étions encore que 200 et 300 cotisants. Nous sommes aujourd'hui 7.500. (*Applaudissements.*)

Je dois évoquer aussi les départements voisins, comme l'Eure qui vient, avec Briquet, de renvoyer à la Chambre des députés comme Chauvin, comme Mendès-France que vous avez applaudi hier.

Pour ces raisons et parce que je pense que, géographiquement, c'est au nord-est à revendiquer pour l'année prochaine les assises du parti, je vous demande de choisir la ville de Rouen.

Je vous le demande aussi pour d'autres motifs.

Comme le faisait remarquer Lamoureux pour Vichy, je puis dire que Rouen est une ville de grand tourisme, et que de grands touristes l'ont honorée de leur visite. C'était l'année dernière, le président Herriot que nous recevions avec enthousiasme comme nous vous recevrons tous avec cordialité.

Venez dans cette ville où sont si nombreux les vestiges du passé, examiner les préoccupations du présent et fixer les aspirations de l'avenir.

Je vous demande de venir vous réunir tous sur les bords de cette Seine, de ce couloir argenté qui aboutit à la « porte Océane », aux portes mêmes des frondaisons de la « forêt normande ». (*Vifs applaudissements.*)

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — Il ne faut pas que l'on puisse dire que les absents ont toujours tort, surtout quand leur absence est soulignée par le prestigieux discours d'un contradicteur.

Je prie donc l'assemblée de se recueillir et de méditer sur la valeur de la proposition faite par M. Lamoureux.

Je demande aussi que si un vote doit être émis, ce soit d'abord sur la proposition du député absent qui ne peut pas défendre sa demande et je demande à la sympathie du Congrès de ne pas se laisser dominer entièrement par le grand talent de notre ami André Marie.

M. le Président. — Je dois faire connaître au Congrès que la fédération de Bayonne qui avait proposé Vichy retire sa proposition pour 1933 et la reporte pour 1934.

La parole est au secrétaire de la Fédération de l'Allier.

M. le Secrétaire de la Fédération de l'Allier. — Je vous demande de voter pour Vichy. Je n'invoque pas de raisons politiques spéciales parce que j'estime que dans toute la France, les mêmes raisons ont la même valeur.

Mais j'invoque pour Vichy trois sortes de raisons :

La première raison est une raison d'équité. Il y a vingt-huit ans que le Parti radical organise des congrès dans toute la France. Il y en a eu dans le Nord, dans le Midi, dans l'Est, dans l'Ouest. Il n'y a jamais eu de Congrès dans le centre. (*Applaudissements.*)

La deuxième raison, c'est que les moyens d'accès sont faciles. Vichy est au centre du système ferroviaire de la France. Cette ville est desservie par des voies rapides et commodes. Vers Vichy converge un réseau routier formé de très bonnes routes.

Troisième raison : facilités d'organisation. Nous aurons à Vichy des facilités incomparables. Nous aurons comme salle des séances le grand casino de Vichy, où tout le monde pourra trouver des places assises. Il y aura des hôtels au goût de chacun. A Vichy, qui a à sa tête une municipalité radicale-socialiste, vous recevrez la plus franche cordialité. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je consulte le Congrès sur la fixation du Congrès, l'année prochaine, à Vichy.

(*Le scrutin est déclaré douteux.*)

M. le Président. — Je vais consulter le Congrès sur Rouen.

(Le Congrès repousse cette proposition.)

M. le Président. — En conséquence, le Congrès de l'année prochaine aura lieu à Vichy. (*Mouvements divers.*)

Un délégué. — Il y a des gens qui ne sont pas délégués et qui ont voté. Je demande le vote avec la carte rouge.

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — Il ne s'agit pas, après un scrutin, de soulever une question de procédure sur la qualité du vote.

Cette procédure pour être légitime aurait dû être soulevée avant le scrutin.

La question qui se pose maintenant est de savoir si vous entendez aborder ce matin le débat sur la fixation du lieu du Congrès de 1934. (*Non ! non !*)

M. Mordret. — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Mordret, de la Seine-Inférieure.

M. Mordret. — Notre secrétaire général nous demande si nous voulons nous occuper tout de suite de fixer le lieu du Congrès de 1934. Je vous rappelle ce que nous avons fait à ce sujet dans des Congrès précédents.

Nous avons toujours fixé le lieu du Congrès de l'année suivante, puis, aussitôt après, sur celui de l'année qui suit immédiatement.

Pourquoi adopterions-nous une autre procédure ? surtout que nous nous trouvons dans un cas un peu particulier.

La forte effervescence que nous avons constatée tout à l'heure provient de ce qu'il y avait un petit doute...

M. le Président. — Je vous demande pardon. Le bureau a été unanime. Les résultats sont tels que je les ai indiqués. M. Marie lui-même l'a reconnu.

M. Mordret. — Je m'incline. Mais, après ce geste de courtoisie, voulez-vous me permettre de vous proposer de décider pour 1934, comme nous l'avons toujours fait... (*Interruptions.*)

Je cherche une mesure d'équité.

Puisque Rouen est battu, je le reconnais devant l'intervention de M. le Président, je vous demande, en ma qualité de Normand, de vous rappeler l'intervention si chaude de M. André Marie.

Je propose donc qu'on se prononce immédiatement sur l'année 1934 et je demande que le Congrès vote pour Rouen.

M. le Président. — Avant de donner la parole aux divers orateurs, je vais consulter le Congrès sur la question de savoir, s'il entend les entendre, sur la fixation du lieu du Congrès de 1934.

(Le Congrès décide que ces orateurs ne seront pas entendus.)

VŒU RELATIF AU MONUMENT ARISTIDE BRIAND

M. le Président. — Je dois donner connaissance au Congrès du vœu suivant qui vient d'être déposé :

« *Le Congrès du Parti radical et radical-socialiste, profondément attaché à l'œuvre de paix accomplie par le président Aristide Briand et accentuée par le président Edouard Herriot, félicite le comité de Pacy-sur-Eure de sa généreuse initiative de vouloir perpétuer sa mémoire ; l'encourage à y persévérer et s'efforcera de l'aider dans la réalisation de la tâche qu'il a entreprise d'élever sur son sol un monument commémoratif à l'illustre défunt.* »

Ce vœu est renvoyé à la commission des vœux.

DECLARATION DU PARTI

M. le Président. — La parole est à M. Jammy Schmidt pour donner lecture de la déclaration du Parti.

F. Jammy Schmidt. — Le Parti républicain, radical et radical socialiste, issu du peuple, ayant toujours lutté, avec lui et pour lui, gardant des grands mouvements révolutionnaires de France d'où est née la République, l'amour infini de la justice sociale, de la bonté et de la paix humaines, s'est retrouvé semblable à lui-même dans les grandes assises de son 29e congrès.

Les événements inouïs, les crises et les angoisses déchaînées par les raz de marée de la plus terrible

des guerres n'ont altéré en rien la volonté de ses chefs et de ses militants de poursuivre dans le culte de l'idéal l'œuvre de relèvement économique et fiscal de la patrie éprouvée, l'œuvre de concorde extérieure à laquelle le président Herriot apporte toute sa puissance de persuasion, toutes les ressources magnifiques de son talent et de son cœur.

Votre grande assemblée générale s'est penchée attentivement sur les problèmes de l'heure. Je dis grande parce que plus que jamais sont venus en nombre impressionnant nos militants, depuis ceux du Nord, de l'Ouest, du Centre, de l'Est et de l'Alsace si chère à nos cœurs de républicains français, jusqu'à ceux du Midi si vibrant et si enthousiaste.

Dans cette ville de Toulouse, forteresse de la démocratie, grâce aux Sarraut et à « La Dépêche » qui par l'organisation matérielle et l'accueil moral si cordial ont facilité sa tâche, le Parti républicain, radical et radical socialiste a pu, s'inspirant de sa doctrine, envisager les solutions que la démocratie attend de lui.

Il a tout d'abord voulu affirmer que l'union conduisant aux étroites mais fraternelles disciplines de demain doit être renforcée dans ses rangs et autour du gouvernement dont la tâche apparaît aux yeux de la nation entière si redoutable et si difficile.

Fier de ses succès électoraux récents au Sénat et à la Chambre, encouragé par l'appui massif des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, mais sachant aussi les responsabilités que ses succès lui imposent, comptant sur les forces neuves que révèlent des débats auxquels ont pris part tant de militants et d'élus remarquables par leur talent, leurs convictions, et souvent aussi par leur jeunesse à la fois ardente et réfléchie, le Parti R. R. et R. S. a traduit en des résolutions mûries et détaillées ses volontés de réorganisation administrative, économique et syndicale, d'organisation internationale. Sur tant de points et d'idées, soumis incessamment aux révisions que les faits, plus puissants que les hommes, déterminent et que notre esprit de libre examen nous fait accueillir

sans révolte vaine et avec la même résolution de surmonter les difficultés, notre Congrès a fait connaître ses vues générales.

Les réformes économiques

La grande crise économique qui sévit sur le monde entier avec sa surproduction désordonnée, ses fermetures d'usines entraînant de douloureux chômages, ses fluctuations de prix de gros et de détail maintenant la vie chère ne peut être uniquement réglée par l'effort de l'Etat. Mais elle lui commande d'intervenir pour aider à l'initiative privée et faciliter l'organisation des offices qu'il a le devoir de surveiller contre la fièvre si dangereuse des spéculations malhonnêtes.

La politique agricole

Ce même devoir il doit le remplir pour protéger notre agriculture, qui constitue la base même de notre prospérité nationale. Le parti radical est décidé à soutenir énergiquement les revendications des producteurs ruraux. Les mesures que les débats ont précisé, notamment pour la réglementation du marché des céréales, qu'il faut défendre contre la spéculation et la concurrence étrangère, ne se bornent pas à cette protection nécessaire. Elles comprennent aussi l'aide positive qui résultera de l'organisation professionnelle de l'agriculture, créations coopératives permettant de diminuer le prix des engrais, de développer la facilité des transports, d'accroître le crédit agricole et l'enseignement professionnel et de doter les pays ruraux d'installations d'électricité, d'adductions d'eau potable entrant dans le vaste plan d'outillage prévu par le gouvernement.

Le plan d'outillage

En effet, la situation économique n'est pas caractérisée seulement par la crise de chômage des tra-

vailleurs, par l'arrêt de l'activité industrielle, commerciale, artisanale, elle l'est aussi par le chômage redoutable des capitaux rendus immobiles par une thésaurisation qu'on a pu évaluer à plus de 180 milliards. Cette thésaurisation, si elle se prolongeait, serait mortelle pour l'épargne devenue ainsi improductive, désastreuse pour le développement industriel, commercial et agricole du pays et porterait au rendement de notre fiscalité l'atteinte la plus redoutable aux futurs équilibres budgétaires.

La politique financière

Les impôts cédulaires, l'impôt sur le chiffre d'affaires concentré dans une taxe à la production, toutes les contributions dont le produit en fonction de l'activité nationale ne peuvent atteindre ou dépasser les prévisions qu'à la condition que le mouvement des affaires à l'intérieur du pays et dans les Frances d'outre-mer reprenne avec toute l'intensité que les circonstances permettent.

Et justement, au point de vue financier, le congrès a nettement marqué, en présence du président Caillaux, sa volonté de voir réaliser les réformes productives à base démocratique, les économies sévères sur les dépenses improductives et sur les gaspillages, la répression de la fraude, la protection de l'épargne. Il a réclamé des sacrifices à tous, en commençant par les plus favorisés, et les éminents rapporteurs ont insisté sur le fait « qu'une politique de déflation budgétaire et monétaire ne peut être heureusement réalisée qu'en s'appuyant sur une politique économique en harmonie avec elle ».

Politique internationale

Cette politique économique suppose des mesures intérieures et des ententes internationales. Les mesures intérieures sont formulées dans les résolutions du Congrès qui tendent à associer le commerce et l'agriculture dans l'œuvre du relèvement national, en assu-

rant, comme le déclarait récemment le président Daladier, « le contrôle de la nation sur son économie ».

Mais de même que la politique financière dépend de la politique économique, de même la politique économique dépend de la politique extérieure.

Sur ce terrain, le président Herriot a pris des initiatives que le congrès a saluées.

En complet accord avec le ministre de la Guerre, qui représente l'armée avec autorité, il a déposé le plan français qui atteste d'une façon éclatante la volonté pacifique de la France.

Le Congrès unanime souhaite ardemment que grâce à ce plan la conférence du désarmement aboutisse à ce double résultat de réaliser le désarmement contrôlé et général en assurant à tous les Etats une complète et égale sécurité.

C'est la politique même de la Société des Nations et nuls mieux que la France démocratique et notre éminent président ne peuvent poursuivre efficacement ce but, en refusant de s'immiscer dans les affaires intérieures des Etats et en ayant comme souci exclusif la justice internationale, c'est-à-dire la paix.

Une telle action que combattent tous les nationalistes c'est l'honneur de notre chef et de notre Parti de l'avoir entreprise dès 1924 et de lui demeurer fidèle en 1932.

Politique sociale

Mais la doctrine radicale de la solidarité a ses larges ouvertures sur le plan international, elle doit se fortifier encore davantage sur le sol même du territoire.

Le Parti radical, dans ce Congrès, a prouvé qu'il n'entendait pas se dérober à ce devoir. Sa politique sociale, sa politique scolaire en témoignent.

Pour l'œuvre de l'émancipation ouvrière compromise par le fléau du chômage contre lequel ont lutté vaillamment notre Parti et le gouvernement pour l'établissement de l'école unique inséparable de l'école laïque, notre Parti ne ménagera aucun effort,

Et il l'a manifesté en votant les ordres du jour de nos éloquents rapporteurs.

Pour toute œuvre d'émancipation humaine, d'ailleurs, l'élan du Congrès a été unanime. Il a notamment confirmé ses vœux des précédents Congrès pour que la question du vote des femmes soit réglée avant les élections municipales prochaines.

L'ampleur et le rythme des débats qui viennent de se dérouler ont montré que notre Parti était conscient des redoutables difficultés présentes.

Congrès de victoire, le Congrès de 1932 est aussi un Congrès de responsabilités.

Responsabilités qui nous incombent à tous, militants et élus et qui exigent cette union et cette discipline fraternelles autour du chef et des collaborateurs qui assument plus que nous encore, et dans des conditions autrement laborieuses et dures, le poids d'héritages infiniment lourds.

Faire confiance au président Herriot dans de telles circonstances, c'eût été peu et insuffisant. Le Congrès a voulu plus et mieux. Il a tenu à lui montrer d'une façon tangible et émouvante l'affection profonde qui l'unit à lui. Il y a tant d'années déjà qu'il mène dans nos rangs, avec nous, avec le peuple, avec tous les démocrates de gauche, qui ont le même idéal de concorde sociale et de paix internationale, les plus durs combats et qu'il donne, dans tant de domaines, l'exemple des réalisations les plus généreuses.

Le Parti se reconnaît en lui. Par lui et avec lui, il veut, selon la parole de Ledru-Rollin, qui donna sa première définition à notre Parti, « faire entrer dans la réalité de la vie des hommes et des peuples, le triple symbole de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ». Nos pères de la Déclaration des Droits de l'Homme proposaient ce tryptique comme devise à toutes les bonnes volontés qui désirent voir s'installer souverainement dans le monde, la paix et la liberté. Le Congrès de 1932, en acclamant son président Edouard Herriot, marque dans la dureté des temps son invincible espérance dans les destins éter-

nels de la France et de la République. (*Vifs applaudissements.*)

(La déclaration du Parti est mise aux voix et adoptée.)

M. le Président. — Le 29e Congrès du Parti radical et radical-socialiste est terminé.

Je pense être votre interprète en remerciant la Fédération de la Haute-Garonne, nos amis Marcel Sarraut et Béduel de l'accueil qu'ils nous ont fait. Nous n'oublierons jamais le Congrès de Toulouse.

Je remercie la population toulousaine de l'accueil si aimable, si charmant qu'elle nous a réservé, et je félicite M. Jammy Schmidt de la déclaration dont il vient de donner lecture. (*Applaudissements.*)

Ce Congrès aura, au point de vue politique, une importance particulière. Par la qualité des orateurs que vous avez entendus, par les décisions que vous avez prises, vous avez montré la force d'un parti sur lequel je vais vous faire connaître un détail qui montre son importance et combien il croît chaque jour.

Voici deux chiffres qui doivent être portés à la connaissance du pays tout entier : en 1931, le Parti radical-socialiste avait 78.000 adhérents; en 1932, il compte 110.000 cotisants. (*Vifs applaudissements.*)

Cet accroissement considérable du Parti est dû, d'abord, à notre doctrine. Il est dû aussi aux représentants de ce Parti à la Chambre. Il est dû encore, je tiens à le dire, au dévouement admirable, à l'esprit de méthode et d'organisation de notre ami Albert Milhaud, secrétaire général. (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas vous retenir plus longtemps, mais vous pensez comme moi que ce Congrès ne peut pas se terminer sans que nous exprimions une fois de plus nos sentiments de reconnaissance et d'admiration au citoyen Herriot. (*Vifs applaudissements.*)

On peut dire que par son talent, par son attraction, par sa culture, il réalise en quelque sorte l'âme collective de notre Parti. Il en est le symbole. (*Vifs applaudissements.*) Le Parti lui adresse ses remercie-

ments pour l'admirable effort physique et intellectuel qu'il fait dans l'intérêt du pays.

Mais, quand on a parlé des chefs du Parti, il est juste de parler des militants. C'est à ceux que nous devons les succès que nous avons remportés aux dernières élections. C'est à leur travail, à leur propagande que nous devons de voir le Parti radical au pouvoir. Que, publiquement, ils en soient remerciés par le bureau du Comité exécutif.

Et, si vous le voulez bien, dans cette formule qui résume toute la morale de ce Congrès, levons notre séance au cri de : Vive Herriot ! Vive la République ! (*Vifs applaudissements.*)

(La séance est levée et le Congrès clos à 11 heures 50 minutes.)

Discours prononcés au banquet du Dimanche 6 Novembre à Toulouse

---

DISCOURS DE M. BELUEL,

Président de la Fédération de la Haute-Garonne

Avant que s'élève à nouveau pour clore le Congrès la grande voix par laquelle s'exprime si magnifiquement l'âme de la démocratie française, j'ai à remplir mon devoir de gratitude. (*Vifs applaudissements.*)

Il ne m'appartient pas de dire si l'organisation matérielle fut satisfaisante. Mais je ne peux manquer, au nom de la Fédération départementale, de dire que nous n'avons épargné aucun effort et que nos efforts ont été puissamment secondés.

Nous avons trouvé dans le Comité exécutif non seulement d'indispensables concours, mais encore les affectueux encouragements utiles dans l'exécution d'une tâche difficile.

Il nous fallait, pour abriter ce banquet, que tout faisait prévoir grandiose, cet immense bâtiment. M. le ministre de la Guerre a aplani les difficultés et abrégé les délais. Qu'il soit remercié, ainsi que M. le préfet de la Haute-Garonne, M. le général commandant la dix-septième région, M. le directeur de l'atelier de fabrication et son collaborateur, le capitaine Fabre, maîtres de cette maison, qui nous ont si efficacement aidés à changer sa physionomie et à la rendre accueillante.

Et nos militants ! Ceux qui, nuit et jour, depuis plus d'un mois, s'emploient de toute leur volonté et de tout leur zèle à donner à notre Congrès le cadre

le plus digne de nos hôtes. Ne pouvant les nommer tous, je les remercie du fond du cœur dans les personnes de Dulong et Souque. (*Vifs applaudissements.*)

Mais toutes ces volontés, tous ces concours, tous ces dévouements n'auraient pas suffi à répondre à nos désirs.

Nous avons eu avec nous, et c'est le secret de notre réussite, le président d'honneur, à qui, le premier jour de ses assises, le Congrès témoigna, par une ardente et unanime ovation, qu'il demeure un guide aimé et écouté du Parti, le grand citoyen vers qui se tournent toujours les anxiétés dans les moments difficiles, l'homme au cœur noble dont le président Herriot a tracé, vendredi soir, d'une main fraternelle, une image inoubliable. (*Longue acclamation.*)

C'est chez lui et par lui que tout a été fait. Sa volonté a triomphé des obstacles. Je le prie de dire à tous ses collaborateurs de « La Dépêche » combien nous leur savons gré de l'aide qu'ils nous ont fournie. Et je lui demande d'accepter, comme témoignage de notre reconnaissance, le fidèle tribut de notre affection et l'engagement de servir à ses côtés avec une énergie accrue la cause à laquelle il a voué son existence, le développement de notre Parti. (*Applaudissements prolongés.*)

S'il entrait dans mon rôle ici d'exalter l'action de notre Parti, j'aurais beau jeu à montrer tout ce que nous sommes en droit d'attendre du Congrès qui se termine aujourd'hui.

D'autres le diront avec plus d'autorité.

Je veux simplement assurer nos chefs avant leur départ que nos militants, fortifiés dans leurs espérances par le spectacle de puissance et de dignité qu'a donné notre Congrès, vont se remettre à l'action soulevés par l'inébranlable conviction que le Parti radical et radical-socialiste, loin d'être l'ombre vaine d'un passé glorieux mais aboli, est la plus précise et la plus vivante des réalités, que, pour utiliser un mot célèbre, si nous, radicaux, nous avons fait de grandes choses ensemble, nous voulons en faire encore, et que c'est là la condition essentielle

pour être le parti de demain. (*Applaudissements prolongés.*)

DISCOURS DE M. GUILLON,

Préfet de la Haute-Garonne

J'ai le très grand honneur de vous offrir et d'apporter aux membres du Gouvernement qui sont à vos côtés l'hommage du département de la Haute-Garonne.

Vous avez tenu à marquer que votre visite à Toulouse était celle du président du Parti qui s'honore de vous compter dans ses rangs. Permettez-moi cependant de dire que nos populations ne séparent pas dans leur affection le militant républicain de l'homme d'Etat qui, au Gouvernement, s'inspire de son idéal pour assurer la continuité de la vie nationale.

Notre département est passionnément attaché à la République. Tout récemment encore, ses délégués sénatoriaux ont manifesté, d'une façon éclatante, leur adhésion au programme du Parti radical-socialiste et ont assuré à ses candidats un succès auquel le respect qui entoure votre personne n'est pas demeuré étranger.

Nous nous réjouissons donc de recevoir à la fois le Président du Conseil auquel le gouvernail du vaisseau français a été confié dans une traversée qui s'annonçait particulièrement difficile et le chef du Parti qui, suivant une expression que vous avez appliquée à votre chère ville de Lyon est « le centre de gravité de la République ».

Comment vous êtes venu à ce Parti? C'est ce que vous nous avez dit vous-même avec une fraîcheur de style qui correspond à la fraîcheur des sentiments, avec des expressions dont la lecture émeut profondément tous les « plus de cinquante ans » parce qu'ils y retrouvent l'écho éloquent du langage tenu par leur propre conscience au cours d'une crise

qu'ils ont eux-mêmes subie et qui a marqué si profondément toute leur vie.

Depuis, toute notre activité a été liée à celle du groupement politique auquel vous appartenez et vous avez pu affirmer que les attaques de vos adversaires vous avaient de jour en jour attaché plus étroitement à lui.

On ne saurait en être surpris quand on connaît quelque peu votre œuvre écrite dans laquelle tant de pages rappellent ou annoncent celles que vous avez écrites ou que vous écrivez dans l'histoire.

Il y a, dans toute cette œuvre, si variée et si riche, œuvre d'artiste, de penseur et d'homme d'Etat, une unité de pensée qui se traduit par un « leit-motiv » associant l'inspiration du sentiment à la discipline de l'intelligence.

Si la musique vous paraît représenter l'art sous une de ses formes les plus hautes, c'est que par elle la passion se concilie avec la raison et dans cet art complexe qu'est le Gouvernement des hommes, vous ne séparez pas votre amour des humbles de la nécessité de soumettre à la critique scientifique les solutions qu'il vous inspire.

N'y a-t-il pas, dès lors, l'identité profonde entre votre pensée et la doctrine du grand Parti républicain qui, sous votre influence, sous la direction de ses chefs et notamment de ses présidents d'honneur que je salue respectueusement, par les travaux de ses militants se renouvelle sans cesse en gardant le contact étroit avec les aspirations populaires auxquelles revient la plus grande part des progrès accomplis au cours de l'histoire, en conservant la foi dans l'idéal de fraternité humaine, mais en ne cédant à aucune tentation démagogique et en cherchant dans la science la méthode qui permet, en dehors de toutes les mystiques et de toutes les abstractions, de continuer l'œuvre de la grande Révolution et de faire jouer à notre pays le rôle qui lui incombe dans l'Europe et dans le monde d'après-guerre.

Ce rôle était défini récemment, à l'Académie des

Sciences morales par un grand homme politique qui est en même temps un grand sociologue, M. Edouard Benès. Se penchant à son tour sur ce problème angoissant de l'avenir de l'Europe qui préoccupe à si juste titre les hommes d'Etat et les penseurs et auquel vous avez consacré, monsieur le Président, un de vos livres les plus documentés; cet ami de la France constatait l'équilibre que notre pays a su conserver au milieu de l'incertitude des esprits. Il l'attribuait à cette alliance heureuse de l'intuition et de l'intelligence, à cette « synthèse du cœur et de la raison » qui fait le trait caractéristique de notre génie national et voyait dans notre fidélité aux principes de la Révolution le gage du succès de la mission qu'il nous assignait.

Quel plus haut encouragement pourraient recevoir les démocrates français et comment ne nous sentirions-nous pas plus de foi dans les idées qui donnent à notre nation, aux yeux d'un des représentants les plus qualifiés de la jeune Europe, cette haute vertu morale? Comment n'aurions-nous pas plus de courage pour les servir et plus de volonté pour les faire triompher ?

Messieurs, c'est à cette mission historique de la France que je lève mon verre en buvant à ceux qui ont le grand honneur de la remplir, à M. le président de la République Albert Lebrun, qui, par ses origines, par son labeur représente si dignement notre démocratie, et à M. le président du Conseil au citoyen Herriot qui, dans ces moments où la tâche la plus difficile est de concilier le devoir national et le devoir international sait, en identifiant le souci de la sécurité française avec celui de la sécurité de tous les peuples, montrer le chemin qui conduit à la réalisation de la paix. (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. AMAT,
député de la Haute-Garonne

Devant l'ampleur de cette manifestation d'aujourd'hui, et à la fin de ce Congrès dont chacun de vous

a pu mesurer l'importance, l'exceptionnelle tenue et le grand éclat, mes premiers mots seront pour vous remercier, vous, d'abord, militants, qui avez montré, par votre présence si nombreuse, votre attachement et votre fidélité à ce vieux Parti radical-socialiste qui compte tant d'années d'existence, mais qui se révèle toujours ardent et jeune, car il est de ceux qui ne peuvent pas vieillir. (*Applaudissements.*)

Il ne vieillira pas parce que sans cesse et toujours, par le renouvellement fécond de sa doctrine, il puise, dans les devoirs qui lui incombent et dans la gravité des événements eux-mêmes, une nouvelle et éclatante jeunesse.

Parti d'adaptation, de raison et d'étude, il sait prévoir, évoluer et diriger l'opinion sans arrêt dans le cadre de la démocratie.

Merci à mes collègues du Parlement, sénateurs et députés, qui sont venus aujourd'hui si nombreux affirmer leur fidélité à notre idéal et donner à ce grand congrès un mouvement et une vie dont l'opinion de notre pays ne peut manquer d'être frappée.

Excusez-moi de ne pas citer de noms parmi tous ceux qui, par leurs éloquentes paroles, ont apporté, durant nos séances, leurs suggestions, leurs encouragements et aussi les grandes directives de notre parti. Je ne veux pas faire un choix qui risquerait d'être injuste. Mais que tous ceux qui ont participé au congrès et qui y ont pris la parole trouvent ici l'hommage ému de notre gratitude et de notre admiration.

Votre présence autour de notre grand ami, de notre chef aimé et vénéré, autour du président Herriot, est un honneur dont nous ressentons tout le prix pour notre belle cité de Toulouse, pour toute notre région. Mais vos travaux n'auront pas été suivis seulement ici, sur cette terre languedocienne, avec un intérêt passionné : vous pouvez être assuré qu'ils ont connu le plus grand retentissement dans le pays tout entier qui aura vu avec joie le parti radical affirmer ici à Toulouse une vitalité dont la manifestation éclatante ne saurait être contestée.

Au début de notre Congrès, le président Maurice Sarraut, que vous aimez tous, je le sais, mais que nous avons le droit, peut-être, nous, méridionaux, d'aimer davantage encore, car par sa volonté, il est bien devenu aujourd'hui presque entièrement nôtre ; le président Maurice Sarraut nous montrait le dur labeur à accomplir, et, après lui, le président Herriot, dès le premier jour, nous parlait de la route si longue et si dure à franchir. Il nous disait, dans une image saisissante, l'âpreté de cette route qui ne suit pas encore le contour des vallées, mais qui escalade des pentes difficiles. Il nous montrait en même temps le sommet lumineux à atteindre et ne nous dissimulait pas l'effort qu'il nous fallait donner pour y parvenir.

Laissez-moi vous dire que ce Congrès a élargi la route, a éclairé les passes difficiles, et qu'ainsi nous y voyons plus clair. Mais ce que je tiens à constater surtout, c'est que celui qui dirige et dirigera le char de la République doit se sentir désormais entouré de la confiance absolue de la démocratie, confiance qu'il connaissait hier, mais qui s'est affirmée aujourd'hui plus vigoureuse que jamais. (*Applaudissements.*)

Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que des échanges de vues, des chocs d'opinions, parfois passionnés, qui se sont produits, mais librement et au grand jour, durant cette semaine, la lumière a jailli.

Des décisions ont été prises auxquelles notre devoir est de nous conformer. On n'a rien caché au Parti, ni au pays. L'un et l'autre savent les grandes difficultés qui nous assaillent et auxquelles il faut que nous fassions courageusement face.

Calmement nous avons écouté, discuté, réfléchi et puis décidé.

Et le résultat de ces délibérations, c'est la manifestation unanime de confiance que nous apportons aujourd'hui au grand chef qui nous guide. Me retournant vers les militants, je leur dis : Soyez certains, citoyens, que nous, les parlementaires, qui connaissons et apprécions la gravité de l'heure, savons ce

que le parti attend de nous et ce que nous devons au pays.

Connaissant ainsi notre devoir, nous aurons à cœur de l'accomplir pleinement et d'aider le grand pilote dont la volonté conduit la barque du pays.

Notre Parti a pris ses décisions sur toutes les questions capitales qui étaient soumises à son examen. Le gouvernement, avec la responsabilité qui lui est propre, nous proposera des solutions pour ces divers problèmes. Nous aurons le soin de les examiner à la lumière des directives de ce Congrès et de les faire aboutir.

Mais, pour ma part, je dis ici, devant vous — et je crois être en cela l'interprète de tous les députés radicaux qui m'entourent — nous affirmons, après avoir entendu et les militants de notre Parti, et les dirigeants qui ont la charge lourde de nous conduire, que nous quitterons Toulouse entièrement confiants dans le gouvernement et dans son chef et qu'aux heures difficiles celui-ci nous trouvera groupés autour de lui.

Pour terminer, et après avoir remercié tous les congressistes qui, je l'espère, emporteront de notre ville rose un souvenir agréable, je conclus en vous disant : « Tous au travail, pour le pays, pour la République, pour la paix ! » (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. SAVIGNOL

Sénateur de la Haute-Garonne

Après mon ami Béluel, je viens à mon tour, au nom des nouveaux sénateurs de la Haute-Garonne, vous porter, monsieur le président du Conseil, le témoignage de notre gratitude, de notre dévouement et de notre respectueuse affection.

On s'est plu pendant le magnifique Congrès qui se termine à célébrer les dernières victoires électorales et vous, monsieur le président du Conseil, avec l'autorité qui s'attache à votre personne et avec la

force et l'émotion qui caractérisent votre maîtrise de la parole vous avez bien voulu souligner le réveil du Parti républicain radical et radical-socialiste de la Haute-Garonne.

En vous remerciant, permettez-moi de vous dire que notre volonté n'eût pas suffi pour atteindre ce but si nous n'avions eu pour nous aider dans cette tâche des aides puissantes au premier rang desquelles il me plaît de saluer le dévouement, l'abnégation de nos amis et surtout si nous n'avions bénéficié de cet élan irrésistible, de ce frisson d'espérance que vous avez su faire naître dans le pays.

Nous savons que les élections sénatoriales de la Haute-Garonne ont provoqué, avec une certaine surprise dans les rangs de nos adversaires, la satisfaction unanime du Parti radical. Laissez-moi vous dire qu'elles ont sonné le réveil des énergies de ce pays et qu'elles sont les annonciatrices de victoires nouvelles qui rendront certainement à notre Parti garonnais, tout l'éclat qu'il a jadis connu. (*Applaudissements.*)

Pourquoi notre succès ? D'abord, parce qu'il répond aux sentiments profonds de cette belle terre languedocienne. Elle a connu les deuils et les tristesses qu'a amenés la guerre ; elle est profondément désireuse de maintenir la paix et elle vous a vu au premier rang de ceux qui entendaient sauvegarder, par un effort sans relâche, celle-ci, comme elle vous a vu aux premiers rangs des hommes d'Etat qui, par leur grand cœur, leur honnêteté, leur franchise, s'efforçaient d'assurer la sécurité de toutes les grandes comme de toutes les petites nations.

C'est ce qu'ont compris nos militants. Ils nous ont suivis parce que nous vous suivions vous-même dans la voie de salut que vous nous traciez.

Chez eux, nous avons trouvé le plus complet et le plus dévoué des appuis ; d'autres nous ont aidés que nous tenons à remercier. (*Applaudissements.*)

Il en est un que je vois à cette table, mon vieil ami Maurice Sarraut. Je sais que je lui serais profondément désagréable en le remerciant du concours

si actif qu'il nous a donné à partir du jour où, après le grand écrivain dont nous déplorons tous la disparition, Arthur Huc, il a délaissé son mandat parlementaire pour prendre ici-même un poste d'action et de travail. (*Vifs applaudissements.*)

Nous remercions *La Dépêche* de nous avoir soutenu comme elle l'a fait, sans violences inutiles, en faisant appel simplement à la conscience et à la raison des populations méridionales.

Je voudrais remercier à son tour notre camarade, mon vieux compagnon de lutte Ducos, sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, (*Vifs applaudissements*) dont la popularité fut pour nous un appui si précieux. Il lui a suffi d'en exprimer le désir pour que toute l'amitié qu'il a su conquérir par des années de lutte et de dévouement à la cause publique et à chacun se tourne vers nous. Nous avons été les bénéficiaires de son œuvre. Comment le remercier de son indéfectible amitié, de son attachement à la cause républicaine, si ce n'est en rendant plus ferme, s'il est possible, les liens d'affection que nous avons pour lui.

Comment exprimer notre gratitude à nos collègues du Conseil général dont les qualités et le passé les désignaient mieux que nous-même pour affronter la lutte ? Avec modestie, ils se sont effacés et avec une inlassable ardeur ils ont soutenu la cause républicaine. Laissez-moi dire aux maires et aux délégués sénatoriaux notre admiration pour la rigoureuse discipline qu'ils ont librement consentie. Grâce à leur cohésion nous avons pu, selon votre expression, monsieur le président du Conseil, sans « loucher » ni à droite ni à gauche, mais allant droit devant nous, assurer une victoire purement radicale et radicale socialiste.

Cependant, monsieur le président du Conseil, vous êtes la cause determinante de notre succès par l'élan que vous avons donné au pays, mais aussi par l'émulation que vous nous avez donné. Toulouse, la républicaine, se devait de recevoir dignement le Congrès radical socialiste et son éminent président. Nous

avons subi des pertes après les attaques violentes dont nous avons été l'objet pendant des années. Toulouse, foyer du radicalisme, risquait de vous apparaître comme une pauvre maison. Nous n'avons pas voulu vous donner cette déception. Chacun s'est mis à l'œuvre ; on a réparé les ruines ; on a orné la porte de lauriers et au-dessus nous avons placé avec des violettes de Toulouse, qui symboliseront la vie modeste que nous devons accepter, avec un parfum d'idéal, un rameau d'olivier pour recevoir le Messager de la paix.

Vous disiez, hier, que la fidélité des amis était la récompense de vos efforts.

Soyez assuré que les quatre sénateurs de la Haute-Garonne, qui ne sont que le reflet de la pensée de ce pays, vous apporteront avec leur respectueuse affection, leur dévouement sans limite, pour le pays, pour la République démocratique et sociale, pour votre personne aimée et vénérée ! (*Vifs applaudissements.*)

ALLOCUTION DE M. ORTEGA Y GASSET
Député aux Cortès

(Les congressistes se lèvent et font une longue ovation au député espagnol. M. Ortega y Gasset répond à cette ovation par le cri de : Vive la France démocratique ! Puis il prononce l'allocution suivante :)

Citoyens, quelques mots pour vous dire que j'ai toujours été convaincu de l'amour de la grande démocratie française pour la paix.

Dès ma jeunesse, j'ai admiré la formule magnifique de civilisation, le haut esprit d'humanité qui a toujours été celui de la France. (*Applaudissements.*)

J'ai écouté la voix ferme, sereine, trempée de loyauté de votre admirable président Herriot (*Vifs applaudissements*), modèle de gouvernant démocratique. J'ai eu la sensation en l'entendant que sa voix était la voix même du peuple français. (*Applaudissements.*)

Il y a des préjugés sur l'Espagne. L'incompréhension, la mauvaise foi, la mauvaise volonté ont pu contribuer à défigurer mon pays.

Les préjugés qu'on peut avoir sur l'Espagne parce qu'elle a subi des siècles d'oppression monarchiste doivent disparaître, car, avec la République, avec le pouvoir du peuple, on peut voir aussi maintenant le véritable visage de l'Espagne. (*Applaudissements.*)

Il ne faut pas oublier qu'à côté de l'âme française, l'âme espagnole a, elle aussi, sa flamme civilisatrice et de haute humanité.

Je ne suis pas venu ici pour parler, mais pour écouter et pour étudier. Aussi je conclus.

En voyant le développement de votre grand Parti radical et radical-socialiste, frère aîné de mon propre Parti, j'emporte en Espagne toute l'admiration que j'éprouve pour vos hommes et la volonté de suivre la route que la grande République française a tracée.

Vive la France démocratique!

(*Vifs applaudissements prolongés. — Les congressistes acclament l'orateur et crient : Vive l'Espagne !*)

ALLOCUTION DE M. SALMERON

Député aux Cortès

Citoyens, chers amis,

Quand, demain, je serai rentré dans mon pays après avoir assisté à votre grandiose Congrès, je pourrai dire que le Parti radical-socialiste français est le seul qui soit capable, dans l'ordre et le progrès, d'assurer la paix.

Unissons nos efforts pour la paix universelle et pour le progrès de l'humanité. Vive la République ! (*Vifs applaudissements.*)

M. René Renoult. — Je dois vous donner lecture du télégramme suivant qui vient d'être envoyé par le président Edouard Herriot à M. Azaña, président du conseil de la République espagnole, à Madrid :

« Deux mille huit cent radicaux et radicaux-socialistes français, réunis en un banquet fraternel à Toulouse, adressent à la démocratie espagnole, à son gouvernement et au chef de l'Etat leur salut affectueux et l'assurance de leur volonté de travailler avec eux à la défense des grandes idées humaines de la liberté et de la paix. » (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. RENE RENOULT

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Mesdames, Messieurs,

Ma première parole sera pour adresser des remerciements sincères et émus aux organisateurs du Congrès de Toulouse, à la Fédération départementale que préside notre ami Beluel, à « La Dépêche », sur laquelle plane la grande figure du regretté Arthur Huc, à notre ami Maurice Sarraut, toujours si près de notre cœur à tous. (*Vifs applaudissements.*)

L'honneur assurément immérité qui m'échoit de présider le banquet par lequel va se clore notre magnifique Congrès ne saurait me causer un réel embarras ; un militant chevronné de la démocratie doit à tout moment pouvoir exprimer sa pensée devant des républicains ardents et dévoués, dont l'indulgente sympathie lui est sûrement acquise.

Il est au surplus toujours facile de déduire, dans une telle ambiance, du passé d'un grand parti politique l'exacte notion des devoirs qui s'imposent à une heure grave à tous ses membres.

Or, ce passé si méritoire de notre Parti, que je sers depuis que j'ai l'âge de raison, je le connais bien.

Il est sorti, en 1900, du comité d'action pour les réformes républicaines, fondé en 1893 à Paris, rue Tiquetonne, par des jeunes dont j'étais. Ils étaient allés solliciter et ils étaient fiers d'avoir obtenu le patronage de grands républicains, Ch. Floquet, Brisson, que Toulouse a acclamé au Congrès de 1904 ; René Goblet, Léon Bourgeois, Camille Pelletan, hommes

admirables auprès desquels notre jeunesse déférente souhaitait de s'instruire et de se former.

Notre Parti a son histoire : au travers de toutes les vicissitudes de notre vie politique, il a servi sans défaillance les grands intérêts de la France républicaine avec un patriotisme qui n'eut d'égal que sa foi fervente dans la démocratie.

Dès 1893, il correspondait à un véritable besoin de la démocratie française : parti compensateur, a dit un jour Maurice Sarraut, entre le conservatisme aveugle et l'extrémisme révolutionnaire, il a toujours eu pour objectif de faire surgir du jeu normal de nos institutions et du régime parlementaire les réalisations bienfaisantes du progrès laïque et social.

La confiance et la faveur du pays lui sont de plus en plus assurées : les élections législatives, les élections sénatoriales dont on vient de parler l'attestent avec éclat : il est à son apogée. (*Applaudissements.*)

Comment notre Parti pourrait-il mésuser de la forme grandissante qui lui vient de la volonté populaire ? Comment refuserait-il à son chef ce que jadis, dans des conditions plus éloignée de sa doctrine, il a pu concéder à l'intérêt général dont d'autres avaient la charge ? Comment pourrait-il ne pas se serrer étroitement autour de son meilleur homme, qui lui donne chaque jour des leçons émouvantes de courage, de lucidité, de dévouement envers le pays et qui apparaît à la fois comme l'animateur prestigieux de la démocratie française et comme l'apôtre de la paix devant la conscience universelle. (*Applaudissements.*)

Le devoir du Parti radical socialiste est tracé : il n'y faillira pas. Ce Congrès, qui fut une acclamation ininterrompue de notre chef, en est la preuve vivante.

Ma raison, qui s'appuie sur les enseignements du passé, ne parvient même pas à comprendre comment aux heures critiques le concours de tous les partis de gauche pourrait faire défaut. Ce concours, qui allait des républicains modérés au parti ouvrier en passant par les radicaux, a-t-il fait défaut lors du boulangisme à mon maître Ch. Floquet, quand il puisait dans son dévouement à la France et à la République assez

d'énergie physique et de force morale pour faire plier devant lui, malgré ses cheveux blancs, l'épée d'un général factieux ?

Le concours de toutes les forces de la démocratie a-t-il fait défaut à Waldeck-Rousseau quand celui-ci, à la tête d'un gouvernement où il avait cru devoir faire place au général de Galliffet, les entraînait toutes indistinctement dans la défense républicaine ?

A-t-il fait défaut durant les trois années du ministère Emile Combes qui, soutenu par Jaurès, luttait avec un courage admirable pour la laïcité de l'Etat et pour l'action républicaine ?

A-t-il fait devantage défaut dans l'œuvre de défense nationale qui groupa (l'ancien président de la commission de l'armée de la Chambre peut le rappeler) toutes les forces de la nation dans un même élan d'abnégation, de sacrifice et de foi patriotique ?

Or, ce que le président Edouard Herriot propose en ce moment à la France républicaine mérite bien encore l'adhésion de tous les bons serviteurs du pays et de la démocratie. (*Applaudissements.*)

C'est faire œuvre de patriotisme sur le terrain de la politique extérieure que de répondre à des menaces de réarmement qui pourraient engendrer de nouveaux conflits en proposant à toutes les nations un plan qui combine heureusement ces deux notions interdépendantes, le désarmement et la sécurité, et d'ajouter par là au pacte de la Société des Nations, au protocole de 1924, au pacte de Locarno, au pacte Briand-Kellogg, à l'acte général d'arbitrage international, une nouvelle et solide garantie en faveur de la paix et de l'entente des peuples.

C'est aussi, n'est-il pas vrai, faire œuvre patriotique dans la politique intérieure que de demander aux Chambres, en rétablissant l'équilibre budgétaire, de mettre hors d'atteinte la monnaie nationale : tout ce que l'on peut exiger du gouvernement en pareille occurrence, c'est que des mesures proposées avec un caractère de généralité qui est conforme au tempérament français épris d'égalité, la notion d'équité fiscale ne soit pas absente et aussi que soit préparé dès

maintenant par un programme de grands travaux de redressement de la vie économique du pays.

Sous cette réserve, j'ose dire que la vraie responsabilité, la seule impopularité que des élus ont à redouter serait celle qui, inexorablement, atteindrait les défaillants désertant le devoir qu'exige l'intérêt de la nation. (*Applaudissements.*)

La Chambre a approuvé le programme de désarmement.

Qu'elle accepte de même les mesures budgétaires que le Parti radical et radical socialiste, étroitement et unanimement uni autour de son chef, lui proposera ; et notre grand et cher Parti pourra alors, pour la première fois, jouer dans la législature qui vient de s'ouvrir, le rôle incomparable que lui assignent ses origines, son destin, sa doctrine nationale et démocratique. (*Applaudissements.*)

Citoyens, ce n'est pas assez que la voix éloquente de notre chef se soit fait entendre dans toutes les grandes questions débattues au Congrès. Avec vous tous, je veux que vous emportiez dans les milieux où s'exerce si noble, si utile, votre activité politique, l'ultime impression de ses conseils et de ses directives.

Je m'efface donc et je cède la parole au président Edouard Herriot. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

DISCOURS DE M. EDOUARD HERRIOT

Président du Conseil
Ministre des Affaires Etrangères

Mesdames, mes chers amis,

Je vais répondre à l'appel de celui qui fut pour moi le compagnon fidèle de toutes les heures et spécialement des heures les plus difficiles : René Renoult. Mais ce ne sera pas pour vous adresser un nouveau discours politique et voici pourquoi.

Notre Congrès est clos. Il a abordé toutes les grandes questions essentielles. On lui rendra cette justice : il

n'a fui aucune difficulté. (*Applaudissements.*) Il ne s'est pas égaré dans des formules vagues. Sur chacun des sujets discutés, il laisse des conclusions précises et publiques et, ce matin, avant de nous séparer, nous avons entendu, approuvé et applaudi la déclaration du Parti rédigée par notre excellent ami Jammy Schmidt. (*Applaudissements.*)

Ainsi votre œuvre est, en cet instant, complète. Et il faut déjà admirer qu'en quelques jours, par une discipline volontaire et parfaite, une assemblée aussi formidable, la plus formidable que nous ayons jamais réunie, ait pu se prononcer non pas seulement avec cette raison qui, selon nous, doit être le trait essentiel du génie français, mais avec ce courage et cette clarté (*Applaudissements.*)

Je rassure donc nos excellents camarades de la presse qui, à quelque opinion qu'ils appartiennent, ont suivi nos travaux avec une vigilance dont nous leur savons tous gré.

Ce que je veux en cet instant, c'est, tout d'abord, remercier nos amis de la région qui nous ont si aimablement reçus, et les orateurs qui, dans les précédents discours, m'ont personnellement comblé : Beluel, Amat, Savignol. Je veux dire une fois de plus — mais est-ce même nécessaire ? — mon affection si profonde, si invétérée, pour celui qui a été l'animateur de notre Congrès, je veux parler de Maurice Sarraut (*Vifs applaudissements*), et, d'un geste encore plus large, je veux saluer cette population de Toulouse qui nous a fait — quoi qu'on ait dit — un accueil si spontanément aimable et courtois. (*Applaudissements.*)

On sent ici les effets d'une civilisation ancienne et raffinée. Chaque fois que je la visite et que je la quitte, Toulouse, par l'association de ses monuments et de ses jardins, me laisse l'impression d'un bouquet mêlé de violettes et de roses. (*Applaudissements.*)

Et c'est autour d'elle que se groupe cette admirable population radicale et radicale socialiste du Midi qu'anime une si vive ardeur, qui nous a déjà donné tant de succès, récemment en particulier, et qui, j'en

suis sûr, aura la volonté de nous en donner encore. (*Applaudissements.*)

Et alors, puisque je ne veux pas apporter un programme politique, je me propose simplement de résumer en quelques traits rapides ce qu'ont été et le caractère et les résultats de ce Congrès.

Son caractère.

Il y a un fait qui m'a personnellement beaucoup frappé et qui, j'en suis sûr, impressionnera l'opinion publique : c'est que, dans cette assemblée, on n'a pas passé ou perdu son temps à attaquer les partis voisins ou les partis adverses. (*Vifs applaudissements.*)

C'est, on voudra bien l'observer, la meilleure preuve de la force d'un Parti, qui cherche à se définir non pas en s'opposant aux autres, mais en s'expliquant lui-même. Puisse cet exemple être contagieux. (*Applaudissements.*)

Sur cette définition essentielle, éclatante, vous avez construit un Congrès dont on pourra dire au dehors tout ce que l'on voudra, mais à qui personne de bonne foi ne pourra refuser ce caractère qu'il a été constamment animé par la passion du bien public. (*Applaudissements.*)

Et pour traiter tant de questions qui se posent à l'heure actuelle — puisqu'on nous a fait l'honneur de nous laisser un très grand nombre de problèmes à résoudre, ce qui est une singulière marque de confiance, il faut le croire (*Applaudissements*) — nous avons vu s'unir volontairement les forces les plus diverses. Nous étions là, nous les anciens, les « vieux Turcs ». (*Rires et applaudissements.*) Nous avons mis à votre service, dans la mesure où vous avez bien voulu l'accepter, notre expérience, notre fidélité ancienne aux doctrines; je le dis puisque quelques-uns ont assisté à tous les Congrès du Parti, et celui qui vous parle, en particulier, quand il n'en sera plus président, posera peut-être, avec quelque droit, sa candidature au titre d'archiviste ? (*Rires et applaudissements.*)

Mais il y en a parmi nous qui ont la plus grande

partie de leur avenir derrière eux. Avec ceux-là, autour de ceux-là, on a vu monter à la tribune les jeunes pleins de fougue, d'ardeur, d'espérance, d'entrain. Et, pour ma part, philosophe que je suis, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ces manifestations d'un tempérament ardent qui nous prouve au moins que la source à laquelle nous nous abreuvons les uns et les autres est bien loin d'être épuisée. Et, d'ailleurs, n'est-ce pas avec les jeunes d'aujourd'hui qu'on fera les vieux de demain? (*Applaudissements.*)

Puis, nous avons eu parmi nous, et c'est un trait nouveau — ou tout au moins plus accentué — dans le développement de notre Parti, des femmes qui, soit dans notre Congrès lui-même, soit dans des fêtes comme celle-ci, ont mis à la disposition de notre Parti des ressources de persuasion et jusqu'à cette forme d'éloquence qui se dégage de leur charme, même quand il est, comme en cet instant, silencieux. (*Rires et applaudissements.*)

Voilà ce que fut le caractère de notre Parti dans ce Congrès.

Et les résultats?

Je les résume en deux traits essentiels, avec ce goût de la clarté que nous avons tous : résultats pour l'intérieur, résultats pour l'extérieur.

Pour l'intérieur, qu'est-ce que nous avons promis de faire? Nous avons décidé de mettre de l'ordre dans la maison. (*Vifs applaudissements.*)

Est-ce à dire, comme on l'affirmera, sans doute, comme on l'a peut-être déjà affirmé, que le Parti radical et radical-socialiste entend se limiter à cette tâche? Mais non ! Il n'a rien oublié de son idéal. Il demeure fidèle à cette idée que toute réforme juste, toute réforme humaine s'inscrit dans ses plans, pourvu que cette réforme soit réalisable et qu'on puisse la promettre au peuple sans tromperie et sans illusion. (*Vifs applaudissements.*)

Ce que nous voulons précisément démontrer, c'est qu'il n'est pas nécessaire d'être conservateur pour

avoir ce goût, ce besoin de l'ordre qui est la condition essentielle du progrès.

Nous avons trouvé une situation dont chacun convient qu'elle est terriblement difficile. Oublions maintenant les chiffres. Mais vous les connaissez ; ils sont dans toutes les mémoires en France, ils seront demain sur toutes les lèvres. Cette tâche, nous allons la remplir. Et ce qu'il y eut peut-être de plus beau dans notre Congrès, ce qu'il y eut peut-être encore de plus impressionnant que la logique réfléchie des spécialistes, des techniciens, ce fut l'ardeur impétueuse d'un certain nombre d'hommes qui ont gravi les marches de la tribune pour venir dire leur volonté passionnée de voir ce pays se rétablir, fût-ce au prix de certains sacrifices. pourvu que ces sacrifices fûssent imposés à tous, sans exception. (*Vifs applaudissements.*)

Chers amis, ce résultat, à lui seul, c'est une grande œuvre; à lui seul. il marque le caractère historique, l'importance exceptionnelle de notre Congrès; à lui seul, il donne la raison profonde de cette confiance que, dans notre pays, toutes les personnes désintéressées doivent avoir dans notre parti, dans nos idées et, que l'on me permette de le dire, dans les personnes qui représentent ce parti et ces idées.

Mais nous avons obtenu un autre résultat. Nous avons travaillé tous avec cœur pour la paix, et c'est votre honneur de pouvoir retourner dans vos foyers en pensant que vous avez contribué à ce travail qui est, en sens traditionnel de cette expression, le grand œuvre de la démocratie. (*Applaudissements.*)

Sur ce sujet comme sur les autres, notre Parti ne craint aucune critique, aucune comparaison, aucun reproche. Ses idées, il les a traduites dans des actes. Déjà, il y a quelques semaines, dans une conférence dont on a peut-être trop peu parlé, grâce à un homme dont je veux citer le nom une fois de plus, Georges Bonnet (*Vifs applaudissements*), nous avons réussi une tâche où vous savez bien que l'on nous laissait tout à faire, et, sans que je puisse et veuille dire que dès maintenant l'union économique de l'Europe soit

assurée, on peut déclarer que jamais on ne s'en est approché davantage et par des méthodes inspirant aux uns et aux autres plus de confiance, parce qu'elles étaient exclusives — et on le voyait bien — de toute arrière-pensée, en particulier de cette arrière-pensée d'hégémonie qu'on nous a si souvent injustement prêtée.

Nous avons fait plus. Je tenais beaucoup — laissez-moi vous le dire maintenant — à pouvoir me présenter devant vous, au nom de mon gouvernement, avec un large projet de paix par l'association des trois idées que vous avez toujours unies : l'arbitrage, la sécurité, le désarmement. (*Applaudissements.*).

Non seulement nous avons pris une initiative que rien ne nous contraignait à prendre, non seulement nous sommes arrivés avant une date que l'on nous avait prié d'accepter, mais, tout en tenant notre promesse, nous avons devancé l'heure de l'exécution. La semaine dernière, afin de me mettre en état de venir devant vous, j'ai demandé à M. le président de la Chambre, que je remercie pour sa bienveillance, de laisser interrompre un débat, cependant très important, pour me permettre d'exposer aux députés les grandes lignes d'un plan. Ce plan, qu'hier ou avant-hier, Paul-Boncour défendait à Genève, nous vous l'avons expliqué, vous l'avez approuvé; nous allons maintenant pouvoir en discuter, en établir les détails.

Croyez-vous, citoyens, que ce ne soit pas, là aussi, une très grande œuvre d'avoir travaillé à la fois à la sécurité de la France, à la sécurité de toute l'Europe et à la paix du monde? Vous voyez bien que votre Congrès a été magnifique et que vous pouvez en emporter la joie la plus profonde. (*Applaudissements prolongés.*)

Voilà tout ce que je veux dire.

Sous le ciel de cette région privilégiée où tout est enveloppé de lumière, nous avons travaillé en pleine clarté. On sait maintenant ce que nous voulons et ce que nous ne voulons pas. (*Applaudissements.*) On nous a vu prendre des initiatives, des résolutions. Nous avons fait ce que doit faire un grand Parti, qui est de

ne pas attendre le moment où il peut s'exprimer sans risques, mais d'aller droit à l'obstacle et d'indiquer les moyens par lesquels, selon lui, on le peut franchir.

Je n'ai plus que deux pensées à exprimer. L'une, c'est pour vous remercier, pour vous dire ma gratitude si profonde pour l'appui si large que vous m'avez donné. Je vais rentrer à Paris; je vais m'asseoir dès demain à ma table de travail, je vais réunir autour de moi mes chers collègues avec ce sentiment que nous sommes en plein accord avec les forces vivantes et actives de la démocratie. (*Applaudissements.*) Il n'y a pas pour des hommes publics de plus belle récompense.

Pour moi, s'il m'était permis d'émettre à la fin de ce discours quelques paroles d'un caractère purement personnel, je dirais que je ne veux pas d'autre récompense.

J'ai été appelé aux affaires une fois de plus dans des heures terriblement difficiles — nul adversaire ou ami ne pourra le contester. J'ai mis au service de la République et de mon pays non seulement ce ce que je pouvais avoir de force, mais aussi ce que j'avais recueilli d'expérience. Mon désir, c'est de voir, quelque jour, le peuple français tranquille, heureux, rassuré, guéri de ces craintes, qui l'ont tourmenté, c'est de voir l'Etat protégé contre ces maux qui l'ont menacé. Et si j'obtiens ce résultat — laissez-moi employer dans ce banquet d'amis une expression familière — je ne demanderai aucune sorte de récompense, pas même, ce qui me tenterait le plus — un bureau de tabac. (*Rires et applaudissements.*)

C'est à vous, maintenant, que je veux, militants, adresser un salut qui, pour cette fois du moins, va être le dernier. Vous avez travaillé ici pendant plusieurs jours. Vous allez rentrer dans tous ces pays dont les nuances diverses se concilient pour former l'admirable unité de la France, cette unité qui est un élément impressionnant de notre situation à l'heure où, dans l'Europe et dans le monde, se posent tant de problèmes en des Etats qui ne sont pas parvenus à cette volontaire fusion. Vous allez remonter vers ce

Nord où, récemment, j'ai été reçu par des républicains justement fiers d'avoir relevé leurs ruines; vous allez retourner vers ces plaines de l'Est où la menace si souvent renouvelée du danger semble avoir donné aux hommes une énergie toute particulière (*Applaudissements*); vous allez rentrer dans notre magnifique capitale, orgueil non seulement de la France, mais du monde entier; vous allez vous disperser jusqu'aux côtes de cette Bretagne qui a donné aux élections dernières des témoignages si touchants de sa foi démocratique (*Applaudissements*); vous allez retourner vers ma chère région lyonnaise (*Applaudissements*), et, plus bas encore, vers ces régions enchantées sur lesquelles luit un soleil frère du vôtre; puis, au delà des mers, certains d'entre vous iront rejoindre des régions enrichies par le génie de la France. Militants radicaux et radicaux-socialistes, mes chers amis, partez joyeux, je vous le demande, car, pendant les quelques jours de ce Congrès, vous avez bien travaillé pour la République et pour la Patrie. (*Vifs applaudissements prolongés. — Les congressistes, debout, crient : Vive Herriot ! Vive la République !*)

BUREAU DU COMITÉ EXÉCUTIF

EXERCICE 1932-1933

Président :

M. EDOUARD HERRIOT, *député, ancien Président du Conseil.*

Vice-Présidents :

Parlementaires :	*Non Parlementaires :*
MM.	MM.
JAMMY SCHMIDT, député.	JACQUES KAYSER.
DEYRIS, député.	EMILE ROCHE.
BERTHOD, député.	BAUZIN.
ARCHIMBAUD, député.	FABIUS DE CHAMPVILLE.
AUBAUD, député.	ALFRED DOMINIQUE.
ROGER DELTHIL, sénateur.	GABORIAUD.
MOUNIE, sénateur.	PFEIFFER.
ANDRÉ HESSE, député.	Mme SCHREIBER.

Secrétaires :

Parlementaires :	*Non Parlementaires :*
MM.	MM.
ANDRÉ LIAUTEY, député.	SECQUEVILLE.
RAVEL, député.	ROBERT LANGE.
BOUSGARBIES, député.	LAURENS.
JEAN ZAY, député.	HUBERT COUQUET.
JULIEN, député.	GEORGES RICOU.
MASSIMI, député.	MICHEL CURINIER.
CHEVRIER, député.	MARCEL BLOCH.
JOUFFRAULT, député.	Mme ODETTE SIMON.

Secrétaire Général : M. ALBERT MILHAUD.

Trésorier Général : M. LOUIS BESSE.

Secrétaire Général-Adjoint : M. COLLEDEBOEUF, *Secrétaire Particulier de M. le Président* HERRIOT.

PRESIDENTS D'HONNEUR

MM. CAILLAUX, sénateur.
DALADIER, député, ancien Président du Parti.
RENÉ RENOULT, sénateur.
MAURICE SARRAUT, ancien Président du Parti.

DELEGUES AU COMITE EXECUTIF

COMITE MIXTE DU PARTI

Mmes BALLY, Paris (16e).
BARBIZET, Paris (16e).
BRESSON, Paris (5e).
CASEVITZ, Paris.
BRUNSCHWICG, Paris.
DENISE, Paris.
EDWARDS PILLET, Paris.
ODETTE SIMON, Paris.
ANNETTE SAUGER.
KRAEMER-BACH, Paris.

AIN

MM. CHANAL, sénateur, Paris (12e).
MESSIMY, sénateur, Paris (6e).
FRIBOURG, député, Trévoux.
TONY-REVILLON, député, Paris (17e).
BALLOFFET, Lagnieu.
FAYARD, Montmerle-sur-Saône.
MOIROUX, Montanay.
Dr TEMPORAL, Saint-Rambert-en-Bugey.
PONCET, Bourg.
BONNOT, Bourg-en-Bresse.
Léon FOURNET, Jassans-Riottier.
Henri MAITREPIERRE, Saint-Nizier-le-Bouchoux.
MOREL, Sault-Brenaz.
Jean REVEIL, Crépieux-la-Pape.
Albert VENARD, Oyonnax.

AISNE

MM. Henri GUERNUT, député, Paris (7e).
Albert HAUET, député, Paris.
ACCAMBRAY, Saint-Mandé.
André BACH, Laon.
BAUDEQUIN, Montigny-Lengrain, par Vic-sur-Aisne.
BLANDIN, Monnevret.
BOILEAU, Concevreux, par Roucy.
BONNEVILLE, Fresnoy-le-Grand.
Maurice BOT, Vervins.
BOUXIN, Aubenton.
CAVALLIER, Crécy-sur-Serre.
Antoine CECCALDI, Paris.
CHARLIER, Concy-le-Château.
COLLARD, Bohain.
DAVID, Nogent-l'Artaud.

DECAMP, Hirson.
DEHERPE, La Fère.
DEFENTE, Crépy-en-Laonnois.
DOUCEDAME, Paris.
Emile DUPONT, Flavy-le-Martel.
Raoul DUPONT, Berlancourt, par Marle.
DUSSAUSSOIS, Marfontaine, par Saint-Gobert.
FAUCHEUX, Marle.
FROCLICHER, Sissonne.
GAILLARD, Paris (17e).
Auguste GROZO, Saint-Quentin.
Georges GRY, Vaux-en-Vermandois, par Etreillers.
HARBOUX, Esqueries.
HESS, Condé-en-Brie.
LAMARRE, Crezancy.
LEDENT, Etreaupont.
Eugène LEDUC, Laon.
LEMOINE, Chavignon.
Léon L'HERONDELLE, Fargniers.
LINEATTE, Ribeauvillé, par Wassigny.
Charles MACHIN, Vadencourt.
MARQUIGNY, Soissons.
MELERE, Mont-d'Origny, par Origny-Sainte-Benoite.
MORLOT, Paris.
MUZART, Soissons.
NANQUETTE, Laon.
PETIT, Moy-de-l'Aisne.
PREVOT, Guise.
ROBERT, Fossy, par Château-Thierry.
ROBINEAU, Braine.
THELLIEZ, Brissay-Choigny, par Moy.
Gaston THIEBAUT, Verdun.
BESANÇON, Soupir, par Vailly.
Dr DHERY, Montrouge.
FONTAINE, Fontaine-les-Vervins, par Vervins.

Georges GOY, Arnifontaine.
GUILLENNE, Charty-sur-Marne.
Henri GUILLAUME, Paris (9e).
GUILLOT, Chauny.
Alfred GUYOTY, Laon.
Mme LABATTUT, Laon.
MM. Dr LANDRY, Reims.
Léon MAHIEUX, Laon.
Gaston MIRANDEZ, Laon.
MONGIN, Lizy, par Anizy-le-Château.
Emile RAYEE, Laon.
RICHET, Saint-Quentin.

ALLIER

MM. LAMOUREUX, député, Neuilly-sur-Seine.
BAUDRON, Izeure.
BERGERON, Montluçon.
DESFEMMES, Montluçon.
LEGER, Vichy.
PERRAUT, Vichy.
Charles PERRONNET, Paris (17e).
MERLET, Paris.
BORIE, Paris (17e).
JOUDEL, Paris (17e).
LEFEBURE, Paris (5e).
Georges MALTERRE, Montluçon.
MEILLET, Paris (6e).
SRIBER, Paris (17e).
Jean VINCENT, Paris (15e).

BASSES-ALPES

MM. Justin PERCHOT, Paris (8e).
Jean RULLAN, Digne.
Prosper NEVEUX, Digne.

HAUTES-ALPES

MM. Louis ABEL, Laragne.
Rodolphe ARTHAUD, Gap.
Jules MARTIN, Gap.
Raoul MERLE, Gap.
PEYTRAL, ancien sénateur Paris (15e).
Jean PLANCHE, Paris.
Lucien PELLEVOISIN, Gap.
François PRALONG, Orpierre.
BERTRAND, Paris (15e).

ALPES-MARITIMES

MM. Pierre BERMOND, Nice.
CRAIPEAU, Nice.
Fernand LEFRANC, Nice.
Jean PADOVANI, Nice.
Honoré UGO, Nice.
Dr MANTEGUES, Grasse.
BACQUIAS, Nice.
Mme DEPLAT, Nice.
MM. Xavier DUFRENNE, Cannes.
LARRE, Nice.
Félix MARTIN, Reims et Nice.
PASSERONI, Menton.
René ROCHETTE, Paris (3e).
Félix ROTHSCHILD, Nice.
SOULIE, Nice.
Raoul WILLARD, Antibes.

ARDECHE

MM. CUMINAL, sénateur, Paris (4e).
MM. Auguste COSTE, Privas.
FRANK-CHANTE, Vallon.

Gaston RIOU, Paris (16e).
Dr ROCHE, Saint-Sauveur-de-Montagut.
ROUSSILHON, Paris (8e).
GEORGES, Bauvenne, par Chalançon.
ARNAUD.
BOURG.
CHEYNEL.
JALLES.
Charles MOUCHET.
ROMAN.

ARDENNES

MM. PHILIPPOTEAUX, sénateur, Charleville.
COURTEHOUX, député, Tannay.
LEDOUX, député, Château-Porcien.
ALBEAU, Sedan.
Henri BALTEAU, Charleville.
BILLAUDELLE, Clavy-Warby, par Signy-l'Abbaye.
BAUDART, Blaise, par Bourcq.
Marcel BLONDEAU, Charleville.
Dr BOISSEL, Renwez.
Dr BRIDOUX, Mézières.
CANOT, Sécheval, par Renwez.
Georges CORNEAU, Charleville.
DETANTE, Mouzon.
DOUCE, Charleville.
Gustave GOBERT, Mézières.
GUILLAUME, Chémery-sur-Bar.
JACQUET, Mouzon.
JALLOUX, Rocroi.
LAURENT, Rocroi.
MACHAUX, Rumigny.
NIVOIX, Carignan.
PHILIPPOT, Aouste, par Rumigny.

PIRLOT, Givet.
Roger POSTY, Vireux-Molhain.
RAIMON, Carignan.
ROUYER, Blaise, par Bourcq.
VALLAUD, Charleville.
Louis BLAISE, Mézières.
DAMUZEAUX, Mézières.
FUNCK, Givet.
GUELLIOT, Vouziers.
André JOSEPH, Charleville.
BEGUET, Paris (10e).
Mlle GONOT, Rethel.

ARIEGE

MM. RAMBAUD, sénateur, Paris (6e).
CAZALS, député, Paris (7e).
Marcel BECQ, Foix.
Jean BERGE, La Tour-du-Pin.
CASSAGNE, Mirepoix.
GALY-GASPARROU, Massat.
PORCHER, Mirepoix.
Jean RAGOT, Paris (16e).
Marcel SABLEAU, Levallois.
FRANCK-BERRANGER, Toulouse.
Ct CAVALIER, Paris (15e).
Paul DE LATHUY, Issy-les-Moulineaux.
Maurice RIGAUD, Selestat.
Louis FAURE, Varilhes.
Louis PELERIN, Pamiers.
PENENT, Mirepoix.
PLANEL, Mirepoix.
PORTET, Pamiers.
RAYNAUD, Mirepoix.
VIDALAT, Saint-Amadour.
LOUGE, Pamiers.
Colonel VERGE, Pamiers.

AUBE

MM. Alexandre ISRAEL, sénateur, Paris.
Emile BRACHARD, député, Troyes.
GENTIN, député, Isle-Aumont.
ROBERT-MAURICE, député, Bar-sur-Seine.
BERTHELEMOT, Mont-Saint-Aignan.
Paul DUBOIS, Chauchigny.
DUPLANTIER, Troyes.
GRESSER, Troyes.
GROSS, Saint-André-les-Vergers.
E. LALLEMAND, Bar-sur-Seine.
MADURELL, Troyes.
Germain MAILLET, Sainte-Savine.
Raymond MOSLARD, Saint-Phal.
ROCHE, Troyes.
Lucien REGNIER, Gye-sur-Seine.
ROUSSEAU, Troyes.
Jacques SCHEYEN, Troyes.
Armand DUBOIS, Troyes.

AUDE

MM. RAYNAUD, sénateur, Paris (6e).
Albert SARRAUT, sénateur, Paris (16e).
Jean BOUSGARBIES, député, Paris.
CASTEL, député, Paris (5e).
GOUT, député, Carcassonne.
MISTLER, député, Versailles.
AMIEL VIDAL, Chalabre.
Léon AUDOUY, Esperazac.
ASTRUC, Coumanel.
AUZIAS, Carcassonne.
Jules AZEMA, Saint-Nazaire, par Ginestas.
BARON, Montazels.
BORDENOVE, Carcassonne.
BOUDENNE, Carcassonne.

BOUVREL, Quillan.
CAFFORT, Peyriac-Minervois.
Delphin COUDONNE, Narbonne.
GABARROU, Capendu.
Gaston GARROUTE, Castelnaudary.
Roger GOURGON, Narbonne.
Dr GUILHEM, Villefranche-de-Lauraguais.
Dr CARRIERE, Salles-d'Aude.
Vincent JORDY, Carcassonne.
Jean LANNES, Villepinte, par Pexiora.
Jean MALARDEAU, Ouveillan, par Salles-d'Aude.
Elie MARTY, Carlipa, par Saint-Papoul.
Justin MOURNET, La Nouvelle.
Dr PRATX, Limoux.
Dr PALARCQUI, La Nouvelle.
Antoine PRADAL, Homps.
ROGUES, Belpch.
Marcel TALLAVIGNES, Toulouse.
TESSIERE, Lasserre.
TOMEY, Carcassonne.
BEAUVIEL, Carcassonne.
BOUCHIEU, Carcassonne.
Dr BOURDIE Père, Narbonne.
BOYER, Brezilhac.
CHORDI, Lézignan.
DUCELLIER, Carcassonne.
Dr FOURNIER, Coursan.
FAGES, Saint-Hilaire.
FRENOY, Limoux.
Joseph JEAN, Carcassonne.
Georges MONTAIGNE, Lézignan.
Michel MONTAIGNE, Paris (17e).
Jean NAUDINAT, Castelnaudary.
Edouard RAMON, Castelnaudary.
RANCOULE, Bram, par Villasavary.
RAYNIER, Pierrefite-sur-l'Hers, par Salles-sur-l'Hers.
RIEUX, Brugairolles, par Limoux-Banlieue.

RIGAUDIN, Bram, par Villasavary.
Antoine RIBERT, La Palme.
MALEVILLE, Marquein, par Saint-Michel de Lanes.
Hubert FOURNIER, Carcassonne.
MALLEVILLE, Castelnaudary.
VIALA LONGEOT, Narbonne.
Joseph VINCENT, Sigean.
VIVES, Bellegarde, par Escueillens.

AVEYRON

MM. COIFFARD, Paris (15e).
DRUILHE, Rodez.
Emile PEUCH, Villefranche-de-Rouergue.
Jules PREVOT, Paris (17e).

BOUCHES-DU-RHONE

MM. Abraham SCHRAMECK, sénateur, Paris (9e).
Barthélemy AUBERT, Trets.
Dr Victor AUDIBERT, Marseille.
Auguste BARET, Marseille.
Félix BARET, Paris (6e).
Justin BEAUCAIRE, Istres.
André BELLAIS, Marseille.
Théophile BOURGUE, Mouries.
François BOUVET, Marseille.
Marius BREMOND, Septèmes.
Aimé CARLIN, Marseille.
Aimé CHAPPE, Allauch.
Nicolas CROUANSON, Arles.
Albert DETES, Raphèle-les-Arles.
Henri DEVOUX, Marseille.
Alfred DOMINIQUE, Paris (15e).
Henri DUBORGEL, Marseille.

Marius DURAND. Tarascon.
Michel DURAND, Maussane.
Emile ESCOFFIER, Aix.
Julien FABRE, Salon.
Jean FANTESINI, Port-Saint-Louis du Rhône.
Henri FOUQUE, Charleval.
Roger FRANCHI, Marseille.
Joseph GARCIA, Marseille.
Léon GAUTIER, Marseille.
Apollon GAVAUDAN, Marseille.
Ernest GENEVET, Châteaurenard.
Gaston GOURDIN, Saint-Andiol.
Jules GRILL, Bouc-Bel-Air.
Henri JOUVAL, Berre.
Edmond LEYDET, Aix.
Edouard LIEUTIER, Marseille.
Firmin MATHERON, Velaux.
Frédéric MASCLE, Marseille.
Emile MEYNIER, Aix.
Joseph MORIZOT, Arles.
Henri PETRE, Arles.
Dr Antoine RAYBAUD, Marseille.
Charles REYBAUD, Aix.
Paul REMONDIN, Martigues.
Paul RESCH, Marseille.
Georges RIBOT, Marseille.
Louis RODIN, Salon.
Louis ROUBAUD, Marseille.
Marius SAUVAIRE, Miramas.
Emile SERRIS, Port-Saint-Louis du Rhône.
Edouard SIRACH, Marseille.
Emile ASTIER, Marseille.
Joseph AUBERGY, Marseille.
Victor AUGE, Marseille.
Jean BARD, Marseille.
Lucien BARTHELEMY, Marseille.
Henri BAYET, Arles.
Maurice BOURGUES, Marseille.
Léon BRANDIN, Marseille.

Louis BRUN, Marseille.
Henri CAIRE, Marseille.
Louis CHABERT, Marseille.
Jules CHARON, Marseille.
Georges CROUZET, Paris.
Albert CRUEL, Angers.
Marcel ESPAILLAC, Marseille.
Victor ETIENNE, Aubagne.
Alphonse FOUCAUD, Marseille.
Louis FRANCESCHI, Marseille.
Gabriel GAIA, Marseille.
Henri GAUTTIER, Salon.
Jean GAVAUDAN, Marseille.
Marius GRANIER, Martigues.
Fernand GRAS, Eyguières.
Jules GUIBAUD, Marseille.
Jean HUNZIKER, Marseille.
Paul ISSARTIER, Marseille.
Gabriel JACQUET, Marseille.
Charles LANTEAUME, Peynier.
Edmond NORBERT, Marseille.
Albert PERRET, Salon.
Jean PORTAL, Marseille.
Robert SEBEILLE, Marseille.
Emile SOLANES, Marseille.

CALVADOS

MM. Casimir HUE, Lisieux.
HUNEL, Trouville.
LAMPUE, Paris (5e).
LESIEUR, Caen.
TREHET Caen.
Victor COMPAROT, Paris.
FARGES, Dives-sur-Mer.
LEBEGUE, Courseulles.
Paul RAPHAEL, Paris.
VERNON, Paris.

CANTAL

MM. DAUZIER, sénateur, Aurillac.
Paul BASTID, député, Paris (7e).
Dr ANGELERGUES, Saint-Constant, près Maurs.
AYGUESPARSES, Saint-Constant, près Maurs.
CARRIER, Rouffiac.
Dr CELLIER, Lanobre.
FABRE, Raulhac.
GINESTY, Toulouse.
Dr HUGON, Saint-Flour.
Dr JABIOL, Marcenat.
Henri LAPLAGNE, Aurillac.
Antoine LAPPARA, Arpajon-sur-Cère.
Dr MALLET, Alleuze.
Louis MEYNIEL, Aurillac.
Dr RAYROLLES, Pierrefort.
Justin RIGAL, Montsalvy.
SALGUES, Aurillac.
VAURES, Ladinhac.
WEISSET, Charleville.
ROCHE, Paris.

CHARENTE

MM. FAYS, député, Ruffec.
MENIER, député, Paris (7e).
PASCAUD, député, Paris (7e).
CELLIER, Cognac.
FEUILLET, Saint-Claud.
Dr JULIEN, Chasseneuil.
LABRACHERIE, Chabanais.
LAFLEUR, Angoulême.
MERLIN, Jarnac.
MILLETTES, Lacouronne, Angoulême.
SARDIN, Angoulême.

Dr BESSE, Massignac.
DUMAS, Cognac.
FELSENHARDT, Angoulême.
FOUCAUD, Angoulême.
RAILLAT, Lacouronne.
SAULNIER, Aussac-Vadalle.

CHARENTE-INFERIEURE

MM. PERREAU, sénateur, Paris (6e), La Rochelle.
André HESSE, député, Paris (17e).
LONGUET, député, Paris (15e).
PALMADE, député, Paris (9e).
SCLAFER, député, Paris (16e).
WILLIAM BERTRAND, député, Paris (15e).
CARRE BONVALET, Paris (16e).
FLOTTES, Cahors.
JODET ANGIBAUD, La Rochelle.
PAILLOUD, Saujon.
TURGNE, La Rochelle.
MARIANI, Rochefort.
CASTANET, Marennes.
CLERC, Burie.
Charles DECLIE, La Rochelle.
Gabriel DYRIS, La Rochelle.
GIRARD, Clérac.
Emile MARQUET, La Rochelle.

CHER

MM. Marcel PLAISANT, sénateur, Paris.
Charles BEDU, député, Paris (16e).
Rémy GESTAT, Sagonne.
LAUTISSIER, Lignières.
Louis LACROIX, Bourges.
Pierre LAVAL, Aubigny-sur-Nère,

André SAUGER, Paris (17e).
Xavier TAIZIERES, Bourges.
Gabriel BANCHAREL, Bourges.
Louis HIPPEAU, Paris (6e).
Albert MORIN, Neuilly-sur-Seine.
Paul VIDAL, Toulouse.

CORREZE

MM. LABROUSSE, sénateur, Paris (5e).
DE CHAMMARD, député, Paris (16e).
JAUBERT, député, Larche.
LAUMOND, député, St-Amand Mont-Rond.
QUEUILLE, député, Paris (16e).
BERIL, Saint-Mexant.
Henri CHAPELLE, Brive.
CONDAMINE, Saint-Privat.
FLEYSSAC, Treignac.
J.-A. GRAULIER, Tulle.
Pierre PIGNOL, Brive-la-Gaillarde.
Louis REYNAL, Brive-la-Gaillarde.
Dr PEUCH, Mercœur.
Lucien AMIGUE, Tulle.
Auguste ANDRE, Brive-la-Gaillarde.
CELOR, Tulle.
Marius DELBOS, Cornil, par Sainte-Fortunade.
Marc EYROLLES, Tulle.

CORSE

MM. GIORDAN, sénateur, Paris (6e).
CAMPINCHI, député, Paris (7e).
AGOSTINI, Dieue.
BENEDETTI, Antisanti.
CAITUCOLI, Paris (17e).

GIUDECELLI, Bastia.
LUCIANI, Vezzani.
NONCE PAOLI, Paris (8e).
PERI, Ajaccio.
Camille PIETRI, Paris (16e).
Jean AJACCIO, Bastia.
José AJACCIO, Bastia.
FILIPPINI, Corte.
QUASTANA, Ajaccio.

COTE-D'OR

MM. Paul GRUET, député, Montmirey-le-Château, et Paris (16e).
Marcel BERROD, Mirebeau-sur-Bez.
BIZOT, Semur-en-Auxois.
COMMEAUX, Binges, par Arc-sur-Tille.
R. CONVERSET, Châtillon-sur-Seine.
Emile DORNEAU, Châtillon-sur-Seine.
G. GAVEAU, Semur-en-Auxois.
GUERPILLON, Fontaine-Française.
Henri JEVAIN, Paris (9e).
Emile GUYON, Dijon.
Robert KUHN, Dijon.
Emile LIGERON, Alise-Sainte-Reine.
MAILLARD, Dijon.
MONGIN, Chavlosson, par Villaine-en-Duesnois.
Marcel POULET, Dijon.
Octave RADOUAN, Dijon.
Dr SIMON, Laroche-en-Brenil.
FLORENTIN, Paris (12e).
BELORGEY, Dijon.
FORNEROT, Paris (16e).
FORQUET, Dijon.
Henri MODOT, Dijon.
SIMONET, Dijon.
Léon BERTHEAUT, Paris (6e).

COTES-DU-NORD

MM. EVEN, sénateur, Paris (14e).
DE KERGUEZEC, sénateur, Paris (17e).
GEISTDOERFER, député, Paris (5e).
LORGERE, député, Paris (7e).
LE GAC, député, Saint-Michel-en-Grève.
Robert HELO, Paris.
Aristide JAN Fils, Prouha.
Gaston LEFEVRE, Saint-Brieuc.
MORLON, Saint-Brieuc.
TURPIN, Saint-Quay-Portrieux.

CREUSE

MM. CONNEVOT, sénateur, Paris (14e).
GRAND, sénateur, Paris (6e).
JOULOT, Paris.
JUDET, sénateur, Paris (7e).
Camille FERRAND, député, Guéret.
ALLEGRE, La Courtine.
CHAMBONNET, Aubusson.
COTTON, Moutiers-Roseille.
Baptiste PEIGNAUD, Guéret.
Gaston TREIGNIER, Paris (10e).
CHARPENTIER, Aubusson.
Louis LAPIERRE, Aubusson.
Louis LATRIGE, Aubusson.
Cyprien TARTARY, Saillant-Saint-Médard.
Roger TARTARY, Paris (18e).
François XERIDAT, Paris (6e).

DEUX-SEVRES

MM. DEMELLIER, sénateur, Paris (15e).
André GOIRAND, sénateur, Paris (6e).

FRANÇOIS ALBERT, député, Paris.
JOUFFRAULT, député, Paris (19e).
RICHARD, député, Paris (7e).
Dr AUCHIER, Ardin.
Gabriel AUCHIER, Coulon.
BALQUET, Airvault.
Abel BRILLAULT, Beauvois-sur-Niort.
Auguste BRILLAULT, Beauvois-sur-Niort.
COYNAULT, Poitiers.
René NEAUD, Frontenay-Rohan-Rohan.
POIRAULT, Thouars.
René REIGNIER, Niort.
VANDIER, Saivre, par Saint-Maixent.
MORO DE GIAFFERI, Paris.
BOURDEAU, Paris (11e).
DESCHAMPS, Parthenay.
FOUILLET, Niort.
JOULAIN, Fosses, par Chize.
MOREL, Thouars.
PELLEVOISIN, Parthenay.
Jean MOREAU, Niort.
SAMOJAULT, Parthenay.

DORDOGNE

MM. Georges FAUGERE, sénateur, Paris.
SIREYJOL, sénateur, Paris (7e).
Georges BONNET, député, Paris (16e).
Yvon DELBOS, député, Paris (15e).
MEGE, député, Paris (7e).
AMELINE, Périgueux.
ASTARIE, Saint-Astier.
CHAMPARNAUD, Piégut.
DE LA CHAPELLE, La Force.
DARIAC, Paris (15e).
DUPUIS.
LESVIGNES, Les Eyzies.

PAMPOUILLE, Saint-Avit Senieur.
PESTRE, Vergt.
PUYJARINET, Vieux Mareuil, par Mareuil-sur-Belle.
Dr QUEROY, Haultefort.
A. ROCHE, Exideuil.
Noël QUENNESSON, Sigoules.
TROUSSELLE, Lonouaille.
MM. BOISSARIE, Paris (5e), et Périgueux.
Gabriel DEFIGEAS, Le Toulon, par Périgueux.
M. DUSSAILLANT, Bergerac.
Pierre FESTAL, Bordeaux.
Louis LACOMBE, Périgueux.
LANOIX, Périgueux.
André MAUVIGNER, Périgueux.
Etienne MERIGNANT, Périgueux.
ROULEAU, Tocane Saint-Apre.
Maurice SALINIER, Périgueux.
TAILLANDIER, Bergerac.
Camille VAYSSON, Périgueux.

DOUBS

MM. Julien DURAND, député, Besançon, et Paris.
BAINIER, Sainte-Marie.
BELEY, Etupes, par Audincourt.
Dc BERTRAND, Beure.
Dc CHARLIN, Jougne.
Julien FELIX, Chastres-Montjoux Besançon.
Adolphe GIROD, Fort-de-France.
IENNE, Sochaux.
Emile MARRON, Paris.
Roger PERRONNE, Audincourt.
Alfred PY, Isle-sur-le-Doubs.
Louis REYNES, Paris (18e).
Charles SIFFERT, Besançon.

VERNEREY, Recologne.
BONARDI, Montbéliard.
Jules BLUM, Paris (8e).
Paul LEVY, Paris (17e).
Louis MILLOT, Besançon.

DROME

MM. LISBONNE, sénateur, Paris (16e).
PERDRIX, sénateur, Neuilly-sur-Seine.
ARCHIMBAUDT, député, Paris (8e).
CHAFFAL, Beaurières.
CHANAS, Grane, par Crest.
CHANCEL, Montélimar.
CHOSSON, Romans.
EFFANTIN, Manthes, par Moras.
ESCOFFIER, Paris (16e).
ESCOULENT, Paris (6e).
EVESQUE, La Motte-Chalançon.
EYNARD, Bourg-de-Péage.
FAUCON, Bourdeaux.
GIRARD, Lux-la-Croix Haute.
GONTARD, Saou, par Puy-Saint-Martin.
GOY, Saillans.
MATRAS, Montélimar.
PRADON, Chabeuil.
REVOL, La Chapelle-en-Vercors.
ROZIER, Crest.
SAMUEL, Vercheny, par Saillans.
PECHEROT, Valence.
SERRE, Loriol.
THORENT, Montélimar.
CHAMBRIER, Montlaur.
ANDRE, Paris (8e).
Louis JOURDAN, Romans.
MABILON, Paris (4e).
PUISSANT, Montélimar.
VIOUGEAS, Valence.

EURE

MM. Camille BRIQUET, député, Paris (15e).
Georges CHAUVIN, député, Paris (7e).
Pierre MENDES-FRANCE, député, Paris (16e).
HAMEL, Evreux.
HARDY, Damville.
LEMAIRE, Ivry-la-Bataille.
Robert MORDRET, Paris (17e).
TRUMELET, Louviers.
WOLFF, Pacy-sur-Eure.
MM. COLIN, La Harpe Malherbe.
GAUTHIER, Pacy-sur-Eure.
LABROUSSE, Evreux.
Maurice OLLIVIER, Evreux.
SCHIFFMACHER, Saint-Pierre-de-Vouvray.
STICH, Boisgeloup, près Gisors.
Pierre SEBIRE, Saint-Georges-du-Vièvre, par Lieurey.

EURE-ET-LOIRE

MM. VALADIER, sénateur, Paris (7e).
MITTON, député, Paris.
Eugène FETTU, Paris (4e).
MARQUIS, Louville, par Ouarville.
MAUNOURY, Digny, par Senonches.
Robert LANGE, Paris (16e).
RABOURDIN, Boulogne-sur-Seine.

FINISTERE

MM. Georges LE BAIL, sénateur, Paris (16e).
Yves TANGUY, sénateur, Paris (6e).
CADORET, député, Riec-sur-Belon.
Albert LE BAIL, député, Paris (16e).
Dr BERNARD, Kerfeunteun.

Dr BOURHIS, Faon.
CREO, Kernevel.
Henri CROISSANT, Scaër.
J.-M. LE GALL, Quimperlé.
Dr LE GOZ, Pont-l'Abbé.
LANDREIN, Melgven.
MADEC, Logonna-Daoulas.
MAISSIN, Le Relec-Kerhuan.
PERROT, Esquibien.
Henri AUDRO, Kerfleuri-Plouaré.
Alexis BOSCHER, Brest.
BOULAIS, Kerfeunteun, près Quimper.
Pierre GUEGUEN, Quimper.
HENAFF, Palaren-en-Guipavas.
JEZEQUEL, Pont-l'Abbé.
LIOT, Quimperlé.
SAVINA, Quimper.

GARD

MM. Gaston BAZILE, sénateur, Paris (16e).
Jean BOSC, sénateur, Paris (7e).
AGNIEL, Jonquières.
ANGELRAS, Saint-Cizaire.
AUBERT, Nîmes.
Auguste BENOIT, Nîmes.
Albert BERNARD, Nîmes.
BESSIERES, Nîmes.
Albert BORELLY, Colombier-les-Bagnols.
G.-G. BOSC, Nîmes.
CASTANG, Marseille.
CARRIERE, Le Vigan.
CHALAVET, Nîmes.
CHASTAGNIER, Lussan.
COURTIN, Beauvoisin.
Josias COUTON, Clarensac.
Dr DESHOMMES, Villeneuve-les-Avignon.
Raoul DUNAL, Paris.

FAURE, Saint-Victor-la-Coste.
Raoul GAUSSEN, Sommières.
Dr GAUSSORGUES, Anduze.
GERBOUD, Beaucaire.
GERIS, Pont-Saint-Esprit.
HUGON, Nîmes.
Marcel KAHN, Paris (8e).
Arthur MABELLY, Nîmes.
MAURIN, Les Plantiers.
MENARD, Nîmes.
MENGAILHOU, Sotteville-les-Rouen.
MICHEL, Nîmes.
MONTREDON, Nîmes.
MOUTET, Nîmes.
Louis MOURIER, Vezenobres.
MOURET, Nîmes.
ODE, Vers.
OLIVIER, Corconnel, par Quissac.
Josias PAUL, Nîmes.
PASCAL, Béziers.
PELLET, Genolhac.
Louis PRAT, Bagnols-sur-Cèze.
Albin PUJOLAS, Nîmes.
QUILIO, Alès.
RAFIN, Aramon.
RANQUET, Roquemaure.
Emile REBOUL, Generargues.
REVEST, Le Grau-du-Roi.
André SALLES, Nîmes.
Raphaël SIMON, Pouzilhac, par Connaux.
Dr VIALA, La Grand-Combe.
Numa CAVALIER, Paris (15e).
Yvan GAUSSEN, Paris (12e).
GERBAUD, Aspères, par Fontanes.
Jean NOUGUIER, Saint-Gervais.
PIERREDON, Alès.
Mme SCHREIBER, Paris (8e).
MM. SCHREIBER, Paris (8e).
SIFFREN-DELPEU, Alès.
TAULELLE, Alès.
GALIBERT.

HAUTE-GARONNE

MM. SAVIGNOL, sénateur, Toulouse.
AMAT, député, Bessières.
Hippolyte DUCOS, député, Paris.
ARMENGAUD, Toulouse.
AZEMAR, Saint-Gaudens.
BARBE, Salies-du-Salat.
Henri BARTHE, Toulouse.
BASTIE, Revel.
BELINGUIER, Aignes.
BELUEL, Toulouse.
Auguste BERGE, Cintegabelle.
BERJEAUD, Toulouse.
BERSEILLE, Ayguesvives.
BOUCHARD, Le Pin Murelet.
BOUSQUET, Toulouse.
BRANGE, Saint-Martory.
BRESSOLLES, Villenouvelle.
BRESSOLLES, Lalande, près Toulouse.
BRUSTIER, Toulouse.
CACHA, Villefranche-de-Lauragais.
Dr CARRERE, Sedeilhac.
CARRERE, Toulouse.
CAUSSE, Paris (7e).
CARRIERE, Lacroux-Falgarde.
CAZABAN, Villefranche-de-Lauragais.
CAZALOT, Saint-Lys.
CHELLE, Toulouse.
CLAVET, Montesquieu-Volvestre.
Félicien COURT, Toulouse.
DARBAS, Auterive.
Dr DELHERME, Paris (7e).
DEVILLE, Toulouse.
DUBOUX, Soueich.
Dr DUCASSE, L'Isle-en-Donon.
DULONG, Toulouse.
DURRAN, Saint-Martory.

FAUGERES, Montastruc-la-Conseillère.
FAURE, Toulouse.
GABARROT, Aurignac.
GOUX, Gensac-de-Boulogne.
GUY, Toulouse.
HUC, Sainte-Foy-d'Aygrefeuille.
HUGONNET, Latrape.
Dr JAUREGUIBERRY, Aspet.
LAFONT, Gourdan-Polignan.
LASSERRE, Puymarin.
LAVILLE, Caraman.
LOUSTAU, Toulouse.
LOZES, Saint-Gaudens.
MAURE, Onde.
Gaston MAYER, Toulouse.
Dr MAZIERES, Caraman.
René MILHAUD, Toulouse.
MOUGNIARD, Fronton.
OURGAUD, Villemur.
PEYREIGNE, Montrejeau.
REILHAC, Faget.
REYGASSE, Paris (16e).
RIGAUD, Toulouse.
ROUART, Bagnols, par Castelneau-d'Estrete-Fonds.
SARRAUTE, Toulouse.
Marcel SAUQUE, Toulouse.
Jean SUQUET, Toulouse.
UFFERTE, Cadours.
VIGNIERES, Villemur.
Dr VIVES, Cierp.
ALMEY, Toulouse.
Joseph ALQUIER, Toulouse.
Alphonse BARRERE, Toulouse.
BARTHE, Castanet-Tolosan.
Mme BRUNET, Toulouse.
MM. CASTEX, Toulouse.
CAUBET, Cazères-sur-Garonne.
CEPS, Toulouse.
Armand COHADE, Toulouse.
CUILLIE, Viry-Châtillon.

EFFORCAT, Saint-Gaudens.
FERRERE, Saint-Gaudens.
GALAMAN, Toulouse.
Alexandre GIBERT, Grenade.
Raymond GILABERT, Biagnac.
JADFART, Paris.
Yvan LAVIGNE, Toulouse.
LAYNEVEZE, Toulouse.
MASSOTTE, Toulouse.
NIGOUL, Paris (6e).
PATIE, Toulouse.
ROUAIX, Toulouse.
ROUME, Toulouse.
Dr ROUVIERE, Toulouse.
Mme TEXIER, Toulouse.

GERS

MM. GARDEY, sénateur, Paris (5e).
PHILIP, sénateur, Paris (14e).
CATALAN, député, Paris (7e).
SENAC, député, Paris (7e).
BON, Estang.
DENJOY, Paris (5e).
JEANCOUX, Orly.
LOZES, Lamothe, par Nogaro.
THIERRY CAZES, Paris (5e).
NUZ, Auch.
HENRI, Auch.
Paul BOE, Paris (5e).
SAINT-CRICQ, Auch.

GIRONDE

MM. CLUZAN, député, Paris (7e).
ROY, député, Naujan et Postiac.
ARBOUIN, Monségur.
BARATEAU, Bordeaux.

BASSET, Bordeaux.
BASTRADE, La Réole.
BERGERON, Périssac.
BERGER, La Réole.
BOURDIEU, Bassens.
CABANNE, Bordeaux.
CANTE, La Brède.
CATHELINEAU, St-Seurin-de-Bourg.
COMIN, Soussac, par Cazaugitat.
COUDURIER, Bordeaux.
COURAUD Père, St-Savin-de-Blaye.
DELLAC, Fargues Saint-Hilaire.
DESSOUDEIX, Bordeaux.
EYSSARTIER, Arcachon.
FAUCHER, Sainte-Foy-la-Grande.
FERNEL, Sauveterre-de-Guyenne.
GAREIN, Capian.
GERGOUIL, Castillon-sur-Dordogne.
GODRIE, Cadillac-en-Fronsadais.
LAJOANIO, Saint-Médard-en-Jalles.
LAMOTHE, Talence.
LOUBAT, Libourne.
LUCAS, Bourg-sur-Gironde.
IRIQUIN, Talence.
MAURIAC, Pondaurat.
MALINEAU, Saint-Savin-de-Blaye.
MANDOUL, Bordeaux.
MICHEL, Caudéran.
MONTO, Barie.
MOUNIER, Saint-Paul.
MOTHES, Saint-Loubes.
MOYNET, Bordeaux.
PERIE, Bordeaux.
PICASSETTE, Bordeaux.
QUEYRENS, Saint-Martin-de-Sescas.
Dr TEYSSANDIER, Lugon.
Dr TRAGAN, Saint-Ciers-sur-Gironde.
THORP, Paris (8e).
SEURIN, Pauillac.
Dr BOYMIER, Bordeaux.
ALARY.

BOUDIN, Galgon.
CASTAING, Léognan.
CADILHON, Bourg-sur-Gironde.
DUCKETT, Bordeaux.
HOSTEINS, Pellegrue.
CHAUBET, Bordeaux.
LABROUCHE, Le Bouscat.
LANOIRE, Bordeaux.
MALBETEAU, Blaye.
MOUNISSENS, Bassanne, par Pondaurat.
RABAUD, Camblanes.
ROSTANG, Villegouge.
SANGUINETTI, Bordeaux.
SEPTEMBRE, Courbevoie.
TROMAS, Pessac.
Pierre TILLET.
VILLELIGOUX, Pessac.
BLANCHARD, Grignols.
MEYRAUD, Pessac.
Dr DUPUY, Puisseguin.

HERAULT

MM. PELISSE, sénateur, Paris (5e).
ALES, député, Paris (19e).
CAFFORT, Paris (15e).
Albert MILHAUD, Paris (16e).
Jules ALMES, Montpellier.
Jean BALESTIER, Clermont-l'Hérault.
Edouard TERRASSE, Montpellier.
FOUILHE, Montpellier.
GALTIER, Clermont-l'Hérault.
GODRON, Paris (5e).
Charles LAUX, Bessan.
Dr MAS, Lodève.
MOULIN, Béziers.
PAUL, Montpellier.
SAUDADIER, Cabrières, par Fontis.

GRANAUD, Béziers.
ALBERTINI, Béziers.
Albert ASTRUC, Montpellier.
BLANC DU COLLET, Montpellier.
FAUCON, Montpellier.
ROUSSEL-LACOMBE, Montpellier.
SALVAING, Béziers.
SUBRA, Béziers.

ILLE-ET-VILAINE

MM. GASNIER-DUPARC, sénateur, Saint-Malo.
MARCHAL, Rennes.
Robert SURCOUF, Paris (17e).
Patrick SURCOUF, Paris (17e).
TROMEUR, Rennes.
Dr CAILLE, Rennes.
CHALAUX, Rennes.
DODU, Rennes.
KANTZER, Paris (3e).
Dr QUENTIN, Rennes.
RAYER, Rennes.
THORAVAL, Rennes.
LEROUX, Rennes.

INDRE

MM. Henri DAUTHY, sénateur, Paris (15e).
Albert CHICHERY, député, Paris (7e).
Théophile ALLORANT, Sainte-Sévère.
Firmin AUCLAIR, Aigurande.
William BABB, Le Blanc.
André BELLIER, Châteauroux.
Dr Joseph BERTON, Châteauroux.
Maurice BIGOT, Paris (18e).
Fernand CHAPUT, Issoudun.
Maxime COUTURIER, Eguzon.

Raymond DAUTHY, Paris (4e).
Joseph FERRON, Saint-Gaultier.
Louis FRUCHON, Le Blanc.
Fernand GAUTIER, Argenton-sur-Creuse.
Alphonse GIRAULT, Argenton-sur-Creuse.
Armand MOULINS, Parnac, par Saint-Benoît-du-Sault.
Emile REINFLET, Châteauroux.
ROTINAT, La Châtre.
Joseph TERNIER, Palluau-sur-Indre, par Clion.
Edmond BOUQUET, Châteauroux.
Louis DESBORDES, Argenton-sur-Creuse.
S. FEUILLADE, Argenton-sur-Creuse.
P. HOUTREUX, Argenton.
H. MONNETON, Saint-Gaultier.
Jacques SADRON, Châteauroux.
Louis SUARD, Châteauroux.

INDRE-ET-LOIRE

MM. René BESNARD, sénateur, Paris (8e).
Alphonse CHAUTEMPS, sénateur, Paris (6e).
FOUCHER, sénateur, Paris (15e).
Paul BERNIER, député, Paris (6e).
COURSON, député, Noyant-de-Touraine.
Louis PROUST, député, Paris (7e).
GERMAIN, Saint-Michel-sur-Loire.
GOUNIN, Amboise.
Maurice FOURNIER, Tours.
Jacques LYON, Paris (8e).
Dr MATTRAIS, Chinon.
Maurice OHEIX, Tours.
Edouard PFEIFFER, Paris (16e).
RENARD, Châteaurenault.

Georges THAURAUX, Restigné.
MIRTIL, Paris (16e).
Félix BOIREAU, La Riche.
Dr Marie CHEVE, Tours.
Ernest DELMAS, Tours.
Fernand FOURNEYRON, Tours.
Emile LAUNAY, Suresnes.
Jules MAISONNIER, Tours.
Fernand MARTET, Tours.
Jean ROSIER, Tours.
Eliane BRAULT, Paris.

ISERE

MM. Léon PERRIER, sénateur, Paris (5e).
SERLIN, sénateur, Paris (6e).
Joseph VALLIER, sénateur, Paris (5e).
OLLIER, député, Le Péage-de-Roussillon.
PAGANON, député, Paris (14e).
PERRIN, député, Paris (7e).
CUCHET, Les Abrets.
BOUCHET, Grenoble.
Dr GUYONNET, St-Etinne-de-Saint-Geoirs.
Dr HERMITE, Grenoble.
MARTEL, Grenoble.
Charles RIVOIRE, Villard-Bonnot.
Léonce BARNIER, Autrans.
Auguste BOUVREUIL, Grenoble.
CHAPPAZ, La Tour-du-Pin.
CIVET, Grenoble.
DELORME, Paris (3e).
FANGEAT, Paris.
Arthur GIRAUD, Grenoble.
MARCOZ, Saint-Laurent-du-Pont.
MIGNOT, Vienne.
PHILIPPON, Vienne.
POLLARD, Grenoble.
Dr VALOIS, Fures.

JURA

MM. Marius PIEYRE, sénateur, Dôle.
Raoul GIRARD, député, Paris (7e).
Henri LECULIER, député, Champrougier, par Poligny.
Aimé BERTHOD, député, Paris (15e).
Charles CENCELME, Lons-le-Saunier.
Elie PAGET, Lons-le-Saunier.
Ed. GUENON, Lons-le-Saunier.

LANDES

MM. Léo BOUYSSOU, député, Paris (7e).
Pierre DEYRIS, député, Paris (5e).
Robert LASSALLE, député, Paris (5e).
Gaston Lalanne, Paris (7e).
Dr BEZOS, Brocas-les-Forges.
Alfred CAZALIS, Dax.
Emile DARU, Dax.
Félix DOUSSY, Magescq, par Soustons.
Pierre DUPONT, Saint-Paul-les-Dax.
Edouard HARGOUS, Labenne, par St-Martin-de-Seigneaux.
Hector LATRILLE, Mont-de-Marsan.
LASSORT, Dax.
Jean LARRIEU, Mont-de-Marsan.
Maurice VEROT, Tartas.

LOIRE

MM. MERLIN, sénateur, Paris (6e).
Pierre ROBERT, sénateur, Paris (15e).
DESGEORGES, député, Saint-Etienne.
Georges FOUILLAND, député, Régny.

RAVEL, député, Paris (7e).
VERNAY, député, Saint-Etienne.
CREYSSEL, député, Paris (7e).
CHERPIN, Roanne.
COURBIS, Saint-Etienne.
FOULHOUZE, Saint-Etienne.
LAMBERT, Saint-Etienne.
LAROUX, Saint-Etienne.
MANDRILLON, Boën-sur-Lignon.
MARTIN, Saint-Etienne.
MONDON, Saint-Etienne.
RICHARD, Saint-Etienne.
SOLELHAC, Saint-Etienne.
TESSIER, Saint-Etienne.
THEVENET, Saint-Etienne.
Simon REYNAUD, Paris (14e).
DRON, Lyon.
Abel AURAN.

HAUTE-LOIRE

MM. Julien FAYOLLE, sénateur, Frugiè-le-Pin.
BOUTAUD, le Puy.
Auguste CHAUVIN, Le Puy.
JOUBERT-PEYROT, Tence.
FARIGOULE, Le Puy.
Victor PAGES, le Puy.
BONFILS, Le Puy.
F. BONNET, Le Puy.
Georges PELLISSIER, Le Puy.

LOIR-ET-CHER

CHAZELLES, Belses.
MM. Camille CHAUTEMPS, député, Paris (6e).
ANDRIEU, Vendôme.

AUBRY, Mazauge.
BESNAULT, Saint-Agnana.
BONNEL, Blois.
Dr BORDES, la Ferté-Imbault.
Edouard BOUDIN, Meslan.
BOUGUEREL, Droue.
Dr CHARITAT, Montrichard.
DENIS, Fontaine-en-Sologne.
Abel FLEURY, Paris (4e).
HANNEQUIN, Chambon-sur-Cesse.
Henri JOHANNET, Crucheray.
LAURENS, Blois.
LECOMTE, la Fontanelle.
MASSACRE, Selles-sur-Cher.
MONTPROFIT, Huizon.
PASQUIER, Villebaron.
SAUSSET, Mercilly-en-Gault.
Alfred YVONNEAU, Blois.
ANGER, Lisle.
COURSAGET, Blois.
André DUBOIS, Tours.
Octave DUBOIS, Neung-sur-Beuvron.
Daniel DUTAUT, Paris (9e).
FAUCHER, Vendôme.
GLATIGNY, Blois.
René GOSSELIN, Montrichard.

LOIRE-INFERIEURE

MM. Jacques ANCELLE, Paris (17e).
Roger BRUON, Saint-Nazaire.
DUIGOU, Nantes.
Auguste LELORD, Saint-Etienne-de-Montluc.
Louis BRICHAUX, Saint-Nazaire.
Charles JAMOUILLET, Saint-Nazaire.
GRANDJOUAN fils, Nantes.
Gaston LAMBERT, Saint-Nazaire.

Edouard LAVAZAIS, Saint-Nazaire.
Adolphe LAVAZAIS, Saint-Nazaire.
LOIRAT, Saint-Nazaire.
PERRIN, Nantes.
Georges RUSSACQ, Saint-Nazaire.
LEVEAU, Nantes.

LOIRET

MM. DONON, sénateur, Paris (8e).
RABIER, sénateur, Paris (15e).
Henri ROY, sénateur, Paris (13e).
CHEVRIER, député, Paris (12e).
DEZARNAULDS, député, Paris (5e).
Jean ZAY, député, Orléans.
BRANGER, Orléans.
Dr BRINON, Châteauneuf-sur-Loire.
BROSSE, Outarville.
CASSIER, Orléans.
CHAILLOUX, Châteauneuf-sur-Loire.
Dr DECOUX, Patay.
FARNAULT, Mignières.
FORCE, Villereau.
Maurice GABRIEL, Saint-Ay.
GIRARD, Bazoches-les-Gallerandes.
Samuel LEVY, Orléans.
Emile MARTIN, Paris (10e).
PERRONNET, Sully-sur-Loire.
RAIN, Amilly.
RISSET, Saint-Maurice-sur-Aveyron.
ROSSIGNOL, Messas.
Charles ROUX, Bellegarde-sur-Loiret.
TINET, Puiseaux.
Eugène TURBAT, Orléans.
Dr BILLARD, Malesherbes.
Armand BESSON, Loeris.
HOBIER, Montargis.
MERLET, Pithiviers.
TREBUCHET, Meung-sur-Loire.

LOT

MM. GARRIGOU, sénateur, Paris (6e).
FONTANILLE, sénateur, Paris (6e).
LOUBET, sénateur, Paris (6e).
Jean-Louis MALVY, député, Paris (16e).
AMOUROUX, Paris (7e).
BENECH, Tour-de-Faure.
BESSIERES, Cahors.
Charles BOUYSSOU, Bagnac.
CAPMAS, Puy-l'Evêque.
CHARLES, Luzech.
CHASSAING, Creysse.
COCULA, Saint-Germain-du-Bei-Air.
CONSTANT, Peyrac.
CRABOL, Paris (15e).
DAULIAC, Gourdon.
DELPECH, Catus.
FILHOL, Cassagne, par Frayssinet-le-Gelat.
GOUYGON, Souilhac.
GRATACAP, Figeac.
GUILHEM, Lablenque.
LACAZE, Cahors.
Charles MALVY, Cazillac.
MAZET, Gramat.
MIQUEL, Paris (8e).
ORLIAC, Cahors.
Dr Ernest PERIE, Francoules.
Dr Thimothée PERIE, Cahors.
SOLMIAC, aux Junies.
BARIETY, Frayssinet-le-Gelat.
BOUGOU, Saint-Géry.
CALMELS, Cahors.
GIPOULOU, Puy-l'Evêque.
DULAC, Albas.
LAGRIVE, Maxou.
Eugène LAROCHE, Serignac.
LONGPUECH, Figeac.
PASSERIEU, la Bastide-de-Marnac.

POIMBŒUF, Cahors.
POUJADE, Luzech.
PUJO, Paris (5e).
SOULIE, Catus.
TOURRIOL, Cazals.
VALADIE, Duravel.

LOT-ET-GARONNE

MM. COURRENT, député, Nérac.
MARTIN, député, Paris (7e).
LABAT, Bouglon.
Barthélemy LACOSTE, Port-Sainte-Marie.
LAGASSE, Paris (9e).
PABON, Villeneuve-sur-Lot.
Charles DUFFOUR, Agen.
Marcel BARROY, Agen.

LOZERE

MM. LAMARCHE, Castres.
TREILLES, Sainte-Croix-Vallée-Française.
RENOUARD, Mende.
VIART.

MAINE-ET-LOIRE

MM. Jean HERARD, député, Angers.
Emile PERREIN, Paris (7e).
Robert AMY, Saumur.
BABIN, Montsoreau.
Abel BOUTIN, Blois.
HETREAU, Ambilou.

HUARD, Vernantes.
JOUBERT, Cheffes-sur-Sarthe.
Emile LANDAIS, Chace.
LEVAVASSEUR, Angers.
MEFFRAY, Allonnes.
Gaston PARE, Angers.
Dr RENAUX, Saint-Gemmes-sur-Loire, par les Ponts-de-Cé.
Louis ROYER, le Guedeniau.
BODINIER, Angers.
Alain CHOLLET, Cheffes-sur-Sarthe.
DELHOMME, Angers.
LEBOUCHER, Cande.
MALTIER, le Thouriel.
Emile PIVERT, Corze.
ROBERT, Cholet.

MANCHE

MM. le Dr AUVRET, Barneville-sur-Mer.
CHAMBON, Cherbourg.
GODAL, Granville.
CHEVALIER.
LEGRAND, Saint-Sauveur-le-Vicomte.
Dr LECACHEUR, Cherbourg.
NICOLAI, Paris.
VIET, Paris.

MARNE

MM. HAUDOS, sénateur, Vincennes.
PATIZEL, sénateur.
Raymond FERRIN, député, Paris (7e).
Paul MARCHANDEAU, député, Paris (2e).
Alfred MARGAINE, député, Paris (7e).
Gaston POITTEVIN, député, Paris (9e).

Dr AMSELLE, Epernay.
BARRE, Condé-sur-Marne, par Régy.
CHEZEL, Reims.
DOR, Reims.
GUEU, Châlons-sur-Marne.
Georges HODIN, Reims.
HUET, Reims.
Maurice LEVY, Epernay.
TIXIER, Reims.
TRICLOT, Sézanne.
WOLFF, Vitry-le-François.
ADNET, Vanault-le-Chatel.
BOUCHEROT, Sermaize-les-Bains.
CANARD, Ludes.
CASSIAUX, Reims.
COLLIER, Reims.
DAILLY, Châlons-sur-Marne.
Fernand GAUTIER, Ville-en-Tardenois.
LOUIS-ALBERT, Soude - en - Sainte-Croix.
MARTIN-FLOT, Avize.
MARTINET, Bergères-les-Vertus.
Edg. MAQUERLOT, Fismes.
NORDMANN, Sainte-Menehould.
ROCHE, Paris (4e).
ROGER, Binarville.

HAUTE-MARNE

MM. LEVY-ALPHANDERY, député, Paris (16e).
PERFETTI, député, Hortes.
ROLLIN, député, Paris (7e).
Gustave BAILLY, Langres.
Eugène BULIN, Langres.
Louis DAVID, Vaucresson (S.-et-O.).
Paul MAILLOT, Chalindrey.
Georges MIDLARSKI, Paris (11e).

MAYENNE

MM. Gabriel DURAND, Paris (12e).
MAUNY, Evron.
MILLE, Asse-le-Bérenger, par Evron.
Emile PETIT, Maisons-Laffitte.
Adolphe PINOT, Laval.
André CHATEAU, Laval.
RAYON, Evron.

MEURTHE-ET-MOSELLE

MM. Emile SEITZ, député, Paris (8e).
Henry ABOUT, Belleville.
Joseph ANTOINE, Nancy.
Jules BAERMANN, Nancy.
E. BURGAUX, Nancy.
Auguste CHERY, Malzeville.
Jules CLAICHE, Conflans.
Louis DUBAS, Nancy.
Paul GINESTE, Nancy.
Louis GODFRIN, Nancy.
Antony HANRY, Lay-Saint-Cristophe.
Georges HERISSON, Nancy.
HORNAC, Nancy.
Oscar KAUFMANN, Nancy.
Dominique OREFICE, Paris (16e).
Dr Camille SCHMITT, Nancy.
Aimé THIRION, Nancy.
Dr Raoul ZUBER, Nancy.
Arsène WEYRICH, Conflans.
Henry BLOCH, Nancy.
Edmond BUSSIERES, Nancy.
Marcel DEVILLE, Nancy.
Georges DEMAUGEAT, Nancy.
Paul FILLION, Nancy.
Léon FRANQUIN, Nancy.
Félix GUYOT, Laxou.
Henry HOUEL, Jarville.

Albert JATTIOT, Nancy.
Marcel JUGES, Villerupt.
Jules KAHN, Lunéville.
Albert LABRE, Pont-à-Mousson.
LALANCE, Nancy.
Prosper MASSON, Nancy.
Félix MENNEGAUD, Nancy.
Roger MOYSE, Pont-à-Mousson.
André NEYBECKER, Harbache.
Charles RICHON, Nancy.
Paul SAGE, Tomblaine.
Georges WORMS, Nancy.
ZIMBERGER, Pont-à-Mousson.

MEUSE

MM. Gaston BOYER, Verdun.
Georges DALTROFF, Verdun.
Gaston THIEBAUT, Verdun.
BLANC, Etain.
Hippolyte CHAIZE, Verdun.
Mirthil DALTROFF, Verdun.
DARNET, Saint-Mihiel.
G. F. FRANTZ, Verdun.
GROSSAINT, Saint-Mihiel.
Marcel LEFEVRE, Verdun.
PETHE, Stenay.
XARDEL, Etain.

MORBIHAN

MM. Eugène RAUDE, député, Montmorency.
Louis BOUTHELIER, Lorient.
Jean HEMON, Keryado.
LE ROY, Locminé.
Henri MACREZ, Lorient.
MAYEUX, Cleguerec.
PHILIPPE, Lorient.

Dr ROUX, Lorient.
Dr SERVEL, Lorient.
Dr DORSO, Lorient.
Maurice JAN, Lorient.
RICHARD, Pontivy.

NIEVRE

MM. MAGNIEN, sénateur, Paris (6e).
Georges POTUT, député, Decize.
BELLOCQ, Paris (16e).
CHOMET, Saint-Pierre-le-Moutier.
GOUIN, Nevers.
HUGON, Nevers.
JOUX, Cossaye.
LAMOUREUX, Clamecy.
LANDRY, Chaumard.
MARIE, Clamecy.
MASSE, Pougues-les-Eaux.
PERNET, Mont-Sauche.
PLISSON, Varzy.
POULET, Saint-Honoré.
PRESTAT, Varzy.
RENARD, Clamecy.
SIMON, Ciez.
DAUDIER, Maison-Dieu, par Taunay.
Dr DENIS, Imphy.
PETIT, Nevers.
SAVRE, Nevers.
TISSOT, Decize.

NORD

MM. Paul BERSEZ, sénateur, Cambrai.
DANIEL - VINCENT, sénateur, Paris (7e).
Louis DEMESMAY, sénateur, Lille.
LACOURT, député, Villereau.

ANTOINE, Avesnelles.
ARQUEMBOURG, Lille.
Henri BOUVAINE, Tourcoing.
Emile BLAUWART, Saint-Amand.
CANTINEAU, Englefontaine.
CARPENTIER, Lille.
CARREZ, Cambrai.
Pierre CASTELAIN, Tourcoing.
Pierre CHIMOT, Lille.
CLERBOIS, Hautmont.
Louis CREPEL, Marcq-en-Barœul.
CYS, Rosendael.
DAUCHY, Lille.
Paul DAVAINE, Lecelles.
DEBORGHER, Tourcoing.
Désiré DELART, La Chapelle d'Armentières.
DELECROIX, Hem.
Louis DELEDIQUE, Saint-André.
DELEMER, Lille.
DELFORTRIE, Haubourdin.
Napoléon DELEPLANQUE, Douai.
DEMOLON, Cambrai.
Alphonse DEMORA, Saint-André.
DENISE, Douai.
Charles DEPLANCK, Flers-Lille.
DESJARDINS, Cambrai.
DEVOS, Eecke.
DONAINT, Bavay.
DUMONT, La Madeleine.
DURIEZ, Watignies.
FRANÇOIS, Solesmes.
Alfred GAHIDE, Paris (2e).
Louis HIONCQUIERT, Ronq.
HOUILLON, Awoingt.
LEBEAU, Le Cateau.
LECOLIER, Château-l'Abbaye.
LEFEBVRE, Arleux.
LEMAN, Hem.
LENAIN, Douai.
Dr DE LAUWEREYNS, Valenciennes.
Lucien LARTILLIER, Hellemmes-Lille.

LEROUGE, Roubaix.
Léopold LEROY, Lille.
LERICHE, Ribécourt.
LE ROY, Crèvecœur-sur-Escaut.
Charles LETENEUR, Malo-les-Bains.
LEVY, La Madeleine.
LINART, Lille.
Henri LORIDAN, Tourcoing.
Henri MALLET, Seclin.
MELAYERS, Caudry.
MÉRAINY, La Madeleine.
MONNIER, Trelon.
MOURMANT, Lille.
Dr NAERT, Tourcoing.
Arthur NYS, Tourcoing.
Alexis PARSY, Tourcoing.
Désiré PARSY, Tourcoing.
PARSY, Tourcoing.
PEYRES, Paris.
Georges PETIT, Lille.
Joseph PICAVET, Tourcoing.
Gabriel PLANCKE, Hazebrouck.
POTIE, Loos.
Dr RICHE, Jeumont.
Aubain ROBBE, Tourcoing.
Emile ROCHE, Paris (17e).
Emile SAUVAGE, Malo-les-Bains.
Jules SCALBERT, Bousbecque.
Fortuné SCRITTE, Tourcoing.
Georges SELLIEZ, Croix.
SENÉCHAL, Bermeries.
SAINT-QUENTIN, Valenciennes.
Henri SPRIET, Lille.
Paul TANCHE, Dunkerque.
Emile TETE, Hondschoote.
Arthur VANDENBROUCK, Tourcoing.
VANRULLEN, Wervicq-Sud.
Léonce VASSEUR, Marcq-en-Barœul.
VERLEYE, Dunkerque.
VERQUIN, La Chapelle d'Armentières.
WILLOT, Paris (9e).

Eugène BLAYET, Avesnes.
Dr BOURLON, Valenciennes.
Charles CARTIGNY, Valenciennes
CHARBONNIER, Hellemmes-Lille.
Marcel CHARLET, Tourcoing.
CHRETIEN, Roubaix.
Louis COPIN, Valenciennes.
Roger COPPIN, Tourcoing.
Henri DAEL, Tourcoing.
DE BRUYNE, Armentières.
Edouard DEHAENE, Tourcoing.
Gustave DELALLEAU, Tourcoing.
Achille DELCOURT, Jenlain.
Henri DELESCHAUD, Comines.
Gaston DELOFFRE, Lille.
Léon DESCAMPS, Saint-Amand.
Albert DHAEZE, Tourcoing.
DOULZ, Avesnelles.
Gaston DUBURCQ, Roubaix.
Henri DUEZ, Tourcoing.
DUPAGNY, Douai.
Marceau DUPONT, Tourcoing.
DUPUIS, Cambrai.
DUQUESNE, Lille.
Théophile ELOY, Dunkerque.
Paul FASSIAUX, Saint-Amand.
Henri FAUQUENOI, Tourcoing.
Henri FLORIN, Tourcoing.
Marcel GAUTHIER, Avesnes.
GAY, Bousbecques.
Henri GHEVAERT, Armentières.
Urbain GILLE, Malo-les-Bains.
Louis GILLE, Dunkerque.
André GODART, La Groise.
Gaston HENNINOT, Hordain, par Bouchain.
HOGUET, Hazebrouck.
Edouard HUBLARD, Le Cateau.
Désiré HUIN, Herbignier-Villereau.
Emile JUBERT, Dunkerque.
LAHOUTE, Lecelles.

Fernand LAMBIN, Roubaix.
Onésime LASSERON, Tourcoing.
Adolphe LEBLOND, Catillon.
Joseph LEBOIS, Pont-sur-Sambre.
Arthur LECONTE, Tourcoing.
Gustave LEMAN, Halluin.
LE MITOUARD, Valenciennes.
Adolphe LENGLET, Saint-Amand.
Ernest MARQUIS, Dunkerque.
MAZAYRIE, Lille.
Pierre MERCIER, Quiévy, par Avesnes-lès-Aubert.
Maurice MILLET, Saint-Hilaire-en-Cambrésis.
Hubert MINGUET, Aulnoye.
Robert MULLET, Lincelles, par Halluin.
Jules NENON, Mons-en-Barœul.
NEUVILLE, Malo-les-Bains.
Lucien NOLLET, Mortagne-du-Nord, par Raismes.
Jules PARSY, Tourcoing.
Léon PAVELOT, Avesnes.
PHILIPPO, Frelinghien, par Houblines.
PICARD, Trelon.
Lucien PICAVET, Lille.
PLAUTAIN, Cambrai.
Janvier POLLET, Linselles, par Halluin.
Charles PLANCKE, Hazebrouck.
Abel POSIERE, Valenciennes.
QUINET Fils, Saint-Amand.
QUINET Père, Paris.
Eugène ROBAEYS, Tourcoing.
Eugène ROELAND, Marcq-en-Barœul.
SELLE, Paris (15e).
STOCK, Halluin.
SUMLANSKI, Lambersart, par Saint-André.
Ernest SWYNGHEDAUW, Bergues,

VAESKEN, Bailleul.
VANLERBERGHE, Halluin.
Paul VERBECQUE, Lambersart, par Saint-André.
VERNET, Saint-André.
VICART, Lille.
Gaston VULSTEKE, Aulnoye.

OISE

MM. DECROZE, sénateur, Pont-Sainte-Maxence.
Raoul AUBAUD, député, Paris (14e).
Armand DUPUIS, député, Paris (8e).
Jammy SCHMIDT, député, Paris (15e).
BILGER, Marseille-en-Beauvaisis.
BLAIN, Crèvecœur.
Fernand BORREE, Epineuse, par Bailleul-le-Soc.
Dr BOUCHARD, Clermont-de-l'Oise.
Louis BOULAND, Caulaisy, par Guise-la-Motte.
BOURSON, Compiègne.
BROCHET, Breteuil.
Alfred BUISSON, Blaigies, par Abancourt.
Marius CHAUSSON, Haudancourt, par Chevrières.
Maurice COMMELIN, Beauvais.
Médard DELAMOTTE, Amblainville, par Méru.
DELISLE, Balagny-sur-Thérain.
DESAUTY, Auteuil, par Saint-Sulpice.
Charles DESGROUX, Beauvais.
DESJARDINS-TERNANT, Cauvigny.
DOFFOY, Beauvais.
DUPORT, Crèvecœur-le-Grand.
FLEURY, Sainte-Geneviève.
Paul FRANTZ, Clermont,

GREVIN, Ployron, par Tricot.
GUESNET, Paris (10e).
LANGLET, Paris (5e) et Rothon.
Fulgence LEGRAND, Méru.
LEMAITRE, Plonchon, par Noailles.
LEMAITRE, Serevillers, par Mesnil-Saint-Firmin.
LEVASSEUR, Saint-Just-en-Chaussée.
Alfred LIEBBE, Broquier, par Moliens.
MAGNIEZ, Noyon.
MALARD, Liancourt.
MAYEUX, Vaumain.
Paul MATS, Clermont.
PATTE, Cempuis.
REYNEN, Ognolles, par Beaulieu.
Dr SAINT-FUSCIEN, Grandvillers.
Félix SENE, Beauvais.
Léon TROUVE, Ansacq, par Bury.
VASSEUR, Sully, par Songeons.
VERET, Nogent-sur-Oise.
VILDE, Chantilly.
WARUSFEL, Beauvais.
ACHEZ, Breteuil.
BARTHOLI, Clermont.
BONNET, Beauvais.
BRIATTE, Morienval.
CHARRUAULT, Beauvais.
Henri COZETTE, Songeons.
DAQUET, Clermont.
Frédéric DAUCHIN, Liancourt.
DELORME, Chantilly.
DEMESDT, Neuilly-en-Thelle.
Henri DOUVILLE, Paris (15e).
DUBAN, Noailles.
DUBROUILLET, Chantilly.
DUPUIS, Rémy.
René DUPUIS, Paris (17e).
Albert FROMENT, Beauvais.
Gilbert FROMENT, Beauvais.
Dr GRILLIAT, Clermont.
GOURLAY, Paris.

JEANJEAN, Laversines, par Rochy-Condé.
Jacques KAYSER, Neuilly-sur-Seine.
MAYER, Marseille-en-Beauvaisis.
MELLENNE, Compiègne.
Raymond MULLER, Paris (8e).
NANGOT, Hodenc-en-Bray, par Le Coudray-Saint-Germer.
RETY, Paris (15e).
Dr SEGALA, Villers-Vermont, par St-Samson.
SWYNGHEDAUW, Clermont.
Edmond VIGNON, Margny-les-Compiègne.
VIMONT, Villetertre, par Chaumont.
Dr VORONOFF, Paris (8e).
WARANGOT, Grandvilliers.

ORNE

MM. A. BAILLY.
BEAUDOIN, Condé-sur-Sarthe.
DUCLOS, Bailleul.
Albert EUGENE, Pin-du-Haras.
FABIUS de CHAMPVILLE, Paris (9e).
Gustave GARNIER, Paris (9e).
LEPLAT, Neuphes-sur-Dives, par Trun.
RENE.
TOUZET, Paris (15e).
Lucien WICKER, Paris (8e).
ADELAIDE, Saint-Lambert-sur-Dives.
ALLAIN, Le Mans.
CHAVEREAU.
DRUET, Paris (15e).
MAGNES, Mesle-sur-Sarthe.
MAISONNIER, Alençon.
Léon LURIENNE, Bellou-sur-Huisne.
FOUQUIER.

PAS-DE-CALAIS

MM. Léon BAUDUIN, Béthune.
BLOND, Paris.
Camille BRIEZ, Boulogne-sur-Mer.
Gustave BRULÉ, Calais.
CADET, Wismes.
CANU, Boulogne-sur-Mer.
COLLÉ, Oisy-le-Verger.
Jules DEBEUGNY, Saint-Omer.
Paul DECAUDIN, Vis-en-Artois.
DECREQUY, Fruges.
Dr DEHOVE, Boulogne-sur-Mer.
DELANSORME, Arras.
DELATTRE, Paris (17e).
DELAPLACE, Sauchy-Lestrée.
Pierre DELOZIERE, Boulogne-sur-Mer.
René DELOZIERE, Boulogne-sur-Mer.
DETREZ, Vitry-en-Artois.
DEVILLIER, Boulogne-sur-Mer.
Louis DRIN, Calais.
Gaston DURIEU, Saint-Martin-les-Boulogne.
Charles DURIEZ, Calais.
Ernest GLORIEUX, Arras.
Maurice HUYGHE, Béthune.
André ISORE, Paris.
H. LALISSE, Saitnt-Omer.
Victor LECOUFFE, Lillers.
Dr LEGILLON, Béthune.
LEVY-ULLMANN, Paris (6e).
LYOEN, Blendecques.
Henri MACAIRE, Lillers.
MATHON, Arras.
Charles MORIEUX, Calais.
Justin MULLET, Saint Venant.
NEVEU, Lumbres.
PAPEGEAY, Boulogne-sur-Mer.
Albert RABAIX, Calais.

REVEILLEZ, Boulogne-sur-Mer.
Edgar VERSCHOORE, Calais.
WARLUZEL, Boulogne-sur-Mer.
Amédée BAYER, Montreuil-sur-Mer.
BEUVRY, Béthune.
BOESCH, Berck-sur-Mer.
BOURDON, Buquoy.
BROUTIN, Achiet-le-Grand.
Paul CARON, Calais.
Georges CORDIER, Calais.
Louis DEGAND, Lillers.
DOZIAS, Arras.
HENAULT, Wimereux.
Jules JOETS, Paris.
G. LAPORTE, Arras.
Fernand LEGAY, Paris.
Xavier MARIAGE, Béthune.
PAUBLAN, Lottinghem.
Emile PILLETS, Calais.
Georges REBIER, Calais.
Auguste ROUTIER, Lillers.
WICART, Aire-sur-la-Lys.
Pierre LAUR, Cambrin.

PYRENEES-ORIENTALES

MM. DALBIEZ, sénateur, Paris (12e).
RAMEIL, sénateur, Paris (16e)
Dr ARGELLIES, Perpignan.
ASPERO.
J. BALAT, Perpignan.
BARBOTEU, Perpignan.
CARRERE, Elme.
DENIS, Perpignan.
FOURQUET, Saint-André.
GALLIA, Ille-sur-Tet.
HOMS, Perpignan.
LAFFONT.
Hippolyte MARTY, La Tour de France.
Hyacinthe MARTY, Thuir.

MORER, Paris (1er).
Emile PIGNET, Paris (16e).
RIBOU, Saint-Felin-d'Aval, par Pezilla-de-la-Rivière.
Léon ROCARIES, Perpignan.
Dr SURJUS, Perpignan.
TARRIS, Céret.

HAUTES-PYRENEES

MM. NOGUES, sénateur, Paris (6e).
Dr DASQUE, député, Tarbes.
NOGARO, député, Paris (15e).
Dr BARATGIN, Lannemezan.
BOUE, Tarbes.
Dr DAVEREDE, Marseillan.
DESCONNETS, BouilhDevant.
Dr DESPOUEY, Castelnau-Rivière-Basse.
DUPRAT, Vic-Bigorre.
LARTET, Tarbes.
Gaston MANENT, Bagnères-de-Bigorre.
Dr MEILLON, Paris.
MORERE, Campan.
Dr PEYOU, Ossun.
SOULE-LAFONT, Loures-Barousse.
SUBERBIE, Bagnères-de-Bigorre.
PUJO, Tarbes.
ALICOT, Tarbes.
Albert BALENSI, Paris (16e).

PUY-DE-DOME

MM. CLEMENTEL, sénateur, Versailles.
MARROU, sénateur, Ceyrat.
CHASSAING, sénateur, Paris (5e).
MARCOMBES, député, Paris (15e).

Emile MASSE, député, Riom.
ROY, député, Paris.
André BOSTE, Clermont-Ferrand.
BUISSON, Paris (15e).
DOUSSET, Le Breuil-sur-Conze.
GARENNE, Tauves.
Dr MALSANG, Champeix.
André MAYMAT, Clermont-Ferrand.
GONDARD, Clermont-Ferrand.
Dr GRASSET, Clermont-Ferrand.
HUGUET, Seychalles, par Lezoux.
BARGEAUD, Clermont-Ferrand.
IZAMBARD, Clermont-Ferrand.
MATHIOT, Clermont-Ferrand.
PIALOUX, Montferrand.

BASSES-PYRENEES

MM. GARAT, député, Paris (16e).
BIGNALET, Pontacq.
E. CAZAURAN, Bayonne.
Maurice DULOUT, Biarritz.
E. FORGUES, Biarritz.
Michel LACOUTURE, Bayonne.
Pierre SIMONET, Bayonne.
D'ABBADIE D'ARREST, Saint-Jean-de-Luz.
BUROSSE, Bayonne.
CAPDEVILLE, Biarritz.
CHATEAU, Pau.
DANTY-LATRANCE, Paris.
Edouard DACOSTA, Bayonne.
DUMORA, Biarritz.
Jean LABOURDIQUE, Mousserolles-Bayonne.
Maurice LAFFITTE, Paris (13e).
LE GACQ, Saint-Jean-de-Luz.
F. MEROUZE, Biarritz.
Jean PLAA, Pau.

BAS-RHIN

MM. Georges BECKER, Strasbourg.
Pierre CAILLOT, Strasbourg-Robertsau.
Michel ERTZ, Oberhausbergen.
Dr FRANKHAUSER, Haguenau.
Frédéric GOETZMANN, Strasbourg.
KERN, Benfeld.
LAUFFENBURGER, Illkirch-Graffenstaden.
Georges MAHL, Strasbourg.
Lucien MINCK, Strasbourg.
Charles MULLER, Strasbourg.
NOEPPEL, Strasbourg.
Philippe TREBUS, Strasbourg.
Albert WANTZ, Strasbourg.
Albert BECKER, Benfeld.
BENE, Sélestat.
Achille BICARD, Strasbourg.
Emile CREMER, Strasbourg.
FRITSCH, Barr.
Jacques MEYER, Haguenau.
Charles RANCH, Barr.
Alfred SCRIBER, Strasbourg.
Adolphe WALTER, Gertwiller.

HAUT-RHIN

MM. Edouard DREYFUS, Mulhouse.
Jacques DREYFUS, Colmar.
Eugène HECKER, Colmar.
Frédéric HELLY, Munster.
Maurice HIGELIN, Altkirch.
Jacques IMMER, Metzeral.
Louis IMER, Sainte-Marie-aux-Mines.
Joseph LEHMANN, Colmar.
Edouard PLETTNER, Colmar.

Paul RISCH, Mulhouse.
Charles SILBERZAHN, Mulhouse
Pierre BERNHEIM, Mulhouse.
Alfred JOHNER, Colmar.
J.-A. LAULY, Saint-Louis.
Robert LEVY, Mulhouse.
Sébastien NEFF, Colmar.
Pierre WEHRLIN, Paris (10e).

RHONE

MM. BENDER, sénateur, Paris (7e).
Justin GODART, sénateur, Paris (7e).
Dr ROLLAND, sénateur, Paris (6e).
BARBERO, député, Lyon (6e).
Claude BRUYAS, député, Lyon (4e).
FILLON, député, Brussieu.
Edouard HERRIOT, député, Paris.
Jules JULIEN, député, Lyon (2e).
Paul MASSIMI, Lyon (7).
Paul RICHARD, député, Lyon (7e).
Maurice ROLLAND, député, Lyon (3e).
AIMOT, Lyon (3e).
BALLET, Saint-Bel.
CAMUS, Belleville.
COHENDY, Lyon (1er).
COLLEDEBŒUF, Paris (16e).
COURTOIS, Lyon (7e).
DANSARD, Lyon (5e).
ESPLETTE, Tassin-la-Demi-Lune.
FALCOT, Saint-Didier au Mont-d'Or.
FOURET, Lyon (4e).
GENIN, Lyon (5e).
Marcel GRAS, Lyon (3e).
JULLIEN, Lyon (7e).
MANDON, Lyon (2e).
MAURICE, Blacé.
NAS, La Mulatière.
PERRET, Lyon (6e).
PETIT, Lyon (1er).

PUTINIER, Lyon (2e).
SUTTY, Lyon (7e).
THEZILLAT, Lyon (7e).
THOUIN, Lyon (7e).
TOUZET, Lyon (2e).
UMBERT, Lyon (4e).
BOURDET, Lyon (3e).
CARILLAND, Condrieu.
CHALLIAS, Givors.
DELFAUD, Oullings.
Dr DREYFUS, Lyon (2e).
DUC, Lyon (2e).
DUCHESNE, Oullins.
FOURNET, Lyon (1er).
GOUILLON, Lyon (2e).
PINTON, Lyon (3e).
PIQUECRY, Lyon.
ROCHER-DELISLE, Lyon (1er).
THIERS, Lyon (2e).
TINTIGNAC, Lyon.
Mme STEINHOFF-TALON, Paris.

SAONE-ET-LOIRE

MM. BORGEOT, sénateur, Paris (6e).
CHOPIN, sénateur, Paris (5e).
COCHARD, sénateur, Cuiseray.
COUILLEROT, député, Paris (7e).
MAUPOIL, député, Paris (13).
BERTHELOT, Paray-le-Monial.
BOURGEOIS, Simard, par Montret.
BIGALLET, Etang-sur-Arroix.
BERLAND, Palinges.
BERNARD, Loisy, par Cuisery.
BUQUET, Saint-Usuge, par Louhans-Banlieue.
CHANUSSOT, Saint-Germain-du-Bois.
CLEMENT, Chéragny-sur-Crey, par Laguiche.
CONTAMINARD, Baudrières, par St-

Germain-du-Plain.
FOREST, Solutre-Pouilly, par Prissé.
GUICHARD, Saint-Martin-du-Lac, par Parcigny.
Dr GRAS, Dompierre-les-Ormes, par Matour.
GROJEAN, Salay, par Gonnetin.
MOREL, Montpont.
MENETRIER, Verdun-sur-le-Doubs.
LORLON, Paris (6e).
BRIET, Ciry-le-Noble, par Perrecy-les-Forges.
PARIAUD, Bergenerin, par Brandon.
PASSET, Beaurepaire.
PELLETIER,
PERNOT, Saint-Marcel.
REBOUILLAT, Pierre.
REBOUX, Bourbon-Lancy.
REYNAUD, Bourbon-Lancy.
ROBIN-PERRIER, Sennecey-le-Grand.
Henri RODRIGOT, Verdun-sur-le-Doubs.
Dr SIRAUD, Saint-Point.
THIBERT, Louhans.
TREMEAU, Autun.
VIEILLARD, Lucenay-l'Evêque.
BRUNET, Mâcon.
COMBAS, Châlon-sur-Saône.
DRUARD, Pierre-en-Bresse.
GERBE, Charolles.
GOUTHIERE, Cordesse.
Joseph NEYRAT, Autun.
CROTTE, Charolles.
Dr LUTAUD, Mâcon.
RAVATIN, Mâcon.

SARTHE

MM. CAILLAUX, sénateur, Paris (16e).
ROMASTIN, député, Paris (7e).
Dr René BUQUIN, La Flèche.

DALMAGNE, La Chapelle-St-Aubin, par Le Mans.
PERRIN, Château-du-Loir. par Le Mans.
CHIPOT, Neuilly-sur-Seine.
CURINIER, Paris (8e).
GROULT, Le Mans.
HELLER, Paris.
LHUILLIER, Paris (8e).
VIAL, Paris.

SAVOIE

MM. MILAN, sénateur, Paris (16e).
MOLLARD, sénateur, Paris (17e).
BOREL, sénateur, Paris.
CARRON, député, Paris (17e).
Pierre COT, député, Paris (17e).
Dr GAILLARD, Aix-les-Bains.
GUILLERMIN, Chambéry.
JEANDET, Chamoux.
Dr JULLIAND, Chambéry.
LONGOZ, Moutiers.
De la GONTRIE, Chambéry.
PERILLAT, Albertville.
BOULANGER, Chambéry.
COLOMBIER, Chambéry.
CHEVALLIER, Chambéry.
CONTE, Chambéry.
DONNET, Moutiers.
GRISARD, Albertville.
MICHAUD, Barberaz, par Les Marches.

HAUTE-SAVOIE

MM. CURRAL, sénateur, Paris (17e).
JACQUIER, député, Paris (7e).

Henri CLERC, Aix-les-Bains.
Edouard ANDRE, Rumilly.
BERLIOZ, Rumilly.
Joseph BLANC, Annecy.
FALLION, Bonneville.
LACHAT, Reignier.
BRECHET, Rumilly-Albanais.
Georges DANGON, Paris.
Claudius MONTESSUIT, Annemasse.
Pierre TRAPPIER, Cluses.

HAUTE-SAONE

MM. André LIAUTEY, député, Paris.
Paul BESSON, Montbozon.
Dr CHATELOT, Villersexel.
DEVOILLE, Fougerolles.
François DROUBET, Vellemoz.
GUENOT, Breurey-les-Faverney.
JOBLOT, Bellevue-Vesoul.
Georges LAMBLIN, Paris (18e).
MAILLE, Saulnot, par Champey.
MAROSELLI, Luxeuil.
MATHIS, Thiénans, par Dampierre-sur-Linotte.
Camille REBOURGET, Magnoncourt.
Stéphane VIEILLE, Jussey.
CHENEVARD, Jussey.
Alfred DOUCET, Gray.
DUNAS, Arc-les-Gray.
GOUTTEFROY, Luxeuil.
GRANDCLAUDE, Paris (5e).
René HOLOGNE, Vesoul.
LEPINE, Calmoutier, par Noroy-le-Bourg.
Albert LEVI, Lure.
Charles PAQUET, Vincennes.
ROBERT-LOUIS, Paris (9e).

SEINE

MM. STEEG, sénateur, Paris (7e).
MOUNIE, sénateur, Antony.
BONNAURE, député, Paris (8e).
Auguste GRATIEN, député, Gentilly.
André GRISONI, député, Courbevoie.
MARTINAUD-DEPLAT, député, Paris (11e).
Jean PIOT, député, Paris.
ADDE-VIDAL, Paris (1er).
Dr Henri AIME, Paris (8e).
ANQUETIN, Chatou.
ARTHAUD-BERTHET, Kremlin-Bicêtre.
AUGIS, Paris (14e).
BARRAUD, Courbevoie.
BARTHELEMY, Paris (17e).
BAURAIN, Levallois.
BAUZIN, Paris (8e).
Dr BEAUVOIS, Neuilly-sur-Seine.
BERNIOLLE, Paris (11e).
Edmond BESNARD, Paris (17e).
Louis BESSE, Paris (16e).
BESSIERES, Paris (9e).
BIDAU, La Varenne-Saint-Hilaire.
Léonce BLOCH, Paris (19e).
Marcel BLOCH, Paris (8e).
BLOND, Paris (9e).
BLOSSEVILLE, Châtillon-sur-Seine.
BOELTZ, Courbevoie.
BOLLOTTE, Colombes.
Robert BOS, Paris (13e).
BOSSET, Paris (5e).
BOUE, Colombes.
BOUSSAGOL, Paris (18e).
BOUTY, Colombes.
BOUVIER, Paris (12e).
BRISSAUD-DESMAILLET, Paris (16e).
BRISSON, Nogent.

Marcel BROSSE, Paris (16e).
BRUNSWICK, Paris (17e).
BURLET, Paris (3e).
André CAHEN, Paris (9e).
Ferdinand CAHEN, Paris (9e).
Salvador CAHEN, Paris (17e).
CASTANIE, Nanterre.
CAUQUIL, Levallois-Perret.
CECCALDI, Paris (12e).
CERF, Paris (9e).
CHERIOUX, Paris (15e).
Henri CHEVALLIER.
CHOMEL, Paris (7e).
COREIL, Paris (9e).
CORNETTE, Saint-Maur.
COUEDON, Colombes.
COURTHIAL, Paris (10e).
DARIAC, Paris (14e).
DECOURT, Courbevoie.
DECROS, Les Lilas.
DEGOUET, Colombes.
Marcel DELARBRE, Paris (9e).
DEMORGNY, Paris (16e).
H. DEPASSE, Neuilly-sur-Seine.
Antonin DOUZET, Paris (18e).
Oscar DUFRENNE, Paris (10e).
ENRIQUEZ, Paris (9e).
FALLEVOZ, Colombes.
FIESCHI, Paris (9e).
FLORENTIN, Paris (12e).
FORGES, Paris (11e).
Dr FOUINEAU, Paris (11e).
GALLOIS, Paris (12e).
GARRALON, Levallois-Perret.
GANDREY-RETY, Paris (17e).
Joseph GERARD, Paris (13e).
GERBAULT, Courbevoie.
GERMAIN, Levallois-Perret.
GEUFFROY, Courbevoie.
GODECHOUX, Paris (15e).
GODEFROY, Paris (14e).

GOUDCHAUX, Paris (12e).
GOLDSKY, Paris (9e).
GRANDIGNEAUX, Paris (10e).
GRUNY, Paris (5e).
GUENEAU, La Varenne-Saint-Hilaire.
GUIDET, Levallois-Perret.
GUINOT, Paris (7e).
Dr GUILLOIS, Vanves.
Léonce GUY, Paris (4e).
HAMBURGER, Paris (17e).
HIPPEAU, Paris (6e).
Salomon HIRSCH, Le Parc-St-Maur.
HONNORAT, Paris (15e).
JAMET, Paris (14e).
JANIN, Levallois-Perretè
JEANBAT, Les Lilas.
KRAEMER-RAINE, Paris (16e).
LABUSSIERE, Montreuil.
LACLAVERE, Levallois-Perret.
LAFFAY, Paris (18e).
LAILAVOIX, Paris (17e).
LASKINE, Paris (8e).
LAURENS, Charenton.
Félix LAVIGNON, Paris (6).
Lucien LE FOYER, Paris (7e).
LEJEUNE, Courbevoie.
LEMOINE, Asnières.
Victor LENGRAND, Pavillons-sous-Bois.
LENOIR, Paris (16e).
LERAY, Paris (7e).
LEVEQUE, Paris (11e).
Henri LEVY, Paris (3e).
LIEUTET, Levallois-Perret.
LOISON, Saint-Maur.
LONGUEVILLE, Colombes.
LUCHAIRE, Paris (17e).
MALISSARD.
MAYRARGUES, Paris (7e).
MASSON, Courbevoie.
MERLET, Paris (8e).

METTAS, Paris (14e).
MICHAUD, Levallois-Perret.
Géo MEYER, Paris (9e).
MICHELETTI, Suresnes.
MILLOT, Colombes.
Léon NITTIAUX, Paris (1er).
MIQUEL, Paris (16e).
MORIETTE, Paris (3e).
MORIZET, Saint-Mandé.
MOULINIER, Paris (5e).
NARODETZKI, Vincennes.
Emile OLIVIER, Paris (8e).
Georges ORY, Paris (8e).
Etienne OUDIN, Paris (14e).
PAYEN, Paris (15e).
PERNEY, Paris (17e).
PETIT, Paris (12e).
PIPET, Paris (13e).
Professeur PINARD, Paris (8e).
G. PINOT, Paris (19e).
RAMET, Parc-Saint-Maur.
RAVET, Levallois-Perret.
Colonel RAYNAL, Boulogne-sur-Seine.
REBEILLARD, Paris (2e).
Jean RENAUD, Boulogne-sur-Seine.
REUTER, Colombes.
Georges RICOU, Paris (8e).
RIGOT, Courbevoie.
RIPAULT, Paris (5e).
Dr ROSENTHAL, Paris (8e).
Justin ROLLAND, Paris (5e).
SECQUEVILLE, Courbevoie.
STORA, Paris (8e).
TAILLIART, Paris (15e).
Roger TROUSSELLE, Paris (9e).
VARENNE, Paris (2e).
VEINSTEIN, Neuilly-sur-Seine.
VELSCH, Courbevoie.
VIDILLES, Levallois-Perret.
VOIRIN, Paris (1er).
ANTOMARCHI, Paris (17).

ARTAUD, Colombes.
ARRIAT, Arcueil.
BEAUDOUX, Neuilly-sur-Seine.
Marius BAUTZ, Paris (3e).
BECK, Gentilly.
BERNHEIM, Paris (6e).
Ernest BLOCH, Paris (9e).
Lucien BLOCH, Paris (5e).
BLANC, Champigny.
BONNET, Paris (17e).
BONY, Paris (20e).
BOUCHERON, Paris (14e).
BOURDEAU, Paris (11e).
BOYER, Nanterre.
BROUILLARD, Paris (15e).
Dr CASALIS, La Garenne.
CHALIGNE, Le Perreux.
CLEMENT-GUY, Paris (13e).
COMPAROIS, Rosny-sous-Bois.
Calixte COSTE, Vincennes.
CROCE-SPINELLY, Paris (1er).
CROCHET, Paris (11e).
Mme CROISSANT.
MM. DARGENT, Romainville.
DELABRE, Paris (19e).
DELISLE, Paris (12e).
DOUHET, Antony.
DRIAN, Les Lilas.
DUPORTAL, Paris (16e).
FOURCAULT-HARDONNIERE, Paris (10e).
FOURMONT, Clichy.
GINISTY, Fresnes.
GOLDSCHILD, Paris (2e).
GRASTILLEUR, Asnières.
HADDAD-LESCURE, Paris (1er).
HAAS, Paris (1er).
HENRY, Paris (15e).
HIPPERT, Bondy.
JEANBAT, Les Lilas.
JEANNIN, Paris (17e).

JOHIN, Paris (7e).
De JONGH, Paris (18e).
JOUDRIER, Noisy-le-Sec.
JULY, Paris (11e).
Albert KAHN, Paris (17e).
Etienne KAHN, Paris (5e).
KALIS, Nogent-sur-Marne.
LAFFARGUE, Paris (4e).
LELU, Pantin.
LEMARIE, Paris (15e).
LICHTENBERG, Bagnolet.
De MALHERBE, Paris (10e).
Mme MATHIEU, Maisons-Laffitte.
MM. MERAT, Montrouge.
MEAU, Maisons-Alfort.
MONY-SABIN, Paris (14e).
MOURRE, Clamart.
MOUTET, Paris (5e).
MAILLOT, Paris.
ODET-DENYS.
PAGET, Boulogne-sur-Seine.
PEQUERY, Paris (9e).
PITRES, Paris (10e).
POTHERAT.
QUENNOY, Créteil.
RAINE, Paris (9e).
RAGUIN, Nogent-sur-Marne.
REGARD, Courbevoie.
Emile REYNAUD, Les Lilas.
ROSENSTOCK, Paris (3e).
Colonel ROUX, Paris (4e).
ROY, Vanves.
ROYER, Paris (14e).
RUEL, Arcueil-Cachan.
SATRAGNE, Paris (10e).
MM. SCHWAB, Paris (17e).
SELVADJIAN, Levallois.
TABANOU, Paris (20e).
TABARY, Paris (11e).
TESTAUD, Courbevoie.
TISSIER, Paris (3e).

HUG.
TYTGAT, Paris (8e).
SOISSE, Maisons-Alfort.
MM. VARENNE, Paris (2).
VERNET, Paris (20e).
VIALARD, Charenton.
VINCENT, Bois-Colombes.
WAHL, Neuilly-sur-Seine.

SEINE-INFERIEURE

MM. le Dr CRUTEL, député, Royen.
André MARIE, député, Rouen.
METAYER, député, Rouen.
Léon MEYER, député, Paris (8e).
RIMBERT, député, Paris (7e).
ANDRE.
ANGOT, Rouen.
ARNAUDTIZON.
CABUT, Cléon.
Dr CHEVALIER, Montivilliers.
William CORNIER, Rouen.
GUITTET, Monville.
De HEYN, Duclair.
JOUTEL, Paris (2e).
LINDON, Paris (17e).
Roger LAZARD, Rouen.
Robert MOUETTE, Bolbec.
Henri PAUMELLE, Saint-Martin-Osmonville.
Maurice POISSANT, Rouen.
René RONGIER, Petit-Quevilly.
Eugène RICHARD, Rouen.
Jacques MONNIER, Rouen.
ALAIN, Caudebec-les-Elbeuf.
Jules AURAY, Beuzeville-la-Grenier, par Bolbec.
BARBEY.
BELLEGULLE, Oissel.
BLANCHARD, Fécamp.
BLIN.

BRABANT, Blosseville-Bonsecours.
CARRE.
René CAPRON, Petit-Quevilly.
CHARLES.
Henri CHERFILS, Saint-Valéry-en-Caux.
Justin CINQUALBRE, Rouen.
Maurice COLLET, La Lailleraye.
COAT.
CONSTANTIN.
Mme CRUTEL, Rouen.
MM. Carolus DAMBRUNE, Thiergeville.
DANIEL.
DELAHAYE, Caudebec-les-Elbeuf.
DELAPIERRE, Fontaine-le-Dun.
DRON, Elbeuf.
DUBOIS, Dieppe.
DUMORT, Montivilliers.
Abel DUVAL, Rouen.
GALLAIS.
Louis GEMTON, Rouen.
GERMAIN, Blosseville-Bonsecours.
GODIN.
Charles HABRAN, Rouen.
HUET.
KINCHER, Rouen.
Paul LABBE, Yvetot.
LAINE.
LEBARBIER.
LEBEGUE.
Charles LEFEBVRE.
LEFEBVRE, Forges-les-Eaux.
LEFORT.
LINDET, Rouen.
Sylvain MAZARS, Yvetot.
MENAGE.
MIREBEAU, Doudeville.
Jacques MONNIER.
MOREL, Blosseville-Bonsecours.
Dr PERRIGAULT.
PELLETIER, Aumale.

PETITEVILLE, Rouen.
Jean PUECH, Neuville-les-Dieppe.
Henri ROCHE, Cany.
ROTS.
Ernest ROZIER, Rouen.
SICRE.
VALLOT.
VITTECOQ.

SEINE-ET-MARNE

Georges LUGOL, sénateur, Paris (10e).
Gaston MENIER, sénateur, Paris (8e).
Eugène PENANCIER, sénateur, Paris (5e).
Ferdinand AUGE, député, Provins.
Pierre MORTIER, député, Paris (16e).
François de TESSAN, député, Paris (10e).
AUSSIERE, Arbonne, par Barbizon.
Gaston BERTIER, Coulommiers.
Octave BOUCHE, Nangis.
Louis BRU, Lorrez-le-Bocage.
Jean CHABALLE, La Ferté-sous-Jouarre.
CALINOT, Crécy-en-Brie.
Charles CHALAMON, Luzancy.
André CHAZAL, Paris (16e).
CHENEVAT, Dammartin-en-Geôle.
CHEVAUGEON, Saint-Mard.
Dr CHEVROLLE, Bazoches.
Albert CHEVRON, Angers.
Paul CLEMENT, Nangis.
Dr COCHOT, La Ferté-Gaucher.
Georges DECHAMBRE, Grisy-sur-Seine, par Bray-sur-Seine.
DELACOURT, Le Pin.
Aladard DEPRESLE, Meaux.
Gustave DUTILLET, Verdelot.
FAUVET-MAILLET, Orly-sur-Morin.

GABORIAUD, Paris (8e).
GERARD, Marles-en-Brie.
HARDY, Fontenay-en-Trésigny.
HEILBRONN, Suscy, par Guignes-Rabutin.
Jules HUOT, Bray-sur-Seine.
René LENAY, Paris.
Théodore LIENARD, Coulommiers.
LUCQUIN, Donnemarie-en-Montois.
MALGRAIN, Melun.
Dr MEILLET, Rebais.
MIGUET, Villenoy.
NAUDIER, Faremoutiers.
Paul NOTTE, La Ferté-Gaucher.
Arthur PAPON, Gretz.
PASCON, Argentières.
Gaston PRIEUR, Provins.
PRO, Vaux-le-Pénil.
Abel PROUHARAM, Paris (16e).
ROCASSEL, Egreville.
Adolphe RUCHE, Guignes-Rabutin.
Louis SALMON, La Ferté-Gaucher.
Dr LORIMY, Coulommiers.
Auguste SAUNIER, Nangis.
Ferdinand SOUPEAUX, Fontaine-le-Port.
Paul VIE, Léchelle, par Provins.
ARNOULT, Paris (17e).
CHAMBARD, Coulommiers.
COURTEILLE, Melun.
BRUN, Le Châtelet-en-Brie.
Emile DEMATONS, Vaires.
GRAUX, Lagny.
LATAPIE, Tournan.
Paul LEVY, Provins.
LINOL, La Ferté-sous-Jouarre.
Dr MATRY, Fontainebleau.
Dr MILLOT, Lizy-sur-Ourcq.
Sébastien ORDIONI, Paris (14e).
PAROUTEAU, Montereau.
POMMERY, Paris (20e).
E. POTTIER, Villeneuve-le-Comte.

RIGOLLET, Chelles.
Pierre RAVUT, Voulangis, par Crécy-en-Brie.
TEYSSERE Père, Paris.
Pierre VERNAUT, Provins.

SEINE-ET-OISE

MM. DALIMIER, député, Paris (8e).
AGAMENNON, Mantes.
ABEEL, Bures-sur-Yvette.
BAILLEUL, Versailles.
BENE, Paris.
BENOIST, Mantes.
BEER, Versailles.
BIVERT, Epinay-sur-Orge.
BONNOT, Soissy-sous-Montmorency.
CHARLOT, Paris (10e).
Vital CHATEL, Chatou.
CHESNE, Paris (6e).
CHICOINEAU, Mantes.
CLEMENT, Ermont.
COREIL, Paris (9e).
Hubert COUQUET, Bécon-les-Bruyères.
CUDENET, Paris (8e).
DELANOE, Corbeil.
DELBECQUE, Paris (14e).
FONTENY, Paris.
FOUREAU, Paris (9e).
GOUST, Mantes.
GRIZEL, Corbeil.
HEROLD, Ablon.
LAGOUTTE, Franconville.
LAMY, Bonnières.
MARCADIER, Paris (9e).
MAYER, Viroflay.
METAYER, Versailles.
MONJALLON, Champeneil.

PELLETIER, Perdreauville.
PLATEAU, Ermont.
REPARAT, Antony.
SENNAC, Paris (9e).
SEYFRIED, Versailles.
SOLON, Chalo-Saint-Mars, par Boissy-le-Sec.
TERRAY, Villiers-Adam.
TOURY, Villiers-sur-Marne.
VALENTIN, Neuilly-sur-Seine.
WORMS, Versailles.
BERREAU, Essonnes.
AUGE, Brévannes.
BONY, Paris (20e).
BOULEXTEX, Ris-Orangis
BRANCHE, Livry.
BUREAU, Ermont.
BURON, Sceaux-les-Chartreux
BUTTIN, Paris (2e).
CANY, Etampes.
CHARZAT, Pontoise.
COLLET, Ris-Orangis.
COLLET, Bruyères-le-Châtel.
Pierre COUQUET, Corbeil.
DAMOTHE, Ermont.
DAVID, Le Raincy.
DESSELLE, Le Chesnay.
DUDOUIT, Herblay.
FARON, Herblay.
GAUDIN, Epinay-sur-Orge.
GIBERT, Paris (10e).
GILBERTON, Rueil-Malmaison.
GOUPIL, Sarcelles.
GABU, Soisy-sous-Montmorency.
GROSETETE, Montmorency.
JANSON, Montmorency.
CHARZAT, Pontoise.
LAGEAT, Paris (16e).
LANG, Montmorency.
LAIGLE, Saint-Michel-sur-Orge.
Louis MADEGARD, Versailles.

MAILLARD, Montagne-de - Fontainebleau.
MAINTENANT, Essonnes.
MARY, Eaubonne.
MATHIOT.
MAZELAYGUE.
MILLON, Saint-Germain-en-Laye.
MOISSET, Noisy-le-Grand.
MOLINIER, Mantes-Gassicourt.
PARENTEAU, Enghien-les-Bains.
PEZZINI, Argenteuil.
PHILIPPE, Argenteuil.
REGNAULT, Brévannes.
RIHOUET.
ROUGELOT, Sartrouville.
SAINT-BRYS, Neuilly-sur-Seine.
SANITAS.
SAUGER, Eaubonne.
SELVE, Rueil.
STAES, Verrières-le-Buisson.
TOUVENIN, Franconville.
VITENBERG, Enghien-les-Bains.
WACQUEZ, Bozinières.

SOMME

MM. JOVELET, sénateur, Saint-Léger-les-Domart.
DELABIE, député. Bouvaincourt-sur-Bresle.
LALLEMANT, Amiens.
BOUCHENDHOMME, Prax-s.-Somme.
BORCK, Amiens.
CARPENTIER-SAINTE-MARIE, L'Echelle-Saint-Aurin, par Roye.
Gilbert CARPENTIER, Deul.
CARRE, Equancourt.
CHOCHOLLE, Amiens.
CORBIER, Mailly-Maillet.
DESJARDINS, Roye.

DUBOIS, Amiens.
DUBOURGUIER, Flixécourt.
FONTAINE, Amiens.
Dr FRANCK, Amiens.
Gustave GAILLARD, Foret-Montiers, par Rue.
Jules GASTON, Chaulnes.
GEMONET, Amiens.
GOUDARD, Belloy-sous-Somme, par Picquigny.
ETEVE, Amiens.
LECAT, Friancourt, par Béthencourt-sur-Mer.
LEJEUNE, Hallencourt.
LEFEBVRE, Amiens.
NOYELLE, Amiens.
PASCOT, Amiens.
PEPIN, Amiens.
HOTTE, Amiens.
TERNOIS, Abbeville.
BLANCHART, Montdidier.
BOUCHER, Picquigny.
DELICQUE, Abbeville.
DERLOCHE, Ault.
Gilbert JULES, Amiens.
LOURIA, Amiens.
MOUROY, Moreuil.
REGNER, Roye.

TARN

MM. COMPAYRE, député, Paris (6e).
COUDERT, député, Paris (6e).
MALRIC, député, Paris (6e).
Dr BARRAU, Simalsus.
BOISSEL, Cahuzac-sur-Vère.
Xavier BONNERY, Castelnaude-Montmirail.
Achille CAVAILLES, Cadalen.
Joseph CAVAILLES, Albi.

CHARLES, Saint-Sulpice.
COUSTEL, Verdalle.
DUZAC, Cambon-les-Lavaur.
FAURE, Vabre.
Albert FOURES, Albi.
GACHES, Viane.
Emile GIEUDE, Saint-Urcisse.
GRANIER, Cordes.
Georges GUIRAUD, Paris.
René ICHARD, Cordes.
Louis JOLY, Albi.
LANZERAL, Vertus, par Rabastens.
Dr LOUBAT, Gaillac.
MAYNARDIER, Angles.
François MOREL, Montreuil.
PUECH, Salvagnac.
Dr REYNAL, Albi.
RASCOL, Albi.
REBERGA, Bouvière-Mazamet.
Adrien ROBERT, Labastide-de-Levis.
ROSSIGNOL, Albi.
SAISSAC, Lille-sur-Tarn.
SEGNIER, Puylamens.
Jules TRIGNIER, Lautrez.
Edouard VAIRETTE, Puylamens.
VENZ, Montauquet-de-Lautrac.
Paul VIGNIER, Ambialet, par Villefranche-d'Albigeois.

TARN-ET-GARONNE

MM. Roger DELTHIL, sénateur, Paris (18e).
Ferdinand AUGE, député, Mas-Grenier.
Etienne BARON, Lauzerte.
Charles CAPERAN, Montauban.
Guy BOURSIAC, Paris (14e).
Irénée BONNAFOUS, Montauban.
Albert DAILLE, Toulouse.
Léo PRESSEQ, Meauzac.

SARNY, Paris (11e).
VEYRAC, Montauban.
Faustin BESIERS, Castelsarrazin.
Emile BOUSQUET, Montauban.
Henri DULANT, Montauban.
Jean-B. DUPEYROUX, Montauban.
Joseph FLAMENS, Castelsarrazin.

TERRITOIRE DE BELFORT

MM. MIELLET, député, Belfort.
ACKERMANN, Delle.
HELMINGER, Paris (11e).
KLOPFESTEIN, Belfort.
LAURENT-THIERRY, Belfort.
Emile PY, Belfort.
AUBRY, Belfort.
BAUDIN, Belfort.
BERTSCHE, Belfort.
CARON, Paris.
CHAIGNOT, Belfort.
DREYFUS SCMID Fils, Belfort.
FIEROBE, Belfort.
GABLE, Belfort.
LEFRANC, Belfort.
LEVY GRUNWALD, Belfort.

VAR

MM. Louis MARTIN, sénateur, Paris (6e).
René RENOULT, sénateur, Paris (8e).
Emile ARNAUD, Toulon.
Charles BOYER, Marseille.
Pascal BALDASSARI, Toulon.
EVESQUE, Lorgues.
E. DECANIS, Cavalaire.
P. GENSOLLEN, Hyères.
M. MONDET, Draguignan.

J.-B. SIMON, Six-Fours-la-Plage.
Victor PEYTRAL.
TOURTIN, Mazaugues, par La Roquebrussanne.
Léon CAUVIN,, Cogolin.
Abel CRAISSAC, Sanary.
Georges D'ESMENARD, Toulon.
FOURNIER, Les Arcs.
H. LATIERE, La Roquebrussanne.
Marcel MOSSE, La Seyne.
Marcel MURAIRE, Draguignan.
VERSTRAETE, Saint-Raphaël.

VAUCLUSE

MM. Louis SERRE, sénateur, Paris (6e).
TISSIER, Paris (6e).
Edouard DALADIER, député, Paris (8e).
GUICHARD, député, Paris (5e).
ROUMAGOUX, Paris (7e).
CHASSING, Avignon.
Marius DURAND, Paris (8e).
Ulysse FABRE, Vaison-la-Romaine.
GONNET, Camaret.
MARSEILLE, Avignon.
RUVENHOST, Avignon.
SOULIER, Sorgues.
Maurice ALAVOINE, Avignon.
Raphaël BALESTER, Orange.
CHAYARD, Orange.
CHAZALON, Avignon.
Marcel CLAPIER, Avignon.
CORNU, Avignon.
GENEBRIER, Paris.
Alphonse COUSIN, Pertuis.
FRIZET, Carpentras.
Eugène GAP, Carpentras.
GUERRIER, Avignon.
Louis GOUT, Orange.
LAUTIER, Avignon.

VENDEE

MM. Achille DAROUX, député, Paris (7e).
Victor BOISDE, La Roche-sur-Yon.
Louis BLANCONNIER, La Roche-sur-Yon.
Fernand GADRAS, Chaille-les-Marais.
Georges BONNEAU, Paris (6e).
Gérard RENAUD, Paris (16e).
Gérard STRAUSS, Paris (17e).

VIENNE

MM. Pierre COLOMB, député, Cviray.
Gaston HULIN, député, Poitiers.
EMERY, La Trimouille.
GIRAULT, Buxerolles, par Poitiers.
MANDUCHET, Poitiers.
Georges MAURICE, Poitiers.
MORAIN, Poitiers.
OGIER, Charoux.
POULLE, Poitiers.
PUISAIS, Poitiers.
RASQUIER, Poitiers.
RAVEAU, Jarmy-Clan.
RIPAULT, Paris (5e).
SICAULT, Saint-Macoux.
F. VIAUX, Poitiers.
MYARD, Civray.
LAMOUR, Poitiers.
LHOTTE, Boulogne-Billancourt.
MAILLET, Civray.
MAZE, Châtellerault.
POUNASSEAU, Paris.
SALMON, Paris (15e).
MARCOUX, Loudun.

HAUTE-VIENNE

MM. Martial GLOUMEAU, Limoges.
Germain THOUMIEUX, Limoges.
Louis PLANCHAT, Les Cars.
TIMBAL, Bellac.

VOSGES

MM. Camille PICARD, député, Paris (5e).
RUCART, député, Rambervillers.
BAILLY, Rambervillers.
BALLAND, Damas-aux-Bois.
BARADEL, Corcieux.
BASTIEN, Etival.
BLONDEL, Lamarche.
BONNEL, Châtenois.
CANIAUX, Mirecourt.
CHARTON, Gérardmer.
Edmond CLAUDE, Darney.
DUPHAND, Neufchâteau.
ELBEL, Paris.
FIELLER, Bussang.
GEROME, Saint-Dié.
GHIER, Châtel-sur-Moselle.
LALEVEE, Gérardmer.
LINGE, Bulgnéville.
MATHIEU, Bains-les-Bains.
OREFIER, Bruyères.
POIGNAND, Saint-Dié.
PATARD, Epinal.
PORTERAT, Mirecourt.
Dr RICHARD, Gérardmer.
VENARD, Remiremont.
Charles WEILL, Raon-l'Etape.
BAZIN, Mirecourt.
CACHOT, Granges-sur-Vologne.
Mme CHEVALIER, Paris (5e).
MM. COLNAT, Saint-Dié.

CORDELIER, Epinal.
Pol CROSSE, Epinal.
FORTERRE, Le Thillot.
JACQUEREZ, Saint-Dié.
Gustave MARTIN, Remiremont.
RICHY, Epinal.
Gaston SCHWAB, Saint-Dié.
SCHWANDER, Epinal.
THIEBAUT, Brouvelieures.

YONNE

MM. BIENVENU-MARTIN, sénateur, Paris (16e).
Henri HAMELIN, sénateur, Joigny.
Simon BOUCHET, Thèmes, par Cézy.
DELACOUR, Saint-Fargeau.
DOREAU, Saint-Sauveur.
Albert GARNIER, Joigny.
Alfred DOMINIQUE, Paris (15e).
Fernand FOUGEU, Sens.

ALGERIE

MM. Dr ABOULKER, Alger.
Guy CHANSAREL, Paris.
CHABERT, Oran.
COTEREAU, Alger.
GANDOLPHE, Oran.
Henri JAIS, Alger.
André DUZAN, Oran.
Edmond AUZAS, Oran.
BENGUIGUI, Oran.
Jean PARIENTE, Oran.
Edmond RIGAL, Oran.
QUILICHINI, Alger.
FOLLACCI, Paris.

MADAGASCAR

MM. Georges PIERME, Paris (9e).
Adrien VALLY, Tananarive.
Albert BAYET, Paris (6e).
de BUSSCHERE, Tananarive.
Emile MICHEL, Paris (10e).
TALVAS, Paris (18e).

MAROC

MM. Emile MARAZZANI, Casablanca.
Marcel RIVOLLET, Casablanca.
BOUYONNET, Paris.
André VALABREGUE, Casablanca.
CROCIKIA, Paris (1er).
EVESQUE, Mogador.
Raymond ISRAEL, Paris.
LAOUST, Rabat.
Achille LEBERT, Safi.
Gaston MAURICE, Neuilly-sur-Seine.
Ch. ROUX, Fez.
Gaston SERRET, Casablanca.
Louis TAOUREL, Casablanca.
MM. Victor CHABERT, Oran.

ORAN

Gaston GANDOLPHE, Oran.
André DUZAN, Oran.
Edouard AUZAS, Oran.
CHABERT, Oran.
Charles BENGUIGUI, Oran.
BEER, Oran.
G. LISBONNE, Sidi-Bel-Abbès.
Jean PARIENTE, Oran.
Emile RENAUDIN, Paris.
Emile RIGAL, Oran.

DAKAR

MM. COIFFARD, Paris.
DEYRIS, Paris.
Max ISRAEL, Paris.

GUADELOUPE

M. Paul WALL, Paris (9e).
MM. GRAEVE, député, Paris (6e).
ARCHIMÈDE, Morne-à-l'Eau.
FIDELIN, Pointe-à-Pitre.
MARIE CLAIRE, Basse-Terre.
NEMAUSAT, Basse-Terre.
ROMANA, Le Méoule.
Georges COULON, Paris (16e).
Edouard GERANTON, Paris (1er).
Emmanuel LAVAU, Paris.
Roger HUSS.

MARTINIQUE

MM. BUCHAILLOT, Paris (12e).
GINESTE, Marseille.

LA REUNION

MM. BOUSSENOT, Paris (16e).
Pierre ALYPE, Paris (16e).

COCHINCHINE

MM. MORIN, Colombes.
THEVENIN, Paris.
MOINON, Nanterre.
RECEVEUR, Nanterre.

CONSTANTINE

MM. Paul CUTTOLI, sénateur, Paris (6e).
Jules CUTTOLI, député, Paris (6e).
Emile LEDERMANN, Philippeville.
Dr WAGNER, Paris (16e).
René GRISONI, Dfiofelli.
ISRAEL, Paris (3e).

GUYANE

MM. MONNERVILLE, député, Paris (17e).
BOULNOIS, Paris.
Géo MEYER, Paris (9e).

TUNISIE

MM. Albert KARILLA, Tunis.
Paul LUCIANI, Tunis.
Robert SCEMAMA, Tunis.
Paul THIAUCOURT, Tunis.
Roch ARRIGHI, Gabès.
Vincent CASANOVA, Tunis.
Dr CECCALDI, Sfax.
GLABE, Sousse.
HONTBEYRIE, Paris (6e).
Paul LAFITTE, Nogent-sur-Marne.
Jean LAURIER, Tunis.
Charles SANTUCCI, Tunis.
SCHUH, Bizerte.
Jean SERVAT, Bon Arada.

SENEGAL

M. Paul WALL, Paris.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE SEANCE. — Jeudi matin, 3 novembre 5
Allocution de M. le Président 6
Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs 6
Les Finances du Parti, rapport de M. Curinier 7

DEUXIEME SEANCE. — Jeudi 3 novembre après-midi 13
Discours de M. Beluel, Président de la Fédération de la Haute-Garonne 13
Discours de M. Maurice Sarraut 15
Vérification des pouvoirs. Rapport de M. Fabius de Champville 21
La politique générale. Rapport de M. Yvon Delbos, député 24

TROISIEME SEANCE. — Vendredi 4 novembre, matin 117
Motion d'ordre 118
L'activité du groupe parlementaire du Parti 118
Le groupe de la Chambre d'octobre 1931 à mai 1932 120
Questions financières 147

QUATRIEME SEANCE. — Vendredi 4 novembre après midi 161
Allocution de M. le Président 161
Motion relative aux élections du Bureau du Comité exécutif 162
Les questions financières 164
La crise économique 231

CINQUIEME SEANCE. — Samedi 5 novembre matin 241
Motion d'ordre 242
Les anciens combattants 244
Le chômage 245
Suite du débat sur la crise économique..... 254
Réception de M. Salmeron, député aux Cortès.. 260
La crise agricole 263
Le problème du bois 276
Modification à l'ordre du jour du Congrès..... 313
La Politique coloniale 314
Les revendications morales et matérielles des anciens combattants et victimes de la guerre 316

SIXIEME SEANCE, Samedi 5 novembre, après midi 326
Questions sociales 326
Les élections du bureau du Comité Exécutif.... 340
La Propagande 341
Nos directives 341
La Maison du Parti 367
Motion de sympathie à l'adresse de M. Fernand Rubier 370
La politique extérieure 370

SEPTIEME SEANCE. Dimanche matin 6 novembre 416
L'Afrique du Nord 417
La Marine Marchande 420
L'Enseignement 424
Comité Mixte 462
Défense nationale 466
Fixation du lieu du Congrès de 1933 467
Vœu relatif au monument Aristide Briand..... 472
Déclaration du Parti 472
Discours prononcés au banquet de clôture..... 480
Liste des délégués au Comité Exécutif 503

Imprimerie Maurice BOIVENT
126, avenue de Fontainebleau
KREMLIN-BICÊTRE (Seine)

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

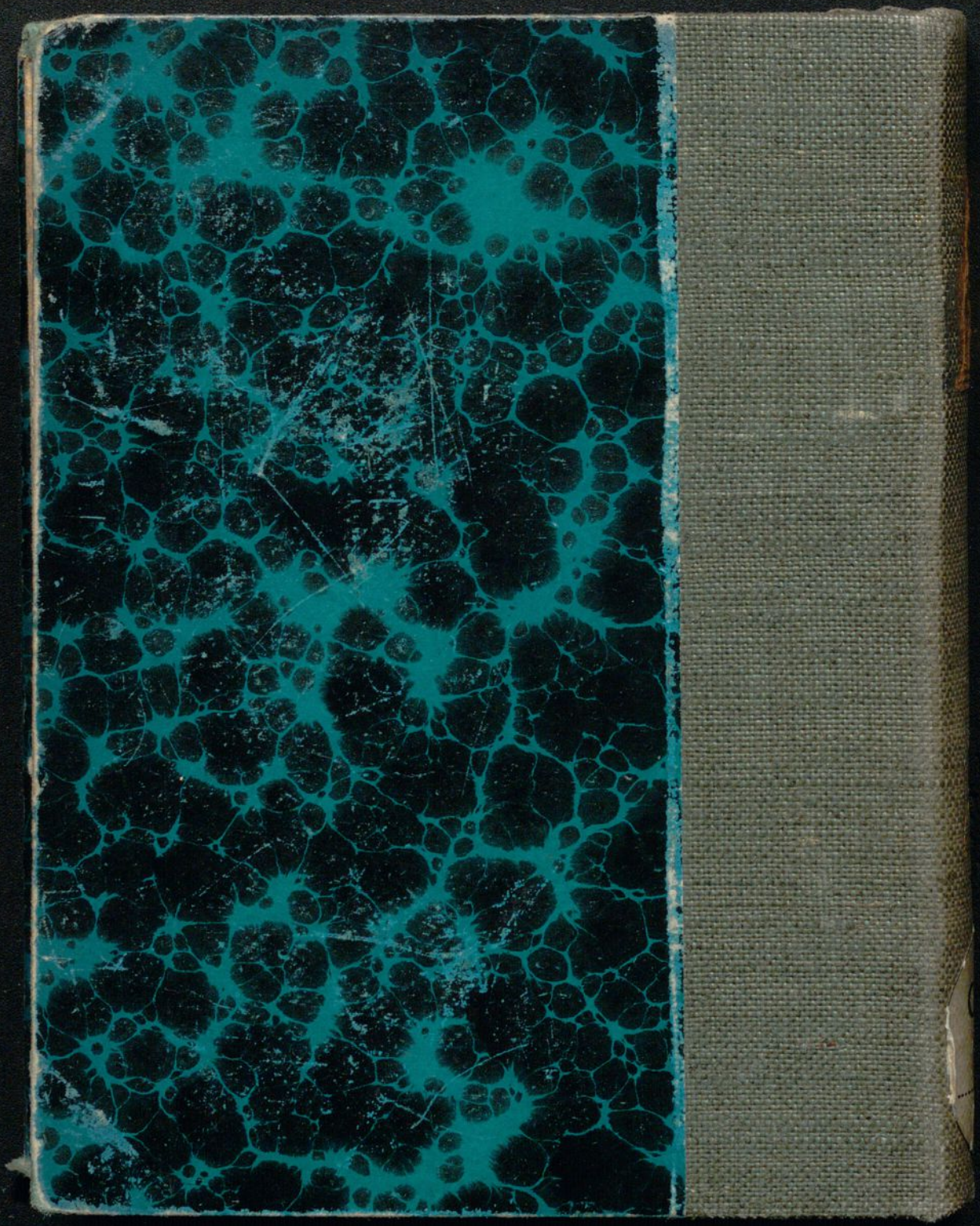

PARTI
ÉPUBLICAIN
RADICAL
RADICAL-
SOCIALIST
29. CONGRÈ
1932

SCIENCES
POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Coll. 8°
468
1932